This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 07851397 9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ORIENT,
DE
L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

Digitized by Google

Paris.—Impr. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ORIENT
DE
L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

BULLETIN ET ACTES

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE, ALGÉRIENNE ET COLONIALE DE FRANCE.

7021

Recueil consacré

A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX,

de l'Algérie et des Colonies françaises et étrangères,

et à l'étude

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE, DES LITTÉRATURES,
DES SCIENCES, DES RELIGIONS, DES MŒURS ET DES COUTUMES DES PEUPLES
DE CES DIVERSES RÉGIONS.

Rédigé avec le concours des Membres de la Société orientale.

RÉDACTEUR EN CHEF,

M. J. D'ESCHAVANNES,

Membre titulaire de la Société orientale de France.

TOME NEUVIÈME.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE, CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE,
20, rue de l'École de Médecine.

1851.

10

Digitized by Google

Digitized by Google

ALGÉRIE.

REVUE DE L'ANNÉE 1850.

Le *Moniteur algérien*, journal officiel, a publié, sous ce titre, le résumé suivant de tous les faits qui se sont passés dans les diverses provinces de notre colonie pendant l'année qui vient de s'écouler.

Au commencement de l'année dont nous atteignons les derniers jours, l'Algérie rentrait dans son repos sérieusement menacé pendant le siége de Zaatcha.

Après cette secousse, disions-nous le 30 décembre 1849, l'édifice s'est raffermi sur sa base plus stable qu'à aucune autre époque.

L'année 1850 n'a point démenti cette assertion. Aucun incident imprévu n'a été assez grave pour mettre en question la tranquillité générale, pas même pour retarder les progrès de jour en jour plus rapides et plus sérieux que fait notre influence parmi les populations arabes.

Dans les premiers jours de janvier, M. le général Canrobert, commandant la subdivision de Bathna, après avoir pacifié le Bellezima, et fait rentrer les impôts de cette contrée, s'était porté dans l'Aurèss avec une colonne de près de 5,000 hommes. La prise de Narah, enlevé de vive force le 5 janvier, étouffa les derniers germes de la révolte dans tout le sud de la province de Constantine, les troupes regagnèrent leurs garnisons pour se préparer à consolider au printemps, par une nouvelle campagne, les résultats laborieusement conquis en 1849.

Deux événements, le guet-apens tendu aux officiers des bureaux arabes de Sétif et de Bougie, chez les Imoula le 28 février, et l'attaque par les Maadid d'un

Digitized by Google

détachement du 38e de ligne revenant de Bou-Çada à Sétif, le 23 mars, avancèrent pour les troupes de la subdivision de Sétif le moment des opérations.

Le général de Barral termina dans une seule action, le 10 avril, la révolte des Maadid, déjà sévèrement châtiés une première fois par le fils aîné du kalifa Mokrani.

La fin d'avril et les premiers jours de mai furent employés à faire arriver, de la province d'Alger dans celle de Constantine, les renforts nécessaires pour constituer les colonnes imposantes qui devaient continuer et mener à bonne fin les entreprises déjà bien avancées dans la campagne précédente.

On se rappelle le long itinéraire parcouru de Tebessa à Biskara par M. le général de Saint-Arnaud, en visitant toutes les parties de l'Aurèss; le châtiment infligé le 20 mai à deux fractions des Nemenchas et le 2 juin à la bourgade d'Oueldja; la visite du général à Sétif, en traversant tout le Bellezma; la station à Kefoum-Teboul, sur la frontière de Tunis, de M. le colonel Eynard, les travaux exécutés par la colonne sous ses ordres autour de cet établissement important.

Ces longues marches effectuées, presque sans combat, pendant une période de 3 mois (du 1er mai à la fin de juillet), à travers toutes les populations de la province de Constantine, expliquent, sans plus de commentaires, quels progrès ont été obtenus dans cette partie de l'Algérie.

Dans le Sahel de Sétif seulement, la campagne de 1850 a été marquée par des événements militaires de quelque importance.

Le 21 mai, M. le général de Barral après d'inutiles tentatives de négociations, était forcé de s'ouvrir par les armes le passage disputé par les Beni-Immel.

Un succès décisif tranchait la question avec les populations kabyles, dont la route de Sétif à Bougie tra-

Digitized by Google

verse le territoire ; il eût coûté peu cher à l'armée s'il n'eût été payé par la vie du jeune général dont la vigueur et l'intelligence promettaient encore à la France de longs et utiles services.

M. le colonel de Lourmel, du 51e de ligne, chargé du commandement après la mort de M. le général de Barral, employa un mois entier à ouvrir une bonne route muletière entre Bougie et Sétif ; les troupes, pénétrées de l'importance de ce travail, objet principal de la campagne, s'y appliquèrent avec une extrême ardeur.

Tout fut terminé le 24 juin, et le colonel, pour accomplir la dernière partie de ses instructions, tomba dans la nuit sur les Amoucha et les Beni-Meraï, tribus dont l'insoumission menaçait la sécurité de la route qui venait d'être ouverte.

Une résistance énergique ne préserva pas les villages des Beni-Meraï de la ruine pendant les journées des 26 et 27 juin. Après avoir complétement rempli sa double tâche de travail et de pacification, la colonne fut de retour à Sétif le 1er juillet.

Si nous passons en revue les faits accomplis dans les autres parties de l'Algérie jusqu'à la fin de l'année, nous ne trouvons plus d'actions de guerre, mais des châtiments, des démonstrations militaires qui affermissent la paix et le commandement dans le pays, sans y jeter la moindre inquiétude.

Sur la frontière de l'ouest, M. le général de Mac-Mahon châtie, dans trois razias, le 3 janvier les Abaïdia, le 12 février et le 6 septembre la tribu marocaine des Mezaouïr, violateurs de notre territoire, auteurs de tant de vols et d'assassinats autour de Lalla-Maghrnia et jusqu'aux environs de Tlemcen.

La tournée du même général chez les Mzirda et autres tribus de l'ouest, pendant le mois de juin, est entièrement pacifique.

Dans la province d'Alger, M. le général de Salles

Digitized by Google

passe le mois de mai en observation avec 3,000 hommes devant les Flissas, et obtient, sans combat, le paiement des impôts, rétablit par les négociations la paix parmi les Kabyles soumis au commandement du bach-aga Bel-Kassem ou Kassi, pendant que ses troupes ouvrent la route d'Alger à Dellys.

Nos chefs indigènes concourent de leur côté à l'ordre et à la soumission générale du pays.

En février, le bach-aga de Sebaou, Bel-Kassem, ou Kassi, contient énergiquement les insoumis qui ont tenté de l'inquiéter.

Les tribus soumises du cercle de Bougie combattent avec succès les Tifra leurs voisins.

Dans tout le courant de l'année, les cheiks Ben-Azzeddin du Zouaghra, Bou-Ackas Ben-Achour, des Ferdjiouah, donnent des preuves de leur loyauté. — La visite de Bou-Ackas à Constantine, les visites réitérées de Ben-Azzeddin, sont un signe non équivoque des résolutions qu'ils ont formées.

A deux reprises différentes, au printemps et à l'automne, deux goums partis de Tiaret, et renforcés par des fantassins du Djebel-Amour, sont allés prêter appui à notre kalifa d'Ouargla, Ben-Babia, et fonder à cent vingt lieues de la mer l'autorité de la France.

Notre aga des Ouled-Naïls, Si-Chérif-bel-Harch, a plus que tout autre fait preuve de zèle et d'habileté, en poursuivant et châtiant avec ses cavaliers, dans les profondeurs du désert, pendant une campagne qui a embrassé tout le mois de septembre, la tribu insoumise des Hadjedj.

Le caïd El-Hassenaouï, des Nemenchas, moins heureux, mais non moins ferme ni moins dévoué que ses collègues, a vu son fils et son neveu tués, sa smala pillée dans la nuit du 1er au 2 septembre, par les fractions rebelles de la grande tribu sur laquelle s'étend son commandement.

Digitized by Google

Nos généraux, pendant cette seconde période de l'année, n'ont eu d'autre activité que de parcourir, avec des escortes d'honneur, toutes les parties du territoire, en donnant partout des ordres pour régulariser de plus en plus l'administration du pays arabe.

Constatons, en finissant, quelle est au 31 décembre 1850 notre situation politique et militaire.

Toute l'Algérie est soumise et obéissante. — L'accession du kalifa Si-Hamza-Ouled-Sidi-Chigr, les progrès du kalifa Ben-Babia, autour d'Ouargla, l'attitude nouvelle des Ouled-Naïls, l'occupation de Bou-Çada, ont établi sur des bases infiniment plus solides qu'antérieurement notre domination dans le Sahara.

Dans la Kabylie de la province de Constantine reste autour de Djidjelli un noyau de plus en plus rétréci par l'action de Bou-Ackas et de Ben-Azzeddin, de tribus insoumises qui, divisées de temps immémorial et constamment en guerre entre elles, manquent d'un pouvoir assez fort pour faire cesser ce déplorable état de choses.

Ces tribus ne bloquent plus la place de Djidjelli; elles ont avec les habitants des rapports commerciaux; les communications deviendront libres et la paix régnera dans ce pays comme partout, dès que nos colonnes auront imposé à tous les petits chefs en lutte la loi commune de la France.

La confédération des Zouaouas, en majorité, continue de se tenir sur les sommets du Jurjura, en dehors de toute relation politique avec l'autorité française. — Des bandes armées s'en détachent encore de temps en temps pour commettre des vols et des brigandages chez les tribus soumises de l'Oued-Sahel et même sur les communications de Sétif à Aumale; c'est ainsi que récemment le chef du bureau arabe de Bordj-bou-Areridj, en tournée dans les Bibans, a dû repousser une périlleuse attaque dans la smala où il recevait l'hospitalité. — Cependant ces méfaits, presque toujours vigoureusement

Digitized by Google

réprimés, deviennent de plus en plus rares; les relations commerciales se multiplient, la soumission des Beni-Boudrar (fraction des Zouaoua), celle des Beni-Ourglis, la bonne attitude des Flissas resserrent de plus en plus les tribus hostiles.—Le prétendu chérif Muley-Brahim fait chez elles peu de prosélytes et semble réduit aux prédications.

Dans cette partie de la Kabylie, quoique bien loin d'un état complètement satisfaisant, la situation s'est améliorée comme partout.

L'année 1850, presque pacifiquement traversée, a donc été une époque de grand progrès politique et administratif pour le pays arabe.

Ce progrès eût été beaucoup plus sensible si, deux années de suite, deux grands fléaux : le choléra, dans l'Ouest, la disette et l'épizootie, conséquence de deux hivers sans pluie, ne l'avaient ralenti.

Il a été impossible de demander des travaux publics, des dépenses pour construction de maisons à des populations qui mouraient de faim.

On a du moins tiré de ces circonstances le seul bien qu'elles pussent produire. La générosité avec laquelle des dégrèvements d'impôt ont été accordés aux tribus privées de récolte, les secours en argent, ou en grains pour semences, donnés à quelques-unes des plus misérables, les mesures d'assistance publique dont l'autorité française a pris l'initiative, ont produit chez les Arabes la plus salutaire impression. — Sous la pression du besoin, les relations commerciales se sont multipliées : les bestiaux du Tell, les laines du Sud, les huiles de la Kabylie sont venus s'échanger dans nos ports contre des céréales.—L'habitude est prise, elle se perpétuera pendant des années plus heureuses, avec l'accroissement de l'ordre et de la paix.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

RÉGIME COMMERCIAL.

Discussion du projet de loi.

L'Assemblée législative a pu, enfin, aborder la discussion du projet de loi relatif au régime douanier de l'Algérie.

Cette discussion, trop souvent interrompue par des incidents politiques dont nous n'avons pas à nous occuper, a été aussi complète qu'elle pouvait l'être dans les circonstances où nous nous trouvons. Il était à craindre que d'autres préoccupations ne fissent tort au vote du projet de loi. Heureusement l'Assemblée, confiante dans les études consciencieuses de sa commission, a adopté les mesures libérales qui lui étaient proposées.

Nous reproduisons ci-après les principaux discours qui ont été prononcés, et qui ont exercé le plus d'influence sur les votes.

M. LE GÉNÉRAL DAUMAS, *commissaire du gouvernement*. — Messieurs, si je prends part à la discussion générale pour présenter quelques observations préliminaires, c'est qu'il m'a paru important de déterminer avec netteté, dès le début, le vrai caractère, l'esprit et toute la portée de la loi en ce moment soumise à vos délibérations.

D'accord avec votre commission, Messieurs, le gouvernement vous demande d'autoriser l'admission en franchise, dans les ports métropolitains, des produits naturels de l'Algérie.

Bien qu'à première vue la mesure semble ne favoriser qu'un intérêt local, elle se recommande aussi par les avantages qui en résulteront pour la France.

Digitized by Google

J'insisterai sur ce dernier point ; j'espère même que vous voudrez bien me permettre, Messieurs, de faire connaître tout d'abord comment, dans cette circonstance, ainsi que dans toutes les autres, nous comprenons la question de l'Algérie.

L'Algérie est née de la France ; elle a droit à toute la sollicitude d'une mère pour son enfant. Mais Dieu nous garde de séparer jamais son intérêt de l'intérêt de la métropole !

Notre mission me paraît donc consister à rechercher tous les moyens d'aider l'Algérie, de manière, toutefois, à faire en même temps le bien de la mère patrie.

C'est de ce point de vue généralisateur que je vais examiner sommairement la question.

Quel est donc ici l'intérêt de la France? Le même que celui de l'Algérie.

La France est engagée dans l'immense et difficile affaire de la colonisation algérienne.

Ne lui importe-t-il pas dès lors au plus haut point de hâter les progrès de cette entreprise pour, d'une part, diminuer progressivement les charges qu'elle impose, et, d'un autre côté, réaliser au plus tôt les profits qu'elle promet?

L'agriculture forme la base de la colonisation. C'est pour cela que nous vous demandons de prendre sous votre protection l'agriculture algérienne, heureux de pouvoir vous dire que cette protection n'aura pas pour objet une entreprise vaine et sans avenir.

Le sol de l'Algérie, quoi qu'on en ait pu dire, est d'une remarquable fertilité. Plus d'une fois, je le sais, on l'a révoqué en doute, plus d'une fois on a nié la possibilité des résultats.

Heureusement que le temps se charge de réduire à leur valeur toutes les exagérations. Permettez-moi, Messieurs, d'en citer un seul exemple. Il y a peu de temps encore on s'attachait à nier la possibilité d'avoir des bestiaux en Algérie ; et voici les mercuriales officielles établissant qu'à Alger, en ce moment, le prix de la viande de boucherie est de 35 c. et de 20 c. le demi-kilogramme.

De tout ce qui a été dit contre l'Algérie, il ne ressort qu'une chose, c'est que l'œuvre de colonisation présente des difficultés.

Quelle est donc la grande création qui n'ait eu les siennes, qui se soit faite en un jour?

Or les difficultés de la colonisation, nous ne les méconnaissons pas, je ne suis même à cette tribune que pour vous exposer la principale d'entre elles.

Même avec les terres les plus fertiles, la production ne se fait pas toute seule ; elle a besoin du travail et des capitaux.

Le travail et les capitaux réclament, à leur tour, des encouragements pour se décider à l'exploitation du sol, exploitation qui les enrichira, mais qui, comme toutes les nouveautés, leur fait peur pour le moment.

Le plus naturel et le plus énergique des encouragements, c'est la sup-

Digitized by Google

pression de la barrière qui ferme, pour ainsi dire, aux denrées algériennes l'accès des marchés métropolitains.

Dans l'état actuel de la législation, vous le savez, Messieurs, les provenances algériennes ne peuvent entrer dans nos ports qu'en payant, les unes, la moitié des droits du tarif général, les autres, la totalité des mêmes droits.

Mais tandis que, sur les marchés français, les produits algériens sont ainsi traités en étrangers, ils se trouvent traités comme français sur les marchés étrangers, et y sont soumis à ce titre aux taxes par lesquelles les autres nations protégent leurs industries contre les nôtres.

Enfin, par un singulier contraste, le marché algérien lui-même est ouvert aux productions étrangères qui y font concurrence aux produits similaires du lieu.

Ainsi, au dedans, au dehors, partout, l'industrie algérienne rencontre des rivalités ou des entraves, et nulle part elle ne trouve de protection.

Et pourtant, Messieurs (je vous prie de bien remarquer cela), si les encouragements et la protection peuvent jamais être de première nécessité, n'est-ce pas surtout en faveur d'un établissement naissant et qui, aux difficultés de l'exploitation, joint celles bien plus grandes encore de la création?

Nous n'avons certes pas manqué de courageux colons qui ont essayé une lutte opiniâtre, acharnée et non sans gloire, contre les obstacles. Ce sont ordinairement d'énergiques natures que celles qui vont chercher le travail par delà les mers. Leurs efforts n'en ont pas moins été paralysés. Nos premiers et hardis pionniers ont été laissés seuls sur la brèche. Les capitaux ne leur sont point venus en aide.

C'est que les capitaux sont calculateurs et prudents.

Avant de concourir à la production, ils veulent savoir ce qu'ils feront des produits.

Ils considèrent la réforme douanière comme la condition nécessaire de leur concours. Ils y voient le plus efficace des encouragements.

Aussi ne peut-on se faire une idée de l'inquiétude fébrile avec laquelle la loi est attendue, et de l'importance qu'y attachent les parties intéressées.

Sur le rapport favorable qui a été fait par votre commission, des projets se sont formés, des entreprises se sont préparées, toutes subordonnées au résultat du vote qui vous est demandé.

Secondez ce mouvement; profitez-en, Messieurs, si vous pensez, comme le gouvernement, que l'utilisation de l'Algérie est l'un des grands intérêts de la France.

Encouragez-le; car il ne s'agit point ici d'un engouement factice et irréfléchi. Depuis vingt ans, on a eu le temps d'apprécier l'Algérie. On connaît aujourd'hui les vastes ressources qu'elle offre aux affaires sérieuses et lucratives. Il faut une impulsion. La loi douanière est un signal qu'on attend pour aller en avant, vous ne refuserez pas, Messieurs, de le donner.

Digitized by Google

Quel scrupule pourrait d'ailleurs vous retenir? Serait-ce la crainte d'une diminution dans les recettes du trésor?

Dans son premier rapport du 18 février, l'honorable et savant M. Charles Dupin vous a démontré par des chiffres qu'il y aura moins suppression que déplacement de recette. Il a expliqué comment l'accroissement des importations algériennes supposait un accroissement proportionnel de la population productive. Il vous a fait voir par des états comparatifs qu'en Algérie le revenu public, par colon et par an, était, en moyenne, de 166 fr. 20 c.; et que, par conséquent, l'augmentation du revenu public amenée par l'augmentation de la population, compenserait le déficit éprouvé par le trésor.

A ces calculs, permettez-moi, Messieurs, d'en ajouter d'autres.

Ce n'est pas en Algérie seulement, mais en France aussi, que les développements de la production algérienne viendraient accroître le revenu public.

Vous voudrez bien ne pas perdre de vue que les éléments de richesse dont l'Algérie est dotée ont besoin d'être vivifiés par des capitaux, et que les capitaux sont en France. Il est dans la nature et la force des choses que le travail algérien soit commandité par les écus français.

La formation même de ces nombreuses commandites entraînerait une foule de contrats, une multitude d'opérations de banque et autres amenant à leur suite des droits de mutation, d'enregistrement, etc., etc.

L'Algérie importera, mais elle aura aussi à recevoir. Tout y est à créer; et les matériaux de création sont pour la plupart tirés de France. L'activité fondatrice de l'Algérie se répercuterait ainsi sur l'autre rive de la Méditerranée. Les relations commerciales qu'entretiendrait la métropole avec sa colonie auraient pour conséquence un immense mouvement d'affaires ouvrant aux contributions indirectes une nouvelle source de perceptions diverses.

Après avoir prouvé, Messieurs, que les intérêts du trésor n'auront point à souffrir de la loi douanière, il sera facile, lors de la discussion des articles, de vous démontrer également que la production métropolitaine des céréales, des huiles et des laines, n'aura non plus rien à redouter de la production algérienne.

Mais laissons de côté la balance des chiffres, dont l'importance s'efface devant les millions par centaines déjà dépensés dans une entreprise nationale et qu'il faut mener à bonne fin.

Songeons surtout à l'intérêt politique, et c'est là le grand côté de la question.

Des causes multiples ont amené l'exubérance de la population qui se presse et se heurte sur le sol français. Dans la mère patrie, les industries et les intelligences sont à l'étroit.

Ce qui nous importe, ce qui nous presse le plus, n'est-ce pas d'ouvrir un débouché, de donner un aliment au travail, à toutes les activités?

L'Algérie est à nos portes. Ses richesses nouvelles sont grandes et variées : elle offre travail et place au soleil aux arts et métiers, aux professions libérales, à tous ceux enfin que vous voulez soulager.

Digitized by Google

Pour cela, elle demande que vous leviez l'empêchement qui chez elle paralyse le travail. Écoutez sa prière, Messieurs; car si vous lui rendez ce service, vous vous en rendrez à vous-mêmes un non moins précieux, en ouvrant un vaste champ à l'assistance publique.

Favorisez l'établissement en Algérie d'une population industrielle et florissante; vous en ferez des consommateurs pour nos manufactures françaises. Ceci vous paraîtra sans doute capital, si vous voulez bien, Messieurs, réfléchir à la haute importance de l'ouverture d'un marché nouveau pour les produits français, ainsi qu'au bien-être général qui en serait l'effet.

La loi que nous vous demandons, Messieurs, sera un premier pas vers cet heureux avenir; je dis un premier pas, car je ne voudrais point être soupçonné de me laisser aller aux illusions, et je ne prétends pas vous présenter la réforme douanière comme une panacée universelle.

Sans doute, après cette grande mesure, il en faudra d'autres, il faudra un ensemble de dispositions combinées de manière à encourager de plus en plus les producteurs, à leur faciliter la tâche, à les mettre en position, tout en faisant la fortune du pays, de réaliser les avantages qu'en espère la France. Heureusement que le succès, préparé par l'intelligence et le dévouement, est possible, et voilà l'essentiel.

Mais, pour pouvoir en venir aux moyens d'exécution, aux perfectionnements de détails, aux résultats, il faut tout premièrement renverser l'obstacle qui barre le chemin. Telle sera l'utilité spéciale et caractéristique de la loi douanière, et c'est ce qui me fait bien augurer, Messieurs, de l'accueil que, dans votre haute sagesse, vous lui réservez. (Très-bien! très-bien!)

M. PASSY, *de la commission.* — Messieurs, il était impossible que le projet de loi soumis à vos délibérations ne rencontrât des objections nombreuses.

Rarement, en matière de régime commercial, l'intérêt essentiel, l'intérêt le plus général se manifeste assez clairement pour commander immédiatement l'assentiment de tous, et moins cet intérêt est distinct, plus il est fréquent que chacun des intérêts particuliers qu'il doit résumer cherche à obtenir des concessions et des préférences.

Votre commission ne s'étonne donc pas de l'opposition que rencontre le projet. C'est à elle à vous montrer que ce projet est conforme au véritable intérêt de la France, et c'est à elle à vous montrer et le but qu'elle croit bon d'atteindre et les moyens par lesquels elle vous propose de chercher à y arriver.

Messieurs, toutes les fois qu'il s'agit de l'Algérie, il faut se rappeler une chose, c'est qu'au-dessus de toutes les questions relatives à ce pays plane une grande question politique. Je laisse le passé de côté; je suis de ceux qui, à diverses époques, ont contesté les avantages à attendre de la conquête et de l'occupation de l'Algérie; ce que je pensais alors, je le pense encore. Les événements tels qu'ils se sont accomplis n'ont que donné raison aux opinions que j'ai émises. Mais enfin il ne s'agit

Digitized by Google

pas de regrets à exprimer; nous sommes en présence des faits accomplis; il y a une situation donnée, acceptée par le pays, et c'est de cette situation qu'il faut partir dans toutes les lois qui auront pour but de régler les destinées de l'Algérie.

Quelle est cette situation? Chacun de vous la connaît. Dans l'état présent des choses, la France dépense 100 millions par an pour l'Algérie...

M. CHARRAS. —Mais non!

M. PASSY. — Mettez-en 80.

M. CHARRAS. — Mettez 65, et vous serez dans le vrai.

M. DESJOBERT. — Dites 120!

M. PASSY.—J'en demande pardon à M. Charras, il ne parle que du budget de la guerre, et il ne compte pas ce qui tient aux autres ministères.

M. CHARRAS. — Si! si! Je demande la parole.

M. DESJOBERT. — Je demande la parole après M. Charras. (On rit.)

M. PASSY. — Je dirai, si l'on veut, que l'Algérie coûte à la France annuellement de 60 à 100 millions; de cette façon toutes les opinions seront satisfaites, et, je le crois, la vérité aussi. De plus, l'occupation de l'Algérie exige une armée qui monte à 75,000 hommes; voilà la situation dans sa réalité, situation grave et qui demande une attention sérieuse. C'est beaucoup, sans doute, que les dépenses affectées à l'Algérie; mais ce qui me touche plus encore, c'est l'obligation de laisser en Afrique 75,000 hommes sous les armes. Je le demande à quiconque sait quelle est la situation de la France, n'y a-t-il pas là un véritable péril pour ses intérêts les plus essentiels? N'est-ce pas un dommage immense pour elle que la privation permanente d'une armée de 75,000 soldats, dont, en un jour de péril, elle pourrait avoir à regretter douloureusement l'absence?

Voilà la situation dans sa réalité; cherchons les moyens de l'amender.

Par quels motifs a-t-on, dès l'origine, justifié les efforts faits pour conquérir et dominer l'Algérie? On a dit : Il viendra un moment où l'Algérie sera pacifiée, calme, paisible, et offrira aux populations européennes un champ qu'elles fertiliseront; il suffit d'offrir à ces populations des conditions telles qu'elles puissent fleurir en Afrique, s'y multiplier; alors on les verra croître en nombre et en aisance; et, plus il en sera ainsi, plus elles deviendront en état d'affranchir la métropole d'une partie croissante des charges qui pèsent sur elle. Voilà le thème accepté dès l'origine, et, sans nul doute, c'est là aussi le but vers lequel il est indispensable de marcher.

C'est à cette pensée que la commission a été fidèle. Je le répète, je n'ai pas changé d'avis sur ce qui s'est accompli dans l'Algérie, je prie toute l'Assemblée d'en être pleinement convaincue; mais aujourd'hui qu'il s'agit de chercher les moyens de dégager la France des embarras de sa conquête, j'entre dans l'opinion de la commission, et j'adopte ses vues, parce qu'elles me paraissent vraies, justes, conformes à l'intérêt national.

Que faut-il, en effet, pour amener l'atténuation des charges que l'Algérie fait aujourd'hui peser sur la France? Une chose, une seule chose :

Digitized by Google

ne rien négliger pour attirer en Algérie une population européenne mise à même d'y subsister par le travail mieux que dans la mère-patrie, et qui, à mesure qu'elle se multiplie, réalisera des ressources dont l'application aux besoins du gouvernement et de la défense, diminuera le poids des sacrifices faits par la métropole. (Très-bien! très-bien!)

Maintenant, quels sont les moyens d'arriver au but? Messieurs, dans tous les pays incultes, dans tous les pays peu habités, où les terres abondent, où la population est rare, il y a un avantage réel dont l'usage peut seul attirer et y retenir la population. Cet avantage, c'est la possibilité de s'attacher à la culture des meilleures terres, et d'obtenir, en n'attaquant que celles-là, des récoltes à bon marché. C'est là l'avantage propre aux pays incultes, celui dont l'usage habile assure un sort prospère aux populations; c'est la facilité de cultiver à peu de frais la meilleure partie de leur sol inoccupé qui a peuplé et enrichi les contrées désertes où les Européens se sont établis.

Ces conditions sont celles de l'Algérie. Mais, maintenant, serait-il possible aux populations européennes qui se rendraient dans l'Algérie, si elles n'avaient devant elles que le marché de l'Algérie, de tirer parti des avantages naturels du pays? A mon avis, cela est impossible.

Messieurs, c'est un grand art que celui de la culture, c'est une des plus magnifiques créations de l'esprit humain que ces défrichements, que ces mises en culture du sol. Mais, en aucun temps, dans aucun pays, on n'a vu la culture prendre un grand développement quand elle n'avait pas un marché étendu, considérable, ouvert à ses produits. Si j'allais chercher dans l'histoire, je vous montrerais que toutes les entreprises, tous les progrès agricoles, sans exception, ne se sont réalisés que par l'ouverture et l'agrandissement des marchés; je vous montrerais l'Italie, à des époques reculées, devenant tout à coup un pays d'une richesse rurale immense; presque tout à coup aussi, grâce aux bénéfices du commerce maritime, ses villes se développent, acquièrent, ont des populations nombreuses et riches, demandant aux terres du voisinage beaucoup de produits qui, antérieurement, n'étaient l'objet d'aucun soin; je vous montrerais les mêmes faits en Flandre, en Angleterre, partout; c'est là la réalité des choses : pas de culture sans un grand marché; donc, pas de culture florissante, prospère pour l'Algérie, si vous ne lui ouvrez pas un marché étendu, si vous la réduisez à ne travailler que pour ses propres habitants.

Quel peut être ce marché? Uniquement celui de la France. Dans la situation où est l'Algérie, il lui faut, pour tirer parti de son sol, pour que les populations européennes s'y transportent, pour qu'elles perdent l'esprit de retour, qu'elles se décident à y rester, à y réaliser toutes les créations de l'art agricole, il lui faut un grand marché; ce grand marché ne peut être que celui de la France. Cherchez, personne ne trouvera d'autre moyen d'attirer, de maintenir une population en Afrique, car c'est le seul qui puisse assurer à cette population une rémunération de ses efforts assez large pour qu'elle trouve son sort doux et prospère. C'est un marché qu'il lui faut; sans marché, cette population restera stationnaire;

Digitized by Google

elle restera dans l'état où nous la voyons, ne faisant que des cultures partielles, parce qu'elle n'a pour consommateurs que l'armée et la très-petite population des villes. C'est donc le marché de la France qu'il faut ouvrir à l'Algérie; c'est la communauté du marché avec la France qui seule permettra à la culture de s'étendre sur de vastes portions du territoire dont les produits auront un débouché assuré; par-là seulement la population pourra devenir nombreuse et s'élever à une situation prospère, et réaliser des bénéfices dont la perspective et la sûreté faciliteront et encourageront ses développements. Grâce à cette situation, il se trouvera enfin des familles qui pourront prendre racine en Algérie, qui pourront y croître et vous dédommager d'une partie de vos charges. Hors de là, rien.

Et, il faut le remarquer, de toutes les colonies qui se sont fondées, aucune n'a jamais présenté de chances réellement moins attrayantes que l'Algérie.

Il y a en Algérie une conjoncture dont jusqu'à présent on n'a pas pu vaincre les difficultés. Cette conjoncture, c'est le défaut de sécurité. Jamais au même degré, dans aucune des possessions des Européens, les familles venues du dehors n'ont eu à surmonter autant l'incertitude de l'avenir. Vous le savez, aux yeux de ses habitants, l'avenir de l'Algérie n'est pas encore pleinement assuré; la grande épreuve n'a pas été subie, c'est l'épreuve à attendre en cas de grande guerre européenne, d'une guerre continentale ou maritime. Il est donc naturel que les populations qui se rendent en Algérie se défient de l'avenir, et cette défiance, il faut, pour la vaincre, qu'elles jouissent dès à présent d'avantages dont le prix les encourage. Or, ces avantages ne sauraient se rencontrer que dans les bénéfices attachés à la communauté du marché entre la France et l'Algérie, à la possibilité pour le cultivateur algérien de vendre ses produits en France.

Hors de cette combinaison simple, juste, bonne pour la France comme elle l'est pour l'Algérie, je ne sais aucun moyen de déterminer la race européenne à s'expatrier pour aller chercher un meilleur sort sous le ciel de l'Afrique.

Beaucoup de personnes s'effraient de la concurrence des produits de l'Algérie. Cette concurrence, dans aucun cas, ne pourra de longtemps devenir sérieuse; mais dût-elle, par impossible, le devenir prochainement, elle aura d'amples compensations. La population dans l'Algérie, si elle croît en activité et en aisance, multipliera progressivement ses consommations; en échange des produits du sol qu'elle exploite, elle recevra des produits métropolitains, et en quantité d'autant plus forte que ses propres ventes l'enrichiront davantage. Pas de meilleur moyen pour un pays de s'assurer un débouché vaste et sûr, que de travailler à la prospérité des contrées mêmes avec lesquelles il fait des échanges; de tous les moyens d'étendre ses relations commerciales, c'est certainement le plus sûr, et en même temps le plus honnête.

L'Europe, autrefois, suivait un autre système, qui compte encore des partisans. Chacun exploitait à son profit exclusif ses colonies; chacun

Digitized by Google

les soumettait à un régime dont il tendait à se réserver, à s'approprier tous les avantages. Les colonies étaient traitées comme des dépendances destinées, non à s'enrichir par l'usage libre de leurs ressources naturelles, mais à enrichir une métropole qui ne leur permettait de produire que ce qu'elle ne pouvait produire elle-même. Eh bien, les colonies de l'Europe, sous ce régime, après un certain essor de courte durée, ont fini par ne plus faire un seul pas. Aujourd'hui, viennent enfin de meilleures inspirations; l'Angleterre a donné l'exemple d'un système plus équitable, et qui ne tardera pas à donner de bons fruits, des fruits également profitables à tous. La raison en est bien simple : on vend beaucoup mieux et plus à des populations riches qu'à des populations pauvres, et toute métropole qui, au lieu de contrarier l'essor naturel de ses colonies, de surveiller d'un œil jaloux l'emploi qu'elles font de leurs facultés productives, les appelle à développer librement leurs labeurs dans toutes les voies d'où elles peuvent retirer bien-être et profit, se prépare à elle-même de vastes et fructueux débouchés. C'est ainsi qu'il faut en agir avec l'Algérie. Laissez les populations qui y résident ou s'y transporteront, pleinement libres dans le choix de leurs travaux, libres enfin de tirer le meilleur parti possible de tous les avantages naturels du pays. Alors, soyez-en sûrs, ces populations offriront aux produits de la France, à leur tour, un marché de plus en plus étendu et assuré. (Très-bien! très-bien!)

L'Assemblée le voit, le système dans lequel s'est placée la commission est un système vrai, ayant l'avenir pour lui, fondé sur la justice, et qui, par cela même qu'il est fondé sur la justice, ne saurait que favoriser les véritables intérêts de la France. Soyez-en sûrs : s'il est possible d'amener une époque où la France sera dégagée des charges énormes que lui a imposées jusqu'ici l'occupation de l'Algérie, c'est par un système impartial, qui ne marchande pas les droits des colons, et sous promesse d'user de toutes les sources de richesse qu'ils pourront découvrir et utiliser. Sous ce système, vous aurez multiplié les chances réelles de succès offert à des populations destinées à communiquer aux races indigènes leurs arts, leurs connaissances, les trésors d'une civilisation avancée, tous les éléments de prospérité qu'il vous est donné de leurs présenter, et tout annonce qu'alors, si la paix subsiste, si le calme règne, les progrès rapides de l'Afrique deviendront par vous-mêmes un principe de force et une cause de modération continue des sacrifices auxquels la métropole a dû se résigner.

Mais je le crains (ici déjà se produisent des amendements empreints d'un tout autre esprit), on vous dira : Prenez garde, vous allez laisser grandir une rivale redoutable; vous allez susciter en Afrique des industries rivales de celles de la métropole, autoriser des concurrences dont souffriront vos producteurs nationaux. N'écoutez pas ce langage. Les temps sont loin devant vous où les productions du sol de l'Algérie seront assez nombreuses pour venir chercher une place étendue sur vos marchés; ces temps sont éloignés, et, quand ils viendront, la France elle-même aura suffisamment avancé et prospéré pour n'avoir rien à redouter des concurrences dont on la menace.

Digitized by Google

S'il advenait cependant que, par je ne sais quelle erreur, que par je sais quelle inintelligente combinaison d'intérêt mal entendu, la France vînt à se refuser au seul moyen de donner à la conquête de l'Algérie la base d'un avenir meilleur, alors, permettez-moi de le demander, pourquoi y restez-vous?....

Voix nombreuses. — C'est cela! c'est cela!

M. PASSY.—Qui vous retient en Algérie? Est-ce le vain plaisir de garder un territoire que vous condamneriez à la stérilité, de faire parcourir par des troupes ce vaste pays et d'y montrer le drapeau de la France aux populations arabes? Si vous n'aviez que ce but-là, si vous ne vouliez enfin chercher sérieusement à féconder le sol, vous auriez un but bien étroit, et les gloires qu'il a permis de recueillir deviendraient, par leur éclat même, un plus grand sujet de reproches. (Très-bien! très-bien.)

Mais, je n'en doute pas, ce n'est pas là ce que vous voulez. Vous voulez que l'Algérie ait en vous des maîtres éclairés, intelligents, qui rendent l'occupation à la fois profitable et à l'Afrique et à la France. Eh bien, pour atteindre ce but, faites en sorte que le travail puisse être fructueux en Afrique, et le soit assez pour attacher sérieusement au sol les hommes qui iront le cultiver; il n'y a pas d'autre système, on en chercherait vainement un autre. (Très-bien! très-bien.)

Messieurs, dans toutes ces questions, il y a pour l'Assemblée une nécessité définitive, celle d'opter entre le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire entre le maintien d'un état de choses qui, tous les ans, impose aux contribuables français des charges énormes qui retient en Algérie une partie considérable de vos forces militaires, et qui, en les y retenant, a l'effet incontestable et dangereux de vous affaiblir sérieusement sur le continent européen, et le système dans lequel nous vous invitons à entrer, et qui consiste à faire naître dans l'Algérie même des ressources en richesse et en population qui contribueront à la fois à sa propre défense et aux besoins de son gouvernement, et qui, à mesure qu'elles croîtront, mettront à la charge de la population algérienne, en état de les accepter, des sacrifices qui aujourd'hui pèsent tout entiers sur la France et son gouvernement. (Très-bien! très-bien!)

Oui, je ne saurais trop le dire, vous êtes dans la nécessité absolue d'opter entre ces deux systèmes, entre la continuation d'un régime sans avenir et l'essai d'un système qui renferme les germes d'améliorations progressives.

La commission vous demande d'opter pour le système qui ouvre à l'Algérie les meilleures chances, qui permet aux populations européennes de s'y établir, d'y croître, d'y fleurir, et, par conséquent, de préparer l'exonération des charges de la France.

Maintenant, Messieurs, je n'affirme pas que l'ouverture des marchés de la France aux produits de l'Algérie suffira pour assurer le succès de l'entreprise. Je n'assurerais pareille chose d'aucune entreprise humaine, et surtout d'une entreprise qui demande dans les vues, dans les actes, une suite, une persistance, une résolution continues, qui ne m'ont pas toujours paru appartenir essentiellement au caractère national. Mais

Digitized by Google

laissez-vous aller aux appréhensions des hommes qui craignent pour la France le développement des ressources et de la production de l'Afrique; ayez peur d'ouvrir des marchés trop larges aux produits de l'Algérie; redoutez la concurrence de ses produits pour ceux de la France; ne considérez la question qu'au point de vue de la supériorité de la France, et tout est perdu, et vous n'aurez rien fait. (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

Messieurs, permettez-moi de le dire, la France aurait donné au monde un spectacle bien étrange si elle ne savait maintenant accepter les conséquences de son œuvre, si elle ne tentait aucun effort pour améliorer la situation de l'Algérie, et pour tirer enfin parti d'un pays pour la conquête duquel elle a fait tant de sacrifices. Quoi! elle n'aurait reculé devant aucune dépense, devant aucun sacrifice en hommes et en argent, tant qu'il s'est agi de faire la guerre, tant qu'il y a eu des coups à donner ou à recevoir, tant qu'il y a eu des distinctions militaires à recueillir; et puis le jour où il faudrait réaliser des arrangements commerciaux sans lesquels l'Algérie ne peut recevoir la vie et le mouvement, le jour où il faudrait laisser aux populations européennes la possibilité d'en tirer parti, la France reculerait! Eh bien, si pareille chose arrivait, ce serait un spectacle sans exemple dans les annales du monde. (C'est vrai! — Très-bien!) Qu'aurait fait la France? Elle aurait montré qu'elle a été imprévoyante, irréfléchie dans ses efforts pour conquérir, et elle montrerait qu'arrivée au but où elle tendait, il lui manque l'habileté nécessaire pour réaliser les avantages qu'elle s'est promis du succès de son entreprise. Ce serait là une singulière marque de faiblesse et d'impuissance. (Très-bien! très-bien!)

M. DUFAURE.— Je ne veux pas abuser des moments de l'Assemblée; ce qui a été dit dans le cours de la discussion par mon honorable ami M. Passy et par M. le rapporteur de la commission, pourrait me dispenser de parler. Cependant, au moment où l'Assemblée va procéder au vote, je veux demander aux adversaires de la loi ce qu'ils n'ont pas dit encore : quelles sont leurs conclusions? que demandent-ils?

Demandent-ils à l'Assemblée de ne pas passer à une seconde lecture de cette loi? (Non! non!) Demandent-ils à l'Assemblée de réformer, à une première lecture, quelques-unes de ses dispositions? Quelles sont leurs conclusions?

J'ai entendu M. Desjobert répéter pour la septième ou huitième fois les reproches qu'il a l'habitude d'adresser à notre possession de l'Algérie; je crois ces observations mal fondées; j'ai eu l'occasion de les combattre. Je les combattrai encore; mais enfin je lui demande : A quoi conclut-il? Que veut-il obtenir de l'Assemblée? Demande-t-il à l'Assemblée, en se réservant d'abandonner un jour l'Algérie, d'être indifférente à la loi qui lui est présentée, de la rejeter, de se ménager les moyens de prendre une mesure plus décisive? Est-ce là son intention?

M. Darblay, qui était tout à l'heure à la tribune, trouve que la loi fait aux produits algériens une part trop favorable, qu'elle nuit aux produits

Digitized by Google

français. Que demande-t-il? que la loi ne soit pas discutée? qu'on s'arrête dès aujourd'hui? A quoi conclut-il?

M. DARBLAY. — Je l'ai dit, monsieur Dufaure: je demande le demi-droit.

M. DUFAURE. — Comment voulez-vous que l'Assemblée vous accorde un demi-droit aujourd'hui sur une discussion générale?

Messieurs, voyez un peu dans quel état la loi se présente. Vous avez nommé une commission; vous l'avez chargée de préparer les lois qui doivent régir l'Algérie, aux termes de l'art. 109 de la Constitution; elle a cru qu'il importait de commencer par cette loi qui doit établir, d'une manière définitive, la situation économique de l'ancienne régence d'Alger.

Sa situation actuelle, quelle est-elle? Toutes les douanes de l'Algérie sont régies par des ordonnances, quelquefois par des arrêtés du gouverneur, quelquefois même par des arrêtés de simples intendants. La Constitution veut des lois au lieu de cela. Aimez-vous mieux laisser régir encore l'Algérie par des ordonnances, par des arrêtés? Nous vous demandons une loi.

Et le principe sur lequel la loi repose est-il tel, est-il si absolument vicieux que l'Assemblée doive, de prime abord, repousser la loi qui lui est présentée, sans se réserver de la discuter en détail?

Quel est ce principe? La commission, lorsqu'elle a commencé le travail que vous lui avez confié, a dû se demander quel était le but dans lequel seraient préparées toutes les lois qu'elle devait vous présenter.

L'honorable M. Darblay paraît regretter l'ancien système colonial; il reproche à je ne sais quel système plus libéral d'avoir compromis nos colonies. Il se trompe, nos colonies sont toujours sous les liens de l'ancien système; et si la France, si nos colonies se débattent depuis longues années pour arriver à la solution définitive d'inextricables difficultés, ne vous en prenez pas à un système libéral qui n'a pas même été essayé; prenez-vous-en à ce vieux régime colonial que vous regrettez et que vous voudriez appliquer à l'Algérie comme aux Antilles. (Très-bien! très-bien!)

Eh bien! Messieurs, nous nous sommes dit dans la commission : Voulons-nous faire de l'Algérie une colonie? Allons-nous recommencer toutes ces folies du système colonial, au milieu desquelles toutes les nations qui ont des colonies se débattent aujourd'hui? Allons-nous au dix-neuvième siècle, allons-nous dans l'année où nous sommes, repasser par les tristes expériences que tous les peuples de la terre ont faites? Allons-nous recommencer les mêmes fautes? Non, il y a un système plus libéral et qui consiste à faire en même temps ce qu'il y a de plus utile à la métropole, de plus honorable, de plus raisonnable et de plus glorieux. Nous avons conquis à une faible distance de nos côtes une grande possession. Avons-nous eu tort de la conquérir? Cette question n'est pas dans le débat actuel; mais, quant à moi, je le pense, je l'ai toujours dit, nous avons eu raison de la conquérir. (Très-bien! très-bien!)

Digitized by Google

Encore une fois, je ne veux pas engager ce débat, quoiqu'il me fût facile de faire sentir, et certes les raisons ne me manqueraient pas, ce qu'il y a eu d'honorable pour la France d'éteindre, d'étouffer la piraterie qui s'exerçait dans la Méditerranée, et d'affranchir les nations du globe du tribut honteux qu'elles lui payaient depuis des siècles; ce qu'il y a eu de digne pour la France, lorsque nous voyons toutes les grandes nations du monde s'étendre en tous sens, lorsque l'Angleterre, les États-Unis, la Russie, portent partout leurs drapeaux, c'est d'avoir trouvé au moins un point du globe où elle pût planter le sien et de n'avoir pas reculé devant cette entreprise. (Très-bien! très-bien! — Bravo!)

Eh bien! nous l'avons fait. Je laisse à ceux qui ont cru que la France avait eu tort de le faire, la liberté de leur opinion, je respecte la liberté de leur opinion, je ne la combats même pas, mais je leur dis : Au nom du ciel, aujourd'hui la conquête est faite, les sacrifices dont vous nous parlez sont consommés : laissez cet étalage continuel que vous nous faites de tous les soldats morts glorieusement sur la terre d'Afrique, de tout le sang que cette possession a coûté à la France, de toutes les difficultés que la terre d'Afrique doit surmonter pour nous rendre en produits ce qu'elle nous a coûté en dépenses; aujourd'hui, votre conclusion est-elle que tout ce sang doive devenir inutile, que toute cette dépense doive être infructueuse? Si notre projet de loi devait avoir ce caractère de continuer cette dépense, de perpétuer ces sacrifices, si c'était ce que nous demandions!... Mais nos vues sont absolument contraires. A la place de ce système de conquête, nous voulons inaugurer définitivement un système pacifique, à la place d'un système artificiel de colonisation qui a été essayé si longtemps, colonisation civile, colonisation militaire, l'honorable M. Desjobert a tout rappelé hier, et je croyais être reporté à nos discussions de 1840 (on rit); à la place de ce système artificiel, nous voulons une chose toute différente, une colonisation naturelle, celle qui est provoquée par l'intérêt bien étudié des hommes qui osent se transplanter sur ce sol nouveau. Nous vous demandons de faire que la culture d'Afrique offre assez d'avantages pour nos compatriotes pour qu'ils soient tentés d'y aller porter à la fois leur travail et leurs capitaux.

Nous voulons attirer en Algérie, à côté des indigènes, des Français au lieu des Européens qui y vont en plus grand nombre que nous; nous voulons que l'Algérie, surtout au point de vue économique, ressemble, autant que possible, à la France; de sorte que ceux de nos concitoyens qui voudront y aller y retrouvent, en quelque sorte, leur patrie. Voilà ce que nous voulons. (Très-bien! très-bien!)

C'est donc une colonisation naturelle à la place de la colonisation factice et artificielle.

De toutes parts. — Très-bien! très-bien!

M. DUFAURE. — C'est donc un système de paix à la place du système de guerre.

Vous opposez-vous sérieusement à notre loi? Quoi! c'est au nom de

Digitized by Google

tous les essais de colonisation qui ont plus ou moins réussi, du système de guerre et de ce qu'il nous a coûté, que vous venez combattre la loi ! Je le dis donc à l'Assemblée, je ne comprends en aucune manière, comme objection à la loi, tout ce qui a été dit hier et aujourd'hui. Je suis obligé de répéter que les honorables orateurs que je combats ne se sont pas occupés de la question précise sur laquelle l'Assemblée doit prononcer, n'ont pas dit leur conclusion, n'ont pas voulu la dire. Quant à la nôtre, elle est toute simple. Nous avons mûrement étudié les moyens par lesquels la France peut retirer un profit de ces longs sacrifices qu'elle a faits. Nous croyons qu'un de ces moyens, le plus puissant peut-être, je vais jusqu'à dire cela, l'un de ces moyens, le plus puissant peut-être, c'est un bon règlement économique de la situation de l'Algérie vis-à-vis de la France. En entrant dans le règlement des relations commerciales des deux pays, nous croyons que l'idée la plus raisonnable et qui a les plus grandes chances de succès, c'est de lier, autant que possible, l'Algérie à la France; c'est de faire que les rivages de l'une soient ouverts aux produits de l'autre, et cela à notre profit autant qu'au profit de notre conquête (car nous n'admettons pas la distinction qu'a faite M. Darblay); c'est que ses ports soient des ports français; que l'on entre à Alger et à Oran comme on entre au Havre et à Bordeaux, avec la même liberté et le même droit, et qu'enfin l'on trouve partout, des deux côtés de la Méditerranée, le territoire et les intérêts de la France. (Marques générales et très-vives d'approbation. — Applaudissements prolongés.)

Après ce discours, l'Assemblée a décidé, à la presque unanimité, qu'elle passerait à une seconde délibération.

Cette seconde délibération a commencé le 27 décembre, et elle s'est prolongée pendant les séances des 28 et 29 décembre 1850, et 2 et 3 janvier 1851.

Avant d'entamer la discussion de l'art. 1er qui posait le principe de l'admission libre en France des produits naturels de l'Algérie, l'Assemblée a dû entendre de nouveau les objections générales qui avaient été déjà présentées lors de la première délibération. Ainsi, M. Darblay a développé un amendement par lequel il proposait d'admettre en France tous les produits de l'Algérie indistinctement, produits naturels et manufacturés, non pas en franchise complète, mais moyennant le paiement d'un demi-droit. Le rapporteur de la commission, M. Charles Dupin, a repoussé cet amende-

Digitized by Google

ment, qui détruisait complétement l'économie du projet de loi, par le discours suivant :

M. CHARLES DUPIN, *rapporteur*. — Messieurs, le projet présenté par l'honorable préopinant est purement et simplement la destruction du projet de loi; au lieu d'être un projet nouveau, c'est le maintien des dispositions existantes. L'honorable M. Darblay vous assure que sa proposition satisfera l'Algérie; les faits accomplis démontrent le contraire. Les dispositions que nous avons formulées, l'ont été par suite des réclamations unanimes élevées dans les diverses provinces de l'Algérie par les chambres de commerce, par les sociétés d'agriculture, par les comices agricoles, enfin par les conseils municipaux, afin de faire cesser un état économique devenu la ruine de l'Algérie.

Notre honorable collègue prétend qu'avec son système le commerce de l'Algérie prospérera; mais puisque son système est la continuation des dispositions existantes, le commerce continuera tel qu'il existe aujourd'hui.

Eh bien! quel est l'état du commerce? (Bruit.) J'aimerais mieux ne pas donner l'explication des vues de la commission, si l'on ne veut pas écouter. (Parlez!)

Quel est, aujourd'hui, l'état des choses! Tandis que la métropole apportait en Algérie pour 55 millions par an de ses produits, l'Algérie, en retour et pendant longtemps, ne vendait que pour 4 ou 5 millions des siens, et maintenant ses ventes ne s'élèvent qu'au septième des marchandises qu'elle achète de la France.

Messieurs, il est impossible que l'on maintienne un pareil état de choses. Si vous le maintenez, l'agriculture de l'Algérie restera dans la misère, et les capitaux s'éloigneront de plus en plus; et, je le répète, c'est pour faire cesser une semblable misère que nous avons rédigé notre projet.

Je disais que, pour certaines parties, et, j'en suis fâché, notre honorable collègue ne nous a pas fait même l'honneur de lire le titre des tableaux qu'il a critiqués.

M. Darblay vous a dit que la commission ne falicitait le commerce de l'Algérie avec l'étranger que pour un petit nombre de produits. Eh bien! notre honorable collègue a confondu la faculté de commerce avec l'étranger avec la faculté de commerce pour des produits manufacturés avec la France.

Vous nous avez accusés d'injustice; vous avez prétendu que nous voulions favoriser les manufactures aux dépens de l'agriculture; que nous traitions avec inégalité les classes d'ouvriers, que nous n'étions pas favorables, de la même manière et dans la même mesure, aux ouvriers des manufactures et aux ouvriers de l'agriculture. Permettez-moi de vous répondre, et je vais le démontrer, que les ouvriers des manufactures sont parfaitement hors de cause; et je ne voudrais pas qu'on mît si facilement et si gratuitement en jeu l'intérêt prétendu des ouvriers. A leur égard, je ne puis craindre de reproches; à leur égard, depuis vingt ans, ma profession de foi est patente; car je n'ai pas fait autre chose depuis ce laps de temps que de chercher à leur donner les plus grands moyens possibles d'améliorer leur instruction et leur bien-être.

Digitized by Google

Qu'avons-nous fait pour l'Algérie? Nous avons cherché la réalité des choses; nous avons demandé quels étaient les produits industriels que l'Algérie pouvait offrir effectivement aux marchés métropolitains, et nous les avons tous insérés dans notre tableau pour leur accorder une égale faveur. Mais, dans le système que nous suivons, nous ne faisons pas autre chose pour les produits naturels; dans les deux cas, nous procédons par voie d'énumération; si quelques objets essentiels étaient omis, nous y pourvoirons; on pourra les ajouter suivant les formes déterminées par notre loi.

Ainsi, nous n'avons pas fait d'exclusion systématique; nous n'avons pas eu de partialité ni pour ni contre l'agriculture et les manufactures.

Messieurs, il est une question qui doit être vidée dans cette séance, qui préoccupe un certain nombre de membres de l'Assemblée, qui laisse dans tous les esprits des appréhensions considérables au sujet des conséquences du projet de loi. On leur fait croire que le système aura des résultats prochains, nécessaires d'appauvrissement pour l'agriculture nationale : je demande, en très-peu de mots, la permission de montrer à l'Assemblée que ces craintes ne sont nullement fondées.

La situation de l'Algérie est vraiment extraordinaire. Toutes les fois qu'il n'est pas question de voter quelque résolution en sa faveur, on ne croit jamais pouvoir en faire de peinture trop hideuse : on déclare son climat meurtrier, son sol infertile, rien n'est prospère et tout y périt. Mais à l'instant même où l'on réclame la moindre facilité pour son commerce, on se précipite dans l'excès opposé. Les uns affirment que, si l'on obtient la plus légère faveur et le moindre débouché, aussitôt ses produits vont devenir à si bas prix et si considérables, que la France même, la grande et riche métropole, sera ruinée par la concurrence.

Il est nécessaire de faire justice de semblables exagérations.

Rappelons d'abord à l'Assemblée un fait digne de fixer son attention.

Ces mêmes questions vitales pour les deux agricultures de France et d'Afrique, elles ont été produites devant les trois conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

Les représentants les plus considérables de ces trois intérêts s'y trouvaient présents; je le demande, n'était-ce pas alors et devant eux qu'il fallait faire entendre le cri d'alarme? N'était-ce pas en présence des hommes les plus expérimentés, les plus capables, qu'on devait signaler les dangers supposés et soulever toutes les objections jugées capitales? Certes, alors, la question aurait été pertinemment jugée; oui, elle l'aurait été par des agronomes consommés et par les plus habiles de nos manufacturiers et de nos commerçants. Au contraire, bien loin qu'on ait suivi cette marche logique, on a paisiblement passé condamnation. La commission nommée par les trois conseils a proposé l'adoption de tous les principes fondamentaux existant dans notre loi. Ces principes n'ont été ni niés ni combattus; un seul membre, pour l'avenir et non pour le présent, a fait ses réserves isolées au sujet des céréales. Mais, je le répète, quant à l'ensemble de la loi, les trois conseils spéciaux et compétents l'ont accepté. A coup sûr, on ne persuaderait à personne qu'il n'y avait pas là des juges clairvoyants, des juges portant un profond intérêt à l'agriculture nationale, et qui, certes, n'eussent pas laissé passer sans contradiction un projet de mesures qu'ils auraient supposées funestes.

Digitized by Google

Réduisons ces exagérations inouïes à leur véritable valeur.

On vous parle sans cesse du grand danger que l'agriculture arabe ferait courir à l'agriculture française sur le marché de la France. Il semble que si l'agriculture africaine était mise sur le pied d'égalité avec quelque nation européenne que ce fût, elle l'emporterait à l'instant même. Eh bien! au moment où je parle, chez la plus grande nation commerçante, nous avons cet état de choses qui vous alarme si fort. Aujourd'hui toute l'Afrique du nord, le Maroc, Tunis, l'Algérie même, peuvent apporter leurs grains en Angleterre; ils y sont reçus en franchise de droit. Savez-vous ce qui se passe? Vous trouvez, en Angleterre, une grande quantité de blé de la Baltique, de l'Égypte et de la Crimée; vous n'en trouvez pas un seul hectolitre qui vienne de Tunis, du Maroc ou de l'Algérie, malgré la franchise et la liberté. Permettez-moi donc de vous dire qu'on s'efforce de répandre ici des craintes complétement chimériques.

Alors même que l'agriculture algérienne ferait des progrès, et j'ose espérer qu'elle en fera si l'on vote le projet de loi, une difficulté qui tient à la nature des choses empêcherait que l'Algérie pût jamais exporter en quantité effrayante le produit de ses moissons. Si vous consultez sur tous les marchés du monde quelles sont les contrées qui font au loin de grandes exportations de céréales, vous verrez que ce sont les pays riverains de très-grands fleuves; ce sont les peuples qui cultivent les bords du Nil et qui commercent par le Caire; ce sont les peuples répandus près des bords du Nieper, et qui débouchent par Odessa; ce sont les peuples qui habitent les bords de la Vistule, dont le débouché est à Dantzig; ce sont les peuples qui cultivent au voisinage du Saint-Laurent, au Canada, qui font les grandes exportations de céréales.

Mais quant aux nations qui n'ont pas de fleuves étendus et navigables, et l'Algérie n'a pas même une rivière qui soit flottable pendant 6 ou 8 lieues de longueur, aucune de ces nations-là n'a jamais exporté des quantités considérables de blé; c'est un produit trop encombrant pour en accumuler des quantités qui deviennent effrayantes.

Depuis deux mille ans, l'histoire a répété sans cesse que l'Afrique du nord est d'une admirable fertilité; qu'on l'a comptée, pendant quatre siècles, parmi les greniers du peuple romain. Aussitôt l'imagination nous représente un peuple immense et maître de l'univers, sans réfléchir qu'il s'agissait seulement de nourrir quelques millions d'Italiens. (Le bruit couvre un moment la voix de l'orateur.)

Plusieurs membres. — Attendez le silence!

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée doit cependant comprendre que les lois ne peuvent pas se faire comme cela.

On a produit un système, il faut le laisser combattre.

M. SOUBIES. — Il n'a pas été appuyé.

M. LE RAPPORTEUR. — Vous allez voir à l'instant même quels étaient en réalité les véritables marchés du peuple romain. C'étaient ceux qui conservent encore aujourd'hui le premier rang pour l'approvisionnement des États consommateurs. C'était l'Égypte, c'était la mer Noire; mais, quant à l'Afrique, voulez-vous avoir une preuve du faible commerce qui s'y faisait? Regardez les établissements commerciaux de l'Algérie sous les Romains, de Cherchell, l'ancienne *Julia Cæsarea*, d'Arzew, de Stora, vous oseriez à peine les comparer à nos ports du sixième ordre. Il était par con-

Digitized by Google

séquent impossible que de grands mouvements commerciaux, de grandes exportations se fissent dans ces espèces de bonbonnières, passez-moi le mot.

Voilà donc quelle était l'exagération. Mettons-la de côté.

Maintenant, on affecte de présenter la simple égalité de droits entre deux portions intégrantes d'un même État, comme une mesure qui ne produirait que des désastres, non pas pour le plus faible et le plus pauvre, mais pour le plus puissant et le plus opulent.

Est-ce que nous n'avons pas eu, au sein même de l'Europe, un exemple vraiment admirable d'un rapprochement pareil par des nations qui ne sont pas dépendantes les unes des autres? Voyez donc les différentes nations du Zollwerein! Chacune d'elles a renoncé volontairement à percevoir, au profit de son trésor, des droits de passage d'un pays à l'autre. Est-ce que ce sacrifice n'est pas amplement compensé pour les différentes nations? Loin que les peuples aient éprouvé le moindre détriment, ils ont trouvé tant d'avantages dans cette égalité de rapports commerciaux, qu'il s'en est suivi le lien le plus énergique et le plus resserré de l'unité allemande.

En France, sous Louis XIV, il y avait treize lignes de douane intérieure. Quand on les a supprimées, est-ce qu'il n'y avait pas aussi des sacrifices à faire pour le trésor, résultant de la suppression des péages d'une douane à l'autre?

Néanmoins, existerait-il une seule personne qui voulût aujourd'hui établir des lignes pareilles? Si de telles douanes existaient encore, y aurait-il une seule personne, dans cette enceinte, qui s'opposât à la suppression de telles lignes, véritables vestiges de l'ignorance et de la barbarie du moyen âge? Non, sans doute.

En résumé, ce que l'expérience a si bien justifié, même entre nations diverses, vous ne voudrez pas l'admettre pour des portions intégrantes d'un même pays, entre l'Algérie, qui est une terre française, et la métropole elle-même. Est-ce assez d'inconséquence?

Un dernier rapprochement vous frappera peut-être. Lorsqu'un grand empire de l'orient, lorsque l'empire chinois, accablé par le malheur, a vu par degrés la frontière du nord envahie, pour tâcher de conserver le centre de son territoire, qu'a-t-il fait? Il a bâti sa grande muraille de la Tartarie. Vous, au contraire, pour empêcher la grandeur de votre pays, pour empêcher que votre plus belle conquête vous devienne trop adhérente, qu'elle grandisse et qu'elle prospère trop rapidement, vous voulez bâtir une muraille de la Chine, non pas entre vous et l'ennemi de la mère-patrie, mais entre les deux parties d'un même empire!

En résumé, nous avons conçu notre projet d'après l'étude des souffrances très-graves, qui font que les colons de l'Algérie ne peuvent pas développer leurs cultures, et que celles des Arabes sont également languissantes. On devrait savoir une chose, c'est qu'en Algérie, il n'est pas possible d'obtenir un accroissement de production très-rapide, parce que les cultures se font avec des terres qui restent un grand nombre d'années en jachère.

Les Arabes n'ont pas notre système d'engrais, d'assolement et de variétés que M. Darblay connaît mieux que personne, et qui nous permet de produire infatigablement sur un territoire borné.

Voilà pourqoi l'Algérie ne produit pas même assez de blé pour se

Digitized by Google

nourrir, et qu'elle est obligée d'en acheter chaque année au dehors. Et c'est en présence d'un tel fait qu'on ose s'effrayer de voir l'agriculture arabe entrer en libre concurrence avec l'agriculture métropolitaine! En vérité, c'est le comble de la dérision.

Je me résume. Le contre-projet qui vous est présenté, ne vous le dissimulez pas, est le renversement de la loi : c'est l'art. 1er qui doit vider toute la difficulté; si l'amendement était adopté, notre projet tombe, et vous restez dans le *statu quo*. Par conséquent, tous les progrès que nous nous promettions, toute l'espérance que nous avions d'un meilleur avenir et d'une affluence de capitaux productifs, et d'une activité croissante, tout disparaît dans un instant.

Voilà les explications que je voulais présenter, afin qu'on vît bien que la commission s'est préoccupée des vrais intérêts de la France, en parallèle avec ceux de l'Algérie.

Je finirai par une considération que je crois frappante.

Je veux vous accorder tout ce que vous redoutez; je suppose que notre loi produira tous les progrès que vous redoutez. Je suppose que, dans douze ans, l'agriculture locale suffira pour combler le déficit d'un million d'hectolitres par an qui existe maintenant en Algérie; je suppose qu'elle ira plus loin, qu'elle pourra, de plus, fournir à la France un million d'hectolitres. Savez-vous quels changements se produiront en France pendant ces douze années? D'après ce qui s'est passé depuis soixante ans, l'accroissement de la population sera, pour douze ans, égal à 3 millions et demi d'habitants, lesquels consommeront 10 millions et demi d'hectolitres de blé. Si, dans dix ou douze ans, l'Algérie, à force de progrès, fournit à la France 1 million d'hectolitres de blé, il en résultera que vous, agriculture nationale, vous aurez encore 9 millions et demi de plus à produire pour suffire à l'acrroissement de la population.

Un membre. — Nous produirons le tout!

M. LE RAPPORTEUR. — Vous les produirez, soit; j'en serai charmé. Mais permettez-moi de dire qu'une loi combinée de manière qu'elle vous assure 9 millions et demi d'accroissement sur votre production de blé, quand elle en donne 1 million seulement à l'Algérie, cette loi, loin d'être injuste, est large et généreuse pour vous, et non pas ce que vous voudriez, c'est-à-dire, d'un côté, la nullité, la stérilité; de l'autre, la totalité de la production.

La commission repousse le contre-projet.

Après une courte réplique de M. Darblay, l'amendement qui proposait le demi-droit a été rejeté à une forte majorité.

L'Assemblée a passé alors à la discussion de l'article de la commission, et l'on a examiné séparément chacun des produits naturels dont l'admission libre en France était proposée.

En première ligne se présentaient les céréales, qui ont donné lieu à un vif débat, dans lequel MM. Lequien,

Digitized by Google

Barre et de Limairac, au nom de l'intérêt agricole de la France, ont repoussé la franchise qui a été défendue par MM. Passy et Dufaure, membres de la commission. Voici les discours de MM. de Limairac et Dufaure.

M. DE LIMAIRAC. — Il est hors de doute que, de tous les intérêts auxquels touche le projet de loi que vous avez à discuter, celui qui se présente dans ce moment-ci devant vous est, suivant toutes les opinions, l'intérêt capital ; c'est celui, du reste, qui a donné lieu à la discussion la plus importante au sein du conseil général de l'agriculture et du commerce, lorsque la proposition qui vous est faite lui a été portée. Nous sommes donc tous d'accord sur ce point, qu'il y a un intérêt immense pour la France à développer la colonisation d'Alger. Si la mesure que nous proposons, et qui tend à supprimer du premier tableau les *céréales*, avait pour objet de nuire essentiellement à la colonisation, j'avoue que, pour ma part, je demanderais la préférence à l'intérêt le plus général, et je n'hésiterais point ; mais remarquez, Messieurs, quelle est la situation en Algérie. Vous ne demandez pas, par la suppression de cet article céréales dans le tableau, la suppression de la culture, comme semblait l'indiquer l'honorable M. Passy. Au contraire, d'après le système de la loi, la culture des céréales est d'autant plus protégée, que les grains étrangers ne peuvent pas se placer en Algérie, à moins de payer des droits qu'ils acquittent à leur entrée en France ; l'Algérien pourra développer sa culture des céréales dans une liberté parfaite, et, par conséquent, établir la culture dans les mêmes conditions qu'en France.

Voilà un fait.

Nous ne nuisons donc pas au développement de la culture des céréales, en tant que cette culture peut être nécessaire pour établir celle bien plus riche, bien plus importante et plus utile pour la métropole, que l'Algérie devrait entreprendre. Quel est notre but ? Il est extrêmement simple. Nous voulons qu'il soit établi, permis par la loi, et non pas par les conseils d'un ministre de l'agriculture, qui peut changer, qui peut se tromper, quelles que soient ses bonnes intentions, que l'Algérie pourra diriger sa culture dans le sens qui ne porte point préjudice à la métropole, et qu'elle doit la diriger, autant que possible, vers les produits non similaires... (Rumeurs à gauche. — Aux voix ! aux voix ! — Parlez ! parlez !)

Permettez : je n'insiste pas sur cette considération, attendu qu'elle a été déjà produite et qu'elle est présente à l'attention de l'Assemblée ; mais j'insiste sur un point, c'est que, dans les conditions douanières de l'Algérie, l'agriculture française n'a pas une protection suffisante avec votre article. Vous n'avez pas un système douanier organisé sur cette longue côte de l'Algérie, qui vous permette d'assurer qu'il n'entrera pas, par une large contrebande, des grains étrangers (réclamations au banc de la commission) qui iront ou se faire franciser en Algérie, ou bien débarquer temporairement en Algérie, et puis, avec un prétendu droit d'origine, viendront se placer sur le territoire français.

Voilà la considération que je vous recommande avant le vote ; voilà la fraude contre laquelle nous vous demandons protection pour notre agri-

Digitized by Google

culture, qui est, je ne dirai pas aux abois, mais enfin dans un état de détresse qui mérite bien toute l'attention et toute la sympathie de l'Assemblée. Notre amendement ne nuit en rien aux cultures algériennes, mais il protége la production française.

Et remarquez, je termine par cette considération, remarquez que les conditions ne seront nullement égales. L'Algérie a le monopole de certains produits, de ces produits riches qui vont constituer pour elle des bénéfices considérables que ne peuvent pas réaliser nos agriculteurs en France.

Par exemple, pouvons-nous cultiver l'indigo et les plantes tinctoriales qui vont devenir une source de richesse pour l'Algérie? Pouvons-nous cultiver le cotonnier? Eh bien! lorsque nous sommes privés de ces produits-là, produits qui, cependant, sont nécessaires à nos industries, à nos fabriques, est-ce bien le cas d'aller encourager la culture des céréales, nous, qui n'avons dans la plus grande partie de la France que cette culture pour donner une exploitation suffisamment productive à nos terres, à nos propriétés? J'insiste donc, et, encore une fois, ce n'est pas par crainte des produits de l'Algérie en ce moment-ci; nous n'aurions qu'à profiter en France de l'écoulement des céréales sur l'Algérie; mais j'insiste par cette double considération, qu'il faut encourager l'Algérie à la culture des produits non similaires, et éviter surtout la fraude considérable qui pourrait se faire au moyen de l'introduction des céréales de l'Algérie sur le marché français. (Aux voix! aux voix!)

M. DUFAURE.—Messieurs, l'honorable préopinant vient de le dire avec raison, l'introduction des céréales dans le tableau qui se rapporte à l'article 1er est le point le plus important, le point capital sur lequel nous avons voulu établir le système général et politique du projet de loi; il a rappelé que cette question avait été débattue dans le conseil supérieur de l'agriculture : cela est vrai, elle a été débattue devant les représentants les plus spéciaux, je puis le dire, de l'agriculture française. Il aurait dû ajouter qu'elle y a été résolue dans le même sens que par le projei de loi.

M. DE BEAUMONT (de la Somme). — Par les trois conseils réunis!

M. DE LIMAIRAC. — C'est bien différent! L'agriculture était écrasée par le commerce : il y avait deux conseils contre un!

M. DUFAURE. — Voulez-vous me permettre de continuer? Elle a été examinée successivement par le gouvernement dans les trois conseils; au conseil d'État, par votre commission, partout la question a été résolue dans le même sens.

Y avait-il quelques raisons pour apporter, relativement aux céréales, une dérogation, un changement au principe général sur lequel repose la loi?

Le premier orateur que vous avez entendu a demandé cette dérogation au nom des souffrances de l'agriculture française; il vous a dit que le prix des céréales était tellement bas dans notre pays, qu'il ne fallait pas autoriser l'introduction, sans droit, des céréales produites par l'Algérie.

Mais je ne veux que les paroles de l'honorable orateur qui descend de la tribune pour lui répondre. Comment! vous craignez que l'Algérie, qui est obligée d'acheter par an 1,200,000 hectolitres de blé pour vivre, introduise des céréales sur vos marchés, à bas prix, elle qui paie le blé bien plus cher que vous, et de manière à nuire à la consommation des vôtres!

Digitized by Google

L'argument était exagéré. Je le répète, l'honorable M. de Limairac lui-même en a fait justice.

Il aurait dû aller plus loin. Messieurs, prenons la situation actuelle ; jugeons la question des céréales par l'état dans lequel se trouve la France maintenant. Que demandons-nous par le projet de loi ? Ce projet est complexe : il veut appliquer à l'Algérie toutes les conditions du marché de la France, et de même que nous permettons l'introduction en France des céréales produites, par l'Algérie, de même nous appliquons à l'Algérie l'échelle mobile appliquée aux côtes de France, et qui ne permettra d'introduire en Algérie les blés étrangers qu'à certaines conditions qui vous garantissent contre l'excès de cette introduction.

L'effet de la loi, il sera nécessairement d'obliger l'Algérie à acheter en France, au bas prix où sont les céréales actuellement, les 1,200,000 hectolitres de blé qu'elle est obligée de chercher au dehors pour se nourrir. Voilà l'effet de la loi.

Je tiens à répondre à cette objection même après mon honorable ami M. Passy, qui l'a déjà réfutée; non pas que je craigne que l'Assemblée puisse se faire illusion un moment, mais parce qu'on pourrait la répéter hors de cette enceinte. Si les souffrances de l'agriculture duraient encore, on l'attribuerait au malheureux projet de loi que le gouvernement a accepté, d'accord avec la commission ; c'est lui, dirait-on, qui a prolongé la détresse de l'agriculture française. Ce n'est pas vrai, c'est complétement contraire à la nature de la loi ; l'effet de la loi assure, au contraire, à la France un marché qu'elle n'a pas actuellement. Et si cependant, dans les conditions générales de la loi, nous comprenons les céréales avec les autres produits, c'est que nous avons voulu une loi complète, c'est que nous avons voulu, pour apporter un terme aux sacrifices que vous faites depuis trop longtemps pour l'Algérie, admettre ce système si naturel, si simple, d'assimiler sous le rapport économique l'Algérie à la France. Permettez à l'Algérie d'introduire ses produits en France, réservez-vous à vous-mêmes d'introduire les vôtres en Algérie, et ne permettez aux produits étrangers d'y entrer que dans les mêmes conditions où ils peuvent entrer en France, tandis, maintenant, qu'ils y entrent librement.

Mais, me dit-on, quelle est la garantie douanière que nous avons qu'on ne fera pas une contrebande désastreuse et qu'on n'importera pas en France des grains étrangers introduits d'abord en Algérie ?

La garantie! vous oubliez que, d'un côté, le gouvernement a le droit de fixer les ports par lesquels les blés étrangers entreront en Algérie : que, d'un autre côté, les douanes y sont déjà établies, que les ports qui ne sont pas nombreux sur la côte d'Afrique vous garantissent déjà, par les formalités qu'on doit remplir, par les précautions que le gouvernement a prises depuis 1843, vous garantissent de toute introduction frauduleuse. Voyez : des grains étrangers sont introduits à Oran, à Bougie, à Alger, à Bone ; ils y sont introduits en payant les mêmes droits qu'ils paieraient s'ils entraient à Marseille, et vous supposez qu'on pourra prendre ces grains étrangers qui ont déjà payé les mêmes droits qu'ils paieraient en France, qui ont déjà été mis en magasin, qui ont déjà supporté des frais de déchargement et de rechargement, vous supposez qu'on leur fera supporter encore un fret pour les apporter à Marseille! Que voulez-vous dire par là? Il vaudrait bien mieux les apporter directement ; je ne comprendrais pas

Digitized by Google

pourquoi on leur ferait faire le tour par l'Algérie avant de les apporter à Cette ou à Marseille. Il est évident que la crainte n'est pas fondée. (C'est clair!) Et si vous me parlez des introductions par terre, sur lesquelles les précautions douanières ne peuvent pas être aussi bien prises, je vous prie alors de prendre la carte et de me dire par quelle route entreront les grains venant de Tunis ou de Maroc, de calculer avec soin les frais qu'ils auraient à supporter dans le transport sur des chameaux ou des mulets, et vous verrez s'il y aurait le moindre avantage commercial à faire cette contrebande que vous redoutez.

J'en suis convaincu, pour l'agriculture française il n'y a aucun inconvénient, aucune inquiétude, aucune crainte à concevoir; pour l'Algérie, il y a avantage immense, même au prix de l'échelle mobile que nous lui imposons, de lui ouvrir largement le marché français.

Quel est notre but, après tout? Il faut que nous nous entendions bien là-dessus, non seulement pour la loi actuelle, mais encore pour toutes les lois que vous nous avez chargés de préparer. Quel est notre but pour l'Algérie? Voulons-nous la maintenir toujours dans l'état où elle se trouve? Ne faisons rien, laissons-la dans la situation législative qu'elle a maintenant, et nous réussirons inévitablement. Mais voulons-nous, au lieu d'une terre de conquête, d'un champ de bataille, en faire une annexe de la France, sur laquelle des populations françaises pourront avec confiance se transporter, sûres d'y être libres de leur travail et de leur industrie? Le voulez-vous? Entrez dans la voie que nous vous proposons.

Remarquez, et je termine par là, l'injustice de la position que nous ferions à ceux de nos compatriotes qui veulent aller faire de l'agriculture sérieuse en Algérie. L'Algérie, nous la traiterions, par nos lois de douane, comme une terre étrangère : on invoquerait contre elle le même argument que l'on invoque contre les étrangers; et puis, quand les produits de l'Algérie, que nous traitons comme une terre étrangère, voudraient se transporter à l'étranger, on la traiterait comme une terre française! Traitée par l'étranger comme française, traitée par la France comme étrangère, c'est là, Messieurs, une situation inique qui ne peut pas se prolonger. Le projet de la commission et du gouvernement a pour but d'y mettre un terme. Nous espérons que l'Assemblée l'adoptera. (Marques nombreuses d'approbation. — Aux voix! aux voix!)

La franchise, proposée par la commission, a été adoptée, au scrutin de division, par 429 voix contre 147.

L'introduction de la *cire* d'Algérie en France a donné lieu à une discussion assez intempestive soulevée par M. Levavasseur, qui demandait que l'on accordât la même franchise aux cires des autres colonies, notamment à celles du Sénégal. Mais les organes de la commission ont fait observer avec raison qu'il ne fallait pas confondre, dans le même débat, les intérêts des diverses colonies, et qu'il convenait de réformer d'abord le ré-

Digitized by Google

gime de l'Algérie, puisque celui-ci se trouvait seul en question, sauf à adopter plus tard les mêmes principes, lorsque l'on réviserait les tarifs applicables aux provenances du Sénégal, des Antilles et de l'Inde. A ce sujet, M. Dufaure a fait entendre de très-énergiques paroles contre notre *vieux système colonial*, qui a contribué, plus que toute autre cause, à jeter nos colonies dans la détresse où elles languissent depuis si longtemps. L'assentiment presque général qui a accueilli cette déclaration permet d'espérer que bientôt d'importantes réformes seront apportées au système trop exclusif qui règle les relations entre la métropole et les colonies.

L'article *graines oléagineuses* a réveillé, de la part de l'intérêt agricole, les susceptibilités, les appréhensions qui avaient été exprimées au sujet de l'article des *céréales*. L'honorable M. d'Havrincourt, représentant du Pas-de-Calais, a prononcé sur cette question un long discours, dans lequel il s'est efforcé d'établir le danger que présenterait pour l'agriculture nationale la concurrence des graines oléagineuses de l'Algérie. Il a rappelé les paroles et les écrits du maréchal Bugeaud, qui, de tout temps, s'était opposé en pareille matière à l'assimilation du régime de douanes, dans la crainte qu'il n'y eût un jour, entre la colonie et la métropole, antagonisme d'intérêts, et, par suite, chance de séparation violente. M. Charles Dupin s'est chargé de calmer les appréhensions évidemment exagérées de M. d'Havrincourt.

M. CHARLES DUPIN, *rapporteur*. — Messieurs, il est facile de présenter à l'Assemblée un petit nombre de faits très-positifs qui calmeront les alarmes de notre honorable collègue. Avant et d'abord, je le prie de remarquer une considération importante qu'il a complétement passée sous silence.

Il a semblé croire que, si nous donnons à l'Algérie le moyen d'introduire ses huiles en France, nous supprimerons par cela même, dans la culture française, une production équivalente : cette erreur est très-grande, et notre honorable collègue le reconnaîtra sur-le-champ.

Messieurs, il est un fait bien remarquable : c'est la grande valeur de tous

Digitized by Google

les produits oléagineux de différentes natures qui sont annuellement introduits en France. Je viens d'en faire le relevé tout à l'heure sur le registre des douanes de 1849 : j'ai réuni les diverses espèces d'huile et les graines qui sont importées, non pas pour servir de semences, mais pour être converties en huile; je trouve une valeur de 66,977,000 fr.

M. D'HAVRINCOURT. — Je demande la parole.

M. LE RAPPORTEUR.—Je continue et je répète à l'Assemblée : La France reçoit, pour les besoins de la société et pour les besoins de ses manufactures, une quantité de matières oléagineuses qui se représentent par 66,977,000 fr.

Maintenant, voyons ce que fait l'Algérie : quand elle nous envoie la plus grande valeur possible de produits oléagineux, elle en fait parvenir en France, comme plus grande valeur annuelle, pour 3,500,000 fr. Par conséquent, elle n'a pu présenter sur le marché métropolitain que la vingtième partie de ce que l'étranger fournit à la France en matières oléagineuses. Mais veuillez remarquer une circonstance très-remarquable : lorsque l'Algérie nous a fait cet envoi, c'était dans une année de grande production; et non seulement c'était une année de grande production, mais elle envoyait, avec le produit annuel de ses huiles, tout un arriéré, tout ce qu'il y avait d'emmagasiné dans le pays kabyle, auquel nous venions d'ouvrir le port de Bougie pour commercer avec Marseille.

Ainsi, ce faible chiffre de 3,500,000 fr. ne sera pas même le produit régulateur, le produit ordinaire de ce que l'Algérie peut nous livrer en huile. C'est un produit extraordinaire, un produit accumulé. Mais vous n'avez pas toujours des années de surabondance; elles sont rares, et trop souvent des années déplorables leur succèdent. Pour l'Algérie comme pour la France, il n'y a rien de plus variable que la production de l'huile d'olive, et le climat de l'Algérie a bien plus d'intempérie que celui de la Provence. Cette année même, je viens de savoir de M. le directeur des douanes que nos importations d'huile, provenant de l'Algérie, sont nulles, parce que la récolte a manqué. Ainsi, le maximum de la récolte disponible ne s'élève pas à 3,500,000 fr., et dans les mauvaises années, la quantité disponible est nulle. Prenez la valeur moyenne, il n'y aura pas 2 millions.

Pour l'huile d'olive, vous savez très-bien que ce n'est pas une chose facile que d'en accroître la récolte. Les plantations d'oliviers demandent du temps et des soins infinis. Dans la Kabylie, dont on nous a parlé, la production a depuis longtemps atteint le degré qu'elle peut avoir avec les habitudes de la population, et ce n'est pas en Afrique que le peuple indigène peut faire en peu de temps des révolutions dans les cultures. A l'égard des colons européens, vous savez bien les énormes difficultés qu'ils éprouvent, le prix qu'ils paient pour la main-d'œuvre et le temps qui doit s'écouler avant d'avoir des oliviers productifs.

Maintenant on me dit : Vous ne parlez que de l'huile d'olive. Parlons des autres espèces, parlons du sésame, car c'est avec ce nom-là qu'on effraie.

Pour développer la culture de cette plante, il faut trois choses difficiles à réunir en Algérie. D'abord, il faut des pays où les irrigations soient abondantes. Avec les sécheresses extraordinaires qui règnent le plus souvent en Algérie, le sésame ne peut pas être une culture générale; ce ne sera qu'une culture rare, exceptionnelle. Notre honorable collègue nous disait

Digitized by Google

que, pour cultiver le sésame, il faut des capitaux considérables; sans doute.

M. D'HAVRINCOURT. — Je n'ai pas dit cela.

M. LE RAPPORTEUR.—Vous avez dit : Pour la culture des graines oléagineuses, il faut des capitaux, et, si vous ne le dites pas, je l'affirme.

M. D'HAVRINCOURT. — En France.

M. LE RAPPORTEUR. — Quoi! vous croyez qu'il faut des capitaux en France, est-ce qu'il n'en faudrait pas en Algérie? (Rires.) Il faut beaucoup d'argent; et, la différence, c'est qu'en France vous aurez de l'argent à 4 p. 0/0, et qu'en Algérie vous n'aurez de l'argent qu'à 10 et 12 p. 0/0.

M. D'HAVRINCOURT.— Vous n'aurez pas les mêmes produits.

M. LE RAPPORTEUR. — Oui, mais vous aurez toujours la même différence dans l'intérêt de l'argent.

Ainsi, remarquez-le bien, le sésame n'est pas une plante qui soit propre au sol de l'Algérie; c'est en Egypte, c'est le long de grands fleuves où l'eau soit disponible. Vous voyez donc que cette alarme n'est pas fondée. (Bruit.) Je prie les intéressés de croire que je ne serai pas long. Vous voyez, en définitive, qu'on cherche à répandre l'alarme contre les produits les plus modestes, contre des produits qui n'arrivent pas, en moyenne, à 2 millions, lorsque les importations rivales faites par l'étranger surpassent 66 millions.

L'agriculture métropolitaine n'a, par conséquent, aucune crainte à concevoir.

En vérité, je suis surpris qu'un aussi bon esprit que notre honorable collègue vienne faire une question de guerre sociale entre deux portions de la France. Si l'Assemblée nationale, dans sa justice et dans sa générosité, porte des lois qui, pour les produits similaires, établissent l'égalité entre la métropole et l'Algérie, ce ne sera jamais une raison pour que la mère-patrie se révolte contre le pays le plus faible qui se serait développé sous ses auspices.

Je vous prie de remarquer comment on cherche à coaliser les intérêts les plus divers pour venir au secours, non des intérêts généraux, mais d'intérêts particuliers.

On vient de dire que le système de la commission était le système du libre échange, parce qu'on sait que ce système n'a pas la majorité dans cette Assemblée. Eh bien, je vous dirai, moi, que les libres échangistes, s'ils ont le sentiment juste de leurs intérêts, doivent voter contre la loi. En effet, nous établissons le droit d'entrée en Algérie sur les produits étrangers; nous soumettons ces produits au même droit que s'ils étaient importés dans la métropole. Le commerce de la France avec l'étranger est-il régi par le libre échange ou par le système protecteur? Il est régi par le système protecteur; par conséquent, c'est une extension du système protecteur que nous votons.

Voilà la réponse à l'une des objections qui nous étaient présentées pour alarmer le plus grand nombre possible d'intérêts métropolitains.

Vous voyez bien qu'il n'y a aucune espèce d'inquiétude à concevoir pour les départements qui produisent une quantité d'huile plus ou moins considérable. Je dois leur dire ensuite qu'il s'agit seulement de la moitié des droits, puisque l'Algérie ne paie aujourd'hui que le demi-droit. Si cette moitié est supprimée, ne croyez pas que les commerçants de l'Algérie ni les commerçants de Marseille viendront dire aux consommateurs français;

Digitized by Google

« Puisque le trésor public a réduit cet impôt, nous allons vous en donner tout l'équivalent. » Ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Lorsque des négociants apportent un produit sur le marché français, savez-vous à quelle condition ils peuvent en faire baisser le prix? C'est à la condition qu'ils l'auront apporté en trop grande quantité, de manière que l'offre devienne supérieure à la demande.

Mais, en vérité, ce n'est pas avec 3 millions de produits oléagineux que vous pourrez changer les conditions d'un marché sur lequel on apporte 67 millions de l'étranger.

Voilà les observations que je voulais vous présenter, et elles s'appliqueront à tous les produits, à tous, si vous voulez écouter et suivre chaque intérêt en particulier. Remarquez quelle est sa tactique. Lorsqu'il s'agissait des céréales, on disait : L'agriculture française est perdue si vous votez pour les céréales; et voilà sans doute pourquoi notre collègue a voté contre les céréales.

Il nous dit aujourd'hui : Les céréales, ce n'est rien; mais l'huile perdra l'agriculture française si vous votez l'article relatif à l'huile.

Messieurs, ne nous laissons pas arrêter par des objections de cette nature. J'ai prouvé qu'il était impossible que le marché français fût influencé d'une manière remarquable par la faible introduction qui peut avoir lieu par l'Algérie pour les produits oléagineux.

Aussi, l'agriculture ne souffrira pas, sa production ne sera pas en diminution, car l'Algérie n'introduit que le vingtième de ce que les autres nations introduisent. Eh bien, nous demandons pour l'Algérie une part plus grande relativement à l'étranger; mais, je le répète, nous ne faisons aucun tort à la production nationale.

L'amendement de M. d'Havrincourt, qui consistait à assujettir les graines oléagineuses de l'Algérie au même droit que pour les provenances de la côte occidentale d'Afrique, au lieu de leur appliquer la franchise, a été repoussé par 456 voix contre 175.

Pour l'article *laines*, même débat, qui nous a valu de bons discours en faveur de la franchise, l'un de M. le général Daumas, commissaire du gouvernement, l'autre de M. Dufaure. Nous reproduisons ces discours.

M. LE GÉNÉRAL DAUMAS, *commissaire du gouvernement.* — Messieurs, voici quelques renseignements qui pourront, je l'espère, vous éclairer sur l'état actuel de la production des laines en Algérie et sur l'avenir commercial qui lui semble réservé.

Les Européens ne se sont pas, jusqu'à présent, adonnés à l'élève des moutons.

Les Arabes sont donc à peu près les seuls producteurs de laines.

Mais les Arabes ne se préoccupent guère du soin de classer les races ovines, et puis ils entassent les toisons pêle-mêle, sans distinction.

Digitized by Google

Il résulte de là que les laines d'un même troupeau sont extrêmement mélangées.

Il en a été importé qui sont venues à Paris par Marseille et le Havre. Pour en tirer parti, il a fallu en faire le triage. Un seul et même envoi a présenté cinq qualités distinctes, dont le prix marchand, en suint, a varié de 1 fr. à 1 fr. 80 c. le kilogramme.

Les laines algériennes sont généralement longues plutôt que courtes.

Les unes participent de la nature des mérinos d'Espagne.

D'autres, plus légères, ont une grande analogie avec celles d'Allemagne.

Il en est enfin qui offrent le caractère des laines anglaises et irlandaises.

Lorsque les éleveurs algériens auront su constituer des troupeaux homogènes et les composer de meilleurs sujets reproducteurs, tout porte à croire qu'ils obtiendront des qualités fines, celles-là mêmes que l'agriculture française renonce à produire et que nos manufactures demandent principalement à la Saxe et à l'Australie.

La province de Constantine est surtout appelée à fournir ces qualités supérieures.

M. D'HAVRINCOURT. — Je demande la parole.

M. LE GÉNÉRAL DAUMAS, *commissaire du gouvernement.* — Vous le voyez, Messieurs, il n'y a là aucun inconvénient, ni pour le présent, ni pour l'avenir, à la libre importation en France des laines algériennes.

Au surplus, des causes diverses concourent à restreindre cette importation.

En premier lieu, les Arabes n'ont pas d'étables et ne font pas de foin pour leurs bestiaux.

En hiver les intempéries et le manque d'abri en été, le soleil qui calcine les pâturages, constituent des empêchements à l'extension indéfinie des troupeaux.

Un autre obstacle résulte de l'éloignement des ports de mer où se trouvent les tribus qui produisent la laine.

Les Kabyles, dans leurs âpres montagnes, sont essentiellement industriels et agriculteurs. Ils ne se livrent pas à l'élève des moutons. Le peu qu'ils en ont est un objet de luxe réservé aux réjouissances par lesquelles ils célèbrent presque exclusivement la grande fête musulmane qu'on nomme *Ai-del-Kebir*.

Le Tell, pays de labour et de grande culture, grenier des tribus sahariennes, s'adonne principalement aux céréales et à l'élève de la race bovine.

La grande production des laines est concentrée dans les tribus qui habitent les hauts plateaux et la vaste contrée connue communément sous le nom de *petit désert*.

Là les céréales manquent. La richesse des tribus y consiste surtout dans les moutons, dont la toison et la chair fournissent le prix des blés qu'elles achètent dans le nord et que, pour cela, elles appellent leurs *silos ambulants;* leur autre élément de richesse est dans les chameaux qui portent chez elles les grains du Tell, et qu'elles nomment les *vaisseaux de la terre*.

Vous comprenez, Messieurs, qu'à la grande distance où ces tribus se trouvent de nos ports de mer, elles ne sont guère disposées à y envoyer leurs laines; elles y sont d'autant moins disposées, qu'elles trouvent, en grande partie, sur les lieux mêmes, le placement de cette marchandise.

Digitized by Google

Les Arabes ne connaissent pas le linge de corps, et vivent en plein air, exposés à toutes les intempéries. Une nécessité hygiénique, instinctivement ressentie, leur a fait une habitude invétérée de l'emploi presque exclusif de la laine pour se vêtir et s'abriter.

Aussi de grandes manufactures fabriquent-elles toute sorte de vêtements et d'étoffes de laine à l'usage des musulmans.

Parmi les centres manufacturiers, je mentionnerai entre autres la puissante tribu des Beni-Abbès, dans la Kabylie, laquelle offre un vaste débouché aux tribus qui produisent des laines.

Je citerai surtout la petite nation des Beni-M'zab, dans le désert, comptant sept villes, dont la capitale est Gardaïa.

Les Beni-M'zab fabriquent ou font fabriquer une immense quantité de tissus de laine, dont l'emploi ne se borne pas à la consommation locale ou environnante. Des caravanes vont porter leurs produits, du côté oriental, au royaume nègre de Bernou, par Ghdamès, et, pour la partie occidentale, jusqu'à Tombouctou, à travers les grandes oasis de Touat, embrassant ainsi les deux grands courants commerciaux de la région.

Jugez, Messieurs, de la quantité de laine que doivent employer ces centres manufacturiers, ainsi que bien d'autres encore qu'il serait fastidieux d'énumérer.

Mais il est un genre particulier de fabrication bien digne de remarque; je veux parler du travail de ménage, exécuté par la main des femmes.

Sous chaque tente, dans chaque gourbi, il y a un métier, et les femmes confectionnent pour la famille ou le commerce les bornous, les haïcks, les tentes, les sacs pour porter les fardeaux, les besaces pour les cavaliers, les tapis et une multitude d'autres objets qui sont en laine.

Tout cela a de l'importance. Les tapis, par exemple, sont d'un usage indispensable et général. On en trouve chez le plus pauvre arabe. Cela se conçoit : étendus sur le sol, ils remplacent le lit des peuples civilisés.

Cette fabrication domestique est celle peut-être qui emploie le plus de laine. Les ateliers sont petits, mais ils sont innombrables.

Si nos manufacturiers de France parvenaient à établir des vêtements et étoffes de laine appropriés aux habitudes musulmanes, et qu'ils pussent les livrer à des prix modérés, ils feraient tomber la fabrication de ménage; et, en ce cas, un immense débouché leur serait ouvert.

Cela ferait sans doute refluer sur nos marchés une certaine partie des laines indigènes. Mais ne serait-il pas alors aussi juste que naturel de permettre à l'Algérie d'envoyer en France la matière première des tissus qu'elle recevrait de la métropole. (Très-bien! très-bien!)

Quoi qu'il en soit, et pour ne parler que du présent, les indigènes n'exportent que peu de leurs laines. Et c'est là un fait général.

Ainsi, par exemple, le Maroc est plus favorablement placé que l'Algérie pour l'exportation. Tandis que l'Algérie n'a qu'un littoral, le Maroc en a deux, l'un à l'ouest sur l'Atlantique, l'autre au nord sur le détroit.

Or, le Maroc, bien qu'il soit plus peuplé que l'Algérie et qu'il possède des millions de têtes ovines, bien que l'empereur ait le monopole et ne demande probablement pas mieux que d'expédier le plus possible, le Maroc, dis-je, n'exporte que pour environ 3 millions de francs de laines, nouveau témoignage du peu de goût ou d'intérêt des indigènes pour l'exportation des laines.

Digitized by Google

Du même fait je tirerai une autre conséquence, à savoir, que si les États voisins de l'Algérie exportent si peu comparativement à ce qu'ils possèdent, malgré la facilité de leurs ports de mer, il n'est pas à craindre qu'ils viennent traverser une plus ou moins grande partie de leur territoire, jointe à une autre partie du territoire de l'Algérie, pour faire arriver leurs laines en contrebande jusqu'à nos ports de mer.

Ces différents détails, basés sur la connaissance du pays, vous mettront à même, je l'espère, Messieurs, d'apprécier si, effectivement, la France a quelque dommage à redouter de l'importation des laines algériennes.

Je termine par un simple rapprochement.

La France a demandé, l'année dernière, à l'étranger, pour 54 millions de laines.

Pendant les dix premiers mois de la présente année, la valeur de l'importation algérienne ne s'est élevée qu'à environ 1,900,000 fr. Ne jugerez-vous pas, Messieurs, que ces faits parlent assez haut? (Marques d'approbation.)

M. DUFAURE. — Messieurs, la commission ne peut accepter le rôle qui lui est fait par l'honorable M. Barre. Il n'est pas exact, comme l'a dit un autre honorable orateur, que nous ne nous soyons occupés que de bâtir un édifice parfaitement régulier, ne nous préoccupant en aucune manière de savoir si, en le construisant, nous ne broyions pas sous nos pieds tous les intérêts de l'agriculture française. Non, Messieurs, la préoccupation de la commission s'est portée aussi bien, principalement sur les intérêts français, en réglant les intérêts de l'Algérie. Nous nous sommes demandé si, indépendamment de ce que nous réunissions l'Algérie à la France par leurs relations commerciales et économiques, nous n'allions pas porter un tort grave à quelques-uns des intérêts français. Nous l'avions déjà dit, car les plaintes qu'on vient de vous faire entendre, on vous les exposait avec moins de vivacité, mais à peu près dans les mêmes termes, pour les céréales et pour les graines oléagineuses. Vous avez vu ce qu'il en était. Eh bien, pour les laines, il en est de même. Nous avons examiné quel inconvénient il pouvait y avoir à admettre en franchise de droits les laines en masse venant de l'Algérie; nous avons cherché à savoir quelles étaient les relations de la France avec les puissances étrangères à ce point de vue. Qu'avons nous vu?

La France produit une qualité de laines absolument différentes de la qualité des laines qu'on importe actuellement de l'Algérie. Notre honorable collègue M. le général de Lamoricière vous en a exposé tout à l'heure les motifs. Les laines de l'Algérie sont produites par des troupeaux que les Arabes, peuple pasteur, conduisent dans les montagnes, tiennent toujours en plein air et ne font jamais rentrer dans des étables. Vous n'avez ainsi que des laines excessivement communes, qui, sous aucun rapport, ne peuvent être comparées aux laines que donne l'agriculture française.

Une industrie respectable, dont je parlerai tout à l'heure, a besoin de ces laines communes, et comme l'Algérie ne peut les lui donner toutes, elle les demande aux États barbaresques; elle les demande à la Turquie; elle les demande à Buenos-Ayres, à tout le Levant. Prenez les états des douanes, vous y verrez avec étonnement que, quoique les laines venant de l'Algérie ne paient que la moitié des droits que paient les laines des provenances que j'indiquais tout à l'heure, cependant la quantité de laines communes

Digitized by Google

introduites des Etats barbaresques de Tunis et du Maroc, introduites de la Turquie, introduites du Levant, est bien plus considérable que celles des laines venant de l'Algérie; pourquoi en est-il ainsi? D'un côté, parce que la production algérienne est limitée; d'un autre côté, parce que, entre la partie de l'Algérie qui donne ces laines et la côte où il faut les porter, il y a des frais de transport considérables qui empêchent qu'on ne puisse les introduire au même prix que celles que donnent, avec un droit double, les Etats que je viens d'indiquer. Eh bien, vous abaisserez les droits; vous les supprimerez; voici l'Algérie en face des États barbaresques, en face de ses deux voisins, Tunis et le Maroc, qui donnent ces laines; voilà l'Algérie favorisée; elle nous donnera ses laines avec plus d'avantage que Tunis et le Maroc. Voulez-vous que l'état actuel des choses continue? Voulez-vous que les laines communes viennent de Tunis et du Maroc au lieu de venir de l'Algérie? Je vous disais tout à l'heure que les laines communes répondaient à une industrie respectable.

M. D'HAVRINCOURT. — L'Algérie a déjà une faveur de moitié.

M. DUFAURE. — L'honorable M. d'Havrincourt me dit que l'Algérie a déjà une faveur de moitié; je viens de le dire moi-même: les droits payés par la laine qui vient de Tunis et du Maroc sont de 22 fr.; celle qui vient de l'Algérie paie 11 fr.

Quoi! vous regrettez qu'une terre qui nous appartient ait un privilége à l'égard de deux autres territoires qui nous sont complétement étrangers!

M. D'HAVRINCOURT. — Nous en demandons le maintien.

M. DUFAURE. — Vous me dites bien haut qu'elle a un avantage de moitié; cet avantage ne suffit pas; même avec cet avantage de moitié, c'est de Tunis et du Maroc que vous tirez les laines communes.

Je vous demande de donner un avantage plus fort, afin que les laines viennent de l'Algérie.

Je vous disais tout à l'heure que la laine commune répondait à une industrie qui mérite tous vos respects.

Voici, Messieurs, quelle est cette industrie. Si vous parcourez nos campagnes, si vous y cherchez des tapis très-communs qui se vendent à très-bon marché, et des objets de literie très-communs et se vendant aussi à très-bon marché, vous ne trouverez nulle part ces objets si nécessaires pour la salubrité des habitations, si nécessaires pour nous mettre à couvert des intempéries des saisons; tout le monde le reconnaît comme moi.

D'où vient que nous ne trouvons pas ce que l'on trouve en Angleterre et en Allemagne, dans la chaumière du laboureur, des ouvrages de tapisserie très-commune? Cela vient de ce que nos laines sont trop chères. Nous aurions besoin de laines très-communes; or, nous ne pouvons en avoir que des États encore barbares, dans lesquels les moutons sont toujours à l'air, ne sont jamais rentrés dans les étables, sont soignés par des peuples pasteurs; c'est de là qu'il faudrait les tirer, et le droit leur donne un prix tel que l'industrie ne peut les employer utilement. Voilà pourquoi nous ne voyons pas répandus dans la consommation ces objets qui y seraient si nécessaires.

C'est un besoin pour nous de recevoir les laines communes de l'Algérie. Elle en produit une certaine quantité. La quantité importée augmentera-t-elle? Nous le désirons, non pas au préjudice de l'agriculture française;

Digitized by Google

encore une fois, cela ne lui porte aucun préjudice ; il n'y aura pas un kilogramme de laine française de moins de vendue quand les laines communes de l'Algérie entreront en France.

Mais on dit : Peut-être que les Arabes, les indigènes amélioreront leurs laines ; un jour peut-être elles pourront avoir les mêmes qualités que les laines que produit l'agriculture française ; dans l'avenir elles pourront faire à celles-ci une concurrence dangereuse.

A quelles conditions cet avenir peut-il se réaliser ? A la condition que les Arabes, au lieu d'être un peuple pasteur, deviendront un peuple cultivateur et sédentaire ; qu'au lieu d'avoir la tente, ils auront la maison ; que, pour les moutons, ils auront l'étable ; qu'autour de l'étable, ils auront des champs cultivés pour lesquels ils emploieront les engrais que leur donneront les moutons. Ne serions-nous pas trop heureux si, dans l'avenir, ces conditions se validaient ; si, au lieu d'un peuple nomade, nous avions un peuple sédentaire ; si, au lieu d'être obligés d'avoir 75,000 hommes pour nous garder de ses attaques ou les réduire dans leurs fuites, nous avions un peuple parfaitement soumis à nos lois, par l'intérêt qu'il y aura ? Il est évident que ce qu'il pourrait y avoir de mieux pour nous, ce serait que cet avenir se réalisât. Quand se réalisera-t-il ? quand sera-t-il donné à la France d'avoir là 25 millions d'hectares habités par un peuple sédentaire soumis à nos lois, dont les terres vous paieront des impôts ? Je ne cherche pas à l'entrevoir ; mais je me borne à dire que, quant à présent, la qualité des laines que nous fournit l'Algérie est complétement différente de la qualité des laines françaises ; que, si vous les admettez sans droit, vous faites ce que ne veut pas M. d'Havrincourt, je le reconnais, mais ce que la commission désire ; vous accordez à l'Algérie un débouché qui est ouvert maintenant pour Tunis et le Maroc ; vous lui permettez, au lieu de 700 et quelques mille kilogrammes de laine qu'elle a introduits en 1849, vous lui permettez d'en introduire 5 ou 6 millions que les États voisins introduisent.

Voilà le résultat de votre loi, et, je le répète, quant à l'agriculture française, elle ne lui portera aucun préjudice.

On dit que l'agriculture est émue. Permettez-moi de vous le dire, quand des voix aussi autorisées, écoutées avec tant de respect que celles que nous entendons à la tribune, viennent dire à l'agriculture française : Voilà une loi qui recèle votre ruine dans ses flancs ; quand la loi aura été votée, vous ne pourrez plus produire de céréales, car l'Algérie produira tout ; ni graines oléagineuses, car l'Algérie produira tout ; ni laines, car l'Algérie produira tout. (Très-bien ! très-bien !)

M. BARRE. — Je demande la parole.

M. DUFAURE. — Quand on dit cela du haut de la tribune, quand des hommes très-recommandables se laissent aller à leur émotion jusqu'à soutenir cela tout haut, jusqu'à le déclarer au pays, je ne serais pas étonné si, dans le pays, il y avait quelque agriculteur qui crût réellement que sa ruine doit résulter d'une pareille loi.

Mais nous, qui représentons aussi des départements dans lesquels l'élève des bestiaux est une branche importante de production, nous avons examiné la question impartialement ; nous avons été convaincus, à l'unanimité, comme le conseil supérieur, comme le gouvernement, comme le Conseil d'État, nous avons été convaincus que ces dangers étaient chimé-

Digitized by Google

riques. Nous regrettons vivement, profondément, qu'il y ait un seul homme en France capable de se laisser égarer à ce point. Nous sommes convaincus que, si le danger pouvait exister dans quelques esprits, il faudrait très-peu de temps, une très-courte exécution de la loi, pour montrer qu'il est imaginaire, qu'il n'est fondé sur aucun fait sérieux, et que la loi, en réalité, accroîtra les relations de la France avec l'Algérie, qu'elle donnera à l'Algérie un débouché, qu'elle donnera à votre agriculture une matière première qui nous vient de l'étranger, et qu'elle ne produira aucun des fâcheux résultats qu'on a annoncés. (Marques nombreuses d'adhésion.)

Ainsi, tous les amendements qui avaient été présentés pour restreindre, au détriment des principaux produits algériens, — céréales, graines oléagineuses, laines, — le système libéral proposé par la commission et par le gouvernement ont éprouvé le même sort. L'Assemblée les a tous repoussés, à une majorité très-considérable, et elle a consacré définitivement le principe d'assimilation douanière que réclamait depuis plusieurs années l'intérêt colonial.

D'autre part, il s'agissait de régler le régime applicable aux marchandises étrangères admises en Algérie. Jusqu'ici, ces marchandises étaient soumises à un tarif spécial, beaucoup plus modéré que celui de la métropole. Les céréales, notamment, jouissaient d'une franchise complète. Il n'en devait plus être ainsi après l'adoption des dispositions nouvelles qui supprimaient toute barrière de douanes entre l'Algérie et la France. Les marchandises étrangères auraient pu, en effet, arriver d'abord dans la colonie, puis être transportées en France comme produits algériens et usurper, à ce titre, la franchise des droits dont elles étaient passibles. Il fallait donc absolument couper court à cette fraude d'escale qui aurait justement inquiété les intérêts métropolitains. En conséquence, le gouvernement et la commission proposaient d'appliquer aux marchandises étrangères importées en Algérie les droits de tarif général, sauf un petit nombre d'exeptions en faveur des matières premières employées dans les constructions urbaines ou rurales et nécessaires à la colonisation.

Digitized by Google

Cette mesure, d'ailleurs, était vivement sollicitée par les organes de l'agriculture algériennne, qui invoquait, pour ses propres produits, le secours d'un tarif protecteur contre la concurrence étrangère.

Elle a été adoptée par l'Assemblée, malgré les observations qu'avait émises précédemment M. Wolowski et l'opposition de M. Raudot. Sans doute, il serait désirable de maintenir à aussi bas prix que possible les denrées alimentaires destinées à la consommation de l'Algérie, et il est à craindre que l'application rigoureuse du tarif métropolitain ne surélève, pendant plusieurs années, le taux de ces denrées. Nous croyons, par exemple, que la franchise accordée jusqu'à ce jour aux céréales étrangères est trop brusquement remplacée par le tarif de la première classe des marchés régulateurs. Les motifs qui ont engagé l'Assemblée à abaisser de moitié, et non du tiers seulement, comme le demandait la commission, le droit sur les fers étrangers, auraient pu également être invoqués à l'appui d'une modération de droit pour les céréales. Mais nous reconnaissons que le vote du projet de loi aurait été peut-être compromis par cette prétendue brèche qu'on aurait faite au système *protecteur*, et qu'il convient de respecter, dans une certaine mesure, les susceptibilités de l'agriculture française.

Au chapitre de la navigation, M. Collas, représentant de la Gironde, a développé un amendement tendant à supprimer, pour les navires étrangers apportant en Algérie des marchandises étrangères, le droit de tonnage de 4 fr. par tonneau. Mais M. le ministre des affaires étrangères a objecté, avec raison, que nous ne devons pas abandonner, sans compensation de la part de l'étranger, la perception d'un droit qui protège, d'ailleurs, efficacement les intérêts de notre marine, et l'amendement a été rejeté.

Nous n'avons plus à mentionner qu'un amendement

Digitized by Google

adopté par l'Assemblée sur la proposition de M. de Montigny. L'art. 7 du projet accordait au président de la République la faculté de déterminer, par voie de décrets, les nouveaux produits *naturels* de l'Algérie que pourrait présenter le commerce en réclamant la franchise à l'entrée dans la métropole, conformément au principe consacré par l'art. 1er. M. de Montigny a demandé que ces décrets fussent obligatoirement convertis en projets de loi dans le délai de trois mois. Au fond, cette disposition nouvelle ne présente pas une grande utilité, puisque la législation en vigueur impose au gouvernement l'obligation de recourir au pouvoir législatif pour obtenir la sanction de toutes les mesures de douanes qui ont pour objet une modification de tarif. La loi de 1814 a sauvegardé, sur ce point, l'intérêt national. Ce n'est plus dès lors qu'une question de délai ; et le délai de trois mois ne sera peut-être pas suffisant. L'amendement de M. de Montigny a provoqué un débat assez vif, parce qu'il paraissait engager une question de prérogative constitutionnelle.

La troisième délibération du projet de loi a eu lieu le 11 janvier 1851. Il n'y a eu discussion que sur un seul point. Afin de prévenir le renchérissement subit des denrées alimentaires par l'application immédiate du droit du tarif général sur les farines fabriquées avec les grains étrangers, on avait décidé que, par mesure transitoire, ces farines seraient admises jusqu'au 1er juillet aux droits modérés de 4 et 5 fr. par 100 kil. A la troisième délibération, on a réduit ce délai en le ramenant au 1er mars. Les renseignements parvenus annonçaient que les approvisionnements étaient suffisants, et un grand nombre de membres voulaient que l'agriculture française recueillît de suite, à l'exclusion des farines étrangères, les bénéfices que lui promettait l'ouverture d'un nouveau débouché en Algérie.

Mais ce dernier vote est devenu inutile, l'Assemblée

Digitized by Google

ayant décidé, au terme de la discussion, que la loi serait appliquée simultanément en France et en Algérie à la date du 1er mars; en sorte que jusqu'à cette époque le régime actuel demeure seul en vigueur.

Voici quel a été le résultat du scrutin définitif sur l'ensemble du projet de loi : 563 voix *pour*; 112 *contre*.

Nous venons de passer en revue les principaux incidents qui se sont produits pendant le cours de la discussion : nous avons reproduit les discours qui ont exercé sur les votes de l'Assemblée le plus d'influence. Ce travail, purement analytique, nous a permis de constater la bienveillance qui anime la majorité de l'Assemblée en faveur de l'intérêt algérien. C'est bon signe pour l'avenir. Aujourd'hui, on peut dire que le pas le plus difficile a été franchi : car de toutes les lois qui intéressent l'Algérie, la plus importante, à coup sûr, était la loi commerciale et économique qui vient, enfin, d'être votée.

C. LAVOLLÉE.

Digitized by Google

BATAVIA[1].

3 avril 1845.

..... Située non loin de l'embouchure de la rivière de Tjilewong, au milieu des terrains bas qui avoisinent la mer, Batavia est une ville construite à l'européenne. Elle compte à peine deux cents ans d'existence; mais la vie est courte à Java aussi bien pour les villes que pour l'homme qui les habite. Batavia présente aujourd'hui l'aspect triste et morne des grandeurs passées; l'insalubrité de son climat l'a comme vieillie et frappée de caducité avant l'âge; ces vastes et somptueuses demeures où l'Européen, devenu millionnaire, avait accumulé toutes les recherches du luxe et du comfort, tombent en ruine; la fièvre a fini par en chasser les derniers Européens, après une lutte acharnée que la soif de l'or a prolongée cent cinquante ans; les nombreuses tombes qui couvrent le cimetière de Batavia sont là, attestant cette longue opiniâtreté du colon hollandais et l'inutilité de ses efforts pour assainir cette localité si favorable au commerce. La ville de Batavia est définitivement abandonnée aux Malais et aux Chinois; encore ces derniers subissent-ils trop souvent l'influence pernicieuse du climat. Le gouvernement hollandais, en achetant les maisons en vente pour les abattre, poursuit l'exécution du projet du général Daendels de raser la vieille ville; en attendant, ses plus belles maisons sont devenues des

[1] Nous extrayons les pages suivantes de l'intéressant voyage publié par M. Jules Itier. — Paris, chez Dauvin et Fontaine, passage des Panoramas, 35.

Digitized by Google

entrepôts pour les marchandises destinées à être embarquées. Le négociant européen n'y a conservé que ses bureaux, où il se rend vers dix heures du matin et alors que le soleil a dissipé les miasmes que la brise de terre apporte pendant la nuit; vers 4 heures, il ferme son comptoir et se hâte de quitter Batavia; libre d'affaires, il regagne avec empressement son élégante demeure située à Weltevreden, où il doit retrouver l'air pur et la fraîcheur dont il a été privé pendant la journée.

L'architecture monumentale des maisons des habitants aisés de Weltevreden frappe d'étonnement les étrangers. C'est toujours au milieu d'un vaste jardin paré de la plus brillante végétation et où l'art et la nature ont opéré des prodiges, que s'élève cette demeure à laquelle d'ordinaire une belle colonnade blanche donne l'aspect d'un palais princier; l'air circule dans ces immences salles, où tout est combiné pour échapper à la chaleur du climat; la richesse de leur décoration ne le cède en rien à la somptuosité de l'extérieur, et l'homme qui a vécu dix ans au milieu d'un pareil luxe ne doit plus retourner en Europe, il y végéterait dans nos mesquines habitations.

Canalisée à quelques lieues au-dessus de la ville, la rivière qui traverse Batavia distribue ses eaux dans plusieurs directions au moyen d'écluses; le canal principal traverse Weltevreden et longe la grande rue de ce vaste faubourg; c'est là que les habitants de tout âge, de tout sexe, de tout rang, viennent se tremper dans ses eaux jaunâtres. Là, se rencontrent pêle-mêle la jeune fille javanaise détachant son sarong pour disparaître dans l'eau et le jeune homme qui quitte son caleçon sur le bord du canal; la jeune fille bien rafraîchie reprend, en sortant de ce bain délicieux, son sarong qu'elle avait laissé sur la rive et s'enveloppe naïvement dans cet unique vêtement dont le tissu mouillé et collant dissimule à peine ses formes aux regards de l'Eu-

Digitized by Google

ropéen nouvellement débarqué et qui, plus ému qu'elle, la suit de l'œil avec étonnement.

La même eau, cette eau jaune, sert aussi aux gracieuses filles de la Hollande, mais le bain est couvert, grillé, impénétrable; l'imagination seule peut en franchir les clôtures.

Ce canal suit, jusqu'à la vieille ville, une direction parallèle au cours de la rivière de Tjilewong, qui n'arrive à la mer qu'après de longs détours, à travers la plaine basse de Batavia. Pour prévenir l'envasement de la rivière, à son embouchure, les Hollandais ont rejeté son cours au nord, tandis qu'ils ouvraient, au moyen de deux jetées prolongées fort avant dans la mer, un canal communiquant au moyen d'écluses latérales avec la rivière qui va former, au loin, sa barre dans la mer sans aucun inconvénient pour la navigation. Ce canal ne reçoit, au surplus, que des bâtiments de 30 à 40 tonneaux de jauge et sert surtout aux alléges employées à l'embarquement des denrées coloniales, à bord des bâtiments en rade, et au débarquement des marchandises qu'ils apportent à destination de Batavia.

Weltevreden renferme plusieurs édifices remarquables; au premier rang, nous placerons le palais du gouverneur général, palais vraiment royal, dont l'architecture monumentale et l'élégante décoration répondent à l'éminente dignité du haut et puissant seigneur qui règne en souverain sur les Indes Néerlandaises. Nous citerons aussi l'église catholique, la grande caserne construite par le général Daendels et qui est située sur la place Waterloo, les beaux bâtiments de l'Harmonie, lieu de réunion d'une société nombreuse de souscripteurs, espèce de casino où sont reçus tous les journaux du monde et dont les portes s'ouvrent avec une grâce parfaite aux voyageurs de tous les pays.

.... Promenade, dans la soirée, à Meester-Cornelis, village devenu célèbre par la bataille que les Hollandais

Digitized by Google

y livrèrent aux Anglais en 1811. Ce n'était pas précisément cette célébrité qui nous attirait sur ce point; notre curiosité avait été excitée par la manière dont on avait prononcé devant nous, à table d'hôte, le nom de ce village, qui s'écrit *Meester* et se prononce *Mystère*, et dans lequel il se passe, ajoutait-on, des choses inénarrables.

Notre calèche, éclairée par des torches de résine, franchit en moins d'une heure la distance de Weltevreden au village. A notre arrivée, une troupe de ces danseuses publiques connues sous le nom de rangouns exécutait, sous le toit d'une halle destinée dans le jour à l'exposition de quelques denrées, une danse à caractère. La bizarrerie du costume de ces femmes ne le cédait en rien à l'étrangeté de leurs danses; leurs robes lamées d'or étaient serrées autour du corps de manière à en dessiner toutes les formes; des bandes d'argent ceignaient leurs tailles souples comme le roseau, leurs épaules nues s'échappaient d'étroits corsets comprimant fortement leurs seins; leurs bras s'agitaient lentement et se tordaient avec tous les symptômes du délire, qu'exprimaient aussi avec une vérité saisissante les poses voluptueuses et les mouvements onduleux de leurs corps; leurs doigts mus avec une extrême mobilité semblaient rendre les diverses phases d'une situation échevelée et des chants inarticulés ajoutaient à l'effet mystérieux de ces gestes. Nous étions encore indécis sur le véritable sens de cette pantomime si originale, lorsqu'elle prit un caractère impossible à méconnaître; à ce moment, un Javanais, enivré par les derniers traits de ce drame, se mit à exécuter quelques passes devant l'une des rangouns et disparut avec elle dans les ombres de la nuit. Plus loin, en se rapprochant du centre, la scène s'était élargie et complétée. Tout à côté des groupes de danseuses, étaient des joueurs accoudés sur de grandes tables et que rien ne semblait, au milieu de ce tumulte,

Digitized by Google

distraire de leur funeste passion; un banquier chinois tenait le jeu; le cuivre roulait et le râteau impitoyable dépouillait des malheureux en haillons; de temps à autre quelque heureux joueur s'échappait pour passer dans la fumerie d'opium et de là dans des bouges infects consacrés aux plus ignobles débauches. L'orgie parvenue à son paroxisme semblait tourbillonner autour de cette masse frappée de vertige et dont les paroles incohérentes et les gestes, les cris, les fureurs et les rires convulsifs auraient fourni un brûlant épisode aux scènes de l'enfer.

Voilà les établissements que le gouvernement hollandais conserve à la porte de sa capitale des Indes; voilà l'une des sources de ses revenus. Le Hollandais, si recommandable dans ses foyers par ses mœurs douces et patriarcales, ne semble pas avoir compris que la moralisation des peuples soumis à son joug dût entrer dans le programme de sa conquête; tel est, sur tous les points du globe, le trait dominant de sa politique coloniale: il est venu chercher de l'or à Java; c'est de l'or qu'il lui faut, rien de plus, rien de moins; l'exploitation du peuple s'arrête là où commencerait la baisse dans le revenu; c'est le joug de la matière réduit à sa plus simple expression!

. . . . . .

L'assistant-résident du Buitenzorg, M. Hogendorp a l'obligeance de nous conduire à la montagne de Gunnung-Salang (montagne des Salanganes), où sont des grottes nombreuses et profondes habitées par les salanganes (*hirundo esculenta*). Cette montagne située à l'ouest-nord-ouest de Buitenzorg, est formée d'un calcaire compacte, jaune, stratifié, dont les couches ont été relevées verticalement dans la direction du nord, 20° ouest; ce calcaire, parfaitement identique à celui de l'île de Luçon (Philippines), soit sous le rapport des fossiles marins (coquilles et madrépores), qu'il contient, soit par ses caractères physiques, appartient sans

Digitized by Google

doute à la formation du crétacé inférieur. Quoi qu'il en soit, cette masse calcaire est criblée d'excavations dont la cause paraît devoir être attribuée, d'après l'examen de leurs parois, à des sources d'eau chargée d'acide carbonique; ces grottes, au nombre de soixante-dix, sont devenues la demeure d'une innombrable quantité de salanganes qui y construisent ces nids si recherchés des Chinois. Nous nous bornâmes à pénétrer dans les deux principales. L'entrée de l'une est peu difficile; nous descendîmes à environ vingt pieds dans un trou aboutissant à une vaste salle, dont les parois et le dôme étaient tapissés de ces nids précieux.

La récolte était déjà commencée; mais elle dure un ou deux mois, parce qu'à peine le nid est-il achevé, qu'on l'enlève avant la ponte de l'œuf pour forcer l'hirondelle à en faire un second, puis un troisième et quelquefois un quatrième. Le premier, le plus estimé, est blanc, net et abondant en matière; le second participe des qualités du premier, mais il est sanguinolent à ses points d'attache au rocher; le troisième est pauvre en matière et beaucoup plus sanguinolent; l'oiseau, pressé de pondre, cherche à suppléer par l'addition de quelques-unes de ses plumes à la matière qui lui manque; le quatrième, quand on l'obtient, est sali par divers corps étrangers et mêlé de beaucoup de plumes. Ces détails ne laissent subsister aucun doute sur la nature de la substance de ces nids; c'est évidemment une sécrétion particulière de l'estomac de la salangane, qui durcit à l'air comme beaucoup de substances liquides animales. Il est d'ailleurs à observer que si, comme on l'a dit, ces nids étaient le produit d'herbes marines ramassées sur la côte, les hirondelles qui les fabriquent n'auraient pas été fixer leur demeure dans les grottes de Gunnung-Salang, distantes de quinze lieues de la mer; on retrouve d'ailleurs ces mêmes hirondelles sur des points de l'île encore bien plus éloignés de l'Océan.

Digitized by Google

Je détachai quelques nids du rocher ; l'un d'eux contenait un petit déjà bien emplumé, dont je m'emparai. Les hirondelles ne paraissaient pas trop s'effrayer de notre présence et de nos torches ; seulement le fermier de la montagne qui nous accompagnait nous avait recommandé de ne pas faire de bruit.

La seconde grotte, que je visitai, est d'une exploration plus difficile ; il fallut descendre par une échelle de bambou, à la profondeur d'environ quatre-vingts pieds ; mais nos guides javanais portaient si loin l'attention, qu'un accident eût été impossible, leurs mains se multipliant autour de chacun de nous pour aider à tous nos mouvements et ne nous lâcher qu'en position parfaitement stable. Cette grotte est beaucoup plus vaste que la première ; une multitude de nids en tapissaient le dôme. Troublées dans leurs fonctions maternelles, les hirondelles s'agitaient dans les airs et s'échappaient par les trous des parties supérieures qui communiquent avec la campagne.

Notre curiosité amplement satisfaite, nous reprîmes le chemin de la maison du fermier chinois qui exploite ces grottes ainsi que le vaste domaine y attenant. Grâces à ses soins, des chaises à porteur nous attendaient au pied des rochers ; la fatigue que nous venions d'éprouver dans cette course nous les fit accepter avec empressement ; quatre paysans javanais, obéissant avec docilité à l'appel de la corvée due au seigneur, offrirent à chacun de nous leurs épaules résignées, et nous nous y trouvâmes tous installés fort commodément pour gagner la plaine. J'étais cependant un peu préoccupé de l'atteinte grave que subissaient, en ce moment, les principes d'un de nos compagnons touchant la dignité et les droits de l'homme ; il gémissait tout bas, du moins j'aime à le croire, sur le sort des paysans qui succombaient sous son poids, ou bien peut-être se laissait-il faire par système d'humilité pour ses principes

Digitized by Google

humanitaires devenus trop intraitables depuis quelque temps; quoi qu'il en soit, puisqu'il avait tant fait que de fouler aux pieds le dogme de l'égalité, il paraissait décidé, en se prélassant sur sa chaise, à jouir dans toute sa plénitude du bonheur d'être porté.

Notre hôte nous attendait avec un déjeûner servi à l'européenne, fait que je note comme une preuve sans réplique de la perfectibilité des Chinois. Nous apprîmes de ce fermier qu'il paie annuellement 80,000 florins (169,600 fr.) au propriétaire de la montagne et du vaste domaine environnant, et que ses bénéfices s'élèvent encore à 50,000 florins (106,000 fr.). La récolte totale des nids d'hirondelles de l'an dernier a été de 13 piculs (818 kilogrammes), qu'il a vendus l'un dans l'autre 10,000 francs le picul, soit 158 fr. le kil. Les autres produits consistent surtout en riz que cultivent les paysans établis, à titre de tenanciers, sur les terres de ce vaste domaine et dont ils doivent, aux termes de la loi, abandonner le cinquième au propriétaire du sol.

Avant de reprendre le chemin de Buitenzorg, nous visitâmes, dans le village de Salang, une statue d'éléphant, idole autrefois consacrée au culte de Brahma et qui gît aujourd'hui abandonnée sur le sol.

JULES ITIER.

Digitized by Google

LE CATHOLICISME EN CHINE.

Les journaux anglais de la Chine ont annoncé l'arrestation et la mise en liberté presque immédiate d'un missionnaire français dans la province de Canton. Voici, d'après le *China-Mail*, le récit des faits :

La fille d'un chrétien chinois du département de Kia-ying-chau, dans la province de Canton, avait épousé un païen. La famille de celui-ci, irritée des efforts de sa femme pour le convertir, ou animée du sentiment général des Chinois contre les doctrines étrangères, enflamma si bien le zèle du préfet Wan, un homme qui a plus de goût pour le vin et la poésie que pour les affaires, qu'il donna dans son département le signal d'une persécution nouvelle contre les chrétiens. Une église, sinon plusieurs, fut détruite, quelques chrétiens furent emprisonnés, et, parmi eux, un missionnaire français que ses compagnons d'infortune croyaient originaire de la province de Kweichau. Au moins c'est ainsi qu'ils le désignèrent à l'officier devant le tribunal duquel il fut traduit, et que d'abord il ne détrompa point; mais, comme après cinq ou six jours d'emprisonnement ses souffrances étaient devenues intolérables, il fit connaître la vérité à laquelle les autorités chinoises commencèrent par ne pas croire. Il avait été arrêté le 31 août, ce fut seulement le 17 septembre que le ministre français en Chine fut informé de son arrestation. M. Forth-Rouen écrivit aussitôt à Seu, gouverneur de la province de Canton, pour obtenir que le missionnaire fût relâché, et, en même temps, il envoya au plénipotentiaire chinois la copie d'une proclamation fulminée contre les chrétiens par le préfet Wan, laquelle copie lui avait été adressée à lui-même avec la nouvelle de l'arrestation du missionnaire. Nous avons le plaisir d'ajouter que le commissaire impérial ordonna aussitôt la mise en liberté du missionnaire, et prit des mesures pour faire rendre, à qui de droit, le mobilier de l'église; il promit, de plus, de faire rendre au préfet compte de sa conduite et de sa proclamation. Par suite, le missionnaire est arrivé sain et sauf à Canton, et déjà une partie des objets qui appartenaient à l'église y ont été aussi renvoyés et remis au ministre de France.

Nous ne pouvons que nous féliciter du résultat de cette affaire. Jamais l'influence française ne pourra être

Digitized by Google

mise au service d'une cause plus noble et plus sainte. Il faut espérer que les autorités chinoises recevront de nouveaux ordres destinés à prévenir le retour des faits que nous venons de rapporter. Les engagements pris par le plénipotentiaire Ki-ing envers M. de Lagrené, notre ambassadeur en Chine en 1844, nous donnent le droit et nous imposent le devoir d'exiger le libre exercice du culte catholique dans toutes les provinces de la Chine. Toute violation de ces engagements exige, de notre part, une protestation immédiate et énergique. C'est à ce prix, seulement, que nous triompherons des derniers efforts de l'intolérance chinoise.

Nous avons déjà plus d'une fois saisi l'occasion de reproduire les documents officiels émanés de l'administration chinoise. La proclamation du préfet Wan, dont il est question dans le récit du *China-Mail* présente, à divers titres, un grand intérêt. Nous ne parlons pas seulement de la phraséologie et des figures du langage : on sait que le style chinois ne le cède en rien, pour l'originalité, à celui de la plupart des langues orientales, et il faut remarquer, de plus, que le luxe des images et des hyperboles s'y rencontre souvent avec la justesse et la rigueur du raisonnement. Mais la proclamation s'exprime sur les doctrines et sur les pratiques de la religion chrétienne en termes qui permettent d'apprécier le sentiment que les lettrés se forment au sujet du catholicisme.

C'est à ce point de vue surtout que nous en recommandons la lecture : — C. Lavollée.

Wan, préfet du département inférieur de Kia-ying-chau (province de Canton), etc., ordonne la publication de la présente proclamation, afin que les cœurs des hommes soient maintenus dans le droit chemin et que les lois soient tenues dans le respect qui leur est dû.

Sache donc qu'il existe dans le monde occidental une doctrine qui lui a été enseignée par Jésus. Aussi longtemps que les barbares propagent ou pratiquent cette doctrine entre eux, expliquant ses livres, et

Digitized by Google

adorant le seigneur du ciel suivant sa liturgie, il n'y a rien à dire, mais il ne leur est pas permis de s'introduire dans l'empire du Milieu pour prêcher cette doctrine, et les sujets du Céleste-Empire qui aident les étrangers venus des pays lointains à pénétrer dans nos terres, qui se liguent avec eux, enflamment et troublent l'esprit du peuple, séduisent les femmes à cette doctrine, ou commettent tout autre délit contraire aux lois, ceux-là sont punissables. Les prescriptions du Code sont explicites : qui s'aventurera à les violer?

Dans ce département, les doctrines littéraires (reconnues par la loi, c'est-à-dire le boudhisme, le confucianisme et le rationalisme) sont tenues en haute considération ; le caractère de ses habitants est justement estimé : descendus de gens qui ont occupé des fonctions publiques, ou liés à des fonctionnaires par les liens du sang, ils n'abandonneront certainement pas la science des sages et des hommes illustres par leurs vertus de l'empire du Milieu, pour courir à l'aventure après une autre doctrine. Il est cependant venu à ma connaissance que les simples et peu éclairés habitants du village de Chu-kang et de son voisinage ont récemment invité des hommes des pays lointains à venir chez eux, ont décidé quelques-uns des leurs à se lier avec ces étrangers, et que des femmes mêmes ont été affiliées à la nouvelle société, infraction sérieuse aux lois. Il est donc de mon devoir de rechercher et de faire arrêter ceux qui peuvent s'être rendus coupables d'avoir aidé des étrangers à venir dans le pays, de les punir sévèrement selon la teneur des lois anciennement établies, et de publier une proclamation pour l'instruction du peuple ; en conséquence, je publie la présente pour l'enseignement de tous, des militaires aussi bien que des autres.

Vous saurez tous que Jésus, né dans le temps de Ngai-ti, de la dynastie des Hans, ne doit pas occuper dans l'esprit des hommes une plus haute position que Hwa-toh (l'Hippocrate chinois) et autres, n'étant habile qu'à soulager les hommes en guérissant leurs maladies. La puissance qu'il eut de nourrir une population de trois mille hommes avec sept pains n'est pas plus en réalité que la sorcellerie des rationalistes; sous les autres rapports, il n'avait aucun mérite particulier. Quant à son titre extravagant de Seigneur qui a créé le ciel, souvenez-vous des princes, des empereurs, des grands philosophes qui ont répandu la civilisation et qui étaient les agents du ciel mille et dix mille ans avant Jésus. Croyez que les divers pays situés au-delà de la mer ont eu dès le commencement du monde des souverains, des habitants, des formes de gouvernement et des lois pour punir le crime; est-il donc possible de dire qu'il n'existait rien de tout cela avant que Jésus parût sur la terre pour les créer du temps de la dynastie des Hans?

On trouvera dans le Haï-kwoh-tu-chi (encyclopédie chinoise illustrée, de date récente, et à laquelle on prétend que le célèbre Lin a travaillé) que Marie, la mère de Jésus, était la femme d'un homme nommé Joseph; mais que Jésus renia son père, et que, se regardant comme l'enfant de sa mère, conçu pendant qu'elle était vierge, il affirma faussement

Digitized by Google

qu'il était son glorieux fils, créé par le ciel. Les convertis à sa doctrine ne permirent donc aucun sacrifice, ne rendirent aucun hommage aux ancêtres, aux souverains, aux représentations sacrées des êtres surnaturels; ils troublèrent de doutes l'esprit des peuples; ils leur firent accroire qu'il n'existait ni ciel, ni loi, ni père, ni souverain supérieur à Jésus; qu'il n'y a ni piété filiale, ni fidélité au prince, ni sympathie pour ses semblables, ni devoirs moraux. Aussi la colère du ciel fut-elle excitée, et son jugement tomba sur Jésus.

Au nom du ciel le roi de la Judée le fit saisir, et son crime ayant été prouvé, il fut puni, suivant les lois du royaume, par le supplice de la croix. Son sang coula jusqu'à ce que tout son corps en fût couvert; il mit ainsi sept jours à mourir, et des ordres furent donnés aux autorités locales pour le faire ensevelir. Mais ses disciples, gens qui n'avaient aucune industrie légale ni moyens d'exister, inventèrent une fable et prétendirent que, après avoir passé trois jours dans le tombeau, il ressuscita, et s'enleva au ciel quarante jours plus tard. Ce conte fut inventé par eux pour attirer les hommes à la doctrine qu'ils prêchaient; mais il ressemble à celui qui a été fait au sujet de Sun-Nyan, lequel s'étant noyé après la défaite de ses troupes devint, au dire de ses partisans, un esprit des eaux; il ressemble encore à ce que prétendent les rebelles de la faction du Lys blanc, qui assurent que les corps de leurs camarades mis à mort dans de longs et ignominieux supplices, ayant rendu les esprits qui les animaient, ceux-ci se dégagèrent et montèrent au ciel, appelés à un autre état parmi les êtres célestes.

Le fait ne saurait s'être passé comme on le rapporte, car si cela était, comment serait-il aussi possible qu'un corps qui était le maître du ciel fût si peu maître de lui-même qu'il ait pu être mis à mort et cloué sur une croix par les mains de vulgaires mortels? L'inconcevable assertion de ses disciples, qu'en sa qualité de seigneur du ciel il souffrit la peine du péché pour l'amour des hommes, est aussi fort ridicule. Ainsi, pour cacher les traces de la mort sur la croix, le corps qui était le grand ministre du ciel et de la terre pouvait tout, excepté remettre aux hommes la punition de leurs péchés, et pour ce faire, il fut obligé de subir le châtiment à leur place!

Cette doctrine prétend encore qu'elle encourage la vertu et réprime le vice, mais c'est ce qu'ont toujours dit aussi les lettrés. Le dogme qui enseigne que les croyants au seigneur du ciel seront heureux et qu'après la mort leurs esprits monteront au ciel, tandis que ceux qui ne croient pas seront exposés à toutes les misères et qu'après la mort leurs esprits seront condamnés à la prison éternelle de l'enfer, ce dogme dit exactement la même chose que Wu-san-sz : « Ceux qui sont bons pour moi sont bons, ceux qui sont méchants pour moi sont méchants. » Supposez que les croyants au seigneur du ciel soient des voleurs ou des gens vicieux, et cependant ils seront heureux, tandis que ceux qui n'auront pas cru, bien que justes et gens de mérite, sont tous condamnés à l'infortune. Jamais l'ordre divin qui récompense la vertu et punit le vice n'a

Digitized by Google

été interverti et confondu à ce point ! Cette doctrine n'est-elle pas fatale aux notions du bien que nous enseigne le ciel ?

Ensuite les mots palais du ciel et prison de l'enfer ne sont que des plagiats empruntés aux livres boudhistes de la dernière sorte, et cependant les chrétiens méprisent les boudhistes comme gens dévoués à la prison éternelle de l'enfer. La crucifixion de Jésus vivant est comme l'arbre aux trois épées et la montagne d'armes de l'enfer des boudhistes, absolument impossible à prouver.

On saura encore que de toutes les nations d'au-delà des mers aucune ne croit autant au Seigneur du ciel que l'Allemagne, et cependant ses habitants sont déliés de tous liens sociaux et politiques; sa puissance est en ruine, son territoire a été plus d'une fois partagé. Pourquoi donc, puisqu'elle croit au Seigneur du ciel, le bonheur ne lui a-t-il pas été donné?

Parmi les pays qui ne croient pas au Seigneur du ciel, aucun ne peut se comparer au Japon. Sur le quai de son port, ouvert aux étrangers, est gravé un crucifix, et tout marchand qui y vient, qui à son débarquement ne foule pas aussitôt cette image aux pieds, est immédiatement décapité pour servir d'exemple aux autres. De plus, à la porte de la ville est une image de Jésus enterrée sous le seuil, afin qu'elle soit foulée aux pieds tous les jours, et cependant ce royaume a duré deux mille ans. Pourquoi donc le Seigneur du ciel ne lui a-t-il pas infligé un châtiment terrible? Cela prouve que le prétendu pouvoir de rendre heureux ou malheureux est une fable sans fondement; il aboutit tout simplement à faire que dans cette vie les gens peu éclairés laissent les tombeaux de leurs ancêtres sans les sacrifices qui leur sont dus, sans l'encens parfumé, sans les oblations prescrites, et après la mort, ils seront à leur tour des spectres aveugles, soumis, en outre des privations que je viens d'énumérer, au supplice de brûler jusqu'à ce que leurs os soient réduits en cendres. Quel bonheur peut résulter d'une pareille doctrine?

Bien qu'une ordonnance de date récente ait reconnu aux barbares le droit de disserter entre eux sur leurs livres religieux, elle ne leur a cependant pas permis de s'établir dans l'empire du Milieu, de se mêler à sa population, de propager leurs doctrines parmi ses habitants. Si donc il est quelques-uns de ceux-ci qui appellent les étrangers, qui se liguent avec eux pour agiter et troubler l'esprit public, pour convertir les femmes, ou violer la loi de toute autre manière, ils seront punis, comme par le passé, soit de la strangulation immédiate, soit de la strangulation après emprisonnement, soit de la déportation, soit de la bastonnade : la loi n'admet pas de rémission. Si cependant quelques coupables venaient se dénoncer eux-mêmes aux autorités, déclarent leur repentir, et foulent le crucifix aux pieds, la peine sera dans ce cas adoucie d'un degré. Les lois de l'Etat sont sévères, mais elles ont toujours permis le repentir aux coupables. Si donc parmi vous, gens simples, il en est qui se sont laissé séduire, qu'ils se hâtent d'entrer dans la voie du salut; mais vous, qui persévérez dans le crime, sachez qu'il est de mon devoir

Digitized by Google

de vous faire saisir, juger et punir pour servir d'exemple aux pervers. Les familles de lettrés, celles dont les membres sont au service public, celles qui descendent d'anciens fonctionnaires auront à faire connaître leurs résolutions dans les temples des ancêtres, à expulser de leurs tribus tous fils ou frères qui auraient adopté cette doctrine, comme gens qui ont renié la communion de leurs parents morts ou vivants. Dans les juridictions de la campagne, les chefs de village et habitants devront être prompts à informer, et s'ils découvrent des membres d'aucune société qui s'emploie à propager cette doctrine, ils ne devront pas leur laisser le temps de séduire ou d'agiter la population, mais ils devront informer aussitôt leurs supérieurs, aider à l'arrestation des coupables s'ils ne veulent pas eux-mêmes être traités comme complices. Par ces moyens, les cœurs des hommes seront maintenus dans la voie droite et les lois seront plus solennellement observées, c'est mon vif désir qu'il en soit ainsi. Que chacun tremble et obéisse.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ORIENT

ET DES COLONIES.

JANVIER 1851.

L'administration de la marine vient de publier deux circulaires qui ont trait au commerce et à la navigation françaises dans les mers de Chine. On sait que ces parages sont infestés de pirates, et, tout récemment, l'équipage du navire *l'Albert* a été massacré par des Chinois qui avaient pris passage à bord, soi-disant pour se rendre au Pérou, mais en réalité pour s'emparer du navire et pour piller ce qu'il contenait. Les marins de *l'Albert* n'avaient aucun moyen de défense, aussi n'ont-ils pu résister à leurs assassins. C'est une leçon terrible qui ne doit pas être perdue pour nos armateurs.

Jadis, quand toutes les mers étaient écumées par des pirates, le commerce était habitué à compter sur ses propres ressources pour repousser leurs attaques; mais depuis que les croiseurs de toutes les nations font la police dans les eaux fréquentées par les capitaines marchands, on trouve fort avantageux de remplacer l'artillerie sur les navires du commerce par des ballots de marchandises. C'est fort bien, tant qu'il s'agit de naviguer à portée des croiseurs, et de se rendre sur des côtes où les écumeurs de mer ne trouveraient pas d'asile; mais les armateurs qui envoient leurs cargaisons dans les mers de la Chine, au milieu d'archipels habités par des populations belliqueuses, qui n'ont pas d'autre industrie que le brigandage, ne sauraient prendre trop de précautions défensives. Il vaut mieux sans doute subir l'encombrement d'un canon, de sabres et de fusils, et diminuer la valeur de son fret de tout le poids de ces armes, que de s'exposer à laisser voler, sans coup férir, la cargaison tout entière.

Trois bâtiments de l'État vont être envoyés dans cette partie du monde. La corvette *la Capricieuse* est même déjà partie depuis quelques mois pour cette destination. On peut être sûr que les commandants ne négligeront rien pour protéger la navigation nationale, et s'il leur arrive d'avoir à châtier des bandits, il faut espérer qu'il ne se trouvera pas en France des *amis de l'humanité* assez ridicules pour leur en faire un crime, à l'exemple de ce qui s'est passé récemment en Angleterre quand on y a appris le juste châtiment infligé par des croiseurs britanniques à des pirates de Bornéo.

Digitized by Google

Mais nos croiseurs, malgré leur activité, ne sauraient être partout, et il faut que les armateurs sachent s'aider eux-mêmes, afin que l'aide de l'État soit efficace. Il ne suffit pas d'ailleurs qu'on mette des armes à bord, il faut encore que les équipages veuillent s'en servir. Les marins du commerce ont une telle habitude de s'en reposer entièrement sur la marine militaire pour la protection de leurs personnes et des biens qui leur sont confiés, que la proposition de défendre son navire pourrait étonner beaucoup un équipage qui n'y serait pas préparé. Il sera bon de s'assurer des dispositions des matelots qu'on engagera désormais dans nos ports ou ailleurs, pour naviguer dans des parages dangereux. Il y a évidemment quelque chose à prévoir, sous ce rapport, dans le Code pénal maritime, et la commission qui a été chargée de le réviser n'aura pas perdu de vue la nécessité d'imposer aux équipages l'obligation d'obéir, en des circonstances aussi critiques que l'attaque de pirates, aux ordres donnés pour le salut commun par le capitaine.

La deuxième circulaire que nous avons annoncée, a pour objet de mettre un terme à un abus trop longtemps toléré. Chaque année un grand nombre de Chinois quittent leur terre natale pour aller louer soit dans l'Inde, soit en Amérique, le travail de leurs bras. Leurs services sont assez recherchés, parce que cette race est en général sobre et industrieuse. Des capitaines du commerce spéculent sur le transport de ces malheureux, et ils les entassent sur leurs navires, en si grand nombre, que les maladies contagieuses font souvent de terribles ravages parmi ces émigrants. Plusieurs nations maritimes, les Anglais particulièrement, ont fait des lois en vertu desquelles un certain espace doit être réservé à chaque passager sur les navires britanniques. Ces lois obligent en outre les capitaines à se munir d'une certaine quantité de médicaments, de provisions de bouche et d'eau douce. Il est temps que, par des règlements semblables, on mette, en France, un terme aux souffrances qu'endurent trop souvent, sur nos navires marchands, les passagers émigrants qu'on y embarque. En attendant que de telles dispositions soient prises, l'administration a invité les agents de la République, en Chine, à ne pas souffrir que les lois de l'humanité ni de la prudence soient violées à bord de nos navires. Cette prescription ne peut qu'être approuvée.

— Un Anglais, le docteur Richardson, a fait, il y a deux ans, dans le nord de l'Afrique, un premier voyage qui s'est terminé à Ghat, l'un des marchés importants du grand désert, et la ville principale d'une tribu des Berbères qui occupent la partie méridionale du Sahara. De retour dans son pays, M. Richardson a été encouragé par son gouvernement à recommencer une expédition du même genre, en cherchant, cette fois, à pénétrer jusqu'au Soudan. Deux voyageurs prussiens se sont associés à son entreprise, et, sur la recommandation de M. de Humboldt et du chevalier de Bunsen, le roi de Prusse a accordé une subvention à ces deux hardis explorateurs, qui sont le docteur Barth et le docteur Overweg.

Des correspondances apportées en Europe nous apprennent qu'à la

Digitized by Google

date du 24 août de l'année dernière, les voyageurs, après avoir traversé le grand désert, dans toute son étendue, sont arrivés heureusement au Soudan. Ils ont réussi à passer sans courir de trop grands dangers, au milieu des nombreuses tribus de Touarecks ou Berbères, qui parcourent le désert, et qui joignent à la soif du pillage le fanatisme le plus violent. Quant au Soudan, ils l'ont trouvé dans une paix profonde, grâce à la domination du puissant peuple des Fellatahs, qui, après une série de conquêtes, a soumis la plupart des chefs de cette partie fertile de l'Afrique. Cette circonstance permet d'espérer que MM. Richardson, Barth et Overweg termineront leur voyage heureusement, et avec grand profit pour la science.

EMPIRE OTTOMAN.

Zarif-Pacha, ex-gouverneur d'Alep, est arrivé le 22 décembre à Constantinople, avec environ 160 prisonniers, pris les armes à la main dans les journées des 6 et 7 novembre. Dès le lendemain de son arrivée, Zarif-Pacha a été reçu à la Porte par le grand-visir et les autres ministres.

—La Prusse, nous écrit-on à la date de Constantinople, le 25 décembre, vient d'obtenir une satisfaction complète au sujet de la mort du malheureux docteur Romano. L'enquête faite, à Damas même, par le premier interprète du divan impérial, Emin-Effendi, et par M. Ivo Bosgiovich, premier interprète de la légation de Prusse, ayant dûment établi que le kiahia de Saïd-Pacha s'était rendu coupable d'avoir fait infliger à un sujet prussien les mauvais traitements dont il est mort; que le chef de police (tufinkji-bachi) avait exécuté cet ordre cruel avec autant de légèreté que de barbarie; enfin que Saïd-Pacha avait toujours refusé de répondre aux communications du consul de Prusse, soit avant, soit après l'exécution de cet acte arbitraire, S. M. le sultan, sur le rapport de son conseil, a destitué Saïd-Pacha et l'a exilé à Konieh jusqu'après le jugement qui doit être rendu par le conseil supérieur de justice, et auquel doivent assister le kiahia et le chef de police.

— Izet-Pacha a été nommé gouverneur de Damas en remplacement de Saïd-Pacha.

Quelques autres changements viennent aussi d'avoir lieu dans les gouvernements des provinces; le seul qui mérite d'être signalé est la nomination de Moussa-Safetti-Pacha, ancien ministre des finances sous l'administration de Riza-Pacha, au poste du gouverneur d'Angora.

— Le bruit qui avait couru que le gouvernement venait de contracter un emprunt aux États-Unis ne s'est pas confirmé. La situation financière est toujours des plus critiques, et de fréquents conseils continuent à avoir lieu dans le but de trouver les moyens de prévenir quelque terrible crise.

Un incendie qui a détruit une dizaine de boutiques a éclaté pendant la nuit du 21 décembre dans le quartier de Péra. Toute la population a été sur pied en un instant et s'est portée sur le lieu du sinistre, attenant au *Tekké* des derviches tourneurs. Les secours se sont fait

Digitized by Google

un peu attendre; mais, une fois arrivés, on s'est promptement rendu maître du feu, qui menaçait toute cette partie du quartier européen.

—La poste de Vienne, arrivée seulement le 22 décembre, a été retardée par le mauvais temps et par le gonflement de la Maritza. L'un des courriers s'est noyé au passage de cette rivière, et c'est avec beaucoup de peine que l'on est parvenu à sauver les dépêches, qui ont séjourné dans l'eau pendant plusieurs heures. Le courrier qui a péri était un jeune homme de vingt-cinq ans, nouvellement marié.

RUSSIE.

Le gouvernement russe vient de modifier sa législation douanière. Un nouveau tarif, dont les dispositions recevront leur application, à dater du 1er janvier 1851, sur toutes les frontières de l'empire, la Pologne comprise, substitue des droits plus ou moins élevés à la prohibition absolue dont étaient frappés un grand nombre d'objets manufacturés. L'industrie française était surtout atteinte par ces prohibitions, qui portaient principalement sur les objets de luxe et de goût sortis des fabriques parisiennes.

Si la capitale a surtout beaucoup à gagner dans son commerce avec la Russie, dès que le nouveau tarif sera mis en vigueur, les autres villes industrielles de France verront, sans nul doute, leurs débouchés en Russie s'accroître en raison de l'abaissement de droits dont les produits de leurs fabriques ont été l'objet jusqu'à ce jour à leur entrée en Russie, soit par mer, soit par terre.

Voici quelques dispositions de la nouvelle tarification :

Les châles et mouchoirs de soie à dessins de couleur, tissés ou brochés, paieront 78 fr. 04 c. au lieu de 102 fr. 43 c. le kilogramme.

Les mouchoirs de soie blancs et de couleur imprimés, 73 fr. 17 c. au lieu de 148 fr. 78 c. le kilogramme.

Les vins n'ont obtenu aucun dégrèvement.

Les eaux-de-vie paieront 154 fr. 37 c., au lieu de 239 fr. 10 c. l'hectolitre; mais l'importation par mer n'est permise qu'avec futailles de 250 litres au moins.

Les soies non teintes paieront 24 fr. 42 c. au lieu de 63 fr. 36 c. les cent kilogrammes. Les soies teintes continueront de payer 195 fr. 36 c. les cent kilogrammes.

Les tapis paieront 4 fr. 88 c. au lieu de 18 fr. 56 c. le kilogramme.

Les mouchoirs et châles tout laine, façon cachemire ou autres, 78 fr. 04 c. au lieu de 102 fr. 43 c. le kilogramme.

La bonneterie de coton, 5 fr. 98 c. au lieu de 8 fr. 11 c. le kilogramme.

Les mouchoirs et châles de coton pur ou mélangé de lin et de chanvre, 24 fr. 39 c. au lieu de 92 fr. 31 c. le kilogramme.

Il faut observer que le nouveau tarif accorde aux tarifs importés par la voie de terre une diminution de 30 pour 100 environ sur le taux des droits que ces mêmes articles auront à acquitter à l'importation par la voie de mer. C'est là une disposition essentielle que le commerce ne doit pas perdre de vue en combinant ses opérations.

Digitized by Google

Les importations de France en Russie, qui étaient peu considérables, eu égard à la vaste étendue et à la population de cet empire, vont augmenter dans une notable proportion, et nous devons nous féliciter d'une mesure qui va rendre plus actives les relations commerciales de deux peuples dont les intérêts industriels ne sont pas en lutte et ont tout à gagner dans des échanges aussi multipliés que possible.

GRÈCE.

On mande d'Athènes le 18 décembre :

Nous sommes tranquilles ici, mais nous ne savons rien de notre roi ni de son retour. On dit qu'il doit amener avec lui un petit neveu, second fils de son frère Léopold, héritier présomptif du trône. Cet enfant, âgé de quatre ans, sera, dit-on, élevé dans la religion grecque. Son père Léopold abandonnera ses droits pour lui faire place. Ce bruit mérite confirmation. On attend tous les jours le duc Pierre d'Oldenbourg, frère de la reine.

CHINE.

Des lettres de Bombay des 24 novembre et 3 décembre donnent les nouvelles suivantes :

La révolte dans le voisinage de la Chine n'avait encore amené aucun résultat sérieux; mais le bâtiment de Sa Majesté, *Phlégéton*, et celui des États-Unis, *Marion*, s'étaient ancrés près des factoreries pour les protéger au besoin. Les nouvelles à ce sujet sont fort contradictoires; on ne sait encore rien de certain sur les actes ou les projets des rebelles, si ce n'est qu'ils lèvent une taxe sur les bateaux à thé et d'autres produits de l'intérieur. On assure cependant et l'on croit généralement que le commissaire Seu a essayé de rétablir la paix en leur distribuant cent mille dollars, et que 3,000 hommes de troupes qu'il avait envoyés contre les insurgés avaient fraternisé avec eux.

On n'a pas encore de nouvelles du *Reestandgjee-Cowasjee;* on suppose qu'après avoir été désemparé par les vents, il sera tombé entre les mains des pirates. Cette opinion se fonde sur ce que les pirates ont dernièrement vendu 1,500 boîtes d'opium dans le nord. On dit ces voleurs en grand nombre à l'embouchure du Min, aux environ de Tramoa.

Le bâtiment de Sa Majesté, *le Serpent*, a quitté Hong-Kong le 19, pour se rendre dans le nord, et nous donnerons probablement dans peu quelques informations à cet égard.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE.

On écrit d'Alger, du 22 décembre :

On sait que, tous les ans, à de certaines époques, et sur certains points de l'Algérie, il apparaît invariablement un individu qui se dit envoyé de Dieu, qui cherche à exploiter la crédulité arabe, qui y réussit le plus souvent, et qui, après avoir tiré tout le parti possible de cette position avantageuse, disparaît brusquement. On voit se dénouer dans une prison française, aux îles Sainte-Marguerite, une existence qui, comme celle de tous

Digitized by Google

les prophètes ou de tous les apôtres, commence par la prédication et finit par le martyre.

Au mois de juillet dernier, un chérif avait essayé de jouer dans le Dahra le rôle de Bou-Maza; mais, poursuivi dans les montagnes par une surveillance active et incessante, il s'était décidé à descendre dans la plaine pour y continuer sa propagande. Il allait de tribu en tribu, de gourbi en gourbi, de tente en tente, disant à qui voulait l'entendre qu'il était envoyé de Dieu; que sa mission était de chasser les chrétiens de l'Algérie; que son armée lui viendrait du ciel; que le vendredi 13 il entrerait triomphalement à Mostaganem. Ce personnage tenait, en un mot, le langage que tiennent, sans la moindre variante, les prophètes et les chérifs depuis qu'ils sont inventés.

Il y a quelques jours, le chef du bureau arabe de Mostaganem, qui était instruit de ces menées, et que les besoins de son service avaient appelé à Relizan, envoya deux cavaliers à la poursuite du chérif. Il était près du barrage, en conférence avec le Khalifa-Si-Chabana, le caïd des Flitas, les aghas des Akerma, des Beni-Zeroual, les caïds et les chefs des grandes tentes de la plaine des Flitas, lorsque le chérif lui fut amené dans sa tente.

C'était un jeune homme de vingt-deux ans, d'une taille remarquablement belle. Comme Bou-Maza, il portait un tatouage sur le milieu du front. Sa contenance était, du reste, tranquille, et il ne paraissait avoir ni crainte ni inquiétude. Quand on voulut l'interroger, il fit la réponse sacramentelle, c'est-à-dire qu'il était envoyé de Dieu pour délivrer les musulmans, et se tournant brusquement vers l'officier français qui procédait à l'interrogatoire : « Comme chrétien, je t'abhorre, s'écria-t-il, et à l'instant tu « vas devenir mon prisonnier! » Les chefs arabes, présents à cette scène, en attendaient le dénoûment avec une curieuse anxiété.

Il n'y avait qu'un parti à prendre. L'officier français donna l'ordre aux quatre cavaliers qui l'accompagnaient de garrotter le chérif, ajoutant que, s'il n'était pas un imposteur, Dieu manifesterait sa volonté en faisant tomber ses chaînes. Mais il n'en fallut pas davantage, et le prophète, qui ne se sentait probablement pas le courage de jouer le rôle de martyr et de faire un séjour trop prolongé en prison, s'empressa de déclarer, avec toute l'humilité voulue, qu'il était un homme de cette terre, qu'il n'avait pas eu la moindre conférence avec Dieu, ni avec ses anges, ni avec ses génies, et qu'il était le plus parfait imposteur que l'Algérie eût jamais vu. Il finit même par avouer qu'il était juif du Maroc et qu'il se nommait Yusuf-ben-Massoud. Impossible de décrire l'indignation que fit éclater sous la tente cette révélation inattendue; les Arabes auraient même fait à ce malheureux un très-mauvais parti sans l'intervention énergique du chef du bureau arabe, qui l'envoya sous bonne escorte à Mostaganem, d'où il a été expédié aux îles Sainte-Marguerite.

— M. de Saint-John, agent et consul général d'Angleterre à Alger, a dû quitter cette résidence le 5 de ce mois; il a fait connaître que M. Tulin, vice-consul, remplirait les fonctions de consul jusqu'à l'arrivée de son successeur.

On sait que, pour éviter de demander *l'exequatur* au gouvernement français, l'Angleterre avait maintenu à Alger M. Saint-John, qui s'y trouvait avant la conquête, en lui accordant tous les avantages pécuniaires et autres qui pouvaient le dédommager de la privation d'un avancement qui aurait

Digitized by Google

nécessité un changement de résidence, et par conséquent la nomination d'un successeur.

Le départ de M. de Saint-John, et l'annonce de l'arrivée de son successeur, indique que le gouvernement de Sa Majesté britannique s'est enfin décidé à ne pas prolonger plus longtemps son refus de reconnaître les faits accomplis.

— Vers le commencement de l'année 1845, un sous-officier du génie, nommé Joseph Larmet, qui venait d'obtenir son congé en Afrique où était son régiment, se fixa à Tlemcen et y fonda un petit commerce qui prospéra. Il possédait la confiance de tous les habitants, ce qui le mettait sans cesse en rapport avec les indigènes. Un jour, ceux-ci l'engagèrent à venir avec eux à une petite ville nommée Matzaka, située dans le Maroc, où se tenait un marché important. Larmet, d'un caractère hardi et entreprenant, prit des armes et des munitions, et les suivit plein de confiance.

Arrivé à Matzaka, il trouva une caravane qui se rendait à Talent dans le Maghreb, et sur la proposition qui lui en fut faite, il partit avec elle.

Talent, située dans le pays des Saus, qui dépend du Maghreb, est la capitale d'une contrée indépendante appelée Etat de Sidi-Hascham, enclavé dans le Maroc. Cette ville est un centre commercial très-important et le lieu d'entrepôt du commerce du Maroc avec l'Afrique centrale et même avec le royaume de Tombouctou. En route, la caravane, qui avait à traverser un pays très-difficile et très-dangereux, fut attaquée par les tribus inhospitalières qui habitent ces régions; Larmet organisa la défense, fit lui-même des prodiges de valeur, repoussa les assaillants et sauva la caravane qui, après des fatigues et des dangers sans nombre, arriva au but du voyage.

La conduite de notre compatriote fut bientôt connue, et le chérif Ahmed, souverain de l'Etat, qui, depuis la bataille d'Isly, avait une haute idée des Français, demanda à le voir.

Il l'accueillit avec une grande faveur et lui offrit de servir dans ses troupes; Larmet accepta, et, en quelques mois, il releva les fortifications de Talent, y placa de l'artillerie et créa un corps d'artilleurs. Ahmed, content de ses services, le combla de faveurs, le nomma gouverneur de cette ville, et lui donna, dans son armée, un grade qui correspond à celui de colonel. Mais, pendant quelque temps, il ne voulut point lui accorder l'autorisation de quitter le pays. Enfin, après un séjour de cinq ans à Talent, Larmet vient d'obtenir la faveur d'aller passer quelque temps en France; il est arrivé à Paris, d'où il se rend dans le département du Gers qu'habite sa famille. Il va embrasser son vieux père, qui sera bien étonné de retrouver son fils sous le riche costume arabe qu'il porte aujourd'hui.

PROVINCE D'ORAN.

Au mois d'octobre 1849, M. O. Mac Carthy levant, pour l'administration de la guerre, le plan de la vallée des Ouled-el-Mimoun, découvrit dans le grand ravin de l'Isser, au-dessous de Hadjar-Roum, des couches assez puissantes et qui paraissaient très-étendues, d'une lignite d'excellente qualité et très-voisine des charbons de terre. Des explorations incessantes, des travaux et des recherches qui laissent à peine au jeune voyageur quelques instants de liberté, ne lui permirent pas de revenir

Digitized by Google

sur les lieux et d'étudier suffisamment ce gisement. Il vient de l'être par M. Ville, ingénieur en chef des mines de la province d'Oran, dont on connaît la science et l'activité. Les couches de lignite lui ont paru mériter une sérieuse attention, surtout à cause de leur étendue. Un permis de recherches, que M. Mac Carthy a sollicité du ministre de la guerre, mettra sans doute à même d'apprécier la valeur de ce dépôt dont l'exploitation serait facile et si avantageuse par les parties occidentales de l'Algérie.

ANTILLES.

Le paquebot *Avon*, arrivé à Southampton, a apporté des nouvelles des Antilles et de l'Océan Pacifique. Ce bâtiment a reçu des correspondances de la Jamaïque à la date du 28 novembre. A cette époque, le choléra qui a fait périr de huit à dix mille personnes dans cette île, commençait à faire moins de ravages; il avait même presque entièrement disparu dans les villes. La population rurale continuait à souffrir de cette cruelle maladie; mais les mesures ont pu enfin être prises pour la combattre partout avec énergie. Dans les premiers moments de l'invasion, le personnel médical n'étant pas assez nombreux dans l'île, les praticiens qui s'y trouvaient ont été exposés à des fatigues excessives. Cinq d'entre eux ont succombé. Chose remarquable, l'épidémie a respecté les navires de guerre qui se trouvaient dans le port, et l'on n'y a pas vu un seul marin frappé de la maladie.

Les îles environnantes sont livrées à de vives appréhensions, et les gouvernements locaux y ont pris les mesures sanitaires les plus sévères pour prévenir, s'il est possible, l'arrivée du fléau. Il a déjà gagné l'île de Cuba, mais la Havane a été heureusement préservée jusqu'à la fin de novembre. La maladie n'a encore paru qu'aux extrémités nord et sud de l'île parmi les habitants des campagnes. Les craintes que l'épidémie inspire ont succédé à l'inquiétude répandue dans la colonie par la menace d'une seconde expédition américaine. L'arrivée du nouveau gouverneur, le général Concha, qui a amené des renforts à la garnison de l'île, a fait cesser toute espèce d'alarmes à ce sujet.

La colonie africaine d'Haïti, que des correspondances récentes avaient représentée comme en pleine hostilité contre la république Dominicaine, est au contraire restée paisible, et les projets belliqueux de Soulouque sont au moins ajournés. Au départ du paquebot, il était absorbé par les préparatifs de la cérémonie de son couronnement, qui doit avoir lieu dans quelques mois.

Nos colonies des Antilles sont tranquilles; seulement, à la Guadeloupe, une habitation a été dévorée par les flammes. Un noir, accusé d'être l'auteur de cet incendie, a été arrêté, et son procès s'instruit devant l'autorité militaire.

J. D'ESCHAVANNES.

Paris. — Imprimerie de POMMERET et MOREAU, quai des Augustins, 17.

Digitized by Google

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION

DES

TRIBUS ARABES DE L'ALGÉRIE.

Rapport adressé à M. le président de la République par M. le ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre vient de publier sur la situation de nos possessions algériennes un nouveau rapport dont nous reproduisons ci-après le résumé.

..... Alors même que l'avenir de nos possessions dans le nord de l'Afrique était l'objet de grandes incertitudes, on a reproché au gouvernement l'absence de système dans ses projets de domination sur les indigènes : ce blâme était injuste. L'événement a démontré que ce qu'il y avait de mieux à faire en présence d'un peuple séparé de nous par des différences de mœurs et de croyances si radicales, c'était précisément de ne pas procéder par des mesures d'ensemble et avec des idées préconçues. Il fallait aller du connu à l'inconnu, améliorer avant de songer à innover; c'est ce qui a été fait.

Au moment où la vigueur et l'activité de nos opérations forcèrent des tribus à se soumettre, plusieurs systèmes de gouvernement pour les indigènes furent débattus. Les uns voulaient appliquer le procédé des Turcs et dominer par la force; les autres proposaient d'installer immédiatement l'administration de la métropole; ceux-ci demandaient que des agents français fussent placés à la tête des tribus; ceux-là parlaient de démo-

Digitized by Google

cratiser la société arabe et de substituer aux familles nobles de l'ordre religieux et de l'ordre militaire des hommes nouveaux, sans s'inquiéter de leur origine.

Chacun de ces systèmes ouvrait un champ illimité à des expériences dangereuses et dont le succès était hypothétique. La France ne pouvait pas dominer comme les Turcs et donner à quelques tribus militaires les populations à exploiter. L'application pure et simple des rouages de l'administration française ne supporte pas un examen sérieux. On avait déjà essayé des kaïds français, et on avait été obligé de renoncer à cette tentative; encore ne s'agissait-il alors que de deux ou trois tribus, tandis qu'il aurait fallu trouver tout de suite, pour plusieurs vastes contrées, des officiers sachant la langue et initiés aux usages et aux coutumes des Arabes. Ils n'auraient pu se maintenir qu'entourés sans cesse d'une force armée respectable. Déplacer tout d'un coup le pouvoir, en dépossédant la noblesse religieuse et militaire, était également impraticable. L'expérience avait d'ailleurs été faite, après la prise d'Alger, de ce qu'on pouvait attendre de ces chefs tirés de l'obscurité et qui, loin de nous aider à gouverner les populations, réclamaient incessamment l'appui de nos baïonnettes, afin de pouvoir demeurer au milieu de leurs administrés.

En conservant l'organisation donnée au pays par Abd-el-Kader, en maintenant le pouvoir entre les mains des familles habituées à l'exercer, on échappa à l'anarchie. On ajourna la solution de questions délicates qui demandaient, pour être traitées avec fruit, une connaissance approfondie du caractère arabe, la fin des hostilités et un personnel nombreux à consacrer au soin de ces intérêts nouveaux.

Le tableau que j'ai tracé des circonscriptions militaires établies en Algérie, et de l'organisation administrative et politique de la société arabe, démontrera à tous les esprits qui ne se laissent pas aveugler par des

Digitized by Google

systèmes absolus, que l'autorité militaire était nécessairement appelée à gouverner et à administrer les tribus. La force seule a pu faire accepter notre domination; seuls, ses représentants peuvent essayer les difficiles transformations que le peuple arabe doit subir pour arriver à une administration plus régulière. Les conseils adressés aux indigènes sont écoutés avec d'autant plus de faveur qu'ils sont donnés par ces mêmes officiers qu'ils ont vus à la tête des troupes faire preuve d'une si brillante valeur et qui parcourent incessamment le pays pour réduire les rebelles, protéger les fidèles, étudier leurs ressources et leurs besoins. Si l'autorité chargée de commander aux Arabes devait requérir le secours d'un pouvoir étranger pour prévenir ou réprimer les troubles, le respect et l'obéissance des tribus iraient directement à l'homme portant l'épée et délaisseraient celui qui ne pourrait manifester son action que par des écritures impuissantes.

Une autre considération justifie l'organisation toute militaire donnée à cette administration; c'est l'économie dans les dépenses. Le personnel nombreux, appliqué à ces affaires, figure au budget pour une somme de 150,000 fr. S'il s'agissait de confier la direction des tribus à des administrateurs et à des bureaux arabes civils, les dépenses seraient bien plus fortes, et on rencontrerait les difficultés les plus sérieuses pour recruter ce nouveau personnel. Les officiers employés aux affaires arabes sont à peine suffisants aujourd'hui, malgré toute l'activité qu'ils déploient et le facile concours qu'ils trouvent auprès de leurs camarades de l'armée. Un personnel deux fois plus nombreux demeurerait impuissant, parce qu'il ne serait pas soutenu par les habitudes de discipline de l'armée et par la pratique de ce commandement énergique qui sait obtenir une obéissance immédiate.

L'organisation actuelle du gouvernement et de l'ad-

Digitized by Google

ministration des tribus a été éprouvée par l'expérience. Elle a été constamment en progrès et aucun incident malheureux n'est venu l'infirmer. Ce qui fait son mérite, c'est qu'elle ne repose sur aucun système absolu. Les principes d'après lesquels l'action des commandants militaires est dirigée prescrivent de se régler toujours sur la situation du pays, sur l'état des esprits; de ne poursuivre que les réformes qui ne sont pas de nature à produire des embarras et des complications; de respecter les positions acquises, quand elles ne sont pas inconciliables avec l'intérêt politique de la France; de maintenir l'ordre dans la société musulmane, sans chercher à changer la hiérarchie des classes; d'entourer d'égards les personnages religieux, tout en éloignant les plus fanatiques de la vie publique; d'opérer une séparation, autant que les mœurs et les croyances le comportent, entre les classes du culte, de la justice et de l'instruction publique; enfin, de favoriser le développement de la richesse publique et des intérêts matériels, en propageant le goût de la propriété indivuelle, des constructions et des plantations, en préparant les meilleures conditions pour que le commerce et l'industrie prennent un essor nouveau.

Les grands commandements indigènes tendent évidemment à disparaître. Nous n'admettons cependant aucun effort prématuré dans cette voie. Le temps, l'extension de notre influence, les mutations forcées que l'ordre naturel des choses amènera, fourniront assez d'occasions pour réaliser les améliorations nécessaires.

Tant que les Arabes seront constitués en grandes agrégations politiques et administratives où l'esprit guerrier et les habitudes nomades domineront, il n'y aura pas lieu de songer à les ranger sous le même régime que la population européenne. La situation des 88,000 musulmans qui résident dans les villes du littoral et de l'intérieur donne la preuve que, pour longtemps encore,

Digitized by Google

les tribus doivent être soumises à une administration et à un gouvernement spéciaux.

L'influence exercée sur les tribus est efficace, et peut produire des résultats remarquables, parce que le contact a lieu entre des chefs français choisis et éclairés, et les classes relativement supérieures de la société musulmane. Tandis que dans les villes, au contraire, l'action de l'autorité civile sur les habitants musulmans est presque nulle; elle est, d'ailleurs, sans cesse contrariée et même annihilée par les rapports journaliers établis avec la partie la moins disciplinée, et souvent la moins bienveillante de la population européenne. De là des froissements, des blessures qui avivent les haines, ou bien des relations dans lesquelles l'Arabe ne s'initie qu'aux vices de notre civilisation. Les nombreux agents subalternes de l'autorité française, qui sont en contact avec des indigènes pris isolément, ne peuvent encore manquer d'irriter les susceptibilités. Des Arabes citadins ont bien adopté quelques-uns des usages français dans leur vie intime; mais ces faits sont restés sans influence sur l'état général des esprits; tandis qu'un progrès, quelque faible qu'il soit, accompli dans une tribu, a une portée immense. On remarque à peine que dans les villes quelques individus se soient familiarisés avec nos coutumes. L'introduction de cultures nouvelles, dans les tribus, prend, au contraire, la caractère d'une révolution économique.

Je ne reviendrai pas sur les résultats que j'ai eu l'honneur de vous citer pour attester les progrès faits dans les tribus depuis deux ans. Constructions, plantations, cultures, travaux d'utilité publique, développement du commerce, premières tentatives en faveur de l'industrie; les faits parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin de commentaire. Ils répondent victorieusement aux esprits pessimistes affirmant avec obstination que la civilisation européenne serait à toujours impuissante devant cette

Digitized by Google

société musulmane, qui a traversé plus de douze siècles sans modifier sensiblement les bases de son organisation. Pour l'économiste et pour le penseur, le commencement de réforme constaté peut avoir les conséquences les plus heureuses et les plus larges. Il ne s'agit que de continuer à guider nos efforts avec la même sagesse et la même modération.

Chacune des trois grandes divisions de la population indigène de l'Algérie a des aptitudes particulières et doit avoir une place spéciale dans le mouvement de rénovation que nous voulons déterminer. Les Kabyles, race laborieuse, déjà fixée sur le sol dans des demeures groupées en villages, cultivant des vergers et des champs enclos, se livrant à la fabrication des métaux et de la poudre, demandent à être touchés surtout par des faits industriels. Ils fourniront d'excellents ouvriers pour le travail des mines et pour les usines. Ils sont sobres, patients et ne manquent ni d'adresse, ni de persévérance. C'est le travail industriel qui doit devenir leur principal initiateur.

La partie de la race berbère (les Kabyles en sont une branche) qui est établie sur les hauts plateaux et dans les immenses plaines de l'Algérie, est essentiellement agricole. Elle se livre à la culture des céréales, habite sous des tentes, ne connaît, le plus souvent, la propriété que sous la forme collective. Elle est loin d'être aussi guerrière que les Kabyles; depuis longtemps façonnée à l'obéissance, subissant dans son pays, ouvert de tous côtés, la domination du plus fort, l'action gouvernementale se fait sentir sur elle avec beaucoup plus d'effet. C'est là qu'il faut encourager la construction des maisons, la plantation des arbres, la formation des villages, l'adoption de cultures variées. Cette population pourra procurer la main-d'œuvre à bon marché pour les exploitations agricoles et manufacturières.

Quant à la race arabe, généralement établie dans le

Digitized by Google

Sud, obéissant encore à des habitudes nomades qu'elle a héritées du patriarcat, l'amour de la vie pastorale et du commerce forme le principal trait de son caractère. C'est la partie de la population algérienne la plus inconstante, la plus turbulente, mais aussi douée de l'intelligence la plus vive. Elle est tributaire obligée du Tell pour l'écoulement de ses produits et pour ses approvisionnements de grains. Il sera plus difficile de la fixer sur le sol et de localiser ses intérêts. Mais on peut donner une direction utile à ses instincts nomades, en lui réservant dans le mouvement civilisateur un rôle d'exploration et de propagation commerciales pour le centre de l'Afrique.

Ces trois divisions de la population indigène sont fixées dans trois zones différentes, horizontales à la mer. Les Kabyles trouvent réunies dans leurs montagnes les conditions les plus favorables à l'industrie : mines, forêts, carrières, chutes d'eau, agglomération de la population, proximité des ports, climat à peu près semblable à celui de la France méridionale. Cette zone a une profondeur moyenne de 60 à 80 kilomètres.

Les tribus agricoles occupent une région où un bon système de voies de communications peut être facilement établi. Les cours d'eau sont peu abondants, mais on les améliorera et on les utilisera par des barrages, par des travaux d'irrigation, par la recherche et la conservation des fontaines, enfin par le reboisement des montagnes. Il y a dans cette seconde zone de très-fertiles prairies naturelles, et des hauts plateaux, voisins du désert, dont les terrains légers produisent des plantes aromatiques et salées, excellents pâturages pour les bestiaux. C'est ordinairement le lieu de l'hivernage. Cette zone intérieure a une profondeur qui varie entre 120 et 160 kilomètres.

Le Sahara avec ses oasis forme la troisième zone, séjour de prédilection des nomades. C'est, en quelque sorte, la patrie arabe transportée pour eux en Afrique.

Digitized by Google

Les grands troupeaux de moutons et de chameaux, la vie de caravanes, les longues migrations, tout rappelle les habitudes et les mœurs des premiers conquérants musulmans. La température élevée des oasis offre des conditions favorables pour la culture des plantes tropicales, et la population sédentaire de ces localités fournira la main-d'œuvre à bas prix.

J'ai eu l'honneur de constater les progrès politiques et matériels accomplis par les tribus et ceux qu'on devait encore attendre. Mais les efforts du commandement militaire n'ont pas recherché seulement ce genre de résultats; la situation morale du pays s'est ressentie de l'intervention et de la sollicitude de l'autorité française.

Notre esprit de justice a gagné la confiance des Arabes. Partout les sentences prononcées par les kadhis que nous avons institués sont acceptées sans murmure et sont exécutées sans difficultés. Dans beaucoup de localités, les chefs des bureaux arabes ont été volontairement pris pour arbitres par les parties; et leurs décisions n'ont rencontré aucune opposition. Les vols et les délits de toute nature, dont la fréquence était naguère un grave sujet d'inquiétude, ont diminué dans une notable proportion.

Les kaïds et les aghas ne méritent pas moins d'éloges pour l'empressement qu'ils apportent dans l'exécution des ordres qui leur sont transmis. A l'esprit de rapines et d'exactions qui, sous le gouvernement des deys, a été le signe caractéristique des agents de l'autorité, a succédé chez la plupart un sentiment plus vrai de leurs devoirs et de leur dignité personnelle. Grâce à leur concours, nous avons pu faire adopter sur les marchés arabes le système des poids et mesures français. Les essais tentés dans les tribus afin d'arriver à la constatation de l'état civil, au moyen de registres tenus régu-

Digitized by Google

lièrement, vont introduire un élément d'ordre nouveau et bien important pour la société musulmane.

Un service médical a été établi auprès de chaque bureau arabe. Les indigènes y viennent en grand nombre pour consulter nos médecins et se procurer des médicaments. Quelques tribus, moins soumises à l'empire des préjugés nationaux, amènent les femmes et consentent à ce qu'elles soient visitées par nos praticiens.

Les malades les plus gravement atteints sont admis dans les hôpitaux militaires, lorsqu'on peut surmonter sur ce point leurs répugnances. Les officiers de santé font, en outre, de fréquentes tournées dans les tribus pour aller visiter les malades sous leurs tentes. Tout le monde sait que chez les populations musulmanes l'art de la médecine a toujours été l'objet d'une grande vénération. Nous trouvons donc de ce côté un auxiliaire tout-puissant pour faire connaître et aimer par les indigènes l'esprit bienveillant de notre administration.

La propagation de la vaccine a obtenu un succès inespéré. A l'origine, les Arabes se refusaient à présenter leurs enfants, parce qu'ils croyaient qu'on voulait leur appliquer une marque, afin de les reconnaître plus tard et de les emmener en France comme esclaves ou comme soldats. Le dévouement persévérant des chirurgiens de l'armée a vaincu ces défiances, et dans l'espace de quelques mois on a pu vacciner jusqu'à 1,600 enfants, dans la seule subdivision d'Oran.

Les marchés arabes ont toujours été l'objet d'une surveillance attentive, parce que c'est là où naissent et se propagent toutes les nouvelles hostiles à notre cause, et qui dénaturent les actes les plus simples de notre autorité. Pour combattre ces fauteurs de désordre spéculant sur l'ignorance des tribus et sur la difficulté de faire arriver partout, sous leur vrai jour, la connaissance des mesures administratives, nous avons créé un journal, imprimé en caractères arabes et qui se distri-

Digitized by Google

bue gratuitement à tous les chefs investis. Il en est donné lecture dans chaque tribu et sur tous les marchés. Le succès de ce journal a été pour ainsi dire instantané; il est recherché avec la plus grande avidité; et, lorsqu'un accident en retardait la distribution, on a vu des tribus envoyer des messagers au chef-lieu de leur cercle, pour réclamer le numéro qu'elles attendaient. Cette feuille, intitulée *le Moubacher* (le Nouvelliste), se publie tous les quinze jours à 1,500 exemplaires; ainsi, l'enseignement et les exhortations vont chercher l'Arabe jusque sous sa tente.

L'ensemble de ces faits constitue pour les chefs de l'armée d'Afrique, pour les divers agents du commandement militaire et pour les officiers des bureaux arabes employés sous leurs ordres, un titre glorieux à la reconnaissance du pays. Après avoir, par son courage et par son abnégation, au milieu des fatigues d'une guerre des plus pénibles, assuré à la France la possession d'une contrée vaste comme un royaume, l'armée a consacré, avec non moins de constance et de dévouement, à la conquête morale des populations soumises, les immenses ressources que son organisation mettait à sa disposition. Elle a répondu par le succès aux critiques injustes qui accusaient son impuissance. En même temps qu'elle illustrait le drapeau national, elle honorait la civilisation par ses utiles travaux. Ce qu'elle a fait ne pouvait être réalisé aussi promptement et aussi sûrement que par elle.

Loin d'être finie, la tâche de l'armée reste encore très-grande; et, certes, le jour est éloigné où l'on pourra, sans danger, lui enlever la tutelle des tribus pour la confier à des administrateurs civils. Elle a vaincu, elle a pacifié; elle doit encore civiliser dans les limites du possible.

Les progrès accomplis donnent la certitude que la société musulmane peut se transformer. Mais, scrupuleux observateur de notre parole, nous respecterons les

Digitized by Google

lois civiles et religieuses des Arabes. Les tentatives de réformes seront toujours mesurées sur l'état des esprits, de manière que le bien à réaliser coûte le moins possible de sacrifices aux mœurs et aux traditions.

Enfin, pour exprimer ma pensée en un seul mot, ce n'est pas une *fusion* inintelligente et sommaire que nous poursuivons entre les Arabes et la population européenne, mais *l'association* des intérêts dans des travaux communs. Nous amènerons ainsi les tribus à apprécier de plus en plus la bienveillance de notre gouvernement et à concourir, sans arrière-pensée, et pour leur propre avantage, au maintien de la paix et de la tranquillité en Algérie.

Le ministre de la guerre,
REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

LA COLONISATION FRANÇAISE [1].

Nous entendons dire tous les jours : « La France ne sait pas coloniser. » C'est une expression toute faite : on la récite comme un axiome sans réplique. « Voyez l'Angleterre, ajoute-t-on, voyez la Hollande, l'Espagne même; ces trois puissances possèdent de vastes colonies; elles seules savent coloniser. »

De tels discours produisent le plus détestable effet; à force d'être répétés et colportés, ils finissent par inspirer confiance, et ils prennent place dans le vaste dictionnaire de nos banalités politiques, économiques, financières et autres. On additionne, centime par centime, les millions que l'Algérie a coutés à la France; homme par homme, les soldats qui sont tombés sur le sol africain; on traite la colonisation algérienne de chimère, on conteste les résultats obtenus, on hausse les épaules à chaque effort nouveau qui est tenté, et, en définitive, on ne récolte qu'un découragement qui rend impuissantes toutes les bonnes pensées, inutiles tous les sacrifices.

Il faut donc en finir avec ce dangereux préjugé.

A ceux qui nient notre faculté colonisatrice, il faut opposer le souvenir de ces grands et magnifiques établissements que la France aux dix-septième et dix-huitième siècles a fondés par-delà les mers.

[1] Notre collaborateur, M. C. Lavollée, a publié cet article dans le numéro de *l'Illustration* du 17 janvier 1851.

Digitized by Google

A ceux qui parlent sans cesse des colonies anglaises, hollandaises, espagnoles pour dénigrer notre conquête algérienne, il faut rappeler que ces colonies ne se trouvent pas et ne se sont jamais trouvées dans les mêmes conditions que la nôtre; que leurs heureux possesseurs n'ont pas eu à lutter contre les obstacles que nous rencontrons en Algérie, obstacles que multiplient sous nos pas la nature du sol, la configuration du territoire, les habitudes guerrières et le fanatisme religieux de la population à soumettre, les embarras politiques et financiers de la métropole, et, enfin, ce découragement fatal dont je parlais tout à l'heure, et qui peut bien, on me l'accordera, retarder, sinon arrêter complétement, le succès de l'œuvre la plus sage et la plus féconde.

Il fut un temps où nous possédions en Amérique et dans l'Inde de vastes territoires. Qu'on se reporte au livre remarquable que M. Lepelletier de Saint-Remy a écrit sur Saint-Domingue : on y verra qu'en 1790 cette magnifique colonie comptait près de 800 usines à sucre, 2,810 cafeteries, 3,097 indigoteries, 313 fours à chaux, etc., etc.; qu'elle était cultivée par 455,000 nègres; que la valeur du capital représentant ces diverses propriétés territoriales dépassait un milliard; que la somme des exportations atteignait 133 millions; enfin, qu'une navigation de plus de 100,000 tonneaux effectuait les transports entre les colonies et la métropole.

Parlerons-nous du Canada, où la colonisation française a laissé de si profondes traces, des souvenirs si distincts, et on pourrait ajouter si patriotiques, que la colonisation anglaise elle-même n'a pu l'effacer; de l'Inde, dont les mers ont été sillonnées par notre commerce avant d'être illustrées par le pavillon de notre marine de guerre?

Une nation qui a colonisé Saint-Domingue, le Canada, une partie de l'Inde, ne saurait être considérée comme une nation dépourvue des qualités solides et en

Digitized by Google

même temps aventureuses qui constituent un peuple colonisateur. Les malheurs de la guerre nous ont enlevé nos possessions; mais il suffit d'invoquer le témoignage de l'histoire pour que justice nous soit rendue.

Et, maintenant, si l'on veut examiner attentivement les causes de l'infériorité que semble présenter la colonisation algérienne du dix-neuvième siècle, comparée aux entreprises coloniales des dix-septième et dix-huitième siècles, on reconnaîtra sans peine que le parallèle est complétement inadmissible, et que les obstacles qui s'offrent à nous dans le nord de l'Afrique sont beaucoup plus grands.

En premier lieu, les entreprises des siècles derniers ont été, pour la plupart, confiées à des compagnies. Ces compagnies, qui s'inspiraient exclusivement de leur intérêt privé sans se préoccuper le moins du monde des lois de la civilisation et même de l'humanité, ont pu employer à l'agrandissement de leurs conquêtes des procédés dont un gouvernement, quel qu'il fût, n'aurait jamais osé encourir la responsabilité et la honte. La déloyauté, la ruse, le crime même, tout était bon pour ces associations de marchands qui n'avaient de comptes à rendre qu'à leur cupidité égoïste. Le gouvernement anglais exploite aujourd'hui les vastes domaines que lui a légués la politique de la Compagnie des Indes; mais il ne se soucierait guère qu'on allât consulter, dans les archives de Calcutta et de Madras, ses titres de propriété. Il s'efforce d'oublier et de faire oublier l'origine des richesses qu'il recueille aujourd'hui.

Le gouvernement français ne pourrait pas appliquer en Algérie la politique impitoyable qui a été suivie dans l'Inde pendant deux siècles. Il est lié par le sentiment du droit, par la délicatesse de l'opinion publique, par la surveillance des assemblées. Il doit respecter les mœurs et les idées de notre temps. Quelques âmes chevaleresques déplorent qu'Abd-el-Kader, notre ennemi

Digitized by Google

acharné pendant dix-sept ans, soit aujourd'hui enfermé dans le château d'Amboise. Qu'auraient-elles donc pensé si elles avaient assisté aux conseils dans lesquels se discutaient le sort des populations indiennes et le mode de suppression qui serait adopté à l'usage des sultans ou des rajahs?

Assurément nous ne regrettons pas que la France se montre humaine, généreuse, même envers ses ennemis. Mais, puisque l'on compare deux colonisations, il faut bien faire, de part et d'autre, le calcul des difficultés. Quand on est résolu à employer tous les moyens, on atteint plus aisément le but.

Et, de plus, oserait-on comparer les populations fanatiques, braves, infatigables de l'Algérie avec les nations énervées de l'Asie; les difficultés de notre guerre d'Afrique avec celles que les Anglais, les Hollandais et les Espagnols ont rencontrées dans l'Inde? Aux îles Philippines et à Java, il y a eu à diverses époques quelques tentatives de révoltes indigènes, mais la répression a été facile, et elle n'a jamais réclamé de grands déploiements de troupes. Les Hollandais se sont substitués graduellement à l'autorité des anciens rajahs en corrompant les chefs; quant aux Espagnols, ils se sont trouvés en présence d'une population indolente, amie des plaisirs et des fêtes, qui s'est précipitée, pour ainsi dire, au-devant des moines et de la religion chrétienne. Les peuples de l'Hindoustan ont résisté plus longtemps : le sang des conquérants mogols ne s'était pas entièrement refroidi au cœur de ces nations autrefois puissantes par la guerre : Tippoo-Saïb, soutenu par l'influence française, arrêta vers la fin du dernier siècle les envahissements de l'Angleterre. Mais, ce dernier rempart une fois tombé, la Compagnie a étendu son empire ou son protectorat (ce qui revient au même) sur toutes les parties de la péninsule. Au Nord, seulement, les peuples qui habitent la rive droite de l'Inde pourraient encore

Digitized by Google

inspirer quelque inquiétude, et la Compagnie est obligée d'entretenir dans les territoires du Scinde récemment conquis un nombreux corps d'armée; mais elle est parvenue depuis longtemps à enrégimenter les indigènes, et, aujourd'hui, ce sont les baïonnettes hindoues, au nombre de 250,000, qui gardent, pour l'Angleterre, les riches domaines de l'Inde. En un mot, dès les premières années de leur occupation, les Hollandais, les Espagnols et les Anglais ont pu s'établir solidement sur le sol conquis, former des troupes indigènes, et résister assez facilement, par la supériorité des armes, et surtout par le prestige du nom européen, aux rebellions peu redoutables d'un fanatisme presque éteint ou d'un patriotisme dégénéré.

Ce serait donc insulter les peuples guerriers de l'Algérie que de les comparer à ces nations asiatiques qui, en passant sous la domination européenne, n'ont fait, en définitive, que changer de joug et de maîtres. Poursuivre à travers les sables du désert et dans les gorges des montagnes un ennemi insaisissable, familiarisé avec les habitudes de la vie vagabonde, aimant et honorant la guerre, façonné au combat par les luttes de tribu à tribu, telle a été la mission, non moins pénible que glorieuse, imposée à l'armée française, du jour où notre pavillon a flotté sur les remparts d'Alger. Comment la colonisation eût-elle progressé dès l'origine, sous la menace incessante des incursions et du pillage? Comment cultiver cette terre dont il fallait conquérir successivement chaque sillon? Comment les capitaux et les colons se seraient-ils fiés à ces trèves éphémères qui, avant la conquête de la Kabylie, annonçaient de temps à autre la lassitude plutôt que le découragement des vaincus, les préparatifs d'une lutte nouvelle plutôt que l'aveu humiliant de la défaite?

Qu'on ajoute à cette nécessité de combats continuels les embarras diplomatiques suscités à la France par la

Digitized by Google

jalousie de certains peuples d'Europe qui ne voient pas sans ombrage l'établissement de notre domination sur l'autre rive de la Méditerranée. De là, pour nous, l'obligation de nous fortifier contre les chances d'une attaque extérieure et maritime, et de faire face à la mer en même temps que nos bataillons plongent vers l'Atlas. Les colonisateurs de l'Inde, éloignés de toute surveillance, de toute rivalité européenne, pouvaient agir à leur gré dans leurs nouvelles possessions; la politique européenne s'inquiétait médiocrement de leurs succès, et elle n'avait pas alors la vue assez longue pour regarder si loin.

Passons à un autre ordre d'idées. Les questions de propriété exercent sur la colonisation une influence presque décisive. Là où la propriété territoriale repose sur des bases anciennes et solides, sur des lois nettement définies ou sur des traditions généralement respectées, le gouvernement, quel qu'il soit, possesseur légitime ou conquérant, peut, en maintenant ces principes de toute organisation sociale, assurer la paix intérieure et prévenir aisément les idées de révolte. Du moment qu'on ne déplace pas les intérêts du sol et qu'on n'altère point les rapports qui existent entre le propriétaire et le fermier, on est certain de soumettre, un jour ou l'autre et promptement, les populations paisibles qui vivent du travail de la terre et qui ne tardent pas à préférer un joug conservateur de leurs biens aux élans ruineux d'un patriotisme dont elles comprennent l'impuissance. Mais il faut que ces conditions existent dans le pays que l'on vient conquérir : le conquérant ne les crée pas. Or, il suffit de jeter les yeux sur l'histoire financière des colonies européennes en Asie pour se convaincre que les Hollandais, à Java, et les Anglais, dans l'Inde, n'ont eu qu'à profiter habilement des systèmes d'impôt territorial en vigueur avant la conquête, et qu'ils n'ont pas dû braver les embarras de taxations nouvelles.

Digitized by Google

Ainsi, avant l'arrivée des Hollandais à Java, toutes les terres appartenaient au souverain. Le sujet ne pouvait avoir aucun droit de propriété sur le sol; il n'avait que l'usufruit, moyennant le paiement d'une redevance qui s'élevait au cinquième du produit. C'était l'application poussée à l'extrême de ce principe d'autorité absolue et à la fois patriarcale que l'on retrouve dans l'organisation des sociétés primitives.

Indépendamment de cet impôt régulier, le sujet devait à son souverain des services personnels, des corvées dont aucune loi ne fixait la durée et l'importance, mais qui se répartissaient équitablement selon le rang de chacun. Les Javanais se prêtaient sans murmurer à ce mode de gouvernement, légitimé à leurs yeux par les habitudes traditionnelles et par la douceur du maître.

« Lorsque les Hollandais firent la conquête de l'île, les premiers soins de l'occupation militaire, les intérêts du commerce, et bientôt après ceux de la politique, les empêchèrent de tourner immédiatement leur attention vers les cultures; toutefois, adoptant le système pratiqué jusqu'alors et les bases de la propriété territoriale, telles qu'elles étaient établies depuis de longues années, *ils se substituèrent purement et simplement aux souverains dépossédés*, et acquirent ainsi, comme par droit d'héritage, la propriété du sol et le droit de corvée. »

Les Anglais firent de même dans l'Inde. « Lorsque la Compagnie se substitua aux souverains indigènes qu'elle avait dépossédés, elle hérita de leurs droits sur le sol, et la nature ainsi que l'étendue de ces droits, dont l'origine remontait à une époque très-éloignée, antérieure même au temps de la conquête musulmane, variait selon le territoire et selon les personnes. Il y avait des contrées où la propriété de la terre n'était pas, comme dans la plupart des pays orientaux, concentrée uniquement entre les mains du souverain; d'autres, où des exemptions de taxes et de nombreux priviléges étaient

Digitized by Google

concédés à certaines castes. Il eût été dangereux, pour un pouvoir nouveau, détesté des populations et considéré comme usurpateur, de modifier un état de choses consacré par l'autorité des siècles et de réformer, d'après les idées européennes, l'assiette de l'impôt foncier. La Compagnie s'est donc vue obligée de maintenir le système établi dans chaque partie de ses conquêtes et *de continuer*, quant à la nature des droits et à l'étendue de l'autorité territoriale, *le rôle des souverains* qu'elle remplaçait. Elle dut sacrifier les avantages d'une taxe uniforme aux intérêts de sa politique et à la sécurité de sa domination. »

Et les trois systèmes d'impôt foncier, aujourd'hui en vigueur dans l'Inde, — le système des *zemindars*, celui des *ryots*, et le système *communal*, — sont, en effet, calqués sur l'organisation qui avait été établie avant la conquête.

Si, maintenant, nous faisons un retour vers la situation de l'Algérie considérée au point de vue des rapports qui règlent la propriété du sol, trouvons-nous que la question se montre sous un aspect aussi simple, aussi favorable au conquérant? Et d'abord, le fait seul de notre présence sur la terre d'Afrique dépossédait, d'un seul coup, ces nombreuses tribus qui, menant la vie nomade, transportant de côté et d'autre leurs tentes voyageuses, leurs troupeaux, leurs semences, se considéraient comme propriétaires d'un horizon plus ou moins vaste, dont cependant elles n'auraient pu, en droit, revendiquer particulièrement tel ou tel point. Dès le premier jour, lors même que le fanatisme musulman et le sentiment si honorable de la nationalité ne les auraient pas armées contre nous, elles devaient se grouper dans une hostilité commune pour défendre cette propriété mobile, fugitive, nomade comme elles, qui consistait, à leurs yeux, dans la faculté d'errer ou de camper à volonté sur toute l'étendue des terres, jus-

Digitized by Google

qu'alors libres, et que la conquête et la colonisation allaient inévitablement transformer. Race dangereuse et irréconciliable, qui n'avait à conserver ni un sillon, ni une maison, ni un domaine limité, et qui cependant se croyait dépossédée partout où notre armée tenait son bivouac, partout où se fixait le travail européen. Avec elle, point de trève, point de transaction ; nous ne pouvions, en échange de la soumission, lui garantir aucun bien qui, par transmission ou par acquisition, lui fût propre.

Quant aux véritables propriétaires arabes, dans les centres où il existait une population fixe, une partie a pris la fuite, dès l'origine de la conquête, par crainte du vainqueur ; une partie, par mépris de l'infidèle, est allée grossir le nombre de nos ennemis et s'est rangée sous les drapeaux des combattants, où elle a porté l'ardeur et le ressentiment naturels au propriétaire privé de son bien. Et pour les Arabes, qui sont demeurés sur leurs champs, la confusion et souvent le mensonge des titres de propriété, la difficulté de remonter, à travers une langue étrangère, aux sources de la possession légitime, les embarras administratifs ont pu entraîner des spoliations involontaires en même temps que des bénéfices illicites, dont nous ne saurions, en bonne justice, être responsables.

Bref, qu'on se figure la situation du conquérant au milieu d'un état social bouleversé dans son élément le plus essentiel, la propriété.

S'il n'avait fallu, comme dans l'Inde ou à Java, qu'un simple changement de drapeau sur le palais de l'ancien sultan ou rajah, qu'une simple substitution dans le représentant de l'autorité, substitution qui ne portait aucune atteinte à la condition matérielle du sujet, on avouera que la domination française se serait consolidée plus aisément et que la colonisation aurait pris naturellement un rapide essor sur des champs que l'indigène

Digitized by Google

aurait cultivés comme par le passé, aux mêmes conditions, sous l'obligation des mêmes charges, avec la garantie des mêmes droits.

Il n'en a pas été ainsi. Que certains abus aient été commis dans les premiers moments de trouble qui ont suivi la conquête, personne ne le conteste. Mais l'occupation la plus régulière, la mieux ordonnée n'aurait pas été exempte des difficultés fondamentales que nous venons de signaler.

On pourrait suivre, jusque dans les moindres détails, ce parallèle entre la colonisation asiatique et la colonisation algériennne, et toujours on serait amené à reconnaître que cette dernière est sans contredit la plus pénible, la plus délicate : on ne devrait pas s'étonner qu'elle fût plus lente.

Et cependant, que de résultats obtenus depuis vingt ans !

Ce n'est pas à dire que le système de notre colonisation en Algérie ne comporte pas d'utiles et nombreuses améliorations, et que nous n'ayons pas à profiter, à notre tour, de certains exemples d'habileté et de bonne gestion que nous fournissent les conquérants heureux de Java et de l'Inde. Ainsi, nous devons nous hâter de rétablir, partout où l'occasion se présente, les anciennes conditions de propriété et percevoir les impôts suivant la tradition arabe; nous devons respecter, avec la plus scrupuleuse attention, les idées religieuses de la nation que nous prétendons gouverner. Les Anglais et les Hollandais s'en sont bien trouvés. Nous devons, comme ces deux peuples, ne confier les fonctions administratives et politiques dans notre colonie qu'aux agents les plus distingués, les plus honorables, et, à cet égard, il conviendrait de modifier, par l'attrait de grandes récompenses et d'une rémunération exceptionnelle, les idées de la bureaucratie française qui considère les fonctions coloniales comme un exil ou comme une disgrâce. Qui

Digitized by Google

ne sait que l'action d'un fonctionnaire intelligent, dans un pays neuf où tout est à observer, à créer, rend mille fois plus de services que les rouages multipliés d'une administration placée à distance et le plus souvent peu instruite des besoins immédiats du pays ? Nous pourrions aussi examiner si le mode de concessions usité à Java ne serait pas en partie applicable à l'Algérie.

Ces réformes et ces études, nous n'en doutons pas, seront accomplies.

Mais surtout, et c'est là le sentiment qui nous a inspiré ces quelques pages, qu'on ne vienne plus, à l'aide de comparaisons ignorantes, jeter à la face de notre nation cette calomnie banale : « La France ne sait pas coloniser. »

C. Lavollée.

Digitized by Google

ORIENT.

COMMERCE DE L'EUROPE EN ORIENT.

M. Eug. Subtil, membre de la Société orientale, vient de publier diverses brochures ayant pour but d'appeler l'attention du commerce européen sur les ressources que peuvent offrir les marchés du Levant[1]. Ces brochures contiennent des renseignements recueillis avec beaucoup de soin d'après les statistiques des divers pays ; elles seront lues avec profit par les négociants français.

Commerce général des échelles[2] du Levant avec les pays d'Europe.

Depuis un demi-siècle, l'Orient présente le spectacle intéressant d'une profonde transformation sociale, d'une marche lente, mais non interrompue, vers les usages et les mœurs de l'Europe. Cette vieille terre de la superstition et de l'immobilité déchire peu à peu le linceul d'*ignorance* qui l'enveloppait, et, se dépouillant de sa robe antique, elle tend les bras vers l'Occident pour en recevoir une vie nouvelle. Avec la civilisation qui pénètre graduellement dans ces contrées, de nouveaux be-

[1] Voici les titres de ces brochures :

Mémoires et Documents sur le commerce des pays d'Europe avec les diverses échelles du Levant.

Projet de comptoirs belges à établir dans la régence de Tripoli.

Relations à établir entre le comptoir de Tripoli et les diverses échelles de la Méditerranée.

[2] Sous la dénomination générale des échelles du Levant, nous comprenons toutes les places maritimes commerçantes de l'Afrique septentrionale, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Asie-Mineure, de la Turquie d'Europe, de la Grèce et des îles Ioniennes.

Digitized by Google

soins se font sentir. Nos habitudes, nos goûts de luxe s'introduisent chez les Orientaux et les poussent à rechercher nos modes, les produits de nos arts et de notre industrie. Aussi, depuis bien des années, le commerce de l'Orient avec les pays d'Europe a-t-il été constamment en progression.

Pour donner une idée plus exacte de cette progression, nous allons présenter le tableau du commerce général des échelles du Levant avec les Etats d'Europe pendant l'année 1846.

Nous avons choisi cette année, parce que c'est sur elle que nous avons les documents les plus complets, d'après les relevés officiels des douanes des places commerçantes du Levant; mais nous constatons dès à présent que les années 1847, 1848, 1849, donnent une augmentation de 10 à 15 millions chacune.

DÉSIGNATION DES ÉCHELLES.	COMMERCE général.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
Maroc.	14,378,000	6,768,000	7,710,000
Etats-Barbaresques. { Tunis, Tripoli. }	25,226,000	15,480,000	9,746,000
Egypte, Alexandrie.	89,346,000	42,021,000	46,325,000
Syrie. { Beyrouth, Alexandrette, Lattakié, Tripoli. }	62,901,000	38,773,000	24,128,000
Caramanie, Tarsous.	1,939,000	772,000	1,167,000
Smyrne.	59,987,000	27,590,000	32,487,000
Constantinople.	107,000,000	61,000,000	46,000,000
Trébizonde.	88,071,000	45,974,000	42,097,000
Salonique.	13,565,000	6,767,000	6,798,000
Iles turques.	18,153,000	9,301,000	8,852,000
Grèce.	29,816,000	19,967,000	9,849,000
Iles Ioniennes.	36,273,000	21,503,000	14,770,000
TOTAUX.	546,655,000	296,826,000	249,829,000

D'après ce tableau, le commerce général des échelles du Levant avec l'Europe se serait élevé en 1846 à la somme de 546,655,000 fr. [1], dont :

[1] Cependant il importe de faire observer que ce chiffre, quoique résultant des relevés officiels des douanes, est loin de présenter la valeur

Digitized by Google

A l'importation. . . . . 296,826,000 fr.
A l'exportation. 249,829,000

Toutefois ce chiffre, exact pour les places que nous venons de désigner, ne présente pas la valeur totale des échanges, car nous avons omis le commerce maritime de l'Algérie, celui de Malte, que l'on peut classer parmi les places commerciales de l'Orient; et enfin celui de plusieurs petits ports du littoral asiatique, grec, et turc européen.

Les chiffres réunis de ces omissions peuvent s'élever approximativement à la somme de 80 millions.

Après avoir présenté ce résumé, M. Subtil reprend successivement chacun des pays compris dans le tableau ci-dessus, et examine les relations établies déjà ou qui pourraient s'établir entre ces pays et l'Europe. Voici le résumé et les conclusions de sa brochure :

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

De l'examen approfondi que nous venons de faire du commerce de l'Orient, des chiffres et des documents que nous avons donnés, et de l'ensemble de ce mémoire,

Il résulte :

1° Que le bassin de la Méditerranée est encore aujourd'hui, comme il le fut autrefois, un des centres des plus actifs et des plus riches du commerce du monde;

2° Que le commerce de l'Orient offre aux produits de l'industrie européenne de vastes et nombreux débouchés; que ces débouchés acquièrent chaque année plus d'importance à mesure que les places levantines étendent leurs relations dans les pays de l'intérieur; que ces mêmes places donnent en échange au commerce occidental des denrées et un grand nombre de matières

totale des échanges, car il arrive souvent, par suite de la contrebande ou de certains arrangements, qu'à peine la moitié ou le tiers des marchandises importées ou exportées sont déclarées à l'entrée ou à la sortie.

Digitized by Google

premières riches et de produits bruts employés dans nos fabriques et dans nos manufactures;

3° Que toutes les nations de l'Europe participent plus ou moins au commerce levantin, mais que la France, l'Angleterre et l'Autriche sont à peu près les seules qui interviennent directement sur ses marchés, les deux premières en y important directement leurs produits, et la troisième, qui ne produit presque rien, en servant d'intermédiaire au commerce des États secondaires, comme la Belgique, la Suisse, la Saxe, etc.;

4° Que la France, la plus ancienne nation commerçante avec le Levant, qui conserva pendant plusieurs siècles le monopole presque exclusif de ses marchés, s'est laissé déposséder par l'Angleterre et l'Autriche, et n'occupe plus aujourd'hui que le troisième rang dans le commerce de ces contrées;

5° Que les causes qui ont le plus contribué à faire déchoir le commerce français sur les marchés de l'Orient, sont : l'individualisme de nos maisons établies dans ces contrées, qui représentent chacune un intérêt particulier au lieu d'un intérêt national et commun; le peu de garanties qu'elles offrent, prises isolément, pour appeler à elles les consignations; l'insuffisance de leurs capitaux pour faire de grandes opérations; le défaut de transports réguliers pour les marchandises entre la France et le Levant; les difficultés qu'éprouvent les producteurs pour y faire parvenir leurs produits; le manque de sécurité pour leur placement; l'incertitude des résultats de la vente, dont les benéfices sont souvent complétement absorbés par les frais d'intermédiaires; et, enfin, à un défaut d'ensemble et d'organisation qui ne nous permet pas de lutter avec avantage contre l'Angleterre et l'Autriche, qui jouissent de toutes les garanties et facilités commerciales.

Ces causes étant surabondamment prouvées et reconnues pour réelles, l'on arrive naturellement à cette

Digitized by Google

conclusion : qu'il faut les combattre et les détruire, si l'on veut faire remonter la France au rang qu'elle occupait autrefois sur les marchés de l'Orient, et qui lui appartient légitimement par sa position géographique sur la Méditerranée, par la variété et la supériorité de ses produits, et enfin par un droit de possession et d'antériorité sur ses rivales, droit qui remonte à plus de trois siècles.

C'est dans ce but que la Compagnie générale des comptoirs levantins a été formée.

Donner à notre commerce oriental une organisation régulière; étendre nos relations, notre influence et notre crédit dans toutes les contrées du Levant; faciliter l'accès des marchés levantins à tous les produits, à toutes les industries; encourager et favoriser l'exploitation française; donner aux négociants, manufacturiers, fabricants, à tous les industriels qui voudraient faire des expéditions de marchandises en Orient, toutes les sécurités, toutes les garanties désirables; trouver à ces marchandises des placements certains et avantageux; assurer aux expéditeurs une plus large part dans les bénéfices résultant de la vente de leurs produits par une réduction notable sur tous les frais qui sont à leur charge; imprimer, en un mot, au commerce français une impulsion vigoureuse et nouvelle en lui donnant un caractère national, en aplanissant tous les obstacles, en sauvegardant tous les intérêts, telle est la mission que nous nous sommes imposée, et que nous avons la conscience de pouvoir remplir si nous rencontrons auprès du commerce et de l'industrie française la bienveillance, le concours et l'appui sur lesquels nous avons compté.

EUG. SUBTIL.

Digitized by Google

SYRIE.

LA DERNIÈRE INSURRECTION D'ALEP.

Lorsque le gouvernement ottoman entreprit, il y a dix ans, de fonder l'unité morale et politique de l'empire en assimilant les diverses portions du territoire et les peuples disséminés à sa surface, il savait d'avance qu'il avait à combattre deux ennemis redoutables. C'étaient, d'une part, les restes de la féodalité abattue en grande partie par sultan Mahmoud, mais dont les débris encore remuants au fond de certaines provinces, devaient lutter jusqu'à la fin pour la conservation de leurs priviléges; d'autre part, le fanatisme religieux prêt à tendre la main à la rébellion politique pour des intérêts appelés naturellement à se confondre. Cette double opposition commença à se manifester du jour que sultan Mahmoud, après s'être débarrassé des janissaires, eût jeté les bases de la nouvelle administration, que son fils, le sultan Abdul-Medjid, assit plus tard définitivement sous le nom de tanzimat[1]; et les troubles qui agitèrent l'Albanie et la Bosnie de 1830 à 1836, et où l'on vit les rayas émancipés faire cause commune avec les propriétaires et les seigneurs turcs, attestent la résistance presque universelle que rencontrèrent, dès l'origine, les tentatives de réforme de la Porte. Un tel état de choses commandait au gouvernement ottoman à la fois une grande énergie et beaucoup de mesure. Ayant soin toujours de proportionner son entreprise à ses moyens d'action, plutôt que de compromettre

[1] *Tenzimati-Khaïrii*, littéralement « *les bonnes dispositions* (du lit de justice de Gul-Khanè). » Ce nom sert à désigner l'ensemble de la nouvelle administration établie dans l'empire à la suite du khatti-chérif de Gul-Khanè (3 novembre 1839).

Digitized by Google

l'avenir de la réforme par des tentatives infructueuses, il borna, dans le commencement, l'application du tanzimat à la capitale et aux provinces voisines où les esprits étaient mieux préparés, et où il disposait d'ailleurs d'une force armée assez imposante pour être assuré que force resterait à la loi en toute occasion. Puis, à mesure que son pouvoir se consolidait à l'intérieur, et lorsque la réorganisation de l'armée, en 1844, eut porté à près de 200,000 hommes l'effectif des troupes ottomanes, il l'étendit de proche en proche aux autres districts jusqu'à ce qu'il l'appliquât en dernier lieu aux provinces frontières. Des rébellions éclatèrent à plusieurs reprises et sur plusieurs points; mais elles furent promptement et facilement réprimées. La soumission de l'Albanie, en 1847, fut suivie, la même année, de la pacification du Kurdistan par l'armée expéditionnaire d'Omer-Pacha, aujourd'hui commandant en chef du corps d'armée de Roumélie; et depuis cette époque jusqu'aux troubles récents de la Bosnie et aux derniers événements d'Alep qui ont eu un si malheureux retentissement en Europe, la tranquillité de l'empire n'avait pas reçu la plus légère atteinte. Ce sont ces événements dont je me propose de donner une relation historique succincte d'après les documents les plus récents et les plus authentiques que j'ai été à même de recueillir.

Alep, ou Haleb, chef-lieu de l'eyalet[1] du même nom, à 244 heures de marche de Constantinople, et à 20 lieues environ du petit port d'Iskenderiié (Alexandrette) par où elle communique avec l'Europe, est, comme l'on sait, une des villes principales de cette contrée (la Syrie), que les musulmans nomment la contrée par excellence, après celle qui porte les villes sacrées de la Mecque et

[1] L'empire ottoman est divisé actuellement en 55 *eyalets*, ou gouvernements généraux, dont 15 pour l'Europe, 17 pour l'Asie, et 3 pour l'Afrique. Les eyalets sont subdivisés en *livas* (départements), les livas en *cazas* (districts), les cazas en *nahigès* (communes).

Digitized by Google

de Médine, et possédant à elle seule, suivant eux, neuf portions sur les dix dont se compose la totalité des biens de ce monde[1]. Sa population se partage, comme celle de la plupart des villes de la Turquie asiatique, en deux portions inégales, deux tiers de musulmans, un tiers de chrétiens. Seulement, il n'est pas inutile de remarquer que l'antagonisme des deux religions est plus déclaré là que partout ailleurs, soit parce que les populations vivent plus rapprochées, soit en raison même du caractère de sainteté que les croyants des deux cultes attribuent à cette terre pour la possession de laquelle ils se sont livrés tant de combats. Le voisinage de Jérusalem, les souvenirs des croisades dont la Syrie garde partout les traces, tout, jusqu'aux priviléges que la France a arrachés aux Turcs en faveur des chrétiens de Syrie et qui, en exaltant le fanatisme des uns, aigrissent le ressentiment des autres, semble se réunir pour éterniser la lutte qui dure déjà depuis tant de siècles. D'un autre côté, une grande partie du territoire syrien, en-deçà et au-delà du Liban, est possédé encore aujourd'hui par un certain nombre d'émirs qui avaient réussi jusqu'à ces derniers temps à se maintenir indépendants à l'aide des révolutions dont la Syrie fut le théâtre, et qui la firent à plusieurs reprises changer de maîtres. Quoiqu'ils aient fait depuis leur soumission à la Porte, cependant, la plupart n'ont pas perdu tout espoir de ressaisir leur indépendance; et il n'est que trop vrai que l'influence dont ils jouissent dans les campagnes, les partisans nombreux qu'ils ont soin de se ménager dans les villes où ils fomentent en secret les mécontentements contre le gouvernement et la haine contre les chrétiens, et surtout la facilité qu'ils ont à réunir sous

[1] « La Syrie, dit l'auteur du *Kitab-Menassik-el-Hadj* (Livre ou guide des Pèlerins), traduit par M. Bianchi, est le pays des prophètes, le centre de la réunion des êtres les plus purs, la mine des contrées, le premier *kiblé* vers lequel les hommes se soient tournés pour faire la prière, etc. »

Digitized by Google

leurs drapeaux, au moindre signal, plusieurs milliers d'Arabes vagabonds, habitués à ne vivre que de désordre et de pillage, les rendent redoutables aux gouverneurs de ces provinces par l'attente d'un soulèvement qu'on peut craindre de voir éclater d'un jour à l'autre, et que l'on n'est pas toujours en mesure de réprimer.

La dernière insurrection d'Alep, comme la plupart de celles qui troublèrent l'empire depuis l'introduction de la réforme, fut due uniquement à la réunion des deux causes que je viens de signaler, l'ambition des beys jointe au fanatisme des populations.

La circonstance la plus frivole, comme il arrive d'ordinaire en pareille occasion, y servit de prétexte.

Un habitant d'Alep devait au gouvernement une somme assez modique depuis de longues années. Cet homme, qui se nommait Abdullah-Bey, n'avait jamais exercé de fonctions publiques dans la ville; mais son âge, son attachement aux anciennes coutumes, le souvenir d'un ancien rôle joué à une autre époque, des relations soupçonnées avec la montagne, de nombreux services rendus, en faisaient une sorte de personnage, non seulement à Alep, mais encore dans toute l'étendue de la province. Ses ennemis (il n'en manquait pas, précisément parce qu'il était puissant) le peignirent au gouverneur, Zarif-Mousta-Pacha, comme un brouillon, avec qui il n'y avait nul ménagement à garder. Celui-ci eut le tort de les écouter et de se laisser guider par des avis intéressés, et dont un peu de réflexion lui eût fait apercevoir le danger. Abdullah-Bey était un de ces hommes qui donnent aisément prise sur eux par leur orgueil, mais que ce même orgueil blessé ou le ressentiment d'une offense poussent avec une égale facilité dans une voie extrême. Les prédécesseurs de Zarif-Mousta-Pacha avaient connu ce caractère, et ils étaient parvenus par d'habiles ménagements à maintenir leur autorité vis-à-vis d'un homme plus puissant que le gouverneur dans

Digitized by Google

Alep, et qui d'un mot pouvait soulever contre lui la ville et la moitié de la province. Mais Zarif-Mousta-Pacha, abusé par de pernicieux conseils, crut de tels ménagements indignes de lui, et un jour qu'il rencontra Abdullah-Bey sur son passage, il le fit venir devant lui et lui déclara publiquement que s'il ne payait incontinent la somme dont il était débiteur, il le ferait jeter dans l'écurie de tel individu qu'il lui désigna, et qui était son ennemi le plus déclaré. Cette dernière menace, plus encore que l'affront qui lui avait été fait, porta à son comble le ressentiment d'Abdullah et son désir de se venger du gouverneur.

Précisément à cette époque, une grande fermentation régnait dans la province par suite de la nouvelle qui s'était répandue que le gouvernement allait faire procéder au recrutement dans toute l'étendue de la circonscription de l'*ordou* d'Arabie[1]. En effet les opérations avaient déjà commencé dans la province de Damas et dans quelques districts de celle d'Alep, et même un ordre expédié la veille ou l'avant-veille du quartier général de Damas au *ferik* (général de division) commandant la division d'Alep avait obligé celui-ci à faire partir la majeure partie des troupes composant la garnison ordinaire de cette ville, afin de maintenir l'ordre dans ces districts[2]. Abdullah-Bey profita habilement de cette double circonstance. Il rassembla autour de lui une troupe de mécontents qu'il alla recruter dans les faubourgs et dans les quartiers populeux de la ville, et auxquels s'adjoi-

[1] L'armée répartie dans l'empire se divise en six corps ou *ordous*, ayant chacun un quartier général et ses divisions militaires dépendantes. L'eyalet d'Alep est compris dans le 5e ordou, qui porte le nom d'armée d'Arabie, et dont le quartier général est à Damas.

[2] L'appel par le sort, que l'ordonnance de 1844 a substitué au mode vicieux de recrutement précédemment en usage, a eu beaucoup de peine à s'établir en Turquie ; cependant on commence à s'y habituer et les résistances deviennent moindres de jour en jour.

Digitized by Google

gnirent plusieurs centaines d'Arabes vagabonds que les fêtes du *courban baïram*[1] y avaient amenés. En effet l'on était arrivé au deuxième jour de cette solennité qui est en même temps une époque de célébration religieuse et de réjouissances publiques chez les musulmans, comme la Pâque parmi nous, et qui attire chaque année une grande affluence de gens de la campagne dans la ville. La nuit de ce même jour, ou plutôt le matin du jour suivant, le 12 zilzidjè (17 octobre), vers trois heures à la turque, ce qui fait à peu près pour cette saison huit à neuf heures du soir[2], Abdullah-Bey, à la tête de sa troupe qui allait se grossissant à mesure qu'elle s'éloignait de son point de départ, quitta le quartier de Bab-el-Neizeb et se dirigea du côté du palais du gouverneur, dans l'unique intention, à ce qu'il paraît, de la faire défiler sous ses yeux et de lui montrer par là de quelles forces il disposait dans la ville. C'était une bravade, rien de plus. Mais cette démonstration pacifique, comme nous disons chez nous, perdit bientôt, ainsi que l'on va voir, le caractère inoffensif que son auteur avait voulu lui donner. L'émeute, à moitié de sa route, rencontra le gouverneur Zarif-Mousta-Pacha qui s'était porté au-devant d'elle à la première nouvelle qu'il en avait eue, suivi de son état-majer et de quelques *zabtié* (troupes de police) rassemblés à la hâte. Mais à peine se vit-il en présence du rassemblement, qu'il était loin d'avoir jugé aussi considérable, qu'effrayé des vociférations qui l'accueillirent, et sans doute aussi de quelques

[1] Le *courban baïram* ou *fête du sacrifice*, parce qu'on y immole des moutons pour les distribuer aux pauvres, est une des grandes fêtes annuelles chez les musulmans; elle dure quatre jours et se célèbre le 10 zilzidjè, le soixante-douzième jour après le premier baïram qui a lieu immédiatement après le jeûne du ramazan. Pendant les deux baïrams tout travail est suspendu, les bureaux de la Poste sont fermés, et il est d'usage parmi les particuliers de se visiter et de se faire des cadeaux.

[2] Les Turcs comptent les jours et par conséquent les heures d'un coucher de soleil à l'autre.

Digitized by Google

pierres lancées, il battit en retraite et se replia sur la caserne de Cheikh-Pir, où se trouvaient environ 300 fantassins, qui, avec 150 cavaliers casernés dans un autre endroit, formaient en ce moment toute la garnison disponible d'Alep. Les insurgés l'y suivirent et investirent la caserne. On leur envoya des parlementaires leur demander ce qu'ils voulaient et les sommer de rentrer dans le devoir. Ils répondirent que leur intention n'était nullement de s'armer contre l'autorité du sultan, mais qu'ils n'entendaient pas se soumettre au recrutement, ni souffrir que les chrétiens continuassent à sonner leurs cloches et à s'habiller et à acheter des esclaves comme les musulmans. A ce moment encore l'émeute n'avait ni motif qu'elle s'avouât à elle-même, ni but déterminé ; les griefs mêmes qu'elle articulait en étaient la preuve : car les priviléges contre lesquels elle réclamait avaient été reconnus de tout temps aux chrétiens de Syrie. Une sortie vigoureuse de la garnison eût probablement tout terminé sans même qu'elle fût obligée de faire usage de ses armes. L'indécision et la faiblesse de Zarif-Mousta-Pacha perdirent tout. Au lieu de tenir tête à l'émeute, il céda une seconde fois devant elle et se retira dans la citadelle. C'était lui abandonner en quelque sorte la ville. Les hordes bédouines qui de toutes les parties de la province étaient accourues à la voix d'Abdullah-Bey, mêlées à une petite troupe de musulmans fanatiques, commencèrent à se répandre dans les quartiers habités par les chrétiens, pillant, massacrant, incendiant sur leur passage. Ces scènes de désordre se prolongèrent pendant toute la nuit et le lendemain pendant une partie de la journée, jusqu'à ce que Zarif-Mousta-Pacha, toujours enfermé dans la citadelle d'où il n'osait pas sortir, envoya dire à Abdullah-Bey qu'il le nommait caïmacam (lieutenant-gouverneur) de la ville. A partir de ce moment, tout rentra dans l'ordre. Le chef des révoltés, investi de l'autorité de gouverneur par ce-

Digitized by Google

lui-là même qui n'avait pas su en remplir les fonctions, non seulement fit cesser le pillage, mais il publia même un édit par lequel il ordonnait que tous les objets enlevés fussent remis entre ses mains dans les vingt-quatre heures, et l'on commença en effet à rapporter de toutes parts le butin dont le nouveau gouverneur avait ordonné la restitution. Le désordre qu'Abdullah-Bey n'avait pas été maître de prévenir, il l'arrêta, pour ainsi dire, d'un geste; mais il était tard déjà; bien des excès avaient été commis; une moitié de la ville avait été saccagée, trois églises avaient été pillées; on parlait de femmes enlevées, de jeunes filles violées, d'un prêtre maronite égorgé au pied de l'autel, et la rumeur publique portait au moins à une centaine, tant morts que blessés, le nombre des victimes de cette nuit funeste.

La première nouvelle de ces événements arriva le 21 octobre au soir à Constantinople, où elle causa une sensation difficile à décrire. Le courrier qui l'apportait avait franchi en moins de quatre jours une distance qui est, comme je l'ai dit plus haut, de 244 heures de marche ordinaire. Le sultan versa, dit-on, en l'apprenant, des larmes d'indignation et de douleur. Il commanda qu'un divan extraordinaire s'assemblât sur-le-champ, et que l'on prît séance tenante les mesures propres à amener un prompt et terrible châtiment des rebelles. Lui qui n'avait pas souffert que son règne fût souillé d'une seule exécution à mort, et qui avait pardonné à Abder-Rhaman-Bey et aux révoltés du Kurdistan, eût voulu que sa vengeance pût atteindre à l'heure même les coupables, afin que l'Europe apprît en même temps leur crime et leur punition. En effet, indépendamment de la gravité de l'événement, et de la crainte bien naturelle qu'il ne se rattachât à quelque vaste complot dont les ramifications s'étendissent aux autres provinces de l'empire, on prévit de suite le retentissement fâcheux qu'un fait semblable allait avoir en Europe et le parti que les ennemis

Digitized by Google

de la Turquie ne manqueraient pas d'en tirer contre elle. Pendant que le Divan délibérait, on reçut le rapport de Zarif-Mousta-Pacha et des membres du conseil de la province. Le premier soin de la Porte, au reçu de ce rapport qui déguisait mal, avec quelque habileté qu'il fût rédigé, l'incapacité, ou tout au moins le défaut d'énergie de l'administration locale, fut de destituer immédiatement Zarif-Mousta-Pacha, qui fut mandé à Constantinople pour rendre compte de sa conduite devant le conseil de justice. En même temps on s'occupa de lui chercher un successeur. Précisément, en ce moment même, il se trouvait dans la capitale un homme que ses talents et la fermeté bien connue de son caractère désigna d'eux-mêmes au choix de la Porte. Cet homme était Méhémet-Pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte à Londres et qui était arrivé depuis quelques semaines à Constantinople en vertu d'un congé. Une ordonnance impériale datée du 30 zilzidjé (4 novembre) nomma Méhémet-Pacha gouverneur d'Alep en lui enjoignant de se rendre immédiatement à son poste. Déjà plusieurs corps de troupes composés de cinq bataillons d'infanterie et d'une batterie d'artillerie avaient été tirés de l'ordou de Constantinople et embarqués sur trois frégates à vapeur pour Alexandrette, d'où elles devaient aller renforcer les garnisons d'Alep et de Damas. Abdul-Kérim-Pacha, férik du corps d'armée d'Arabie, reçut l'ordre de se rendre à Alep pour y prendre le commandement général de toutes ces troupes. Enfin, le 1er du mois de Moharrem (5 novembre), le sultan inaugura le commencement de la nouvelle année 1267 par la promulgation du hatti-chérif suivant, adressée à Emin-Pacha, *muchir* (feld-maréchal) de l'armée d'Arabie, au nouveau gouverneur Méhémet-Pacha et au commandant du corps expéditionnaire, Kérim-Pacha :

« Il nous a été rapporté qu'à la suite de l'application juste et légale de la loi du recrutement à Alep, ville comprise dans le cercle du commandement militaire de notre armée d'Arabie, quelques malveillants, dans le but d'entraver cette mesure utile, se sont armés contre notre autorité et se sont

Digitized by Google

livrés à tous les désordres de la rébellion en massacrant tous les habitants, en pillant leurs demeures et en attentant à leur honneur; il est hors de doute qu'une pareille conduite est tout à fait contraire à la loi religieuse et à nos paternelles intentions; car le service militaire étant un devoir de tout bon musulman, ne pas s'y soumettre, c'est désobéir aussi bien à la religion qu'à notre autorité; et comme cette rébellion doit être considérée comme un crime de haute trahison, crime prévu par notre loi sacrée, nous avons fait consulter ladite loi par le cheikh-ul-islam, par lequel le fetva suivant a été rendu :

« Si, dans une ville de l'empire ottoman, quelques habitants réunis vien-
« nent à troubler l'ordre du pays, et y fomenter la sédition; si, résistant
« aux efforts de l'autorité pour les rappeler à la tranquillité et à la sou-
« mission, ils se livrent à la violation des demeures privées, au massacre
« des paisibles habitants, au pillage de leurs biens et à d'autres actes de
« violence, dans ce cas est-il licite au gouvernement, qui, pour mettre un
« terme à cet état de choses, voudrait s'emparer de leurs personnes et ren-
« contrerait de leur part de la résistance et même de l'agression contre son
« autorité; est-il permis, disons-nous, au gouvernement pour empêcher
« de plus grands malheurs et pour réprimer la rébellion de les combattre à
« force armée?

« Réponse. Oui, il est permis (*olour*). »

« D'après ce fetva de la loi sacrée, il a été décidé de prendre des mesures promptes et énergiques pour que justice soit faite et nos ordres scrupuleusement exécutés; si donc les rebelles, persistant encore dans leur désobéissance à nos ordres, opposaient une nouvelle résistance, dans ce cas, et conformément au fetva précité, nous ordonnons d'employer toutes les mesures pour les châtier et les réduire.

« C'est donc pour vous servir d'instructions et de règles de conduite, que, par le présent décret impérial, nous vous autorisons toi, muchir de notre armée d'Arabie; toi, gouverneur d'Alep, munis de nos pleins pouvoirs, ainsi que toi, général de division, commandant le corps expéditionnaire, attendu que les crimes commis par les rebelles sont de nature à appeler sur eux toute la rigueur des lois, à la réception du présent décret, et sans perdre une minute, d'attaquer les rebelles et d'employer toutes les ressources de la force armée pour réprimer immédiatement la révolte, rétablir la tranquillité dans la ville, et veiller avec zèle et vigilance à ce qu'il ne soit désormais porté la moindre atteinte aux réformes salutaires récemment établies; et si, parmi les révoltés d'Alep, à quelque classe qu'ils appartiennent, il s'en trouvait qui, protestant de leur fidélité, feraient leur soumission et viendraient implorer la clémence de notre Sublime-Porte, nous vous ordonnons de leur accorder notre protection, ayant soin d'agir en tout point suivant nos ordres, pour bien mériter ainsi de la religion et de la patrie.

« Le 1er de la lune de moharrem. »

Ce décret parvint trois jours après à Alep, et le 7 au soir Kérim-Pacha procédait à son exécution de la manière qu'on va voir. J'emprunte les termes mêmes des

Digitized by Google

correspondances et des rapports officiels datés d'Alep le 9 novembre.

« Le 7 novembre au soir, Kérim-Pacha, commandeur militaire à Alep, fit savoir aux chefs des rebelles qu'il désirait leur parler. Ceux-ci, persuadés qu'on n'oserait les retenir par crainte d'une nouvelle émeute, se rendirent à l'appel. Kérim-Pacha les fit de suite arrêter. Abdullah-Bey était du nombre. Aussitôt que cet acte énergique fut connu dans la ville, les insurgés se soulevèrent de nouveau, et, au nombre de 10,000 environ, réclamèrent, les armes à la main, la mise en liberté de leurs chefs. Kérim-Pacha avait prévu le cas, et au lieu de leur répondre, il tomba sur eux à la tête de 4,000 hommes de troupes du sultan. Une lutte acharnée s'engagea et dura vingt-quatre heures consécutives; plusieurs centaines d'hommes restèrent sur le champ de bataille; les trois quartiers de Karlek, Bab-Koussa et Bab-el-Neizeb, qui étaient les foyers de l'insurrection, furent presque entièrement détruits par les canons de la citadelle qui domine la ville.

Pas un chrétien n'a eu à souffrir pendant cette lutte sanglante.

Les habitants des quartiers détruits et les insurgés que la mort avait épargnés ont pris la fuite. La cavalerie s'est mise à leur poursuite. »

Une autre correspondance adressée le même jour au journal de Constantinople ajoutait les détails suivants :

« Grâce à Dieu, aujourd'hui Alep est tranquille, l'autorité des lois a été rétablie par la force des armes, les rebelles ont été battus; leurs quartiers mitraillés et incendiés n'offrent plus qu'un monceau de ruines. Leur perte est évaluée à 6 ou 7,000 hommes; celle des troupes impériales est estimée à une trentaine et 50 blessés. Kérim-Pacha, général de division, a dirigé l'attaque dans la journée du 7 novembre, ayant sous ses ordres Hussein-Pacha, général de brigade.

Hadgi-Youssuf-Bey-Cherif a été nommé caïmacam d'Alep, en remplacement d'Abdullah-Bey, qui avait été appelé à ce poste au milieu des désordres. On s'occupe du désarmement de la ville, mesure indispensable pour assurer sa tranquillité future. Tous les principaux chefs de l'insurrection se trouvent entre les mains de l'autorité.

Tous les biens des rebelles sont confisqués pour indemniser les victimes de l'insurrection des pertes éprouvées par elles, pour relever les églises détruites et assurer des moyens d'existence aux familles des quinze chrétiens qui ont perdu la vie dans les funestes journées des 17 et 18 octobre. »

En effet quinze morts et une vingtaine de blessés, tel est le total exact des pertes des chrétiens pendant l'insurrection, constaté par l'enquête dirigée par Méhémet-Pacha dès son arrivée à Alep. « Sans doute, ajoute le document auquel sont empruntés ces détails, ce sont là de grands malheurs. Mais quand on pense à ce qui au-

Digitized by Google

rait pu arriver pendant que la ville était au pouvoir d'une multitude composée de tous les misérables qui se trouvaient à Alep ou dans les villages avoisinants, renforcée en outre d'un nombre considérable d'Arabes du désert qui sont de misérables sauvages, on est presque étonné que de plus grands malheurs ne soient pas arrivés.

Les objets volés sont rapportés chaque jour des villages les plus éloignés; si tous ne peuvent être retrouvés, on donnera aux chrétiens pillés une indemnité qui les dédommagera de leurs pertes.

Voici maintenant quel a été le châtiment :

Dans le premier combat plus de 600 rebelles ont été tués; 300 signalés comme chefs ou instigateurs ont été envoyés aux galères; 150 prévenus d'assassinat ou d'autres crimes isolés sont en prison en attendant leur jugement. D'autres rebelles, au nombre de 500, pris les armes à la main, ont été enrôlés par mesure exceptionnelle et serviront à Candie.

Je pense que le gouvernement de S. H. ne pouvait faire plus, et je ne doute pas qu'on ne lui rende toute justice en France; car telle est la douceur habituelle du sultan et l'indulgence de ses ministres actuels que les mesures prises n'eussent pas été sans doute aussi sévères, si les victimes n'avaient pas été des chrétiens et les coupables des musulmans. Le désir d'effacer toutes les distinctions de race et de religion est tel aujourd'hui à Constantinople que les chrétiens sont ceux dont on prend le plus à cœur les intérêts. »

Cette lettre accuse une vive anxiété dans l'attente de l'effet produit en Europe par la nouvelle des événements d'Alep, et la crainte qu'en France surtout, l'opinion publique, trompée par de faux rapports, ne fasse retomber sur le gouvernement ottoman la responsabilité d'un attentat dont il a eu si fort à cœur la répression. Cette crainte n'était pas sans fondement, comme on va voir.

C'est le 19 novembre au matin que la nouvelle des

Digitized by Google

troubles d'Alep parvint à Paris, grossie, comme on se l'imagine, non par la malveillance (à Constantinople même on avait cru le mal plus grand qu'il n'était), mais par la frayeur inséparable du premier moment. Elle fut donnée le lendemain par tous les journaux, et, huit jours après, le 27, M. l'archevêque de Paris adressait à tous les curés du diocèse une lettre où l'on remarquait les passages suivants :

« Paris, le 27 novembre.

Monsieur le curé,

Vous avez eu connaissance déjà par les feuilles publiques des malheurs qui viennent de fondre inopinément sur la population chrétienne d'Alep. Des renseignements particuliers, qui nous ont été transmis par M. le ministre des affaires étrangères, nous donnent les plus tristes détails sur les circonstances de cette affreuse catastrophe.

Deux quartiers de la ville ont été livrés pendant deux jours et deux nuits à la fureur d'une multitude aveugle et fanatique, qui ne respirait que le meurtre et le pillage. Rien n'a été respecté par ces furieux, ni l'âge ni le sexe : ils ont tout détruit, tout saccagé.

Plusieurs maisons ont été entièrement consumées par le feu : trois églises, dont deux appartenaient aux Grecs catholiques, et l'autre aux Syriens catholiques, ont été brûlées, celle des Arméniens dévastée.

Le patriarche syrien, vénérable vieillard de quatre-vingt-dix-ans, a été meurtri de coups et grièvement blessé ; un prêtre maronite, entre autres, a perdu la vie. Un grand nombre d'enfants et de jeunes filles ont été enlevés, et sont encore entre les mains des musulmans.

Les habitants qui ont échappé au désastre se trouvent ainsi réduits à la plus profonde misère.

Dans leur détresse, ils tournent leurs regards vers la France.

En conséquence, nous avons accordé qu'une quête serait faite en leur faveur dans toutes les églises de notre diocèse. Cette quête aurait lieu le dimanche 8 décembre, à la grand'messe et aux offices du soir.

Recevez, etc.,

MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *archevêque de Paris.* »

La lecture de cette circulaire le dimanche d'après dans toutes les paroisses de Paris, la mention qui y était faite de documents transmis par le ministère des affaires étrangères, sa reproduction dans plusieurs journaux, et notamment dans les *Débats* du 1er décembre, une note dont elle était accompagnée dans cette dernière feuille et où il était dit qu'une souscription particulière était ouverte pour venir en aide aux malheureux d'Alep chez

Digitized by Google

plusieurs personnes, entre autres chez Mme Soleille à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, éveillèrent à juste titre la susceptibilité de la légation ottomane à Paris, laquelle vit dans cette sorte d'initiative prise par le ministère un acte de nature à faire peser sur le sultan et sur son gouvernement le soupçon d'une complicité qu'on ne pouvait nullement leur attribuer. Le ministre de Turquie crut donc de son devoir d'intervenir directement, et sans doute à la suite de cette démarche officielle la note suivante parut dans le *Moniteur du soir* du 3 décembre :

« Les quêtes qui, sur l'invitation de monseigneur l'archevêque de Paris, doivent être faites dans le diocèse en faveur des chrétiens d'Alep, paraissant, en raison de l'extension que la charité pastorale a bien voulu leur donner, devoir suffire aux plus pressants besoins des victimes de l'insurrection, les souscriptions à domicile annoncées n'auront pas lieu. »

Le lendemain *le Constitutionnel* et la plupart des journaux reproduisaient une autre note plus détaillée, et dans laquelle un juste hommage était rendu à la conduite du gouvernement turc dans les affaires de Syrie et de Bosnie :

« Le retentissement douloureux qu'ont eu les événements d'Alep, l'intérêt qu'a inspiré la position des chrétiens victimes d'une insurrection dirigée contre l'autorité du sultan, ont éveillé la sollicitude pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, et fourni à la charité publique une occasion nouvelle de soulager de grandes infortunes.

Toutefois, comme les récits incomplets des troubles d'Alep pourraient faire retomber sur le gouvernement ottoman et sur la majorité de la nation musulmane qui s'est franchement rallié à l'administration actuelle, une responsabilité imméritée, il est de toute justice de rectifier les impressions défavorables laissées par les premières nouvelles.

Et d'abord nous nous empressons de faire connaître que les documents les plus authentiques portent à quinze personnes le chiffre des victimes de l'émeute du 15 octobre. Il est presque consolant de voir réduites à ces proportions les pertes cruelles annoncées par les premiers rapports.

Si les autorités ottomanes n'ont pu prévenir les malheurs inséparables d'une rébellion populaire, elles ont du moins infligé un châtiment prompt et exemplaire, de nature à décourager désormais de pareilles tentatives.

Le 7 novembre, Abdul-Kérim-Pacha, à la tête de 5,000 hommes, a fait arrêter les principaux fauteurs du désordre et a poursuivi énergiquement et détruit les dernières bandes. Une justice prompte et éclatante

Digitized by Google

a été faite des meurtriers, et les mesures réparatrices ont même devancé les démarches officielles de nos agents.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'à la même date, et à une autre extrémité de l'Empire, Omer-Pacha triomphait de la féodalité bosniaque, dont l'hostilité à l'égard des chrétiens se manifestait chaque jour avec un redoublement de rigueurs, et qui résistait surtout par les armes à l'introduction des réformes conçues dans l'intérêt des sujets de la Sublime-Porte, sans distinction de religion et de race.

En présence des efforts persévérants du gouvernement turc pour maîtriser les excès du fanatisme religieux, en présence des difficultés qui lui sont suscitées par le vieil esprit musulmam, et en dernier lieu, de la vaste conspiration qui s'est formée sur les différents points du territoire ottoman, pour rejeter l'administration sagement progressive du sultan dans les errements de l'ancienne politique turque, le gouvernement français regarde comme un devoir, tout en déplorant les récents événements d'Alep, de rendre témoignage à la tolérance éclairée et à la protection vigilante dont le gouvernement actuel de Constantinople a toujours fait preuve à l'égard des chrétiens établis en Orient.

On peut même constater aujourd'hui que les sentiments qui animent le sultan et le conseil de Sa Hautesse ont déjà pénétré dans les classes moins élevées du monde ottoman, et c'est avec une satisfaction réelle que l'on a pu voir récemment, à l'occasion des malheurs de l'Islande et de la catastrophe d'Angers, des sujets musulmans apporter à des infortunes chrétiennes le tribut de leur bienfaisance. »

(*Communiqué par le ministre des affaires étrangères.*)

Monseigneur l'archevêque de Paris à son tour, comme s'il eût craint que l'on pût se méprendre sur le sens de sa circulaire, saisit avec empressement l'occasion de s'associer à cet acte de justice et de réparation envers le gouvernement ottoman; et à quelques jours de là, à la distribution des prix du collége arménien-ottoman, établi, comme on le sait, à Paris, depuis plusieurs années, M. l'abbé Bautain, vicaire-général, qui présidait la réunion, adressait ces paroles à son auditoire, au nom de l'archevêque de Paris :

« Enfin, Messieurs, je ne terminerai pas sans rendre aussi hommage à un nom auguste qui se présente en ce moment à mon esprit, que j'admire, et pour lequel, comme chrétien, j'ai de la reconnaissance, c'est celui de votre souverain, de votre jeune sultan, dont l'esprit élevé, généreux, et, j'oserai le dire, vraiment libéral, se met au niveau de l'esprit libéral de l'Europe.

Je prie M. le représentant de l'ambassade comme M. l'inspecteur des études de la Turquie, de dire à leur souverain comment nous traitons ici ses sujets. Nous demandons la réciprocité. C'est une justice que le droit

Digitized by Google

international peut réclamer, nous aimons mieux la demander à l'âme grande et généreuse d'Abdul-Medjid. »

Ces paroles m'en rappelèrent d'autres prononcées six mois auparavant par M. de Lamartine dans une occasion toute semblable, à la distribution des prix du collége de la Propagande à Smyrne. Lui aussi, en répondant d'avance au vœu exprimé par M. l'abbé Bautain, payait un juste tribut à la politique généreuse et libérale du jeune sultan, et le montrait continuant par la bonté l'œuvre glorieuse et hardie de son père, et faisant tomber une à une les barrières qui séparent l'Orient de l'Occident. Secouons, nous aussi, nos vieux préjugés, ayons une politique ferme et éclairée en Orient; au lieu de chercher sans cesse des torts à la Turquie, rendons-lui plus de justice en lui tenant compte des difficultés de sa position; sachons réprimer le zèle parfois exagéré de nos agents, et nous contribuerons ainsi, dans la mesure de notre politique, à la réalisation de ces belles paroles de sultan Mahmoud : « *Je veux que l'on ne reconnaisse désormais les musulmans qu'à la mosquée, les chrétiens qu'à l'église et les juifs qu'à la synagogue.* »

A. Ubicini.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,

ALGÉRIENNE ET COLONIALE DE FRANCE.

Quelques voyageurs, émus des événements qui se passaient en Orient vers le commencement de l'année 1840 et vivement préoccupés des fausses idées que le monde politique et le monde commercial avaient sur cette contrée, résolurent d'éclairer l'esprit public sur une question si grave. Leur réunion fut le premier noyau de la Société orientale. Grâce à un dévouement et à des travaux incessants, la vérité ne tarda pas à se faire jour. A des idées complétement erronées succédèrent la connaissance des lieux, l'appréciation véritable des ressources, et, mieux encore, la conscience de la force ou de la faiblesse qui caractérisaient les ambitions prêtes à en venir aux mains sur l'ancien théâtre des plus grandes luttes du moyen-âge. L'épée victorieuse d'Ibrahim-Pacha devait, disait-on, jeter le poids de son prestige dans la balance des intérêts européens, et ce n'est pas sans quelque honte qu'on retrouvera, dans les écrits du temps, l'erreur peut-être intéressée dans laquelle certains publicistes et certains hommes d'État tenaient alors l'opinion. La Société orientale avait déjà soulevé le voile, lorsque le canon de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre vint le déchirer complétement. Pour tous alors il fut évident que la civilisation de l'Occident n'avait rien à redouter de la puissance musulmane, et les cabinets européens, désabusés sur les effets d'une lutte qui naguère les faisait trembler, réduisirent la question aux simples proportions d'un règlement d'intérêts privés entre un suzerain et un vassal.

On n'a pas oublié le rôle que joua la France, de même qu'on se rappelle aussi les efforts de la Société orientale pour éclairer le gouvernement d'alors avant et après les événements. Tout fut inutile devant une résistance opiniâtre; seulement l'alarme était donnée,

Digitized by Google

et la presse parisienne, stimulée et dirigée par cette réunion d'hommes spéciaux, se vit en position de traiter *in extenso* une question que le gouvernement seul avait eu jusqu'alors le privilége d'aborder en s'appuyant sur les rapports vrais ou supposés de ses agents. De ce moment, la Société orientale avait posé les bases de sa mission et dignement inauguré son apparition dans la lice.

C'est cette première époque de la Société que nous pourrions appeler sa phase politique, phase qui n'eut de durée que celle des événements d'Égypte et de Syrie; mais si les événements qui lui avaient donné naissance étaient rentrés dans la catégorie des faits accomplis, elle avait puisé dans ses premiers travaux une force et une importance qui ne lui permettaient plus de se dissoudre. Les relations étaient créées, nombreuses et actives; elles faisaient aboutir au centre commun une foule de documents dont il n'était pas possible de priver le public. Sous l'impression de ce sentiment, MM. Denis et Hugo, président et vice-président de la Société, fondèrent la *Revue de l'Orient*, destinée non seulement à reproduire les procès-verbaux des séances, mais aussi à publier les documents puisés aux sources les plus incontestables dans l'intérêt des hommes d'État, des publicistes, des savants, des artistes et des négociants. Le salon de la Société réunissait à jour, à heure fixes, les représentants de toutes les nations qui bordent la Méditerranée, et qui venaient s'entretenir, sur ce terrain neutre et toujours hospitalier, de leurs intérêts de toutes sortes. Quel est celui d'entre nous qui oubliera jamais la soirée donnée par notre collègue M. Horeau, où chaque invité, admis seulement dans son costume national, venait apporter sa part de splendeur et d'originalité à cette fête cosmopolite?

En 1846, MM. Denis et Hugo cessèrent de diriger la *Revue de l'Orient*. Le premier s'éloignait de Paris pour se rendre au sein de sa famille qu'un deuil venait de

Digitized by Google

frapper, et le second était appelé en Algérie par des intérêts de fortune. La Revue fut alors recommandée à M. Mac Carthy, que sa position de secrétaire général de la Société orientale signalait à l'attention de tous ses collègues comme le plus digne et le plus capable. Aucun changement n'eut lieu dans la rédaction, et les encouragements qui vinrent de toutes parts établirent la preuve que la Société orientale était à tout jamais reconnue comme le centre le plus important où se traitaient les intérêts généraux et particuliers de l'Europe avec l'Orient.

Notre vaste champ se trouva encore agrandi par la tendance des idées vers l'Algérie, et tous les hommes importants de notre colonie tinrent à honneur de grossir les rangs de notre phalange. La Revue entra à pleines voiles dans cette voie, et la partie algérienne y prit la première place. Le gouvernement, vivement impressionné par les travaux de cette réunion tout à fait spéciale d'hommes toujours bien renseignés, accorda son concours à la Société, et les missions scientifiques confiées à plusieurs de ses membres, produisirent toutes des résultats utiles. En dehors des mémoires adressés au gouvernement, et qui n'étaient pas destinés à la publicité, la Revue donna de nombreux articles dus à ces infatigables explorateurs : les sciences, les arts et le commerce y trouvèrent de précieux documents, et les voyageurs munis de leur diplôme savent combien de portes leur furent ouvertes dans des contrées presque toujours inhospitalières pour ceux qui n'avaient pas ce talisman de bonnes relations.

Il n'est pas difficile de concevoir que, dans de telles conditions, la Société dut prospérer, et elle était à l'apogée de son développement lorsque arrivèrent les événements de 1848. La commotion instantanée produite par la chute du trône de France, et qui eut son contre-coup au-delà des bornes que les prévisions humaines auraient pu lui assigner, jeta la perturbation dans la plupart des réu-

Digitized by Google

nions scientifiques de Paris. La Société orientale ne fut pas plus exempte que d'autres des péripéties du moment. Les esprits, sous l'impression des événements de chaque jour, se portaient plutôt vers la politique intérieure que vers la politique orientale, qui n'offrait plus dans ces circonstances qu'un intérêt secondaire. La mission que s'étaient imposée les membres devait s'arrêter devant les entraves du moment, et on l'ajourna à des temps plus calmes, avec promesse toutefois de continuer l'œuvre commencée, promesse que chacun de nous a tenue dans la sphère où les événements l'ont jeté. Cette sage résolution sauva la Société en la mettant à l'abri de toute chance de division entre ses membres. Ajoutons que le rédacteur en chef de la Revue avait été invité à publier, comme par le passé, soit les nouveaux articles qui lui seraient adressés par ses collègues (on avait ainsi la certitude de ne pas se perdre de vue), soit le complément de ceux qui étaient déjà en cours de publication. Les correspondances arrivaient toujours au centre commun, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les séances de la Société se tenaient chaque mois dans le numéro de la Revue.

Vers la fin de 1848, M. Mac Carthy, dont les études sur nos possessions d'Afrique faisaient pressentir les services qu'il pouvait rendre dans une position officielle, fut mis par le ministre de la guerre à la disposition du gouverneur général de l'Algérie. En se rendant sur cette terre, objet de ses constantes prédilections, force lui fut de renoncer à la rédaction en chef de la Revue; les membres de la Société alors présents à Paris furent convoqués, et le soin de coordonner les publications fut confié au secrétaire-archiviste de la Société.

Deux années se sont écoulées depuis, et la *Revue de l'Orient*, toujours fidèle à sa mission, ne s'est pas ralentie dans sa marche. Pour bien faire, le nouveau rédacteur en chef n'a eu qu'à suivre les errements de ses pré-

Digitized by Google

décesseurs, et l'éditeur de son côté n'a rien négligé de ce qui concerne les améliorations matérielles qui lui ont été signalées. Quant aux collaborateurs de la Revue, ils sont, comme nos statuts nous y obligent, toujours choisis parmi les membres de la Société qui seuls ont le droit d'y faire insérer leurs articles. Tous ont apporté leur tribut pour rehausser l'œuvre commune. Aussi a-t-on lu, depuis deux ans, cette longue série de travaux parmi lesquels se présentent en première ligne ceux de MM. *Ducouret* (*Hadji-Abd-el-Hamid-Bey*), sur les cérémonies du pèlerinage de la Mecque; *Fortin d'Ivry*, sur la constitution de la propriété en Algérie et la culture arabe; *C. Lavollée*, sur l'Inde anglaise et le commerce de la Chine; *Mac Carthy*, sur l'Algérie, et notamment la province d'Oran; *Prax*, sur l'Algérie, le Soudan, la régence de Tunis et la régence de Tripoli; *Rochet d'Héricourt*, sur l'Abyssinie; *Hardy*, sur les huiles et les soies de l'Algérie; *de Chonski*, sur les établissements portugais de Macao et les établissements hollandais de Java; *Canton*, sur les huiles de l'Algérie; général *Daumas*, sur l'Algérie; *Lottin de Laval*, sur les bas-reliefs de Schapour et de Persépolis; *Mougel*, sur le barrage du Nil, etc., etc.

Ajoutons à cette nomenclature abrégée un grand nombre de mémoires inédits et adressés aux ministres de la guerre, de la marine et des colonies, des affaires étrangères, du commerce et de l'agriculture et de l'instruction publique. Ces divers ministères ont pris à cœur de récompenser les efforts de la Société orientale. La preuve en est dans les missions spéciales accordées à MM. *Mac Carthy*, *Maxime du Camp*, *Flaubert*, *du Couret*, *Prax*, *d'Abbadie*, *Louis Leclerc*, *Le Serrec de Kervily*, *Daux*, *Ferrier*, etc., etc.

Malgré les succès obtenus par notre Société dans une période difficile et agitée, nous devons être le premier à reconnaître que les réunions ont l'immense avan-

Digitized by Google

tage d'imprimer plus d'unité et d'ensemble à nos travaux. C'est donc sur ce point que nous appelons l'attention de nos collègues. A mesure que le calme est revenu en Europe, chacun s'est livré de nouveau à ses études favorites et a repris le cours d'une carrière momentanément interrompue. Le temps est arrivé où la Société peut, sans crainte, rouvrir ses séances et rappeler ses membres à la tâche commune que la prudence leur avait conseillé d'interrompre. Il ne s'agit plus pour nous de politique actuelle (elle nous est interdite par nos statuts et par la récente législation), mais il se présente à notre étude des questions plus élevées peut-être, celle par exemple de l'envahissement du sol africain par la race européenne. C'est vers ce dernier point que les esprits se portent aujourd'hui, et les correspondances de la Société concordent toutes à faire pressentir que l'avenir de l'Europe se prépare au midi de la Méditerranée, en facilitant l'émigration qui la débarrassera du trop plein de sa population. Les discussions sont le meilleur moyen de frayer cette route encore si peu connue. Cherchons la cause des émigrations des peuples anciens, rendons-nous compte des besoins de la société actuelle et n'hésitons pas surtout à découvrir tout ce qui peut, dans le passé, servir d'enseignement et de guide à notre génération. La conquête du continent africain ne s'est point effectuée sans un décret providentiel, et il n'est pas insensé de dire qu'en se laissant aller dans cette direction, on trouvera peut-être la solution de bien des problèmes qui font le désespoir des économistes.

C'est donc avec pleine confiance que nous allons reprendre nos séances. Les événements des deux dernières années ont soulevé des questions nouvelles, et la Société orientale, avec son contingent d'hommes qui ont beaucoup vu et beaucoup appris, prendra encore une large part au mouvement intellectuel de notre époque. Son passé répond de son avenir. J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ORIENT

ET DES COLONIES.

FÉVRIER 1851.

M. Auguste Bouët, lieutenant de vaisseau, va partir sous peu de jours pour la côte occidentale d'Afrique, où il est envoyé en mission près du roi de Dahomey avec des cadeaux. M. Auguste Bouët est le même officier qui fit il y a deux ans la première exploration du fleuve de Grand-Bassam, dans la Guinée, exploration après laquelle de nouveaux comptoirs ont été fondés sur ce beau fleuve et ont pris un essor inespéré. Whydah, comptoir riverain du golfe de Benin, dans le royaume de Dahomey, est fort important pour notre commerce, puisque son mouvement d'affaires avec la France est d'environ 2 millions 500,000 fr. par année.

— Une lettre du 4 décembre, datée du *Hound*, capitaine Patten, commandant à Sierra-Leone, annonce ce qui suit : « Nous arrivons d'une expédition tentée sur la rivière Gallinas, sous le commandant Patten. Nous avons brûlé et détruit deux grandes villes appartenant à deux des principaux chefs, qui n'avaient pas voulu livrer le meurtrier de M. Parker, l'une des autorités anglaises à Gallinas. Les canots du *Houud* et du *Prométhée*, sous le commandant Foote, ont remonté la rivière pendant six milles, et brûlé la ville du prince Manna, après en avoir laissé sortir les femmes et les enfants. Le lendemain, ils remontèrent neuf milles dans une autre rivière, et brûlèrent la ville barricadée du prince Roges. Un seul accident est arrivé : un midshipman étant à terre, un taureau l'atteignit à la cuisse d'un coup de corne. Tous les hommes de l'expédition avaient été gravement indisposés, mais ils se rétablissent à vue d'œil. »

— Le steamer *Indus*, qui a quitté Southampton le 20 janvier avec la malle de l'Inde, emporte 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.) en espèces. C'est la plus forte somme qui ait jamais été expédiée pour l'Inde par un bateau à vapeur. Cet argent a été apporté à Southampton en 11 wagons de chemins de fer. 100 hommes ont été employés à son embarquement, et une forte garde a été placée dans les docks, pour éloigner toute tentative de la part des malfaiteurs. La somme consiste principalement en roupies de l'Inde.

Le transport de ce trésor à travers le désert de Suez, en Egypte, exigera aussi des mesures de précaution, quoique en général le trajet par le désert ait été fort amélioré depuis quelque temps. Depuis environ quatre ans que l'entreprise de ces transports est entre les mains du pacha d'Egypte, elle commence seulement à donner des bénéfices; ces transports sont aussi plus commodes. Le nombre des bateaux sur le Nil a été augmenté, et les installations à bord ont été perfectionnées. Trois cents chevaux sont employés maintenant pour les voitures qui traversent le désert : ils sont bien

Digitized by Google

entretenus et harnachés avec luxe. Il a été aussi fait droit aux plaintes souvent exprimées par les passagers pour l'Inde, au sujet de la précipitation avec laquelle on les enlevait du Caire, aussitôt qu'ils étaient débarqués du Nil, pour attendre quelquefois assez longtemps leur embarquement à Suez, sur le bateau de la mer Rouge. Les passagers peuvent maintenant se reposer pendant dix heures au Caire, et visiter un peu la ville avant d'être expédiés à travers le désert.

EMPIRE OTTOMAN.

Constantinople. — Dans un temps peu éloigné encore, les fonctionnaires du palais impérial pesaient souvent sur les affaires du pays; approchant facilement le souverain, ils se faisaient les instruments d'intrigues du dehors et exerçaient une influence souvent fatale à la direction des affaires. Le sultan, Abdul-Medjid, donnant tout son temps aux travaux avec les ministres, se faisant rendre compte de tout, mit un terme aux intrigues du palais; il renvoya beaucoup de chambellans et de pages, et défendit sévèrement à ceux qu'il a gardés de s'occuper d'autre chose que du service du palais.

Les progrès rapides que le sultan a faits depuis deux ans dans l'étude du français, lui permettent maintenant de lire facilement cette langue ; il comprend parfaitement les ouvrages sérieux qu'il se fait lire; il est parfaitement au courant de ce qui se passe en Europe; et laissez-moi commettre une indiscrétion, en vous disant que je sais de source certaine qu'il a causé dernièrement sur le message du président de la République de manière à prouver qu'il comprend à merveille la situation de la France, et qu'il applaudit vivement au langage loyal du chef de l'Etat. Si j'insiste sur ces détails, c'est que ces réformes dans la vie intime du souverain et l'habitude qu'il a prise d'une vie de travail intelligent, promettent pour l'avenir de l'empire les résultats les plus heureux.

Grâce à Mehemed-Pacha, le nouveau gouverneur d'Alep, les traces des malheurs de cette ville disparaissent rapidement. On a fait dans toute la ville le même jour des visites domiciliaires, qui ont amené à retrouver, à peu de chose près, tous les objets pillés, qu'on restitue aux propriétaires. Pour éviter à l'avenir des désordres, le désarmement général des habitants s'est fait sans résistance, et le recrutement, cause première de l'insurrection, s'exécute régulièrement.

De Bosnie, à part les bruits d'une insurrection partielle dans la Kraina, les nouvelles sont satisfaisantes. Mahmoud Pacha de Zwernik est arrivé, ici, il est en prison et passera en jugement. Selim-Pacha a visité toutes les forteresses des bords du Danube, de la Save et de la frontière d'Autriche.

Sans voir dans l'avenir prochain des dangers immédiats, la Sublime-Porte doit se mettre en mesure en raison des éventualités possibles.

On s'occupe beaucoup des provinces danubiennes ; de l'avis même de l'hospodar de Valachie, la tranquillité dont jouit le pays rend la prolongation de l'occupation inutile; la Sublime-Porte est donc à la veille de demander l'évacuation complète. L'organisation régulière en Turquie du service sanitaire et la disparition complète des cas de peste permet aujourd'hui la suppression des quarantaines entre la Turquie et les principautés. C'est une mesure appelée par tous les vœux, et d'autant plus urgente que ces quarantaines coûtent à la Valachie le dix-huitième de son revenu.

Digitized by Google

La crise financière n'inquiète personne ici ; depuis quatre mois environ les importations ayant dépassé pour un chiffre considérable les exportations, le numéraire était devenu fort rare ; cet état de choses ne durera pas longtemps. La banque du gouvernement, qui donne à des cours fixes du papier sur l'étranger pour empêcher l'agiotage, a pour rivaux des banquiers particuliers qui cherchent à la discréditer ; le public sait que si le gouvernement ottoman s'impose un sacrifice pour maintenir les cours, de 2 millions de francs environ, ce sacrifice ne le ruine pas. D'ailleurs, depuis dix ans les revenus de l'Etat se trouvent augmentés de 400 millions de piastres, et la mesure prise récemment de l'abolition des fermages de dîmes augmentera encore le revenu de 150 millions de piastres.

Personne n'a été encore nommé pour l'ambassade de Londres. Il est question d'Emin-Effendi ou de Safet-Effendi. Tous les deux connaissent déjà l'Occident, parlent plusieurs langues, et sont rompus aux affaires.

— On attendait d'un jour à l'autre la réponse définitive de la Porte à la dernière note qui lui a été adressée par le général Aupick relativement aux prétentions des Latins à la possession de certaines parties du saint sépulcre illégalement occupées par les Grecs. Après plusieurs mois de tergiversations, le gouvernement a fini par déclarer qu'il allait s'occuper d'examiner cette question. Cette promesse n'a pas satisfait le représentant de la France, qui insiste pour avoir une réponse catégorique.

Il a été statué sur le sort des principaux insurgés d'Alep, envoyés à Constantinople ; les uns ont été mis au bagne, les autres balaient les rues, les fers aux pieds.

La Porte vient d'adresser un *memorandum* aux diverses ambassades, à l'effet de les prévenir que les règlements qui interdisaient les jeux de hasard dans la capitale n'avaient pas cessé d'être en vigueur et qu'elle venait de faire fermer quelques maisons de Galata et de Péra où l'on donnait publiquement à jouer.

Le gouvernement a reçu la fâcheuse nouvelle que le choléra s'était de nouveau manifesté à Damas, où il aurait été apporté par des pèlerins venant de la Mecque. On prétend aussi que cette terrible maladie vient de paraître à Vidin.

— On écrit de Constantinople, le 25 janvier, que l'émission du nouveau papier-monnaie de 20 piastres devait définitivement avoir lieu sous peu de jours, probablement le 1er février, qui coïncide avec le premier de la lune. Il est question d'en mettre en circulation pour 40 millions de piastres (10 millions de francs), au lieu de 10 ou 12 dont on avait d'abord parlé.

Quelques modifications importantes ont été apportées dans le système de perception des dîmes, où il y avait de graves et nombreux abus à corriger. Le nouveau règlement ne les atteint pas tous, sans doute ; toutefois, il tend à en détruire une bonne partie. Cette innovation est particulièrement favorable au contribuable ; quant au gouvernement, il n'en profitera pas tout de suite, et ne commencera à en recueillir les bons effets que dans quelques années.

L'affaire de Samos prend chaque jour un caractère plus grave par la persistance que mettent les Samiens à ne vouloir pas accepter pour gouverneur M. Konéménos. La Porte a dû faire recommencer le blocus de

Digitized by Google

de cette île ; elle a adressé à ce sujet un long *memorandum* aux légations européennes.

Un débat fort grave existe en ce moment entre la Porte et l'Eglise grecque. Depuis longtemps le gouvernement recevait des plaintes fréquentes de la part des Grecs rayas, sur la manière dont la justice civile était administrée par le clergé et sur les exactions dont ils étaient victimes. Ces plaintes avaient été recueillies et prises en considération : la plupart d'entre elles ayant été reconnues justes, on a dû chercher les moyens d'y faire droit et de prévenir par la suite le retour d'abus qui, plus d'une fois, ont été la cause d'affligeants désordres.

Les archevêques et les évêques étant nommés par le patriarche, de concert avec son chapitre et le grand logothète, et ces places étant ordinairement livrées a l'intrigue ou à l'enchère, il est évident que ceux qui les obtenaient tâchaient, par tous les moyens, de se dédommager des sacrifices qu'elles leur avaient coûtés en vendant effrontément la justice qu'ils avaient mission de rendre à leurs administrés.

Afin de mettre un terme à de pareils abus, le gouvernement a décidé qu'à l'avenir c'est lui qui nommera aux archevêchés et évêchés vacants ; que les prélats recevront de l'Etat un traitement fixe, et qu'ils n'exerceront plus aucune espèce de juridiction. Cette résolution, bien qu'adoptée par le conseil, n'a pas encore été mise à exécution, la Porte ayant jugé convenable de consulter le haut clergé grec, et d'avoir son opinion. A cet effet, elle a signifié ses intentions au patriarche, avec invitation de lui faire connaître ses observations dans un bref délai. Depuis lors, tout le Fanar est en émoi : les archevêques, les évêques, le grand logothète, les membres les plus influents du clergé et de la nation grecque, ont eu des conférences journalières au patriarcat. La réponse de cette espèce de synode ne devait être donnée que le 26 janvier, mais on sait déjà qu'une opposition des plus violentes s'est manifestée et que trois ou quatre prélats seulement ont osé soutenir le projet de la Porte. On s'attend donc à un refus d'obtempérer ; mais le gouvernement paraît décidé à passer outre. Il a pour lui, dans cette grande question, l'immense majorité de la nation grecque. qui était littéralement opprimée par le haut clergé. Il faut mettre aussi au nombre des causes qui ont poussé la Porte à cette résolution, ses démêlés avec le patriarche à propos de la nomination de trois évêques qui a donné lieu, il y a quelques mois, à une foule d'embarras.

SYRIE.

Les derniers rapports d'Alep annoncent la mort du général Bem, décédé à la suite d'une courte maladie, à l'âge de près de soixante-dix ans. Ses obsèques ont eu lieu avec beaucoup de pompe ; la plupart des consuls y assistaient. L'ordre et la sécurité continuaient à régner à Alep, ainsi que dans toute la province, et le nouveau gouverneur s'occupait sans relâche de cicatriser les plaies causées par les regrettables événements des mois derniers.

— Le vieil émir Béchir, qui avait dû quitter la Syrie lors des événements de 1840, pour se réfugier plus tard à Constantinople, où il a constamment été traité par le sultan et ses ministres avec autant d'égards que de magnanimité, vient de terminer ses jours au village de Kadi-Keuï.

Digitized by Google

Il a succombé à une maladie de langueur dont son grand âge faisait prévoir depuis quelque temps l'issue fatale. Deux de ses fils l'avaient déjà précédé dans la tombe. Ainsi il ne reste plus qu'un membre de cette illustre famille dont le chef, celui qui vient de mourir, gouverna le Liban en souverain pendant plus d'un demi-siècle.

— Le gouvernement continue ses réformes dans l'armée. Après avoir créé plusieurs compagnies de tirailleurs instruits et armés à l'instar des chasseurs de Vincennes, il s'est résolu à modifier le costume de l'infanterie, et à lui faire adopter la tunique.

GRÈCE.

D'après une lettre datée de Corfou, 12 janvier, publiée par *le Siècle d'Athènes*, il circulait à Corfou une nouvelle à laquelle il est difficile d'ajouter foi. Cette nouvelle porte que le roi Othon est définitivement décidé à quitter le trône de Grèce. Il aurait pour successeur un prince anglais (le duc de Cambridge), lequel s'allierait préalablement à la Russie en épousant une nièce de Nicolas. Le royaume de Grèce serait agrandi par l'annexion de l'Épire, de Chypre, Chio et des sept îles Ioniennes.

PERSE.

Ispahan, 25 novembre. — L'ex-gouverneur de Bushir qui s'était révolté est tombé par trahison dans les mains des sirdars envoyés contre lui, et a été conduit à Teheran, où probablement il sera mis à mort. Son lieutenant tient cependant toujours la campagne, et il y a eu un grand nombre d'engagements dans la province. Shiraz s'est également révolté contre le gouvernement. Au fait, nous sommes ici sur un volcan et la rébellion nous entoure de toutes parts. Ces nouvelles devront passer par Teheran, car tout le sud de la Perse est soulevé.

INDE ET CHINE.

On a reçu à Londres par le télégraphe électrique, voie de Trieste, les nouvelles suivantes apportées par la malle de l'Inde à Alexandrie :

« Le steamer *Addington*, qui est arrivé à Suez le 3 février, apporte des lettres de Hong-Kong du 30 décembre ; de Bombay, du 17 janvier, et de Calcutta du 8 du même mois. Sir Charles Napier était arrivé à Bombay, et devait partir par le paquebot du 3 ; il logeait chez le gouverneur général. Les travaux du chemin de fer du Bengale étaient suspendus par suite de l'incompétence du comité. On doit mettre à exécution un système de canaux vers la frontière nord-ouest et au Pendjâb. Le choléra sévit à Lahore et parmi les natifs de Bombay. Des faillites importantes ont eu lieu parmi les banquiers natifs. Le commerce était calme, l'argent rare. Les journaux du Bengale rendent compte d'un échange de visites qui a eu lieu les 27 et 28 décembre entre le gouverneur général et Gholab-Singh, près de Wuzeerabad. Sir G. Gomm a quitté Calcutta le 7 janvier pour les provinces du nord-ouest. »

— *L'Indoustan* est arrivé le 4 janvier à Hougly. Le commerce y était lourd, les transactions presque nulles, et les prix en baisse. Changes 2 1/8. Les journaux chinois annoncent la répression de l'insurrection dans la province de Kwangsi et le bruit de la mort de Lin-Tsih-su, le commissaire impérial désigné pour dompter l'insurrection. La fièvre continue à régner

Digitized by Google

à Hong-Kong. Le commerce y était peu actif dans toutes les branches. Le fret du thé de Canton en Angleterre est descendu à 30 shillings.

L'argent continue à être rare, ce qui arrête les transactions commerciales. *L'Indus* et *l'Europa* ont quitté Alexandrie le 6, pour Southampton.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE.

M. le gouverneur général de l'Algérie, pendant qu'il était ministre de la guerre, a donné à M. Adrien Berbrugger, bibliothécaire d'Alger, une mission dont le but est d'explorer le sud de l'Algérie. *L'Akhbar* publie une première lettre écrite par M. Berbrugger à un de ses amis.

Ce journal explique que, pendant son séjour à Tunis, on avait représenté à M. Berbrugger que la route de Nefta à Souf était infectée de brigands, et qu'elle offrait par conséquent beaucoup de dangers à un voyageur isolé et surtout à un voyageur français. Cela n'a pas empêché M. Berbrugger de prendre cette route, et nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'a pas eu à se repentir de sa témérité. Voici la lettre qu'il écrit d'El-Oued (Oasis-de-Souf), le 14 novembre, à un de ses amis de Constantine :

« Parti de Nefta, le 11 novembre vers le coucher du soleil, je suis arrivé ici (à El-Oued) le lendemain à 10 heures du soir, ayant fait quarante lieues dans un désert où nous n'avons aperçu âme qui vive, et n'ayant quitté la selle que deux fois pour nous étendre quelques minutes sur le sable, et laisser nos pauvres bêtes avaler quelques brins de halfa et de solar. C'est une chevauchée de vingt-huit heures consécutives que j'ai supportée mieux que je ne l'aurais cru. Nous n'avons rencontré ni Ben-Nacer, ni Mohammed-es-Sghir, ni les Oulad-Rechèche. Quant aux gens de Treud, nous sommes chez eux et ils nous traitent fort bien. Cependant il y avait réellement du danger, et le k'ebir (guide de la caravane) auquel je m'étais confié à Nefta, m'a d'abord mené au sud sur la route de Rdamés, et ne s'est rabattu dans l'ouest qu'après avoir dépassé le terrain parcouru par l'ennemi.

Notre k'hébir se dirigeait d'après les étoiles qui ne brillaient guère la première nuit; mais l'œil d'un soufi est aussi perçant que son nez et ses oreilles. De temps en temps je vérifiais notre direction avec la boussole éclairée un instant au moyen de la précieuse allumette Roche, et je demandais alors à notre homme de quel côté nous naviguions. Il ne s'y est jamais trompé. Enfin, le ciel s'étant complétement couvert, et le k'hebir marchant toujours avec la même assurance, la même rapidité, je me demandais ce qui pouvait le guider dans cet affreux désert où l'on ne voyait nul point de repère. Il en avait un pourtant que je finis par deviner. C'était la fréquence ou la rareté de telle ou telle plante. Cet homme avait divisé le Sahara qu'il parcourt sans cesse en cantons botaniques. Il reconnaissait tel terrain parce qu'il n'y croissait que du *halfa*, tel autre parce qu'il n'y croissait rien du tout, celui-ci parce que l'herbe fourragère appelée *safar* y était dominante. J'ai eu occasion de constater que ce qu'on dit de la sagacité merveilleuse de ces guides sahariens est parfaitement exact. Ainsi il n'y avait que trois puits dans cette direction ; le k'hebir les

Digitized by Google

trouva sans hésiter, et dans un pareil terrain, cela paraît plus extraordinaire que de trouver une aiguille dans une botte de foin.

Le Djerid, surtout Touzer, est fort beau; cela ne vaut pas, comme produit, le zab du sud ni celui du nord; mais c'est plus pittoresque. La position au bord de l'immense Sebkha, l'arrangement des jardins et l'abondance des eaux courantes font de Nefta et de Touzer des endroits délicieux. J'ai trouvé les habitants dans la désolation. Une pluie du mois d'août a gâté les degla (la meilleure espèce de dattes), et le gouvernement tunisien n'en demande pas moins le kharedj, car ces braves gens paient encore l'impôt de la conquête.

Quant à Souf, où je suis, c'est bien le triomphe de l'homme sur la nature. On est au milieu d'une immensité de sables, non une plaine unie, mais un enchevêtrement de ces âreug qui forment des chebka. Pas d'autre végétation spontanée que des lebbin, des hara, tellement rares d'ailleurs qu'il faut l'œil d'un soufi pour les découvrir. On n'aperçoit que les têtes des palmiers, car pour les protéger contre la violence des vents et pour rapprocher leurs racines du sol humide, on les plante dans des entonnoirs naturels ou artificiels, où leurs troncs ne tardent pas à être enterrés dans le sable. »

On doit ajouter, dit *l'Akhbar*, pour compléter ces renseignements, qu'avant d'arriver au Sahara, M. Berbrugger a traversé toute la régence de Tunis, du nord au sud, et qu'il se loue fort de l'hospitalité qu'il a reçue partout, de Tunis jusqu'à Nefta. A Kairouan, que l'on disait fermé aux chrétiens, il a logé chez le kiaia (représentant du bey), qui, de plus, lui a donné une collation dans sa maison de campagne, à côté des ruines de Sebra. Mais en abordant le Djerid, le bon accueil est devenu ovation. Dès Gafsa, le makhzen et les notables de la ville sont venus à cheval à sa rencontre jusqu'au delà de l'Ouad-Beïache, et l'ont conduit processionnellement à Dar-el-Bey. A Takiour, Touzer et Nefta, même réception; sur la fin, il marchait avec une escorte de cinquante chevaux.

PROVINCE D'ALGER.

La préfecture d'Alger a expédié les divers produits de l'agriculture et de l'industrie indigènes réunis par ses soins et jugés dignes, par le jury départemental, de figurer à l'exposition de Londres.

On remarque parmi ces objets :

De fort beaux échantillons de coton, de la cochenille, de l'opium, des graines oléagineuses provenant de la pépinière centrale;

Des tabacs en feuilles et des tabacs manufacturés, provenant des cultures indigènes et européennes;

Une magnifique collection de bois indigènes recueillis par les soins intelligents de M. Royer, garde général des forêts;

Une collection de minerais de cuivre, de fer, de plomb et de nickel provenant de tous les gîtes reconnus dans la province d'Alger;

De fort beaux échantillons de soies grèges, semblables à ceux qui ont obtenu récemment un si grand succès sur les marchés de France.

M. le préfet d'Alger a eu, en outre, l'idée de faire fabriquer avec ces soies de magnifiques étoffes de robes et de meubles, qui ont été ouvrées par les meilleures maisons de Lyon, et qui donnent une haute idée des premiers essais de notre industrie séricicole.

Digitized by Google

Les colons qui ont été admis à exposer sont : MM. Mercurin et Curtet, pour les huiles, Pelissier, Reverchon, Chuffart, Morin et Haloche, pour le coton, le tabac, le lin ; Frédéric, pour l'opium; Marchal, pour le blé.

M. Chapel a présenté un produit alimentaire nouvellement découvert.

M. Verrier, des conserves de sardines à l'huile.

M. Briqueler, des cuivres des mines de l'Oued-Allalah (près de Ténès) qu'il exploite avec beaucoup de bonheur.

M. Fléchey, du papier de palmier-nain.

M. Boulanger, des objets de sellerie et un mors de nouvelle invention.

M. Caillien, des objets d'ébénisterie fabriqués avec des bois indigènes, et qui sont remarquables par la richesse et la précision du travail.

Des essences, de la parfumerie et divers autres objets viendront compléter encore cette exhibition des principales productions algériennes.

— La province d'Alger est tranquille, si l'on en excepte la vallée de l'Oued-Sahel, toujours agitée par les menées du chérif Moula-Brahim, et les brigandages qu'exercent chez nos tribus les dissidents réunis aux Beni-Melbkeuch. Quelques symptômes d'insoumission s'étaient également manifestés chez les Beni-Ouaguenoun : des mesures ont été prises pour rétablir l'ordre dans cette tribu.

Dans le petit désert, les vigoureux coups de main frappés il y a quatre mois par l'agha des Ouled-Naïls, Si-Chérif-bel-Arch, sur les Larbaas insoumis, ont amené le résultat que l'on attendait.

Les Hadjedj et les Harazlia, depuis si longtemps la terreur du Sahara, ont rallié le reste de la tribu ; leurs chefs sont venus à Médéah recevoir les conditions de l'aman qu'ils étaient réduits à solliciter. Un officier français est en ce moment à Laghouat pour régler les différends qui existent entre ces tribus et les Ouled-Naïls. Aujourd'hui la sécurité paraît être rétablie, et les relations avec les oasis du sud et le pays des Beni-M'zab sont plus fréquentes que jamais.

PROVINCE D'ORAN.

Depuis longtemps les services publics en Algérie se plaignaient des retards avec lesquels le budget qui les concerne leur parvenait. Cette année, pour la première fois peut-être, la notification du budget de 1851 a été faite avant la fin de 1850, et par conséquent avant le commencement de l'exercice auquel il s'applique.

Nous félicitons M. le général Daumas et les bureaux de l'Algérie d'une activité qui permettra à l'administration locale de prendre de bonne heure, dans l'intérêt de la colonisation et des travaux publics, les mesures que le budget autorise.

— Dans toute la province, une impulsion nouvelle est donnée à la colonisation ; il existe une volonté formelle de faire jouer à cette importante partie de notre colonie un rôle essentiellement civilisateur.

La création d'une ville à l'embouchure de la Tafna paraît décidée en principe ; et, cette ville établie, les belles terres promises entre l'ancien Siga et Tlemcen ne tarderaient pas à se couvrir de villages européens.

— Il est toujours question de créer également un poste militaire important à Dar-ben-Abd-Allah, dans le pays des Flittas. On pense que M. le gé-

Digitized by Google

néral de Salles, commandant supérieur de la subdivision de Mostaganem, actuellement à Paris, fera décider l'occupation de ce point.

Mascara, nouvellement érigé en commissariat civil, appelle aussi l'attention du gouvernement. On a l'intention de continuer autour de ce point les essais de colonisation dont Saint-André et Saint-Hippolyte sont les points de départ.

Sidi-bel-Abbès, autour duquel une douzaine de villages sont projetés et même allotis, ne tardera pas à voir réaliser les espérances qu'on a conçues de cette contrée, l'une des plus favorables, sans contredit, pour une large et vaste colonisation. M. le général Melinet, commandant supérieur de cette subdivision, est tout disposé à favoriser les vues du gouvernement sous ce rapport.

— Les événements politiques du Maroc n'ont eu, jusqu'ici, aucune influence sur la tranquillité dont jouissent nos tribus de l'ouest, qui paraissent indifférentes à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Partout à l'intérieur les nombreux khoans, que la secte de Moula-Taïeb compte en Algérie, sont surveillés de façon à ce qu'ils ne puissent exploiter cet événement en faveur d'un mouvement religieux.

Dans le Sahara, au sud de la province d'Oran, les tribus qui avaient suivi la fortune de Sidi-Cheïkh-ben-Taïeb sont toutes rentrées successivement, et Sidi-Cheikh lui-même, chassé par les populations marocaines au milieu desquelles il s'était réfugié, a dû solliciter l'aman et consentir à venir se placer près d'El-Abiodh, sous le commandement de notre khalifa Sid-Hamza.

Plus à l'est, la ville d'Ouergla, qui avait refusé jusqu'ici de reconnaître l'autorité de Ben-Babiaï, nommé par nous au commandement de l'oasis, vient d'envoyer à Alger une députation chargée de traiter de sa soumission. Le reste de la province est calme, et, dans la subdivision de Mostaganem, l'aventure du faux chérif saisi à Relizme tourne au profit de notre influence, en détruisant les espérances que les lettres de cet intrigant avaient pu faire naître chez les populations si fanatiques et si crédules des Flittas.

La chambre de commerce de Philippeville vient de présenter au gouvernement un travail complet sur l'organisation d'un service de douanes, appelé à surveiller les frontières de terre et la partie des frontières de mer, non encore gardées, de manière à ce que la métropole soit convaincue que si l'Algérie demande l'assimilation douanière, elle n'en veut user que légalement, et qu'elle sera la première à rechercher les garanties que doit désirer le commerce français.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

— Les nouvelles de la province de Constantine sont satisfaisantes. La démarche de Bou-Akkas-ben-Achour paraît avoir ébranlé la confiance des Kabyles insoumis du massif des Babour. Il ne leur est plus permis de douter de la force d'une nation à laquelle le plus puissant de leurs chefs vient de faire un pareil acte de soumission. Chez les Djermouna et les Amouchas, dépendant de Sétif, le mauvais exemple de leurs voisins avait déterminé quelques familles à refuser de payer l'impôt. Le caïd Saïd-ben-

Digitized by Google

Abid s'est chargé de les ramener en leur enlevant quelques troupeaux, sans qu'il se manifestât un mouvement en leur faveur.

Sur la rive gauche de l'Oued-Sael, les Aït-Acemmeur, restés insoumis chez les Beni-Ourglis, sont venus demander l'aman au commandant supérieur de Bougie.

Un goum aux ordres de M. le capitaine Bonvallet, chargé des affaires arabes, à Bordj-bou-Areredj, avait été placé chez les Bou-Djelil pour observer les mouvements des partisans de Moula-Brahim, et les empêcher de couper les communications entre Aumale et Sétif. Dans la soirée du 5 au 6 novembre, cet officier, qui, après avoir renvoyé ses cavaliers pour se réapprovisionner, s'était établi avec quelques spahis à Azro, près des Bibans, dans la smala du caïd de l'Ouennougha, fut attaqué par une bande de fantassins kabyles appuyés par une centaine de chevaux. Malgré une fusillade assez vive qui dura une partie de la nuit, le combat fut tout à l'avantage des nôtres, sans que nous ayons éprouvé de perte. L'ennemi dut se retirer laissant deux hommes tués, parmi lesquels le frère du chérif, et emmenant avec lui six blessés, dont deux grièvement.

Cet échec ne tarda pas à porter le découragement chez les partisans de Moula-Brahim. Tous ceux des Beni-Abbès qui suivaient sa fortune l'ont abandonné; il ne lui reste plus aujourd'hui que très-peu de monde, et, malgré l'attitude hostile qu'il cherche à conserver, il ne se sent plus assez fort pour oser passer la rivière et tenter des coups de main sur nos tribus et sur nos communications, que protégent les goums de Sétif et d'Aumale et une série de smalas et de postes.

Sur la frontière de Tunis, le calme n'a pas été troublé depuis l'acte de rébellion d'une partie des Nemenchas contre leur caïd El-Hassnaoui. Cette fraction, les Aïssaouï, fatigués de la vie misérable qu'ils mènent loin de leur pays, cherchent à se rapprocher. Dans la régence, l'accueil empressé fait à M. Berbrugger, voyageant avec une mission du gouvernement, les égards dont il a été l'objet dans le Djérid, à Souf et sur toute la route jusqu'à Touggourth, sont une preuve du progrès que fait notre influence jusque dans ces contrées éloignées.

En résumé, la situation politique de l'Algérie à la fin de 1850, à part ce petit coin de pays kabyle, laisse peu à désirer. Les tribus sont tout à leurs cultures, auxquelles elles ont donné beaucoup d'extension, et ne paraissent avoir d'autre préoccupation que celle de les voir réussir, et mettre un terme à la misère qui pèse si lourdement sur elles depuis près de deux ans.

Le choléra semble avoir disparu de l'intérieur; il n'est plus signalé que sur quelques points du Dahra, où il s'affaiblit tous les jours.

CAYENNE.

Un officier de marine écrit de Cayenne la lettre suivante :

« Nous venons de passer un affreux mois de décembre. La fièvre jaune a envahi la colonie pour la première fois depuis 1802, et elle y a fait d'affreux ravages, frappant tout le monde, blancs et noirs, créoles et Européens.

« L'équipage du *Tartare* a été particulièrement décimé ; outre les victimes que vous connaissez déjà, j'ai à vous annoncer la mort de notre docteur de bord, dont il a fallu jeter le corps à la mer. Nous avons été forcés d'aller à

Digitized by Google

Surinam chercher un médecin hollandais, avec une quinzaine de malades sur les bras.

« A notre retour, trois de nos hommes étaient morts. Nous avons trouvé la terreur dans la ville. L'épidémie gagnait et prenait des proportions effrayantes. Elle frappait à droite et à gauche, et les médecins civils et militaires ne suffisaient plus.

« Notre capitaine en a été atteint, et je suis resté seul officier valide à commander les débris de notre équipage. Depuis quelques jours, heureusement, grâce à des pluies torrentielles, la fièvre jaune a disparu et s'est changée en une avalanche de petites fièvres, qui cèdent aux doses énormes de quinine qu'administrent les médecins.

« Enfin on a tout lieu de croire que c'est une affaire finie. Notre capitaine va mieux ; nous sommes encore en quarantaine ; j'ai un hôpital en planches sur une habitation, avec douze malades, deux chirurgiens, une sœur, etc.

« J'ai eu des morts que je n'ai pu faire enterrer au cimetière, bien heureux encore qu'on consentît à m'envoyer un prêtre. Il m'a fallu faire des actes de décès, dresser des testaments, etc... »

ANTILLES FRANÇAISES.

— Le paquebot des Indes-Occidentales, parvenu le 8 janvier à Southampton, a apporté des nouvelles de la Martinique et de la Guadeloupe, à la date du 18 décembre. La tranquillité était parfaite dans la première de ces colonies. On n'y signale aucun autre incident remarquable que l'arrivée d'un navire à vapeur qui est destiné à l'établissement d'une correspondance entre les deux villes principales. Ce navire, nommé *le Saint-Pierre*, a été construit ici, dans les ateliers de M. Cavé, aux frais d'une entreprise particulière.

A la Guadeloupe, les esprits n'étaient pas aussi calmes. Ils s'agitaient au contraire à propos de la découverte problématique d'une conspiration dont le but aurait été d'incendier un grand nombre d'habitations autour de la Basse-Terre. Un nègre nommé Boco, arrêté après une tentative d'incendie qui paraît prouvée, aurait révélé le complot et désigné les chefs des conjurés. Avant d'accepter comme exacts ces faits, évidemment commentés par les rivalités coloniales, nous croyons qu'il faut attendre le résultat des investigations de la justice.

Nous avons publié ce matin de nouveaux détails au sujet des ravages du choléra à la Jamaïque. Des renseignements très-affligeants nous sont adressés de Cayenne. Une maladie, qui participe de la fièvre jaune et de la fièvre typhoïde, y sévit d'une manière cruelle. Plusieurs habitants notables ont succombé. La marine a fait aussi des pertes regrettables ; on cite entre autres un enseigne de vaisseau, M. Ronmy, parmi les marins qui ont été victimes de ce fléau. Le bâtiment à vapeur *le Tartare*, attaché à la station locale, a été particulièrement frappé. Des navires ont été envoyés à la Martinique pour y chercher des secours. Ils ont dû repartir pour la Guyane avec deux chirurgiens.

A la Guyane anglaise, une rixe violente a éclaté entre les forces de la police et les troupes noires. Celles-ci ont eu recours aux armes pour dé-

Digitized by Google

livrer un sergent africain prisonnier. Plusieurs personnes de race blanche ont été grièvement blessées dans ce conflit.

CALIFORNIE.

« *San-Francisco*, 29 novembre. — La Corvette de la République, *la Sérieuse*, commandée par M. le capitaine de frégate Cosnier, a mouillé sur la rade de San-Francisco, le 23 du courant, venant de Valparaiso. Elle avait à bord cent trente et un passagers, tous anciens gardes mobiles, envoyés de France à leur demande, pour grossir le nombre des travailleurs en Californie.

Le débarquement de ces nombreux passagers s'est effectué le surlendemain sans difficultés ni empêchements. M. le colonel Collier, receveur de la douane de San-Francisco, s'était empressé, à la demande du consul de France, de suspendre pour eux toutes les formalités de visite et de vérification prescrites par les règlements. Les autorités de la ville ont, de leur côté, manifesté une sympathie réelle pour ces nouveaux émigrants; sympathie, du reste, qui a trouvé un écho dans toute la population.

Hier, 28 novembre, un premier détachement, composé de 82 hommes, s'est embarqué à bord du bateau à vapeur de Stretzton, pour les mines du sud. Le second, composé d'une vingtaine d'hommes (un certain nombre ayant préféré se fixer à San-Francisco), prendra demain la même direction. Le consulat de France s'était empressé, de concert avec M. le commandant de *la Sérieuse*, de pourvoir à leurs premiers besoins. Rien n'a manqué aux gardes mobiles, ni pendant la longue traversée de France, ni depuis leur arrivée. Aussi témoignaient-ils hautement leur reconnaissance des soins paternels du gouvernement français.

L'arrivée de *la Sérieuse* a coïncidé avec celle des *Vesta*, *Ferrière*, *Augustin*, *Abeille*, *Marguerite* et *Rocher-de-Saint-Malo*. La plupart de ces navires venaient directement de France et avaient à bord de nombreux passagers de l'un et l'autre sexe. On peut évaluer à neuf cents le nombre des émigrants français qui ont été versés sur cette place dans l'espace de huit jours. Il est à regretter que leur arrivée n'ait pas coïncidé avec la belle saison, laquelle commence au mois de mai et finit au mois de novembre. Mais les ressources de ces contrées, encore à moitié vierges, sont telles, qu'il m'est permis d'espérer que tous trouveront dans un travail intelligent et persévérant des moyens de subsistance avec chances notables d'améliorer leur condition. La Californie est aujourd'hui, comme par le passé, la terre promise des natures vigoureuses et des hommes à caractère fortement trempé. Mais il ne s'y rencontre pas la moindre place pour les gens habitués à devoir leur existence à des moyens autres que le travail.

A chaque pas qu'ils font dans l'intérieur, nos émigrants, et notamment les gardes mobiles, recueillent les fruits des rapports que notre consul a su se créer avec les autorités du pays. C'est ainsi que les collecteurs de la taxe établie pour les étrangers, par mesure législative, se sont empressés de suspendre d'eux-mêmes l'action des lois en ce qui touche nos gardes mobiles, en reconnaissant à ceux qui exhiberaient un billet portant ce nom et revêtu du sceau du consulat, le privilége de travailler dans les mines, à l'instar des citoyens américains, sans payer aucun droit à l'État. Cette mesure, vraiment généreuse, facilitera beaucoup les premières tentatives de cette intéressante émigration. » J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le rédacteur en chef de la REVUE DE L'ORIENT ET DE L'ALGÉRIE.

LE CHOLÉRA, LÉGENDE ARABE.

Durant mes explorations dans la province d'Oran, j'ai plusieurs fois eu l'occasion d'entendre les Arabes donner du choléra une explication assez curieuse, et que je me proposais de recueillir, lorsque M. Fr. Gourgeot, interprète au bureau arabe de Tlemsên, auquel j'en parlai, me dit l'avoir lue dans un ouvrage arabe qu'il voulut bien se procurer. C'est à son obligeance que je dois la traduction de cette singulière légende, à laquelle croient implicitement d'ailleurs les hommes les plus instruits et les plus intelligents de la population indigène. La voici; nous avons respecté autant que possible la pensée de l'auteur:

EL THAOUNT (LE CHOLÉRA).

Je puis certifier, dit l'écrivain, que thâount (le choléra) s'est manifesté à moi sous les formes suivantes. J'ai vu cinq djines croyants[1]; l'un d'eux s'appelle *Ayaïl;* il est porteur d'une liste sur laquelle sont inscrits tous ceux qui doivent mourir (du choléra), et personne n'est frappé que par son ordre. *Yaïl*, le second djine, a dans les mains un canon, celui qui en est frappé meurt aussitôt; le troisième s'appelle *Haïhaïl*, il est armé d'une lance; celui qu'il frappe au cœur meurt soudain, celui qu'il atteint tout autre part meurt seulement dans la journée; le quatrième djine s'appelle *Grihaïl*, il porte une flèche; celui qui en est frappé au cœur tombe aussitôt; si n'est pas au cœur, il lui vient un abcès qui prolonge la maladie, mais toujours pour le conduire à la mort; le cinquième djine

[1] Les musulmans pensent que les anges déchus n'ont pas tous été privés de rapports avec Dieu. Il y en a qui se réunissent dans des mosquées, prient et ont un culte réglé; il y a en un mot des djines fidèles ou croyants et des djines infidèles.

Digitized by Google

a nom *Chekhiaïl;* il a une fronde dans laquelle se trouve une pierre; celui qui en est frappé au cœur meurt immédiatement; celui qui en est frappé à la tête perd la raison; s'il est frappé une seconde fois à la tête, le coup lui fait rendre du sang par la bouche et il meurt dans un, deux ou trois jours; celui qui reçoit le coup au ventre devient muet jusqu'à ce qu'il expire; celui qui est frappé à tout autre endroit que la tête et le ventre souffre beaucoup, reste longtemps malade et meurt. Ces cinq djines ne sont pas des démons (*âfrîte*), puisque les démons voient les hommes et que les cinq djines ne voient que ceux qui sont inscrits sur la liste. Tous les gens sages savent cela. Un jour je rencontrai les cinq djines, je les saluai, ils me rendirent mon salut et passèrent outre, mais je les rejoignis et je saisis Ayaïl, qui avait sa liste à la main; alors il me dit : Serais-tu *un fils d'Adam* (expression très-employée par les Arabes pour dire un homme, de même que nous disons *une fille d'Eve*)? — Oui, lui répondis-je, en ajoutant, mais ne connais-tu donc pas les hommes? — Je ne vois des hommes que ceux qui sont portés sur cette liste. — Et qui te la donne? — Un ange. — Comment s'appelle-t-il? — *Chems-Maïl.* — Serait-ce l'ange chargé de régler la marche du soleil? lui demandai-je. — Je n'en sais rien. Je les laissai partir, et ils s'éloignèrent. Mais je les suivis pendant un jour. J'avais avec moi un encrier, une plume et du papier. Je les vis frapper environ quarante créatures dont je pris les noms. Puis je rejoignis le djine Ayaïl, et je le priai de me prêter sa liste afin de la parcourir. — Je ne puis pas, me dit-il. Alors je lui donnai la mienne, afin qu'il la confrontât. Il reconnut quelques-uns des noms, mais les autres lui étaient inconnus, c'étaient ceux de douze hommes, deux enfants mâles, cinq femmes et un enfant du sexe féminin. Nous nous séparâmes. Je pris alors des informations sur les quarante personnes dont je viens de parler. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés, que tous les individus portés sur la liste d'Ayaïl étaient morts; quant aux autres, pas un seul ne succomba. Seulement les uns étaient plongés dans un indicible état de vague souffrance, d'autres accablés de prostration. Je conclus de là que les djines de thâount ne pouvaient voir en effet que ceux qui se trouvaient sur la liste fatale, mais que quand le hasard plaçait entre eux et celui qui devait recevoir le coup un autre individu, celui-ci était blessé; seulement, comme le coup ne lui était pas destiné, il n'avait pas les mêmes conséquences que pour le premier. Voilà pourquoi il y a des gens qui sont atteints du choléra et qui en guérissent dans un temps plus ou moins long. Quant à ceux qui sont inscrits, ils meurent toujours, et Dieu le sait. Un jour que je passais devant une maison, j'y aperçus Yaïl avec son canon qui semblait la garder. — Que fais-tu là? lui demandai-je. — J'attends, me répondit-il, un tel fils d'une telle, un tel fils d'une telle, et une telle fille d'une telle qui ont fui le choléra. — Est-ce que ceux qui vous fuient appartiennent à la vie et ne meurent que plus tard? dis-je. — Non, seulement les jours de cette vie qui leur appartiennent encore s'écoulent, mais ensuite ils reviennent enchaînés des chaînes du destin subir le décret de Dieu. Je m'éloignai. Je fus m'enquérir du nom du propriétaire de la maison devant laquelle j'avais vu Yaïl, et j'appris qu'il s'était retiré

Digitized by Google

dans un des pays environnants. Le fait est qu'il resta quatre ans absent, puis qu'il revint dans son pays, entra chez lui, fut frappé et mourut instantanément. — Je demandai aux cinq génies pourquoi ils ne suivaient pas ceux qui étaient inscrits sur la liste et qui cherchaient à leur échapper par la fuite. Ils m'apprirent qu'il leur était expressément recommandé de ne pas franchir les limites de la contrée qu'ils avaient reçu ordre de frapper. Yaïl, porteur de la liste, ajouta : Personne ne peut nous échapper que ceux auxquels il reste des jours à vivre avant d'être frappés. Si Dieu a ordonné leur mort, ils reviendront à l'endroit d'où ils auront fui enchaînés des chaînes de la puissance, afin que les décrets divins s'accomplissent sur eux. — Tout ce que je viens de rapporter est connu des élus de Dieu. Là se termine ce que j'avais à dire relativement au thâount (choléra).

Ce récit est dû à Moh'ammed A'bd el Hâk ech Châmi (le Syrien). Il m'a servi à expliquer la réponse que me fit un jour un Arabe de la vallée des Ouled el Mimoun et que je n'avais pas d'abord comprise. Je me trouvais dans cette vallée au mois d'octobre 1849, au moment où le choléra sévissait à Oran, à Sidi bel Abbès, à Tlemsên ; le fléau nous environnait et nous ne fûmes pas atteints. Comme j'en faisais l'observation, c'est que le camp des djines n'a pas reçu ordre de venir dans ce pays, me dit gravement un marabout présent à l'entretien.

O. Mac Carthy.

Tlemsên, 23 décembre 1850.

Paris. — Imprimerie de POMMERET et MOREAU, quai des Augustins, 17.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

EXPÉDITION EN KABYLIE.

L'Assemblée nationale a discuté, dans sa séance du 24 mars, la question de savoir s'il convenait de donner suite au projet d'expédition dans la petite Kabylie.

Le débat, provoqué par les interpellations de M. Raudot, a porté sur deux points : 1° Le gouvernement a-t-il le droit de poursuivre l'expédition sans demander l'autorisation préalable de l'Assemblée? 2° L'expédition est-elle utile?

Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le premier point, qui soulève une question constitutionnelle dont l'examen rentre dans le domaine des discussions politiques.

Quant au second point, nous laisserons la parole à M. le général de Lamoricière, dont le discours a produit une vive impression sur l'Assemblée.

L'honorable général proposait un ordre du jour ainsi conçu :

D'après les explications données par M. le ministre de la guerre sur les opérations militaires qui vont être entreprises dans le cercle de Djijelli pour débloquer cette place, pour établir vers le Sud ses communications avec les tribus soumises, enfin, pour protéger efficacement les colonies établies sur la route de Philippeville à Constantine, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE : Messieurs, je viens appuyer l'opinion du gouvernement. Je suis partisan de l'expédition, mais de l'expédition dans les conditions qu'a indiquées l'autre jour l'honorable ministre de la guerrre. Mais auparavant je vous demande la permission de répondre quelques mots à ce qu'a dit l'honorable général Lebreton. Il a dit : C'est vous, Messieurs, qui avez créé la nécessité de cette opération; vous avez donné de l'argent pour créer des colonies agricoles; et c'est parce qu'une

Digitized by Google

de ces colonies a été attaquée, qu'il faut faire cette opération. Je dirai tout simplement en réponse que si nous voulons continuer l'occupation de l'Algérie, il faut coloniser, et, pour coloniser, défendre les colonies que vous aurez créées. Car si vous abandonniez la défense de vos colonies, qu'elles soient ou non subventionnées, il vaudrait autant plier bagage immédiatement. (Voix nombreuses : C'est cela !)

J'ajoute que cette expédition était demandée, était nécessaire, et j'espère le prouver, longtemps avant l'établissement de ces colonies agricoles.

..... Messieurs, dans toutes les questions, il est nécessaire de bien s'entendre, et cela est plus nécessaire que jamais lorsqu'il s'agit d'une opération militaire à entreprendre.

Et d'abord que signifient ces mots : la petite Kabylie et la grande Kabylie? Je vous ferai remarquer que, sur les cartes d'Afrique et dans la langue du pays, il n'y a aucun territoire connu qui s'appelle la petite ou la grande Kabylie; ces mots sont nés, il y a quelques années, des besoins de la circonstance, et je ne dirai rien d'extraordinaire en ajoutant que bien des gens dans le pays, et peut-être dans cette Assemblée, ne savent pas ce qu'on veut dire quand on emploie ces expressions.

Messieurs, dans tous les pays de montagnes, la population est généralement différente de la population des plaines. En Algérie, il y a des différences plus tranchées que partout ailleurs. Là, les plaines sont occupées par les Arabes, les montagnes le sonl par des populations de races toutes différentes, par des populations kabyles, qui, si elles ont la même religion, ont une tout autre origine, appartiennent à une tout autre race, parlent une autre langue, ont d'autres mœurs, une autre constitution, d'autres habitudes que la population arabe.

Partant, où il y a un groupe un peu considérable de montagnes, vous pouvez être sûrs qu'il y a des Kabyles. Il y a donc autant de Kabylies qu'il y a de groupes de montagnes un peu importants; c'est ainsi que vous avez entendu parler des montagnes du Sahara, de l'Ouaracenis, de l'Aurès, des Trarsas, etc. Autant de Kabylies, c'est-à-dire que tous les groupes de montagnes sont occupés par des populations kabyles.

Maintenant tous ces pays sont soumis, ils paient l'impôt et laissent passage au commerce et aux voyageurs; enfin, ils sont dans cet état qui nous permet d'établir des colonies agricoles dans les plaines qui les entourent, en restreignant le territoire surabondant qu'occupent les populations arabes.

Eh bien, que reste-t-il à soumettre? Deux groupes de montagnes; ces deux groupes sont situés l'un à l'est d'Alger, entre Dellys et Bougie, et s'étendant au sud sur une profondeur d'environ vingt lieues; vingt-cinq lieues de base et vingt lieues de profondeur : c'est ce que l'on appelle la grande Kabylie; puis un autre groupe de montagnes situées à l'est de celui-là, entre Philippeville et Bougie, et dont Djijelli est le centre, entre le cap Cavallo et le cap Bougivone, à peu près vingt lieues sur la côte et en profondeur environ dix lieues, c'est ce qu'on appelle la petite Kabylie. Entre ces deux groupes, environ vingt-cinq lieues. Le premier groupe se nomme grande Kabylie, parce qu'il est, en effet, plus grand et plus peuplé, et parce que ses montagnes sont un peu plus hautes; l'autre groupe qui reste à soumettre est, je l'ai dit, la petite Kabylie. Il est nécessaire de dire que l'esprit singulièrement entreprenant du gouverneur général avait voulu,

Digitized by Google

dit-on, entreprendre à la fois les deux opérations et attaquer la grande et la petite Kabylie.

M. le ministre de la guerre vous a dit l'autre jour qu'il voulait bien qu'on fît l'expédition de la petite Kabylie, qu'il la croyait utile, mais qu'il avait empêché qu'on entreprît en même temps la soumission de la grande Kabylie. Permettez-moi de vous dire pourquoi je crois qu'il est avantageux de faire immédiatement l'opération dans la petite Kabylie, et pourquoi je crois qu'il serait intempestif et dangereux de faire en même temps une opération dans la grande Kabylie. Alors mon ordre du jour sera suffisamment motivé.

Pour l'entière intelligence de la question, et en même temps pour répondre à cette accusation qu'on nous jette sans cesse à la face, de vouloir toujours faire la guerre, et qu'on ne fait la guerre en Algérie que parce que le gouverneur est militaire, permettez-moi de dire deux mots sur le système d'occupation et de conquête qui a été suivi; car enfin, puisqu'on nous attaque sans cesse, permettez-moi de profiter de l'occasion et de nous défendre.

Cette conviction, je l'avais en Algérie, je l'avais quand j'étais ministre de la guerre, et je l'ai encore aujourd'hui que je ne suis plus aux affaires, et, si j'y étais resté, j'aurais proposé l'expédition dès 1848. Il me semble que des hommes, qui n'ont pas varié dans leur opinion en Afrique, aux affaires et hors des affaires, doivent inspirer quelque confiance, quoi qu'on en ait dit.

..... Attaquons donc la question du système d'occupation. Voici ce que nous avons fait en Afrique : Ce n'est pas au hasard que nous sommes allés ici et là, et que nous avons occupé tel ou tel point. Nous avons commencé par établir sur la côte des postes dans des endroits jadis occupés, où il y avait des villes ou des ruines, car l'importance des points dépend de la configuration de la côte dans leurs environs, et des relations qu'ils ont eues jadis ou qu'ils auront à l'avenir avec les pays environnants.

Quand nous avons eu établi de vingt en vingt lieues sur la côte des points qui servaient de bases d'opérations et de ravitaillement, nous avons pénétré dans des pays parfaitement inconnus. Il n'existait pas alors de carte, nous avons passé les premières montagnes, et nous sommes arrivés dans des plaines qui couraient parallèlement à la côte. Là nous avons établi une ligne de postes distants à peu près entre eux comme l'étaient ceux dont nous venons de parler, et s'étendant sur une ligne parallèle à la côte. Nous avons livré de nombreux combats que vous connaissez, et nous avons passé une dernière chaîne de montagnes conduisant sur les limites du petit désert. Là, nous avons établi une troisième ligne de postes.

Voilà donc trois lignes de postes, placées à vingt ou vingt-cinq lieues les uns des autres; ces trois lignes, et les routes qui relient entre eux les postes de la côte et ceux qui leur correspondent dans l'intérieur, coupent le pays en carreaux à peu près de la même manière que le font les parallèles et les méridiens sur une carte géographique. Ce réseau de postes est établi. Le pays est ainsi découpé en figures, en cases de dix-huit, vingt ou vingt-cinq lieues de côté plus ou moins, selon les circonstances. Ne prenez pas ce que je dis au pied de la lettre, mais jetez les yeux sur les cartes du ministère de la guerre, où sont marqués en rouge nos postes d'occupation,

Digitized by Google

vous y verrez ressortir immédiatement une figure analogue à celle que je viens de décrire.

Eh bien, l'importance de ces postes n'existe qu'à deux conditions : la première, c'est qu'ils communiquent entre eux ; la deuxième, c'est que e commerce avec le dehors soit libre, que le rayonnement puisse s'opérer et que les officiers qui y commandent aient une action réelle sur les populations du cercle qui en dépend.

Cette situation existe partout, excepté sur un point, à Djijelli. Djijelli n'a pas été débloqué. Qu'est-ce qui se passe autour de Djijelli? Il se passe depuis douze ans ce qui s'est passé pendant quinze ans autour de Bougie; eh bien, aujourd'hui on apprécie l'importance de Bougie, on dit que c'est magnifique et qu'il y a là un avenir immense.

Si l'on veut rechercher au ministère de la guerre toutes les lettres relatives à Bougie, on verra que l'on disait aussi que Bougie était un trou, qu'on n'en ferait rien, qu'on y mourait de la fièvre, qu'il n'y avait rien à attendre de son occupation, qu'il fallait évacuer Bougie. J'en appelle à M. Vaïsse, qui à cette époque était en Afrique. On a dit et répété cela sur tous les tons, Aujourd'hui on dit la même chose de Djijelli.

Mais n'avez-vous donc pas lu l'histoire? Ne savez-vous pas que Louis XIV a chargé Duquesne de bombarder Djijelli, et envoyé M. de Beaufort, qui, je crois, y est mort de la fièvre, pour le prendre?

On dit : « Mais ce point n'est rien. » Il n'a pas l'importance de Bougie, c'est vrai ; mais nous en avons occupé et débloqué bien d'autres qui n'avaient pas l'importance de Bougie, et notre commerce s'en trouve bien.

..... Je crois qu'il y a lieu de débloquer Djijelli; mais l'opération a encore un autre but.

Comme on vous l'a dit, nous avons eu notre communication attaquée sur la ligne de Philippeville à Constantine. M. le général Lebreton vous disait que les routes étaient sûres. Elles sont sûres par moments : en 1850, il y a eu quarante et un assassinats commis sur cette route. Cependant, comme le mouvement d'affaires est considerable entre Philippeville et Constantine, tout le monde y passe. Nous avons eu, il y a deux ans, une colonie agricole attaquée, celle d'El-Arouch.

Maintenant, voici pourquoi nous avons besoin de faire cette expédition : ce pays a une population ; il a environ 80 à 100,000 âmes ; il peut nous opposer 12 à 15,000 combattants.

Savez-vous pourquoi il faut débloquer Djijelli et attaquer ce pays? C'est que les quatre chefs investis par nous, et dont on vous a donné les noms, les chefs qui commandent les tribus soumises qui entourent cette contrée, se sont mis à notre disposition pour agir ; ils nous demandent instamment de faire l'expédition ; ils promettent de nous appuyer ; ils nous disent : Si vous n'agissez pas, si vous ne châtiez pas ceux qui vous ont attaqués, si vous laissez le brigandage impuni, comme il y a longtemps qu'il dure, on finira par croire que vous n'osez pas attaquer ces gens-là. L'audace des maraudeurs qui vont s'y réfugier s'accroîtra, leur nombre deviendra plus grand, et la sécurité sera conpromise de plus en plus.

Enfin, la garnison de Djijelli est bloquée comme l'a été pendant douze ans celle de Bougie ; elle ne peut pas s'approvisionner par l'intérieur; nous ne retirons aucun profit d'une occupation qui doit avoir pour résultat d'amener là le commerce, de créer des relations d'intérêt entre les indigènes

Digitized by Google

et nous, de faire rayonner notre civilisation au milieu d'eux, toutes choses sur lesquelles nous avons compté en établissant le réseau de postes dont je vous ai parlé.

Je conclus donc à ce que l'Assemblée veuille bien adopter mon ordre du jour, qui approuve et limite l'expédition pour débloquer Djijelli, indiquant par là qu'on n'entreprendra pas, la même année du moins, l'autre expédition dans la grande Kabylie. (Marques d'assentiment sur plusieurs bancs. — Agitation en sens divers. — Aux voix !

Ainsi, M. de Lamoricière soutenait la nécessité, l'urgence de l'expédition projetée; mais son ordre du jour avait pour but de préciser nettement la nature et l'étendue des opérations militaires que le gouvernement se proposait d'entreprendre.

M. le général Bedeau s'est prononcé dans le même sens.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. de Rancé, le général Lebreton, parlant en faveur de l'expédition, et MM. Raudot et Emile Barrault, qui se sont prononcés *contre*, a voté l'ordre du jour pur et simple, sur la proposition de MM. de Sainte-Beuve et Jules de Lasteyrie, qui ont voulu laisser au gouvernement la responsabilité pleine et entière de la mesure.

L'expédition aura donc lieu. Le discours de M. de Lamoricière nous dispense de toute nouvelle appréciation sur la nécessité de la campagne qui va s'ouvrir. Bien que l'honorable général n'ait pas eu la satisfaction de voir adopter par l'Assemblée la rédaction de son ordre du jour, c'est à son discours qu'est dû le vote favorable à l'expédition; et, par le fait, les explications qui ont précédé l'adoption de l'ordre du jour *pur et simple* indiquent que l'Assemblée n'approuverait pas ultérieurement les frais d'une guerre qui dépasserait les limites de la petite Kabylie.

Le gouvernement a, d'ailleurs, fait connaître que ses intentions étaient, à cet égard, conformes à celles de l'Assemblée.

C. Lavollée.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

RAPPORT DU JURY CENTRAL SUR L'EXPOSITION DES PRODUITS ALGÉRIENS[1].

MEMBRES DU JURY COMPOSANT LA COMMISSION :

MM. Héricart de Thury, président ; — Balard, Ebelmen, A. F. Didot, Justin Dumas, Lainel, L. Leclerc, Leplay, Moll, Payen, Péligot, Pepin, J. Persoz, Natalis Rondot, Yvart, H. de Kergorlay, L. Vilmorin, E. Dolfus.

CHAPITRE PREMIER.

CULTURE.

§ Ier. CÉRÉALES.

MM. L. Vilmorin et Payen, rapporteurs.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Si les céréales sont pour la France le produit le plus important et en quelque sorte le but final de l'agriculture, en Algérie leur culture présente un intérêt, s'il est possible, plus grand encore, attendu que dans la plupart des cas elle est le moyen sinon unique, au moins le plus direct et le plus prompt de mettre en valeur les terrains nouvellement défrichés. Aussi tout ce qui peut tendre à lui préparer et lui assurer de bons résultats, soit en ce qui concerne la culture, soit surtout en procurant des débouchés à ses produits, doit-il être mis au rang des moyens les plus efficaces de développer la prospérité de la colonie.

A ce dernier point de vue, l'assimilation douanière de l'Algérie à la France, qui est réclamée de toutes parts

[1] Les agriculteurs et industriels de l'Algérie liront avec intérêt la partie qui les concerne dans le Rapport du jury central de l'exposition de 1849.

Digitized by Google

par les colons, et dont l'administration locale reconnaît parfaitement la nécessité, semble être le moyen le plus certain d'atteindre ce but et de réaliser en peu d'années le problème de la colonisation de l'Afrique française.

Quoi qu'il en soit, et malgré la situation défavorable où elle s'est trouvée jusqu'à présent sous ce rapport, la production céréale en Algérie a donné des résultats remarquables. Nos colons obtiennent, tant en qualité qu'en produit, des récoltes de beaucoup supérieures à celles qu'obtenait avant eux la population indigène. Ces résultats sont dus principalement à la profondeur plus grande de nos labours; ils le sont en partie aussi à l'adoption de races dont le grain a une valeur commerciale plus élevée que celles que cultivent les Arabes. Peut-être a-t-on, sous ce rapport, par l'adoption presque exclusive des blés tendres, sacrifié un peu la sûreté de la récolte au besoin d'obtenir un produit d'une vente plus facile. Les blés durs, en effet, plus rustiques que les blés tendres, en même temps qu'ils sont plus riches en principes nutritifs, se trouvent, par les tarifs actuels, ne pouvoir se présenter sur les marchés que dans une position sensiblement désavantageuse relativement à ceux-ci. Cet état de choses, toutefois, ne saurait être considéré que comme accidentel, et, dès que la production serait replacée dans des conditions normales à cet égard, l'intelligence des colons aurait bientôt discerné quelle race, dans leurs terrains respectifs, donne la plus grande somme de produits.

Quant à l'amélioriation qui peut dépendre de la culture même et du choix des espèces, nous devons dire, et ce n'est pas sans un vif sentiment de satisfaction, que l'exposition a fourni la preuve évidente de la direction des idées des colons vers ce genre si utile d'étude. Les nombreux échantillons de la culture des diverses provinces, remarquables à la fois par leur beauté et leur diversité, ont vivement excité l'intérêt du public et con-

Digitized by Google

tribué pour une grande part au sentiment de sympathie qui a accueilli l'exposition algérienne.

Les échantillons de fourrages indigènes spontanés présentés à l'exposition par M. Frutié étaient au nombre des produits agricoles de ce pays qui frappaient le plus l'attention des visiteurs. C'était un sainfoin (*hedysarum flexuosum*) haut de près de trois mètres et présentant des tiges nombreuses et feuillées; une vesce dont les dimensions approchaient de celles du sainfoin, et dont les tiges fines et souples paraissent constituer un excellent fourrage; enfin une luzerne annuelle (*medicago polymorpha*) presque aussi vigoureuse que les deux autres, qui croît en abondance dans les terres cultivées et produit un fourrage très-recherché.

Bien que les fourrages soient en Algérie une des conditions essentielles de la culture, leur production n'est pas cependant la première préoccupation du cultivateur, la nature se chargeant, pour ainsi dire seule (dans la plupart des localités, du moins), de pourvoir à ce besoin. Ce ne sont pas, comme dans presque toutes les autres contrées, les prairies naturelles qui fournissent principalement ce produit; quoiqu'il en existe dans certaines vallées, et sur une étendue considérable, comme dans celle de la Métidja, la qualité grossière de l'herbe qu'elles produisent les a fait délaisser presque entièrement par les indigènes, comme ressource pour la nourriture de leur bétail. L'armée d'occupation, dans des cas de pénurie, ou par esprit de prévoyance de l'administration, a fait plus d'une fois récolter ces fourrages. Mais c'est sur d'autres ressources que se fondent généralement dans le pays les moyens de nourrir le bétail. Les terrains en pente et les plateaux cultivés, en s'herbant naturellement pendant la saison d'hiver, produisent au printemps une masse de fourrage qu'il ne s'agit pour le cultivateur que de faucher et de rentrer. Si ces mêmes terres reçoivent à l'automne un ensemencement en cé-

Digitized by Google

réales, on verra l'année suivante, après la moisson, le chaume se garnir en hiver d'une nouvelle masse d'herbes fourragères. Il s'établit ainsi, par l'effet du climat et de la puissance végétative du sol, une sorte d'assolement naturel où les céréales alternent annuellement avec les prairies spontanées.

Les plantes qui composent principalement celles-ci sont donc fort intéressantes à connaître, et l'on ne saurait trop applaudir à l'idée qu'a eue M. Frutié d'en envoyer quelques-unes. Le jury espère que ces premières études n'en resteront pas là et que les expositions suivantes verront paraître à côté de séries plus nombreuses de ces fourrages spontanés des échantillons des espèces excellentes auxquelles l'agriculture européenne doit une si grande partie de ses progrès, et qui, par la force des choses, arriveront à enrichir aussi le sol de l'Algérie.

PÉPINIÈRE DU GOUVERNEMENT, à Hamma, près d'Alger.

La pépinière centrale du gouvernement, à Hamma, près Alger, avait envoyé à l'exposition une collection de produits végétaux nombreuse et très-intéressante. Les services que cet établissement a rendus à l'agriculture algérienne sont de plusieurs sortes. Dans les premiers temps de l'occupation française, la pépinière avait été d'abord formée dans la vue de produire les arbres d'alignement nécessaires à la plantation des nouvelles routes qu'on établissait sur la surface du pays; plus tard, on vint à multiplier, dans la vue de les distribuer aux colons, les arbres dont la propagation paraissait intéressante, et notamment le mûrier blanc. C'est alors que, sous l'habile direction de M. Hardy, la pépinière devint un terrain d'acclimatation et de multiplication pour les plantes dont la culture semblait devoir intéresser l'avenir agricole de la colonie, et que cet établissement prit cette forme expérimentale sous laquelle il a donné une si vive impulsion aux essais de culture qui ont été tentés dans les dernières années. Comme les produits exposés par la pépinière représentent en grande partie les résultats de ces essais, nous dirons, au sujet de chacun d'eux, les résultats généraux qui en ont été obtenus.

Les céréales ont été, de la part de M. Hardy, l'objet d'essais comparatifs dont les résultats présentent un grand intérêt. Les races de blés tendres ou demi-tendres barbus, analogues à celui que l'on connaît sous le nom de *blé de Mahon*, paraissent, d'après ces essais, être celles qui conviennent le mieux à l'état actuel de la culture algérienne. D'une réussite plus assurée que les blés tendres, en ce qu'ils sont moins accessibles aux influences atmosphériques, ils sont bien supérieurs, pour la qualité de leur grain, aux blés durs indigènes, et les surpassent à peu près toujours en produit.

Digitized by Google

Des essais semblables ont été faits sur une nombreuse collection de maïs; mais, jusqu'à présent, ils n'ont amené à préférer aucune des variétés essayées à la petite race généralement adoptée par les Arabes, et qui, par ses qualités, paraît convenir parfaitement aux conditions actuelles de cette culture; ce n'est que plus tard, et lorsque l'on y consacrera des terres d'une haute fertilité, que les grandes races de l'Amérique du Nord seront peut-être préférées à cause de leur énorme produit.

M. Hardy a remis à la commission du jury, chargée de l'examen des produits agricoles de l'Algérie, une note extrêmement intéressante et pleine de faits sur les essais qui ont été suivis à la pépinière départementale du Hamma sur un certain nombre de plantes tuberculeuses. Dans son opinion, la pomme de terre est appelée à rendre moins de services en Algérie qu'en France; son développement y est contrarié par la sécheresse, et sa conservation est difficile à cause de la chaleur. D'un autre côté, on peut planter presque en toute saison et obtenir aisément deux récoltes dans l'année. Du reste, la pomme de terre paraît jusqu'à présent, en Algérie, exempte de la maladie dont elle a été atteinte ailleurs.

La patate douce paraît, au contraire, être appelée à jouer un rôle important dans la culture algérienne. Cette plante peut donner, dans les terrains irrigués, jusqu'à 50,000 kilog. de tubercules à l'hectare, et fournir, en outre, une masse presque aussi considérable de tiges, qui sont un admirable fourrage vert.

Les essais qui ont été tentés sur la colocase ou *caladium osculentum* semblent promettre un résultat intéressant pour l'utilisation des terrains humides et un peu marécageux. Si ces premiers résultats se confirment, il est probable que cette plante pourra être cultivée avantageusement, soit dans la vue de son emploi direct, soit dans celle de la préparation de sa fécule, qui est très-recherchée.

Des essais intéressants ont été tentés par la pépinière d'Alger sur une autre variété de *caladium*, originaire du Mexique, sur le *Boussingaultia basselloïdes*, le *zinziber zerumbet*, etc., etc., et ont prouvé que ces plantes se développent parfaitement sous le climat d'Alger. Mais ces essais sont trop récents pour éclairer d'une manière complète, quant à ces plantes, la question économique.

Les travaux de M. Hardy, relatifs aux plantes oléagineuses et à l'opium; ceux qui concernent la production de la soie, de la cochenille et de la garance seront, dans d'autres articles, l'objet de rapports détaillés.

Le jury regrette que, comme employé du gouvernement, M. Hardy ne puisse pas prendre place dans un concours où il n'aurait pas manqué d'obtenir une récompense proportionnée aux travaux remarquables qu'il présente, et doit se borner à mentionner ici, pour ordre, les services importants que, dans son opinion, M. Hardy a rendus à l'agriculture de notre colonie, espérant que ces services trouveront autre part la récompense qu'ils ont justement méritée.

M. **FRUTIÉ**, à Chéragas (Algérie).

M. Frutié a exposé des échantillons de plantes fourragères spontanées qui forment, en Algérie, le fond de la production fourragère. On y remarquait surtout un pied de sainfoin (*hedysarum flexuosum*), haut de près de 3

Digitized by Google

mètres, et deux touffes, l'une de luzerne (*medicago polymorpha*), et l'autre d'une vesce qu'il désigne sous le nom de *vesce tigrée*, qui approchaient de bien près de la force et du volume de celle du sainfoin. Il a aussi présenté deux pieds de froment qui portaient chacun un nombre considérable d'épis. Ces beaux échantillons, bien que provenant évidemment de plantes qui ont crû isolées, témoignent de la haute fertilité du sol sur lequel ils se sont développés.

M. Frutié est un des plus anciens colons du département d'Alger. Il occupe depuis 1834 les terrains qu'il exploite actuellement, et dans lesquels il a successivement établi des pépinières de mûriers et 2 hectares de jardins qui fournissent des légumes au marché d'Alger. Il entretient un bétail nombreux et s'est livré avec quelque succès à l'élève des chevaux, dont il a pu vendre un certain nombre aux régiments de cavalerie à Alger; enfin, les laines qu'il a présentées à l'exposition ont paru de bonne qualité.

Le jury, appréciant la bonne tenue et l'ancienneté des exploitations de M. Frutié et la direction habile et intelligente qu'il leur a donnée, lui décerne une médaille d'or.

M. Charles **HÉRICART DE THURY**, à Ar-Bal, près Oran (Algérie).

Parmi les conditions de succès de la colonisation de l'Afrique française, on doit compter, et au premier rang, les travaux actifs, difficiles et persévérants des hommes doués d'une haute intelligence et d'une instruction solide et variée.

C'est par leur exemple et leurs conseils que de tels hommes développeront les cultures appropriées au climat, indiqueront les ressources propres aux diverses localités et les moyens de les mettre à profit; ils provoqueront des perfectionnements dans les voies de communication et sauront inspirer au gouvernement les mesures d'économie publique indispensables pour assurer l'avenir des industries agricoles et manufacturières dans cette contrée.

C'est en récompensant leurs efforts heureux, dans cette voie féconde, que le jury central, en accomplissant un acte de justice, soutiendra leur courage, excitera le zèle de leurs imitateurs.

Déjà des services de cette importance ont été rendus à la colonisation algérienne par M. Ch. Héricart de Thury, et je viens exposer, le plus succinctement possible, ses titres aux récompenses que le jury lui décerne.

M. Ch. Héricart de Thury a terminé ses études agricoles théoriques et pratiques à l'institut de Ménil-Saint-Firmin; attaché ensuite à la direction des défrichements et cultures des landes de Bordeaux, auteur d'un excellent mémoire sur les colonies agricoles de la Hollande et du Zuiderzée, il se trouvait parfaitement bien préparé à la direction d'une grande colonie agricole en Algérie.

Cette colonie, fondée en vertu d'une concession sur 940 hectares, dans la propriété domaniale des anciens beys d'Oran dite *Ar-Bal*, est située à 28 kilomètres au sud d'Oran, au pied d'un chaînon du petit Atlas.

M. Ch. Héricart de Thury, chargé de diriger les constructions, les travaux agricoles et l'administration, fut obligé d'abord de camper avec les ouvriers et les colons sous des tentes; mais, dès que les travaux de défrichement eurent mis à découvert d'anciens matériaux provenant des ruines d'une station romaine, ce lieu fut choisi pour l'établissement central;

Digitized by Google

il fallut construire une enceinte fortifiée, flanquée de tours crénelées, avec meurtrières, embrasures, etc. Cet établissement fut cité par les généraux Lamoricière, Pélissier, Thierry, d'Arbouville, comme modèle à indiquer aux colons placés ainsi aux avant-postes; il rappelle les stations romaines et celles du moyen âge, aux temps des croisades.

M. Ch. Héricart de Thury donna encore de bons modèles à suivre dans les constructions destinées aux spécialités agricoles : étables, écuries, bergeries, porcheries, granges, ateliers de charronage, de bourrelerie, maréchalerie, magasins, boulangerie, logements des colons, etc. ; on remarque également, sous les rapports de leur construction simple, solide, bien appropriée à leur destination, les bâtiments de la direction, la magnanerie, la salle d'armes, la poudrière, la chapelle, l'infirmerie et la pharmacie.

Vingt familles de cultivateurs européens, dont moitié françaises, et 25 hommes armés sont constamment entretenus sur le domaine.

Des Basques, particulièrement, des Italiens et des Espagnols composent ce personnel.

Plus de 150 ouvriers ont été occupés aux constructions et, parmi eux, la plupart étaient des Arabes Smélas; depuis lors, ils viennent chercher des plans et des conseils près de M. Ch. Héricart de Thury, qu'ils estiment comme un vrai Smélas, fils de grande tente.

Les travaux de défrichement et de culture ont été rapidement poursuivis; les 940 hectares furent divisés en trois classes; actuellement, 130 hectares sont emblavés en blés tendres, rouges et durs; sur 10 charrues, 4 sont occupées aux défrichements et labours pour les luzernes, fèves, maïs et tabacs, dans les parties arrosables.

36 chevaux, 3 paires de bœufs, 12 mulets et ânes sont employés aux défrichements et aux transports; la porcherie compte plus de 200 cochons et donne de bons résultats; la basse-cour est peuplée d'une immense quantité de volailles.

De nombreux troupeaux, évalués à 6,000 moutons, viennent paître et parquer dans les herbages, en attendant que la bergerie modèle soit terminée, et propagent la belle race mérine indigène choisie par M. Ch. Héricart de Thury.

Les luzernes, semées en mars, ont été coupées, depuis le mois de juin, tous les quinze jours, parvenues à la hauteur de 0,40 à 0,50 centimètres, jusqu'au 1er décembre, donnant ainsi plus de huit coupes en un an.

Le tabac, emprunté à la pépinière de Misserghin, s'est développé d'une manière remarquable, offrant une très-bonne qualité et repoussant du pied, de façon à donner une deuxième récolte égale à la moitié de la première.

La garance, le coton, le sésame sont bien venus; peu de cultures ont été aussi productives que le maïs dont M. Ch. Héricart de Thury obtint de 30 à 35 hectolitres par hectare.

30,000 pieds de mûriers et d'oliviers ont également bien réussi dans son exploitation.

Un jardin maraîcher et fruitier d'un hectare offre encore, par les produits qu'on en tire, un des bons exemples à suivre.

Une comptabilité en matières, presque tenue en partie double, mérite d'être citée comme modèle.

M. Ch. Héricart de Thury a publié, sous le pseudonyme d'un colon, dans

Digitized by Google

l'*Écho d'Oran*, des renseignements et des conseils d'une haute utilité pratique, sur les moyens de développer et de soutenir la prospérité des colonies algériennes: il a montré les difficultés qu'on rencontre pour fonder ces établissements et les moyens de vaincre ces obstacles.

Si l'on veut admettre, a-t-il dit, que nos produits doivent être accueillis comme français, que les routes améliorées doivent diminuer les frais de transport, l'avenir de notre colonie algérienne est assuré; elle fournira bientôt tous les grains, les bestiaux, les laines, les tabacs qui manquent à la France.

M. Ch. Héricart de Thury a formé dans l'établissement d'Ar-Bal un musée de toutes les antiquités que l'on a pu recueillir dans les fouilles entreprises pour extraire les matériaux utiles aux diverses constructions.

Il s'occupe, en outre, de réunir en une collection spéciale toutes les substances et productions minérales et végétales qui caractérisent le sol, le climat et les cultures de l'Algérie. Les voyageurs, les nouveaux colons et les cultivateurs trouveront toujours à leur disposition, dans ces collections intéressantes, des enseignements utiles.

Ce sont encore d'excellents exemples donnés par M. Ch. Héricart de Thury et très-dignes d'être recommandés à tous les directeurs de grands établissements dans notre colonie; car, si ces exemples étaient suivis, ils offriraient les meilleurs moyens d'instruction pratique pour connaître exactement les ressources de notre colonie, dans toutes ses localités.

Dans sa correspondance avec la société nationale et centrale d'agriculture et, en particulier, avec son secrétaire perpétuel, votre rapporteur, M. Ch. Héricart de Thury a donné de nouveaux témoignages de son zèle pour l'agriculture de l'Algérie; il a bien mérité le titre d'associé correspondant qui lui fut donné, d'une voix unanime, par la société centrale; il n'a fait en cela, comme il le disait lui-même, qu'acquitter une dette de famille et suivre les traces de son oncle, si dévoué aux intérêts agricoles. Le jury central l'en récompense et signale son exemple en lui décernant une médaille d'or.

M. **VALLIER**, à Dély-Ibrahim (Algérie).

Il a présenté à l'exposition des citrons de sa récolte. Cet habile cultivateur exploite depuis longtemps, en Algérie, une propriété sise à Dély-Ibrahim, et s'y livre, avec succès, à l'élève du bétail. Déjà, en 1839, il en possédait une assez grande quantité qu'il s'est vu enlever en partie au moment de l'invasion des Arabes. M. Vallier a établi sur sa propriété de Dély-Ibrahim des plantations déjà anciennes et dont il commence à recueillir les fruits. Il est l'auteur d'un petit livre intitulé *Calendrier du Cultivateur algérien*, dans lequel il a consigné le résultat de son expérience sur le climat et la culture de l'Afrique française, et qui a permis aux colons récemment arrivés en Afrique de profiter de l'expérience d'un des plus *anciens* et des plus habiles cultivateurs de ce pays.

Le jury, appréciant les services que M. Vallier a rendus à l'agriculture algérienne, lui décerne une médaille d'argent.

M. **CHUFFART**, à Birmandreïs (Algérie).

M. Chuffart a exposé des produits parmi lesquels nous citerons des blés endres et durs d'excellente qualité. Voici comment s'exprime, sur son compte, la commission d'examen du département d'Alger.

Digitized by Google

« M Chuffart, propriétaire à Birmandreis, doit être compté parmi les colons les plus intelligents et les plus expérimentés de la province d'Alger, qu'il habite, depuis six ans, avec sa famille. Membre distingué de la société d'agriculture de Lille et fermier à bail, pendant 23 ans, d'une ferme de 60 hectares située dans le département du Nord, M. Chuffart est venu faire, en Algérie, une heureuse application de ses connaissances pratiques en agriculture. Il est à désirer qu'un grand nombre de cultivateurs, du mérite de M. Chuffart, vienne s'établir en Algérie et donner à la colonisation cette impulsion qui doit assurer sa marche progressive et tous ses développements. »

Outre ses cultures céréales, M. Chuffart s'est adonné à celle des arbres, et a fait des plantations assez considérables de mûriers et d'oliviers.

Le jury accorde à M. Chuffart une médaille d'argent.

M. Jules de **SAINT-MAUR**, à Ar-Bal, territoire militaire d'Oran (Algérie).

M. Jules de Saint-Maur a exposé un échantillon de blé tendre de très-belle qualité ; il y a joint un échantillon de sésame provenant aussi de ses cultures.

La concession de M. de saint-Maur est très-étendue : elle s'élève à environ 1,000 hectares, dont un quart, à peu près, est actuellement défriché. Il est très-fortement recommandé par le jury départemental, comme un des hommes qui ont le plus popularisé, dans la province, la culture du blé tendre, dont le produit, infiniment supérieur à celui du blé indigène, dit blé dur, est appelé à exercer une grande influence sur la colonisation de l'Algérie.

Sans entrer dans la discussion de la valeur comparative du blé dur indigène et du blé blanc ou tendre, il serait prématuré, quant à présent, d'encourager trop fortement la culture de ce dernier, et il y aurait plus d'intérêt, peut-être, à s'attacher à modifier, par une sélection bien entendue, la race du blé indigène; car si le blé tendre donne une farine qui se prête mieux à la fabrication d'un pain conforme aux habitudes ordinaires des Européens, d'un autre côté, le blé dur, à conditions égales de terrain, donne des produits plus considérables et convient d'ailleurs exclusivement aux terrains qui n'ont pas déjà reçu un certain degré d'amélioration.

M. de Saint-Maur a consacré des sommes considérables à son exploitation et en a confié l'administration à un homme aussi habile qu'éclairé. En attendant que cette belle entreprise, dont la fondation remonte au mois de mai 1847, ait réalisé les espérances que les soins et les capitaux qui y sont consacrés doivent faire concevoir, le jury lui accorde une médaille d'argent.

M. **JEANTET**, à Bône (Algérie).

M. Jeantet, propriétaire et fermier à Bône, a exposé des échantillons d'orge et de blé. L'orge, qui paraît appartenir à une variété à six rangs, est de bonne qualité; l'échantillon de blé dur est très-beau et d'un poids considérable (80 kil. à l'hectol.).

M. Jeantet est un des premiers qui ait établi des fermes aux environs de Bône; il en exploite deux qui lui appartiennent, et dont l'étendue totale

Digitized by Google

est de 110 hectares; l'une fondée en 1837, l'autre, en 1840. Ses cultures principales sont les céréales et le tabac.

Le jury accorde à M. Jeantet une médaille d'argent.

M. CAMELIN, à Bône (Algérie).

M. Camelin, fermier dans l'arrondissement de Bône, exploite, depuis 1842, une étendue de plus de 100 hectares.

L'échantillon d'avoine qu'il a présenté à l'écorce un peu épaisse, comme le sont, du reste, toutes les avoines noires cultivées dans le Midi. Cette circonstance explique la légèreté comparative de l'échantillon qu'il a exposé.

La commission départementale de l'arrondissement de Bône le présente comme un cultivateur recommandable par sa persistance autant que par son expérience pratique. Malgré de mauvaises années et des espérances souvent déçues, il a obtenu des produits remarquables, notamment dans l'élève de la race chevaline dont il possède à lui seul une quarantaine de sujets de différents âges.

Le jury accorde à M. Camelin une médaille de bronze.

M. Calixte **PÉLISSIER,** à Drariah (Algérie).

Il est un des plus anciens colons de l'Algérie; aussi trouve-t-on sur son exploitation de belles plantations d'arbres fruitiers que ne peuvent présenter les établissements plus récents.

M. Pélissier n'a présenté à l'exposition qu'un bocal de maïs en grain, qui paraît appartenir à la variété dite *maïs quarantain.* Mais le jury, prenant en considération l'ancienneté de ses cultures et la persévérance et les soins qu'il y a toujours apportés, lui décerne une médaille de bronze.

MM. **RICCA** et **BADAN,** à Arcole (Algérie).

MM. Ricca et Badan (le premier, vice-consul de Sardaigne, et l'autre, vice-consul d'Espagne) ont exposé, en nom commun, divers produits agricoles, tels que blés, pommes de terre, pois chiches, etc.

« Leur belle propriété, dit le rapport de la commission départementale, « située à Arcole (territoire civil d'Oran), est en pleine voie de succès et « mérite d'autant plus les éloges de la commission, qu'elle se trouve dans « un terrain très-difficile à défricher et qu'elle manque d'eau. »

Leurs cultures de céréales se sont élevées, en 1849, à 52 hectares, répartis ainsi;

Blé tendre, semence d'Espagne.	8 hectares
Idem. . . semence de Piémont.	20
Touzelle d'Aix.	16
Blé dur indigène.	4

A quoi il faut ajouter :

Maïs.	4
Pommes de terre.	
Pois chiches.	4

Digitized by Google

Quelques-uns des lots présentés par MM. Ricca et Badan sont tout à fait remarquables par leurs qualités particulières, l'échantillon de blé dur indigène de la récolte de 1848 différait très-sensiblement des autres blés durs de l'exposition et leur était tout à fait supérieur par la finesse de son grain, qui montre déjà une tendance très-prononcée à se rapprocher des blés tendres. Ce fait est d'autant plus remarquable, dans les circonstances particulières et en apparence défavorables où sont placés MM. Ricca et Badan, et démontre que l'irrigation n'est pas aussi nécessaire qu'on pourrait le supposer pour obtenir des froments de qualité supérieure.

Un autre échantillon des blés présentés par MM. Ricca et Badan paraît mériter quelque intérêt; c'est un blé rouge clair, à grain demi-tendre, qu'ils désignent sous le nom de blé tendre, semence de Piémont. L'excellente qualité de ce grain et sa régularité parfaite indiquent qu'il est parfaitement approprié au terrain auquel il a été confié.

Le jury témoigne à MM. Ricca et Badan sa satisfaction pour les heureux résultats de leur culture et leur accorde une médaille de bronze.

M. **REVERCHON**, à Birkadem (Algérie).

Il a exposé des citrons et des oranges de sa récolte. Ce colon a établi sur une étendue de 12 hectares de belles plantations de citronniers et de mûriers.

Le jury lui accorde une médaille de bronze.

MM. **LES TRAPPISTES**, à Staouéli (Algérie).

MM. les Trappistes de Staouéli possèdent auprès d'Alger une concession de 1,500 hectares, dont seulement un centième est actuellement défriché. Ils ont présenté à l'exposition des échantillons, en gerbes, de blé dur et tendre, de seigle et de trèfle indigène, belle légumineuse annuelle qui croît spontanément dans les chaumes. Ces échantillons étaient fort beaux, mais n'étaient accompagnés d'aucune note ni indication relatives à leur culture.

Le bel établissement des Trappistes de Staouéli ne paraît pas avoir atteint encore tout le développement qu'il est appelé à prendre au point de vue agricole, le jury doit donc se borner à mentionner honorablement les premiers résultats obtenus par eux jusqu'à ce jour.

M. François **GRÉDARD**, à Valmy (Algérie).

Il a exposé des échantillons de froment, de pommes de terre et de légumes secs. Ces échantillons sont de bonne qualité, mais ne sauraient suffire pour apprécier le mérite de la culture dont ils sont le produit. Le jury, en exprimant son regret de ce que le manque absolu de renseignements l'empêche de porter un jugement suffisamment motivé sur le mérite de cet exposant, se borne à citer favorablement les produits agricoles présentés à l'exposition par M. Grédard.

M. François **PORTANIER**, à Chéragas (Algérie).

Il a exposé un bocal de blé tendre de ses cultures. Ce blé a le grain tendre, bien plein, de bonne couleur et d'une jolie qualité.

En l'absence d'aucun renseignement précis, le jury doit se borner à citer favorablement M. Portanier.

Digitized by Google

M. Dominique **RUDOVEL**, à Saoula (Algérie).

Il a exposé une touffe de blé. Aucun jugement ne pouvant être porté relativement à cet échantillon unique, le jury ne peut qu'exprimer le regret qu'il n'ait pas été accompagné de documents qui le missent à même d'en apprécier le mérite.

---

§ II. TABACS.

M. Louis Leclerc, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La culture du tabac paraît être appelée à devenir l'une des plus importantes de l'Algérie. La progression des achats effectués par la régie française depuis 1844, époque à laquelle ces achats ont commencé à devenir sérieux, prouve que cette intéressante production se développe rapidement, et permet de fonder sur un avenir prochain l'espoir d'avantages réciproques considérables. Les chiffres communiqués au jury central par l'administration de la guerre sont très-significatifs. Les achats du ministère des finances s'accroissent ainsi qu'il suit, d'année en année :

1843.	800 kilogrammes.
1844.	21,534
1845.	85,190
1846.	172,614
1847.	215,837
1848.	350,000

Les prix d'achat ont été de 108 fr. 42 c. le quintal métrique, en 1847, et 116 fr. 4 c. en 1848, ce qui indiquerait que les qualités s'améliorent. La régie, en effet, a reconnu que les tabacs de culture algérienne sont très-capables d'entrer dans la fabrication française, et d'y rendre de bons services.

Les documents varient sur le nombre d'hectares consacrés à cette culture ; il est difficile de se rendre un

Digitized by Google

compte bien exact de ce que produisent les Arabes et de ce qu'ils consomment; mais on s'accorde à reconnaître que moitié de la production totale est consommée, quant à présent, dans la colonie même.

16 producteurs ont envoyé des tabacs à l'exposition :

8 exposent des feuilles;
1 des feuilles et des cigares;
3 des cigares, seulement;
4 du tabac en poudre.

Le tabac en feuilles offre quelque analogie avec les tabacs du Levant, sans avoir toute leur finesse d'arome. Les nervures, en général, sont un peu fortes; le montant n'est pas assez prononcé; le produit n'est pas suffisamment riche en principe azoté. Ces feuilles peuvent entrer avec avantage dans les masses destinées au tabac en poudre. Un petit nombre seulement seraient propres à la fabrication du scaferlati ou tabac à fumer; très-peu feraient de belles robes pour le cigare.

Les conséquences à tirer de ce premier aperçu, et en supposant que les échantillons représentent exactement l'ensemble de la production algérienne, ces conséquences sont fort simples :

1° Sans sacrifier en rien les variétés acclimatées, il serait important d'essayer la culture des variétés bien connues, qui, indépendamment d'une fabrication dont l'habileté est poussée très-loin, contribuent à donner aux tabacs de la fabrique française les éminentes qualités qui la distinguent;

2° Il convient, en tout état de cause, de recueillir pour graine les plants d'élite, ceux qui offrent les feuilles bien développées, à nervures fines et délicates;

3° Le placement des produits devenant plus certain et offrant des avantages manifestes, l'emploi d'une somme d'engrais plus considérable produira d'heureux effets sur cette culture. Les cendres riches en potasse,

Digitized by Google

l'engrais humain, surtout, lui conviennent essentiellement. La feuille acquerra le corps et le montant qui peuvent lui manquer.

A peu d'exception près, les cigares exposés sont d'une fabrication très-soignée et même belle. Aussi, leur prix est-il élevé comparativement au prix de revient de la régie. Il n'est pas probable qu'elle fasse des achats considérables de ces cigares; son bénéfice, qui est celui du trésor, en souffrirait selon toute apparence. Puis la nature même du tabac place ces cigares un peu en dehors du goût français. La fabrique algérienne, longtemps encore, verra son débouché de cigares se borner à la consommation de la colonie.

Quant aux tabacs en poudre, ils sont tous de l'espèce dite *tabac d'Espagne*, d'une extrême finesse, tel que le goût traditionnel du pays le comporte. C'est une fabrication encore primitive, et peu au courant des règles qui doivent diriger une bonne fermentation. Cette fermentation, mal conduite, ne s'établit d'ailleurs que sur de petites masses; d'où résultent des altérations difficiles à éviter, ou tout au moins des qualités irrégulières et variables.

Le jury central regrette de n'avoir pas eu de détails plus complets, soit sur l'étendue des cultures de chaque exposant, soit sur l'importance de sa fabrication; il ne peut prendre les échantillons qui lui ont été soumis que comme des spécimens d'essais à encourager.

M. **CHARMARTY**, à Bône (Algérie).

Cigares de formes et de calibres variés, bien faits, d'une belle couleur et d'une belle robe. Ils sont un peu durs: mais ils brûlent très-bien et régulièrement. C'est une fabrication soignée, habile et digne d'éloges. Le jury lui décerne une médaille de bronze.

M. **LAUGIER**, propriétaire à Tagarin, faubourg de Bab-el-Oued, à Alger.

Tabac dit de Havane; il y ressemble en effet. Feuilles moelleuses et légères, fines nervures, du parfum, peu de montant. Ce type ferait de belles robes à cigares. Le jury décerne une médaille de bronze à M. Laugier.

Digitized by Google

M. **MAKLOUF-KALFOUN**, à Oran (Algérie.

Tabac en poudre, de Tlemcen, façon d'Espagne. Poudre très-fine. Tabac local très-estimé des indigènes. L'arome conviendrait peu en France. Le jury lui accorde une médaille de bronze.

M. **REY**, fabricant de cigares, à Alger.

M. Rey expose un fort bon choix de cigares, bien faits, brûlant bien, très-secs, et d'un parfum agréable. Ils sont un peu doux, ce qui tient au caractère général des tabacs de l'Algérie, qui manquent plus ou moins de parfum et de montant. En somme, c'est une fabrication habile et exercée. Le jury lui accorde une médaille de bronze.

M. **SIDI-MOHAMED-BEN-AICHA**, à Bône (Algérie).

La feuille est petite et, à la force des nervures près, elle offre beaucoup d'analogie avec les feuilles du Levant. Le tissu est mince, et d'une belle couleur. Le parfum est agréable. Ce tabac, dans son ensemble, approche des beaux Bas-Rhin. Il rentre dans le deuxième type, et convient aux scaferlati ordinaires. Ce tabac est très-recherché par la consommation locale. Le jury décerne une mèdaille de bronze à Sidi-Mohamed-Ben-Aïcha.

M. **AMAR-BEL-BACHA**, à Dokan-Zardezi (Algérie).

Même genre, avec un peu plus de montant. Le jury accorde une mention honorable à Amar-Bel-Bacha.

M. **COUPPEL DE LUDE**, propriétaire à El-Biar (Algérie).

Belle feuille qui rappelle la Virginie, sans en avoir tout à fait la couleur, la finesse et le parfum. La nervure est mince. Deuxième type. Bon pour le scaferlati. Le jury décerne une mention honorable à M. Couppel de Lude.

M. **LACOMBE**, à Bône (Algérie).

Feuilles grandes et à nervures fines, assez moelleuses; du montant et du parfum; deuxième type, bon pour le tabac en poudre et, avec du choix, pour un scaferlati distingué. Le jury décerne une mention honorable à M. Lacombe.

M. **MARTINEZ**, à Oran (Algérie).

Ses cigares jaunes, façon régalia, sont bons et bien faits; les noirs leur sont un peu inférieurs comme fabrication, mais ils ont plus de saveur; le tabac est plus ammoniacal. Le jury lui décerne une mention honorable.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

SUBSTANCES MINÉRALES.

Ier. PRODUCTION ET ÉLABORATION DES MÉTAUX.

M. Leplay, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les explorations entreprises depuis 10 ans sur le sol de l'Algérie, par les ingénieurs des mines chargés de ce service et par plusieurs sociétés industrielles, ont démontré l'existence d'un grand nombre de gîtes métallifères qui semblent pouvoir être l'objet d'exploitations lucratives. Néanmoins, les mêmes causes qui paralysent trop souvent en France l'essor de l'industrie minérale, et divers empêchements spéciaux à l'Algérie, n'ont point encore permis de développer cette branche importante des richesses naturelles de la colonie.

Au premier rang des causes qui ont entravé l'exploitation de la richesse minérale de l'Algérie, il faut citer l'exagération avec laquelle les promoteurs de ces entreprises présentent, aux capitalistes trop confiants, les avantages qu'on en peut retirer et l'agiotage qui consiste à faire prélever au profit des premiers, sans aucun résultat pour l'industrie même, les sommes qui eussent été nécessaires au développement des travaux.

L'histoire des mines de l'Algérie se résume dans les faits suivants : 8 concessions de mines métalliques y ont été instituées de 1844 à 1849, deux concessionnaires seulement ont donné des preuves sérieuses d'activité; ils ont abandonné leurs travaux au commencement de l'année 1848.

Quatre concessions, toutes situées dans la province de Constantine, ont eu pour objet des minerais de fer, pour la plupart riches et abondants, savoir :

La concession de Bou-Hamra, instituée par ordon-

Digitized by Google

nance du 9 novembre 1845, en faveur de M. Péron; inexploitée;

La concession de la Méboudja, instituée sous la même date, en faveur de M. de Bassano; exploitée pendant quelque temps pour alimenter des hauts fourneaux établis près de Bône;

La concession des Karesas, instituée sous la même date en faveur de M. Girard;

La concession de Aïn-Morka, instituée sous la même date en faveur de M. Talabot; on n'y a fait qu'une tentative d'exploitation.

Pour que ces mines répondent aux espérances qui ont été fondées sur leur exploitation, il faudrait être en mesure d'assurer aux usines consacrées à leur traitement, un approvisionnement régulier de combustible. Jusqu'à ce jour, une seule usine a été créée près de la concession de la Méboudja; mais, pour la tenir pendant quelque temps en activité, il a fallu associer aux charbons de bois du pays, une proportion considérable de charbons importés de Corse, de Toscane et des Etats-Romains.

Quatre concessions, toutes situées dans la province d'Alger, ont été instituées sur des gîtes de cuivre et de plomb, savoir :

La concession de Mouzaïa, instituée par arrêté ministériel du 22 septembre 1844, et régularisée par ordonnance royale du 3 novembre 1846, en faveur de MM. Henry frères. Elle a été exploitée sur une assez grande échelle jusqu'en 1848.

La concession de Cap-Ténès, instituée par ordonnance du 14 mai 1849, en faveur de MM. Leroy et Larrieu.

La concession de l'Oued-Taffilès, instituée sous la même date en faveur de M. Laugier fils.

La concession de l'Oued-Alléah, instituée sous la même date en faveur de MM. Briqueler, Chevandier et Desages.

Digitized by Google

A défaut de combustibles fournis par les localités mêmes, on pourra tirer parti des minerais de cuivre et de plomb que fourniraient ces mines, en les transportant sur le territoire français, pour en opérer le traitement métallurgique. Le bassin de Caronte, placé à l'embouchure du Rhône, à l'extrémité du canal d'Arles à Bouc, non loin des riches houillères d'Alais, offre, pour ce genre d'industrie, les conditions les plus favorables qui se puissent rencontrer sur le littoral de la Méditerranée. C'est en effet dans cette localité qu'a été élevée l'usine destinée au traitement des minerais de cuivre de la concession de Mouzaïa, la seule où l'on ait entrepris des travaux sérieux. Il est à regretter que, dans des conditions si favorables et si bien choisies, les opérations des importantes mines de Mouzaïa et de l'usine qui en dépend n'aient pas été conduites jusqu'à ce jour conformément aux règles de l'art et aux principes d'une bonne administration.

M. Amédée **BEDEL**, fermier des salines d'Arzew, à Alger et Arzew (Algérie).

Le lac salé d'Arzew, situé à 14 kilomètres de ce port, présente une surface d'environ 24 kilomètres carrés. Il est alimenté par de nombreuses et puissantes sources salées, dont les eaux s'accumulent pendant la saison pluvieuse, en se mélangeant aux eaux pluviales. Pendant la saison sèche, ces eaux s'évaporent spontanément et laissent, sur la plus grande partie de la surface qu'elles couvraient, une quantité de sel qui, d'après diverses estimations, serait comprise entre 300,000 et 850,000 tonneaux. On a calculé que ce sel, exploité et transporté au port par des moyens perfectionnés, y reviendrait, selon la méthode employée et l'avance faite pour frais de premier établissement, de 4 fr. 50 c. à 6 fr. la tonne.

M. Bedel, auquel cette saline a été affermée, en attendant que le gouvernement ait avisé au moyen d'en tirer un parti plus avantageux, emploie, du 1er juillet au 15 octobre, une centaine d'ouvriers et 60 chevaux pour l'exploitation et le transport du sel. Il produit, année moyenne, 3,000 tonnes de sel, qui se vendent à Arzew à 25 fr. la tonne et qui s'expédient par 37 navires jaugeant moyennement 80 tonneaux.

Le jury, appréciant l'heureuse influence ainsi exercée sur l'exploitation d'une richesse naturelle qui est appelée à développer la marine coloniale et à créer une branche importante de commerce, accorde à M. Bedel une médaille de bronze.

Digitized by Google

MM. E. de **BASSANO** et Compagnie, aux usines de Bône (Algérie).

Les deux hauts fourneaux situés à 4 kilomètres de Bône ont fondu, pendant quelque temps, les minerais des mines de fer de la Méboudja, situées dans les montagnes de la Bélélieta. Les charbons de bois ont été fournis par les forêts du pays ou importés de Corse, de Toscane et des Etats-Romains. Les fontes grises obtenues ont été élaborées en France et converties successivement en fer et en acier. Ces essais portent à croire que ce gîte minéral fournira des produits de bonne qualité.

Le jury accorde à MM. E. de Bassano et compagnie une mention honorable.

LA COMPAGNIE DES MINES DE CUIVRE de Mouzaïa (Algérie).

Les mines de cuivre de Mouzaïa, concédées en novembre 1846, ont été exploitées avec une activité croissante jusqu'en mai 1848. Pendant les six mois qui ont précédé la suspension des travaux, elles occupaient 350 ouvriers. Le minerai, extrait à la fois par travaux souterrains et à ciel ouvert, de quatre groupes de filons, est un cuivre gris, disséminé dans une gangue de marnes schisteuses, de fer carbonaté et de baryte sulfatée. Le minerai brut, soumis au cassage et au triage, donne, outre des résidus destinés au bocardage, un minerai enrichi, tenant 25 pour 100 de cuivre; celui-ci est expédié en France pour y être soumis au traitement métallurgique. La quantité de ce minerai extraite jusqu'en mai 1848 montait environ à 3,600 tonnes, et contenait, par conséquent, 900 tonnes de cuivre métallique.

Le jury, dans l'espoir qu'une meilleure direction sera imprimée, à l'avenir, à ces mines importantes, accorde à la compagnie des mines de Mouzaïa une mention honorable.

MM. **LEFEBVRE** et Compagnie, à Alger.

Ils ont exposé cinq échantillons de plomb de chasse qui témoignent de la bonne fabrication de ce produit dans l'usine qu'ils ont établie à Alger.

Le jury accorde à MM. Lefebvre et compagnie une citation favorable.

---

§ II. MARBRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à Bône (Constantine).

La reprise d'anciennes exploitations et les efforts persévérants du conseil municipal de Bône, dans cette tâche longue et difficile, font que le jury central lui accorde une mention honorable.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

TUNIS.

DEUXIÈME PARTIE.

CORPS DE MÉTIERS. — COURRIERS. — PORTEFAIX. — CORDONNIERS. BARBIERS. — ORFÈVRES. — ARMURIERS.

Nous avons fait connaître, dans la première partie de cette publication [1], ce qu'on pourrait appeler la topographie de Tunis, et nous avons donné quelques détails sur les mœurs du harem. Dans cette seconde partie, nous nous occuperons spécialement de l'industrie et du commerce de cette ville. Nous passerons en revue quelques corps de métiers, nous étudierons la préparation de la soie et la fabrication des tissus de soie, la confection des tissus de laine et des bonnets à l'usage des musulmans. Nous parlerons enfin des produits livrés au commerce, tel que le blé, les huiles et les dattes. Comme nous l'avons déjà dit, les données que nous produirons sur une ville frontière de l'Algérie, en possession d'un grand commerce avec l'Europe, le Levant et l'intérieur de l'Afrique, seront peut-être de quelque utilité pour le commerce de notre colonie.

Les différents corps de métiers dont il sera fait mention dans cet article et le suivant nous donneront quelques aperçus sur l'industrie et le commerce des Arabes. Ils nous mettront, en outre, en rapport avec des indi-

[1] Voir les livraisons des années 1849 et 1850.

Digitized by Google

vidus étrangers à la ville de Tunis, qui ont voyagé dans l'intérieur de l'Afrique, et qui peuvent fournir des renseignements précieux sur la géographie. Ils nous offriront enfin de nouveaux sujets d'études sur les mœurs des musulmans. Tel est le but que nous nous sommes toujours proposé dans nos explorations à Tunis et dans le Sahara, rattachant tous les détails de notre mission à ces quatre points principaux : mœurs, géographie, industrie, commerce.

Courriers. — Le bey de Tunis n'a pas encore songé à établir un service de courriers pour les communications entre les différents points de son petit royaume, parce qu'il lui serait sans doute difficile de faire voyager avec sécurité des émissaires dans les contrées qu'il administre, attendu qu'un grand nombre de tribus méconnaissent son autorité. Aussi, lorsqu'il s'agit d'aller recouvrer les impôts du Djerid, dans la partie méridionale de la régence, fait-il partir un corps de troupes, composé de quatre cents cavaliers et de quelques milliers de fantassins, pour contenir les tribus insoumises qui se trouvent répandues dans l'espace compris entre Tunis et les oasis du Djerid.

Les négociants européens établis à Tunis font partir, pour les besoins de leur correspondance, des courriers qui voyagent à pied moyennant 2 fr. 50 c. par journée de marche de 60 kilomètres. Le prix et l'espace parcouru que nous indiquons sont les résultantes de plusieurs données que nous avons recueillies en consultant des Arabes employés comme courriers. Nous avons d'ailleurs nous-même fait partir plusieurs fois des individus du Souf et du Tougourt pour Biskra, point extrême du service des postes dans le sud de l'Algérie. Nous ne manquions jamais de trouver, au moment voulu, un Arabe disposé à se mettre en route. Notre courrier, muni d'une petite provision d'eau et de dattes,

Digitized by Google

partait aussitôt. Huit jours après, il arrivait de Biskra à son point de départ, au Souf ou à Tougourt. Le prix convenu pour le double trajet, aller et retour, était de deux douros d'Espagne. La différence en latitude, entre Tougourt et Biskra, de 190 kilomètres, était franchie en trente-deux heures de marche.

Les courriers font 15 lieues kilométriques par journée de dix heures; ils font même, lorsqu'on l'exige, moyennant bonne rétribution, 20 lieues. Les hommes qui voyagent ainsi à pied pour une modique somme exposent souvent leur vie dans les contrées qu'ils traversent, et qu'infestent des voleurs de grand chemin ou, comme disent les Arabes, des coupeurs de routes. Nous donnâmes, un jour, à un courrier la mission d'aller à quelques lieues de Tunis pour recueillir des plantes. Cet Arabe, afin de nous engager à être généreux envers lui, nous fit observer qu'il pouvait être attaqué par les voleurs. — Les voleurs, répondîmes-nous, perdront leur temps avec toi; que peuvent-ils te voler? — Mon vieux burnous. C'était, en effet, un burnous bien vieux, qui, à notre avis, ne pouvait guère tenter les pillards de la Régence.

Portefaix. — On trouve à Tunis, dans l'honorable corporation des portefaix, des individus de Gâbes, des montagnes Matmâta et Ourghamma, de l'île de Djerba, de Tripoli, du Djerid, du Souf (oasis de l'Algérie), de Derdj (à deux journées à l'est de Ghdâmes).

Auprès de la porte de la Marine stationnent les portefaix de Gâbes, de Tripoli et de la Matmâta. Cette dernière localité fournit, en outre, des portefaix au fondouk où l'on vend les fruits et le jardinage, et aux bazars appelés El-Ouzar et El-Garana.

A la porte Souega et au marché aux fèves, les portefaix sont du Djebel-Ourghamma.

Les portefaix du grand marché au blé sont de Ham-

Digitized by Google

ma, village de l'arrondissement de Gâbes. Ceux du petit marché sont de Zâret, du même arrondissement.

Dans le fondouk où l'on vend l'huile, on trouve des portefaix de l'île de Djerba.

Au marché des laines, il y a des Arabes du Djerid. Ce sont des Arabes du Souf qui transportent les dattes vendues par les marchands des oasis.

Dans le bazar El-Tourk, les portefaix sont de Derdj, ville de l'arrondissement de Ghdâmes. Il y a tous les matins, dans ce bazar, un marché où l'on vend des effets d'habillement et des meubles.

Ces indications sommaires ne paraîtront pas dépourvues de tout intérêt aux hommes qui vont en Afrique pour y recueillir des documents géographiques; car elles leur montreront la possibilité d'obtenir des renseignements sur des contrées peu connues, telles que les montagnes Matmâta et Ourghamma, où les voyageurs européens n'ont pu encore pénétrer. Or, il est à observer que, loin de son pays, l'Arabe donne très-volontiers, moyennant une légère rétribution, tous les renseignements qu'on lui demande, tandis que chez lui il devient muet de peur de se compromettre.

Cordonniers. — Le principal bazar des cordonniers de Tunis touche, par ses extrémités, au bazar des parfumeurs et à celui des marchands de Ghdâmes. On y confectionne plusieurs espèces de chaussures : il y a, pour les citadins, des souliers en maroquin rouge dont les bouts sont pointus et relevés ; pour les Arabes des petites villes, des tribus et des oasis, des souliers en maroquin jaune, très-couverts et très-larges par le bout. Les musulmans portent aussi des chaussures de peau et des pantoufles sans quartier. Ces chaussures coûtent, la paire : 3 fr. 75 c. pour les citadins, 1 fr. 90 c. pour les Arabes des tribus et des oasis, les chaussons 1 fr. 50 c., les pantoufles 2 fr. 60.

Digitized by Google

Les cordonniers musulmans, à Tunis comme ailleurs, font des chaussons qui couvrent la jambe jusqu'au genou. Nous avons acheté à Tougourt une peau de chèvre, maroquin jaune, au prix de 1 fr. 70 c.; avec cette peau, un maître cordonnier de cette ville nous fit une paire de chaussons en forme de bottes pour 1 fr. 30 c.

Les peaux de mouton et de chèvre employées par les cordonniers de Tunis sont préparées, auprès de la porte de la Marine, dans cent dix-huit ateliers. Pour le tannage des peaux de mouton, on emploie l'écorce du pin ou l'écorce des racines du *djedâri*. Les peaux de chèvre jaune sont préparées avec la noix de galle et l'écorce de grenade : on laisse d'abord ces peaux pendant une nuit dans un bain de chaux; on les lave le lendemain, après avoir enlevé les poils; on les jette dans un autre bain contenant de la noix de galle et de l'écorce de grenade en poudre. On les retire quatre ou cinq jours après, pour les corroyer et les faire sécher au soleil.

Les peaux sont vendues tous les matins au bazar des cordonniers, par des commissaires-priseurs. Le gouvernement prélève un huitième sur le prix de la vente.

Barbiers. — On compte à Tunis cent vingt boutiques de barbiers. On reconnaît ces boutiques aux grands filets qui en ferment les huis, et qui servent à en défendre l'entrée aux mouches. Les barbiers sont appelés *hâdjama*, à Tunis; *hefâf*, en Algérie; *mezeïn*, en Orient. Le premier nom signifie qui applique des ventouses; on nomme ainsi les barbiers, parce que, indépendamment de leurs services, ils font les chirurgiens, pratiquant des saignées, pansant les blessures, et appliquant surtout des ventouses. La seconde appellation désigne proprement celui qui rase; la troisième a pour signification celui qui embellit (la figure).

Les barbiers rasent la tête et font la barbe moyennant 10 c. pour les prolétaires; les bourgeois donnent

Digitized by Google

20 c. Dans leurs boutiques on voit des bancs posés contre les murs, des serviettes étendues sur des cordes, des plats à barbe, des vases, un grand miroir à queue, quelques rasoirs de peu de valeur, mais coupant toujours bien, enfin un fourneau où l'on tient de l'eau chaude. Celui qui entre chez un barbier pour se faire raser s'asseoit sur un banc en donnant le *Salam-Aleikoum*, et attend patiemment, en fumant le plus souvent une pipe, que le patron ou un de ses garçons vienne l'entreprendre. Le barbier lui passe une serviette autour du cou, lui enlève le turban et lui frotte la tête avec ses mains qu'il a d'abord trempées dans l'eau. Lorsque la friction a suffisamment ramolli le cuir chevelu, le barbier fait glisser son rasoir, pour l'aiguiser, sur une lanière qui pend à sa ceinture le long d'un tablier bleu, comme la devanture de sa boutique. Il dit : *Bism-illah*, au nom de Dieu, en donnant le premier coup de rasoir. L'opération terminée, la tête est couverte d'une serviette posée en turban.

Le barbier arme ensuite son patient d'un plat à barbe, et savonne le visage qu'il lave après avec de l'eau tiède. Cette eau sort par un robinet d'un vase suspendu sur la tête de celui qui se fait raser; elle est reçue dans le plat à barbe. La figure étant ainsi lavée, le barbier en essuie délicatement toutes les parties avec une grande serviette damassée à œil de perdrix. Il ne rase de la barbe que les poils qui s'étendent vers les pommettes et ceux qui poussent sur la gorge; il rase les bords de la lèvre supérieure et les côtés de la lèvre inférieure. La barbe et la moustache sont ensuite émondées par le ciseau avec une régularité remarquable. En été, tandis que le barbier se livre à toutes ces opérations, un enfant agite l'air auprès de celui qui se fait raser, en faisant mouvoir, sous son nez, un éventail fait avec des feuilles de dattier.

Le barbier s'occupe ensuite du turban. Il le déroule et le retourne afin de cacher les parties déjà salies. Il

Digitized by Google

en fait prendre les bouts par deux garçons ; ceux-ci tirent des quatre angles sur une même diagonale. Le barbier prend alors un des bouts non tirés, et roule l'étoffe en évitant les plis. Tandis qu'il forme ainsi sous ses doigts un long cylindre, le garçon qui se trouve placé auprès de lui imprime au turban un mouvement de rotation sur son axe, et cela afin qu'il soit roulé avec toute la perfection possible. Le barbier pose ensuite sur la tête le turban en hélice, les tours juxta-posés ; telle est la forme adoptée à Tunis. Le costume des musulmans ne varie pas, comme chez nous, selon la mode du temps, mais il subit de grands changements d'un lieu à un autre, au point que d'après le costume on peut reconnaître la nationalité des individus. Il suffit souvent de voir le turban pour être fixé à cet égard.

Orfèvres. — Les orfèvres de Tunis occupent 150 boutiques au *Souk-es-Segha.* Ce bazar se compose de plusieurs rues groupées dans un même quartier, à la suite des bazars qui s'étendent autour de la mosquée de l'Olivier.

Ce sont des juifs qui exercent la profession d'orfèvre dans les pays habités par les musulmans, car, à l'exception de la Mèke et de Médine, et de quelques autres villes saintes, qui n'admettent parmi leurs habitants ni juifs ni chrétiens, on trouve toujours dans la cité musulmane un quartier destiné à la population juive. Or, en Orient, comme autrefois en Occident, le juif est essentiellement orfèvre.

Dans le bazar des orfèvres de Tunis, on compte six *amins* musulmans qui sont chargés de contrôler les objets fabriqués et d'en fixer la valeur d'après le titre.

Le titre de l'argent qui entre dans l'orfévrerie est de plusieurs sortes.

L'argent fin, sans alliage, vaut, abstraction faite de

Digitized by Google

la main-d'œuvre, 8 piastres 1/2 l'once; la piastre de Tunis, au cours moyen, vaut 75 c.

Argent au dixième (celui des pièces de 5 fr.), 8 piastres l'once. On paierait, à ce compte, 6 piastres, 27 une pièce de 5 fr.

Argent contenant 15 carats d'alliage et 145 carats de fin. Total : 160 carats ou une once. Les Arabes énoncent les carats de fin par les fractions 7/8 plus 1/4 de 1/8. Les 7/8 de 160 donnent, en effet, 140, tandis que le quart du huitième est 5. L'once de cet argent vaut 8 piastres moins un quart.

On paie 6 piastres l'once d'argent contenant 2/8 de cuivre et 6/8 de fin; 5 piastres lorsqu'il y a 3/8 d'alliage.

L'or en poudre, *teber*, vaut à Tunis 16 piastres le mitkhal de 4 grammes 781. Celui qui entre dans les objets de parure, confectionnés par les orfèvres, contient 12 carats d'or, 8 d'argent, 4 de cuivre; il vaut 12 piastres le mitkhal, et 14 piastres avec le prix de la façon.

Les orfèvres font des bagues, des boucles d'oreilles, des bracelets, des anneaux pour les pieds, des agrafes pour les haïks des femmes. Tous ces objets de parure sont en argent. Ils font aussi des chaînes et des colliers de plusieurs sortes. Il y a des chaînes composées de quatre anneaux que des bouts de corail de gros échantillon relient entre eux. Dans chaque anneau est un mahboub (pièce d'or) d'Egypte. Il n'est pas rare de voir sur la poitrine des femmes du Sahara et des oasis deux chaînes semblables attachées aux tresses de leurs cheveux.

La boutique d'un orfèvre du bazar dont nous parlons n'a qu'un mètre et demi de côté. Sur une natte qui recouvre l'aire du magasin, on voit l'ouvrier assis, les jambes croisées, auprès d'un établi dont le tiroir reste ouvert pour recevoir les parcelles d'or ou d'argent dé-

Digitized by Google

tachées par les outils des objets mis en œuvre. Au fond est le fourneau, composé d'un calibre de cuivre rempli de plâtre. Le feu, alimenté avec du charbon de bois, est activé à l'aide d'un soufflet en peau de chèvre qu'un apprenti fait agir. Pour voir plus commodément travailler des ouvriers si mal outillés, nous donnâmes à un orfèvre une pièce de 5 fr. pour qu'il la convertît, sous nos yeux, en une boîte destinée à renfermer notre montre. La pièce de 5 fr., pliée d'abord en deux sous un marteau, fut jetée dans un creuset sur des charbons ardents. Le métal en fusion fut coulé dans une rainure de fer. Nous allions voir, tous les jours, notre orfèvre, pour suivre le travail que nous avions commandé et pour obtenir de nouveaux renseignements sur sa profession.

Dans un bazar appelé *Souk-el-Birka*, qui aboutit par une de ses extrémités au Souk-el-Tourk, il y a, tous les matins de 9 à 11 heures, une vente publique de bijoux à l'usage des femmes arabes. Huit *dellal*, commissaires-priseurs, portent dans une sacoche attachée à leur ceinture, sur les bras, autour du cou et dans les mains, les bijoux et les parures en vente. Ordinairement les dellals crient beaucoup pour annoncer la marchandise et le prix du dernier enchérisseur; telle n'est pas l'habitude de ceux qu'on voit au Souk-el-Birka : ils se promènent gravement au milieu de la foule qui les presse et les interroge; ils montrent leurs bijoux et en donnent le prix sans bruit. La vente s'opère par-devant un amin musulman qui se tient dans un magasin du bazar. Cet amin a auprès de lui un juif vérificateur et un secrétaire musulman. Le vérificateur éprouve l'or ou l'argent des bijoux, l'amin en détermine le poids et le prix d'après le titre, l'écrivain donne à l'acquéreur un billet contenant le prix de l'objet acheté et l'époque de la vente.

Nous avions acheté dans ce bazar deux pendants d'o-

Digitized by Google

reilles pour les offrir au cheik de Tougourt. Un orfèvre de cette ville, appelé par le cheik pour les estimer, ayant prétendu qu'ils étaient simplement dorés, nous montrâmes le billet qui nous avait été délivré par l'écrivain du bazar de Tunis. Les pendants appréciés ainsi à leur juste valeur, le cheik de Tougourt renvoya son orfèvre en lui disant qu'il n'était qu'un âne.

Il est perçu, sur les objets vendus, 2,25 pour 100 au profit de l'amin, du vérificateur et du secrétaire.

Les amins du bazar des orfèvres prélèvent aussi leurs honoraires sur le prix des objets vendus par les juifs de ce bazar.

Tandis que nous étions à Tunis, un voyageur belge vendit au bey de cette ville des diamants pour une valeur de 85,000 fr. A son départ, il emporta des pierres fines non montées qu'il avait achetées à différentes personnes pour une somme de 8,000 fr.

Armuriers. — Le bazar des armuriers est situé entre la porte de la Marine et la mosquée de l'Olivier. Il comprend le *Souk-ez-Zénaïdia*, bazar des forgerons pour les batteries de fusil, et le *Souk-ez-Sénaïria*, où l'on confectionne le bois de cette arme. Quant aux canons (de fusil), ils sont fournis par le commerce étranger.

On compte à Tunis six négociants européens qui approvisionnent cette place de canons de fusil belges, français, espagnols, italiens et du Levant. Nous avons connu, parmi ces négociants, un Français qui, au lieu de recourir à la fabrique de Saint-Etienne, fait ses commandes à Bruxelles, attendu que dans cette dernière ville il peut, pour les armes de peu de valeur, et ce sont celles qui conviennent aux Arabes, s'approvisionner à bon marché.

Ces négociants vendent aux marchands arabes un canon de fusil 9 piastres (6 fr. 75 c.). Le prix d'un fu-

Digitized by Google

sil arabe est de 24 piastres (18 francs), savoir : canon 9 piastres, batterie 9, bois 4, bénéfice 2.

Nous avons acheté à Tunis un fusil arabe dont le canon avait pour marque les deux noms suivants : *Zaoué, Marseille*. Zaoué est le nom d'un armurier dont le magasin est situé à Marseille, sur la Canebière. Nous avons lu sur quelques fusils le nom de la ville de Madrid; mais sur le plus grand nombre nous avons lu la marque E L G. Beaucoup de ces fusils vont en Algérie. Dans la caravane qui nous a conduit de Tunis dans les oasis, les Arabes du Souf avaient entre leurs mains 500 fusils qu'ils portaient sur le marché de Tougourt.

Le gouvernement français, afin de rendre plus facile la soumission des Arabes, a cru devoir prohiber en Algérie le commerce des armes; mais le but qu'il se proposait a été complétement manqué, au détriment de notre commerce. Les Arabes, ne trouvant point sur nos marchés les articles qu'ils recherchent, passent les frontières pour aller s'approvisionner à Tunis. Ils iraient au besoin, pour avoir des armes, à Tripoli et à Ghdâmes, dans le Maroc et au Touât; car, dans le Sahara et dans les oasis, il n'est pas un Arabe qui ne considère un fusil comme un objet de première nécessité.

Les Arabes des oasis méridionales de l'Algérie prennent, en outre, à Tunis, des bonnets rouges, des burnous et des haïks de Djerba, de la soie, des tissus de soie, du corail, des verroteries, du myrte, de l'essence de rose, de la civette, du musc. Ils ne pourraient s'approvisionner de même sur nos marchés de l'Algérie; ils n'y trouveraient, comme nous avons pu nous en convaincre à Constantine, à notre retour des oasis, que des denrées sophistiquées ou de qualité inférieure. Etant à Tunis, les Arabes de l'Algérie complètent leur pacotille avec les articles que nos marchés pourraient leur offrir sans désavantage. Tant qu'il en sera ainsi, tant que nos marchés ne seront pas convenablement appro-

Digitized by Google

visionnés, nous ne pourrons pas espérer de voir converger vers l'Algérie les courants commerciaux qui, des parties les plus méridionales de nos possessions, se dirigent vers la régence de Tunis.

Les denrées de Tunis, et notamment les armes, entrent aussi en Algérie directement par la frontière de l'Est. Ce sont des Beni-Mezab qui font ce commerce de contrebande. On voit, en outre, arriver à Tunis des Arabes de l'Algérie qui vont chercher dans cette ville les objets propres à leur consommation ou à leur usage. Nous avons connu un marchand arabe qui avait entre les mains des billets pour une somme de 11,000 piastres (8,260 fr.), montant des armes qu'il avait vendues à crédit à des Arabes de l'Algérie. Il en avait vendu, argent comptant, pour une somme bien plus considérable.

Les bateaux à vapeur, qui vont de Philippeville et de Bône à Tunis, portent, dans cette dernière ville, des négociants qui font par mer le commerce que les Arabes font par terre. Parmi les négociants de l'Algérie que nous avons vus à Tunis, nous signalerons un armurier de Bône qui acheta deux paires de pistolets du Levant, couverts d'argent ciselé et bien travaillés, au prix de 35 fr. la paire. Il comptait les vendre à Bône à raison de 50 fr.

Les armes entrent en franchise à Tunis; l'exportation en est prohibée. A la sortie de Tunis pour l'intérieur de la Régence, il est perçu un droit de 20 c. par fusil.

Les armes sont vendues au *Souk-es-Seraïria*, au *Souk-el-Tourk* et au *Souk-el-Acer*.

Nous avons dit que dans le premier de ces bazars on confectionne les bois de fusil. On y compte cinquante-cinq magasins, dans chacun desquels est un maître avec deux ou trois ouvriers. Le loyer de ces boutiques est de 8 à 10 piastres par mois.

Au Souk-el-Tourk, on ne compte que cinq mar-

Digitized by Google

chands turcs qui vendent des armes du Levant. Dans ce bazar, les autres magasins sont occupés par des tailleurs juifs. On y voit aussi des étalages de mouchoirs et de toiles de coton qui appartiennent à des Maltais.

Dans le Souk-el-Acer, situé auprès de la Porte-Neuve, il y a onze marchands arnaouts (Albanais) qui vendent des armes du Levant. Ils ont, en outre, ainsi que les marchands turcs, des fusils et des tromblons dont les canons leur sont fournis par les négociants européens établis à Tunis.

Au Souk-ez-Zenaïdia, on fait les batteries de fusil et l'on répare les armes. Nous avons vu, dans un atelier de ce bazar, un capitaine d'infanterie, l'insigne de son grade sur la poitrine, qui travaillait comme ouvrier. Il vivait ainsi de son industrie, à défaut de la solde que ne pouvaient lui donner les caisses vides du Trésor.

PARX.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

CHINE.

MISSIONS CATHOLIQUES.

Lettre de M. Combelles, missionnaire lazariste, à M. Bardou, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Castres [1].

« MON BIEN CHER ONCLE,

Si je ne connaissais tout l'intérêt que vous me portez et le désir que vous avez de connaître mes lointaines aventures, je me dispenserais volontiers de vous raconter mon voyage de Macao au Léao-tong; car je prévois que ma lettre sera longue, et, en devenant Chinois, je suis devenu très-paresseux.

C'est le 2 juillet 1848 que, vers les onze heures du soir, je dis adieu à Macao, en compagnie de deux autres confrères, dont l'un partait pour Ning-po, l'autre pour le Ho-nan. Vers les neuf heures du matin, nous mouillions en rade de Hong-kong. L'hospitalité la plus cordiale nous fut accordée par M. Libois, procureur des Mis-

[1] Nous extrayons des *Annales de la Propagation de la Foi* (n° de janvier 1851) la lettre intéressante qu'on va lire. M. Combelles habite depuis longtemps la Chine; il en connaît la langue et les mœurs; personne mieux que lui n'est en mesure de fournir des renseignements exacts. Et, en même temps, nous saisissons avec empressement l'occasion de montrer une fois de plus que chez nos missionnaires la finesse de l'esprit et l'élégance de l'instruction littéraire sont tout à fait au niveau de la force d'âme qu'ils ont à déployer dans le cours de leur rude apostolat.

Digitized by Google

sions étrangères. Dès mon arrivée, je me mis aux enquêtes pour savoir s'il n'y avait pas quelque bâtiment en partance pour Chang-hai; mes recherches ne furent point infructueuses, et dès le même jour notre passage était arrêté, moyennant la modique somme de cent cinquante francs pour nous trois. Nous voilà donc lancés dans les passes et entre les nombreux îlots qui encombrent l'embouchure de la rivière de Canton. Un vent du sud-est nous favorisa constamment et nous permit de naviguer avec toute notre voilure. Le 10, au matin, nous laissions l'archipel Chusan à notre gauche, et, bientôt après, la couleur jaunâtre des eaux nous annonça que nous étions à l'embouchure du Kiang. On dirait que ce fleuve superbe, appelé fils de l'Océan « Yang-tze-Kiang », paie à regret son tribut à la mer; tant ses eaux ont de peine à se confondre avec les flots, tant il conserve au loin sa teinte fauve et bourbeuse. C'est ici qu'il faut voyager prudemment, la carte et le compas toujours devant les yeux : l'embouchure du fleuve est pleine d'écueils et de bancs de sable; les terres, extrêmement basses et bien souvent au-dessous du niveau de la mer, ne peuvent servir de point de mire. On se dirige longtemps sur une île nommée Gutzlaff, et l'on entre ainsi dans le Kiang. Le courant est si rapide qu'en général les bâtiments ne se hasardent pas à lutter contre lui, à moins qu'ils ne soient secondés d'un bon vent. A droite, on aperçoit une terre d'alluvion qui doit son existence à ces mêmes eaux qui la pressent de tout côté; c'est l'île de Tsoung-Ming. Vous avez beau la parcourir, vous n'y trouvez pas un caillou, pas un rocher; le Yang-tze-Kiang, dans son cours rapide, dépose encore tous les jours de nouveaux détritus sur cette île de sa formation.

Le 15 au soir, le navire jetait l'ancre devant Ou-song au milieu des autres bâtiments anglais et américains qui stationnent devant cette petite place pour le com-

Digitized by Google

merce de l'opium. Ou-song est situé sur une petite hauteur, d'où l'on domine le Hoang-pou d'un côté et le Kiang de l'autre. Ce point était naguère très-bien défendu à la manière chinoise, c'est-à-dire que le rivage était garni d'artillerie; mais sa prise ne fut qu'un jeu pour les Anglais, qui bombardèrent le fort, emportèrent les redoutes et enclouèrent les pièces. On voit encore quelques-uns de ces innocents canons, qui sont là dans les embrasures couvertes d'une herbe verdoyante, muets et dévorés par la rouille, comme pour montrer aux Chinois qu'ils ne peuvent se mesurer avec les enfants de Japhet. Du reste, le site est charmant; on découvre au loin, dans les plaines de Pou-toung, d'immenses rizières, des champs plantés de cotonniers, et de jolis villages ombragés par des touffes de bambou. Nous eussions bien voulu quitter notre bâtiment et nous rendre aussitôt à Chang-hai, dont nous étions encore éloignés de quinze milles; mais il était déjà tard, la marée descendait et les bateaux de passage ne se présentaient point; nous nous résignâmes donc à passer la fête du Carmel à bord, sans dire la sainte messe. Le jour suivant, à trois heures du soir, nous descendions chez les Missionnaires italiens, et, à la cordialité avec laquelle nous fûmes reçus, nous pouvions croire que nous étions chez nous. M. de Montigny, consul de France, dont la maison est attenante à celle des Missionnaires, nous fit l'accueil le plus aimable, et nous invita à dîner pour le lendemain.

Voilà seulement trois ans que les cinq ports sont ouverts aux Européens, et déjà Chang-hai compte un nombre très-considérable de maisons anglaises et américaines; le commerce s'y développe et s'accroît avec une étonnante rapidité. Au mouillage se trouvent toujours un grand nombre de bâtiments, et tout le long d'un beau quai ou plutôt du rivage, on voit s'élever de véritables palais où les fils d'Albion et des Etats-Unis retrouvent tout le confortable de la mère-patrie. Les étrangers

Digitized by Google

ont l'avantage d'être sur le bord de la rivière, dans une position moins basse et par conséquent moins malsaine que le reste du pays. Car le Kiang-nan est un véritable marécage, où les grenouilles et les cancres pullulent en plein champ, et remplissent parfois de leurs légions aquatiques l'étage inférieur des maisons. Quoique des canaux le découpent en tous sens, le terrain est comme une vase molle et spongieuse qui, à la moindre pluie, renvoie à la surface l'eau dont elle est saturée. De plus, l'abaissement du sol, qui est une immense plaine au niveau des irrigations qui la sillonnent, permet à la marée de se faire vivement sentir jusqu'à quinze lieues dans l'intérieur. Or, supposé un fort vent avec la haute marée, cette pression des eaux les lance hors de leur lit, et voilà une inondation. C'est ce qui est arrivé le 20 juillet dernier. La mer, poussée par un typhon, s'éleva au-dessus de toutes les rives, et le pays disparut sous les flots. Dans ma chambre j'avais deux pieds d'eau; on allait en bateau d'une maison à l'autre; le terrain offrant peu de consistance, chaque famille craignait d'être ensevelie sous sa demeure; les vastes magasins de M. Matheson s'écroulèrent avec fracas. Après trois heures de séjour, la mer se retira, laissant une grande partie des immondices qu'elle nous avait apportées. Est-il étonnant, après cela, que le Kiang-nan soit appelé le *Tombeau des Européens?* Sous l'action énervante d'un air chaud et humide, avec les vapeurs malsaines qui se dégagent continuellement des rizières et des canaux, bien rares sont les personnes qui n'ont point eu, ou n'ont point la fièvre; et cependant le pays est très-peuplé, très-beau et très-fertile; mais les maladies viennent de la même cause qui lui donne sa fécondité.

Le 19 juillet, j'offrais le saint sacrifice devant le corps du père Estéve, un de mes compagnons de route sur l'*Erigone*. Il avait succombé à un accès de fièvre maligne. C'est dans l'ancien cimetière des RR. PP. Jésuites, à la

Digitized by Google

porte orientale de Chang-hai, que je célébrai la sainte messe pour mon ami défunt. Mgr Maresca présida la cérémonie de l'enterrement. Notre consul y avait été invité, et était là en tenue avec son interprète polonais, M. Kleezowsky. Après les funérailles, j'accompagnai les RR. PP. Jésuites à leur résidence de *Su-ka-ve*, située à deux lieues environ de Chang-hai. *Su-ka-ve* signifie *maison de la famille Su*. Vous savez que *Su* est le nom du fameux ministre qui, sous la dynastie des Ming, se convertit à la religion chrétienne et fut toujours l'ami du père Ricci. Ce petit village est habité par ses descendants, qui gardent respectueusement son portrait. Mais, hélas! quel changement s'est opéré parmi eux! ils sont pauvres, ignorants, et, qui plus est, quelques-uns sont païens. Le tombeau du premier ministre est à quelques pas de là; nous allâmes le visiter; les colonnes, les tigres et les chevaux qui ornaient autrefois ce monument funèbre, sont renversés, brisés, épars çà et là dans les rizières, dans les champs de coton, ou ensevelis sous de hautes herbes. Je cherchai vainement quelque inscription, je ne pus en découvrir aucune. Les arrière-petits-fils du grand homme vont et viennent en ce lieu plein de souvenirs, et, à l'apathie que vous remarquez sur leurs figures, vous diriez qu'ils ignorent ou qu'ils ont oublié le passé glorieux de leur ancêtre.

Les jours suivants, mes confrères partirent l'un après l'autre, et moi je restai, attendant incessamment le départ de mon bateau pour le *Léao-tong*, où je voulais me rendre. Tandis que nous étions encore à l'ancre, je fus témoin d'un bien triste spectacle. Le Kiang agité soulevait des vagues énormes. Le vent mugissait avec furie. Tout à coup chavire sous nos yeux un batelet renfermant cinq personnes et un petit enfant de cinq ou six ans. Ils se réfugièrent à notre bord, trempés, meurtris et grelottants de froid. Eh bien! ils y furent accueillis par des malédictions et des sarcasmes. Leur petit bateau, qui

Digitized by Google

était leur unique fortune, flottait renversé à peu de distance; il ne vint cependant à la pensée de personne d'aller le sauver; on ne quitta même pas la partie de cartes qu'on avait commencée. Où étiez-vous, matelots français? vous vous seriez élancés à la nage pour disputer aux flots la vie et le bien de ces malheureux. Mais des idolâtres! pourvu qu'ils soient bien et qu'ils ne courent aucun danger, que leur importent les autres! Le paganisme éteint tout sentiment généreux. Je ne m'étonne plus que le christianisme ait tant de peine à faire des progrès parmi les Chinois. C'est un peuple souverainement égoïste; et là où il n'y a point de cœur, comment l'Evangile, cette loi d'amour, pourrait-il prendre racine? Je distribuai une aumône à ces pauvres gens, et on leur fit la charité de les porter au rivage.

Le 7 août on partit, et, secondés du courant, nous descendions rapidement le Kiang; nous étions sous toutes voiles, quand soudain une commotion insolite se fait sentir; le gouvernail craque et la barre est tordue et brisée comme un roseau : nous étions sur un écueil. Bientôt la marée descendante nous laissa à sec sur un vaste banc de sable, dont la ceinture s'étendait au loin. Après la confusion du premier moment, l'équipage, oubliant le danger, s'amusait à folâtrer, à rire, et à courir comme des enfants à la recherche des coquillages. Une particularité du caractère chinois, c'est que jamais, dans aucune circonstance, l'heure du repas n'a été changée, et que tous, capitaine et matelots, ont fait honneur à la table, le malheur et la tristesse n'ayant aucune prise sur leur appétit. Tout entier au moment présent, ils ne se préoccupent point de l'avenir. Aussi, chacun était-il allé dormir ou s'amuser sans nullement s'inquiéter du bateau. Pour moi, j'étais là sur l'écueil comme un oiseau auquel un chasseur aurait brisé l'aile : « *Sicut passer solitarius.* » Je regardais passer des jonques chinoises, des bâtiments européens, je faisais des signaux auxquels

Digitized by Google

personne ne répondait, et, dans cet abandon, je voyais un juste châtiment de la dureté que mes compagnons d'infortune avaient montrée, le jour précédent, aux naufragés qui étaient venus leur demander asile. Après six heures d'attente, la marée nous souleva peu à peu, et bientôt nous fûmes à flot. On parcourut la cale en détail, le bâtiment avait fatigué sous le poids de son énorme mâture; mais on ne découvrit qu'une seule voie d'eau dont on se rendit maître facilement. La nuit fut passée à quelque distance du banc de sable. Le lendemain le capitaine ne voulut point appareiller, sous prétexte que le vent n'était pas favorable, mais en vérité pour masquer les avaries qu'on avait faites; il craignait la colère du propriétaire du bateau. Mes instances le déterminèrent enfin à lever l'ancre, et le soir, à sept heures, nous étions devant Ou-song.

Avant de quitter le Kiang, j'ai pu compléter mes études sur le caractère chinois par une dernière observation. Une tempête, qui dura deux jours, nous avait contraints de nous abriter dans une baie de Tsoung-ming. Il y avait là, au même mouillage que nous, plusieurs bateaux de guerre. Je m'informai de la mission qu'ils pouvaient remplir dans ces parages, et il me fut répondu que ces navires, sous l'intendance et le bon plaisir du mandarin, se livraient de temps en temps à la piraterie. Sous prétexte d'escorter et de protéger les barques de commerce, ils les pillaient quand ils étaient au large; bien entendu que le magistrat avait sa large part du gâteau. Et les Chinois trouvent cela tout simple, c'est une spéculation si lucrative! Comme ce brigandage officiel me révoltait, le capitaine ne fit que rire de mon indignation, et, pour toute excuse en faveur de ses compatriotes, me dit que ces bateaux ne se livraient pas toujours à la piraterie, mais seulement sur un permis du mandarin; vous voyez que c'était fort innocent.

Enfin, le 19 au matin, nous quittons le Kiang et nous

Digitized by Google

gagnons le large. Je fus alors témoin d'un imposant spectacle. Le ciel était serein; le soleil levant brillait sur les flots, que caressait une brise légère; la vaste nappe des eaux se déroulait sous nos yeux avec cette teinte azurée que l'œil contemple au firmament dans les belles nuits d'été. Mais quelle fut ma surprise de découvrir à tribord et à babord d'immenses zones d'une eau rougeâtre comme du sang! Ici l'on eût dit un marais rougi par le carnage, là c'était une immense ceinture qui se perdait au loin sur l'Océan. Les lignes de cette écharpe sanglante étaient vivement dessinées, et contrastaient d'une manière étrange avec l'azur des flots que nous traversions en silence. Je ne pouvais me lasser de contempler cette scène grandiose, sans pouvoir me rendre compte d'un phénomène que d'autres plus doctes expliqueraient sans doute. Du reste la zone était profonde, car nous sillonnions en tous sens ces vagues empourprées.

Après six jours de mer, après avoir eu quelques alertes de la part des pirates, et avoir été poursuivis par eux pendant une nuit entière, nos marins fatigués sont allés plier leurs voiles dans la baie de Liou-kouang-tao, à la pointe orientale du Chang-tong. Cette baie présente deux passes séparées par une petite île jetée au milieu. A droite se dresse un fortin ou palissade en terre à moitié ruinée; à gauche est la caserne militaire, c'est là qu'habite la milice garde-côte; devant vous, au pied de hautes montagnes chauves, s'élève un petit village, dont le sol est planté de pommiers et autres arbres à fruits. En vérité, c'est une belle rade que celle de Liou-kouang-tao. Je ne sais si nos marins en goûtaient les douceurs, mais toujours est-il qu'ils y ont perdu un temps considérable.

Nous étions à l'ancre depuis deux jours, quand nous vîmes arriver une flotte de bateaux kiang-nanais. Ils revenaient de Tsien-tsin, où ils avaient porté le tribut an-

Digitized by Google

nuel de riz à l'empereur; ils songeaient, eux aussi, à se reposer un peu dans cette baie de Liou-kouang-tao. Mais, pourquoi ces pétards et ce bruit confus de voix en signal de détresse? On a vu à l'horizon trois bateaux tonquinois qu'on suppose montés par des pirates, et cela suffit pour jeter la panique dans toute cette flotte, qui compte au moins 2,000 hommes. Voilà un échantillon du courage chinois. On mouilla aussi près du rivage que l'on put. Chacun se désolait et cachait ses objets les plus précieux. Le subrécargue me demanda mon argent qu'il enfouit dans le riz. Enfin on en fut quitte pour la peur et pour la privation d'une nuit de sommeil. Deux jours s'écoulèrent ainsi sans que la flotte osât appareiller. Quand elle sortit, nous défilâmes avec elle, et, le 15 septembre, nous touchions à l'embouchure du *Cha-ho*, autrement dit *Tachoang-ho*, sur la côte orientale du golfe du Léao-tong.

Je n'entrerai pas dans le détail des persécutions que j'ai eu à souffrir à bord pendant les huit derniers jours; votre cœur en serait trop péniblement affecté. J'ai cru qu'on se déferait de moi en me jetant à la mer, ou en me déposant sur quelque île déserte. J'étais résigné à tout ce qu'il plairait au Seigneur de permettre. Pour me dégoûter de mes aliments, on mettait du plâtre dans mon riz; à ma boisson on mêlait une huile très-purgative qui, dès le premier jour, m'enleva les forces. Heureusement je conservais mon énergie, malgré la privation de sommeil; car mes compagnons se faisaient un jeu de verser de l'eau sur moi, du moment qu'ils me voyaient fermer l'œil, d'autres fois ils jetaient à poignée sur mon lit ces dégoûtants insectes dont la gent chinoise est abondamment pourvue. Ils sont allés jusqu'à dresser une croix au pied du grand mât, me menaçant de m'y suspendre. Et pourquoi cette fureur? c'est qu'on ne me pardonnait pas d'avoir pris le parti de la morale publiquement outragée. La conscience d'un prêtre pou-

Digitized by Google

vait-elle se taire devant les turpitudes de ces brutes à figure humaine? Pour se venger de moi, l'équipage a fait à dessein fausse route; son but avoué était d'avoir plus de temps pour me torturer. En dépit des hommes, me voici arrivé au Léao-tong. L'amitié avec laquelle m'a reçu Mgr Verrolles me fait complétement oublier les misères passées.

Il me reste encore deux cents lieues à faire pour arriver à Sivan, et ce n'est pas la partie la plus agréable de mon voyage. Il faut m'attendre à avoir les os brisés sur ces chariots chinois qui, à défaut de route, roulent à travers champs. De *Chao-ho* à *Kai-tcheou*, sur un espace de trente lieues que j'ai déjà parcouru, j'ai remarqué que les principales récoltes de Léao-tong sont les haricots et les féves, qu'on échange en grande quantité contre la toile du Kiang-nan, le sarrasin et le millet dont la graine, réduite en farine, sert d'aliment, tandis que la tige de cette céréale se brûle en guise de bois pour les usages domestiques. Ajoutez à cela les vers à soie sauvages, qui se nourrissent dehors sur les chênes, et vous aurez une idée des productions de ce pays montagneux et presque désert.

Voilà, mon cher oncle, un résumé de mon journal. Veuillez le communiquer à mes parents, et prier pour moi qui suis toujours avec la plus vive affection,

Votre tout dévoué neveu,
A. Combelles. »

Digitized by Google

GRÈCE.

Corinthe[1].

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE. — Démarches du pape Pie II en faveur de la Grèce. — Assemblée de Mantoue. — Ligue contre les Ottomans. — Mort du pape. — Domination vénitienne. — Ses conséquences. — Injustice envers les Grecs. — Venise les pousse à l'insurrection. — Blocus de l'isthme et de la citadelle de Corinthe. — Position fâcheuse des Turcs. — Assaut. — Passion d'Osman-Bey pour une Vénitienne. — Acte de désespoir. — Mort de Berthold. — Les Grecs sont repoussés. — Youssouf-Aga. — Enlèvement des femmes et des enfants de Corinthe. — Retraite de l'armée insurgée. — Conduite odieuse des familles impériales. — Découragement du peuple. — L'Acro-Corinthe est secourue par l'armée ottomane. — Vengeance horrible des soldats turcs. — Ce que devient la population de Corinthe. — La Morée est ravagée. — Venise perd ses possessions. — Siége de Rhodes. — Les chevaliers de Saint-Jean. — Nouveaux échecs que subit la république de Venise. — Corinthe se relève sous Bajazet. — Elle devient florissante. — Exactions des Turcs. — Résolution désespérée des Corinthiens. — Les Turcs en sont effrayés et renoncent à leurs prétentions. — Deuxième siége de Rhodes.

On devait s'attendre, d'après la part qu'avait prise Æneas Silvius aux soins de son prédécesseur pour la cause grecque, à le voir suivre la même voie dès qu'il serait lui-même en possession du siége de Saint-Pierre. Cette espérance ne fut point trompée; car, à peine élevé au pontificat, sous le nom de Pie II, il signala son avénement par une convocation des fidèles à Mantoue, à l'effet de s'occuper des intérêts graves de la chrétienté. L'élan imprimé aux Turcs et la position menaçante pour l'Italie que donnaient à Mahomet II ses succès en Grèce, devaient seconder les efforts du nouveau pape; aussi la réunion de Mantoue, dont tous les membres s'étaient engagés par serment à se dévouer pour la sainte cause, déclara-t-elle qu'on volerait promptement au secours des chrétiens grecs, malgré le schisme qui les séparait de la cour de Rome. Le pape donna l'exemple. Dans l'excès de son zèle, il était allé jus-

[1] Voir les livraisons de mai, juin, septembre, octobre 1849, avril, août et novembre 1850.

Digitized by Google

qu'à faire des ouvertures au sultan, pour l'engager à se convertir et à faire tourner au profit du christianisme les succès qu'il obtenait contre lui. La négociation n'ayant pas réussi, comme on pouvait bien s'y attendre, le Saint-Père annonça solennellement qu'il se mettait en personne à la tête de la croisade.

Les dispositions d'une attaque combinée furent prises aussitôt. Mathias Corvin devait attaquer les Turcs du côté du Danube, tandis que la ligue formée par le Saint-Père avec Venise agirait par la Grèce sous les ordres de Scanderbey, le champion indomptable de la croix dans cette contrée. Tout était prêt, et les opprimés commençaient à entrevoir une ère de prospérité, lorsque Pie II, qui s'était mis en marche pour s'embarquer à Ancône, mourut avec la douleur de voir se dissiper cette entreprise dont il était l'âme.

Sous le coup de ce fatal événement tombaient les espérances des Grecs, que l'inaction de l'Occident semblait devoir plonger plus que jamais dans l'abîme. Cette nation si valeureuse, si guerrière, n'avait plus d'autre ancre de salut que la coopération intéressée de Venise, qui d'ailleurs lui répugnait. La raison et les faits étaient là pour inspirer des doutes sur la sincérité d'un pareil protecteur, car la tyrannie hiérarchique de la république, qui rangeait dans la seconde classe de ses sujets les habitants de terre ferme n'avait placé qu'au troisième rang les Grecs soumis à sa domination. Lors même qu'ils s'étaient armés pour elle, on s'était gardé de mêler les troupes venitiennes avec les leurs, qui ne combattaient qu'en seconde ligne, sous le commandement d'officiers vénitiens. De telles marques de mépris pour des auxiliaires, dont la cavalerie légère était cependant une des principales forces de la république, étaient-elles d'un bon augure pour l'avenir, et cette suspicion continuelle, au moment ou l'on avait besoin de leurs services ne devait-elle pas faire désespérer

Digitized by Google

de la justice du gouvérnement de Saint-Marc, lorsque le secours ne serait plus nécessaire? Cependant comme les Vénitiens, en laissant aux Grecs soumis à leur domination toute liberté de culte, s'étaient montrés plus généreux sinon plus compatisants que les Turcs, la religion faisait tourner les sympathies de leur côté, et c'est à l'aide de cette tolérance, habilement exploitée, que Venise parvint à réchauffer l'esprit public en sa faveur et à s'assurer quelques bases d'opération en Morée. Maîtresse de Navarin et de Monembasie qu'elle avait acquis de Nicolas Paléologue, elle fait sortir de ces places, en 1463, un corps de deux mille hommes bien équipé qui se montre sur divers points et relève la confiance. Des agents secrets se présentent dans les villes, se mettent en rapport avec le clergé et annoncent des secours importants pour le jour où l'insurrection se manifestera sur un pied respectable.

Les Grecs, toujours prêts à voir des libérateurs dans ceux qui combattent leurs oppresseurs, secondent les armes de la république, et l'année suivante la majeure partie du Peloponèse était insurgée. Les habitants de la Laconie, d'Epidaure, les Arcadiens, les Pelléniens se rangent sous la bannière de Saint-Marc, et le Peloponèse est affranchi, sauf Londari et Corinthe.

Il était important de prendre des mesures, non seulement pour couper la retraite des Turcs, mais aussi pour intercepter les secours qui pourraient leur être envoyés. La muraille de l'isthme, relevée comme par enchantement, fut confiée à des corps de volontaires placés de distance en distance, tandis que les cavaliers se répandaient en éclaireurs pour prévenir les surprises. En même temps une colonne d'insurgés, commandés par le brave Berthold, se dirige vers l'Acro-Corinthe, et établit un cordon de troupes qui, en resserrant peu à peu les abords de la place, menace de livrer les Turcs qui y sont renfermés à toutes les angoisses du

Digitized by Google

manque de vivres et de munitions. La détresse des Turcs était connue des assaillants, et l'assaut fut résolu. Dès le lendemain, au point du jour, les Grecs escaladent les rochers et arrivent au pied des murailles, du haut desquelles les insurgés paralysés par la frayeur n'offrent plus qu'une faible résistance. On dresse les échelles, et chacun se précipite à l'envi sur le couronnement du rempart au cri de : Victoire à la croix ! Le succès n'était plus douteux, lorsqu'un acte désespéré d'Osman-Bey, officier turc, vint changer la position respective des combattants. Dans une excursion aux alentours de la place, il avait enlevé, quelques mois auparavant, la fille d'un noble Vénitien, propriétaire sur le territoire de Corinthe. Jeune et ardent, Osman n'avait pas tardé à concevoir pour sa belle esclave une passion chaque jour attisée par le refus de satisfaire à ses désirs. Cependant des soins assidus et des égards inouis de la part d'un Turc touchèrent la jeune fille, qui avoua à son amant que la différence de religion était désormais le seul obstacle qu'elle eût à opposer à une union que son cœur désirait. Osman, au comble de la joie, promit de renier le prophète et de se faire chrétien dès qu'il pourrait se soustraire par la fuite à la vengeance de ses coreligionnaires, et la Vénitienne abusée céda à ses instances. La nuit même où l'imposteur avait triomphé de sa victime, fut signalée par l'assaut de l'Acro-Corinthe. Osman s'arrache de ses bras pour voler aux remparts. Peu soucieux de la foi jurée à une chrétienne, il se bat comme un lion et étend à ses pieds plus d'un assaillant ; mais enfin il faut céder du terrain, et alors la jalousie vient se joindre à sa rage. Voilà les Grecs vainqueurs qui ne manqueront pas de lui arracher sa belle maîtresse, et dans leur vengeance ils l'outrageront peut-être sous ses yeux, car elle a accepté l'amour d'un musulman. Eperdu, il s'empare d'un baril de poudre, le porte au

Digitized by Google

milieu du réduit où la belle Vénitienne agenouillée implorait le Dieu des chrétiens ; Osman la saisit d'une main, tandis que de l'autre il décharge son pistolet sur le baril de poudre et une explosion terrible les unit tous deux dans une commune mort. Berthold, à la tête de quelques braves qu'il animait de son exemple, avait suivi l'officier turc, et au moment où il mettait le pied sur le seuil du réduit, il tombe écrasé sous l'édifice que le désespoir d'Osman vient de faire sauter. Dès lors la scène change. Privés d'un chef dont la perte jette le découragement parmi eux, et effrayés par l'explosion qui leur fait croire que le sol est miné sous leurs pas, les Grecs se retirent en désordre, ne songeant plus qu'à se soustraire à une mort sans gloire et sans vengeance. Cette diversion donne le temps aux Turcs de reprendre courage; d'assaillis ils deviennent assaillants, et bientôt ils ont la joie de voir du haut des remparts, les Grecs désolés et humiliés emporter le corps du brave chef Berthold, et rentrer dans leurs lignes.

Un premier échec avait découragé les enfants de la Hellade, mais il était à craindre pour la garnison turque qu'à la voix de nouveaux chefs qui auraient leur confiance, ils ne tentassent une seconde attaque avec des forces supérieures.

Le pacha qui commandait l'Acro-Corinthe convoqua un conseil de guerre, où il fut unanimement reconnu que les troupes et les munitions étant encore diminués par les derniers événements, toute défense devenait impossible. Le désespoir s'emparait de ces fiers musulmans, lorsque le vieux Youssouf-Aga prit la parole. « Dans les circonstances où l'on se trouve, dit-il, « la ruse seule peut venir au secours des fils de Maho- « met. En ce moment, les Grecs sont occupés à pleurer « leur chef et à panser leurs blessures ; profitons-en pour « faire une sortie pendant laquelle nous n'avons à crain- « dre aucun obstacle ; tombons à l'improviste sur la

Digitized by Google

« ville; emparons-nous des femmes et des enfants qui y « sont restés, et enfermons-les avec nous sous les voûtes « de l'Acro-Corinthe. Ce sont des otages dont la vie est « précieuse à nos ennemis et qui nous feront obtenir des « conditions meilleures si le sort veut que la citadelle « tombe au pouvoir des chrétiens. » Ce projet fut accepté d'enthousiasme, et peu d'heures après le pont-levis s'abaissait pour introduire dans la forteresse une population éplorée, marchant entre deux lignes de soldats avides de vengeance et de débauche ; quelques chariots suivaient, dans lesquels on avait entassé tous les vivres qu'on avait pu se procurer à la hâte.

Rassuré par ce coup de main, le pacha envoya un parlementaire auprès des assiégeants. Il était chargé de leur faire savoir qu'à la moindre tentative de l'armée chrétienne contre l'Acro-Corinthe et ses dépendances, les Turcs étaient décidés à se défendre jusqu'à la mort, mais que préalablement ils massacreraient les prisonniers retenus au milieu d'eux. Il exigeait même des Grecs l'abandon immédiat de leurs lignes, sans quoi chaque jour de retard verrait tomber des têtes d'enfants chrétiens. Ce fut au tour de l'armée grecque à délibérer sur la réponse qu'on devait faire à un pareil défi. Les sanglots étouffaient la loquacité naturelle aux Hellènes, et il ne pouvait plus être question de résistance, lorsque chacun d'eux voyait déjà planer la mort sur les êtres qui lui étaient chers. On apprenait en même temps qu'une partie de l'Achaïe, agitée par un nommé Ranghis, refusait de participer au mouvement patriotique. Ce dernier coup porta le découragement et l'hésitation dans les rangs des insurgés, et la retraite fut décidée. Les troupes évacuèrent sur Mistra, dont on était déjà maître, et qui devint le quartier général de l'insurrection où chaque chef devait se rallier sous l'étendard de la croix.

C'était le signal auquel auraient dû reparaître les reje-

Digitized by Google

tons des anciennes familles impériales, si fières de l'aigle qu'elles portaient encore dans leurs armoiries; mais les Lascaris, les Cantacuzène, les Comnènes n'étaient occupés que de processions et de reliques, et, avant de voler au secours de leurs compatriotes, soumettaient aux théologiens la question de savoir s'il était permis de tuer un ennemi de l'Etat. Ces patriciens dégénérés, qui n'avaient pas eu le courage de défendre le pays, avaient encore moins celui de le reconquérir, et le peuple ne voyant plus à sa tête ces grands noms qui lui inspiraient le respect et l'obéissance, se laissa aller au découragement. A défaut des princes grecs, la république de Saint-Marc était impuissante à donner une direction au courage et au désir d'indépendance qui ne faisaient certes point défaut aux populations, mais qui se consumaient en vains efforts. Il en résultait que cette insurrection, fomentée par Venise, était déjà étouffée avant que les Turcs aient eu le temps de se reconnaître.

L'armée du sultan ne devait pas rester plus longtemps dans l'inaction ; elle passe les Thermopyles, franchit le Cithéron, et, trouvant l'isthme sans défense, se met en communication avec l'Acro-Corinthe. A sa vue, la garnison de la citadelle pousse le cri de allah! et le drapeau du croissant s'élève majestueusement sur les remparts en signe de joie; joie féroce qui ne devait pas seulement se traduire par des invocations au prophète : une scène monstrueuse allait venger les musulmans des angoisses que leur avait fait éprouver l'insurrection.

On se rappelle que les Turcs assiégés dans l'Acro-Corinthe avaient trouvé le moyen d'éloigner les assaillants par la menace de massacrer leurs femmes et leurs enfants. Le départ de l'armée insurgée avait ramené le calme, et les prisonniers n'avaient eu à subir que les douleurs de l'esclavage; mais, à la vue du secours inespéré qui se présentait, le soldat turc reprit ses instincts que la crainte seule avait comprimés, et l'infor-

Digitized by Google

tunée population féminine de Corinthe fut soumise à la révoltante brutalité de cette soldatesque impie. Quant aux enfants, ils subirent l'opération qu'on nomme le baptême des musulmans. Puis, après l'avoir abreuvée de souillures et d'humiliations, on chassa de la forteresse cette foule éplorée, qui se dirigea vers les montagnes où s'étaient réfugiés les habitants en état de porter les armes.

La garnison une fois ravitaillée, l'armée mulsumane reprit sa marche du côté de Londari, tandis que les Corinthiens qui avaient eu le bonheur d'échapper au massacre et qu'un instinct attachait au sol natal revinrent traîner leur misérable existence sur les ruines de leur cité. Sans biens et sans famille, ils avaient peine à se reconnaître sous les haillons que leur laissaient leurs bourreaux impitoyables. La Morée entière fut ravagée et mise à contribution par une armée victorieuse.

Quant aux Vénitiens, ils perdirent en 1470 l'île de Négrepont, malgré la plus vigoureuse défense; le gouverneur Erizzo fut scié par le milieu du corps, et sa fille décapitée pour avoir résisté, celui-là aux armes et celle-ci à la passion du sultan. Neuf ans plus tard Venise perdait également Lemnos et tous les points fortifiés du cap Tenare en Morée.

Les Turcs, posés en maîtres sur le sol grec couvert de ruines et dépourvu de défenseurs étaient désormais tranquilles de ce côté; aussi les vit-on porter leurs armes sur les bords de la Mer-Noire, aprés quoi ils revinrent s'emparer de Scutari, de Zante et de Céphalonie, et menacer l'Italie même. Ce n'était pas encore assez : les valeureux champions de la croix appelés chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient établis à Rhodes, dont ils avaient fait le chef-lieu de leur ordre depuis leur expulsion de la Palestine. Toujours armés et toujours en courses, ils écumaient les mers du Levant et causaient les plus grands dommages à tout mul-

Digitized by Google

sulman qui osait s'y aventurer. En 1480, Mahomet, dans le dessein de délivrer l'islamisme de ces opiniâtres adversaires, envoya pour surprendre leur asile une flotte de cent soixante voiles et cent mille combattants commandés par son grand visir, chrétien renégat de la race des Paléologues. Rhodes, défendue par les chevaliers et le grand maître d'Aubusson, sut contenir l'élan de ce redoutable armement. Après trois mois de siége, une perte de vingt mille hommes et un assaut terrible, dans lequel d'Aubusson reçut cinq blessures, les Turs, déjà maîtres des murailles, furent rejetés jusque sur leur flotte et contraints d'évacuer l'île.

Cet échec avait fait pâlir l'étoile de Mahomet II. Ce prince mourut l'année suivante, et son fils aîné Bajazet ceignit le sabre d'Osman, mais le changement de règne ne ralentit pas la guerre contre les Vénitiens, et les calamités ne furent suspendues que par la paix conclue en 1503. La république de Venise restitua Sainte-Maure à la Porte ottomane, et lui céda ses droits sur Lépante, Madon et Coron, dont les Turcs s'étaient emparés.

Ce fut le commencement d'une ère de tranquillité, bien courte il est vrai, pour la cité de Corinthe. Grâce aux avantages de la position qui lui faisaient trouver les éléments d'une splendeur toujours détruite et toujours relevée, cette malheureuse ville, qu'on peut appeler le phénix de la Grèce, renaissait encore de ses cendres. Bajazet fit réparer la citadelle, et les besoins de la nombreuse garnison qu'il y laissa attirèrent dans les ruines de la ville une population traficante que le temps et le gain faisaient riche. Quelques édifices furent relevés et rendus à leur destination. Les habitations particulières, dévastées par la guerre, virent peu à peu revenir leurs anciens maîtres, et il se retrouva des bras pour la culture des vignes. De la mer Egée et du golfe de Lépante sortit une foule de marins qui rétablirent l'entrepôt que le commerce avait abandonné et donnèrent une animation

Digitized by Google

depuis longtemps inconnue à la perle de la Morée. A côté des soldats ottomans qui construisaient une mosquée, les Grecs élevaient de modestes églises, au nom des capitulations accordées aux chrétiens par Mahomet II, après la prise de Constantinople.

Si le croissant, comme nous venons de le voir, s'élevait à côté de la croix, celle-ci n'était plus que l'emblême de l'humiliation. Il est en effet dans les habitudes du gouvernement ottoman de ne laisser enrichir ses sujets que pour en tirer le plus d'argent possible, et Sélim, qui succéda à Bajazet en 1512, tenait à honneur de suivre des errements aussi profitables. Les pachas, qui ne sont ordinairement que le reflet du maître et renchérissent toujours sur ses exactions, dont une bonne part leur revient, profitèrent des dispositions de Sélim pour tourmenter les chrétiens dans tout l'empire. Ceux de Corinthe n'en furent pas moins exempts que les autres. Leur activité et l'or qui en était la conséquence éveillait trop bien la convoitise du pacha gouverneur pour que tous les moyens de pressurer ces malheureux ne fussent pas mis en œuvre. On débuta par leur interdire les églises, sous prétexte qu'ils ne payaient pas exactement le droit de capitation. Des plaintes portées à Constantinople n'aboutirent qu'à un surcroît de rigueurs de la part du pacha, pressé d'avoir ses coffres garnis pour le cas où sa conduite n'aurait plus l'approbation du divan. Cette crainte était malheureusement chimérique, comme on le vit bientôt.

L'inquiétude augmentait à mesure que l'on voyait approcher le jour où la réponse du sultan serait connue à Corinthe. Enfin un courrier monte à la citadelle et remet au pacha un firman dont lecture est donnée à l'instant à la grande satisfaction des Turcs. L'ordre était formel. Corinthe devait être une ville musulmane uniquement habitée par des musulmans, et en conséquence tout Grec qui désirait y conserver ou y fixer sa

Digitized by Google

résidence, devait abjurer sa foi et renier le Christ. On ne saurait peindre le désespoir des Grecs à cette nouvelle. Leur faiblesse numérique ne permettait pas la résistance armée, et il fallait encore une fois quitter ce sol de la patrie pour conserver le dieu de ses pères. Personne ne songeait à l'apostasie, et tous, hommes, femmes, enfants, se préparaient en versant des larmes à s'éloigner sans retour des lieux qui leur étaient si chers. Une idée inspirée par le désespoir se présente à eux ; elle devait les sauver. Ce n'est pas pour les Turcs qu'ils ont relevé leur ville, construit des maisons, planté des vignes, labouré des champs. C'est le fruit de leurs sueurs, et puisque des tyrans impitoyables veulent les en dépouiller, toutes ces œuvres de leurs mains rentreront dans le néant. Chaque famille, en quittant son toit, le livrera aux flammes, et les plantations arrachées de la terre couvriront de leurs débris un sol que la paresse musulmane est inhabile a féconder.

Cette résolution effraya à bon droit le pacha, car s'il entrait dans les vues de la Porte de s'enrichir aux dépens de la population chrétienne, elle était loin de penser à dépeupler l'empire de ceux qui en faisaient la richesse par leur travail et leur génie actif. Le pacha s'adressa aux vieillards, dont l'influence était notoire sur le peuple, et leur dit que les églises pouvaient être rachetées moyennant une contribution assez forte. Ce moyen terme arrangea le différend, et les Corinthiens renoncèrent à une émigration qui eût fait la ruine et le désespoir de leurs oppresseurs. Leur noble résistance leur valut la tranquillité, et le sultan, préoccupé bientôt d'une guerre importante, les laissa continuer leur négoce dans l'espoir d'en tirer plus tard des subsides pour son armée. Quelques querelles s'élevèrent bien de temps en temps entre les Grecs et les Turcs, mais elles n'avaient qu'un caractère personnel et s'arrangeaient assez ordinairement au moyen d'une somme

Digitized by Google

d'argent et par l'entremise de quelques juifs dont une nuée suit toujours une garnison ottomane.

Le successeur de Sélim, Soliman, monté sur le trône en 1522, tourna tous ses efforts du côté de l'île de Rhodes dont les chevaliers continuaient à harceler les nations musulmanes. Cette entreprise nécessita bien du temps et un grand déploiement de forces, dont les villes de la Morée durent en partie payer les frais. Tous les marins mis en réquisition furent embarqués sur les galères du sultan; le petit port de Cenchrée dut fournir son contingent de matelots, et les campagnes de Corinthe se virent privées d'une quantité de cultivateurs que les musulmans leur arrachèrent pour les occuper aux travaux du siége de Rhodes. Les chevaliers défendirent leur île pied à pied avec une bravoure inouie. Le siége seul du chef-lieu de l'ordre dura six mois, et coûta aux Turcs près de quarante mille hommes. Dans le dernier assaut qui se donna en présence du sultan le 24 septembre 1522, la valeur des assiégés se changea en une espèce de rage. On vit des femmes armées s'élancer au milieu des rangs ennemis et y chercher la mort après avoir immolé leurs propres enfants pour les dérober à l'esclavage. En consentant à se rendre à la dernière extrémité, le grand maître Villiers de l'Isle-Adam céda moins aux armes de l'ennemi qu'aux prières des deux archevêques grec et latin et aux représentations des ingénieurs qui vinrent lui démontrer que désormais toute résistance était inutile. Les chevaliers évacuèrent la place et toute l'île emportant avec eux les débris des richesses de l'ordre et les ornements des églises. Ces restes héroïques d'une corporation à jamais célèbre errèrent longtemps de contrée en contrée, de rivages en rivages, implorant de l'Europe un rocher où planter l'étendard de la croix, jusqu'à ce que Charles-Quint, plus par politique que par commisération, leur eut inféodé l'île de Malte et ses dépendances.

J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE.

Constantinople, 21 février. — Artim-Bey, ex-ministre du pacha d'Égypte, a ouvert au Divan les yeux sur tous les abus, les illégalités et les désordres auxquels l'Égypte est en proie. L'oncle du vice-roi, Kramil-Pacha, a confirmé ces renseignements. Plusieurs personnes pensent que son intention est de remplacer Abbas-Pacha.

Soit que le vice-roi, prévoyant une révolte prochaine, eût pris d'avance des mesures pour la réprimer, soit que, informé des intrigues fomentées contre lui à Constantinople, il ait cherché à les déjouer par l'ambassade anglaise, il est certain que l'ordonnance du sultan arriva en Égypte, lorsque déjà un recrutement sur une large échelle était résolu. 20,000 recrues nouvelles sont exercées par des officiers appelés exprès pour cela. La levée ultérieure est poussée avec vigueur et même avec violence : la plus grande activité règne dans l'arsenal, et l'on réorganise la flotte avec ardeur ; elle se compose de 4 vaisseaux de guerre, 4 frégates, 4 corvettes, 6 brigantins et 3 vapeurs : on répare 3 frégates à l'arsenal.

Il est certain qu'une crise politique est imminente en Égypte.

Damas. — La caravane de la Mecque a été décimée, cette année, par le choléra, et retardée par le mauvais temps; elle n'est arrivée ici que le 18 décembre. On sait que les nombreux marchands qui la suivent ordinairement transforment en véritable affaire commerciale ce saint pèlerinage.

— Deux foires se tiennent sur son passage, l'une à Médine, l'autre à la Mecque même; la première a été fort animée, et les deux tiers des marchandises prises à Damas s'y sont vendus avec un bénéfice d'environ 3 pour 100.

A la Mecque, au contraire, l'apparition du choléra est venue entraver les opérations, et l'on a perdu jusqu'à 18 pour 100 sur les marchandises qui restaient à écouler. Il en a été, en outre, laissé une bonne partie invendue entre les mains des négociants du pays.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le Bosphore est arrivé à Plymouth, venant du Cap en trente-huit jours, y compris les stations. Il a quitté le Cap le 2 février, Sierra-Leone le 21, après quatre jours d'arrêt pour faire du charbon ; enfin, le cap Saint-Vincent le 28 février.

Digitized by Google

Au départ du *Bosphore*, l'opinion générale au Cap était que sir Harry Smith forcerait dans peu les Cafres à se soumettre. Toutefois, il manquait de troupes et d'argent. Les extraits des journaux montreront que ce brave commandant se dispose à prendre des mesures décisives. Il avait encore sous ses ordres à Williamstown 3,000 hommes de troupes et 2,000 Hottentots. On ne craignait plus que les forts de Withe et de Cox manquassent de provisions; sir Harry se portait sur eux, et devait, sans aucun doute, ouvrir bientôt des communications avec le fort Haze. Pate nous restait fidèle et nous garantissait la liberté de la route entre l'embouchure du Bouffato et Williamstown.

D'après les derniers avis, sir Harry, en quittant le fort Cox, avait parcouru cette route, bien protégé par une escorte de 300 hommes du Cap; quelques coups de feu des Cafres se sont bien fait entendre, mais avec peu ou point d'effet; on leur a même tué quelques hommes; ces corps d'Hottentots sont parfaitement dévoués au gouvernement et sans arrière-pensée. Il ne reste de soldats ni au Cap, ni à Grahamstown : tous ont été envoyés dans la Cafrerie. Le seul engagement important depuis le 8 janvier, a été une attaque des Cafres contre le fort Haze et la ville d'Alice, dans laquelle ils ont été repoussés avec une grande perte.

Un certain nombre de Cafres, dont plusieurs espions, ont été incarcérés à Grahamstown.

INDE ET CHINE.

Nous recevons par la voie de Trieste des nouvelles de Bombay (17 février), Calcutta (8 février) et Hong-Kong (29 janvier).

Les journaux annoncent que le fort d'Aroor, dans l'État du Nizam, s'est rendu sans condition le 4 février, et qu'une portion du territoire du prince a été prise par le gouvernement de la compagnie des Indes-Orientales comme équivalent de la somme de 60,000 liv. sterl. (1,500,000 fr.) qui étaient dues à ladite compagnie.

— On construisait dans le Punjaub 450 milles de canaux. Lord Dalhousie s'occupait activement de l'instruction des indigènes.

— On a volé 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) dans les coffres de la Banque orientale.

— Le 30 janvier, le gouverneur général était à Ravul-Pindée, en route pour Peshawur. Le commandant en chef se trouvait le 8 février à Agra. Les gouverneurs et commandants en chef de Bombay et de Madras étaient dans leur résidence respective.

— Les journaux de la Chine confirment la mort du commissaire Lin Keying, qui avait encouru la disgrâce impériale pour avoir montré de la prédilection aux Européens. On appréhendait une nouvelle insurrection dans les provinces.

— Le *North China Herald* annonce que des missionnaires de la Société de Londres avaient découvert dans l'intérieur du pays, à 350 milles de Pékin, une race de Juifs.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

Depuis le compte-rendu des événements politiques de l'Algérie, inséré au *Moniteur algérien* du 10 janvier, la situation s'est encore améliorée en pays arabe. Le sud qui, il y a quelque temps, donnait de continuelles inquiétudes, jouit aujourd'hui de toute la tranquillité désirable. Les relations avec les oasis du Sahara gagnent à cette sécurité et prennent de plus en plus d'importance.

Les dernières nouvelles d'Oran annoncent l'arrivée, dans cette ville, des chefs des Ouled-Sidi-Chikh-Gharabas, venus pour traiter de leur soumission définitive. Cette importante tribu a repris ses campements habituels, et relève aujourd'hui de l'autorité de Mascara, par l'intermédiaire de Si-Caddour-ben-Tayeb, nommé caïd.

Le frère de Si-Caddour, le fameux Sidi-Chikh-ben-Tayeb, à la voix duquel une grande partie des tribus de l'Ouest s'étaient soulevées en 1849, paraît avoir complétement renoncé à ses projets ambitieux et s'est établi avec ses douars à l'endroit qui lui avait été assigné. Les Ouled-Sidi-Chikh ont une influence religieuse qui s'étend au loin dans le Sahara, leur soumission ne peut donc que contribuer puissamment au maintien de la tranquillité sur toute cette partie de notre territoire avoisinant le Maroc.

Le kalifat d'Ouergla-el-Hadj-Ahmed-ben-Babia est mort dans les derniers jours du mois de janvier, au moment où il rentrait d'un voyage à Oran. Son fils aîné, Bou-Hafs, lui a immédiatement succédé dans son commandement, et cet événement n'a causé aucun trouble dans le pays.

Le sud de la province d'Alger jouit du même calme. Les caravanes des Adjedj et des Arazlia sont rentrées de Tuggurth, où elles étaient allées faire leur approvisionnement de dattes, et commencent à verser entre les mains d'un officier français envoyé à Laghouat, le montant des amendes qui leur ont été infligées pour leurs brigandages d'autrefois.

En Kabylie, la situation ne s'est point modifiée; la présence de nos goums ranime bien le courage de nos tribus soumises, mais ne peut empêcher complétement les tentatives des insurgés, que leurs revers ne paraissent point rebuter.

A la fin du mois dernier, M. le lieutenant Beauprètre, à la tête des cavaliers d'Aumale, tomba à l'improviste sur les troupeaux des Djouara, de la subdivision de Sétif, réfugiés chez les Beni-Mellikeuch. Les contingents kabyles qui gardaient la rive gauche de la rivière furent mis en fuite et obligés d'abandonner leurs troupeaux, après avoir perdu quelques-uns des leurs.

Cet échec ne les rendit pas moins entreprenants; dans la nuit du 15 au 16 courant, une bande de 200 hommes à pied, sous la conduite du chérif Moula-Brahim et de Mahommed-ben-Messaoud, est venue attaquer le village des Beni-Ikhelef, aux pieds des Mechedalla soumis. Cette agression a été repoussée avec beaucoup de vigueur par les nôtres, et l'ennemi a subi quelques pertes, parmi lesquelles le nommé Ameur-ben-Mansour, brigand redouté dans le pays et l'un des chefs des insurgés.

Cette audace toujours croissante des Kabyles inquiète beaucoup nos tribus de la rive droite de la vallée, et les goums d'Aumale et de Sétif continuent de rester en observation, malgré les rigueurs de la saison.

Digitized by Google

Les nouvelles de Bougie sont plus satisfaisantes. Les Aït-Mansour, situés sur la rive gauche de l'Oued-Sahel, près des Beni-Ourglis et des Tifra, ont envoyé leurs cheicks pour traiter de leur soumission, et ont accepté toutes les conditions qui leur ont été imposées. La résistance en Kabylie est donc tout entière dans le pays des Zouaouas et chez les tribus qui, placées à leur portée, n'osent se soumettre à nous.

En résumé, à l'exception de la Kabylie, la situation politique du reste de l'Algérie est très-satisfaisante. La situation matérielle s'améliore, et les récoltes donnent, partout, bon espoir de voir cesser l'affreuse misère qui a pesé si lourdement deux années de suite sur la population indigène.

— La préfecture d'Alger vient d'expédier encore pour l'exposition de Londres quelques produits qui n'avaient pu être compris dans son premier envoi.

Ces produits se composent de plusieurs assortiments d'essences odoriférantes fabriquées avec des plantes du pays, par MM. Simounet, d'Alger, et Mercurin de Cheragas; d'un échantillon de farine de blé indigène, fabriquée dans l'usine à vapeur de M. Laya, et d'un riche assortiment de cigares faits avec des tabacs indigènes ou étrangers, présenté par M. Oxéda et des israélites d'Alger.

— On lit dans l'*Akhbar :*

« Une personne qui vient de visiter Bou-Ismaël nous a apporté d'excellentes nouvelles. Les colons ont du courage, ils travaillent avec ardeur et s'occupent peu ou point de politique. A de très-rares exceptions près, ce sont de bons pères de famille, dont la conduite ne donne lieu à aucun reproche. Ils ont tous très-consciencieusement ensemencé leurs deux hectares, et, l'année prochaine, il faudra bien qu'on mette d'autres terres à leur disposition.

En un mot, l'état de Bou-Ismaël est des plus satisfaisants sous le rapport matériel comme sous le rapport moral. Il est juste d'ajouter qu'une colonie aussi admirablement située, et qui se trouve dans de telles conditions, ne pouvait que réussir.

Nous devons signaler, en passant, une amélioration qui y a été apportée par un homme intelligent et devoué, et dont les autres colonies feraient bien de profiter. Le médecin de Bou-Ismaël, le docteur Marquès, voulant utiliser au profit de tous les longues soirées de l'hiver, a ouvert les lundi et jeudi, de sept à huit heures du soir, un cours d'hygiène et de médecine vétérinaire pratiques. Les colons fréquentent ce cours avec assiduité, suivent avec intérêt les opérations que fait sous leurs yeux le professeur, s'y essaient eux-mêmes, et plus d'un sera bientôt à même, dans un cas pressé, ou de se passer du vétérinaire, ou d'appliquer un remède provisoire qui permette d'attendre sans danger son arrivée. Après la clôture du cours, une prime sera décernée à celui qui aura le mieux profité des leçons.

Nous croyons que ces cours seront une excellente chose et qu'on devrait chercher à vulgariser dans toutes les colonies. Cela dépend surtout du bon vouloir et du dévouement des médecins militaires qui sont attachés à ces colonies et qu'on trouve toujours prêts à faire le sacrifice de leur travail et de leur temps dès qu'il s'agit de servir un intérêt public. »

Digitized by Google

COLONIES.

Antilles. — Les résultats des immigrations de travailleurs européens effectuées aux Antilles en 1850, font au ministre de la marine et des colonies une nécessité de tenir la main, aussi strictement que possible, à l'exécution des règles précédemment posées quant à la concession des indemnités de passage.

Il rappelle donc que les demandes, pour être admises, doivent être présentées par l'intermédiaire et avec l'avis du gouverneur de la colonie, et que cet avis doit être favorable en ce qui touche la salubrité du lieu d'exploitation et les ressources dont dispose le propriétaire pour satifaire, en tous points, aux obligations par lui contractées à l'égard des cultivateurs.

Le ministre a décidé, de plus, que les contrats dont les projets doivent être préalablement soumis à son appréciation, stipuleront toujours l'obligation, pour le colon, de prendre à sa charge les frais de rapatriement, soit que le cultivateur désire revenir en France à l'expiration de son engagement, soit qu'un cas de maladie, dûment constaté, l'oblige à en devancer le moment.

On sait qu'un crédit de 100,000 fr. seulement est inscrit pour ces opérations, au budget de 1851, et qu'il est partagé entre les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion. La suite à donner aux demandes sera nécessairement subordonnée aux limites de cette allocation, dans l'ordre de priorité résultant des dates d'arrivée des propositions des gouverneurs au département de la marine.

J. D'ESCHAVANNES.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur JOUFFROY D'ESCHAVANNES, *Rédacteur en chef de la* REVUE DE L'ORIENT ET DE L'ALGÉRIE.

Mon cher ami,

Un petit article de la *Revue de l'Orient* (numéro de janvier 1851, p. 65, Province d'Oran) a pu faire penser à quelques personnes que j'avais eu l'intention d'enlever à M. Ville la priorité incontestable qui lui appartient d'avoir rendue publique l'existence des lignites dans le ravin de l'Isser, au-dessous de Hadjar-Roum. Je crois donc devoir déclarer que, si le 29 octobre 1849, en levant le plan du ravin, j'ai consigné sur mon calepin la situation de ces couches, cette remarque n'a reçu aucune publicité, et que M. Ville devait ignorer ce fait lorsqu'il se rendit sur les lieux en décembre 1850. Je n'avais, d'ailleurs, pas encore eu l'honneur de me trouver en rapport avec lui. Le mérite d'avoir fait connaître le premier la présence de ces gîtes lui appartient donc tout entier.

Agréez, mon cher ami, etc.

Tlemsên, le 4 mars 1851.

O. MAC CARTHY.

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

RAPPORT DU JURY CENTRAL

SUR

L'EXPOSITION DES PRODUITS ALGÉRIENS.

Deuxième article[1].

CHAPITRE TROISIÈME.

PRODUITS CHIMIQUES.

---

§ Ier. HUILES DE L'ALGÉRIE.

M. Balard, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La culture de l'olivier occupe le premier rang parmi les richesses agricoles de l'Algérie : la fabrication de l'huile d'olive doit y devenir l'une des industries les plus importantes. Dans aucune autre contrée du monde, l'olivier n'acquiert un développement aussi rapide que dans nos possessions du nord de l'Afrique. Depuis Ténériffe jusqu'en Syrie, cet arbre est l'essence dominante du pays; il y atteint des proportions gigantesques, et son fruit fournit déjà aux Kabyles une précieuse ressource alimentaire et commerciale, malgré les moyens primitifs qu'ils emploient pour le pressurer. La consommation de l'huile d'olive comme aliment, comme matière première servant à la fabrication des savons, au travail de la laine, pour l'éclairage, etc., n'est limitée

[1] Voir le numéro de mars dernier.

Digitized by Google

que par le prix élevé auquel revient ce produit. Son extraction offre ce précieux avantage, qu'elle peut être tentée dès à présent, sans nécessiter les délais qu'entraîne ordinairement la création de la plupart des industries agricoles.

Il s'agit simplement d'y transporter des moulins à huile. M. Hardy, dans les précieuses notes qu'il a rédigées, et qui accompagnent les produits algériens, s'exprime ainsi sur ce sujet : « Des usines qui s'établiraient à Collo, à Bougie, à Dellys, à Djijelli, où l'on achèterait des olives aux Kabyles, auraient un succès assuré. Les indigènes aimeraient mieux vendre leurs olives que de les détriter eux-mêmes, si cette vente leur rapportait autant; car ils auraient la main-d'œuvre en moins. De son côté, la fabrication européenne aurait juste la moitié du produit que contiennent les olives pour se défrayer. » La croissance de l'olivier en Algérie est telle, dit encore M. Hardy, « qu'un jeune arbre, au bout de quatre ans de greffe, peut donner un demi-litre d'huile; qu'à douze ans, il en donne trois litres, et à vingt-cinq ou trente, douze litres. Les récoltes sont assurées chaque année, l'arbre n'étant pas là comme en Provence assujetti à des maladies, à des impressions de froid qui compromettent les récoltes. »

L'Algérie n'est pas seulement la terre promise de l'olivier; la plupart des végétaux oléagineux annuels, tels que la sésame, l'arachide, le madia-sativa, le pavot blanc, la navette, le cotonnier, le lin, viennent également très-bien. Leur culture est appelée à offrir, à différents titres, de grands avantages aux agriculteurs de ce pays, quand les questions de douane qui concernent l'entrée de ses produits en France et l'entrée des produits similaires étrangers en Algérie, auront reçu de l'administration une solution tout à la fois équitable et définitive.

Digitized by Google

M. **CURTET**, fabricant d'huile à Bab-el-Oued (faubourg d'Alger).

M. Curtet a exposé des échantillons d'huile d'olive fine et commune, d'huile de sésame, de pavot, d'arachide, de lin, de madia-sativa, provenant toutes de l'importante usine qu'il a créée, en 1846, aux portes d'Alger.

Cette huilerie a pour moteur une machine à vapeur de la force de dix chevaux. Elle possède un outillage complet et puissant. C'est le premier établissement de ce genre qui se soit élevé en Algérie. Il peut suffire à la trituration de 8,000 kilogrammes d'olives par jour, ou de 4,000 kilogrammes de graines oléagineuses.

Pour commencer son travail, M. Curtet fit savoir aux colons qu'il était en mesure d'acheter toutes les olives qu'on lui apporterait, au prix de 25 fr. les 100 kilogrammes. En outre, il leur fit distribuer à ses frais des graines oléagineuses, en achetant d'avance les récoltes qu'elles fourniraient. C'est ainsi qu'il se procura, à grand'peine, les 50,000 kilogrammes d'olives qu'il mit en œuvre en 1847. Cette quantité étant insuffisante pour faire marcher son usine, il fit venir de tous les départements de l'Algérie, et même du Levant, environ 600,000 kilogrammes de graines oléagineuses.

L'industrie de M. Curtet paraissait devoir prospérer, lorsqu'elle fut inopinément frappée par l'ordonnance du 2 février 1848, qui classe l'Algérie au nombre des pays étrangers, et qui y laisse entrer les huiles étrangères avec droit de franchise. Aussi la commission instituée par M. le préfet d'Alger pour examiner les objets destinés à l'exposition, après avoir fait ressortir les grands services que l'usine de M. Curtet était appelée à rendre aux cultivateurs algériens, s'exprime ainsi, en terminant son rapport :

« La commission regrette donc profondément qu'un établissement d'une si grande importance pour le pays ait été frappé de mort par l'ordonnance du 2 février 1848 (art. 2), sur le régime des douanes, ordonnance qui classe l'Algérie au nombre des pays étrangers.

« Quoi qu'il en soit, elle croit devoir signaler M. Curtet à l'intérêt du gouvernement, pour les services qu'il a rendus pendant le laps de temps qu'il lui a été donné de faire marcher son usine. »

Ajoutons que M. Curtet, plein de foi dans l'avenir de son industrie, et dans le but de ne pas décourager les colons, a traité avec perte, en 1848, 140,000 kilogrammes d'olives et de graines oléagineuses qu'il a achetées en totalité dans le pays. Ajoutons surtout que ses sacrifices et sa persévérance ont conduit le gouvernement à modifier tout récemment l'ordonnance du 2 février, de manière à permettre aux usines de ce genre de reprendre leurs opérations. M. Curtet espère triturer cette année 2,000,000 de kilogrammes d'olives.

Le jury central, voulant récompenser les louables efforts faits par M. Curtet pour établir une industrie si bien appropriée à la nature du climat algérien, décerne à cet exposant la médaille d'argent.

M. **BAGARY**, fabricant d'huile à Tlemcen (département d'Oran).

M. Bagary a fondé, en 1845, une huilerie qui a acquis, depuis cette époque, un grand développement.

Les moulins fournissent annuellement, dans une année de récolte ordinaire, 10,000 litres d'huile d'olive de première qualité, 10,000 litres d'huile de deuxième qualité, et 20,000 litres d'huile lampante. En outre, il obtient

Digitized by Google

par la recense 10,000 litres d'huile propre à la fabrication. Ces quantités proviennent des olives que lui apportent les indigènes et les colons français établis sur le territoire de Tlemcen.

L'huile fine de M. Bagary est limpide et de bon goût. Elle revient au consommateur à un tiers meilleur marché que l'huile fine de France.

Les résultats obtenus par M. Bagary le rendent digne de la médaille de bronze que le jury lui décerne.

M. **MAFFRE**, à Bougie (département d'Alger).

L'usine de M. Maffre, sans avoir l'importance de celle de M. Bagary, fournit pourtant annuellement 5 à 6,000 litres d'huile première qualité, et autant en deuxième qualité. M. Maffre en est encore pour ainsi dire aux essais, mais son usine peut arriver à fabriquer le triple de ce qu'il fait aujourd'hui.

Le jury central lui décerne une mention honorable.

M. **PEDEUCOIQ**, à Oran.

M. Pedeucoiq a établi son huilerie en 1844, et, depuis ce temps, elle a été constamment en progrès; aussi le jury central, pour reconnaître ses efforts, lui décerne-t-il une mention honorable.

M. **TALLICHET**, à Boudjareah (département d'Alger).

M. Tallichet, pour ces produits, qui, outre leur bon goût, ont un mérite essentiel, le bon marché, a aussi mérité que le jury central lui décernât, comme encouragement, une mention honorable.

---

§ 2. HUILES ESSENTIELLES ET EAUX AROMATIQUES.

M. Balard, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La production des essences peut devenir pour l'Algérie une source importante de prospérité.

On sait que, si les essences obtenues dans les régions tempérées présentent une odeur plus délicate et plus suave, les quantités qui se développent dans les glandes des plantes qui leur doivent leur parfum croissent d'une manière très-rapide avec la chaleur du climat. Aussi nos départements du Midi les plus favorisés le cèdent sous ce rapport à nos provinces d'Algérie. Là les coteaux couverts de thym, de romarin, de lavande, de marjolaine, les plaines remplies de mélisse, de menthe poi-

Digitized by Google

vrée, etc., offrent au distillateur ambulant d'amples moissons à faire.

Quelques colons ont aussi, comme en France, cherché à obtenir par la culture des plantes aromatiques avec plus d'abondance et de régularité. Certaines plantes odorantes nouvelles qui y réussissent très-bien y ont été cultivées en grand. Ainsi les *pelargonium odoratissimum* et *roseum*, dont l'essence, beaucoup plus abondante que celle de la rose, a une odeur qui s'en rapproche beaucoup, ont pu y être multipliés par boutures et donner des produits très-abondants et très-recherchés. Le jasmin à grandes fleurs originaire de l'Inde, qui pousse dans tous les jardins avec une étonnante facilité, a permis d'en extraire de l'essence de jasmin qu'on avait vainement essayé d'obtenir avec le jasmin ordinaire, et dont on recueillait seulement l'arôme dans des pommades et dans des esprits parfumés au jasmin. Ces plantes peuvent être sans difficulté cultivées par hectares, et fournir ainsi un large tribut à la parfumerie.

Si maintenant on ajoute à ces produits, dont la consommation varie avec les caprices de la mode, ceux que fournit le genre oranger, et qui sont d'une importance et d'une utilité plus réelle, parce qu'ils sont l'objet d'un emploi plus constant et plus régulier, on concevra toute l'importance que présente le sol de l'Afrique au point de vue de la production des essences, et comment les efforts industrieux des colons, encouragés par une administration éclairée, pourront bientôt permettre à l'Algérie de partager avec Messine le privilége, qu'elle a presque seule jusqu'aujourd'hui, d'alimenter de ses essences les parfumeries de toute l'Europe.

M. SIMONNET, à Alger.

M. Simonnet est un des colons de l'Algérie les plus industrieux ; ses essais bien conçus, dirigés avec soin et persévérance, et le plus souvent couronnés d'un succès bien mérité, ont pour beaucoup contribué à nous faire connaître ce qu'on pouvait attendre, pour quelques cultures spéciales, du sol

Digitized by Google

de l'Algérie, et comment, sur cette terre nouvelle, l'agriculture et l'industrie pouvaient se réunir dans une heureuse association. Pharmacien distingué à Alger, et devenu possesseur, dans le voisinage, d'un domaine limité de 23 hectares, il en a consacré une partie à des essais de naturalisation qui ont parfaitement réussi. On sait la part qu'il a prise à l'introduction en Algérie de la culture du pavot pour l'extraction de l'opium, et de celle du nopal pour la cochenille, qu'il y a importée dès 1831, genres d'exploitation qui n'attendent pour se développer que l'époque où une population devenue plus dense rendra ainsi la culture moins chère. Il a surtout appliqué ses connaissances en industrie chimique à la fabrication des essences. Par ses soins, les géranium odorants, si faciles à cultiver et qui poussent sur le sol de l'Afrique comme la luzerne sur le nôtre ont été introduits en Algérie, cultivés en grand et employés à l'extraction de cette essence qu'on emploie comme succédante de l'essence de rose, et dont la fabrication promet à l'Algérie beaucoup d'avenir. Le jury central, qui a apprécié la bonne qualité de ce produit, a surtout distingué, parmi les objets envoyés par M. Simonnet, l'essence du jasmin à grandes fleurs de l'Inde, encore presque inconnue en France, et qui pourra, quand la culture européenne aura imité M. Simonnet, qui en cultive déjà un demi-hectare en grand, devenir d'un très-grand produit.

L'oranger, dont les plantations en rapport, déjà nombreuses entre les mains des Arabes, s'accroissent chaque jour par suite des travaux agricoles des Européens, a surtout été pour M. Simonnet l'objet d'un traitement industriel complet. Les différentes qualités de néroli, les essences de bigarade et de bergamote, celles de Portugal et de citron, le citrate de chaux, présentés par M. Simonnet, sont là pour témoigner toute la variété de produits que cette essence peut fournir.

Le jury central apprécie toute l'importance des travaux de M. Simonnet, et l'encourage de tous ses vœux dans la voie qu'il a ouverte d'une manière heureuse, et dans laquelle il continuera certainement à marcher et à guider ceux qui l'imiteront plus tard.

Pour récompenser les résultats importants déjà obtenus, le jury central décerne à M. Simonnet une médaille d'argent.

M. **ARNAUD**, à Bône (département de Constantine).

Il a fondé, à Bône, un établissement pour la fabrication du savon d'huile d'olives pouvant produire 800 kilogrammes par jour. Le produit qu'il expose est de bonne qualité. Il est dur, d'une blancheur parfaite, ne produit pas d'efflorescence par la dessication, et ne contient ni trop d'eau ni trop d'alcali. Son prix est très-bas; M. Arnaud le vend 60 centimes le kilogramme. C'est par le bien-être, c'est en répandant dans leurs tribus, à bon marché, les produits utiles aux premiers besoins de la vie, que nous pourrons surtout nous rattacher les populations arabes. Aussi le jury central, pour encourager des efforts aux succès desquels il s'associe de tous ses vœux, décerne à M. Arnaud une médaille de bronze.

M. **BAZIRE**, à Alger.

Sur une petite échelle, M. Bazire exploite une fabrique d'huile de ricin, et déjà ses produits méritent un encouragement. Aussi le jury central décerne-t-il à M. Bazire une mention honorable.

Digitized by Google

§ 3. MATIÈRES COLORANTES.

M. J. Persoz, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le climat de l'Algérie et l'extrême fertilité de son sol, en quelque sorte vierge, ont depuis longtemps fait supposer qu'un grand nombre de plantes tinctoriales pourraient être cultivées avec avantage dans cette partie de l'Afrique, et qu'elles pourraient y produire des récoltes qui affranchiraient bientôt, en partie du moins, notre industrie du tribut qu'elle paie annuellement à l'étranger. Les essais tentés dans ce but par nos courageux et infatigables colons ont parfaitement justifié ces prévisions, et il demeure établi, par des expériences qui sortent des limites de ce qu'on appelle communément des essais, qu'un grand nombre de plantes tinctoriales, outre celles qui s'y trouvent déjà à l'état sauvage, telles que la gaude et la garance, peuvent se développer et prospérer sur notre sol d'Afrique. Mais les résultats heureux de ces premiers essais, joints à ceux que les substances tinctoriales récoltées en Algérie ont déjà fourni en teinture, doivent-ils engager notre colonie naissante à se livrer indistinctement à la culture de toutes les substances colorantes? Nous ne le pensons pas. Il serait, à notre avis, imprudent et téméraire de s'engager dans cette voie. Quel profit y aurait-il, par exemple, à cultiver l'indigo en Afrique, quand il est constaté que le développement de cette plante n'est assuré que lorsqu'elle a pris une certaine force? Dailleurs, quand cette raison n'existerait pas, la question de main-d'œuvre devrait toujours être prise en sérieuse considération. Sous ce rapport, en effet, nos cultivateurs d'Algérie sont placés bien moins favorablement que ceux du Bengale et des colonies hollandaises, qui emploient, pour la culture en grand de l'indigo, les bras de leurs esclaves.

Quant à la garance, quoique sa culture se fasse déjà

Digitized by Google

dans le midi de la France sur une très-grande échelle, et qu'elle soit la base de l'industrie agricole de certaines contrées de la Provence, elle pourrait encore être entreprise avec avantage en Algérie, si l'on choisissait les terrains riches en craie, comme ceux de Paluds, qui renferment plus de 80 pour 100 de carbonate de chaux, et qui donnent à ces substances tinctoriales les qualités particulières des garances roses-paluds d'Avignon et et des garances de Smyrne. Le cultivateur devra donc s'assurer de la nature de son sol, en ne perdant point de vue que la racine de garance ne prend tout le développement dont elle est susceptible qu'autant qu'elle a végété dans une terre très-meuble et labourée à une grande profondeur.

La gaude, qui affectionne surtout les terrains secs, et qui d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, se montre à l'état sauvage dans les parties arides de l'Afrique, pourrait y être cultivée avec succès, à la condition toutefois que cette plante tinctoriale reprît la faveur dont elle jouissait avant l'introduction du quercitron dans la teinture.

Le sumac, d'une consommation très-grande dans la teinture et le tannage de certaines peaux, réussirait aussi très-bien dans le même sol, et rivaliserait sans doute avec les sumacs de Syrie, de Palestine, d'Espagne et de Portugal, qui sont si recherchés.

De toutes les cultures de substances tinctoriales tentées jusqu'ici en Algérie, celles qui ont surtout fixé l'attention de la commission, et qui doivent éveiller la sollicitude du gouvernement, sont la culture de la cochenille et celle du carthame.

1° La consommation de la cochenille, riche matière colorante, n'a fait que s'accroître depuis que l'impression des tissus de soie et de laine a pris un si prodigieux développement. Grâce à M. Simonnet, qui a été le premier à cultiver la cochenille, et aux persévérants efforts

Digitized by Google

de M. Hardy, dont l'heureuse initiative a été plus d'une fois constatée par le jury, l'Algérie fournit déjà de très-beaux produits de ce genre, qui, sous le rapport de leurs propriétés tinctoriales, ne laissent rien à désirer, ainsi que le constatent les nombreuses expériences faites par M. Chevreul. Nous avons lieu d'espérer que désormais nos ateliers de teinture et d'impression pourront demander à notre colonie d'Afrique toute la cochenille dont ils ont besoin.

2° Le carthame, que l'on cultive sur le sol de l'Algérie, possède des qualités tinctoriales propres à le faire apprécier. Il est appelé à rendre de grands services à nos teinturiers par la beauté et la solidité des couleurs qu'il engendre sur les étoffes.

MM. **BRICE, CALMETZ** et **MISTRAL** (département d'Oran).

Ces Messieurs exposent un très-bel échantillon de racines de garances qui provient de semis faits le 26 mars 1848, et récoltés fin juin 1849. Ils ont été des premiers à cultiver la garance dans le département d'Oran, et c'est à ce titre que le jury leur accorde la médaille de bronze.

M. **GOSE** (département d'Oran).

Ce cultivateur expose des échantillons de garance qui proviennent de semis faits en 1848 et 1849. Quoique ces racines n'aient été que quatorze mois en terre, elles ont acquis un développement tel, qu'elles sont comparables à celles qui, dans nos climats, ont végété pendant dix-huit à vingt mois.

Le jury accorde à M. Gose la médaille de bronze.

MM. **PEYRET** et **DURAND** (département d'Oran).

Ces deux agriculteurs exploitent une propriété considérable, dans laquelle ils ont récolté, l'année dernière, pour les livrer à l'administration, des produits agricoles d'une valeur d'environ 100,000 fr. Ils ont commencé, à titre d'essai, la culture de la garance. Les semis qu'ils ont faits, en avril 1848, leur ont donné des racines qui, au bout de quatorze mois, étaient déjà très-riches en matières colorantes.

Le jury leur décerne une médaille de bronze.

M. Henri-Joseph **MERCURIN**, à Chéragas (Algérie).

L'Algérie possède plusieurs espèces de chênes dont l'écorce est recherchée par le commerce pour la quantité de tannin qu'elle renferme. M. Mercurin a envoyé à l'exposition des échantillons qui ne proviennent pas de l'écorce des tiges de chêne, mais bien de celle des racines du chêne vert

Digitized by Google

ou kermès (*quercus coccifera*). Cette espèce de chêne, à feuilles persistantes, forme ordinairement un buisson peu élevé ; mais ses racines, très-nombreuses en terre, sont, en quelque sorte, plus développées que les branches. Celles qui ont été exposées étaient en parfait état et d'une assez forte épaisseur pour qu'on pût en tirer le principe qui y est contenu.

M. Mercurin a envoyé aussi un bocal d'huile d'olive fine, de sa fabrique, qui ne laisse rien à désirer sur sa préparation et sa qualité.

Le jury décerne à M. Mercurin une mention honorable.

M. **RAIMBERT**, à Bône (département de Constantine).

M. Raimbert expose du chanvre dit *takrouri*.

Elevé dans le pays dont il connaît à fond la langue, il s'est appliqué à la grande culture pour laquelle il utilise particulièrement les Arabes qui sont appelés à profiter de ses leçons et de son expérience.

Entre autres produits, M. Raimbert cultive la garance sur une étendue de 4 hectares. Un échantillon de sa dernière récolte, étant parvenu trop tard à la commission d'examen, n'a pu être joint aux envois faits pour l'exposition.

Le jury donne à M. Raimbert une mention honorable pour l'ensemble de son exploitation agricole.

M. **LUTZOW**, à Bône (département de Constantine).

M. Lutzow, qui a cultivé, durant l'année 1848, environ 12,000 pieds de safran, en expose un échantillon sous le n. 35.

Si M. Lutzow n'a pas donné à la culture de cette substance tinctoriale tout le développement qu'elle a acquis chez ses confrères d'Algérie, il a su du moins mériter l'attention du jury par ses efforts pour perfectionner la race bovine. C'est pour l'en récompenser que le jury lui vote une citation favorable.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ALGÉRIE.

Colonies agricoles.

Par décrets du président de la République, en date du 11 février 1851, les colonies agricoles créées en vertu du décret de l'Assemblée nationale, du 19 septembre 1848, ont été définitivement constituées ainsi qu'il suit :

NOMS ATTRIBUÉS AUX COLONIES.	SITUATION.	ÉTENDUE des TERRITOIRES. h.	a.	c.
PROVINCE D'ALGER.				
Montenotte	6 kilomètres sud de Ténès	855	»	»
Lodi	5 k. ouest de Médéah	1584	»	»
Damiette	12 k. est de Médéah	1843	76	»
Pontéba	6 k. est d'Orléanville	958	09	52
La Ferme	Près d'Orléanville	551	12	40
Castiglione	8 k. ouest de Koléah	770	»	»
Tefeschoun	6 k. ouest de Koléah	765	»	»
L'Afroun	19 k. ouest de Blidah	735	85	»
Bou-Roumi	17 k. ouest de Blidah	575	15	»
Marengo	38 k. ouest de Blidah	1963	54	15
Zurich	13 k. sud-est de Cherchell	1151	»	»
Novi	8 k. ouest de Cherchell	1300	»	»
PROVINCE D'ORAN.				
Mangin	15 k. S.-E. d'Oran et 12 de St.-Louis	1202	»	»
Haci-bou-Nif	4 k. ouest de Fleurus	1078	»	»
Haci-ben-Okba	6 k. nord-ouest de Fleurus	968	44	»
Saint-Louis	24 k. E. d'Oran, 10 k. S. de St.-Cloud	2492	98	»
Haci-ben-Féréah	2 k. de Saint-Louis	1138	56	»
Haci-Ameur	4 k. nord-est de Fleurus	1076	»	»
Fleurus	19 k. E. d'Oran, 6 k. de Saint-Louis	1426	84	»
Saint-Cloud	16 k. d'Arzew	4686	»	»
Méfessour	12 k. ouest d'Arzew	1326	»	»
Kléber avec son annexe Muley-Magoun	8 k. ouest d'Arzew	1266	»	»
Damesme	2 k. de Saint-Leu	780	»	»
Saint-Leu	10 k. sud-ouest d'Arzew	546	»	»
Sour-Kelmitou	12 k. sud de Tonnin	1747	»	»
Ani-Tedelès	20 k. S.-E. de Mostaganem	1900	»	»
Karouba	4 k. est Id.	440	»	»
Tounin	8 k. sud-est Id.	1028	»	»
Aïn-Nonissy	7 k. ouest de Rivoli	1980	»	»
Rivoli	8 k. ouest de Mostaganem	1600	»	»
Aboukir	12 k. sud-ouest Id.	1330	»	»
PROVINCE DE CONSTANTINE.				
Petit	9 k. sud-est de Guelma	2080	»	»
Barral	31 k. sud de Bône	1613	84	81
Mondovi	26 k. sud de Bône	1656	52	88
Millésimo	5 k. est de Guelma	2420	»	»
Héliopolis	5 k. nord de Guelma	2000	»	»
Robertville	26 k. sud de Philippeville	1750	20	»
Gastonville	22 k. sud Id.	1870	09	13
Jemmapes	40 k. sud-est Id.	2375	»	»

Digitized by Google

ALGÉRIE.

LETTRES

SUR LES ANTIQUITÉS DE LA PROVINCE D'ORAN.

QUATRIÈME LETTRE[1].

SUBDIVISION DE TLEMSÊN.

H'ADJAR-OUAGHEF.

Bordj-Roumi.

Arrivé à 10 kilomètres environ de Tlemsên, le voyageur qui se rend à Rachgoun longe la prairie et les oliviers de H'annaïah. S'il n'est pas trop distrait par la vue de ces beaux ombrages et qu'il jette un regard à droite, il apercevra, à peu de distance, une côte dominant, mais d'une petite hauteur, toute la plaine environnante, tandis qu'au sud elle va se fondre avec elle par une pente insensiblement allongée. Là, au milieu des palmiers nains, des jujubiers sauvages et des sillons du laboureur, se dressent encore des pierres taillées assez nombreuses, qu'à leur physionomie on reconnaît de suite pour les restes d'un établissement romain. Les Arabes, ignorant leur nom, frappés de l'aspect sous lequel elles se présentent, ont appelé ce lieu *El-H'adjar-el-Ouaghef*, ou, en négligeant les articles, *H'adjar-Ouaghef*, les pierres debout.

Le 24 septembre 1850 je me rendis à l'H'annaïah avec l'intention d'en lever le plan, et je consacrai à ce petit travail les journées des 26, 27, 28 septembre et celles des 3 et 4 octobre.

[1] Voir les livraisons des mois de juin, novembre et décembre 1850 (lettres 1, 2 et 3).

Digitized by Google

D'après les travaux des géomètres du cadastre[1], H'adjar-Ouaghef (centre du plateau) est à 2,700 mètres droit au nord-est de l'Hannaïah, ce qui le met à 3,000 mètres de distance effective. On y arrive en suivant le grand chemin arabe de Bou-Kourra, le marché des Ghrossel.

La végétation naturelle qui enveloppe la plupart des pierres empêche d'en saisir l'ensemble, et au premier abord on croirait n'avoir devant soi que des vestiges insignifiants; mais on ne tarde pas à être détrompé par l'exploration, bien que ces ruines n'aient pas une grande importance.

L'établissement romain qu'avec les Arabes nous nommerons H'adjar-Ouaghef se composait de trois parties distinctes, bien que liées l'une à l'autre, et que je désignerai, afin de faciliter les descriptions, par les dénominations de quartier A ou du nord-ouest, quartier B ou de nord-est, et de quartier C ou du sud.

Le quartier A, qui semble avoir formé le réduit de la place, avait la forme d'un quadrilatère légèrement irrégulier de 30 mètres de longueur moyenne (du nord au sud), sur une largeur qui est de 24 mètres au sud et de 25 mètres 5 centimètres au nord, ce qui lui donne une superficie de 900 mètres carrés.

Ses faces de l'est et du sud étaient couvertes intérieurement par deux galeries se coupant, comme les murs auxquels elles s'appuyaient, à angle presque droit. La première avait 4 mètres de large et la seconde une largeur double. Les deux autres côtés de la cour sur laquelle elles s'ouvraient étaient formés par les murs nord et ouest de l'enceinte.

Voilà ce qui résulte d'une première vue des lieux; mais lorsque l'on procède à une étude plus approfondie, on finit par reconnaître que ces deux faces, comme les deux autres, étaient également couvertes par une gale-

[1] Je dois ce renseignement à l'un d'eux, mon ami, M. Bataille, auquel on doit le lever de tout le territoire de l'H'annaïah.

Digitized by Google

rie. L'incertitude première provient de ce que leurs fondations sont presque complétement effacées, que les pierres debout qui entraient dans la base des murs sont bien moins nombreuses et que la plupart sont renversées. Ces deux galeries avaient, comme celle de l'est, 4 mètres de large. Il n'est guère possible de déterminer actuellement où se trouvaient les portes qui faisaient communiquer le quartier A avec l'extérieur ou avec les quartiers B et C. Sur la face intérieure de la galerie de l'est, une pierre de base entaillée dans un de ses angles faisait supposer qu'il y en avait une qui s'ouvrait à 10 mètres de l'angle nord-est de la cour. Quant à la sortie sur la campagne, je serais assez disposé à la placer sur la face nord, à l'ouest, parce qu'on reconnaît encore distinctement qu'un chemin ménagé en pente douce le long du flanc occidental du coteau allait aboutir de ce côté.

Trois murailles qui venaient se rattacher aux deux extrémités du mur oriental du quartier A enveloppaient le quartier B ou du nord-est. La première n'est que le prolongement du rempart nord du quartier suivant un même alignement et sur une étendue de 43 mètres ; la seconde, qui forme avec elle un angle presque droit, avait 52 mètres de longueur et se réunissait à la muraille du sud par un autre angle droit. Cette dernière muraille se dessine par une suite de pierres debout ayant 28 mètres 50 centimètres de développement et marchant droit à l'ouest. Rien ne m'a permis de reconnaître si elle continuait dans cette direction, mais je suis disposé à croire qu'elle la quittait pour aller obliquement, sur la droite, rejoindre l'angle sud-est du premier quartier.

Dans tous les cas, on ne voit aucun reste qui puisse autoriser cette supposition. Les dispositions intérieures du quartier B sont assez difficiles à saisir. Le long du mur nord on reconnaît à quelques pierres l'existence d'une galerie qui avait la même largeur que celle du quartier A à laquelle elle faisait suite. Rien de sembla-

Digitized by Google

ble ne paraît avoir existé du côté de l'est, mais la partie australe de l'enceinte présente plusieurs alignements de pierres debout qui indiquent un ensemble assez considérable de constructions étroitement rattachées l'une à l'autre.

En admettant la supposition que j'ai faite relativement au mur sud de ce quartier, celui-ci aurait occupé une surface de 2,200 mètres carrés.

Le quartier C ou du sud s'étend, ainsi que l'indique l'une des dénominations qui me servent à le désigner, au midi des deux précédents; il les surpasse de beaucoup en étendue, puisque sa superficie est de 5,500 mètres carrés. Le mur qui le fermait à l'est se rattache au mur austral du quartier B, à 4 mètres 72 centimètres de l'angle sud-est de ce quartier; sa longueur totale était de 75 mètres 50 centimètres. Une galerie de 7 mètres de large le bordait entièrement.

Le mur sud de l'enceinte générale, après avoir clos à angle droit l'extrémité de cette galerie, s'avançait vers l'ouest, en obliquant un peu au nord, durant 22 mètres, puis il inclinait légèrement vers le sud pour aller à 40 mètres de là se relier à la muraille occidentale et former l'angle sud-ouest. Ce dernier mur avait un développement total de 82 mètres 50 centimètres.

A l'exception de la galerie dont je parlais à l'instant, il ne reste que fort peu de vestiges des dispositions intérieures de cette partie de l'établissement romain. Vers le nord on pourrait cependant, en s'aidant de quelques pierres encore en place, rétablir à peu près les limites de deux enceintes intérieures qui se liaient aux murs de la galerie et à ceux des deux parties A et B. Les Arabes ont cultivé la presque totalité du quartier C, qui nous occupe en ce moment, comme ils l'ont fait d'ailleurs du quartier B. Toutefois ce n'est pas là seulement qu'il faut chercher la cause principale de l'état actuel des ruines de H'adjar-Ouaghef. La charrue arabe tourne

Digitized by Google

autour des moindres obstacles, et le laboureur se garderait bien de prendre la peine de les renverser. En outre, comme il ne fait guère qu'écorcher la terre, il n'attaque tout au plus que la partie supérieure des substructions, encore faut-il qu'elles lui présentent peu de résistance. Aussi suis-je bien persuadé qu'ici, comme en vingt endroits que je pourrais citer, l'activité intéressée de nos colons mettra à découvert l'ensemble complet des anciennes fondations. Quant au sort qu'ont pu avoir toutes les constructions auxquelles elles servaient de base, c'est aux premiers destructeurs, à l'abandon et à l'action lente du temps qu'il faut en demander compte. Ce qui m'étonne, c'est qu'il en reste autant de vestiges, surtout lorsque je réfléchis qu'elles étaient peu éloignées de la ville de H'annaïah et dans le rayon de ses terres les plus activement cultivées [1].

On compte encore aujourd'hui sur le site que nous explorons plus de 300 pierres taillées, les unes renversées, les autres perpendiculairement assises sur leur base. Ce sont ces dernières qui sont les plus nombreuses et qui ont valu à ce lieu le nom qu'il porte. Quelques-unes ont tout près d'un mètre de hauteur, beaucoup cinquante centimètres, un assez grand nombre de vingt-cinq à trente. Celles du quartier A qui occupaient la partie la plus élevée de l'ancien site, comme le fait la pierre des tombeaux pour ces lieux où l'on dépose les corps des trépassés, semblent vouloir l'annoncer de loin au voyageur qui s'en approche par l'ouest. Il est probable que sans elles ce point eût été bien plus longtemps oublié.

H'annaïah était aux 14 et 15e siècles un des lieux les plus importants de l'Etat des Zianides de Tlemsên. A l'exception du minaret de sa mosquée, il n'en reste que de faibles traces. J'ai pu cependant, après quelques recherches, en reconstruire le plan à peu près complet (septembre 1850). Le général de Mac-Mahon y installe en ce moment une population assez forte qui en fera le point capital de la colonisation du territoire de Tlemsên, Sa position sur la route de Rachgoun, ses oliviers, la nature de ses terres, tout lui promet un heureux avenir.

Digitized by Google

Si, dans l'étude des ruines de H'adjar-Ouaghef, on arrive difficilement à se faire une idée des divisions intérieures de cet établissement, il n'en est pas tout à fait de même de sa disposition générale. On l'aura d'ailleurs facilement reconnu à la précision avec laquelle j'ai pu déterminer l'étendue de ses trois enceintes. Le mur nord des quartiers A et B, celui qui à l'est limitait ce dernier, sont réellement ceux qui ont le plus souffert, encore est-il assez facile de reconnaître leur position. Les autres n'offrent à cet égard aucune difficulté et sont très-nettement indiquées par des pierres debout, souvent fort rapprochées. Il en est de même des murs de deux ou trois galeries.

Le seul détail intérieur que je puisse signaler dans tout cet ensemble est un ancien bassin situé près de l'angle sud-ouest du quartier A, à l'extrémité de la galerie méridionale; il a environ 4 mètres carrés et on voit tout auprès l'ouverture du puits qui servait à le remplir. Quant aux antiquités mêmes, je n'ai à citer qu'un reste de fût de colonne en pierre couché sur l'axe de la muraille orientale du quartier C, et dont la longueur est d'à peu près 2 mètres. Peut-être indique-t-il une des portes. Faut-il ajouter que je suis hors d'état de faire exécuter aucune fouille? J'ai donné les chiffres de superficie des trois parties de H'adjar-Ouaghef; ils forment un total de 8,600 mètres carrés, un peu plus de 8/10 d'hectare. Il est difficile d'après cela d'assigner une grande importance matérielle à cet établissement. Nous n'avons plus, il est vrai, sous les yeux que les restes de l'établissement militaire. Les habitations, qui sans doute s'élevaient sous ses remparts, ont disparu en ne laissant sur le sol que les pierres éparses de leurs murs abattus.

Mais si au point de vue matériel le fort de H'adjar-Ouaghef n'avait qu'une valeur assez faible, il n'en est pas de même au point de vue stratégique. De là on

Digitized by Google

domine à une grande distance, et la vue embrasse sans obstacles au midi les portes qui conduisent à Tlemsên, cachée par la colline d'A'ïn-el-Hout, mais qui laisse parfaitement voir une partie de ses environs, la profonde échancrure de Loured et le Mançourah avec son riant village; au nord-ouest la montagne de Beni-Mestar et Mlîlia; à l'ouest, la plaine des Dony-Yahia et H'annaïah semblable au parc d'une riche demeure; au nord la plaine entière des Ghrossel, où s'élèvent les marabouts blancs des Sidi-el-Khaouen et de Sidi-Abd-el-Kader, puis au-delà les montagnes du Trara que surmonte le sommet plat du Tadjeraeh, la dépression des Oulhaça, à travers laquelle la Tafna s'est fait un chemin pour aller à la mer, enfin les montagnes ravinées du Médionna.

Le vendredi au matin, c'était jour de marché à Bou-Kourra, le grand rendez-vous des Ghrossel. Assis sur une pierre renversée de H'adjar-Ouaghef, absorbé par quelques pensées, mes regards erraient au loin sans se fixer nulle part; je voyais les Arabes se rendre de toutes parts vers le lieu où l'intérêt les appelait, et à la distance où j'étais, spectateur d'un mouvement qui se faisait sans que j'en perçusse le bruit, ils ressemblaient à des ombres blanches s'avançant silencieusement à travers la plaine. On pouvait suivre tous leurs mouvements. Ceci me montra qu'encore une fois les Romains avaient bien choisi leur position.

Cependant toute remarquable qu'elle est, il faut reconnaître qu'elle leur aura été un peu imposée par la nécessité de couvrir la route de Siga et le site de H'annaïah, siége d'une antique culture. En effet, si de H'adjar-Ouaghef on plonge sans empêchement vers les profondeurs de l'horizon dans trois directions principales, il en est une où la vue est forcée de s'arrêter presque de suite. Vers l'Orient s'élèvent des mamelons un peu plus hauts que celui qu'occupe l'ancien poste romain et qui

Digitized by Google

lui dérobent complétement le bassin de la Sikkak ou Sefsef inférieure. C'était là un grave inconvénient pour des gens qui, après deux cents années d'occupation, étaient encore obligés d'avoir sans cesse l'œil partout, la main constamment armée.

Pour y remédier, pour ne perdre aucun mouvement des indigènes, pour veiller, sentinelles infatigables, sur les charrues de leurs laboureurs, ils construisirent à 1,620 mètres[1] en ligne droite au nord-est de H'adjar-Ouaghef, sur le point le plus haut des mouvements de terrain dont je parlais à l'instant, une tour carrée d'environ 7 mètres sur 7.

Les Arabes, incertains sur l'origine de cette construction et l'attribuant tantôt aux Romains, tantôt aux Espagnols, la nomment *Bordj-Roumi* et *Bordj-Annaçerani*, le fort des Romains ou le fort des Chrétiens, mais elle est bien évidemment due aux premiers.

Le Bordj-Roumi, construit tout entier en pierres de taille, formait dans sa partie inférieure une chambre presque entièrement occupée par un puits carré ayant dans un sens 3 mètres 43 centimètres et dans l'autre 2 mètres 80 centimètres. Il paraît n'avoir pas eu de margelle, car on remarque encore sur le bord de la paroi nord, à ras de terre, une auge dans la partie creuse à 1 mètre 33 centimètres sur 535 millimètres. Le bord du puits est séparé du mur de la chambre par un espace de 2 mètres de large qui règne tout autour et qui présente encore partout ses épaisses dalles intactes. Aujourd'hui le puits est rempli de décombres, mais il serait facile de les en retirer, et il deviendrait ainsi une ressource précieuse pour le territoire environnant qui est entièrement privé d'eau et aussi éloigné de la Sikkak que de l'H'annaïah.

[1] Renseignement emprunté au plan de M. Bataille. Le Bordj-Roumi est en même temps à 3,300 mètres du minaret de Moulé-Edris, à l'H'annaïah.

Digitized by Google

Les pierres employées aussi bien dans la construction des murs du Bordj que dans celle du puits, sont toutes très-fortes; elles ont toujours plus d'un mètre de longueur, souvent 1 mètre 50 centimètres et jusqu'à 1 mètre 68 centimètres, 40, 50, et 60 centimètres de largeur sur autant d'épaisseur. J'en ai compté plus de 250. Elles avaient toutes été préparées avec soin, et on voit encore très-nettement les dimensions de l'instrument qui avait servi à les boucharder; c'était un marteau en fer à rainures de 45 millimètres en carré. Toutes avaient été jointes au moyen de forts crampons, et c'est même là une des causes principales qui auront amené la destruction de l'édifice, car les sauvages qui les premiers se sont rués sur le pays, pour se procurer le fer ou le bronze de ces crampons, n'ont guère laissé de pierres en place; ils semblent même s'être servis pour cela d'un procédé assez simple : attaquant les pierres des bases, ils ont amené ainsi l'écroulement de toutes les parties supérieures; les angles sont tombés tout d'une pièce et celui du sud-ouest est même encore à peu près tout entier sur le sol; il m'a permis de voir que sa hauteur minimum devait être d'au moins 3 mètres. Je viens de dire qu'on avait mis un grand soin dans l'appareil des pierres du Bordj, je dois ajouter qu'on y avait aussi déployé un certain luxe d'architecture; on retrouve çà et là les morceaux de la corniche qui terminait l'édifice. La porte d'entrée m'a paru être sur la face nord.

Tel est l'ensemble des ruines de l'H'annaïah. Bientôt les colons français vont venir s'emparer de ces mêmes positions, occupées il y a bien longtemps par les colons romains et qui depuis lors restaient ignorées au milieu de la solitude.

O. Mac Carthy.

Tlemsên, le 5 octobre 1850.

Digitized by Google

TUNIS.

DEUXIÈME PARTIE[1].

SOIE ET TISSUS DE SOIE FABRIQUÉS A TUNIS.

Tunis reçoit tous les ans, du Levant, de 60 à 80,000 kilogrammes de soie grége. Cette soie paie à l'entrée un droit de 3 pour 100. Elle est achetée par des marchands arabes et par des Grecs établis à Tunis, qui la revendent aux détaillants et aux fabricants de tissus.

On sait que la soie grège n'est employée dans l'industrie qu'après avoir subi plusieurs préparations, telles que le dévidage, le poil, la trame, la chaîne, la cuite, la couleur.

Le dévidage a pour but de transporter la soie sur des bobines appelées rochets. Les femmes juives de Tunis font cette opération. L'écheveau, ou flotte de soie, est placé sur un métier composé de deux montants verticaux, portant chacun un fuseau ou poupée mobile. La dévideuse tient de la main droite la bobine qu'elle fait tourner avec ses doigts; le fil de soie passe dans sa main gauche, entre le pouce et l'index. L'habitude de ce travail lui permettant de reconnaître les moindres imperfections de la soie, elle coupe le fil lorsque la qualité change, et prend une autre bobine, formant ainsi plusieurs triages. Elle obtient quatre qualités de soie. La quatrième, recueillie en pelote sans bobine, forme ce qu'on appelle les bouchons et les douppions.

[1] Voir les livraisons des années 1849, et celle de mars 1851.

Digitized by Google

On compte à Tunis 400 dévideuses. A ce métier, une ouvrière ne gagne que 30 centimes par jour. La quantité de travail qu'elle produit est très-variable, suivant la qualité de la soie : elle emploie une journée pour le dévidage d'une livre de soie ordinaire; pour les belles soies, il faut de 4 à 5 jours.

Dans la seconde opération appelée le poil, on tord la soie afin de rendre praticable la réunion de deux fils de grège. On réunit ensuite deux fils en les tordant plus ou moins l'un sur l'autre, et l'on a la soie pour chaîne ou pour trame. Les ouvriers chargés de cette opération sont appelés mouliniers; à Tunis on les nomme *fatal*, fileurs. Il y a, dans cette ville, 45 ateliers de fatal.

Dans un atelier de ce genre, dont nous voulions examiner le mécanisme, nous vîmes un ouvrier et un manœuvre qui mettaient les bobines en mouvement en faisant tourner une roue. Nous tirâmes de notre poche du papier et un crayon pour faire un dessin. L'ouvrier nous ayant fait observer sur-le-champ qu'il fallait pour cela l'autorisation de l'amin, nous sortîmes ensemble pour voir le chef de la corporation, mais celui-ci prétendit à son tour qu'il fallait l'autorisation du bey.

On nous demanda de quel pays nous étions. Nous répondîmes que nous étions d'Alexandrie, qu'il y avait d'ailleurs dans notre pays des ateliers de ce genre, et qu'on y préparait la soie tout aussi bien qu'à Tunis. Si nous avions décliné notre qualité de Français, et ajouté que dans notre pays de puissantes machines sont mises en mouvement par la vapeur, ces Arabes auraient encore moins compris le motif qui nous poussait à prendre le dessin d'une machine qui ne nous intéressait qu'à cause de sa simplicité primitive.

Le fil de soie est couvert d'un enduit glutineux, soluble dans l'eau bouillante chargée de savon. Opérer cette dissolution, c'est ce qu'on appelle cuire la soie.

Digitized by Google

Cette préparation fait perdre à la soie 25 pour 100 de son poids; aussi n'est-elle pratiquée que pour les soies destinées à la confection des belles étoffes. A Tunis, les ouvriers qui font cuire la soie sont appelés *baïad*, blanchisseurs, on n'y compte que quatre ateliers de baïad.

La soie qu'on soumet à la cuite ou à la teinture doit toujours être doublée en trame ou en chaîne; la soie grège qui subirait l'une ou l'autre de ces deux opérations avant d'avoir été ouvrée, ne serait plus propre qu'à faire de la bourre.

Les soies écrues ou cuites qu'on veut teindre reçoivent diverses préparations suivant la couleur qu'on veut leur donner. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de connaître les procédés de teinture mis en usage à Tunis; car bien que dans ce pays, réfractaire à toute espèce d'innovation, la pratique ait marché, de siècle en siècle, avec ces mêmes procédés, on y obtient cependant des résultats qui ne laissent rien à désirer.

On compte à Tunis 171 ateliers de teinture réunis, à l'exception de 13, au lieu dit *Es-Sebbaghin*, les teinturiers, non loin de la porte Djezira. Ces teinturiers sont musulmans.

Les couleurs données à la soie sont les suivantes :

Akri, c'est le rose de carthame. Le carthame vaut à Tunis 1 piastre 1/2 la livre, soit 2 fr. 25 c. le kilogramme. Il contient une couleur jaune soluble, qu'on chasse par le lavage. La couleur rose se dissout dans un bain contenant 1/5 de carbonate de soude ou de potasse. On y répand du jus de citron, afin de rendre la masse légèrement acide, et l'on tient la soie écrue dans ce bain, une nuit entière : elle reçoit la couleur précipitée par l'acide citrique. On opère de même dans nos ateliers pour le rose de carthame. Le teinturier prend 23 piastres par livre de soie teinte, soit 34 fr. 50 c. par kilogramme.

Ahmar-Ouardi, rouge de rose; c'est le rouge cochenille.

Digitized by Google

La soie qui doit recevoir cette couleur est soumise à la cuite. Cette opération terminée, on retire la soie de l'eau savonneuse, on la presse avec la main pour faire tomber une partie de l'eau qu'elle contient, on l'entasse et on lui fait subir, pendant trois jours, l'action de la chaleur qui se produit naturellement. On la passe ensuite dans sept eaux différentes, et on la fait sécher au soleil. On plonge alors cette soie dans une dissolution d'alun. Le rapport du poids de l'alun à celui de la soie est de 1 à 2. La quantité d'eau employée doit couvrir la soie. Laissée dans ce bain toute une nuit, la soie est retirée le lendemain, lavée deux fois et exposée au soleil.

L'alunage ainsi opéré, on met de l'eau de citerne dans une chaudière; on prend pour 10 livres de soie 18 onces de cochenille et 9 onces de galle du *tamarix articulata*. La cochenille et la galle sont pilées et mises dans la chaudière, dont on fait bouillir l'eau depuis le soir jusqu'au lendemain matin. La soie est alors tirée du bain, égouttée et exposée au soleil. Le teinturier prend 7 fr. 50 c. par kilogramme de soie.

La soie bleue, *azrak*, s'obtient ainsi qu'il suit : dans une jarre contenant de l'eau, on met 3 livres d'indigo en poudre, 2 livres de dattes, 4 fois les deux mains pleines de chaux; on agite le bain avec un bâton pendant une demi-journée. On met dans ce bain la soie qu'on veut teindre; elle y reste une nuit entière. On l'enlève le lendemain matin pour la laver trois fois au savon. Le teinturier prend 30 fr. pour cette opération.

On emploie le même procédé pour teindre en bleu les toiles de coton.

Pour avoir de la soie noire, on prend l'écorce des racines d'un arbre appelé *djedâri*. Cette écorce est pilée et mise dans l'eau; on fait bouillir et l'on tamise à travers un linge. La soie bleue non lavée est plongée

Digitized by Google

dans la liqueur froide; elle y reste une demi-journée, elle est ensuite lavée au savon. On recommence la même opération avec une nouvelle quantité d'écorce. La soie est enfin lavée sans savon et exposée au soleil; elle est alors tout à fait noire.

Le djedâri est un arbre qui croît dans la régence de Tripoli. Son fruit, gros comme un petit pois, devient noir lorsqu'il arrive à sa maturité; il est mangé par les Arabes. On voit sur l'écorce de ses racines des excroissances, d'où sans doute le nom de djedâri, qui signifie couvert de boutons. Un navire a débarqué, il y a deux ans, pour la première fois, à Marseille, un chargement de ces racines. M. le ministre du commerce en adressa un échantillon à M. Decaisne pour avoir des renseignements sur ce nouveau produit. Mais les données n'étaient pas suffisantes pour que ce savant naturaliste pût reconnaître ce végétal. Nous avons pris nous-même, dans les bazars de Tunis, des échantillons de cette écorce.

La soie est colorée en jaune par la racine d'une centaurée appelée *redjaknou* par les Arabes. On lave d'abord la soie au savon, on la laisse ensuite entassée pendant un jour : elle est lavée après dans sept eaux différentes. On l'alune avec deux livres d'alun réduit en poudre pour dix livres de soie. Elle passe une nuit dans le bain, puis on la lave. On met vingt livres de redjaknou pilé dans une chaudière contenant de l'eau qu'on fait bouillir. Dans la décoction tamisée on plonge les dix livres de soie, qu'on laisse dans le bain, sans feu, tout une nuit. Le lendemain matin, elle est retirée du bain et exposée au soleil pour sécher. Le teinturier prend un franc par livre de soie

Pour avoir de la soie verte, on fait plonger, pendant une demi-journée, la soie jaune dans un bain d'indigo.

La soie se vend au *Souk-el-Heraïria*, bazar des marchands de soie, composé de deux rues que des voûtes

Digitized by Google

en berceau recouvrent. Ses magasins, occupés par des juifs, ont 1 mètre de l'argeur sur 1 mètre 50 centimètres de profondeur. Chaque magasin est loué pour l'année à raison de 6 piastres par mois, et renferme de 500 à mille piastres de marchandises.

La soie achetée à Tunis par les marchands du Souf pour les oasis méridionales de l'Algérie, est appelée *khania;* il y en a de blanche et de couleur. La soie blanche est employée dans la trame des haïks, la soie de couleur sert pour les broderies sur étoffe et sur cuir. Il y a deux qualités de khania : la première se vend à Tunis de 20 à 25 piastres la livre, le prix de la deuxième varie de 10 à 15 piastres. Rendue à Tougourt, la première qualité est vendue au détail à raison de 40 piastres la livre, soit 60 fr. le kilogramme.

Nous ne saurions trop engager les négociants français établis en Algérie à se munir de cette sorte de soie, et généralement de tous les articles qui ont cours dans les oasis. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront faire dériver dans nos possessions tout le commerce qui se fait encore aujourd'hui par Tunis.

La soie est un article important sur les marchés des oasis de l'Algérie; elle se vend au Souf, à Tougourt, à Temacin, à Ouargla, à Biskra, et dans toutes les oasis du Zib et de l'Ouad-Righ. Mais, nous le répétons, la soie qui a cours sur ces marchés est de Tunis. Les marchands de cette ville tiennent, dans leurs magasins, les qualités qui sont demandées soit dans les oasis de l'Algérie, soit dans le Djerid. La soie qui convient aux oasis de cette dernière localité est appelée *harir-châmi*, soie de Syrie; elle vaut de 30 à 33 piastres la livre, soit de 45 à 49 fr. 50 c. le kilogramme.

Les marchands de Ghdâmes et d'El-Ouad (oasis de l'Algérie) prennent à Tunis, pour le pays des noirs, de la soie de couleur de 15 à 21 fr. le kilogramme, et la qualité la plus inférieure teinte en rouge à 6 fr. 90 c. le

Digitized by Google

kilogramme. La première espèce est employée pour les broderies; la seconde entre dans la chaîne des tissus de coton faits par les noirs.

Les frères de Lander, qui ont fait, il y a vingt ans, un voyage dans l'intérieur de l'Afrique pour reconnaître l'embouchure du Niger, parlent de ces toiles de coton dont les bandes rouges sont faites avec la soie provenant de Tunis. Nous avons nous-même rapporté plusieurs échantillons de ces tissus.

On porte peu de soie blanche dans l'Afrique centrale, attendu qu'on y trouve une plante, qui est sans doute *l'asclepias syriaca* de Linnée, dont les gousses renferment un duvet blanc, fin, luisant et soyeux. Ce produit végétal est filé et employé, chez les noirs, pour les broderies de leurs vêtements.

Les tissus de soie de Tunis forment aussi un article important sur les marchés des oasis et du pays des noirs. Les principaux tissus qui ont cours sur ces marchés sont les *tagarit* et les *chambir* portés en turban par les femmes, les *hezamdjezairi* que les femmes placent sur leurs épaules, le taffetas qui entre dans la confection de quelques vêtements.

On compte à Tunis 106 ateliers pour la fabrication des tissus de soie. Tous ces ateliers se trouvent groupés auprès de la mosquée de l'Olivier. Le loyer est pour chacun d'eux de 5 à 10 piastres par mois. Le personnel de chaque établissement se compose d'un patron et de 3 ou 4 ouvriers. La journée d'un ouvrier varie de 1 piastre 1/2 à 3 piastres. Ouvriers et patrons sont musulmans.

Les tissus confectionnés dans ces ateliers sont vendus au *Souk-er-Reba*, situé auprès du bazar des marchands de soie. Le Souk-er-Reba possède 45 boutiques occupées par des marchands de l'île de Djerba, qui vendent, en outre, des bonnets rouges, des ceintures, des mousselines, des toiles d'Egypte.

Digitized by Google

Entre tous les tissus de soie faits à Tunis, les plus remarquables sont les voiles portés par les femmes de l'aristocratie arabe. Un voile de cette espèce a 2 mètres 66 de long sur 62 centimètres de large; il pèse 300 grammes et coûte 65 piastres. A ses extrémités, les fils de la chaîne forment une frange longue de 12 centimètres. Il y en a toutefois d'un poids moindre, de 250 et même de 230 grammes, dont les prix varient de 56 à 50 piastres. Ces voiles ont sur les côtés des raies de diverses couleurs qui encadrent un grand rectangle noir d'un tissu léger. Ils portent, en forme d'ornement, en caractères arabes, la marque du fabricant.

Les femmes arabes d'un certain rang se voilent la face en posant sur la tête ce riche tissu tout développé, le milieu sur le visage, les bouts tombant sur les côtés. Munies, en outre, d'un haïk qui les couvre de la tête aux pieds, ces dames vont dans les rues comme des masques; le voile qui cache leur visage ne laisse passer, au travers de son tissu noir, que les rayons visuels de leurs beaux yeux.

PRAX.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

MAYOTTE[1].

Sa position au point de vue commercial. — Egalement à portée de la côte d'Afrique et de celle de Madagascar, Mayotte peut prendre part, à la fois, au mouvement commercial de la grande île et des parties voisines du continent; elle semble providentiellement destinée à devenir un grand bazar réunissant tous les produits disséminés dans ces divers pays pour en préparer l'exportation au loin, et recevant de l'extérieur les marchandises demandées par les mêmes pays pour en opérer la répartition selon les besoins de chacun d'eux. Située sur la route la plus directe du Cap à la Mer Rouge, au golfe Persique et aux côtes occidentales de l'Inde, Mayotte pourra servir d'escale et de lieu de ravitaillement aux navires qui suivront cette voie pour l'aller comme pour le retour, selon la mousson régnante, et sera choisie d'autant plus volontiers par eux dans ce but, qu'elle leur offrira souvent l'occasion de nouvelles affaires. Mayotte est la seule des Comorres qui offre ces avantages; car, quoique placées dans une position analogue à la sienne, Anjouan, la grande Comorre et Mohéli ne possèdent pas, comme Mayotte, le magnifique bassin qui permet de tirer parti de cette position.

Composition de sa population. — Ces quatre îles ont été peuplées par des familles émigrées de l'Arabie, de la Perse et, peut-être, par quelques familles venues des colonies arabes et persannes antérieurement fondées à la côte d'Afrique. Leurs habitants ont donc entretenu

[1] Cet article est extrait d'un document *autographié* que le ministère de l'agriculture et du commerce a fait distribuer tout récemment aux chambres de commerce.

Digitized by Google

des relations suivies, non seulement avec ces dernières et les pays voisins, mais aussi avec les côtes de l'Arabie, patrie de leurs ancêtres et berceau de leurs croyances religieuses. Depuis une cinquantaine d'années, Mayotte, comme les autres Comorres, a vu diminuer sa population à la suite des invasions qu'y firent à diverses reprises, au commencement de ce siècle, les hardis et belliqueux insulaires de Madagascar; des dissensions intestines et les guerres fratricides que ces îles se sont faites y ont contribué aussi; mais la population d'origine arabe et souahhéli y est encore plus que suffisante pour assurer à Mayotte des relations faciles avec tous les points de la côte d'Afrique. Il n'y a pas à en excepter la côte de Mozambique, car sur tous les points habités de cette côte la population comprend un plus ou moins grand nombre de familles de religion musulmane, descendant de ces Maures qui occupaient les royaumes de Sofala et de Mozambique à l'arrivée des Portugais, et dont l'origine était la même que ceux de Kiloua, de Zanzibar, de Melinde, etc., etc.

Outre le lien moral qu'établissent entre les habitants de Mayotte et ceux des pays dont il s'agit la communauté de religion et la similitude d'usages qui en découle, il est une autre circonstance qui leur permet de donner à ce lien toutes ses conséquences politiques, c'est-à-dire d'établir entre eux les relations de tout genre qu'il tend à favoriser. Le langage de Mayotte n'est pas absolument le même que celui du Souahhel; mais comme il contient, ainsi que ce dernier et les divers idiomes usités à la côte, un grand nombre de mots arabes, les Mayottais et les habitants des autres Comorres ont eu et auront toujours pour s'approprier ces idiomes une facilité que développe et utilise pour eux la pratique des voyages et du commerce.

Relations avec Madagascar. — Là ne se bornent pas d'ailleurs, en ce qui concerne la population, les moyens

Digitized by Google

de relations que Mayotte possède avec les pays voisins. On n'a pas oublié que les Antalaot's de Moudjanggaïe à la côte ouest de Madagascar, qui ont été et qui sont même encore les courtiers de tout le commerce de cette partie de l'île, ont eu pour origine des familles émigrées des colonies arabes de la côte d'Afrique, que Moudjanggaïe a été pendant longtemps l'entrepôt du commerce de Madagascar, et que ses relations s'étendaient aux Comorres, au Mozambique, au Souahhel, aux côtes de l'Arabie et même à quelques points de la côte occidentale de l'Inde. On sait encore qu'après la prise de Moudjanggaïe par Radama, suivie bientôt de l'expulsion d'Andrian-Souli de ses Etats de Bouéni, ceux des Antalaot's, et c'était le plus grand nombre, qui avaient pu abandonner Moudjanggaïe, durent, après quelques vaines tentatives d'un nouvel établissement dans le N.-O., émigrer partie à Mayotte, partie à la côte de Mozambique et de Zanzibar. Enfin, comme nouvelle cause d'affinité et de relations entre la population de Mayotte et celle de Madagascar, je rappellerai que, depuis 1829, les sanguinaires persécutions exercées contre les membres de la famille de Radama par le gouvernement de Ranavalou, et la tyrannique oppression qu'il fait peser sur les diverses peuplades malgaches soumises au joug des Hôvas, ont produit un mouvement d'émigration de toutes les parties de la grande île vers les îles voisines, et que la population de Mayotte, plus que toute autre, s'est accrue d'un assez grand nombre de ces émigrés, pour que, de réfugiés qu'ils y étaient d'abord, ils aient pu bientôt disputer la possession de l'île à ses habitants indigènes et en contester la souveraineté à son légitime sultan.

Résultats de notre occupation. — Le pavillon de la France, arboré sur Mayotte, a fait cesser ces conflits : l'administration équitable et éclairée de nos agents a bientôt établi l'ordre et la paix entre tous ces éléments divers,

Digitized by Google

mais non hétérogènes; elle en réalisera bientôt la fusion et l'harmonie par une direction intelligente des intérêts de chacun et habile à faire fructifier tous les germes de prospérité et de richesse réunis sur ce point. Dans cette confiance, bon nombre de familles, que les troubles antérieurs avaient éloignées de Mayotte, y étaient déjà rentrées en 1846; d'autres familles, originaires du Souahhel ou des îles dépendantes du sultan Saïd, étaient venues aussi chercher, sous le nouveau gouvernement établi à Mayotte plus de sécurité pour leurs personnes et leurs biens que ne leur en offrait l'autorité despotique et trop souvent spoliatrice de leur chef naturel.

Suspension produite par l'émancipation. — L'émancipation des esclaves, réalisée en 1847 dans notre nouvelle possession, a subitement arrêté ce mouvement d'immigration; mais il reprendra dès que toutes ces populations auront pu se convaincre, par les résultats de la transformation opérée à Mayotte, que le service personnel et le travail peuvent être obtenus sans l'esclavage; car il a été bien constaté au sein du comité chargé de mettre à exécution le décret d'émancipation, que la crainte qu'il n'en pût être ainsi a été pour le plus grand nombre des propriétaires d'esclaves le seul motif de leur répugnance à accepter cette tranformation. D'ailleurs il n'y a chez les musulmans ni ces préjugés de caste et de couleur, ni ce sentiment exagéré de la supériorité de race dont sont imprégnés l'esprit et le cœur des propriétaires d'esclaves chez des nations cependant beaucoup plus civilisées. Dès que l'esclave a prononcé, même sans la comprendre, la profession de foi musulmane, « *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète,* » dès qu'il est devenu croyant, il fait comme partie de la famille de son maître, et la religion recommande à tout musulman, comme œuvre de piété, les affranchissements d'esclaves. Il résulte de cet ensemble de faits et d'idées que, dans l'esprit des maîtres, l'esclavage est

Digitized by Google

une sorte d'apprentissage, une initiation à la vie sociale et religieuse, et non un ilotisme basé sur l'infériorité de race, dont ils répugnent à relever leurs esclaves; aussi n'y a-t-il rien d'exagéré à croire qu'une fois rassurés contre la perturbation apportée dans les conditions économiques de la société à esclaves, qu'une fois édifiés sur la possibilité d'obtenir de bons effets de l'émancipation, les Arabes et les Souahhéli disposés à venir s'établir à Mayotte n'en seront plus détournés par le nouvel état de choses créé par nous en cette île.

Effet utile de l'émancipation. — Le ralentissement que je viens de signaler dans l'immigration de nouvelles familles en notre établissement, comme chose momentanément défavorable à l'accroissement de sa population utile, a été plus que compensé par un autre fait qu'y a produit aussi la libération des esclaves. Dans ceux-ci se trouvaient des individus appartenant aux diverses peuplades de l'Afrique, qui pourront, à un moment donné, servir de guides, d'interprètes et d'intermédiaires plus propres que tous autres à diriger et faire accueillir amicalement les caravanes que des négociants de Mayotte jugeraient utile d'envoyer à l'intérieur du continent. Demeurés esclaves, ils n'auraient pu être utilisés de cette manière, mais leur mise en liberté et le bien-être qu'ils en peuvent tirer en les attachant au pays, constituent désormais des garanties suffisantes pour en faire, si besoin est, un pareil emploi.

Chiffre de la population actuelle. — Voici, d'après le recensement de 1846, comment était composée, à cette époque, la population de Mayotte et le chiffre des groupes divers en lesquels elle pouvait être divisée, quant à la nationalité : Malgaches 104, Arabes ou Antalaot's 802, Mahori 1,439, Makoua 843, Makondi 513, Mozambique[1]

[1] Dans ce groupe ainsi que dans les deux précédents se trouvent des individus d'autres peuplades situées en arrière de celles mentionnées, telles que les Oua-Manendé, les Oua-Jao, les Oua-M'viza.

Digitized by Google

372, Sakalaves 710, Souahhéli 52, Anjouanais 221, Mohéliens 11, Adzouzou (indigènes de la grande Comorre) 201.

Mouvement de la navigation en 1847-48. — Il résulte du relevé des mouvements de la navigation et du commerce au port de Dzaoudzi,

1° Que du 1er juillet 1847 au 1er juillet 1848, 87 bateaux indigènes jaugeant ensemble 1,946 tonneaux, sont entrés à Mayotte, et qu'il en est sorti 70;

2° Que les importations faites par ces bateaux représentaient une valeur de 252,008 fr. et leurs exportations une valeur de 13,914 fr. 50 c., presque tous ces bateaux étant partis sur lest;

3° Que les pays avec lesquels ce point a été mis ainsi en relations sont : Zanzibar, les Comorres, Nossi-Bé et la côte ouest de Madagascar;

4° Que parmi les bateaux qui ont pris part à ce double mouvement, 27 appartenaient à Zanzibar, 19 à Mayotte, 11 à Comorre, 10 à Mohéli, 9 à Anjouan et 3 à Nossi-Bé.

Causes du peu d'activité dans le commerce. — Jusqu'à présent Mayotte ne s'est pas ressentie des nouvelles conditions dans lesquelles sa prise de possession par la France l'a placée, ni des possibilités commerciales résultant pour elle de cette adoption. Il est facile de s'en rendre compte. En effet, le rôle futur de Mayotte devant consister presque exclusivement à mettre en présence, d'une part, les produits de l'Afrique orientale, de Madagascar et de l'Inde occidentale, et, d'autre part, ceux à la convenance de ces contrées que les pays plus ou moins éloignés peuvent offrir en échange, ce marché ne pourra entrer en activité dans ce sens, qu'après y avoir été sollicité par des demandes faites de part et d'autre. Or, il n'y a eu encore à Mayotte rien de tenté pour y déterminer une accumulation des premiers produits; les quelques navires français que les besoins de l'éta-

Digitized by Google

blissement et ceux de la Société des Comorres y ont appelés, avaient des instructions pour se diriger ailleurs dès qu'ils avaient déposé ce qu'ils portaient à la première destination; on ne se préoccupait en aucune façon de leur préparer, ni à Mayotte ni dans les environs, un chargement de retour. Les navires américains qui traitent à Zanzibar ont plusieurs fois touché à Mayotte pour y déposer, outre des vivres propres à la consommation de la population européenne, quelques marchandises destinées à celle de la population indigène et au commerce de la côte, mais sans chercher plus que les nôtres à s'y faire apporter les produits africains qu'ils trouvent à Zanzibar, chef-lieu de leurs opérations, et où la plupart ont leur consignataire. D'ailleurs, ainsi qu'on le verra bientôt, cette affluence des produits de l'Afrique sur le marché de Mayotte demande, pour être déterminée, un ensemble de mesures, un concours d'efforts que ne sauraient réaliser quelques individus isolés, eussent-ils l'intelligence complète de ce nouveau mode de spéculation.....

Développement de la navigation et du commerce. — Quant aux moyens matériels ou instruments qui sont nécessaires pour agir sur une plus grande échelle, les uns (les bateaux) existent en partie déjà, et sont en puissance de se développer rapidement au besoin à Mayotte et dans les environs; les autres (les objets d'échange) y sont, je viens de le dire, insuffisants aujourd'hui : ils doivent principalement venir du dehors, quoique la production et la consommation particulière de Mayotte et des Comorres puissent y fournir aussi bientôt, en de certaines limites. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que ce que j'ai à démontrer ici n'est pas la richesse actuelle de la population de Mayotte, mais ce qu'il y a en elle et autour d'elle de circonstances favorables propres à assurer de beaux bénéfices à ceux qui voudront engager leurs industries ou leurs capitaux

Digitized by Google

dans les spéculations qu'il est possible d'y tenter.

Bateaux indigènes. — Aux dix-neuf bateaux que possède aujourd'hui le commerce de l'île Mayotte s'ajouteraient immédiatement, s'il en était besoin, les bateaux des autres Comorres qui, dans le mouvement annuel dont nous avons donné les résultats principaux, ont figuré au nombre de trente. Bien d'autres y viendraient encore de Zanzibar se faire franciser pour jouir du bénéfice accordé par le traité à notre pavillon dans les Etats du sultan. Mais d'ailleurs les constructeurs sont nombreux parmi les Antalaot's et les Arabes; les bois abondent dans les îles du groupe, principalement à la grande Comorre, et plus encore sur les deux côtes voisines; les autres matériaux, le coton tissé pour voiles est fabriqué dans plusieurs localités des environs; le bastin est la principale industrie de la grande Comorre : il pourrait être fabriqué aussi dans les autres îles, puisque les cocotiers y abondent; le coton en laine et les résines qui remplacent l'étoupe et le brai pour le calfatage sont des produits naturels abondants à Madagascar : en un mot tout ce qui est nécessaire pour la création d'une nombreuse flottille à Mayotte se trouve en quelque sorte à la main. Mais en l'état actuel du mouvement commercial auquel prend part notre établissement, le nombre des bateaux qui le fréquentent est plus que suffisant, puisque la plus grande partie de ceux qui y passent partent sur lest, n'y trouvant encore presque rien à exporter. Est-ce à dire qu'il en sera longtemps ainsi ?

Je ne le pense pas, et je vais essayer de justifier mon opinion en expliquant d'abord comment aujourd'hui Mayotte ne fournit presque rien à l'exportation.

Pourquoi Mayotte fournit peu à l'exportation. — Quel était l'état de cette île il y a six ans lorsque la France en prit possession ? Depuis un demi-siècle elle avait vu son territoire incessamment dévasté, soit par les inva-

Digitized by Google

sions des pirates malgaches, soit par des luttes avec ses voisins, ou les dissensions intestines auxquelles donnaient lieu l'ambition et les rivalités des membres de la famille souveraine. Sa population, réduite à la fois par les enlèvements, la guerre, l'émigration et la misère, ne s'élevait pas au-delà de 1,200 âmes. Les maux et les agitations dont elle se sentait toujours menacée, l'absence de cette sécurité nécessaire au développement du travail, l'insouciance engendrée dans tous les Orientaux par le fatalisme dont sont empreintes leurs croyances religieuses, la désespérance même d'un meilleur avenir, avaient plongé cette population dans une oisiveté que favorisait encore l'abondance des ressources naturelles de l'île en noix de coco, bananes, patates et racines nutritives. Les habitants y trouvaient des moyens suffisants de subsistance, et c'est à peine si les plus exigeants y ajoutaient quelques plantations de mourama ou de manioc.

Quant au riz, qui a toujours été un des principaux éléments de leur commerce, pour les localités qui en produisent, il n'y en avait même plus pour les semences; à la fin de 1841, alors que notre influence commençant à dominer à Mayotte, y assurait le triomphe d'Adrian-Souli, et que, par l'espoir d'un avenir plus tranquille ainsi donné à la population de l'île, les soins de celle-ci se reportaient vers l'agriculture, l'administration de Nossi-Bé expédiait au sultan de Mayotte vingt et quelques sacs de riz en paille qu'il avait demandés pour ensemencer ses terres.

Dès ce moment, la culture du riz et des autres grains nourriciers s'est étendue chaque année, mais la population s'étant accrue en même temps par de nombreuses immigrations, la production agricole n'a pas encore dépassé les besoins de la consommation. Il faut remarquer, d'ailleurs, que depuis quatre ans environ que les travaux d'établissement et de fortification ont pris un

Digitized by Google

peu plus d'activité à Mayotte, l'administration y a employé, comme manœuvres, un certain nombre d'indigènes, en même temps que beaucoup d'autres s'occupaient, sous la direction de leurs maîtres ou patrons, à préparer pour ces mêmes travaux de la chaux et des pierres, puis de l'huile de coco pour les besoins de l'établissement. Il ne faut pas oublier non plus que la libération des esclaves, en changeant les conditions du travail, a dû, momentanément du moins, ralentir aussi les progrès de l'agriculture.

De ce concours de circonstances il est résulté que, jusqu'à ce jour, Mayotte n'a pu fournir en propre à l'exportation que des cocos et des sacs de natte; or, comme d'autre part il n'y a encore été apporté que très-peu de marchandises destinées à la réexportation, en laquelle doit consister sa principale activité commerciale, on comprend, sans que cela implique rien de fâcheux pour l'avenir, comment le chiffre de l'exportation est resté aussi borné que l'indique le relevé commercial donné plus haut.

Appropriation du sol aux cultures. — Ce n'est pas d'ailleurs à la culture des grains nouriciers et des plantes vivrières que doit se borner l'industrie agricole de notre île; de grandes portions de son sol éminemment propres aux cultures coloniales appellent un emploi plus lucratif, et par le système de concessions que le gouvernement a adopté dès la prise de possession, la voie en est ouverte à tous ceux qui sont disposés à employer au développement de ce genre de richesse leur industrie et des moyens suffisants d'exploitation.

Jusqu'à ce jour, quoique des demandes assez nombreuses de concessions se soient produites, et que plusieurs d'entre elles aient été accueillies par l'administration, il faut reconnaître que les concessionnaires ont mis peu d'empressement à en profiter : en fait, il n'est encore que deux des concessions accordées dont l'ex-

Digitized by Google

ploitation ait été sérieusement entreprise et poursuivie avec cette persévérance qui peut seule donner des résultats. La plupart des autres concessionnaires étaient de ces hommes qui, sans conscience des moyens et des efforts intelligents que de telles créations exigent, n'étant mus dans leur demande de concession que par l'idée d'acquérir *gratis* une propriété territoriale dont ils espèrent toujours, d'une manière ou d'une autre, tirer quelque parti, n'ont pu s'adjoindre ni les capitalistes, ni les ouvriers nécessaires pour travailler à mettre en valeur le terrain qu'ils avaient obtenu, et ne s'en sont plus occupés. D'autre part, la mort de deux membres d'une famille de colons qui venait à peine de s'établir dans la localité fit proclamer à grand bruit l'insalubrité de Mayotte, insalubrité qui n'était d'ailleurs niée par aucun des individus connaissant le pays. Cet accident suspendit, parmi les créoles de la Réunion particulièrement, l'exécution de tout projet d'établissement agricole à Mayotte.

Disons un mot de cette insalubrité dont on peut, tout irrécusable qu'elle est aujourd'hui, se mettre à l'abri, et qui, à mon sens, ne saurait par cela même arrêter le développement agricole de Mayotte ni les entreprises que tout homme intelligent, doué de l'esprit de conduite nécessaire en pareille circonstance voudrait y tenter.

Salubrité de Mayotte. — Malgré quelques faits contraires dont j'ai été témoin, l'habitation de la grande île, *pendant la nuit*, paraît devoir entraîner pour tout étranger des atteintes d'une fièvre de la nature la plus grave. En cette limite son insalubrité est pour moi un fait absolument permanent; mais, *durant le jour*, on peut s'y livrer aux travaux les plus pénibles sans avoir à craindre les mêmes influences. Cette différence dans les résultats de l'habitation d'une localité insalubre pendant le jour ou pendant la nuit n'est pas un fait nouveau, elle a été

Digitized by Google

constatée dans toutes les localités voisines : à Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique et sur celle de Madagascar. Mon opinion à ce sujet est de plus basée sur des expériences multipliées dont j'ai été témoin et que j'ai faites moi-même.

Bref, en ce qui concerne Mayotte, j'ai vu à diverses reprises, pendant le séjour du *Ducouëdic* en cette localité, de quinze à vingt-cinq matelots travaillant au jardin de la Station, depuis six heures et demie du matin jusqu'au moment où la nuit obligeait de cesser le travail, et cela, durant trois mois consécutifs; aucun d'eux n'a été atteint de fièvre ni d'autre maladie, et ils étaient, sans contredit, les hommes les mieux portants de l'équipage. Quand le temps était clair, on suspendait par précaution le travail au soleil de dix heures et demie à deux heures et demie; mais cette précaution qu'on eût peut-être pu se dispenser de prendre sans inconvénient pour eux, serait certainement inutile pour des travailleurs indigènes. Quant à la salubrité de Dzaoudzi et Pamanzi qui, durant les premières années de l'occupation, avaient paru très-habitables, elle vient d'être remise en question par l'épidémie qui s'y est manifestée récemment, et on est, en attendant de nouvelles épreuves, retenu à cet égard dans un doute forcé; toutefois, la coïncidence remarquable de l'aggravation extraordinaire des maladies avec l'exécution de certains travaux tendant à modifier l'état du marais de Pamanzi permet de croire que le nouvel état ainsi créé par ces travaux a été la plus active, sinon la seule cause d'une telle aggravation. Au pis-aller, depuis l'expérience des années précédentes, d'après celles faites depuis notre installation à Nossi-Bé, d'après ce qui se passe même à Madagascar, on serait autorisé à ne voir dans l'épidémie qui s'est produite à Dzaoudzi, durant l'hivernage dernier, qu'un accident pouvant apparaître à des intervalles plus ou moins longs, comme avec des ravages beaucoup plus

Digitized by Google

terribles, sévit la fièvre jaune aux Antilles et comme semble devoir le faire le choléra.

Développement des cultures coloniales. — La superficie de Mayotte est de 37,000 à 38,000 hectares, c'est-à-dire le double de celle de Sainte-Marie, et environ de moitié plus grande que celle de Nossi-Bé. D'après tous les rapports des personnes qui l'ont parcourue, les vallées plateaux de hauteur modérée sont couverts d'un sol fertile et riche propre à toutes les cultures coloniales. L'étendue de ce sol cultivable est évaluée au quart de la valeur totale; elle serait donc de 9,000 à 10,000 hectares. Les opinions des divers explorateurs, quant à la fertilité du sol, se trouvent déjà justifiées par les cultures réalisées à Kouéni. Les cannes y sont de la plus belle venue et tellement riches en matière saccharine que, d'après des personnes compétentes, le rendement de la gaulette de cannes serait plus que le double de ce qu'il est à la Réunion. On a remarqué en outre à Kouéni que les cannes de deuxième et troisième coupe étaient beaucoup plus grosses et en plus grand nombre que celles de première coupe; elles pourront, assure-t-on, rapporter pendant dix ou douze ans sans être désouchées : elles sont propres à être manipulées après un an de plantation; mais il y aurait avantage à attendre quinze mois; celles provenant des recoupes fleurissent au bout de huit mois et peuvent être alors également manipulées. Il résulte de tout cela que, sauf les mois de mars et avril où la canne est aqueuse, on pourrait faire du sucre toute l'année à Mayotte. M. Ciret, le directeur de la plantation de Kouéni, affirme qu'il est loin de croire que l'évaluation de vingt millions de kilogrammes de sucre faite par quelques personnes, comme production possible de la culture de la canne à Mayotte, soit exagérée[1] : cela porterait, d'après le rendement de l'hectare à la Réunion,

[1] Voir son rapport à la chambre de commerce de Nantes.

Digitized by Google

à environ 3,500 hectares l'étendue de terrain propre à cette culture que devrait contenir Mayotte, et au nombre de 2,000 hectares seulement, si l'on tient en partie compte du rendement proportionnel beaucoup plus considérable que promet la fécondité du sol, à en juger par Kouéni.

Le caféier y réussit parfaitement, aussi bien que le girofle, et ces deux riches cultures, ajoutées à celle de la canne dans les terrains impropres à celle-ci, augmenteront encore la production agricole de Mayotte et partant ses moyens d'échange; du reste, on verra plus loin que l'utilité de cette production n'est pas seulement dans la valeur vénale qu'elle présentera, mais aussi dans les facilités qu'elle apportera au début du mouvement commercial dont Mayotte peut devenir le centre. Le cocotier y est indigène, et c'est une culture qui s'accommode des plus mauvais terrains : on pourra donc la développer encore à Mayotte, en même temps que les cultures plus riches : l'huile de coco est un objet d'encombrement qui n'est pas sans valeur.

Fret fourni par la production agricole de Mayotte. — En diminuant de moitié le chiffre d'évaluation donné pour la production du sucre, et y ajoutant celle qu'il est raisonnablement permis d'espérer en café, girofle et huile de coco, on peut admettre sans crainte aucune d'exagération que Mayotte devra fournir dans peu d'années, par sa seule production agricole, plus de 12,000 tonneaux de fret : c'est l'emploi d'une trentaine de navires de 400 tonneaux, et notre industrie des transports maritimes n'en est malheureusement pas à dédaigner rien de ce qui peut offrir de nouveaux aliments à son activité.

Emploi de produits aux besoins des localités voisines. — Dans les produits qui viennent d'être mentionnés comme pouvant résulter de l'exploitation agricole de Mayotte, il en est, tels que le café et le sucre, qui, outre leur

Digitized by Google

convenance pour l'exportation lointaine, se trouveront aussi plus à portée de la consommation des localités voisines que leurs similaires de tout autre lieu. Un peu d'industrie n'exigeant ni grands frais ni génie industriel en appropriera d'autres à cette même consommation : l'huile extraite des noix de coco permettra la fabrication de savons ; de l'enveloppe fibreuse de la noix, connue dans le commerce sous le nom de *queir*, on fera du cordage ou bastin ; avec le sucre, on fabriquera les sirops pour boisson et sorbets, dont l'usage est si répandu chez les populations musulmanes ; du girofle on extraira l'huile essentielle, recherchée par les indigènes comme parfum et comme médicament ; le sucre blanc de Mayotte se substituera naturellement à celui qui, étant apporté d'Amérique, doit l'être à plus grands frais.

Il paraîtrait prématuré sans doute de parler de la création possible à Mayotte d'une industrie beaucoup plus importante, la fabrication des cotonnades propres à la consommation africaine et malgache ; mais, sans vouloir comprendre cette éventualité au nombre des ressources et des moyens d'action dont Mayotte pourrait bientôt disposer, il m'est permis du moins de faire remarquer combien, par son voisinage de Madagascar, notre nouvel établissement aurait de facilités à en tirer le coton, les matières colorantes et les gommes que ce pays fournit en abondance, c'est-à-dire toutes les matières premières nécessaires à l'industrie dont il s'agit. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que tous les pays environnant Mayotte sont complétement dépourvus de manufactures ; or, s'il n'est pas encore permis de dénier tout génie industriel à leurs populations, force est bien d'admettre au moins que l'état intellectuel de celle-ci aussi bien que le degré peu élevé d'association où elles sont arrivées, ne leur permettra pas de longtemps de s'approprier l'emploi et les progrès de notre mécanique industrielle.

Digitized by Google

Récapitulation. — Je crois avoir fait suffisamment comprendre les moyens et les ressources que Mayotte offre ou pourrait offrir pour un cabotage actif avec les pays circonvoisins, et particulièrement avec la côte d'Afrique; j'ai signalé les diverses localités avec lesquelles Mayotte est déjà en relations régulières, et l'extension dont ces relations sont susceptibles à la faveur de certaines circonstances que j'ai fait pressentir; enfin, j'ai constaté la possibilité pour Mayotte, au moyen de sa production agricole et de quelques industries faciles et peu coûteuses, d'alimenter en partie ces relations.

D'autre part, j'ai exposé les éléments et le mécanisme du commerce qui se fait à la côte orientale d'Afrique, et les conditions dans lesquelles devaient y être entreprises les opérations du commerce étranger pour qu'elles puissent être fructueuses. Du rapprochement de ces deux études il ressort clairement, je crois, que Mayotte, déclaré port franc et jouissant comme possession française du bénéfice de notre traité de commerce avec le sultan, réunit ainsi toutes les facilités pour faire arriver sur son marché avec des frais moindres, c'est-à-dire dégagés des charges qui pèsent sur les produits africains à leur introduction à Zanzibar, ceux de ces produits, aussi bien que ceux d'autres pays voisins, qui sont demandés par les commerçants étrangers, et qu'en outre il a les moyens de distribuer aux divers lieux de consommation les marchandises offertes en échange par ces mêmes commerçants.

Ainsi se trouve résolue en termes généraux la question que je me suis posée tout d'abord : *Quelle part le commerce français peut-il avantageusement prendre dans le mouvement commercial de l'Afrique orientale, et quel en est le moyen?*

GUILLAIN,
Capitaine de frégate.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE.

Le *Journal de Constantinople* annonce que le sultan a fait le 22 mars sa visite à l'exposition réunie au ministère du commerce de tous les objets qui doivent figurer à l'exposition universelle de Londres.

Sa majesté a commencé sa visite dans la grande galerie de Tidjaret. Elle a particulièrement examiné la riche collection de soies gréges qui s'étale au commencement de cette galerie, et a remarqué les belles soies filées à la vapeur, venues du Mont-Liban, ainsi que celles des fabriques de Brousse. Sa majesté, après avoir parcouru la galerie et examiné tous les articles qui y sont exposés, s'est dirigée vers la grande salle du conseil, où deux grandes tables et une ceinture d'étagères réunissaient les produits les plus riches dus à l'industrie de l'empire.

Les objets qui ont le plus particulièrement fixé l'attention du souverain dans cette salle sont les magnifiques tapis, les soieries, les broderies éblouissantes, les habillements brodés, particulièrement un superbe manteau rouge rehaussé de broderies et de brandebourgs d'or, les costumes si pittoresques de l'Albanie, etc. Dans la galerie, elle a examiné avec le plus grand soin la collection si complète et si variée des produits naturels, et a fait une longue station devant la collection minéralogique.

Les négociants les plus notables des différentes nations ont été convoqués à l'hôtel des Monnaies. Le président du Conseil d'Etat, les ministres des finances et des affaires étrangères, le mousténchard du grand-visir étaient présents, ainsi que quelques autres hauts fonctionnaires turcs, et les principaux banquiers arméniens. Le bruit avait couru qu'il s'agissait de consulter le commerce sur les difficultés de la situation financière et les moyens d'en sortir; on s'était trompé, l'objet de cette convocation était uniquement d'avoir l'opinion de l'élite des négociants étrangers et indigènes, sur l'utilité de continuer la banque instituée par le gouvernement dans le but de maintenir le change à l'abri des fluctuations que l'agiotage lui faisait subir précédemment. Bien que la banque ait été depuis quelque temps en butte à de nombreuses attaques, et ait soulevé quantité de réclamations plus ou moins fondées, l'opportunité

Digitized by Google

de son maintien a été reconnue à l'unanimité. Ainsi, cette institution continuera sur les mêmes bases, et le contrat avec MM. Alléon et Baltazzi a été renouvelé aux conditions existantes.

ÉGYPTE.

Le paquebot d'Egypte apporte deux nouvelles d'une certaine gravité. Une révolte a éclaté dans le Sennaar; le pacha qui commandait dans ce pays et les troupes égyptiennes sous ses ordres ont été massacrés. On faisait au Caire des préparatifs pour l'envoi de troupes destinées à réprimer la sédition : mais l'entreprise paraît difficile en l'état d'épuisement du pays et en présence des difficultés survenues avec la Porte. Quant à celles-ci, Abbas-Pacha espère les aplanir par la mission d'Emin, envoyé récemment à Constantinople. Il aura, toutefois, à lutter contre l'influence active et intelligente d'Artim-Bey, le ministre disgracié du pacha d'Egypte, et depuis lors son plus implacable ennemi.

Une autre nouvelle plus grave pour le commerce, c'est l'annonce officielle de la prochaine construction du chemin de fer projeté dans l'isthme de Suez. Les Anglais, déjà maîtres du service du transit, ont voulu régulariser et consolider leur monopole par l'établissement du railway. Abbas-Pacha, qui est plus que jamais sous l'influence du consul général d'Angleterre, vient de déclarer publiquement que l'on allait mettre la main à l'œuvre. Le personnel de l'administration du railway sera à moitié anglais.

— Un voyageur français, M. Cyprien Duperron, qui parcourt en ce moment la Haute-Egypte, vient de recueillir, pour notre musée ethnographique, la copie de plusieurs inscriptions très-curieuses, prises sur les murs du grand temple de Philæ. On sait que ce pays, qui forme dans le Nil une petite île d'environ 2 kilomètres de tour, renferme un grand nombre de monuments et de ruines antiques du plus beau caractère. Parmi les inscriptions qu'il a copiées, il en est une plus moderne et qui a pour la France un intérêt tout particulier : c'est celle qui a été gravée, il y a cinquante ans, par ordre du général en chef de l'armée d'Egypte. Elle est inscrite sur un mur de granit assez bien conservé, et elle est entourée de caractères égyptiens et de figures symboliques de la plus haute antiquité. Voici cette inscription qui reflète la simplicité grandiose de l'époque :

« L'an VI de la République, le 13 messidor, une armée française, « commandée par Bonaparte, est descendue à Alexandrie; l'armée ayant « mis, vingt jours après, les Mamelucks en fuite aux Pyramides, Desaix, « commandant la première division, les a poursuivis au-delà des cata- « ractes, où il est arrivé le 13 ventôse de l'an VII, avec les généraux de « brigade Davoust, Friant et Belliard, Donzelot, chef de l'état-major, La « Tournerie, commandant l'artillerie, Eppler, chef de la 21e légère. Le « 13 ventôse an VII de la République, 3 mars an de J.-C., 1799. Gravé « par Casteix, sculpteur. »

D'autres inscriptions, qui donnaient les noms de nos savants et indi-

Digitized by Google

quaient le résultat de leurs travaux, se trouvant plus à portée du sol, ont été mutilées par le fanatisme des musulmans et la jalousie des voyageurs étrangers envieux de notre gloire.

PERSE.

LE DÉSERT SALÉ.

Dans la dernière séance de l'Académie de médecine, M. le professeur Cloquet a communiqué une lettre de son neveu, M. Ernest Cloquet, médecin du shah de Perse, qui contient des détails intéressants sur le *désert salé*, à quelques lieues de Téhéran.

La route de Téhéran à Qoum (23 farsangs, ou 30 lieues environ) offre d'abord ceci de particulier, que tous les cours d'eau sont salés; la salure varie du plus au moins, suivant les localités, mais elle est constante; certaines eaux sont parfaitement impotables, même pour les animaux.

A 15 farsangs de Téhéran commence le *désert salé* qui, dans cet endroit, n'a guère que cinq ou six farsangs de large; mais qui de l'ouest à l'est s'étend jusqu'aux frontières de l'Inde et aux montagnes de la Paropamise. Cet immense bassin n'a d'autres limites à l'est que l'horizon; à l'ouest, au nord et au midi, il est limité par des collines de sable et d'argile qui représentent parfaitement les dunes de nos côtes de France. Le sol, d'un jaune fauve, est formé lui-même d'argile et de sable, et offre l'aspect exact du limon qui occupe le fond d'un bassin desséché. Dans cette saison, il est compact, mais au moment des pluies du printemps, il est souvent impraticable. Il y a même, assure-t-on, beaucoup de points où le cheval et l'homme disparaissent sans pouvoir jamais être retrouvés. Ce sol est partout imprégné de sel mélangé de nitre qui cristallise à sa surface, soit en plaques irrégulières, soit en aiguilles soyeuses qui ressemblent de loin à de la neige récemment tombée.

Du reste, si on creuse à un ou deux pouces, on trouve de l'eau fort saumâtre à la vérité. L'opinion commune est que ce désert était occupé par une mer qui disparut subitement la nuit de la naissance de Mahomet. Il me paraît certain que, déjà à cette époque, cette mer devait avoir singulièrement perdu de sa grandeur première, et que le récit des historiens a trait à un lac, dernier vestige de cette méditerranée. Quant à la disparition subite, je ne la mets nullement en doute, puisque de nos jours, il y a dix-neuf ans, le lac salé d'Ourmieh, dans l'Aderbidjan, disparut complétement pendant vingt-quatre heures; il est vrai que les eaux ressortirent de suite de leur réservoir souterrain. Il me paraît à peu près démontré, par l'inspection des lieux, qu'à une époque très-reculée, cette mer communiquait au moins avec la mer Caspienne et ne faisait qu'une avec elle. L'apparition de la chaîne de l'Elbourh a scindé les deux bassins, et la mer intérieure, ne recevant plus que de faibles cours d'eau, s'est insensiblement retirée jusqu'au jour où elle s'est desséchée à peu près complétement, en ne laissant que deux lacs, l'un, le lac de Sarrah, qui disparut vers le septième siècle, l'autre, le lac de Seistan, qui subsiste encore et reçoit plusieurs rivières importantes de l'Afghanistan.

Digitized by Google

M. Ernest Cloquet a recueilli ces détails géographiques dans un pèlerinage, avec le shah de Perse, à la sainte ville de Goum, où se trouve le tombeau de Aznet Mehseumetz, qui se partage avec Fahtemetz, la fille du prophète, le patronage des dames persanes.

ILES PHILIPPINES.

Manille. — L'expédition du général Urbistondo contre Jolo, si importante pour le pays, a mis dix-neuf jours pour arriver à Jolo. Les pirates attendaient les troupes espagnoles et les ont reçues traîtreusement à coups de canon. Un boulet a tué dix hommes sur le vapeur *Magellan*. Un autre est venu se loger sur le tillac où se trouvaient le général Urbistondo, son fils et son secrétaire. L'escadre a répondu par quelques canonnades tandis qu'elle levait l'ancre, et est venue ici chercher des renforts. Dans peu de jours, 2,000 hommes seront expédiés en outre des 1,000 hommes que conduit le général. Il a été organisé une souscription par le commerce et quelques corporations religieuses.

ALGÉRIE.

On lit dans *l'Akhbar* d'Alger du 28 mars :

Depuis quelque temps les arrivages d'huile de la Kabylie sur le marché d'Alger augmentent dans une proportion considérable. Ces arrivages, qui en janvier n'étaient que de 112,000 litres, se sont élevés en février à 166,000, et, depuis le commencement du mois, ils ont été de 142,000 litres. Les mauvais temps qui ont duré jusqu'ici empêchaient les marchands kabyles d'apporter leurs huiles; aussi, maintenant que les routes sont devenues meilleures et les ruisseaux plus faciles à traverser, on s'attend à recevoir des quantités plus considérables encore. Ces huiles ont été achetées au prix moyen de 90 c. le litre.

Par Bougie, on sait qu'il se fait également une exportation très-active de cette précieuse denrée, de même que par les petits ports de Dellys et de Djijelli. Si la Kabylie tout entière était pacifiée, et la communication librement assurée au travers des différentes tribus, certainement nos ports de cette partie de l'Algérie deviendraient pour le commerce des huiles d'olive des marchés très-importants; ils seraient à cet égard ce qu'est le port de Cette pour les vins, ce que sont Odessa et Taganrog pour les céréales.

Il n'y a aucune exagération à tenir ce langage : les faits sont là pour le prouver. La récolte de 1848-49 a donné lieu à une exportation de près de 4 millions de litres, sans compter ce qui est entré dans la consommation locale; les résultats de la récolte de 1850-51 seront à peu près les mêmes, tout le fait présumer; que serait-ce donc si d'une part, comme nous le disions tout à l'heure, les communications étaient libres, et si, de l'autre, on parvenait à établir avec l'intérieur du pays des relations assez sûres pour qu'on pût introduire chez ces indigènes, déjà industrieux, les moyens perfectionnés que nous employons en Europe pour la trituration des olives et la préparation de l'huile?

Digitized by Google

— On écrit d'Alger, le 30 mars :

Un événement assez grave vient d'avoir lieu dans l'Oued-Sahel. Un nouveau chérif, connu sous le nom de Bou-Baghela, étant parvenu à rassembler quelques contingents chez les Zaouaouas, les Tolbas de Ben-Dris et dans les tribus insoumises du versant sud du Djurjura, est venu attaquer, dans la journée du 19, la zaouïa de Chellata, et enlever à notre chef Si-ben-Ali-Chérif 3,000 moutons et 300 bœufs.

Ce dernier, trahi par les siens, s'est vu obligé de fuir seul et de se réfugier dans le camp du goum d'observation aux ordres du lieutenant Beauprêtre.

Ce succès du chérif pouvait avoir une fâcheuse influence chez nos tribus, déjà ébranlées par ses intrigues. Pour prévenir tout mouvement insurrectionnel, une petite colonne aux ordres du colonel commandant la subdivision d'Aumale, et composée d'un bataillon de zouaves, d'un escadron de spahis et de deux pièces de campagne, est allée s'établir chez les Beni-Mançour, et commencer immédiatement les travaux de construction d'une maison de commandement pour Ben-Ali-Chérif.

Les dernières nouvelles d'Aumale, à la date du 27, annoncent que les tribus qui avaient abandonné le jeune marabout à l'attaque du 19, viennent de repousser le chérif Bou-Baghela, qui, après un combat qui lu a coûté dix des siens, s'est enfui chez les Mzeldja, tribu Zouaoua du versant nord du Djurjura.

— On se rappelle le succès qu'ont obtenu à l'exposition nationale de 1849 les premiers échantillons de cotons algériens, envoyés par la pépinière centrale. Ce succès a contribué pour beaucoup au développement de la culture du coton en 1850, et la richesse unie à la beauté des produits de la récolte que l'administration achète en ce moment aux colons, promet de placer assez haut, dès le début, la réputation de la colonie. Ces résultats ont été réalisés malgré les conditions défavorables, provenant des froids insolites du printemps et des pluies anormales de l'automne.

Dans le but d'éclairer le commerce et l'industrie de la métropole sur la valeur des cotons d'Algérie, et de les vulgariser dans les différentes villes manufacturières, M. le préfet d'Alger a eu la pensée d'en envoyer des échantillons dans les filatures de Lille, Rouen, Roubaix, Mulhouse, Amiens, Troyes, Saint-Quentin, Lyon, Tarare et Montpellier, et de faire fabriquer des étoffes teintes ou écrues de toute sorte, des percales, des calicots, des nankins, des châles, des mousselines, des draps, des velours, des tricots, des couvertures, du tulle, de la gaze et enfin des chapeaux, au feutrage desquels les cotons longue soie exposés en 1849 ont été reconnus particulièrement propres.

Des types de ces étoffes seront envoyés aux principales chambres de commerce de France, et il en sera déposé à l'exposition permanente des produits de l'Algérie, qui vient d'être fondée au ministère de la guerre à Paris.

Digitized by Google

Sebdou (province d'Oran). — C'est le 3 avril que s'est ouvert le nouveau marché arabe créé à Sebdou. A huit heures, 3,000 individus environ étaient réunis sur l'emplacement désigné, en avant de la redoute, à droite de la route de Tlemsên. Il y avait là des Haméïan, des Angad, des Guled Nahr, des Beni ben Saïd, des Beni Snoufs, des Beni Ournid. Les uns y avaient amené beaucoup de ces gros moutons chargés de laine qui paissent les immenses pâturages de h'alfah et de thym des hauts plateaux, les autres y avaient apporté une assez grande quantité de laine, des marmites de terre rouge (*guedra*), des gamelles (*gueçâa*), des écuelles (*guedah'*) et des sébilles en bois de caroubier faites au tour, de grandes nattes à dessins en tissus de H'alfah (*h'acera*), une assez grande quantité de terfès, les champignons-truffes du désert, du beurre, des dattes, un peu de goudron, d'orge, etc.

Les transactions entre Arabes ont été assez actives, mais la part qu'y ont prise les Européens n'a pas été fort importante; il est vrai que l'élément colonial est nul à Sebdou, et qu'il n'était venu que trois ou quatre spéculateurs de Tlemsên. Tout s'est d'ailleurs parfaitement passé dans une tranquillité qui n'est pas toujours le fait dominant des marchés arabes.

En définitive, le marché de Sebdou a été tout ce qu'il pouvait être, un essai s'annonçant sous de favorables auspices. Il est appelé à faire une sérieuse concurrence au fameux marché des Khremis, des Beni Snoufs. Les H'améïan, les Angad, tous les gens du désert le lui préféreront, parce qu'il sera pour eux d'un plus facile accès. Plus tard, ce sera l'un des débouchés principaux des ksourt et des oasis plus lointaines du Touât, l'un des premiers jalons de la route de Tinbecktou à Oran, ou à Rachgoun. Les Européens de Tlemsên s'y rendront souvent parce qu'ils y trouveront la sécurité, tandis qu'ils ne pourraient atteindre le Khremis qu'avec beaucoup de peine. Le Khremis restera l'entrepôt des affaires avec le Marok, jusqu'à ce que le futur marché de Lalla Magrnia le réduise à n'être que celui de la vallée des Beni Snoufs. Ce sera le plus rude coup qu'on aura pu porter à ces intraitables montagnards.

Le marché du 10 a répondu aux espérances que donnait celui du 3. Le nombre des vendeurs et des acheteurs y était plus considérable. On y avait apporté surtout beaucoup de laine, mais les prix étaient généralement élevés, ce qui a notablement ralenti le mouvement des affaires. Les toisons de 1 et demi à 2 kilog. étaient presque toutes cotées 1 fr. 50 c.

J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

De la naturalisation en France et en Algérie de plusieurs plantes textiles originaires de la Chine, etc. Par M. Jules Itier.

M. J. Itier a lu récemment à la Société d'agriculture du département de l'Hérault un mémoire fort intéressant, dans lequel il énumère les expériences faites pour naturaliser en France diverses plantes textiles originaires de la Chine et dont il avait lui-même rapporté les graines.

Il résulte de ce mémoire que les essais de naturalisation ont parfaitement réussi et que, selon toute probabilité, ils obtiendraient le même succès en Algérie.

Nous reproduirons, d'ailleurs, les conclusions formulées par M. J. Itier, à la suite des expériences dont il rend compte avec détail dans la première partie de son mémoire.

« *Du Lo-Mâ.* (*Cannabis gigantea.*) Il est démontré pour nous que le Lo-Mâ est une variété de chanvre très-distincte du chanvre vulgaire; qu'il peut être cultivé avec succès dans toute l'étendue de la France *pour sa filasse*, mais non pour sa graine, qui ne parvient à maturité que dans les climats favorables à l'olivier, et où, comme dans le midi de la Chine, il pourra rester sur pied sept à huit mois de l'année, laps de temps nécessaire pour la maturation de la semence; qu'il brave dans les pays où il graine les gelées tardives de la fin de mars, et dans les autres contrées de la France celles de la deuxième quinzaine d'avril; qu'en conséquence, il doit être semé fin mars dans les pays d'oliviers, et vers le 15 avril dans le reste de la France; qu'il donne partout vers la fin d'octobre une belle et bonne filasse et que, toutes choses égales d'ailleurs, c'est-à-dire à qualité égale de terre et de fumure, il doublera souvent, grâces à la hauteur de ses tiges, le rendement qu'on obtiendrait de la culture du chanvre vulgaire; que, tout en aimant les terres fraîches, le Lô-Mâ peut encore prospérer avec la sécheresse; que la seule objection qu'on puisse faire à sa culture dans toute l'étendue de la France, c'est qu'il n'y graine pas partout. Mais cette objection a peu de portée, parce que rien n'empêchera le pays à oliviers de fournir la semence aux pays moins chauds. C'est ce qui se pratique déjà en France pour la graine de luzerne, et ce qui a lieu à l'égard du lin qu'on cultive en Irlande et dont l'Amérique du Nord est en possession de fournir la semence depuis bien des années, semence que les Irlandais paient avec leurs toiles de lin; les choses se réduisant ainsi à une division dans le travail, division aussi avantageuse en agriculture qu'en industrie: qu'enfin, le climat le plus favorable à la reproduction de la graine de Lo-Mâ serait celui de l'Algérie, et que la colonie pourrait trouver dans cette culture un produit à exporter fort considérable.

« *Du Tsing-Mâ.* Il est également démontré pour nous que le Tsing-Mâ pourra être cultivé aussi bien pour la graine que pour la magnifique matière textile qu'il fournit, dans les parties les plus chaudes de la France,

Digitized by Google

telles que les terres basses du Languedoc, de la Provence et du Roussillon, et à plus forte raison en Algérie ; qu'il ne doit être semé que lorsque la terre a déjà été assez fortement réchauffée par le soleil de mai dans le midi de la France et d'avril en Algérie ; que le semis doit être dru, seul moyen d'obtenir ces beaux filaments composant la batiste de Canton et qui dépassent en finesse ceux de toutes les autres plantes textiles cultivées aujourd'hui en Europe ; qu'il demande les meilleures terres, un sol humide et une riche fumure ; qu'enfin, pour l'Algérie en particulier, le Tsing-Mâ offrirait un produit pour l'exportation des plus recherchés dans les pays manufacturiers et notamment en Angleterre, où il s'importe déjà des quantités considérables de Tsing-Mâ provenant de Chine.

« *Du Chou-Mâ, Sji-ro des Japonnais* (*Urtica-nivea*), — Quant au Chou-Mâ cultivé dans toute l'étendue de la Chine et du Japon et même en Corée, nous pensons qu'il peut l'être avec succès dans les régions tempérées et méridionales de la France. Il conviendrait en conséquence de faire, au moyen de boutures, de vastes plantations qui résisteraient à nos hivers, grâces à la précaution de couvrir les souches de feuilles mortes et de terre, et qui, dès la deuxième année, commenceraient à produire : que ces plantations, une fois en plein rapport, donneraient lieu chaque année, sans autre travail qu'un binage à la pioche, à deux et trois coupes de tiges très-riches en filaments, tenant, pour la finesse, le milieu entre la soie et le coton et susceptibles de remplacer ce dernier, au moyen de préparations appropriées ; qu'en raison du peu de soin qu'exige la culture du Chou-Mâ, son produit serait peut-être celui de toutes les plantes textiles de l'Europe qui présenterait le plus d'avantages sous tous les rapports ; qu'enfin, le Chou-Mâ réussirait encore mieux en Algérie que partout ailleurs. »

Nous ne doutons pas que la sollicitude de l'administration et des colons ne soit vivement excitée par les résultats obtenus en France, et que l'Algérie ne profite des travaux auxquels s'est livré avec tant de zèle et de persévérance, M. J. Itier.

C. Lavollée.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ouvrages sur l'Orient, l'Algérie et les Colonies,

PUBLIÉS PENDANT L'ANNÉE 1850.

ORIENT.

APERÇU pittoresque de la Régence de Tunis, par *Ch. de Chassiron*. 1 vol. in-fol., avec 42 planches.

ASTRONOMIE indienne d'après la doctrine et les livres anciens et modernes des brames sur l'astronomie, l'astrologie et la chronologie, suivie de l'Examen de l'astronomie des anciens peuples de l'Orient, etc., par l'abbé *Guérin*, ancien missionnaire apostolique dans les Indes-Orientales. In-8, avec 4 planches.

CARTE de la Régence de Tripoli et des principales routes commerciales de l'Afrique, dressée par *Prax* et *Renou*. Feuille in-plano. 3 fr. 50 c.

— du théâtre de la guerre en Orient, comprenant la Turquie d'Asie, la Syrie et l'Egypte, dressée par *Dufour*. Feuille in-plano.

COUP D'ŒIL sur l'Histoire de la Serbie, de 1813 à 1839, pour servir de réponse à M. Cyprien Robert, par le prince *Michel, Miloch Obrénovitsch*. 1 vol. in-8.

DE LA RÉFORME en Turquie, au point de vue financier et administratif. Broch. in-8.

DE L'ART militaire chez les Arabes au moyen-âge, par *Reinaud*, membre de l'Institut. Broch. in-8.

DESCRIPTION nautique de la côte occidentale d'Afrique, comprise entre le Cap-Lopez et le Cap de Bonne-Espérance. Broch. in-8. 1 fr. 50 c.

DES LANGUES océaniennes considérées sous le rapport ethnographique et philosophique, par *Ed. Dulaurier*. Broch. in-8.

ETUDES de géographie ancienne et d'ethnographie asiatique, par *Vivien de Saint-Martin*. T. 1er, in-8. (Il y aura un 2e vol.)

— pratique du commerce d'exportation de la Chine, par *I. Hedde, Ed. Renard, A. Haussmann* et *N. Rondot*, délégués commerciaux attachés à la Mission de France en Chine. Gr. in-8.

EXAMEN critique de la succession des dynasties égyptiennes, par *W. Brunet de Presle*, première partie. In-8, avec 3 planches. 9 fr.

HISTOIRE ancienne des Egyptiens, des Assyriens, des Mèdes et des Perses, des Grecs et des Carthaginois. 1 vol in-18, avec cartes.

— de la Destruction du paganisme dans l'empire d'Orient, par *Et. Chastel*, professeur à Genève. In-8. 7 fr. 50 c.

INSTRUCTIONS nautiques sur les côtes occidentales d'Afrique, depuis le Cap Spartel jusqu'au Cap Bojador (côtes du Maroc), traduit de l'anglais. Brochure in-8.

LA CHINE et la presqu'île Malaise. Relation d'un voyage accompli en 1843-1846, par le docteur *Melchior Yvan*. In-8. 2 fr.

Digitized by Google

Le Langage arabe ordinaire, ou Dialogues arabes élémentaires, destinés aux Français qui habitent l'Afrique ou que leurs occupations retiennent à la campagne, ou dans les différentes localités de l'Algérie, par *Cotelle*, drogman du consulat général de France à Tunis. In-8 oblong (texte arabe en regard du français).

Les Peuples de l'Autriche et de la Turquie. Histoire contemporaine des Illyriens, des Magyards, des Roumains et des Polonais, par *H. Desprez*. 2 vol. in-8. 12 fr.

Manuel des agents consulaires français et étrangers, contenant, 1° la juridiction des consuls; 2° la théorie consulaire basée sur le droit des gens conventionnel; 3° la jurisprudence commerciale et consulaire, par *Mareuil*. 1 vol. in-8. 8 fr.

Mémoire contre le choléra d'Asie, la peste d'Orient et les fléaux dits contagieux ou diversement transmissibles, etc., par *Delagrange*, docteur-médecin. In-8. 6 fr.

Notice sur un voyage au Soudan oriental, sur le cours du Nil et dans les contrées inconnues habitées par les nègres Bertha du Dar-Fôg et du Bar-Gouroum, par *Trémeaux*, architecte. Broch. in-8.

Premier Mémoire sur les ruines de Ninive, adressé à l'académie des incriptions et belles-lettres, par *Hoefer*. Broch. in-8.

Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane, embrassant les 209 ans qui se sont écoulés de l'avénement de Nabonassar à la prise de Babylone par Cyrus, et renfermant l'examen critique de tous les passages de la Bible relatifs à ces trois empires, par *de Saulcy*, membre de l'Institut. 1 vol. in-8.

Renseignements nautiques sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, Bavatoubé, etc. (côte nord-ouest de Madagascar), et sur l'île Mayotte, par *Jéhenne*, capitaine de corvette, publié par le ministère de la marine. Brochure in-8. 1 fr. 50 c.

Second Voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, entrepris par *Raffenel*. Broch. in-8.

Scènes de la vie orientale, par *Gérard de Nerval*. 2 vol. in-8. 12 fr.

Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par *Huc*. 2 vol. in-8, avec une carte. 10 fr.

Tableau ethnographique du genre humain, par *Courtet de l'Isle*. In-8, avec 32 gravures. 4 fr.

Voyage en Grèce et dans le Levant, fait en 1843-1844, par *Chenavard* et *Rey*. 1 vol. in-12, avec 12 planches.

— en Orient, par *de Lamartine*. 2 vol. in-8. 12 fr.

— en Perse, par le prince *Alexis Loltykoff*. Gr. in-8, avec 20 planch. 10 fr.

— dans l'Inde, par le prince *Alexis Loltykoff*. 2e éd. 2 vol. gr. in-8. 24 fr.

Afghanistan (l') ou Description géographique du pays théâtre de la guerre, accompagné de détails sur les tribus de ces contrées, leurs mœurs, leurs usages, etc., par *N. Perrin*, 1842. 1 vol. in-8, avec une carte. 6 fr.

Histoire de l'Empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours, par *J. de Hammer*. Ouvrage puisé aux sources les plus authentiques, et rédigé sur des documents et des manuscrits, la plupart inconnus en Europe; traduit de l'allemand, sur les notes et sous la direction de l'auteur par *J.-J. Hellert*. 18 beaux vol. in-8, accompagnés d'un atlas de 39 magnifiques cartes dressées par le traducteur. 90 fr.

Digitized by Google

Histoire des relations de voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique, par *Walkenaer*. 7 vol. in-8. 15 fr.

Histoire générale de l'Inde ancienne et moderne, par *Marlès*. 6 vol. in-8. 30 fr.

La Grèce continentale et la Morée; voyage, séjour et études historiques, par *Buochon*. 1844. Gr. in-18. 3 fr.

La Turquie nouvelle jugée au point où l'ont amenée les réformes du sultan Mahmoud, par *d'Aubignosc*. 1839. 2 vol. in-8. 8 fr.

Voyage en Arabie. Séjour dans le Hedjaz. Campagne d'Assir. Accompagné d'une carte, par *M. Tamisier*. 2 vol. in-8. 10 fr.

— dans l'Asie Mineure, en Mésopotamie, à Palmyre, en Syrie, en Palestine et en Egypte, par *B. Poujoulat*. 1840. 2 vol. in-8. 8 fr.

— en Egypte, en Nubie, dans les déserts de Beyouda, des Bicharys et sur les côtes de la Mer-Rouge, par *Combes*, vice-consul de France. 1846. 2 vol. in-8, avec une carte. 8 fr.

Voyage pittoresque, curieux et intéressant en Russie, par *L. Ritche*. In-8. 3 fr.

ALGÉRIE ET COLONIES.

Algérie. Commerce de l'Algérie avec la Mecque et le Soudan, par *Prax*, chargé d'une mission par quatre ministères français. In-8. 1 fr. 50 c.

— Coutumes de la culture arabe; Aperçu sur les us et coutumes agricoles des Arabes, suivis de Considérations générales, par *Fortin d'Ivry*. Brochure in-8. 1 fr. 50 c.

— De la Civilisation du peuple arabe, par *Ch. Richard*, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville. Broch. in-8.

— Culture industrielle; Instructions sur la culture du tabac, par M. *Duranton*, chef de la mission des tabacs en Algérie. Broch. in-8.

— Scènes de mœurs arabes, par *Ch. Richard*, capitaine de génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. In-18. 75 c.

Annuaire de l'Algérie (administratif, militaire, commercial, statistique et agricole pour 1850), par *Artus Mayeux*. In-16. 2 fr. 50 c.

Commission des colonies agricoles de l'Algérie; rapport fait à la commission, par M. *Dutrone*. Broch. in-8.

Conseils aux colons sur la culture des plantes et des graines alimentaires et industrielles qui se sèment au printemps et qui peuvent suppléer aux céréales. Broch. in-8.

Coup d'œil sur la subdivision de Bône, relatif surtout à son état climatérique et à l'influence que cet état exerce sur les progrès de la colonisation, par *F. Quesnoy*, docteur-médecin. In-8.

De la Colonisation et des Institutions civiles en Algérie, par *V. Dieuzaide*. In-8. 2 fr.

— en Algérie, par *G. Vesian*, Broch. in-8. 75 c.

De la Nécessité d'affranchir nos colonies et de modifier les droits de douanes sur les sucres et les cafés, dans l'intérêt du commerce général de la France, par *de Julienne*. Broch. in-8.

De l'Etablissement de colonies militaires kabaïles en Algérie, par le général *de Rumigny*. Broch. in-8.

De l'Influence des exploitations de mines sur la colonisation de l'Algérie, par *A. Pothier*, ingénieur civil. In-8.

Digitized by Google

Description nautique des côtes de l'Algérie, par *A. Bérard*, capitaine de corvette. 3e édition, in-8, publiée par le ministère de la marine.

Du Crédit en Algérie, par *H. Roubière*. Broch. in-8.

Etat général de la marine et des colonies. 1 vol. in-8.

Etudes sur les ports de l'Algérie, par *A. Lieusson*, ingénieur, etc. Broch. in-8, avec 16 cartes. (Imprimé par le département de la guerre.)

— sur l'état actuel de la marine et des colonies françaises, par M. *L. Estancelin*, ancien député. 1 vol. in-8. 7 fr.

France et Algérie (colonisation), par *Carlos de Bouville*. Broch. in-8. 50 c.

Instruction sur la culture du coton en Algérie, par M. *Hardy*, directeur de la Pépinière centrale à Alger. Broch. in-8.

Lettres à M. le président de la République, par *Azéma de Montgravier*, capitaine d'artillerie, chef du bureau arabe à Oran. Broch. in-8.

Mémoire sur la colonie de Saint-Pierre et Miquelon et sur les vrais moyens de consolider cet établissement, par *Aug. Filleau*, sous-commissaire de la marine. Broch. in-8.

Notes sur la question algérienne, par *L. Mouren*, membre de la Société d'agriculture d'Alger. Broch. in-8.

Nouvel Atlas portatif des départements français, des colonies, de l'Algérie, par *H. Langlois*. In-8, oblong.

Richesse minérale de l'Algérie, accompagnée d'éclaircissements historiques et géographiques sur cette partie de l'Afrique septentrionale, par M. *Henry Fournel*, ingénieur en chef des mines de l'Algérie, etc., publiée par ordre du gouvernement, t. 1er. In-4.

Situation des affranchis à l'île de la Réunion, par *Ad. Gatine*, avocat, ancien commissaire général, etc. Broch. in-4. 75 c.

Un Mois en Afrique, par *Pierre-Napoléon Bonaparte*. In-8. 1 fr. 50 c.

Algérie historique (l'), pittoresque et monumentale, recueil de vues, paysages, monuments, types, habitants, costumes, armes et portraits, combats et batailles, monnaies et plantes, etc., exécutés d'après nature dans les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, par M. *Berbrugger*, conservateur du Musée et de la bibliothèque d'Alger, etc. 1 fort vol. in-folio, divisé en 5 parties, contenant un grand nombre de planches coloriées et des sujets imprimés en plusieurs teintes et deux cartes géographiques. 125 fr. au lieu de 500.

Histoire de l'Algérie, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par *Fisquet*. 1842. In-8, avec beaucoup de planches. 6 fr.

De l'Emploi des Arabes et de leur réforme, considérés comme moyens de domination en Algérie, par *Thomas*. 1847. In-8. 2 fr. 50

Projets sur l'Algérie, par M. le lieutenant général *Le Pays de Bourjolly*. In-8, avec carte. 2 fr. 50

Le Sahara algérien. Etudes géographiques, statistiques et historiques, sur la région au sud des établissements français en Algérie, par M. *le colonel Daumas*, actuellement général et directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre. 1 vol. gr. in-8. 5 fr. 50

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

CONQUÊTE

DE LA

GRANDE KABYLIE CENTRALE[1].

Le 6 mai 1847, une forte colonne partant d'Alger prit la nouvelle route d'Aumale, que plusieurs bataillons venaient de créer pendant l'hiver avec un zèle et une persévérance dignes des plus grands éloges. Après quatre journées de marche, un peu au-delà de Bettem, l'armée changea de direction vers l'est. Le 12, elle campait à Hamza, vis-à-vis le fort turc en ruines. Elle avait rallié la petite garnison mobile d'Aumale, ce qui portait son effectif à près de huit mille hommes. Le maréchal-gouverneur général, qui la commandait en personne, réunit ce jour-là tous les officiers devant sa tente, leur annonça l'objet, le caractère de l'expédition, et leur rappela brièvement les principes les plus essentiels de la guerre de montagnes. Le surlendemain, le lieutenant-général Bedeau quittait Sétif à la tête de sept mille et quelques cents hommes, se dirigeant en droite ligne sur l'étroite vallée du Bou-Sellam.

Le guerrier kabyle songe avant tout à défendre son champ, sa maison, sa famille; s'il les croit menacés, on ne l'entraîne point dans une diversion. La marche con-

[1] L'expédition qui se poursuit actuellement dans la Kabylie donne un nouvel intérêt au livre publié en 1847 par M. le général Daumas et M. le capitaine Fabar sur la *Grande Kabylie*.

Nous extrayons de ce livre, dont nous avons déjà rendu compte dans la *Revue de l'Orient* (livraison de juillet 1850) le récit intéressant de la campagne de M. le maréchal Bugeaud.

Digitized by Google

centrique de nos troupes obligeait les tribus comprises entre les deux routes à faire face chacune du côté d'un danger différent. Dès lors, une coalition générale devenait impossible de leur part. Vainement quelques-unes s'émurent; vainement elles échangèrent des messages et des promesses; elles ne parvinrent point à s'entendre sur un plan de défense commune. Au contraire, les chefs soumis venaient au camp du gouverneur général lui apporter leur influence et leurs conseils. Ce fut d'abord Ben Mahy-ed-Din, puis Omar-Ben-Salem; enfin El-Mokrani, kalifa de la Medjana. Ce dernier s'était fait précéder de son fils, jeune homme très-francisé pour un Arabe et qui a visité Paris. On n'a pas oublié que ces Mokranis sont une famille princière dont l'influence se perpétue héréditairement, et que leurs ancêtres passent pour avoir bâti ou agrandi Kuelaâ, ville principale des Beni-Abbas. Le vieux chef en profita pour faire valoir sur cette tribu des prétentions qui furent admises, car on lui promit de l'incorporer dans son gouvernement de la Medjana. Aussi s'empressa-t-il d'en aller voir les chefs et les exhorter à la soumission; mais ceux-ci refusèrent d'accepter aucune servitude avant d'avoir brûlé de la poudre.

Le 15, on campa à Sidi-Moussa, au bord de la Summam; sur la rive opposée s'élevait en amphithéâtre le pays riche, mais difficile de ces Beni-Abbas. Leurs villages nombreux, rapprochés, se commandant et se flanquant l'un l'autre, garnissent une série de pitons ardus; le plus inaccessible, et en même temps l'un des plus populeux, est Azrou, qui couronne une plate-forme nue, oblongue, étranglée sur le faîte et jusqu'à la croupe du chaînon supérieur. Pendant cette journée d'attente, le maréchal alla reconnaître le sentier par lequel on pourrait déboucher le lendemain. Il visita aussi ses grand'gardes, les Kabyles ayant l'habitude des attaques de nuit, ou tout au moins des vols nocturnes, dont

Digitized by Google

quelques tentatives avaient été sévèrement punies la veille ou l'avant-veille.

Ce fut plus sérieux cette fois. Dès que les ténèbres s'épaissirent, une fusillade s'ouvrit et circula devant toutes les faces du camp; elle devint même si vive, qu'un déplacement fut préparé. Heureusement, grâce au sang-froid de nos avant-postes, qui détachaient très-loin de petites embuscades, les Kabyles, contenus partout, se retirèrent à peu près à minuit. On jugea par le nombre des chachias et des burnous abandonnés qu'ils avaient essuyé beaucoup plus de mal que nous, car il n'y eut de notre côté qu'un mort et trois blessés.

Cet avantage ne suffisait point; il fallait répondre à l'insulte par un exemple mémorable.

Le 16, avant le point du jour, une sourde agitation commence à bruire dans notre camp. On selle les chevaux, on charge les mulets, la cavalerie s'ébranle et le convoi se masse; les bataillons qui campaient en face la rivière atteignent déjà l'autre bord; en moins d'une heure, la colonne entière a traversé les gués, et trois bataillons seulement couvrent la position évacuée, pour faire obstacle aux contingents kabyles qui pourraient accourir de la rive gauche au secours des Beni-Abbas. Mais cette précaution fut inutile, et les bataillons se replièrent de bonne heure.

L'attaque des positions commence. Tandis que plusieurs compagnies de zouaves enlèvent les premiers contreforts, la colonne d'attaque, composée de huit bataillons sans sacs, déborde rapidement la droite des tirailleurs ennemis, en filant au pas de course sous une grêle de balles qui plonge de trop haut pour atteindre beaucoup de monde. Alors on aperçoit la seconde ligne de Kabyles qui se consacre à la défense des villages. D'abord elle entretient une assez vive fusillade; mais l'emploi des fusées l'étonne, plus encore l'élan de nos troupes qui, presque sans avoir tiré, sont au moment

Digitized by Google

de la joindre; elle se replie vers les positions supérieures, après avoir cependant défendu pied à pied les quatre premiers villages. Telle était la limite que la prévoyance kabyle avait marquée à nos succès. Sur ces quatre points dont on avait fait le sacrifice à notre réputation militaire, toutes les maisons étaient désertes, toutes les richesses évacuées. Mais, à travers les sentiers étroits, les rocs impraticables, les blés à hauteur d'homme, les rues barricadées et la fusillade continue, nos bataillons marchaient toujours. Les difficultés de terrain croissent de plus en plus; l'ennemi veut s'opiniâtrer, car on va toucher aux asiles qu'il a choisis pour ses familles et ses biens. Déjà les deux hameaux inférieurs, quoique liant leurs feux et flanqués chacun d'une tour isolée, ne lui semblent plus assez sûrs. Pendant que les guerriers tiennent encore, on voit une émigration panique encombrer les raides sentiers qui montent au village d'Azrou. Mais le flot vainqueur se précipite plus tôt qu'on n'avait cru, et une multitude d'objets restent en son pouvoir.

Déjà la chaleur commençait. Depuis trois heures, sans interruption, les soldats avaient combattu et couru plutôt que marché. S'arrêter cependant, c'était confirmer à Azrou son renom d'inexpugnabilité; c'était attirer sur notre ligne de retraite tous les Kabyles enhardis. Rien n'est fait avec eux tant qu'il reste à faire quelque chose. Enfin, différer seulement l'attaque de leur dernier poste, c'était leur donner le temps de s'y rallier, d'y reprendre du courage et de l'ensemble. Trop homme de guerre pour ne pas tirer tout le parti possible de son ascendant moral, et jugeant d'un coup d'œil ce terrain difficile, le maréchal a déjà lancé les zouaves sur la droite du village par une croupe abrupte, hérissée, qu'on gravit avec mille détours en s'aidant des buissons et de ses mains; au centre, le 6e bataillon de chasseurs d'Orléans, qui se déroule dans l'étroit et unique sentier

Digitized by Google

sous le feu des maisons crénelées; à gauche enfin, le 3e léger, pour tourner la position et menacer la retraite des défenseurs d'Azrou. Ces trois colonnes marchant d'un pas égal à travers une fusillade précipitée, sans perdre de temps à lui répondre, offraient un beau spectacle qui caractérisait dignement l'audace, la confiance et l'aplomb de notre infanterie d'Afrique.

Alors, les Kabyles s'enfuient dans toutes les directions par les pentes du sud. Nos bataillons sont répartis dans les villages emportés pour en faire un terrible exemple; bientôt les flammes s'en échappent noires, épaisses, fétides, par la combustion des grands approvisionnements d'huile qui s'y trouvaient. Les deux tours qui dominaient le pays, et que le kalifa Mokrani nommait les *Cornes du Taureau*, tombent avec fracas sous les coups de l'artillerie.

C'était près de ces tours, entre les deux hameaux, au pied d'Azrou, que s'était arrêté le maréchal, entouré d'un grand nombre d'officiers. Tout à coup, un homme s'avance au milieu du cercle. C'est un Kabyle; mais la propreté de son vêtement, la dignité de sa démarche, l'expression de sa physionomie annoncent un chef. Il adresse la parole au maréchal avec beaucoup de véhémence :

« Je viens te demander l'aman pour les miens et pour moi.

« — Qui es-tu?

« — L'un des chefs des Beni-Abbas. Hier, je les excitais moi-même au combat. C'est moi qui, plus vivement qu'aucun autre, ai repoussé les paroles pacifiques de ton kalifa Mokrani. Je l'aperçois à tes côtés, il peut témoigner contre moi. Tout ce que j'ai fait, je l'avoue. Maintenant tu nous a vaincus, et aussi franchement que je t'ai combattu, je viens te dire : Nous sommes prêts à t'obéir; veux-tu nous accorder l'aman?

« — Tu l'auras si tu te soumets à mes conditions.

Digitized by Google

« — Nous sommes dans ta main. Fais d'abord cesser la poursuite et l'incendie : après, ordonne ce qu'il te plaira; nous l'exécuterons.

« — Je ne veux pas traiter séparément avec chacune des fractions de la tribu; il faut que toutes viennent à la fois; alors je rappellerai mes soldats.

« — Retire-les de suite. Moi, je te parle au nom de tous les chefs. Demain soir je les amènerai tous à ton camp.

« — Pourquoi seulement demain soir?

« — J'ignore où ils sont à cette heure. Tout le monde fuit au hasard et de cent côtés différents. Une journée sera courte pour les rallier tous.

« — Et s'ils refusent de te suivre?

« — Ils ne refuseront pas... Que veux-tu qu'ils deviennent?... S'ils refusaient, je viendrais seul à ton camp, et je te servirais de guide pour brûler les autres villages.

« — Va donc les rassembler. Je resterai encore aujourd'hui et demain dans le camp que j'occupe au pied de vos montagnes. Je t'attendrai. »

Avant de traduire cette réponse, le directeur des affaires arabes fait observer au maréchal qu'en ramenant les troupes et laissant partir le Kabyle on ne conserve aucun gage de sa bonne foi. Dans le cas où ses ouvertures tendraient uniquement à obtenir quelque répit, on pourrait se venger, il est vrai, par une incursion nouvelle; mais ne s'ensuivrait-il pas aussi une nouvelle perte d'hommes et de temps? Le gouverneur réfléchit un instant; il regarde fixement le Kabyle, qui demeure posé dans une attitude très-digne; enfin il répond de la sorte :

« Dis-lui que j'ai confiance en sa parole. La confiance est compagne de la force. Sans aucune garantie de sa part, je vais suspendre ma victoire. On évacuera les villages, on éteindra les feux, on respectera tous les

Digitized by Google

champs qui n'ont pas encore été dévastés. Qu'il parte. Je vais lui signer tout à l'heure un laisser-passer pour franchir nos colonnes éparses. Qu'il songe à tenir sa promesse, ou ma justice serait inflexible. »

Le Kabyle s'incline, baise la main du gouverneur et s'écrie :

« Si je manque à ma parole, que Dieu me fasse tomber entre tes mains, et que tu m'envoies prisonnier à Paris! Demain avant le coucher du soleil, je t'amènerai tous les chefs des Beni-Abbas. Dans tous les cas, je viendrais seul. »

Le chef kabyle s'éloigne avec un sauf-conduit, et sa courte apparition continue d'occuper vivement le cercle d'officiers qui en a été témoin.

Cependant trois coups de canon donnent le signal de la retraite; les clairons retentissent et se répondent de proche en proche; on voit nos troupes sortir de chaque village, se former en bataille, puis insensiblement s'écouler vers la plaine par différents chemins; elles laissent derrière elles comme un terrible souvenir de leur passage, les coteaux sillonnés de larges bandes noires : ce sont des champs de céréales grillées sur pieds, et au-dessus des pitons d'alentour, quelques nuages de fumée qui les font ressembler à autant de volcans.

Les corps qui ont séjourné dans les villages supérieurs, tels que les zouaves, les tirailleurs indigènes, les chasseurs d'Orléans, le goum, redescendent chargés de butin. Ils emportent des armes en grande quantité, de longues pièces d'étoffes, des tapis, des burnous, dont plusieurs ont été saisis chez le fabricant même, car ils ne sont pas achevés. Les plus heureux ont ramassé des bracelets, des anneaux de pied, des colliers, des pendants d'oreilles, des plaques d'argent ciselé, des ceintures brodées d'or, etc. D'autres, plus grotesques, le fusil en bandoulière, n'ont pas assez de leurs deux mains et de leurs deux bras pour étreindre des che-

Digitized by Google

vreaux, des moutons, des volailles qui se débattent, bêlent et crient, accompagnés des imprécations de leurs ravisseurs.

Cependant on recueille comme témoignage de l'industrie des habitants, plusieurs instruments qui servaient à la fabrication de l'huile ou à celle des armes. Azrou est renommé fort au loin pour la belle confection de ses platines qui se vendent jusqu'à Tunis. Plusieurs sont remises au gouverneur, quelques-unes inachevées, quelques-unes aussi d'une trempe, d'un poli, d'une netteté d'arête, d'une élégance de ciselures bien supérieurs à l'idée la plus favorable qu'on aurait pu s'en faire.

On s'informe le plus tôt possible des pertes éprouvées dans cette brillante attaque. Elles ne se montent qu'à quarante-sept hommes de tout grade hors de combat, sur lesquels huit ou dix blessés mortellement ou déjà morts. Rien ne prouve mieux combien l'on épargne de sang à mener les affaires avec une extrême énergie.

Le lendemain, avant trois heures de l'après-midi, tous les chefs des Beni-Abbas étaient rendus devant la tente du gouverneur, et les conditions de l'aman leur étaient dictées.

On fixait leur impôt annuel à 50,000 fr.; on leur enjoignit d'obéir dorénavant à notre kalifa Mokrani. Le chef qui s'était présenté la veille répondit simplement :

« Nous sommes vaincus. Nous exécuterons toutes tes volontés. » Puis, se tournant avec une fierté sauvage vers le vieux Mokrani :

« Nous lui obéirons, ajouta-t-il, non à cause de lui, mais à cause de toi. C'est toi seul qui nous as vaincus; lui, sans cela, ne nous eût jamais commandés. Aucun homme, ni de sa race ni d'une autre, ne l'avait pu faire avant toi. » L'orgueil républicain du Kabyle tenait à constater ainsi la nature de sa soumission vis-à-vis d'un grand chef arabe.

Digitized by Google

A ce trait, on peut en joindre un autre qui achève de peindre ce rigorisme libéral. Le moment de l'investiture était venu. Quatorze chefs devaient commander aux trente villages des Beni-Abbas. On apporta les quatorze burnous; ils étaient tous pareils, à l'exception d'un seul plus riche et d'une qualité supérieure, qu'on destinait au chef dont l'initiative et l'influence sur les autres avaient été si remarquées. Mokrani s'aperçut à temps de cette distinction, et prévint le maréchal qu'elle froisserait au plus haut point, non seulement les treize chefs moins bien traités, mais encore les fractions qu'ils représentaient. On tint compte de l'avis, et un cadeau particulier fut substitué à la distinction emblématique du burnous, si compromettante pour l'égalité kabyle.

Pendant cette cérémonie, une sorte de marché bizarre se tenait à l'un des angles de notre camp. Un grand nombre de Beni-Abbas étaient venus racheter à vil prix ou échanger contre des vivres la plupart des objets qui leur avaient été ravis la veille. Il est remarquable qu'aucun désordre n'ait troublé ces transactions d'une nature assez irritante.

La nouvelle du combat d'Azrou avait retenti comme un coup de tonnerre au loin de montagne en montagne, et l'armée, depuis lors, ne rencontra pas une seule tribu qui n'eût envoyé à l'avance ses offres de soumission. Ce furent d'abord les Illoulen, les Beni-Aydell, et deux autres fractions moins importantes qui forment une confédération autour de la zaouïa de Sidi-ben-Ali-Chérif.

..... Si-Mohammed-Saïd, chef actuel de la zaouïa de Sidi-ben-Ali-Chérif et des quatre tribus qui la desservent, est un jeune homme de vingt-cinq ans; ses traits sont beaux et calmes; ses manières sont nobles, distinguées, ses paroles empreintes d'une mansuétude inaltérable. Il a épousé la sœur de Bou-Aokas-ben-Achour, notre grand dignitaire de Ferdjioua; il est aussi parent de

Digitized by Google

notre caïd de Bathna. Ces liens l'avaient conduit à entendre beaucoup parler des Français et à ouvrir dès la première occasion des rapports avec nous. Le général Bedeau, commandant la province de Constantine, avait bien auguré de ses dispositions.

Si-Saïd justifia toutes les préventions favorables conçues à son égard. Très-supérieur aux autres marabouts en général, ce jeune homme, dans l'horizon borné où les prophéties le retiennent, a su pourtant acquérir une variété de connaissances, une érudition relative, une expérience des hommes, un charme de conversation qui confondent ses interlocuteurs. Il est vrai que s'il ne parcourt point le monde, le monde vient vers lui. Sa zaouïa renferme constamment, soit comme pélerins, soit comme voyageurs, des musulmans très-distingués de toutes les régions.

Si-Saïd paraissant convaincu des avantages matériels que notre présence en Algérie devait amener tôt ou tard, le maréchal-gouverneur lui offrit un commandement très-étendu. Mais ce projet fut écarté sur les observations du marabout lui-même. Il prétendit que sa domination religieuse lui interdisait l'exercice actif du pouvoir; il invoqua notre propre intérêt, assurant qu'il nous rendrait plus de services en qualité d'ami qu'en qualité d'agent; il sut faire valoir, avec beaucoup d'adresse, la nécessité, l'avantage de maintenir intacte son indépendance sacrée. A côté d'appréciations justes, ses discours renfermaient quelques subterfuges pour éviter l'investiture, qui n'échappèrent ni au maréchal, ni à son chef d'affaires arabes; mais, comme exemple, on voulut ménager la classe si importante des marabouts; il répugnait, d'ailleurs, de violenter un homme distingué qui nous rendait, en ce moment même, des services incontestables.

N'acceptant de burnous ni pour lui, ni pour ses marabouts, Si-Saïd se chargea de les distribuer lui-même

Digitized by Google

aux hommes les plus importants de ses tribus. Mais il trouva chez eux, à côté d'une répugnance instinctive contre ce symbole extérieur de la domination chrétienne, des sentiments d'égalité tellement absolue, qu'il eut une peine infinie à les vaincre. Cette affaire, traitée en colloque public, nous donna la mesure de l'art oratoire, des habiles détours, de la patience infatigable qu'il lui faut déployer, en chaque occurrence, pour le maintien de son autorité toute morale.

Ce fut encore le jeune marabout qui servit d'intermédiaire, auprès de nous, à l'importante tribu des Beni-Ourghlis, voisine de sa zaouïa. Grâce à l'effet moral du combat d'Azrou, l'armée passa sans coup férir le fameux défilé de Fellaye, où une redoutable série de positions défensives se développe pendant plus de deux lieues.

Pendant ce temps, la colonne de Sétif s'acheminait vers le point de jonction, après avoir également triomphé des obstacles qu'elle avait rencontrés sur sa route.

Le 16 mai, c'est-à-dire à son troisième bivouac, le lieutenant-général Bedeau campait en face des Reboulas, tribu puissante, industrieuse et de tout temps hostile aux Français. On ne fut donc aucunement surpris de la trouver sous les armes et garnissant des crêtes d'où l'on domine son pays. Une colonne d'attaque soutenue par quatre obusiers, cinquante fusils de rempart et trois escadrons réguliers, gravit rapidement la position. De ce point culminant, l'œil plongeait dans tous les villages de la tribu; on distinguait, entre autres, celui où Muley-Mohammed, l'agitateur de toutes les contrées voisines, venait retrouver au besoin un asile assuré. On l'incendia de même que quelques autres des plus proches. La présence des guerriers kabyles tout autour de notre rayon d'attaque, trahissait une résolution d'inquiéter la retraite; aussi une réserve d'infanterie et de cavalerie fut-elle disposée dans l'unique but de mettre

Digitized by Google

cette tentative à profit. En effet, un retour offensif habilement ménagé refoula tous les assaillants, et les troupes regagnèrent leur bivouac sans entendre un coup de fusil.

Toutefois, les rassemblements hostiles n'étaient pas dissous. Le jour suivant, deux à trois mille hommes des Reboulas et des Beni-Brahim faisaient encore face à notre nouveau camp, qui occupait une position très-peu distante de celui de la veille, mais commandant beaucoup mieux le pays. La division semblait régner dans les conseils de l'ennemi. Tandis que presque tous les chefs prenaient auprès du général l'engagement de se soumettre, de cesser les hostilités et d'interdire leur territoire aux contingents du voisinage, une fusillade assez vive tenait sur pieds nos avant-postes. Mais le soir et la nuit rétablirent l'accord entre les guerriers et leurs chefs; car ceux-ci reparurent à notre camp le lendemain, et la colonne se mit en marche sans éprouver aucune hostilité nouvelle de ce côté.

Elle entrait alors dans le pays des Beni-Ourtilan, et ceux-ci se présentaient en armes pour nous disputer le passage. Ils ne réussirent pas à le retarder d'un moment; le convoi continuait sa marche sous le flanquement de deux bataillons, tandis que l'avant-garde et la droite, courant sur l'ennemi, culbutaient, dispersaient ses groupes tumultueux, et occupaient quatre villages dont la population n'avait pas encore eu le temps de s'enfuir. On détruisit les demeures des hommes signalés comme les principaux agitateurs, et aussitôt la tribu des Beni-Ourtilan sollicita l'aman.

Le lendemain 19 mai, cet exemple fut imité par les Beni-Haffif et les Guifsar. Bien plus, les grands chefs Si-Mioub-el-Aratch et Si-Mohammed-ou-Rabah, vinrent au camp du général. C'était la garantie la plus certaine des dispositions pacifiques du pays qui nous restait encore à parcourir jusqu'à la vallée de la Summam. Ces

Digitized by Google

deux brillants combats du 16 et du 18 mai ne nous coûtèrent que treize hommes tués et quarante-six blessés; ils amenaient sous notre obéissance toutes les tribus que doit traverser un jour la route de Sétif à Bougie.

Les deux colonnes du maréchal et du lieutenant-général Bedeau opérèrent leur jonction à une journée de marche au-dessus du confluent de la Summam. Ce fut là que parurent le fils et le neveu de Mohammed-ou-Amzian[1]. Quant à lui, malgré les promesses d'aman qu'il avait sollicitées et reçues, trop indigne de notre générosité pour y croire, il n'avait point osé venir. Le maréchal décida que son neveu recevrait l'investiture des Ouled-Abd-el-Djebar. En ce qui concernait Amzian, il ajouta : « Je n'ai plus rien à lui faire dire : trois fois « il a demandé l'aman et trois fois je le lui ai promis. « Son ancien attentat l'empêche d'avoir confiance en « nous; j'en suis bien aise : c'est la justice divine qui « l'aveugle ainsi pour assurer son châtiment; car s'il se « fût rendu de plein gré, nos principes d'honneur nous « eussent interdit de lui faire aucun mal, au lieu qu'in- « soumis il tombera tôt ou tard entre nos mains, et « alors nous lui demanderons compte du sang qu'il a « versé. »

Le 23 mai, l'armée entière, formant un effectif d'environ quinze mille hommes, campa face à Bougie sur les revers du col de Thisi. Jamais les Kabyles n'avaient vu de semblables soldats ni en tel nombre; ils en demeurèrent frappés. « Nous avions bien appris, disait « l'un d'eux, que c'était une folie à nous de résister, « tant votre puissance était grande; mais nous ne l'a- « vions pas vue. Maintenant, *notre œil est satisfait.* »

Le dernier épisode saillant de cette campagne politique fut une cérémonie qui en résumait parfaitement le caractère et le succès : l'investiture solennelle d'en-

[1] L'assassin du commandant Salomon de Musis.

Digitized by Google

viron soixante chefs kabyles. — Le 24 juin, au milieu du jour, tous étaient réunis devant la tente du maréchal; une salve de six coups de canon leur annonça qu'ils allaient entendre la volonté du roi des Français, leur sultan.

Assisté de deux traducteurs qui reproduisaient ses paroles, l'un en arabe, l'autre en kabyle, le gouverneur s'exprima à peu près en ces termes :

« Je suis venu, rempli d'intentions pacifiques, vous « offrir l'ordre et la prospérité. Quelques-uns d'entre « vous m'ont accueilli de suite, d'autres ont voulu me « repousser. A ceux-là j'ai rendu guerre pour guerre; « vous savez ce qui en est arrivé. Je serais en droit de « les punir; mais le roi des Français, que je repré- « sente, est grand et miséricordieux. Voici quelle est « sa volonté :

« Vous ouvrirez librement au commerce, aux chré- « tiens comme aux musulmans, le parcours de toutes « vos routes, notamment celle de Bougie à Sétif.

« Les tribus répondront de tous les méfaits qui se- « raient commis sur leur territoire; elles y veilleront « par des postes.

« Vous fournirez des moyens de transport à nos « colonnes, toutes les fois que vous en serez requis; « vous paierez un impôt modéré, dont le montant pour « chaque tribu est déjà fixé : le premier semestre de- « vra être acquitté de suite, au plus tard dans le délai « d'un mois.

« Il vous est interdit de faire la guerre entre vous. « L'autorité française jugera tous vos différends, comme « elle punira tous les perturbateurs.

« Ecartez avec soin Abd-el-Kader et les chérifs qui « vous prêchent la guerre; car ils empêcheraient l'effet « de nos bonnes intentions envers vous.

« Nous n'occuperons pas votre pays, nous ne garde- « rons pas vos routes; mais nous viendrons de temps

Digitized by Google

« en temps vous visiter, avec une armée comme celle-ci,
« et alors nous châtierons ceux qui se seraient rendus
« coupables de la plus légère infraction. »

Chacune de ces phrases était traduite successivement et suivie d'acclamations. La solennité se termina au bruit de la musique militaire et du canon, par la distribution des burnous et d'un grand nombre de cadeaux. Les tribus livraient en échange un cheval ou un mulet de soumission.

Bientôt des actes significatifs vinrent constater les excellentes dispositions de nos nouveaux sujets. Le général Gentil, chargé de ramener à Alger la colonne du gouverneur, fut partout obéi dans ses réquisitions de bêtes de somme avec une merveilleuse exactitude. Bien plus, les tribus profitèrent de son passage pour acquitter le premier semestre de l'impôt, devançant ainsi d'un mois l'échéance fixée. Le lieutenant-général Bedeau n'eut, à son retour, qu'un engagement secondaire avec une troupe de perturbateurs sans racines dans le pays et dont il fit promptement justice. Quant au maréchal-gouverneur, il s'embarqua le 25 à Bougie pour rentrer dans la capitale. Une circonstance imprévue rendit tout à coup ce départ mémorable et douloureux pour l'armée. Ce fut là qu'en présence d'une centaine d'officiers, venus spontanément le reconduire à bord, le maréchal duc d'Isly annonça publiquement le ferme dessein de se démettre de ses hautes fonctions. Peut-être avait-il en effet, depuis longtemps, fixé le terme de son rôle à celui de la conquête, et n'attendait-il plus que cette soumission de la grande Kabylie pour emporter dans sa retraite la gloire d'avoir fait flotter sur toute l'Algérie le drapeau de la France.

Gal Daumas.
Cap^e^ Fabar.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

RAPPORT DU JURY CENTRAL

SUR

L'EXPOSITION DES PRODUITS ALGERIENS.

Troisième article[1].

CHAPITRE QUATRIÈME.

TISSUS.

---

§ Ier. TISSUS DIVERS.

M. Lainel, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

On peut être justement étonné lorsqu'on réfléchit que c'est souvent sous la tente, presque sans matériel, avec l'unique secours de métiers informes, improvisés par ces hommes tour à tour pasteurs, guerriers, agriculteurs ou industriels, que les tissus soumis à notre appréciation et à notre admiration ont été créés.

Pour nous, qui comprenons la portée de la tâche, qui connaissons, qui apprécions les difficultés attachées au succès, nous ne pouvons assez applaudir aux efforts de nos frères d'Afrique qui ont répondu avec empressement à l'appel du pays, en venant offrir aux regards de tous les résultats obtenus par d'opiniâtres labeurs.

Dans cette enceinte, centre de tant de merveilles, dans ce palais où s'étalent si prodigalement les éléments de

[1] Voir les numéros de mars et d'avril dernier.

Digitized by Google

tant de richesses, l'Algérie ne pouvait manquer d'apporter aussi son précieux bouquet pour embellir et ne rien laisser manquer à cette fête nationale.

Sur cette nouvelle terre de France, on a compris, comme nous, qu'enfants de la même famille, colons et indigènes désormais confondus, trouveraient place au foyer protecteur de la mère patrie, et que, sous l'égide d'une justice égalitaire, tous recevraient les avis, les enseignements, et les récompenses dues au seul mérite.

L'intelligence industrielle, riche apanage de la France, il faut bien le reconnaître, est aussi au milieu des populations éparses sur le sol de cette Afrique, si richement dotée par la main de Dieu, et ce précieux trésor, dont nous ne pourrions assez encourager le développement, doit être considéré comme une source vive de prospérité et de bien-être.

C'est ici l'occasion de nous placer à un point de vue tout à fait en dehors des règles communes, et de faire ressortir et d'exprimer que, dans un pays d'exception, il faut entrer résolument dans des voies qui répondent largement aux besoins, en fondant autant que possible un système qui renferme en lui les éléments de consolidation de tout un avenir.

Le jury central, à part des considérations qui pourront être formulées sur des questions d'un autre ordre d'idées, n'hésite pas à exprimer le vœu que le gouvernement appelle, dès à présent, de jeunes Arabes dans nos écoles des arts et métiers, dans nos ateliers et dans nos fabriques, pour y puiser des notions et étudier les manipulations, afin de les mettre à même de reporter bientôt dans leurs familles, au sein des populations indigènes, des mœurs plus douces, des méthodes mieux ordonnées, plus économiques, et des habitudes de travail plus faciles, surtout à l'égard des industries déjà plus ou moins connues dans le pays, plus ou moins en activité.

Digitized by Google

Le jury central verrait aussi avec la plus grande satisfaction qu'un certain nombre d'instruments et de métiers pour le filage et le tissage à la main de la soie, du coton, du lin et de la laine, fussent répartis dans les tribus qui se sont fait le plus distinguer à l'exposition ; ce serait une source véritable pour l'émulation et le progrès.

Enfin, le jury central adresse les plus vives instances à M. le ministre pour que la même dotation soit accordée dans les centres de colons réunis sous le patronage spécial du gouvernement.

Il faut préparer aux femmes et aux filles les moyens faciles de travail dans leurs modestes demeures, et prévenir aussi les embarras qui résulteraient, pour l'existence de la famille, de l'inactivité des hommes pendant ces heures qu'ils ne peuvent donner au travail de la terre ou au train général de leur exploitation rurale.

A cet effet, peut-être, serait-il d'une sage prévoyance, lors des nouvelles inscriptions d'immatriculation pour l'augmentation de la colonie, d'envoyer à la destination de chaque village des hommes de métiers de diverses spécialités, et de leur faire contracter l'engagement de se charger d'instruire un certain nombre d'apprentis, moyennant une prime déterminée en conséquence.

La femme du caïd **BEN-ZEKRI DES SEIGNAS**, demeurant à Constantine (Algérie).

Il y a dans le joli gandoura qui nous a été présenté tout ce qu'on peut désirer au point de vue du goût, de l'exécution et de la délicatesse du travail.

L'association de la laine à la soie pour la formation du tissu, qui est parfaitement régulier, l'ordonnancement des nuances heureusement barmoniées, leur variété, etc., font de ce gracieux gandoura une étoffe dont les plus élégantes se disputeraient la faveur de la possession.

C'est tout à fait le style oriental qui s'est reproduit avec tout son luxe dans le travail exécuté par la main habile qui a fourni au jury l'occasion d'admirer le mérite de son œuvre.

Le jury central, heureux de pouvoir la récompenser, décerne à la femme du caïd Ben-Zekri des Seignas une médaille d'argent.

Digitized by Google

Chérif **BEN-MIMOUN**, tisserand à Constantine.

Le burnous blanc que ce tisserand a exposé est en très-bonne matière; le travail est d'une grande régularité : frappée très-également, la tissure est d'une très-grande épaisseur.

Ce tissu, d'une qualité parfaite, d'une très-belle apparence, est incontestablement l'un des plus remarquables de l'exposition de l'Algérie, et témoigne de toute la supériorité de l'ouvrier qui l'a exécuté.

Le jury central décerne en conséquence à Chérif Ben-Mimoun une médaille d'argent.

LES BÉNI-ABÈS et **EL-BÉCHIR-BEN-MAZIAN**.

Burnous pour enfant, envoyé par Si-Ali-bel-Zamouchi, chez les Beni-Yala.
Burnous azarak, envoyé par El-Béchir-ben-Mazian, à Galah.

Il est fort regrettable de n'avoir nominalement personne à désigner pour cette partie de l'exposition, parce que, sans éloges forcés, il n'y a réellement que du bien à dire sur les deux tissus présentés sous les n. 17 et 18.

Le premier est un burnous pour enfant, à raies blanches et de couleurs diverses; l'étoffe est bien tissée, la matière a de la qualité, les rayures sont disposées avec goût, et les couleurs sont très-vives et très-harmonieuses.

Le second, burnous rayé blanc et gris, est parfaitement bien traité : force, régularité, netteté de travail, c'est à tous ces titres qu'il mérite d'être particulièrement cité.

Le jury central aurait été heureux de pouvoir exprimer toute sa satisfaction aux producteurs, dont un des noms lui est resté inconnu; mais il décerne une médaille d'argent à la tribu des Béni-Abès, où les tissus ont été fabriqués, et une médaille d'argent à El-Béchir-ben-Mazian, qui a fabriqué le burnous azarak n. 18.

LA VILLE DE MASCARA.

Un burnous noir, du prix de 90 fr., envoyé par le colonel Valsin d'Esterhazy.
Burnous noir naturel, du prix de 55 fr.; burnous laine noire naturelle et laine teinte, du prix de 80 fr.; burnous blanc, du prix de 25 fr., envoyés par Mohamed-ben-Achir, caïd de Mascara.

Ces tissus, de fabrications diverses, ont un cachet particulier de force qui résulte d'un travail bien frappé et d'une grande abondance de matière.

Très-utilement employés par les voyageurs sans abri, ces sortes de burnous seraient nécessairement fort recherchés dans la consommation, si le prix en était moins élevé.

Il serait fort important, dans cette vue autant que pour étendre la fabrication de ces étoffes, de faire comprendre aux indigènes producteurs la nécessité de diminuer les prix de vente.

Les objets exposés ont été exécutés par des ouvriers expérimentés au travail du tissage et de la filature; ils mériteraient partiellement une mention; mais, attendu que les noms des producteurs sont inconnus, le jury réserve la récompense à la ville de Mascara, en raison de son importance plus particulière comme centre d'une fabrication assez étendue.

Le jury central décerne en conséquence à cette ville une médaille d'argent.

Digitized by Google

MOHAMED-BEL-MABROUK, tisserand à l'oasis Ben-Tious (tribu des Zibans).

Il expose un haïk blanc à raies de couleurs diverses, bleu, jaune, vert, cramoisi, dans les dimensions de 7 mètres 50 centimètres sur 2 mètres 10 centimètres.

Le tissu est très-solide et consciencieusement bien fabriqué, la matière est abondante ; les couleurs manquent d'un peu de vivacité dans quelques-unes des nuances ; mais, telle qu'elle est, cette couverture n'est pas moins un travail qui a fixé l'attention et l'intérêt du jury, et nous sommes heureux de pouvoir citer le nom de l'habile tisserand qui l'a exécuté et qui a fait exécuter aussi sous sa tente la filature et la teinture.

Le jury central en nommant ici Mohamed-bel-Mabrouk, lui décerne une médaille d'argent.

LA VILLE D'ORAN.

Un burnous blanc, du prix de 40 fr. ; une paire de chaussettes en laine, du prix de 2 fr., envoyés par Si-Hamida, mufti d'Oran.

Un haïk laine et soie du prix de 55 fr., envoyé par M. Isaac Tebouf, négociant à Oran.

Le travail de ce burnous est régulier, et son exécution fait bien apprécier l'intelligence de l'ouvrier, dont le nom reste inconnu. Ce tissu est fabriqué dans le genre de nos flanelles intermédiaires, et avec d'assez bonnes matières.

Les chaussettes sont bien tricotées, mais on ne les mentionne ici absolument que par ordre.

Le haïk, fabriqué avec de la laine très-fine filée à tors forcé et associée à la soie, qui forme la rayure, est un tissus ferme et crépu qui offre tous les caractères de nos anciens baréges, avec le cachet du goût africain.

Il y a là de l'avenir et l'on comprend qu'il faut s'efforcer à développer de tels germes pour les faire arriver à parfaite maturité.

Le jury central, ne pouvant récompenser nominalement les producteurs, décerne à la ville d'Oran une médaille d'argent.

SI-EL-MÉDANI, tisserand, chez les Ouled-Taben du Bou-Taleb, a envoyé un haïk blanc.

Couverture à fond blanc, à larges bordures de couleurs diverses très-variées, riche d'effets dans son style.

Malgré la difficulté du travail d'une pièce de 3 mètres 50 centimètres de large, le tissu est exécuté dans les conditions d'une fabrication qui témoigne tout à la fois d'intelligence, de soin, de goût et de tout le parti qu'on pourrait tirer, en industrie, de la main qui a exécuté ce travail.

Le jury central décerne à Si-el-Médani une médaille d'argent.

LA VILLE DE TLEMCEN.

Un haïk du prix de 6 fr., envoyé par Amran Senanès, à Oran.

Une ceinture genre passementerie, envoyée par Si-Hamida, mufti d'Oran.

Un haïk en laine de 15 fr., envoyé par le bureau arabe.

Un haïk laine et coton de 8 fr., envoyé par le bureau arabe.

La ceinture sous le n. 32 est un tissu très-fort, bien fait, et spécialement destiné aux Arabes.

Digitized by Google

Le haïk n. 103 est un tissu dans le genre de nos flanelles intermédiaires ; c'est une étoffe bien faite et en bonne matière.

Les deux autres tissus sont fabriqués avec des laines longues extrêmement tordues qui ont de l'analogie avec les produits obtenus par l'emploi des laines anglaises ; ces étoffes, dans les genres baréges, sont bien tissées ; le haïk n. 104 mérite particulièrement d'être cité pour sa force, sa bonne exécution et surtout pour son bas prix ; il semble même impossible que le chiffre indiqué ne soit pas le fait d'une erreur.

La ville de Tlemcen compte environ 116 fabricants de haïks en possession de 240 métiers. Chaque métier produit par jour un haïk et plus, du prix moyen de 9 fr.

On n'a donc plus, sur ce point de fabriques déjà organisé, qu'à recommander aux ouvriers de s'efforcer à apporter, chaque jour, des améliorations dans leur travail.

Le jury central, n'ayant pu connaître les fabricants des objets ci-dessus énumérés, décerne à la ville de Tlemcen une médaille d'argent.

TRIBU DE ZAMOURA.

Haïk de couleur, envoyé par Si-Sakhdar-ben-Djaballah, à Zamoura.

On s'arrête avec plaisir devant ce haïk cramoisi ; sa nuance est belle, les raies de couleur qui le traversent pour former des dispositions d'encadrement sont heureusement ordonnées. La matière a de la qualité, la tissure est très-régulière, et nous ne dirons rien de trop en affirmant que c'est un travail aussi perfectionné que possible, qui fait honneur à l'habileté de celui qui l'a exécuté.

On conçoit tout ce qu'on peut espérer de pareilles intelligences, aidées de conseils, pour voir développer bientôt toutes les ressources qu'offrent des hommes déjà aussi exercés dans la pratique.

Le jury central aurait voulu pouvoir rattacher la récompense à l'œuvre, mais, dans l'impossibilité de proclamer le nom du fabricant, il décerne une médaille d'argent à la tribu de Zamoura.

TRIBU DES DRIDES (Bône).

Deux pièces ont été exposées par la tribu des Drides sans désignation de noms.

L'une, un burnous à raies blanches et grises du prix de 30 fr., et l'autre un gandoura de 12 fr.

Le premier est un tissu du nombre de ces fabrications vigoureuses qui fait bien ressortir tout le mérite de son auteur, et qui caractérise un excellent ouvrier dont le nom reste malheureusement inconnu.

Le jury central décerne à la tribu des Drides une médaille de bronze, et il conserve l'espérance que cette récompense sera un puissant encouragement pour sa population.

TRIBU DES HARECTAS.

Un burnous du prix de 30 fr., un burnous du prix de 17 fr., un gandoura du prix de 12 fr., envoyés par la tribu.

Sans être dans des conditions parfaites de fabrication, ces tissus ont cependant le mérite de leur cachet particulier, et le jury central ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a des encouragements à donner dans ce

Digitized by Google

centre de production, surtout si l'on considère que, dans cette tribu particulièrement, le travail de la teinture, de la filature et du tissage y est fait sous la tente, et, sous la direction des hommes, par des femmes et des filles.

Le jury central décerne, en conséquence, à la tribu des Harectas une médaille de bronze.

MOHAMED-SALAH, tisserand chez les Béni-Abès.

Le tissu pour burnous, qu'il a exposé, est fait avec soin ; la matière, bien choisie, est convenablement filée ; quoique dans le rapprochement du genre de nos flanelles intermédiaires, cette étoffe est forte, et l'on se plaît à reconnaître que le travail a été exécuté par un ouvrier habile.

Le jury central décerne, en conséquence, une médaille de bronze à Mohamed-Salah.

La femme de **SI-AMAR-SMIZ**, à Constantine.

Les fils exposés sont de divers numéros. Leur qualité et leur régularité démontrent toute l'habileté de la main qui les a filés et son habitude au maniement du fuseau.

Le jury central, comme témoignage de satisfaction, décerne à la femme de Si-Amar-Smiz une médaille de bronze.

SI-HAMOU-BEL-OUALAF, tisserand à Zamoura.

Un burnous gris de poil de chameau.

Le tissu en poil de chameau, que présente ce tisserand, est justement classé au nombre des bons produits rassemblés à l'exposition ; l'étoffe est très-bien tissée, d'une grande solidité ; il y a réellement du mérite à fabriquer ainsi.

Le jury central recommande à Si-Hamou-bel-Oualaf de persévérer, et, pour le récompenser selon son mérite, lui décerne une médaille de bronze.

---

§ 2. COCONS ET SOIES GRÉGES DE L'ALGÉRIE.

M. Justin Dumas, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'introduction en Algérie des méthodes usitées dans nos meilleurs centres de culture du mûrier et de production de la soie, ne pouvait manquer de suivre de près cette déclaration : « *Désormais, la terre d'Afrique est terre française.* » Aussi, dès 1847, le gouvernement, se préoccupant à juste titre de cette branche si importante pour l'industrie agricole et manufacturière de notre belle colonie, dont la nature du sol et le climat devaient si merveilleusement seconder ses efforts et ceux des colons, n'hésita pas à fonder à Alger un centre de production et d'enseignements qui a porté ses

Digitized by Google

premiers fruits. La culture du mûrier, l'élève des vers à soie et la filature des cocons, tout y est mis en pratique, y est enseigné et a prospéré.

Les cocons et surtout les gréges, dont nous aurons à parler, dénotent du bon résultat de cette initiative et de ce qu'il est permis d'en espérer.

On a pensé que les races de vers à soie dégénéraient en Algérie; le temps et l'expérience démontrent le contraire, des races introduites depuis neuf ans n'ont rien perdu de leur état primitif, au contraire, elles se sont améliorées.

Le mûrier croît en Algérie avec une force, une vigueur très-remarquables; les éducations de vers à soie s'y font avec la plus grande facilité et réussissent admirablement. Il est certain que notre industrie manufacturière, qui achète à l'étranger annuellement pour plus de 60,000,000 de soies, grossières la plupart du temps, trouvera avant peu en Algérie, et abondamment, une matière précieuse, ayant toutes les qualités qu'elle recherche ailleurs vainement, et satisfera un jour aux besoins les plus larges de la fabrication française.

Dans un pays aussi éminemment propre au développement de la soie, et malgré que de nombreux mûriers fussent déjà en rapport, peu d'éducations de vers à soie se faisaient, parce que la confiance dans l'avenir et l'élément industriel manquaient essentiellement à côté de l'élément agricole, et que le producteur de cocons ne trouvait pas à placer lucrativement ses produits.

En présence de cet état de choses, l'administration a dû se mettre, *transitoirement*, au lieu et place de l'industrie particulière et prendre l'initiative du placement des produits.

C'est-à-dire que l'administration achète elle-même les cocons aux colons, les leur paie un prix raisonnable, convertit ces cocons en soie grége et vend cette soie aux fabricants de la métropole.

Digitized by Google

Cette mesure, qui a reçu son application en 1848, a déjà porté les plus heureux fruits. Encore quelques années de protection aussi efficace de la part de l'administration, et l'industrie séricicole, qui fera la richesse de nos colons et de nos manufactures métropolitaines, sera solidement implantée en Algérie.

En 1848, l'administration a acheté 1,500 kilog. de cocons, qu'elle a payés 5 fr. le kilog.; elle en a retiré 117 kilog. de soie grége.

En 1849, la quantité de cocons apportée jusqu'à ce jour (18 juillet) s'élève à 2,379 kilog. qui sont payés à raison de 4 fr. le kilog., dont 240 kilog. proviennent de la province de Constantine, 8 kilog. de celle d'Oran, le reste du département d'Alger. Il n'est pas sans intérêt de dire ici que la filature centrale a reçu ces 2,379 kilog. de cocons, de plus de *quatre-vingts* colons différents, dont *douze* ont fourni chacun au-dessus de 50 kilog., et l'un d'eux, M. Lutil, de Boufarik, 161 kilog.

Le nombre des mûriers plantés chez les particuliers dans toute l'Algérie est d'environ 600,000, dont 100,000 sont en plein rapport.

Les pépinières de l'Etat renferment un égal nombre de jeunes arbres (mûriers) bons à mettre en plant.

L'Etat possède encore dans les camps, sur les places, un grand nombre de mûriers en plein rapport, dont il va livrer la feuille à la production au moyen des adjudications publiques.

La filature de l'administration est annexée à la pépinière centrale du gouvernement et est placée sous la surveillance immédiate du directeur de cet établissement. Elle se compose de 12 bassines alimentées par un générateur à vapeur; les tours sont mus à bras d'homme.

Cette année, douze fileuses sont employées : neuf proviennent des départements séricicoles du midi de la

Digitized by Google

France, et principalement de l'Isère et de la Drôme; trois ont été formées sur les lieux; on forme en ce moment trois nouvelles élèves.

Lorsque les années précédentes il n'y avait que trois à quatre fileuses d'employées, le rendement était de 9 à 11 pour un; c'est-à-dire qu'il fallait de 9 à 11 kilog. de cocons pour obtenir 1 kilog. de soie.

En 1848, il y a eu neuf fileuses, et il a fallu 13 kilog. de cocons pour obtenir 1 kilog. de soie.

Frappé de la coïncidence de la diminution du produit avec l'augmentation des ouvriers, le directeur a naturellement dû en rechercher les causes. Il a cru les découvrir dans ce que les fileuses tiraient trop à la main et mettaient une partie notable de soie dans les frisons. C'était une habitude difficile à déraciner, habitude contractée dans certaines filatures du midi, où les frisons sont donnés aux fileuses ou contre-maîtres de la filature; on y est parvenu en intéressant directement les fileuses à faire le moins possible de frisons; à cet effet, trois primes de 2 fr., 1 fr. 50 cent. et 1 fr. sont accordées chaque semaine à celles des fileuses qui, à poids et à qualité égale de cocons, rendent le plus de soie la mieux filée. Le résultat a dépassé les espérances, car, depuis le 25 mai jusqu'au 25 juillet, il a fallu moins de 10 kilog. de cocons pour 1 kilog. de soie. Il est permis de croire que ce rendement se maintiendra pendant toute la saison du filage, qui sera de trois mois et demi environ.

Le filage peut durer six mois et même sept mois sans inconvénient en Algérie.

M. Auguste-Louis **HARDY**, directeur de la filature centrale du gouvernement, à Alger.

SOIES GRÉGES DES ÉDUCATIONS DE 1845, 1846, 1847, 1848 ET 1849.

Education de 1845. — 2 flottes d'éducation faite sous un hangar à air libre présentent une soie brillante, blanche, mais trop fine et peu nerveuse; 2 flottes jaunes, même éducation : soie brillante et faible.

Digitized by Google

2 flottes race Sina, venue d'Annonay en 1845. La soie est d'un bon blanc pure, ferme, nerveuse et régulière.

2 flottes gros milanais jaune : soie très-nerveuse, régulière et brillante.

2 flottes jaune d'Alais : soie très-nerveuse, régulière, brillante, moins cependant que la milanaise.

Education de 1846. — 5 flottes filées à 4/5 cocons : soie bien filée, mais à bouts non rattachés, régulière et nerveuse, malgré son exposition à l'air et à la poussière depuis près de trois mois.

Education de 1847. — Une flotte jaune d'Alais : soie très-nerveuse, très-élastique, s'allongeant de 13 à 15 p. 0/0, d'un titre élevé, fort supérieure à celles qui suivent.

Une flotte jaune du Vivarais et de 8e génération africaine : soie brillante, régulière et nerveuse.

Une flotte soie blanche des Cévennes, introduite en Algérie en 1839 ; très-brillante, très-nerveuse, d'un blanc parfait et régulièrement filée.

Une flotte jaune, race milanaise : très-brillante, très-bonne, beaucoup de nerf.

Education de 1848. — Une flotte milanais jaune, 5e année d'introduction en Algérie, filée à 4/5 cocons. Cette soie, malgré son exposition à l'air et au soleil, a conservé le nerf du 6/7 cocons ordinaire ; elle est brillante, soyeuse et mérite d'être citée exceptionnellement.

Une flotte blanc ordinaire, difficile à juger, le soleil et l'air l'ayant détériorée plus que toutes les autres.

Une flotte jaune du Vivarais, 9e année d'introduction. Cette soie, malgré l'air et le soleil de l'exposition, a conservé son nerf, son brillant et son élasticité.

Une flotte Sina, 5e année en Algérie : beau blanc, brillante et douce, mais faible.

Une flotte jaune d'Alais, 5e année d'introduction en Algérie : soie d'une belle couleur, brillante, nerveuse, malgré son exposition à l'air et au soleil.

Une flotte blanc de Valleraugue : soie nette, d'un blanc pur et brillant ; placée sous un verre au soleil, elle a été altérée.

Une flotte Sina blanc, introduite en 1843 : soie d'un blanc mat pur, lisse, bien tendue, nerveuse et brillante, ayant peu souffert du soleil.

Education de 1849. — 2 flottes soie jaune, graine du Vivarais, introduite en Algérie depuis dix ans : filée à 3 cocons fixes, et, malgré cette finesse, très-tendue, nerveuse et d'une grande régularité.

2 flottes soie blanches des Cévennes, introduite également depuis dix ans ; filées à 3 cocons fixes, d'une grande régularité : un peu moins nerveuse que la jaune, mais fort bonne et d'une blancheur qui a plutôt gagné que perdu, quant à l'éclat, par suite de son immigration sur le sol algérien.

Ces quatre flottes, récemment arrivées à l'exposition, n'ont pas eu à souffrir du soleil et de l'air ; elles ont donc conservé toutes leurs qualités essentielles et ne laissent aucun doute sur la bonne réussite des éducations futures et sur l'excellente direction donnée par M. Hardy non seulement à la filature centrale d'Alger, qui file aujourd'hui presque toutes les soies récoltées en Algérie, mais encore à la culture du mûrier et à l'éducation du ver à soie, sur lesquelles il exerce une grande influence par ses sages conseils.

Digitized by Google

M. Hardy rend, sous ce rapport comme sous tant d'autres, un service de la plus haute importance pour l'avenir de la colonisation.

2 flottes de la filature de 1848, filées à 4/5 cocons, et 2 flottes de celle de 1849, filées à 3 cocons, ont été soumises à toutes les épreuves que la fabrique de Paris fait subir aux gréges des meilleures filatures de France, en les employant *en grége*. Au dévidage, ces soies ont été tout aussi bien et n'ont pas fourni plus de déchet que leurs similaires des Cévennes. A l'ourdissage et au tissage, elles ont donné les mêmes résultats, et les échantillons qui en proviennent sont tout aussi beaux, tout aussi réguliers que tout ce qui se fait avec les gréges les plus estimées. Ce résultat explique au jury la demande faite, par une de nos meilleures fabriques de la Drôme (qui avait acheté à Lyon les soies de 1848), de tout le produit de la filature centrale de 1849, qu'elle fait filer à 3 cocons fixes.

Ce succès et cet encouragement influeront considérablement sur la production de la soie en Algérie, et hâteront le moment où cette production prendra toute l'importance dont elle est susceptible et qu'il est facile d'entrevoir.

La position officielle de M. Hardy prive le jury central de lui décerner la récompense qu'il a si bien méritée; il se borne donc à le signaler à toute l'attention du gouvernement pour ses efforts constants et les services qu'il a rendus à l'industrie de la soie.

M. **MOREAU**, à Bône (département de Constantine).

M. Moreau a envoyé des soies gréges filées dès 1843 et quelques cocons de l'éducation de 1848.

La soie filée à l'ancienne méthode est mal filée; elle remonte à six années et a perdu presque toute sa qualité.

Les cocons ne sont pas d'une belle provenance, et cependant ils dénotent beaucoup de soin dans l'éducation.

Si M. Moreau employait de la graine d'Alais, de Milan ou Cora, il obtiendrait vraisemblablement de très-beaux résultats. Sa notice prouve qu'il a fait ses expériences avec beaucoup de soin; mais, d'après ses calculs des quantités de cocons nécessaires pour obtenir 1 kilogramme de soie, il doit avoir opéré sur des cocons tout étouffés, ce qui ne permet point d'arriver à des évaluations exactes, parce que les chrysalides peuvent être plus ou moins sèches.

M. Moreau est le premier qui, à Bône, ait fait de la soie; il ne s'est pas borné à utiliser les quelques vieux mûriers existant auprès de Bône; il a planté, défriché, assaini, clos, etc., à une époque où la plaine de Bône présentait un tout autre aspect qu'aujourd'hui et n'était encore qu'un foyer de miasmes délétères. Le jury central lui décerne la médaille d'argent.

Commune de **SOUMAH** (entre Blidah et Boufarik, département d'Alger).

La commune de Soumah a fait éclore, cette année (1849), 25 onces de graine de vers à soie fournie par la pépinière centrale, et lui avait déjà rendu, à la date des derniers avis reçus (18 juillet), environ 300 kilogrammes de bons cocons. Nous laisserons parler ici M. Hardy, l'honorable directeur de la pépinière et de la filature centrale du gouvernement à Alger, pour l'appréciation des efforts des colons :

« Les colons de Soumah se livrent à l'éducation des vers à soie depuis

Digitized by Google

« deux ans, c'est-à-dire depuis la fondation du village. Les mûriers de « leurs plantations ne produisant pas encore, ils ont eu recours à la feuille « des mûriers séculaires, non greffés, qui se trouvent dans les tribus et « que les Arabes laissent perdre. Leurs résultats ont été en général satis- « faisants, et leurs efforts méritent d'être encouragés. »

Le jury central, appréciant la haute portée d'un pareil exemple donné à toutes les communes où se trouvent des mûriers séculaires abandonnés, décerne à la commune de Soumah une médaille d'argent.

M. **GILLES**, propriétaire cultivateur à Birmandreïs, près Alger.

Il a envoyé quelques flottes de soie grége d'un beau jaune, race d'Alais, fournie par la pépinière centrale et filée par elle en 1847. Cette soie est remarquable par son élasticité, sa régularité et son brillant, et, bien que comme les autres elle ait eu à souffrir du grand air, du soleil et de la poussière de l'exposition, elle n'en a pas moins conservé beaucoup de nerf et de brillant; elle a une grande analogie avec les produits similaires des hautes Cévennes; elle offre même plus de fermeté comparativement, d'où il faut conclure que les bonnes races de vers à soie, loin de dégénérer, s'améliorent en Algérie.

Le jury central décerne à M. Gilles une médaille de bronze.

Mme veuve **MARÉCHAL**, fermière à Mustapha-Supérieur, près Alger.

Elle a envoyé 22 flottes de soie grége, dont 7 jaunes et 15 blanches, filées à la pépinière centrale du gouvernement à Alger, en 1848. Bien que la soie ait été altérée par l'air et la poussière de l'exposition, l'intérieur des flottes, brillant et nerveux, dénote une bonne éducation des vers qui l'ont produite.

Le jury engage madame Maréchal à redoubler de soins minutieux pendant le cours de ses éducations; c'est à ce prix qu'elle obtiendra de très-bons résultat.

Le jury central décerne à madame veuve Maréchal une médaille de bronze.

M. **MORIN**, propriétaire à El-Biar, près Alger.

Il a envoyé dix-huit flottes de soie grége provenant de son éducation de 1847, et filée à la filature centrale du gouvernement, à Alger. Cette soie, d'une belle nuance pour le jaune, ordinaire pour le blanc, présente un brin ferme et de bonne qualité; deux flottes blanches surtout sont remarquables.

En 1849, M. Morin a récolté 90 kilogrammes de cocons, qui ont produit 7 kilogrammes de soies, filée à la filature centrale du gouvernement à Alger.

Le jury central, considérant que ces débuts ont de l'importance pour un pays où tout était à faire, donne à M. Morin, pour l'ensemble de ses produits, la médaille de bronze.

M. Raymond **LALANNE**, à Blidah, arrondissement d'Alger.

M. Lalanne a envoyé un buisson de cocons de son éducation de 1849, dont le produit, 60 kilogrammes de cocons, a été livré à la filature centrale du gouvernement. N'ayant pas été étouffés, les papillons ont percé ces cocons, qui présentent de la régularité dans la forme et de la finesse de grain. Sans cet accident, le jury les eût fait filer à Paris, pour les mieux apprécier. Néanmoins, il accorde à M. Lalanne une mention honorable.

Digitized by Google

M. Jean-Pierre **MAZÈRES**, propriétaire cultivateur, à Dely-Ibrahim, près Alger.

M. Mazères, dont les défrichements, plantations et cultures, dirigés avec beaucoup de soin et d'habileté, ont servi de modèle aux colons ses voisins, expose 5 flottes de soie grége, dont trois blanches et deux jaunes, filées à la pépinière centrale du gouvernement, à Alger, en 1847. Ces soies, d'un titre élevé et nerveuses, laissent entrevoir les soins qui ont dû être donnés à l'éducation dont elles proviennent. Il s'y trouve des gros fils et des mariages, ce qui tient à la filature, et elles ont souffert de leur exposition au soleil et à la poussière.

En 1849, M. Mazères a obtenu 28 kilogrammes 400 grammes de cocons, qui ont produit 3 kilogrammes 300 grammes de soie filée. Le jury donne à M. Mazères une mention honorable.

LA PÉPINIÈRE CENTRALE DU GOUVERNEMENT,
à Misserghin (département d'Oran.)

Elle expose deux buissons de cocons de l'éducation de 1849. L'aspect de ces cocons dénote que l'éducation du ver à soie est encore à l'état d'enfance dans la partie occidentale de l'Algérie; mais rien n'indique que de nouvelles tentatives, faites sur une plus grande échelle, ne puissent pas un jour être couronnées d'heureux résultats.

Le jury central appelle ces résultats de tous ses vœux, et accorde une citation favorable.

M. **CHUFFART**, à Birmandreïs, près Alger.

Il a envoyé un buisson de cocons de son éducation de 1849. Ces cocons, filés à la filature centrale des Champs-Elysées, à Paris, à 4/5 cocons, ont donné une soie nerveuse et d'un blanc magnifique du titre de 14 et 14 1/2 deniers. Si les cocons, au lieu d'avoir été étouffés au four et desséchés *outre mesure*, avaient été étouffes dans de bonnes conditions de vapeur, cette soie eût présenté tous les caractères de la plus grande richesse. Quoi qu'il en soit, ce début de M. Chuffart dans l'élève du ver à soie fait concevoir l'espérance que cet honorable colon portera à cette belle industrie les soins minutieux et éclairés qu'il a si bien su appliquer à d'autres productions.

Le jury renvoie la récompense à accorder à M. Chuffart pour l'ensemble de ses produits à celle que lui décerne la section de culture (Algérie).

---

§ 3. COTONS.

M. E. Dolfus, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La commission mixte du jury, désignée pour l'examen des produits de l'Algérie, a porté son attention avec un vif intérêt sur les échantillons de coton en laine, lesquels prennent rang parm les articles si nom-

Digitized by Google

breux et si variés que nous envoie notre colonie d'Afrique, qui aspire de plus en plus chaque jour à devenir terre française par les progrès de son agriculture, de son commerce, de son industrie, comme elle l'est déjà par le patriotisme de ses habitants, et par la loi qui détermine sa situation administrative et politique.

M. **HARDY**, directeur de la pépinière centrale du gouvernement, à Alger.

Il a fait parvenir un grand nombre de types de coton, récolté tant à Alger qu'à Philippeville, Misserghin et Arbal (près d'Oran).

Les sortes provenant d'Alger consistent principalement en Louisiane et Jumel. Les cotons sont très-beaux, et ne le cèdent en rien aux espèces similaires qui nous viennent des Etats-Unis et de l'Egypte, à l'exception peut-être du dernier, qui présente un peu moins de longueur. Il existe aussi, dans la même collection, un échantillon de coton Macédoine, de très-belle qualité, et plusieurs autres sortes, de couleur nankin et blanches, qui reproduisent assez fidèlement les types de leur provenance originaire.

Les sortes récoltées à Philippeville sont des Malte et des Castellamare, les premiers nankins, les autres blancs, au moins aussi beaux que les meilleures qualités tirées de ces contrées.

Le type provenant de Misserghin (sorte dite *Jumel*) est très-long, fin, soyeux, blanc, et porte le caractère, même amélioré peut-être sous certains rapports, des cotons qui nous viennent d'Egypte.

Enfin, un autre échantillon, non moins remarquable, est celui représentant la sorte récoltée à Arbal (près d'Oran), qui est du Géorgie, longue soie. Ce coton n'est pas égrené, mais il est fort beau, blanc, brillant, fin, long et soyeux, présentant toutes les qualités qui distinguent cette espèce particulière.

Une mention est encore due ici à un produit exposé, dans lequel le coton brut entre pour une forte part. Ce sont des chapeaux de feutre, fabriqués avec un mélange composé de 4/5 de coton nankin, récolté à Alger, et 1/5 de poils de lapin. Ces feutres sont communs, sans doute, mais sont d'un très-bas prix et paraissent devoir faire un bon usage. Ce serait une application heureuse que celle qui permettrait de tirer parti, pour ce genre de fabrication, qui pourrait devenir importante pour la localité, de ce nouveau produit de l'agriculture de l'Algérie.

M. Hardy mérite les plus grands éloges pour les soins constants et intelligents qu'il apporte aux essais divers de culture confiés à sa direction. Le jury, en rendant hommage au zèle aussi actif qu'éclairé de M. le directeur de la pépinière centrale d'Alger, recommande cet honorable fonctionnaire à la bienveillance toute spéciale du gouvernement.

M. **THEIS**, directeur de la pépinière du gouvernement, à Bône (département de Constantine).

Il a envoyé des échantillons de coton Louisiane, récolté à Bône. Ce coton est d'une blancheur et d'une netteté remarquables. Il est fin, soyeux et de la longueur habituelle du Louisiane. L'on peut dire que ces types ne sont en

Digitized by Google

rien inférieurs aux plus beaux classements de la même sorte, récoltée aux Etats-Unis.

M. Theis mérite des éloges pour les soins donnés à ses essais de culture ; aussi le jury se fait-il un devoir de le recommander à toute la bienveillance du gouvernement, et il lui décerne une médaille de bronze.

M. **SAVONA**, à Bône (département de Constantine).

Il a fait parvenir deux échantillons de coton, cultivé chez lui à titre d'essai, une sorte, appelée Castellamare, l'une rouge, l'autre blanche. Ces cotons ne sont pas égrenés. La variété rouge est courte, celle blanche, par contre, présente des filaments assez longs, forts et passablement fins, et peut, dès lors, être assimilée aux bonnes sortes du Levant.

Le jury applaudit aux efforts de M. Savona, et lui accorde, comme récompense, une mention honorable.

MM. **ROZEY** et **COPPIN**, à Ouled-Fayet (département d'Alger).

Ils présentent un échantillon de coton dont la qualité tient le milieu entre les cotons d'Egypte (Jumel), et les sortes dites *Louisiane*, des Etats-Unis. C'est un coton blanc, long, fin et soyeux, mais manquant de nerf. Cette circonstance doit sans doute être attribuée à un accident survenu à la récolte. Le jury récompense les essais entrepris par MM. Rosey et Coppin, en accordant une citation favorable.

MM. **CHIRAT**, à Bône (Constantine), et **JONQUIER**, à Oran.

Ils ont envoyé quelques échantillons de leurs toisons. Ces premiers essais, qui laissent encore à désirer, sont pourtant une preuve de ce qui peut être fait pour l'amélioration des races ovines du pays. Les constants efforts de ces messieurs méritent une récompense : aussi le jury central s'empresse-t-il de leur décerner à chacun une médaille de bronze.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ALGÉRIE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES OULED OURIÈCH,

Tribu de la province d'Oran.

Je cherche l'histoire de chaque tribu. Ce sont des souvenirs bien effacés, bien décousus, bien vagues, et qui sont en outre bien longs à réunir. Dans le travail que je prépare sur chacune des subdivisions de l'Algérie, je donnerai tout ce que j'aurai pu rassembler, sans avoir la prétention d'être complet quant à présent. Les recherches s'accroîtront plus tard de tout ce que j'aurai pu y ajouter avec le temps et de la patience; je ne les perds jamais de vue. Mais à tous les efforts, il y a la limite infranchissable du possible.

J'extrais de cette longue monographie l'histoire des Ouled Ourièch, la plus étendue et la plus suivie de celles que j'ai recueillies, grâce au concours bienveillant de travailleurs inconnus, semblables à ces hommes du temps passé qui, dans le silence de la solitude, accumulaient les trésors de leur intelligence pour les livrer de la plus gracieuse manière à ceux qui les leur demandaient. Le fond de ce récit a été écrit sous les yeux de la djemâ de la tribu, critiqué avec soin par M. Rimbaud, chef du bureau arabe de Sebdou, qui m'en a ensuite donné la traduction.

Digitized by Google

Le pays de Tafraouah embrasse la moitié orientale et la plus étendue des deux parties de la vallée de Sebdou. Au 8e siècle de notre ère, il était occupé par les Beni H'abîb, berbères appartenant à la grande famille des Zenatia. Leurs tribus n'avaient encore d'autre culte que cette religion bizarre qui appartient à tous les peuples primitifs, ce qui la fit désigner par les Arabes sous le nom de *Djahelia*, les idolâtres. Peut-être leur dieu principal était-il cet *Aoulisoua* que les inscriptions de Tlemsên appellent le *Très-Saint*, l'*Invincible*. Bien que l'époque à laquelle vivaient les Beni H'abîb soit très-reculée, on voit encore beaucoup de traces du séjour de ce peuple dans la vallée. Ce sont des tombeaux (*Djahel*), pavements irréguliers de blocs et de pierrailles, de forme ronde et ovale ; des levées de pierres destinées à servir de limites, une grande enceinte de 25,000 mètres carrés, près du marabout de Sidi el Tahar, etc.

Les Beni H'abîb, après avoir soutenu une longue et pénible lutte contre les envahisseurs étrangers, se retirèrent dans le Marok, où on les désigna sous le nom de *Chéraga*, gens de l'Est. A'ïn H'afîr, A'ïn H'abalet, sont des lieux célèbres dans les légendes du pays et dans l'histoire de leur résistance. J'en parlerai au long lorsque je m'occuperai plus particulièrement de ce peuple.

Les Beni H'abîb furent convertis à l'islamisme par Moulè Edrîs le Grand. Lorsqu'il eut achevé sa mission dans le Grarb, il envoya de Fês au Tafraouah un de ses parents nommé *Ouriècb*, qui s'installa au milieu des Beni H'abîb. Mais, comme ceux-ci ne lui rendaient pas assez d'honneurs et que de plus il trouva dans ses nouveaux frères des prosélytes assez tièdes, des gens disposés sans cesse à l'accabler d'injures, il se retira chez les Dony-Yah'ia, à Montas, près d'A'ïn Hafîr. En quittant la vallée, il s'arrêta pour jeter cet anathême sur les Beni H'abîb :

Digitized by Google

El H'afer bou mesmer
Ou Et T'îr bou mengheur,

« Que Dieu vous traite comme le fer que bat le forgeron ; qu'il vous livre à des oiseaux au bec acéré. »

A peine avait-il prononcé ces funestes paroles, que deux goums indomptés se montrèrent tout à coup, l'un venant du Grarb, l'autre du Sah'ara, que des nuées de gros pigeons s'abattirent sur le Tafraoua. Une guerre furieuse commença aussitôt entre les goums et les Béni H'abîb, dont les débris se sauvèrent dans la montagne. Quant aux pigeons (*zat'out*), ils restèrent sept années dans le pays, mangeant les grains à mesure qu'on les semait ou qu'on les tirait des silos, dévorant les tentes, jusqu'aux habillements. Ceux que la misère et la lutte obligeaient de tuer, se trouvaient remplis de vers et ne pouvaient être d'aucune ressource. Aussi les Beni H'abîb, qui étaient parvenus à échapper au fer des cavaliers, ne tardèrent-ils pas à mourir dans les angoisses de la faim ; quelques-uns s'enfuirent à Fès ; six tentes seulement restèrent dans le pays. Pour se sauver des atteintes des goums, ce faible débris d'un peuple nombreux prit un parti extrême ; il se dit parent et de la Zaouïa de Sidi Ourîèch. Alors celui-ci consentit à leur pardonner et envoya une de ses tentes dans la Tafraouah avec sa femme et ses enfants. Ce fut le noyau de la nouvelle tribu, qui prit le nom de *Ouled Ourîèch*, fils d'Ourîèch. Un individu de Figuigh, nommé Moulè Lahsen, ayant appris la punition infligée par Dieu aux Beni H'abîb et l'état de dépopulation dans lequel se trouvait alors ce pays jadis si peuplé, vint s'y installer avec plusieurs de ses parents ; ils constituèrent une fraction qui prit le nom d'*El Yahnîne* et qui compte en ce moment trois douars, ceux de Moh'ammed bou Hafès, des Ouled Moumen et de Si Aïssa. Moulè Lahsen était accompagné d'un autre individu qui donna son nom à la fraction

Digitized by Google

des *Ouled Amou ben Bakhti* et, d'un second qui est le père des *Ouled Youb*. Ces trois personnages appartenaient aux El Oudgrrîr de Figuigh. Leurs enfants achetèrent des terres de Sidi Ourîèch et de ceux des Beni H'abîb qui se disaient être de sa famille. Cela se passait du temps du Çolt'an Zyanide Yagrmerasen, celui qui éleva en 1263 la jolie petite mosquée dite des *Farines*, à Tlemsên. Un peu après cette époque, deux tentes vinrent de l'est, une des H'achem, et une des Beni Chougran; elles formèrent la fraction des *Megrnafa*. Deux autres tentes vinrent de l'ouest, mais on ignore leur origine; les *Mzîla* en descendent. Une femme nommée Halyma, des Flità, vint s'établir avec ses enfants à l'est de Tafraouah et donna son nom aux *Ouled H'alyma*. Sous les descendants de Yagrmerasen, un nommé Bel H'adje, partit de chez les Hachem pour aller planter sa tente dans le nord-ouest de Tafraouah. C'était un cordonnier, et il amena avec lui plusieurs autres cordonniers; cette fraction prit le nom d'*El A'îît*, par lequel on désigne cette profession en langue zenatia ou berbère. Quant à Sidi Ourîèch, il mourut peu de temps après avoir envoyé ses enfants à Tafraouah. Il existe encore un descendant direct de ce marabout. Mais l'influence qu'avait sa famille est aujourd'hui entièrement acquise à celle de Sidi el Tahar, le marabout vénéré de la tribu, qui vivait dans la première moitié du 17e siècle. Sa grande koubba blanche s'élève au milieu de Tafraouah, sur la berge méridionale du long bassin verdoyant de la Bairie, d'où la subdivision de Tlemsên tire une partie de ses fourrages. Autour on voit celle de son frère Sidi Yah'ia et les haouches (petites enceintes carrées) de Sidi el Bachir et de Sidi el Bou A'nani, ses fils.

Telle est l'histoire des différentes fractions des Ouled Ourîèch. Tout ce que nous venons de rapporter eut lieu avant l'arrivée des Turks.

Digitized by Google

Lorsque ces nouveaux conquérants établirent leur pouvoir dans les parties occidentales de l'Algérie, au milieu du 16e siècle, ils fixèrent à 25 rials (50 fr.) l'imposition annuelle des Ouled Ourîèch. C'était peu de chose, et c'était beaucoup pour des gens qui n'ont jamais supporté qu'avec peine l'action d'un pouvoir quelconque et qui ont toujours cherché à s'y soustraire : là est le signe le plus certain de la présence du sang berbère dans celui des Ouled Ourîèch. A plusieurs reprises, les beys d'Oran ont été, pour cela seul, obligés de les châtier. Ainsi le prédécesseur de Moh'ammed el Kebîr les rasa, parce qu'ils refusaient de payer l'impôt ; atteints dans leur fuite au Teniet el Keleb, ils perdirent tous leurs troupeaux ; Hassan Bey leur ayant imposé une amende de 10,000 rials (20,000 fr.), vint s'établir à Aïn Zébouda, au centre même de leurs terres, pour la recevoir ; mais les Ouled Ourîèch s'éloignèrent à la hâte et allèrent se réfugier dans les Mohazîb, plateau qui s'appuie sur le flanc nord de leur vallée, et d'où ils descendirent pour faire le coup de fusil avec les gens du bey, ce qui ne leur réussit pas; ils furent battus et forcés de s'engager à payer chaque année un cheval de soumission et 100 rials (200 fr.). Du grand bey Moh'ammed, ils n'ont conservé qu'un souvenir, celui de sa présence à A'ïn H'abalet, pour faire une razia sur les Angad qui étaient à Merbah. Il en est de même du bey A'li, qui, allant raser les Beni H'amlîl du Marok, établis à Msioun, traversa, d'après eux, le Tafraouah. Mais si ces deux événements les intéressent médiocrement, en voici un dont ils sont encore fiers. Il y a une centaine d'années environ, racontent-ils, que les Ouled Nahr vinrent s'établir à l'entrée du défilé d'El Keleb. Les Ouled Ourîèch leur contestèrent le droit de camper sur un territoire qui leur appartenait ; les Ouled Nahr répondirent qu'ils resteraient dans le lieu où ils se trouvaient et qu'ils repousseraient la force par la force. On frappa la pou-

Digitized by Google

dre, les Sah'ariens eurent le dessous, perdirent leurs troupeaux et s'enfuirent.

A cet incident, qui se rattache tout à fait aux mœurs locales, en succède, dans ces annales assez confuses, un autre de nature peu différente. Les Ouled Ourîèch ayant cru devoir élever quelques réclamations au sujet de la possession du plateau de Titmokren, au pied duquel se trouve la source de la Tafna, il s'ensuivit entre eux et les Beni Ournîd des hostilités qui se prolongèrent durant sept ans et qui se terminèrent par un arrangement amiable, le partage du terrain contesté. Et tout rentra dans la paix.

Mais la paix devait plus tard être troublée par des divisions intestines. A l'arrivée des Français, en 1830, les Ouled Ourîèch se divisèrent en deux partis qui se battirent durant trois ou quatre ans. Enfin Moulè Kersas se rendit du Marok dans le pays et réussit à les mettre d'accord. Puis A'bd el Kader leur fit payer la zekkat et l'achour, en même temps qu'il faisait élever dans Tafraouah cette redoute qu'a remplacée le fort de Sebdou. Ce fut à quelque distance de ses murs que l'emir établit les Kouloughlis qu'il avait violemment arrachés à Tlemsên, afin de les punir des sympathies qu'ils montraient pour la France et de les mettre dans l'impossibilité de les manifester. On voit encore les ruines de leurs villages à quelques centaines de mètres au nord-est de Sebdou, vis-à-vis de cette grande entrée de la vallée de la Tafna, d'un si bel aspect. Ce sont des restes de cabanes, de murs et des fossés dans lesquels s'ouvrent quelques trous creusés au milieu d'un dur terrain calcaire et qui servaient de demeure aux plus pauvres.

La soumission définitive des Ouled Ourîèch remonte seulement en 1844, et c'est en 1845 qu'ils ont commencé à payer l'impôt. On eût pu croire un moment à la sincérité de leurs promesses, mais ils se montrèrent bientôt dignes du jeu de mot dont leur nom a été le sujet de

Digitized by Google

la part de leurs voisins : *Ouled Ourîèch*, *Ouled Rchèch*, fils d'Ourîèch, fils de la perfidie. Lors de la révolte qui signala cette même année, à la suite d'un infâme guet-apens, ils assassinèrent le chef de bataillon Billot, commandant supérieur, le lieutenant Mathieu de Dombasle, chef du bureau arabe, et quatre hussards. Puis, obéissant au mouvement général et à leurs fâcheux instincts, ils se sauvèrent dans le Marok, d'où ils revinrent en 1846, épuisés, mourant de faim, courbant la tête devant la nécessité, implorant le pardon pour se relever de leur ruine, tout prêts à recommencer dès que la prospérité leur aura fait oublier les malheurs passés et leur rendra leur insolence.

O. Mac Carthy.

Tlemsên, le 5 mai 1851.

Digitized by Google

DE L'INDUSTRIE DE LA COCHENILLE

AUX ILES CANARIES.

Il a fallu plusieurs années aux îles Canaries pour donner à l'industrie de la cochenille l'impulsion qui devait la lancer dans la voie d'une prospérité progressive. On eut à lutter, aux premiers débuts, avec les préoccupations de l'ignorance, les méfiances et l'incrédulité des hommes routiniers, toujours mal disposés en faveur des innovations ; mais un succès des plus complets et l'évidence des résultats finirent par convaincre. La culture du nopal, pour la propagation de la cochenille, prit dès lors une très-grande extension, et des terres, auparavant sans valeur, donnèrent en peu de temps des produits qui dépassèrent tout ce que pouvaient promettre les plus riches cultures dans les années les plus fécondes. La cochenille a été une véritable providence pour un grand nombre de districts agricoles où l'aisance, le bien-être et une prospérité toujours croissante sont venus remplacer la misère et tous les maux qu'elle entraîne. Cette précieuse branche d'industrie a donné une nouvelle activité au commerce et à la navigation, et bientôt les capitaux que ce riche produit verse chaque année dans le pays, convertis en d'autres éléments de progrès, grossiront les sources de la fortune publique.

Je ne saurais mieux exciter l'émulation des cultivateurs qu'en exposant ici le tableau progressif de l'exportation de la cochenille, d'après les relevés de la douane de Sainte-Croix-de-Ténériffe, depuis l'époque des premiers résultats jusqu'à la présente année.

Digitized by Google

TABLEAU de l'exportation progressive de la cochenille aux îles Canaries de 1831 *à* 1850.

1831.	4	kil.	1841.	50,283	kil.
1832.	60	»	1842.	37,294 1/2	»
1833.	659 1/2	»	1843.	39,497	»
1834.	941	»	1844.	69,975	»
1835.	2,829	»	1845.	110,675	»
1836.	3,004	»	1846.	116,169	»
1837.	3,510	»	1847.	146,247 1/2	»
1838.	12,274	»	1848.	186,692 1/2	»
1839.	14,321	»	1849.	193,259	»
1840.	38,520 1/2	»			

Exportation en 1850 de janvier à septembre inclusivement 233,374 1/2 kil.

Ainsi, l'exportation de cette année excède déjà de 40,115 1/2 kilos celle de l'année passée; mais en y ajoutant celle du dernier trimestre, dans lequel se trouve compris le mois d'octobre qui est celui de la plus forte exportation, parce qu'il réunit les contingents de la récolte la plus productive, celle de la fin de l'été, on peut estimer d'avance que l'exportation de 1850 excédera de plus de la moitié celle de 1849.

La valeur de cette exportation, en se basant sur les derniers prix courants des marchés d'Europe, est aujourd'hui d'environ trois millions de francs.

Tout fait espérer des résultats encore plus satisfaisants pour les années suivantes; plus de 72,000 kilos de cochenille ont été expédiés en Europe pendant le troisième trimestre de cette année; chaque mois, les paquebots-postes, qui exploitent régulièrement la ligne de navigation des Canaries à Cadix, emportent 6 à 700 sacs de cochenille du poids de 50 kilos environ, qui leur produit un frêt de plus de 3,000 fr. Aux îles de Lancerote, de Fostaventure, de Canaria et de la Palma, de même qu'à Ténériffe, la culture du nopal prend chaque jour un plus grand développement; la petite île de Lancerote, si aride et naguère si pauvre, a exporté l'année

Digitized by Google

dernière 33,250 kilos de cochenille d'excellente qualité; sur un terrain d'un hectare, qui auparavant produisait à peine pour 300 fr. de soude naturelle (*barrilla*), le propriétaire a obtenu près de 400 kilos de cochenille, c'est-à-dire une récolte d'une valeur d'environ 2,400 fr., qu'il a vendue de suite et au comptant.

Ces faits suffisent pour laisser entrevoir tout ce que doivent attendre de cette riche culture les régions où la température favorise la végétation du nopal et la propagation de l'insecte. Cette propagation est assurée, si la cochenille rencontre dans la sève nourricière de la plante et dans les bienfaits du climat toutes les conditions de vitalité nécessaires à son développement. Cela obtenu, elle ne réclame plus que des soins intelligents pour se multiplier à l'infini. Les dépenses qu'entraîne une nopalerie en frais de labour, en journaliers employés, les difficultés et les fatigues qui accompagnent les travaux ne sont rien comparés aux autres cultures, même en choisissant parmi les plus simples et les plus faciles. Quant à la valeur des produits, elle n'admet aucune espèce de comparaison.

Le cultivateur qui entreprend une plantation régulière de nopals ne doit donc pas se laisser décourager par les lenteurs ou par les retards des premiers résultats de la récolte des cochenilles. Avec un peu de persévérance, la rapide propagation de l'insecte ne tardera pas à donner lieu à une multiplication de produits au-delà de toutes ses espérances et qui le récompensera largement de ses avances et de ses soins.

BERTHELOT,

Novembre 1850. Vice-Consul de France à Ste-Croix-de-Ténériffe.

A la suite de ce mémoire, M. Berthelot a rédigé une série d'instructions sur la culture du nopal et sur les méthodes à suivre pour multiplier les cochenilles. Le *Moniteur algérien* a publié, dans son numéro du 25 février 1851, trois instructions qui pourront être fort utiles à nos colons, le climat de l'Algérie paraissant devoir être très-favorable à la production de la cochenille.

Digitized by Google

ILE DE ZANZIBAR[1].

COMMERCE ET USAGES COMMERCIAUX.

L'île de Zanzibar est, comme tous les points de l'Océan indien situés entre les tropiques, sujette à deux moussons. Celle du Nord commence entre le 1er novembre et le 1er janvier, et souffle pendant un temps variable, mais toujours de cinq à sept mois. La mousson du sud commence du 1er avril au 15 mai; elle est ordinairement plus tôt décidée que celle du nord, et souffle un peu plus longtemps et avec plus de force. L'époque de transition d'une mousson à l'autre est ordinairement remplie par de petites brises variables, qui, dans presque toutes les localités voisines de la terre, font chaque jour le tour du compas. Ces deux périodes sont chères aux Arabes qui en profitent pour leur navigation. Le moment des fortes brises est, pour la mousson du nord, du mois de décembre à celui de mars, et pour la mousson du sud, de mai à septembre.

Pendant ces mois, un navire se rendant à un point quelconque de la côte d'Afrique, devra se tenir bien au vent du port et, s'il ne connaît pas la côte, naviguer avec beaucoup de précision. Etant sous le vent de l'île Latham à deux milles, on sent distinctement du guano,

[1] Nous avons, dans notre dernière livraison, publié sur notre établissement de Mayotte, l'extrait d'un rapport adressé à M. le ministre du commerce, par M. le commandant Guillain, qui a exploré, de 1846 à 1849, la côte orientale d'Afrique. Nous pouvons également mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits d'un mémoire rédigé par M. Loarer, capitaine au long cours, qui a visité la même région.

Ces divers documents, qui ont été autographiés par ordre de M. le ministre du commerce, seront très-utiles à nos armateurs et à nos négociants. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

et dès que l'on arrive sur le bas fonds, le navire est entouré d'oiseaux.

En 1846, on avait établi à Latham deux cases en paille habitées par quelques Souahelis qui ramassaient pour le compte de M. Peters, agent à Zanzibar de la maison Coghen et compagnie de Londres, le guano qu'y déposaient de nombreux oiseaux de mer, et en même temps pêchaient des requins pour les vendre à Zanzibar.

Zanzibar, vue de la rade, présente un aspect assez agréable. La plage est bordée de maisons, sinon élégantes, au moins grandes et bien entretenues. Depuis 1847, on en a construit deux qui sont d'une très-belle apparence. Au premier coup d'œil on est enchanté, mais si l'on descend à terre, on s'aperçoit que ce rideau de maisons blanches aux volets verts cache un amas de masures, de cases infectes et un dédale de ruelles encombrées de débris animaux et végétaux en putréfaction.

L'iman a une douzaine de navires et n'en fait naviguer que deux ou trois. Les autres, complétement désarmés, sans toile, sans tentes, restent exposés à toutes les intempéries du climat des tropiques.

L'iman Seïd-Saïd expédie tous les ans un de ces bâtiments à Londres, chargé de produits africains, et reçoit en retour une valeur à peu près égale de produits anglais. J'ai eu sous les yeux les comptes de ventes et d'achats d'un de ces voyages : j'avais en même temps les échantillons des produits anglais. Lors du dernier voyage de *la Caroline* à Londres, il a été chargé à son bord une foule de ces marchandises connues dans le commerce parisien sous le nom de *rossignols*, telles que 4,000 pièces d'indiennes avariées par un long séjour en magasin, et vendues au prix de 4 piastres la pièce de 25 mètres prise à Londres, tandis que M. Peters, agent de la maison Robert Coghen et compagnie de

Digitized by Google

Londres, vendait au détail à Zanzibar, ces mêmes pièces, 3 piastres et 3 piastres 1/2. *La Caroline* rapporta aussi de Londres 300 à 400 grosses de canifs et de ciseaux, objets complétement inutiles à Zanzibar. L'iman a vendu les indiennes 2 3/4 et 3 piastres la pièce, et il est réduit à faire des cadeaux de canifs et de ciseaux à ses amis.

L'iman a un goût prononcé pour les pendules, sonneries à musique, et en général pour tous ces petits chefs-d'œuvre de mécanique que l'industrie parisienne a tant perfectionnés. L'orgue de barbarie, surtout lorsqu'il est décoré de personnages dansants, a beaucoup d'attraits pour lui. Un jour il me fit l'honneur de m'appeler à donner mon avis sur une de ces manivelles. Le pauvre instrument était entièrement détraqué et ne produisait que des sons discordants. La vénérable figure du noble vieillard ne s'en épanouissait pas moins à l'audition de ce charivari. Les objets de ce genre venant à Zanzibar sont aussitôt accaparés par l'iman. Il en est de même de pendules de toutes espèces. Il assure que tous ces objets sont employés par lui en cadeaux. On croit qu'il en fait un commerce lucratif avec la Perse.

L'iman dépense une partie de ses revenus, qui sont considérables, aux constructions de navires qui lui servent pour son commerce; en achats de femmes, de pendules, d'orgues de barbarie et d'une énorme quantité de sirops, de fruits confits et de friandises de toutes espèces. Ces derniers articles, avec les achats de tissus pour son harem et sa famille, absorbent plus de 400,000 fr. par an.

Trois races bien distinctes composent la population commerciale de Zanzibar. Les Arabes de sang plus ou moins pur, les musulmans indiens de la côte Malabar, généralement connus sous le nom de Lascars, et enfin les Banians.

Digitized by Google

Au commencement du 19e siècle, la famille arabe eut le monopole du commerce africain, dont le principal objet était la vente des esclaves aux négriers chrétiens. En même temps leurs marins portaient de grandes quantités de nègres en Arabie, en Perse, en Egypte et dans l'Inde. Une grande partie des objets d'échange était de manufacture française et introduite par les négriers des îles de France et de Bourbon.

Tant que les Arabes furent les maîtres absolus du commerce de la côte orientale d'Afrique, ils maintinrent avec beaucoup d'habileté des prix élevés aux produits africains, ainsi qu'aux marchandises qui leur servaient pour leurs échanges avec les commerçants de l'intérieur.

Mais l'arrivée en masse des Banians et des Lascars fit bientôt changer cet état de choses. Sans tenir compte des valeurs relatives des marchandises à la côte d'Afrique, ils vendirent au plus bas prix possible, eu égard non pas au pays où ils se trouvaient, mais aux valeurs des marchandises d'importation et d'exportation sur les marchés de l'Inde. Un système pareil ne pouvait profiter qu'à des hommes d'une parcimonie telle que celle des Lascars et surtout des Banians. Les Arabes se retirèrent devant une concurrence aussi redoutable que peu intelligente, et ceux qui voulurent rivaliser avec les Banians furent bientôt ruinés. La plupart tournèrent leur activité vers l'agriculture. De cette époque date une nouvelle ère de prospérité pour Zanzibar et la côte qui en dépend ; Zanguebar et Pemba se couvrirent de girofliers, et partout on se livra avec activité à la culture des céréales et à la fabrication de diverses huiles.

Depuis une dizaine d'années que la culture du girofle est devenue si productive, on ne voit plus guère partir pour les caravanes à l'intérieur que des Arabes assez pauvres pour n'avoir pas un petit terrain de trois à quatre cents pieds de girofliers. Dans ce cas, le pauvre

Digitized by Google

Arabe n'est ordinairement que le facteur de quelque riche Banian ou Lascar; il reçoit une certaine quantité de marchandises, qu'il s'engage à payer à son retour en ivoire de première qualité et à un prix bien inférieur à celui du marché de Zanzibar. Cette différence de prix, qui n'est jamais moindre de 40 pour 100, tient compte, dit le Banian, de toute prime, d'avance de marchandises et d'intérêts de fonds. De plus les tissus et la verroterie sont comptés au caravanier ordinairement à 50 pour 100 au-dessus de leur valeur réelle, toujours à cause des avances de fonds. Malgré cela, on réalise encore d'énormes bénéfices dans ces caravanes, et l'Arabe qui en conduit trois ou quatre peut ordinairement acheter une propriété et se livrer à la culture du giroflier, sorte d'occupation que tous les habitants de Zanzibar semblent fortement affectionner.

Les Arabes sont encore restés les maîtres de presque toute la navigation entre l'Inde, l'Arabie, la Perse, la Mer Rouge, Madagascar et la côte orientale d'Afrique; mais s'ils sont propriétaires des navires, leurs boutres ne portent plus que des cargaisons appartenant à des Lascars ou à des Banians.

A part les petites ruses employées par tous les marchands du monde pour faire paraître leurs articles meilleurs qu'ils ne le sont réellement, pour vendre cher et acheter bon marché; à part aussi le tort plus grave, mais moins généralement répandu, de se servir de deux poids et de deux mesures, et de mettre en circulation des pièces de monnaies fausses ou altérées, les Banians, comme marchands, méritent toute confiance. Je n'hésiterais pas à faire des avances très-considérables à un Banian : il paiera à l'époque fixée, et ses coréligionnaires ne le laisseront jamais emprisonner. Au reste, on trouve rarement beaucoup d'empressement chez un Banian pour acheter de grandes quantités de marchandises lorsqu'il n'a pas la certitude parfaite de pouvoir payer.

Digitized by Google

Les Banians sont très-minutieux dans les réceptions de marchandises ; ils cherchent tous les moyens possibles d'obtenir une réduction de prix, quelque insignifiante qu'elle soit. D'un autre côté, lorsqu'ils font une livraison à un Européen, ils mettent en œuvre mille petites ruses pour le tromper ; mais ils ne s'offensent d'aucune des mesures que vous pouvez prendre pour vous mettre en garde contre toute supercherie, et s'ils se voient découverts, ils ne disent rien, se soumettent et tâchent de prendre leur revanche d'un autre côté. Le Banian est le plus rusé commerçant de ces contrées et peut-être du monde entier. Il semble s'être proposé pour but et avoir trouvé le moyen de vendre au meilleur marché possible, en se contentant du moindre bénéfice. Etant parvenu à résoudre cette difficulté, il défie la concurrence de tous les peuples dans les affaires qu'il entreprend.

La plupart des Banians de Zanzibar ne dépensent pas 15 piastres par an tout compris[1], et encore est-ce dans la capitale, au milieu d'une agglomération d'habitants qui fait nécessairement monter les loyers à des prix exorbitants. C'est lorsqu'ils sont à la côte d'Afrique où le loyer d'une maison coûte 2 à 3 piastres par an, que réellement les Banians opèrent des prodiges; dans ce cas, ils vivent avec 7 ou 8 piastres par an. Il est vrai qu'alors ils habitent une case en paille, et, pour économiser leurs vêtements, ils ne portent plus qu'un léger morceau de toile d'emballage.

Les Banians, en somme, peuvent être considérés comme un fléau pour le commerce des contrées où ils viennent s'abattre. Ils ne consomment, en effet, rien qui ne vienne de leurs pays, vêtement et aliments. Ils défient toute concurrence par la modicité des bénéfices dont ils se contentent. Ils enlèvent tout le numéraire

[1] Il s'agit de la piastre espagnole, qui équivaut, en poids, à 5 fr. 45 c.

Digitized by Google

pour le transporter chez eux. Essentiellement stationnaires, ils cherchent toujours à maintenir le commerce dans son état primitif, et repoussent de toutes leurs forces les innovations. Cette tendance seule devait suffire pour les faire considérer comme les ennemis mortels du commerce européen, et, par toutes ces causes, je regarderais comme fatal pour l'avenir de nos colonies naissantes de Mayotte et Nossibé le jour où on verrait arriver le premier Banian.

LOIS ET COUTUMES DE DOUANE.

La perception des droits de douane à l'entrée et à la sortie, tant sur les étrangers que sur les sujets de l'iman, est concédée par lui à un Banian qui, moyennant une redevance annuelle, a le pouvoir de percevoir tous les droits établis par un règlement de l'iman sur le commerce de toute la côte comprise entre le cap Delgado au sud et la ville de Mogdisko au nord. Sur toute cette étendue de côtes, la seule ville de Tongui, située sur le même cap, n'est pas soumise à la législation douanière de l'iman.

Depuis très-longtemps la douane est affermée par une famille de Banians. En 1847, Geroum ou d'Iéroum, fils du premier concessionnaire, payait à l'iman 175,000 piastres de fermage tous les ans. Les navires de l'iman et ceux de ses enfants sont seuls exceptés de la loi fiscale, et tous les ans le commerce de sa hautesse et celui des divers membres de sa famille prennent une nouvelle extension.

Tous les frais de surveillance et l'administration sont à la charge de d'Iéroum. L'iman lui prête seulement main-forte au besoin. Le personnel de la douane à Zanzibar, pour surveiller la ville et tout le littoral de l'île, se compose de cinq à six Banians cointéressés ou employés comme commis, et de 25 à 30 pauvres Arabes que d'Iéroum paie 3 piastres par mois.

Dans tous les ports un peu fréquentés de la côte,

Digitized by Google

d'Iéroum a aussi des agents, le plus souvent Banians. Leurs fonctions consistent à faire payer les droits de sortie sur toutes les marchandises expédiées sur un autre point que Zanzibar, et dans le cas où elles sont dirigées sur ce dernier point, à en envoyer un état exact au chef de la douane.

D'après le traité existant entre la France et S. H. Séïd-Saïd (17 novembre 1844), les navire français ont le droit de vendre et acheter dans toute l'étendue des Etats de l'iman, sauf quelques ports exceptés, en payant seulement un droit de 5 pour 100 sur les importations.

Ce droit de 5 pour 100, dit le traité, doit tenir lieu de tout droit d'ancrage, de port, de quai, de licence et même d'exportation; mais il s'en faut bien que ce traité soit exécuté à la lettre.

Dans tous les ports sous sa dépendance, l'iman a un gouverneur et un collecteur, et il est défendu, sous les peines les plus sévères, aux habitants de vendre quoi que ce soit à un navire européen, avant d'avoir acquitté les droits de sortie qui, en général, ne sont pas légers. Le navire français supporte ainsi les droits, puisque le vendeur obligé de les acquitter tient compte de cette différence dans le marché.

Depuis longtemps les Américains ont renoncé à visiter les ports de la côte sous la domination de l'iman. Les droits de sortie, imposés au vendeur, font que les marchandises conservent sur tous les points de la côte le même prix que sur le marché de Zanzibar. Il n'y a qu'une différence entre ce dernier et ceux de la côte, et elle est toute à l'avantage de Zanzibar; c'est que sur les divers points du littoral, on ne trouve les marchandises qu'en petits lots et qu'il faut attendre longtemps pour en recevoir une certaine quantité; que de plus, faute de nouvelles du centre commercial, les marchands de la côte tiennent toujours leurs articles à un prix plus élevé qu'à Zanzibar, et qu'enfin les marchands de la

Digitized by Google

côte ne méritent aucune confiance, tandis qu'à Zanzibar on en trouve quelques-uns auxquels on peut se confier en prenant des précautions. A l'exception de Lamô et Brawah, où des Américains vont encore quelquefois faire des achats de peaux, le reste de la côte est entièrement abandonné par les Anglais et les Américains.

Le droit de 5 pour 100, aux termes du traité, doit être acquitté à l'entrée, sur une liste détaillée de la cargaison, présentée par le capitaine et sur les prix attribués par lui à chaque article. Cette clause du traité est d'une dangereuse application. En effet, outre la faculté qu'a le chef de la douane de prendre, en paiement des droits, le vingtième de la cargaison, ce qui met le capitaine dans l'impossibilité d'assigner à ses marchandises une valeur inférieure au prix de revient, si le capitaine essayait de faire passer une facture telle que le chef de la douane ne trouvât pas ses bénéfices à prendre le vingtième du chargement, et que cependant les prix déclarés fussent inférieurs à ceux que désirait obtenir le capitaine, le chef de la douane ne manquerait pas de faire couvrir la facture en donnant le mot d'ordre à tous ses gens; et, comme il est en même temps le chef du commerce à Zanzibar, le capitaine n'aurait qu'à abandonner ses marchandises aux prix qu'il leur aurait lui-même assignés, ou à lever l'ancre et aller chercher fortune ailleurs.

Ce système de factures doubles ne peut être mis en usage que quand un navire vient pour déposer une cargaison entre les mains d'un consignataire résidant continuellement à Zanzibar. Dans tous les autres cas, le capitaine devra se résigner à payer les droits sur les prix de vente et s'abstenir de les dissimuler. Moyennant cet arrangement fait d'avance, on pourra jouir de certains avantages; ainsi on aura la faculté de ne payer qu'après la vente terminée. Les marchandises mises à terre et non vendues pourront être réembarquées sans supporter aucune charge.....

Digitized by Google

Prise en cas de contrebande, la marchandise paie double droit et est rendue à son propriétaire. Cette loi est la même pour les Arabes; mais, suivant les individus, son exécution est accompagnée de la bastonnade et de quelques mois de prison. Quelquefois aussi on confisque la marchandise.

Dans tous les ports de quelque importance des Etats de l'iman à la côte d'Afrique, le chef de la douane a un agent dont les fonctions consistent à tenir un compte exact de la composition de la cargaison de chaque daw, et à en expédier un état double à Zanzibar. Lorsqu'un daw a pris ses marchandises dans un de ces ports, il ne peut donc rien cacher à la douane de Zanzibar, mais il n'en est pas de même pour les daws venant de Tongui et des ports de la province de Mozambique. Ce sont elles qui font la contrebande la plus active, et toutefois un résident européen doit entretenir des relations avec les navigateurs arabes de ces provenances.

L'ivoire à son arrivée à Zanzibar doit acquitter les droits d'entrée, et reçoit à la douane l'estampille du chef sous laquelle il peut circuler librement; mais sans elle, les dents sont saisissables partout et peuvent être condamnées à payer le droit. Cependant, comme les maisons des Européens ne peuvent jamais être visitées pour un pareil motif, elles deviennent un asile inviolable pour la marchandise de contrebande.

Les droits auxquels sont soumis tous les produits africains dès qu'ils quittent le sol natal, sont perçus avec sévérité et régularité, et, en réalité, ils deviennent très-onéreux pour le commerce européen, en dépit des traités. La marchandise dans les ports de la côte est en outre toujours passible d'un cadeau fait au chef du pays et proportionné à sa puissance.

LOARER,
Capitaine au long cours.

Digitized by Google

VOYAGE EN AFRIQUE

PAR M. STANISLAS D'ESCAYRAC.

M. Stanislas d'Escayrac, membre de la Société de géographie et de la Société orientale, a lu récemment à la séance générale de la Société de géographie, le résumé du voyage qu'il vient d'accomplir en Afrique. Nous reproduisons ci-après son intéressante lecture.

Ayant quitté le Caire dans les premiers jours d'octobre 1849, je me rendis par barque, en un mois et demi, à Wadi-Halfa, où je fis l'acquisition des dromadaires de selle et de bât dont j'avais besoin pour continuer ma route. M'écartant alors un peu du Nil, je suivis, à quelque distance, la rive droite de ce fleuve, que je traversai après douze journées de marche, pour descendre à Dongola [1], ville dont la fondation est peu ancienne, chef-lieu actuel de la moudherie si vaste de Dongola et Berber, qui fait partie du gouvernement général dont le siége est à Khartoum.

Après un séjour de deux mois environ à Dongola, je quittai cette ville à la tête d'une caravane de deux cents chameaux et de cent quatre-vingts hommes, qui se dirigeait sur le Kordofan, pour y échanger, contre des esclaves, de l'ivoire et de la gomme, les produits manufacturés de l'Europe et de l'Egypte. Je m'arrêtai aux puits de Om-Bellila, Ouay, Djebel-âbd-el-Hadi (Djebel-Haraza), au lac de Kaymar, au village de Bara, suivis quelque temps, pendant ce voyage, par une troupe (goum) des Arabes Beni-Djerar. Nous ne fûmes cependant pas attaqués. Moins heureux que nous, il y a deux ans, une caravane, qui comptait deux cents hommes, fut taillée en pièces au puits de Ouay par des Arabes venus du Dar-Four. Un danger non moins grand nous menaça cependant à ce puits : nous n'y trouvâmes d'eau que la quantité que nous consommions dans une journée, et le puits du Djebel-âbd-el-Hadi était à cinq jours de marche. Il n'y avait pas de temps à perdre. Je réduisis les rations de moitié, et, triomphant de la fatigue des chameaux, j'eus le bonheur d'atteindre, après une marche de soixante heures, l'étape que la soif nous faisait tant désirer.

[1] On ne doit pas confondre cette ville avec Dongola-el-Adjouz, qui n'offre plus qu'un amas de ruines peu intéressantes, et est placée sur la rive droite du fleuve, au sud de la nouvelle cité.

Digitized by Google

Dix-huit jours de marche m'avaient conduit à Lobeid. J'y passai quelques semaines, et je fis une excursion à Dar-Hammar, sur la frontière du Dar-Four et aux montagnes du Taggele. L'armée faisait une r'azia sur les Arabes Baggara, qui depuis longtemps refusaient l'impôt.

Le voyage du Dar-Four n'est pas aujourd'hui très-dangereux; mais la méfiance inspirée par les Turcs y est très-grande, et tous les blancs passent dans le Soudan pour des Turcs. Il y a deux ans, un Français, ancien soldat et tout à fait illettré, pénétra à Caubé, persuadé qu'il y ferait fortune. Le sultan Hosseyn-Ouad-Fadel lui fit donner deux dromadaires, et lui intima l'ordre de quitter sur-le-champ le pays.

Hosseyn, du reste, a fait mettre en liberté un noir du nom d'Abd-el-Kerim, auquel l'Angleterre avait confié une mission proportionnée, je suppose, au degré de ses connaissances, et que le sultan Fadel avait fait transporter aux mines de cuivre.

Je me rendis en dix jours de Lobeid à Khartoum. Une erreur de mon guide nous fit perdre la route pendant trente heures, et nous fit cruellement éprouver la soif. La température était excessive; le thermomètre, qui d'ordinaire marquait 45°, s'éleva, par les vents du Désert, à 49°,8; le sable, à 0m,1 de profondeur, élevait le thermomètre à plus de 60°.

Je rencontrai à Khartoum dom Ignace Knoblecher, supérieur de la mission apostolique. Il venait de remonter le fleuve Blanc jusque sous le 4e degré de latitude nord. S'étant trouvé sous ce parallèle en janvier, il avait reconnu que le fleuve commençait à croître; et comme il ne tombe en décembre et janvier de pluies qu'au sud de l'équateur, il ressortirait de ce simple fait, ce qu'un savant illustre a déjà pressenti, à savoir : que le Nil prend sa source dans l'hémisphère austral, et peut-être, comme le disent les gens de Zanzibar, dans ce lac situé à quinze journées à l'ouest de leur île, et à peu près sous le 6e degré de latitude sud. De Khartoum, j'ai, en dix jours, gagné Berber par la rive droite du Nil, et de Berber j'ai atteint en douze jours Souaken, en traversant le désert parcouru par les pasteurs nubiens, bysharas, amarer, etc. De Souaken, aujourd'hui dépendance du pachalik des villes saintes, une barque m'a conduit à Djedda, d'où j'ai regagné l'Egypte par Coseïr. Ma connaissance de la langue arabe et des usages de ces contrées, mes relations avec un grand nombre de khabirs (guides), de gellabs (marchands d'esclaves), et surtout de takrouris (pèlerins noirs), m'ont permis de recueillir, pendant ce voyage, de nombreux itinéraires et des renseignements précieux sur les principaux États du Soudan, sur leur situation politique et leur mouvement commercial.....

St. d'Escayrac.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE.

Constantinople, 5 mai.

D'après une correspondance de Rhodes, en date du 18 avril, transmise au *Journal de Constantinople,* les tremblements de terre continuaient toujours dans cette île avec une extrême violence. La journée du 13, entre autres, a été signalée par les phénomènes les plus effrayants. La mer s'élevait de plusieurs mètres au-dessus de son niveau et inondait le rivage; les montagnes se fendaient dans toute leur longueur et s'écroulaient les unes sur les autres; d'énormes quartiers de roc, détachés violemment, roulaient à chaque moment dans la plaine avec un fracas épouvantable; la terre se crevassait, et les pierres éclataient comme à l'explosion d'une mine cachée sous le sol. Les secousses sont tellement rapprochées, qu'il est impossible de les compter; les plus violentes, et surtout celles qui ont lieu la nuit, sont précédées de détonations semblables à des coups de canon. L'atmosphère se charge de miasmes sulfureux qui empêchent la respiration. A Macri, à Levisi, il ne reste plus pierre sur pierre. Les habitants, réfugiés dans la plaine, qui s'entr'ouvre de moment en moment comme pour les engloutir, n'ont plus où planter leurs tentes, et sont réduits à attendre dans l'immobilité et dans le désespoir qu'il plaise au ciel de mettre un terme au terrible fléau.

L'insurrection de la Bosnie touche à sa fin; chaque jour voit arriver de nouveaux détachements de prisonniers que le gouvernement dirige vers l'intérieur de l'Anatolie. La découverte parmi ces prisonniers d'un certain nombre d'officiers autrichiens a causé ici une sensation pénible, et paraît devoir être l'objet d'une note adressée par le divan à l'internonciature. Toutefois les journaux semi-officiels de la localité rapportent le fait sans le commenter.

On a reçu la nouvelle de Bucharest que le mouvement de retraite de l'armée russe d'occupation avait commencé le 27, et que la première brigade était déjà arrivée en Bossarabie. Dès que les troupes russes auront évacué les principautés, les troupes ottomanes, à leur tour, se retireront de l'autre côté du Danube, où elles occuperont Widin, Ratchuk et Silistrie. Une autre division de l'armée de Romélie prendra position

Digitized by Google

à Choumla, Timora et Nisse. Ahmed-refik efendi, qui a rempli avec tant de distinction la mission difficile qui lui était confiée, reviendra alors à Constantinople, où il est attendu de jour en jour. Il sera remplacé comme représentant du pouvoir central, par Chebik efendi, membre du conseil d'Etat, nommé par ordonnance impériale en date du 23 avril, *inspecteur général* des provinces danubiennes avec la charge spéciale de s'assurer que les intentions du gouvernement sont partout exécutées. Chebik efendi doit partir le 13 courant pour aller remplir sa mission. De leur côté, les deux hospodars de Valachie et de Moldavie ont donné l'assurance à la Porte que l'administration locale s'occupait sérieusement de la question relative à la suppression des quarantaines entre la Moldo-Valachie et le reste de la Turquie d'Europe, et que cette importante mesure serait mise à exécution aussitôt après l'évacuation complète des principautés.

Le 26 avril, le général Aupick s'est rendu en grande cérémonie, accompagné des principaux officiers de sa mission, au palais impérial de Tchéragas, où il a été reçu en audience de congé par le sultan. Le dimanche suivant, la nation tout entière, ayant à sa tête M. David Glavani, premier député, s'est réunie dans la grande salle du palais de France, pour faire ses adieux à son représentant. M. David Glavani a lu une adresse dans laquelle il exprimait, en termes chaleureux, la reconnaissance de la colonie pour le général, et les regrets que lui causait son départ. Le soir, il y a eu grande réception à l'ambassade. Le général doit s'embarquer après-demain à bord du bateau à vapeur de station, *la Vedette;* il s'arrêtera quelques jours à Athènes et à Naples, et se rendra ensuite à Marseille. M. le comte de Gabriac, premier secrétaire, gérera les affaires de la légation jusqu'à l'arrivée de M. de Lavalette.

Aa'li-Pacha doit partir demain pour Broosse, où il va prendre les eaux. Fuad efendi, *mustechar* (conseiller) du grand-vésir, a été désigné pour remplir pendant son absence *l'intérim* du ministère des affaires étrangères. Il serait possible que cette nomination amenât quelques autres changements dans le personnel du divan; mais il n'y a encore rien de décidé.

A. Ubicini.

INDE.

La malle de l'Inde, partie de Bombay le 3 avril, apporte les nouvelles les plus rassurantes sur la situation de la péninsule. Il ne s'est fait aucun mouvement de troupes, et les provinces du nord-ouest paraissent jouir de la plus profonde tranquillité. L'attention publique ne se préoccupe plus d'opérations militaires et peut se livrer tout entière à l'étude des améliorations matérielles. Les travaux du chemin de fer de Bombay avancent rapidement; ceux du chemin de fer de Calcutta seront entrepris après la saison des pluies, et l'on espère qu'ils seront poussés avec vigueur. Les projets primitifs proposaient, pour chacune de ces lignes, l'établissement d'une double voie; mais on a dû modifier les plans, et on ne construira, dit-on, qu'une seule voie, afin de réduire autant que possible le chiffre des dépenses. On ne saurait, en effet, se dissimuler que les éléments de recette pour les chemins de fer indiens ne se dé-

Digitized by Google

velopperont que très-lentement; la population européenne est encore relativement peu nombreuse, et les Indiens ne se déplacent pas aisément. Les transports consisteront donc presque exclusivement en marchandises, et le tarif devra être maintenu à un taux assez bas, tandis que les approvisionnements de charbon coûteront fort cher. En résumé, il serait difficile de garantir, dès à présent, le succès de l'opération financière; mais, comme œuvre politique et commerciale, la création de chemins de fer exercera une grande influence sur la prospérité de l'Inde, et multipliera les moyens d'action que possède déjà le gouvernement. Quant aux relations de l'Orient avec l'Europe, elles seront très-sensiblement accélérées par la construction de la ligne qui, traversant la péninsule dans toute sa largeur, reliera Calcutta et Bombay. On économisera ainsi, pour les dépêches, ce long détour que les malles doivent faire pour joindre la pointe sud de Ceylan, et, de là, remonter vers la mer Rouge.

Le budget de l'Inde, pour le dernier exercice, se soldera par un léger excédant de recettes. Depuis dix ans, le déficit semblait être devenu l'état normal, et, malgré les ressources de la compagnie, cette situation financière commençait à inspirer quelques inquiétudes. Le Scindh coûte encore par an 750,000 liv. sterl., tandis que le Pendjâb laisse un bénéfice d'environ 1/2 million sterling. Nous avons déjà signalé les grands travaux de canalisation, de culture et de routes qui ont été récemment entrepris par l'administration, pour mettre en valeur les provinces récemment annexées à la domination britannique. Ces dépenses portent déjà leurs fruits, et les bénéfices qu'elles procurent hâteront sans doute la prise de possession du Nizam. Cette opération n'a été retardée jusqu'ici que par la crainte d'aggraver le déficit.

Le commerce de Bombay a été fort peu animé pendant la deuxième quinzaine de mars; il y a eu surtout ralentissement notable pour les exportations; les prix des cotons ont subi une forte baisse.

PERSE.

Le journalisme fait des progrès dans le monde. Une lettre de Tiflis, en Géorgie, annonce la publication d'un journal à Téhéran, capitale de la Perse. C'est un Anglais, nommé Burgess, qui en est l'éditeur. Il a reçu du schah un privilége et fait paraître sa feuille en persan, sous le patronage du premier ministre, Mirza-Tahi-Chan. Le premier numéro a paru le 25 janvier. Il contient entre autres un article sur la nécessité d'établir des corps-de-garde dans la ville de Téhéran. Un autre article est consacré à prouver l'utilité d'envoyer des consuls persans à Bombay et à Londres. Dans un troisième, l'éditeur démontre la nécessité d'établir un service régulier de postes dans toute la monarchie.

ALGÉRIE.

M. le ministre de la guerre, sur la proposition de M. le général Daumas, a accordé à M. O. Mac Carthy un baromètre, deux thermomètres *à maxima* et *à minima*, un pluviomètre, ainsi qu'un exemplaire du dictionnaire français-berbère publié par le ministère de la guerre.

Digitized by Google

Nous sommes heureux d'exprimer, au nom de la Société orientale, toute notre reconnaissance pour ce nouveau témoignage d'intérêt que M. le ministre de la guerre et l'honorable général qui administre les affaires de l'Algérie, ont bien voulu accorder à M. Mac Carthy. Les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier le zèle et le mérite si distingué de notre collègue par les articles que nous avons déjà publiés et qui ne forment encore qu'une partie de ses travaux d'exploration. Les ressources mises à la disposition de M. Mac Carthy lui permettront de poursuivre ses études, qui méritent, à tous égards, les encouragements du ministère de la guerre.

— Le *Moniteur algérien* a publié le tableau récapitulatif des recettes effectuées par les receveurs des douanes en Algérie pendant le premier trimestre 1851 et leur comparaison avec celles du trimestre correspondant de 1850.

Il résulte de ce tableau :

1° Que les *produits et revenus du Trésor* dans les trois provinces d'Alger, Oran et Constantine, se sont élevés à 596,769 fr. 62 c. pendant le premier trimestre 1851, somme supérieure de 77,671 fr. 10 c. à la recette du premier trimestre 1850, laquelle n'avait été que de 519,098 fr. 52 c.

2° Que les *produits et revenus locaux et municipaux* se sont élevés, pendant le premier trimestre 1851, à 635,532 fr. 47 c., somme inférieure de 32,981 fr. 33 c. à la recette du premier trimestre 1850, laquelle avait atteint 668,513 fr. 80 c. Cette diminution regrettable, et dont le *Moniteur algérien* ne fournit pas l'explication, s'est surtout fait sentir dans la province d'Oran.

Des trois provinces, c'est celle d'Alger dont les recettes présentent, en général, le plus d'accroissement.

— Le *Moniteur* contient un décret destiné à activer la colonisation en Algérie et à faciliter les concessions de terre en modifiant les formalités exigées jusqu'à ce jour.

Ce décret est accompagné d'un rapport du général Randon, ministre de la guerre. Voici la partie du rapport qui expose les améliorations que le nouveau décret a pour but d'apporter à l'état de choses actuel :

« Monsieur le président,

. . . . . .

. . . . . .

« Il n'a été accordé jusqu'à ce jour, aux autorités provinciales de l'Algérie, qu'une insuffisante délégation de pouvoirs pour la délivrance des concessions. Il en résulte que beaucoup de demandes, échappant à leur compétence par l'application des principes exagérés de contrôle et de centralisation, sont soumises à des lenteurs nuisibles à tous les intérêts.

« Le projet (art. 2 et 14) remédie, dans une limite raisonnable, à cet

Digitized by Google

inconvénient, en élevant de 25 à 50 hectares le maximum des concessions pouvant être accordées sur place par les soins des autorités provinciales. De cette manière, toutes les concessions destinées à constituer la petite et la moyenne propriété, qui sont les plus nombreuses et qui exigent plus impérieusement que les autres une décision prompte, seront toujours délivrées très-rapidement.

« Aujourd'hui, les colons reçoivent, au moment de leur mise en possession, *un titre provisoire* indiquant les conditions imposées et le délai accordé pour leur accomplissement. Pendant toute la durée de ce délai, le concessionnaire ne peut valablement conférer une hypothèque sur la propriété, ni l'aliéner, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable de l'administration. Ce délai expiré, il est procédé à une vérification des travaux effectués ; si les conditions sont remplies en totalité, le colon reçoit un titre définitif de propriété ; si elles ne sont remplies qu'en partie, il peut obtenir, soit un titre partiel de propriété, soit une prorogation de délai; si le colon n'a rien fait, il doit être frappé de déchéance, et l'immeuble retourne à l'Etat; le titre provisoire ne confère ainsi qu'un simple droit de jouissance, qui peut, à certaines conditions, constituer ultérieurement un droit de propriété : c'est une simple *promesse de concession*, soumise à une condition suspensive.

« Ce mode de concession renferme l'un des vices principaux de la législation actuelle, car il occasionne de très-grandes difficultés pour les concessionnaires, qui ne peuvent jamais trouver de crédit avec leur titre provisoire, qu'à des taux d'intérêt ruineux. Le projet (art. 3 et 7) lève ces entraves, en prescrivant de délivrer immédiatement aux concessionnaires, non plus un simple *titre provisoire*, mais un titre de *propriété avec clause résolutoire* en cas d'inexécution des conditions imposées, et en leur conférant, sous la seule réserve de cette clause résolutoire, le droit d'hypothéquer et d'aliéner, sous toutes les formes, les immeubles concédés.

« Jusqu'à ce moment, il n'a jamais été assigné aux concessionnaires aucun délai obligatoire pour la prise de possession. Par suite, il arrive quelquefois que des concessionnaires inactifs diffèrent indéfiniment de se présenter, et que les immeubles restent ainsi inoccupés, au détriment des intérêts de l'Etat et de la colonisation. Le projet (art. 4 et 5) comble cette lacune en déclarant déchu, de plein droit, tout concessionnaire qui n'aura pas requis sa mise en possession dans les trois mois de la date de la concession.

« D'après la législation actuelle, les concessions d'une étendue de 100 hectares et au-dessus imposent aux concessionnaires l'obligation de déposer, préalablement à leur entrée en possession, un cautionnement calculé à raison de 10 fr. par hectare. Cette obligation, qui prive les colons d'une partie de leurs moyens d'action, n'est pas nécessaire pour assurer l'exécution des travaux prescrits, car la clause résolutoire fournit à ce sujet une garantie suffisante. Le projet (art. 6) abroge cette disposition.

« Dans l'état des choses, la vérification des travaux imposés aux con-

Digitized by Google

cessionnaires est effectuée simplement par un inspecteur de colonisation ou par tout autre délégué de l'autorité administrative. Cet acte est d'une grande importance, puisqu'il doit avoir pour résultat ou d'affranchir la propriété de la clause résolutoire, ou d'anéantir la concession et tous les droits du concessionnaire. Il a paru essentiel de l'entourer de garanties plus réelles : tel est l'objet des art. 8, 9 et 10 du projet.

« En permettant au concessionnaire de vendre ou d'hypothéquer la terre concédée, l'administration a voulu faciliter et assurer l'exécution du contrat; elle pourrait certainement, sans excéder les limites d'un droit légitime, exiger en toute circonstance l'accomplissement rigoureux des conditions qu'elle impose et se borner, en cas d'inexécution totale ou partielle de ces conditions, à reprendre possession de l'immeuble. Toutefois, il y aurait des inconvénients graves à déclarer obligatoire, d'une manière absolue, l'exercice de ce droit. L'éventualité d'une déchéance empêcherait souvent les colons de se procurer les fonds nécessaires à leurs travaux, en rendant trop précaire le gage hypothécaire qu'ils offriraient, et les intérêts généraux de la colonisation en éprouveraient un notable dommage. Pour obvier à ces difficultés, le projet (art. 11 et 12) tempère la rigueur des déchéances par le principe nouveau d'une mise en adjudication au profit du concessionnaire, lorsqu'il a fait sur l'immeuble des améliorations utiles.

« Il était convenable et juste, en améliorant la position des concessionnaires futurs, d'accorder les mêmes avantages aux concessionnaires anciens, et notamment de leur conférer le droit de faire convertir leurs titres provisoires en titres définitifs, excepté pour les concessions faites dans les colonies agricoles, qui sont et doivent continuer de rester régies par la loi spéciale. L'art. 13 du projet a été rédigé dans ce but.

« Enfin l'art. 14 rend les dispositions du nouveau décret applicables aux territoires militaires, et prévient toute incertitude en indiquant l'autorité qui, dans ces territoires, exerce les attributions conférées au préfet pour les territoires civils.

« Telles sont, monsieur le Président, les principales dispositions du décret délibéré et adopté par le conseil d'Etat.

« Ce décret apporte au régime des concessions en Algérie des améliorations essentielles que consacrera plus tard, je n'en doute pas, la loi à intervenir. Je ne puis donc que vous prier de vouloir bien l'approuver.

« Le ministre de la guerre, RANDON. »

Suit le décret conforme aux propositions contenues dans ce rapport.

Constantine. — Les inquiétudes un moment conçues sur les suites de l'engagement du 10 avril n'étaient nullement fondées. Après cette sérieuse affaire, M. le général Bosquet est descendu avec 2,400 hommes et 300 chevaux, jusqu'à l'oued Sahel, chez les Beni-Abbès. Il a trouvé la vallée tranquille, et les insurgés n'ont fait depuis contre nous aucune nouvelle tentative. Le mouvement insurrectionnel paraît donc à peu près apaisé ; car en Afrique, quand les insurrections ne se développent

Digitized by Google

pas, elles tombent naturellement, parce que les Kabyles, pas plus que les Arabes, ne peuvent tenir campagne longtemps.

Suivant un bruit généralement accrédité à Constantine, des mesures intelligentes et basées sur la connaissance du pays venaient d'être prises, tant pour assurer le flanc gauche des troupes qui vont opérer dans la petite Kabylie, que pour maintenir les tribus insoumises du Djurjura, sans toutefois pénétrer dans leurs montagnes.

Le chérif Bou-Baghla et les Beni-Mellikeuch seront donc bien surveillés, lorsque le général Saint-Arnaud se mettra en opérations.

Le corps expéditionnaire paraît devoir être composé de douze bataillons, organisés en deux brigades, et comptant 7 à 8,000 baïonnettes.

Bou-Ackas et Ben-Azedin, ces fameux chefs du Ferdjïoua et du Zouagha, ont, avant l'entrée en campagne, multiplié leurs démarches pour obtenir les satisfactions que les intérêts bien entendus de notre politique nous font un devoir de leur accorder.

Bou-Ackas était arrivé depuis quatre jours à Constantine, quelques heures seulement après le départ du gouverneur général. Il a beaucoup regretté de ne pas l'avoir vu, et il voulait le suivre à Philippeville; mais il était trop tard, le gouverneur devant s'embarquer immédiatement.

Bou-Ackas comprend parfaitement la situation et l'ordre avec lequel nous procédons dans les affaires des Kabyles. Pourvu que son gendre Si-ben-Ali-Chérif soit vengé et rétabli chez lui à Chellata, peu lui importe l'époque de cette réparation. Il est d'ailleurs très-disposé à accompagner nos colonnes à Djijelli et le demande même avec instance. De la part d'un homme de cette importance, cette démonstration est décisive. Il y gagnera sans doute quelques petites tribus : les Beni-Afer, les Beni-Foukhal, les Beni-Khelil et les Beni-Ourzedlin, qui naturellement se rattacheront à son commandement.

Le général Saint-Arnaud fait faire en ce moment par les Kabyles eux-mêmes, sous les ordres du caïd Saoudi, et dirigés par le capitaine Labrousse, chef du bureau arabe de Philippeville, la route muletière de cette place à Collo.

Cette route est bien tracée et a partout un mètre et demi de largeur au moins. Elle sera terminée à la fin d'avril. Le génie prête ses outils; les Kabyles en répondent et l'administration n'aura à débourser que les frais de quelques réparations insignifiantes. Avant un an, la route de Collo à Constantine sera ouverte par la vallée de l'oued Guebli. Puis viendront celles de Djijelli à Milah, et de Collo à Djijelli, routes qui, tout en consolidant notre domination, assureront de nouveaux débouchés à notre commerce et à notre industrie. C'est ainsi que la conquête pacifique du pays se poursuit incessamment, de concert avec la conquête militaire.

— Par arrêté du 1er mars 1851, M. le gouverneur général de l'Algérie a nommé M. Cherbonneau directeur de l'école arabe-française supérieure de Constantine; M. Machuel, directeur de l'école arabe-française

Digitized by Google

de garçons, et madame Aguiré, directrice de l'école arabe-française des jeunes filles.

Depuis le 15 septembre 1847, une école avait été créée à Constantine par le professeur de la chaire d'arabe.

L'autorité militaire, désireuse de patroner une bonne œuvre, avait mis à la disposition de M. Cherbonneau tous les moyens de continuer son œuvre et de la mener à bonne fin. Des interprètes, des Khodjas et même des chaouches sortirent de l'école de Sidil-Akhdar.

La commission de l'instruction publique en Algérie fit entendre à l'Assemblée nationale, dans la séance du 3 avril 1849, par la voix de M. Ferdinand Barrot, un rapport très-flatteur sur l'œuvre de M. Cherbonneau. La récompense de notre professeur fut de voir créer, quatre ans après, dans plusieurs villes de l'Algérie, des écoles maures-françaises de divers degrés, et d'être nommé lui-même directeur de l'institution des adultes musulmans.

La veille de sa nomination, le professeur devait commencer son œuvre par la publication d'un livre à l'usage des indigènes, qui a pour titre : *Elements de la phraséologie française*, avec une traduction en arabe vulgaire (idiome africain). C'est le premier ouvrage qui ait été publié par les chrétiens pour les musulmans depuis notre conquête. Ce livre, dont l'auteur a fait hommage à M. le général de Saint-Arnaud, marquera peut-être la date d'un rapprochement si désiré entre la nation française et le peuple de Mahomet.

L'école supérieure de Sidil-Akhdar compte de vingt à vingt-cinq adultes auxquels on enseigne la grammaire française, la conversation, le style épistolaire et la géographie.

L'école primaire de Sidi-Djellis, dirigée par M. Machuel, est plus nombreuse. Les jeunes élèves sont au nombre de trente. L'enseignement consiste dans la lecture, l'écriture et les éléments de la phrase française. On y démontre aussi les principes de l'écriture et de la lecture arabe. Le directeur est un homme recommandable, qui a étudié pendant plusieurs années la littérature arabe au cours de M. Bresnier. Le noyau de son école est formé d'une vingtaine d'enfants, préparés par le professeur de Sidil-Akhdar, et qui ne se trouvaient pas de force à suivre les cours de l'enseignement.

La troisième institution, qui est celle de Sidi-Remmah, pour les jeunes musulmanes, a pour directrice madame Aguiré, que son instruction et son brevet de capacité avaient signalée à l'attention du gouvernement. Madame Aguiré compte déjà une quinzaine d'enfants. Elle est assistée par Lella-Aïcha-Bent-Bitche, sous-directrice.

Indépendamment de l'instruction primaire que reçoivent dans cette école les jeunes filles, on les occupe aussi à des travaux de couture et de tapisserie. (*Le Progrès* de Constantine.)

Province d'Oran. — La colonne du général de Mac Mahon est partie le 22 avril de Tlemsên, et elle est arrivée à Sebdou le 24, après avoir campé successivement à *Aïm H'afir*, sur la lisière du bois des Beni

Digitized by Google

Hedîel et à *Tefesra*, près de la rive gauche de la Tafna, dans le pays des Beni Snouss, duquel elle est sortie par le Temèt el Ibel (le défilé des Chameaux). Laissant l'infanterie au camp de Sebdou, le général s'est dirigé avec sa cavalerie, composée de quelques escadrons de chasseurs d'Afrique et de spahis, sur *El Aricha*, afin de rassurer les H'améïan, ménacés par une espèce d'intrigant se donnant le titre de sultan, et qui paraît du reste, de sa personne, n'avoir pas dépassé Figuigh, sur la frontière marocaine. A l'approche de nos cavaliers, les agresseurs, à longue portée, se sont enfuis jusqu'à Guesdîr, dans le Chot Grarbi.

Le général est rentré hier, 27, et se dirige demain vers l'ouest, en remontant la vallée de Sebdou, par Sidi Yah'ia Ben Sfla, Aïn Sba et Forno. On fera séjour à Forno, et de là on rabattra sur Lalla Magrnia en longeant la frontière. Tout porte à croire que le reste de l'itinéraire pour renter à Tlemsên sera le même que l'année dernière, Djema Ghrazaouât (Nemours), le pays des Trara, des Oulhaça et des Grossel.

Le marché de Sebdou se tient tous les jeudis ; c'est un nouveau khremîs. Ceux du 17 et du 23 avril n'ont rien présenté de particulier ; le mouvement imprimé par la création de ce nouveau centre d'affaires se soutient. On y apporte toujours beaucoup de laine ; au dernier marché le prix des laines était de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 60 c. la toison.

COLONIES.

Un pêcheur noir de la Martinique, nommé Mano, qui habite la Trinité, district de cette île, a inventé un bateau sous marin, d'après un plan entièrement nouveau. Ce bateau, qui a environ sept mètres de long, est d'une forme elliptique. Il a sur ses côtés deux grandes palmes en forme de nageoires, et à l'arrière une hélice qui sert à la propulsion. Il a été expérimenté le 3 mars en présence du maire, du conseil municipal et des autorités de la Trinité. Mano s'est renfermé dans le bateau, avec trois de ses camarades, et il a franchi sous l'eau une distance d'environ cinquante kilomètres, pendant laquelle son appareil s'est parfaitement comporté. Ce résultat a excité dans le pays un véritable enthousiasme, et le pauvre noir a été porté en triomphe par ses camarades.

Mano, qui possède un petit avoir qu'il doit à son travail et à sa bonne conduite, a construit son bateau lui-même, avec l'aide de ses fils, et il a mis deux ans à atteindre ce résultat. Après l'expérience qu'il a tentée, il a fait subir des modifications à son appareil, et il doit recommencer un nouveau voyage sous-marin. Il ne désespère pas de pouvoir entreprendre bientôt le passage de la Martinique à la Guadeloupe, lorsque son invention aura reçu de nouvelles améliorations.

J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Lettres sur la Turquie, par M. A. Ubicini. — Paris, Guillaumin, éditeur, rue Richelieu, 14. — 1851.

L'un de nos collaborateurs, M. Ubicini, vient de publier sur la Turquie une série de *lettres* pleines d'intérêt. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles qu'a prononcées M. Blanqui en présentant à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 26 avril 1851, l'ouvrage de M. Ubicini :

« Je suis chargé d'offrir en hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ubicini, un ouvrage intitulé *Lettres sur la Turquie* (première partie), et qui sera complété par la publication d'un second volume. Ce livre est très-intéressant en ce qu'il présente le résultat des réformes opérées en Turquie depuis le hatti-cherif de Gulhanè, c'est-à-dire l'ensemble de l'organisation politique et administrative dont le sultan Mahmoud avait jeté les bases, et que le sultan actuel, son successeur, a appliqué à tout l'empire sous le nom de *tanzimat*. L'excellent travail de M. Ubicini renferme une quantité de matériaux et de considérations du plus grand intérêt, et qui appellent au plus haut degré l'attention de l'économiste et de l'homme d'Etat désireux d'étudier le grand mouvement de régénération qui se manifeste en Orient. Je ne puis aujourd'hui que les indiquer sommairement, tout en me proposant d'y revenir.

« Il convient de signaler des documents nouveaux sur la statistique de l'empire ottoman, sa population, la répartition d'après les races et les religions, l'exposé des nouvelles divisions administratives et financières, des forces militaires, ou, pour me servir de l'expression reçue, des *emplois de l'épée ;* des vues nouvelles sur l'organisation de la société religieuse ; un excellent chapitre sur les lois civiles et criminelles ; des détails sur la presse en général et sur la presse périodique, sur les finances, sur la propriété, sur le budget des recettes, sur le budget des dépenses et sur la réforme financière, etc.

« Dans le second volume, M. Ubicini doit s'occuper des populations dépendantes de l'empire ottoman, si différentes d'origine, de langue et de civilisation, avec lesquelles les Osmanlis ont longtemps repoussé toute solidarité. C'est alors que l'on verra s'il y a réellement une Turquie, si elle peut être organisée sous une forme unitaire. Le chiffre total de la population de la Turquie est de 35 millions d'habitants, sur lesquels on compte 11 millions d'Osmanlis. On comprend dès lors l'importance de l'assimilation et de la fusion des races.

« Dans l'état actuel des choses, je puis dire que toutes les matières contenues dans le premier volume publié par M. Ubicini ont été admirablement traitées par lui, et que je ne connais sur l'Orient, en fait de

Digitized by Google

livres qui puissent lui être comparés, que celui de M. A. Boué, qui a le désavantage d'être plus ancien, et, par conséquent, de ne pas être aussi complet sur les réformes opérées dans ces dernières années. »

Nous nous proposons de consacrer, dans cette *Revue*, un article spécial à l'examen de l'ouvrage qui a déjà reçu, au sein de l'Institut, une marque si honorable d'estime.

J. D'ESCHAVANNES.

***Réflexions sur l'Algérie et les moyens de contribuer à sa colonisation à l'aide de cultivateurs choisis dans le département de la Seine-Inférieure.* — 1848.**

***Observations sur la colonisation de l'Algérie.* — 1849.**

***Réflexions sur la colonisation de l'Algérie à l'aide des enfants trouvés ou abandonnés.* — 1850.**

Par M. BAILLET, ancien avoué à Rouen.

Ces trois brochures, publiées par M. Baillet, ancien avoué à Rouen et président du comité de la Société rouennaise algérienne, contiennent sur la colonisation de notre possession d'Afrique des idées justes, praticables et dignes de fixer l'attention. Avant que le décret, rendu en 1848 par l'Assemblée constituante, eût ordonné la création de colonies agricoles, M. Baillet avait proposé de former en Algérie un certain nombre de villages à l'aide de cultivateurs choisis dans un même département, notamment dans celui de la Seine-Inférieure. Il a, depuis, montré le parti que l'on pourrait tirer de la colonisation au moyen des enfants trouvés ou abandonnés. A ce sujet, il a adressé au conseil général de la Seine-Inférieure une pétition qui a été accueillie avec faveur, mais dont les propositions n'ont pu encore être mises à exécution.

Le département de la Seine-Inférieure est l'un des plus intéressés à la prospérité algérienne. Il expédie en Afrique les produits de ses fabriques pour une somme très-considérable, et ce débouché s'agrandira à mesure que la colonisation prendra de nouveaux développements.

Nous ne saurions, dans cette courte notice, exposer complétement les plans de M. Baillet; nous nous bornons à les signaler à la sollicitude de l'administration et à l'attention des colons.

J. D'ESCHAVANNES.

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

RAPPORT DU JURY CENTRAL

SUR

L'EXPOSITION DES PRODUITS ALGÉRIENS.

Quatrième et dernier article[1].

CHAPITRE CINQUIÈME.

MINOTERIES ET COUSCOUSSOUS.

M. Payen, rapporteur.

MM. **LAYA** et **Ce**, faubourg Babeloud, à Alger.

L'établissement de MM. Laya et compagnie comprend 5 paires de meules, les bluteries et accessoires; son moteur se compose d'une machine à haute pression de la force de 20 chevaux.

Cette usine, la plus considérable de ce genre en Algérie, a fourni, dès les premiers temps de son installation, des farines de qualités supérieures à celles que l'Algérie tirait de Livourne pour les pains de luxe et la pâtisserie.

MM. Laya et compagnie emploient les blés durs; ils livrent annuellement environ 40,000 hectolitres de farines, de qualité telle, qu'on l'applique à la confection des pains les plus recherchés et qu'on peut cependant vendre deux centimes au-dessous de la taxe officielle. En tirant un meilleur parti des blés, la minoterie de MM. Laya a élevé le prix de la matière première et rendu ainsi des services à la colonie. En effet, cette entreprise a pu seule, jusqu'ici, acheter les blés au même prix que l'administration du gouvernement. Le jury central décerne une médaille d'argent à MM. Laya et compagnie.

M. **LEBAILLE**. (Département de Constantine.)

M. Lebaille a fait construire en 1843 un moulin à vapeur mu par une

[1] Voir les numéros de mars, avril et mai dernier.

Digitized by Google

force de 16 chevaux, garni de 4 paires de meules et desservi par 15 ouvriers.

Cette usine peut livrer annuellement environ 15,000 quintaux de farine. Elle a facilité les approvisionnements militaires, livré aux Européens des farines de bonne qualité à des prix plus bas que ceux des farines importées, et supplée avec un grand avantage la mouture à bras en usage chez les indigènes.

Ce résultat est digne de toute l'attention du jury, car un pareil changement dans les habitudes conduit directement à l'amélioration du sort des femmes arabes en les exonérant d'un travail pénible, insalubre et grossier; il réalise ainsi l'une des conditions les plus favorables aux premiers pas vers une civilisation définitive, en gagnant à notre cause un très-grand nombre d'opinions personnelles influentes.

Le jury central, appréciant l'utilité et la bonne direction de cet établissement, l'excellent exemple qu'il donne dans l'intérêt de la civilisation chez les Arabes et dans l'intérêt de la colonisation, décerne à M. Lebaille une médaille d'argent.

MUSTAPHA-BEN-KERIM, à Bône (département de Constantine).

Cet exposant se livre à la préparation en grand du kouskous, aliment granuleux qui contient toute la substance nutritive du blé, et que l'on emploie comme une base générale de l'alimentation sous forme d'un potage agréable cuit à la vapeur du bouillon.

Cette préparation utile a fixé l'attention du jury et mérité une médaille de bronze.

MM. Léopold **MOUREN** et **C**e, moulins de l'Ouest, à Alger.

MM. Léopold Mouren et compagnie se livrent avec succès à la mouture des blés tendres, dont ils obtiennent de belle farine blanche, et à la préparation des semoules avec les blés durs; ils confectionnent en outre des orges perlés.

Le jury central leur donne une mention honorable.

CHAPITRE SIXIÈME.

INDUSTRIES DIVERSES.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les objets dont l'examen nous a été confié se divisent naturellement en deux groupes; il était convenable de séparer les produits plus ou moins ouvrés, qui servent de matière première dans certaines industries, de

Digitized by Google

ceux qui ont reçu une façon et une destination définitives.

Il n'a pas été possible au département de la guerre de nous donner des renseignements sur la production, le commerce ou la fabrication de ces articles divers, et de nous en faire connaître les prix réels. En l'absence de toute information exacte, nous avons dû nous borner à apprécier et à constater le mérite du travail des échantillons exposés.

La sellerie et la fabrication des bottes et des babouches sont les industries qui paraissent le plus avancées; elles doivent leur réputation bien plus à l'excellente qualité des cuirs et des maroquins qu'à l'habileté des ouvriers. Les nombreux échantillons de vannerie, de marqueterie, de sculpture sur bois, de broderie en or, en argent ou en soie, etc., offrent, comme exécution, peu d'intérêt; on y remarque sans doute des dessins et des modèles pleins d'originalité, de goût et d'élégance, mais on trouve les mêmes mérites réunis dans les ouvrages des peuplades sauvages de l'extrême Orient, des Malais, des Tagals ou des Dayaks.

A quelque race qu'elles appartiennent, les peuplades qui vivent sous la tente de feutre ou dans la hutte de bambou ont les mêmes habitudes, nous sommes tenté de dire les mêmes traditions de travail. A Bornéo, à Luçon, aux Moluques, comme en Algérie, même simplicité de moyens, même caractère d'ornementation, peut-être plus de finesse d'exécution, plus d'adresse et de sûreté de main, et toujours prix modique. Il ne faut donc pas attribuer à ces divers articles arabes une valeur qu'ils n'ont jamais eue; mais, parce qu'ils ne sauraient être comparés aux produits de l'industrie savante de l'Europe et de l'industrie naturelle de l'Océanie, ce n'est pas à dire pour cela que la production doive en être découragée.

La vannerie, la boissellerie, la broderie, la sellerie

Digitized by Google

même, ont, en Algérie, une importance économique plutôt qu'industrielle; elles sont, en quelque sorte, inséparables de la vie sous la tente, et précieuses par l'alternance qu'elles offrent avec les travaux agricoles. Dans cette mesure, ces industries et plusieurs autres ont une utilité réelle, sous la condition, nous le répétons, d'être subordonnées aux exigences de la culture du sol, et de tirer parti surtout de produits indigènes. Au reste, les Arabes sont les meilleurs juges du développement qu'il convient de donner à telle ou telle fabrication : l'industrie est mieux assise et plus longtemps prospère sous le régime de la liberté que sous la tutelle de l'Etat.

Nous avons divisé ainsi les produits des industries diverses dont l'examen nous était confié :

1. Plumes d'autruche.
2. Crin végétal.
3. Chapeaux en feutre de coton et de poil.
4. Vannerie. (Nattes et chapeaux. Corbeilles et paniers. Eventails et écrans.)
5. Bois ouvré. (Boissellerie. Marqueterie et tabletterie. Sculpture.)
6. Chaussures. (Babouches. Bottes. Mules.)
7. Sellerie.
8. Gaînerie.
9. Broderie; passementerie; travail à l'aiguille.

Les divers objets classés dans les catégories ci-dessus sont, en Algérie comme en France, fabriqués, non pas dans des ateliers, mais en chambre; ils sont le produit du travail des tribus qui vivent sous la tente, ou d'ouvriers qui sont isolés et établis dans les villes. Il était difficile de déterminer ces divers producteurs à exposer eux-mêmes leurs ouvrages, et c'est grâce aux acquisitions faites par la préfecture d'Oran, au zèle obligeant de Sidi-Hamida, mufti d'Oran; du colonel Walsin d'Esterhazy, directeur du bureau arabe d'Oran; de Maklouf-Kalfoun, négociant d'Oran; d'Ismaël Oueld-Koede, lieutenant de spahis et maire du village des Nègres, banlieue d'Oran; de Si-Bouzian-o-Biedha, d'Oran; de Si-Mustapha-ben-Brahim, d'Oran; de Si-Abd-el-Kader-o-

Digitized by Google

Errin, d'Oran; c'est, disons-nous, grâce à eux que nous avons pu juger de quelques-unes des petites industries arabes.

SIDI-HAMIDA, mufti d'Oran, pour les selliers, les brodeurs, les vanniers et les tisserands d'Oran.

Ces fabricants doivent au zèle empressé et au désintéressement de leur mufti l'envoi à l'exposition des produits de leur travail. Nous signalerons plus loin les mérites qui distinguent ces échantillons, et nous aurons lieu de féliciter les brodeurs, entre autres, de leur habileté et surtout de leur goût original.

Dans l'ignorance où nous sommes des noms de ces divers fabricants, nous avons pensé devoir les confondre tous dans une même récompense, et la décerner à Sidi-Hamida, qui est leur chef religieux, leur élu au conseil municipal d'Oran, et dont le concours en toutes circonstances a été utile à l'administration française.

Le jury central, autant pour honorer Sidi-Hamida, mufti d'Oran, que pour encourager les fabricants dont les œuvres ont figuré à l'exposition, décerne une médaille d'argent à Sidi-Hamida, qui a présenté les ouvrages des selliers, des brodeurs, des vanniers et des tisserands d'Oran.

---

§ Ier. PLUMES D'AUTRUCHE.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

Un négociant d'Oran, Maklouf-Kalfoun, a présenté des plumes d'autruche des Hauts-Plateaux, les unes noires, du prix de 12 fr. le kilogramme, les autres blanches, à 3 fr. la pièce. On ne peut juger, d'après quelques échantillons de choix, de la qualité et de la valeur réelle de ces plumes, qui sont obtenues ordinairement par voie d'échange avec les peuplades de l'intérieur de l'Afrique.

---

§ 2. CRIN VÉGÉTAL.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

Le palmier nain (*chamærops humilis*) est très-abondant en Algérie, et surtout sur le littoral. Il rend improductives d'immenses étendues de terrain, et la difficulté de son extraction est telle, qu'on n'estime pas à moins de 500 fr. la dépense de défrichement par hectare; sur certains points on a dû renoncer à la mise en culture. Le désir de tirer parti d'un produit abondant et sans valeur, de compenser par cette utilisation les frais de défrichement, a fait trouver le moyen de transformer en papier et en crin les feuilles du palmier nain.

On connaît les inconvénients qui résultent de l'emploi de la laine et du crin pour la garniture des matelas et des meubles, et l'on a essayé de remplacer ces matières par l'agave, la caragate, la zostère, etc. L'usage de cette dernière plante est aujourd'hui assez répandu. Le palmier nain, converti

Digitized by Google

en crin, est à peu près inodore, durable, souple, mais peu élastique; il peut être cardé deux ou trois fois sans se briser et donne peu de déchet. Il trouve déjà un utile emploi pour la garniture des voitures et de certains meubles, et il est, sans contredit, de beaucoup préférable aux mélanges de crin et d'étoupe que les tapissiers et les carrossiers emploient si souvent pour les ouvrages à prix réduit.

L'application est trop récente pour qu'aucun résultat puisse être invoqué pour ou contre ce nouveau crin. Il y a cependant lieu de mentionner deux rapports favorables de la société agricole de l'Algérie.

MM. **AVERSENG** et **C**e, à Toulouse,

Ont été brevetés, le 7 juillet 1847, pour la conversion en crin, par le peignage et la teinture, de la feuille du palmier nain : ils exploitent ce brevet à Toulouse, depuis les premiers mois de 1848, et occupent à ce travail quarante ouvriers.

MM. Averseng et compagnie vendent 90 c. le kilog. leur crin végétal, c'est-à-dire à 50 pour 0/0 meilleur marché que la soie de porc. Il pèse, à volume égal, à peu près moitié moins que le crin animal, et offre l'avantage d'être moins attaqué par les vers. Trente-quatre tapissiers, carrossiers et tailleurs de Toulouse attestent que sa qualité est satisfaisante, et une vente de 25,000 kil., faite à cent dix personnes diverses, en deux cent vingt-deux livraisons dans les onze derniers mois, prouve que l'usage de ce crin commence à se répandre.

Le jury central, désireux d'encourager une fabrication qui fait détruire et utiliser une plante dont la présence est un obstacle à la mise en culture du littoral algérien, accorde à MM. Averseng et compagnie une mention honorable. Le jury espère que, l'expérience justifiant les prévisions des tapissiers et des carrossiers toulousans, il pourra, à l'exposition prochaine, récompenser plus dignement l'invention et les efforts de ces intelligents fabricants.

M. **BÉNIER**, à Alger.

Le brevet de M. Bénier porte la date du 27 novembre 1847; il est par conséquent postérieur de quatre mois et demi à celui de MM. Averseng et compagnie.

M. Bénier est un ouvrier tapissier qui paraît avoir eu à peu près en même temps que ses concurrents l'idée de convertir en crin la feuille du palmier nain. Il vend ce crin 75 c. et 1 fr. le kilogramme.

Par les considérations qui ont été énoncées plus haut, le jury accorde à M. Bénier une citation favorable.

---

§ 5. CHAPEAUX EN FEUTRE DE POIL ET DE COTON.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

On a plusieurs fois essayé non pas de feutrer le coton, mais de le faire entrer pour une proportion aussi forte que possible dans la composition du feutre pour chapeau. Jusqu'à présent les essais avaient été en France peu multipliés, et entrepris avec peu d'activité et d'habileté, tandis qu'en Angleterre on a obtenu d'assez beaux résultats.

Digitized by Google

L'exposition des cotons algériens a donné l'idée de renouveler ces essais : MM. Vincendon fils, de Bordeaux, et Ernoux, de Paris, les ont faits séparément et sont arrivés à produire des chapeaux d'un prix très-modique et d'une qualité satisfaisante.

Le coton nankin de la pépinière centrale d'Alger, tant par la nature de sa laine que par sa couleur, doit être préféré pour cette fabrication, et il n'est plus douteux que l'on en tirera un utile parti dans le travail de la chapellerie de feutre.

M. **VINCENDON** fils, à Bordeaux (Gironde).

Il a fait un chapeau avec moitié coton nankin et moitié poil de lièvre, et un autre avec deux tiers poil de lapin et un tiers coton Louisiane; ces deux cotons provenaient de plants de la pépinière centrale d'Alger.

Le feutre est compact, souple, léger; il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la cohésion et de la fermeté. Il faut attribuer à la rapidité avec laquelle les chapeaux ont été faits sans essais préalables, quelques défauts qui disparaîtront lors d'un travail mieux suivi.

M. Vincendon estime pouvoir livrer à 3 fr. (1/3 matière, 2/3 façon) des chapeaux bien faits et d'un excellent usage; il annonce être parvenu à teindre avec régularité en noir le feutre moitié lièvre et moitié nankin.

M. **ERNOUX**, passage Sainte-Avoye, n° 9, à Paris.

Il a exposé des chapeaux faits avec 1/3, 1/4, 1/5e de poil de lapin et 2/3, 3/4, 4/5e de coton nankin de l'Algérie. Il a produit le compte de revient de l'un d'eux, nous le reproduisons :

93 grammes de coton nankin, estimé à 2 fr. le kilog. . .	19 c.
30 *idem* de poil de lapin, à 8 fr. le kilog.	24
Feutrage.	60
Appropriage et apprêt.	30
Garniture et façon.	30
	1 fr. 63 c.

Tout en tenant compte de la faible proportion de poil et de la modicité du prix, nous n'avons pas été satisfaits de la qualité du feutre; il est creux, mou, peu nerveux, et prend l'eau facilement.

L'application du coton à la chapellerie de feutre n'est convenable et utile que dans de certaines limites; il ne faut pas oublier que le coton ne se feutre pas, et recommencer en 1849 cette mauvaise fabrication contre laquelle s'élevait, il y a soixante ans, Roland de la Platière[1].

---

§ 4. VANNERIE.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

I. NATTES.

Les nattes exposées, l'une de Nédroma, l'autre de la tribu des Béni-Snous, sont assez grandes : 5 mètres 50 centimètres de long sur 1 mètre

[1] *Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers*, 1785, tome Ier, page 151.

Digitized by Google

70 centimètres de large, et 30 fr., tels sont les dimensions et le prix de la seconde; 5 mètres 40 centimètres sur 80 centimètres, et 20 fr., tels sont ceux de la première. Ces nattes, faites en dattier. sont solides, épaisses et moelleuses; car, pour protéger contre l'humidité du sol, elles sont en quelque sorte fourrées par-dessous. Le dessin est une suite de rayures irrégulières, unies et façonnées; mais, quoique de gros fils de laine de couleur interviennent pour varier la disposition, l'effet général n'a pas l'élégante originalité des nattes malaises ou chinoises.

Les femmes de la tribu des **BÉNI-SNOUS** (Tlemcen).

La tribu des Béni-Snous est renommée pour la fabrication des nattes; ce sont les femmes qui seules préparent les brins de dattier et lissent les nattes. Une ouvrière habile en fait en vingt-cinq jours une de 5 mètres 1/2 sur 1 mètre 20 centimètres, du prix de 25 fr. environ.

Le jury central, en engageant les femmes des Béni-Snous à varier et soigner davantage le dessin et le travail des nattes, leur décerne une médaille de bronze.

La tribu des **OULASSAS**.

Elle fait en palmier des chapeaux (*med'hel*) d'une forme originale, épais, un peu lourds, mais solides, imperméables à la pluie et au soleil; ils sont ornés de fils de laine grossière teinte en bleu. Le prix est de 10 fr.

Le jury accorde à la tribu des Oulassas une mention honorable.

II. CORBEILLES ET PANIERS.

Les plateaux, les corbeilles et les paniers sont faits avec la feuille du palmier nain, qui, très-abondant en Algérie, sert aussi à tresser des cordes, tisser des nattes et faire des coussins.

La forme de ces articles de vannerie est très-simple et, en général, peu gracieuse. La feuille de palmier est enroulée autour d'une âme formée de brins de feuille, et ce travail assure la solidité des objets. Ils sont ornés, selon le goût des Dayaks et des Javans, de petits morceaux ou de lanières de drap écarlate et bleu de roi disposés en damier. Sur quelques corbeilles à jour, plus coquettement enjolivées, les dessins sont produits par l'intercalation de cuir, de drap et de laine filée de diverses couleurs. La fermeture de la plupart des paniers est presque hermétique. 3 et 6 fr., tels étaient les prix inscrits sur les échantillons exposés.

SAAD-BEN-BARKA, à Bône (département de Constantine).

Il a exposé des paniers en feuilles de palmier nain solides et bien faits, du prix de 4 et 5 fr.

Le jury lui accorde une mention honorable.

III. ÉVENTAILS ET ÉCRANS A MAIN.

Les éventails arabes ont la forme d'un drapeau déployé; ils sont tressés avec des filets de bois ou avec la feuille de palmier, quelquefois unis, le plus souvent garnis alentour de houpettes de soie floche jaune d'or et verte, ou blanche et amarante, ou blanche et bleue. La surface des éventails riches est ornée d'étoiles, de palmes, de rosettes, d'anges, de cœurs, et d'une centaine d'autres petits sujets en paillon estampé, jaune, cramoisi,

Digitized by Google

bleu, vert, etc. Enfin quelques-uns sont recouverts de mérinos blanc ou de soierie lamée d'or, et sur ce tissu sont aussi appliquées des paillettes estampées de toute forme et de toute couleur. Le prix des éventails à Oran est, selon leur richesse, de 1 à 6 fr. la pièce.

On fait aussi à Oran des éventails ou écrans à main en plumes d'autruche noires; le centre est enrichi d'une broderie d'or et d'argent sur velours pourpre. Le manche est en argent ciselé. Ces éventails se vendent de 15 à 20 fr.

---

§ 5. BOIS OUVRÉ.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

I. BOISSELLERIE.

La commission du département de Constantine a envoyé à l'exposition quatre grandes écuelles en bois d'orme, de frêne et de châtaignier, et une coupe en bois de masrad; le prix de ces articles est de 2, 3 et 5 fr. la pièce. Ce sont moins des échantillons de la boissellerie de la tribu des Béni-Salah que des témoignages de la beauté des arbres du pays.

Cette boissellerie est grossière, lourde, incommode et chère; il est déplorable de voir sacrifier, pour façonner de mauvaises écuelles, des arbres séculaires, d'un diamètre de 50 à 80 centimètres, dont la tranche est parfaitement saine, et dont le débitage pour le charronage, l'ébénisterie et la charpente, serait si avantageux.

Il faut espérer que l'on éclairera la tribu des Béni-Salah sur ses véritables intérêts, et qu'elle comprendra enfin la valeur de ses produits forestiers.

II. MARQUETERIE ET TABLETTERIE.

Parmi les nombreuses essences d'arbres indigènes de l'Algérie, plusieurs peuvent être employées avec avantage pour la marqueterie et la tabletterie; parmi elles on cite le cèdre, le jujubier, le cyprès veiné, la bruyère, le laurier, le caroubier, l'olivier sauvage, le palmier, etc. Un buvard exposé par M. Converso, de Bône, montre le parti que l'on peut tirer de ces bois, dont le grain, plus ou moins fin et satiné, est diversement coloré.

III. SCULPTURE.

M. **JALABERT**, à Alger.

Il a exposé une sculpture en cœur de jujubier. Une Mauresque jouant du tam-tam et un marabout, tels sont les deux sujets exécutés par M. Jalabert. Les ornements arabes des niches sont assez bien traités; l'ensemble ne répond pas au prix élevé (250 fr.) qui est indiqué.

Le jury, désireux d'encourager les travaux qui ont pour but l'emploi libre des produits indigènes algériens, mentionne ici pour ordre M. Jalabert.

MOHAMED-OULD-BARBAR-ALI et **KEDJI-MOHAMED**, à Mostaganem (Oran).

Chacun d'eux travaille seul à Mostaganem, et fabrique par an environ

Digitized by Google

500 fourneaux de pipe qui sont vendus à Oran, à Alger et à Mostaganem 4 et 5 fr., selon la grandeur.

Ces fourneaux de pipe sont faits en bois dur, rouge-brun foncé, d'un grain fin; leur forme est peu variée, et leur sculpture assez grossière. Des ornements en pointes de cuivre et en grains rouges incrustés ajoutent à l'originalité de ces pipes.

La sculpture et l'incrustation peuvent être aisément exécutées avec plus de finesse et de correction; néanmoins, le jury accorde des mentions honorables à Mohamed-ould-Barbar-Ali et à Kedji-Mohamed.

---

§ 6. CHAUSSURES.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

La fabrication des babouches en maroquin (*belgha*) est assez active dans le département d'Oran, et principalement à Tlemcen. Il y a dans cette dernière ville quarante-cinq *belghadji;* chacun d'eux peut être considéré comme occupant trois ouvriers, qui font, l'un dans l'autre par jour, deux paires de *belgha* du prix moyen de 1 fr. 25 c.; la vente annuelle est estimée à 120,000 fr.

Ces babouches sont ou tout en maroquin, ou semelle en vache et recouvrement en maroquin. Elles sont ou jaune citron, ou rouge vif, et presque toujours enjolivées par des gaufrures ou par des coutures en fil d'argent. Leur qualité est en tout point excellente, car elles sont établies en belle et bonne matière, solidement montées et cousues. Le prix est de 1 fr. à 1 fr. 50 c. la paire.

I. BABOUCHES.

La corporation des **BELGHADJI** de la ville d'Oran.

La corporation des **BELGHADJI** de la ville de Tlemcen.

Les babouches qui ont figuré à l'exposition attestent l'excellente fabrication des *belghadji* d'Oran et de Tlemcen; le choix de la matière est non moins intelligent que le travail.

Le jury central décerne, aux corporations des fabricants de *belgha*, d'Oran et de Tlemcen, des médailles de bronze.

II. BOTTES.

HADJI-MOHAMED, à Oran.

La préfecture d'Oran a acquis de M. Abudharam et a envoyé à l'exposition des bottes en maroquin orange, piquées et brodées en argent, qui ont été faites par Hadji-Mohamed. Nous aurons occasion de revenir sur cet habile brodeur.

SI BEN-ABDI, à Constantine (Algérie).

Il a exposé des bottes de cavaliers (*mest*) en maroquin rouge, ornées de gaufrures et de lacets en fil d'argent sur la couture. Ces bottes sont en belle qualité, d'une bonne coupe et bien établies.

Le jury central mentionne honorablement Si Ben-Abdi.

Digitized by Google

Les autres chaussures exposées sont aussi en maroquin; la plupart sont des *mest* (bottes de cavalier). Le cuir et la confection sont excellents, comme ceux des *belgha;* aussi toutes ces chaussures durent-elles fort longtemps.

Les bottes de Bou-Maza n'étaient pas un des moins curieux échantillons.

III. MULES.

Les mules d'Oran et de Constantine sont tout à fait pareilles aux *chinellas* que portent les métisses chinoises et tagales de l'île Luçon. Ces mules ont la semelle en maroquin rouge; l'intérieur est garni de damas de soie cramoisi, et le recouvrement est en velours vert émeraude ou pourpre, brodé en or fin et orné de paillettes. Leur prix est de 6, 7 et 10 fr. la paire.

---

§ 7. SELLERIE.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

SI EL-BEY-BEN-BOU-RAS, à Constantine.

La selle, dite *serdj-omara*, ornée de riches broderies en soie, or et argent, est bien coupée et faite en beau maroquin rouge. Le porte-selle, en peau d'âne, est d'une cambrure jolie et commode; la qualité en est excellente.

SI ABÈS-BEN-BARKAT, à Constantine.

Il a exposé tous les accessoires de la selle faits en maroquin rouge, avec gaufrures légères, piqûres en soie et broderies en or et argent, sur velours noir. Le *balaskra* (cartouchière), les *chentaya* (porte-pistolets), les *tarkiba* (porte-éperons), et le *djibira* (gibecière), sont confectionnés avec un grand soin, et les dessins qui les décorent sont élégants et bien exécutés.

Le jury central décerne une médaille de bronze à Si Abès-Ben-Barkat.

M. **BOULANGER**, à Alger.

Il a exposé, entre autres articles de sellerie, une selle d'ordonnance à la hussarde pour officier, du prix de 90 fr., et une selle demi-crapaud élastique, valant 115 fr. Piquées et matelassées en plein, établies en bonne peau de cochon sur une membrure solide, ces selles attestent une fabrication habile et soignée.

Le jury central décerne à M. Boulanger une médaille de bronze.

SI OMAR-EL-BOU, à Constantine.

Il a exposé des *tarkiba* (porte-éperons) en maroquin, brodé en or et en argent sur velours noir; le rinceau est léger et de bon goût; le travail est soigné.

Le jury mentionne honorablement Si Omar-el-Bou.

Nous regrettons de ne pas connaître les noms des selliers arabes qui ont confectionné les articles suivants qui ont figuré à l'exposition :

Une gibecière de cavalier pour la correspondance, confiée par M. Ismaël-Oueld-Kœde, lieutenant de spahis et maire du village des Nègres, près

Digitized by Google

Oran ; elle est en maroquin rouge, garnie en velours, piquée en soie de couleur, bien établie, faite à Oran et cotée 20 fr.;

Une bride et un poitrail, envoyés par Sidi Hamida, mufti d'Oran ; ces deux pièces en maroquin se distinguent par la richesse et la correction des broderies d'or, d'argent et de soie; également faites à Oran, elles font honneur au sellier et au brodeur qui y ont travaillé.

---

§ 8. GAINERIE.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

SI EL-BEY-BEN-BOU-RAS, à Constantine.

Il a exposé des portefeuilles en maroquin doublé de velours pourpre avec broderie très-élégante, fond plein, en or fin.

---

§ 9. BRODERIE. PASSEMENTERIE. TRAVAIL A L'AIGUILLE.

M. Natalis Rondot, rapporteur.

I. BRODERIE.

SI EL-BEY-BEN-BOU-RAS, à Constantine,

Est un sellier-brodeur de Constantine, qui a présenté à l'exposition un ensemble de produits d'une exécution très-soignée. Nous avons déjà signalé ses articles de sellerie et de gainerie, nous insisterons plus particulièrement ici sur ses broderies. Le *chkara* (sac à tabac), en drap brodé en fil d'or et paillons, en est le plus bel échantillon. Le dessin est d'un style franc et de bon goût; l'originalité hardie des arabesques n'est pas moins curieuse que l'élégance des coins et de la rosace du fond. Le travail de broderie est assez correct.

Le jury central décerne une médaille de bronze à Si El-Bey-Ben-Bou-Ras.

HADJI-MOHAMED, à Oran.

C'est grâce à l'acquisition, par la préfecture d'Oran, d'objets appartenant à M. Abudharam que Hadji-Mohamed doit l'exposition de ses broderies sur cuir et sur velours. Le porte-pistolet et la giberne sont des ouvrages remarquables. Le fond est en velours vert émeraude, brodé en or fin et semé de paillettes; les bordures sont en velours bleu lapis, également brodé, et les piqûres sont couvertes par une tresse en losange, en or et argent, très-élégante. Le dessin est de bon goût. La cartouchière est fermée par un double gland en passementerie et corail, ravissant de coquetterie et déjà imité.

Le jury accorde à Hadji-Mohamed une médaille de bronze.

Nous ne connaissons pas le nom du brodeur des deux porte-monnaie achetés par la préfecture d'Oran à M. Moha ; ils sont en velours vert et pourpre, brodés en or fin. Le travail en est assez soigné et le dessin élégant.

II. FILET ET PASSEMENTERIE.

COUTIEL-ANOCHÉ, à Oran.

Une blague à tabac et une bourse en filet de soie cramoisie, avec glands;

Digitized by Google

une ceinture soie et or, tels sont les échantillons présentés par ce passementier, qui occupe de cinq à dix ouvriers. Ces objets se recommandent par une bonne exécution.

Le jury mentionne honorablement Coutiel-Anoché.

Après avoir signalé des bourses longues en filet de soie avec glands, quart-partie noir, jaune, rouge et bleu, et quelques tresses d'or fin, exposées sans nom de fabricant, nous appellerons l'attention sur des bracelets dont le travail de passementerie est très-beau. A un double fil d'or, interrompu par une tresse et terminé par des olives nattées, sont suspendus trois glands, formés par de petites pointes naïves de corail rouge et des anneaux en cuilleron entrelacés; le pendant est terminé par une perle d'ivoire qui s'échappe d'une corolle en passementerie d'or. Cet ensemble est léger, distingué et d'un goût parfait. Nous ne connaissons guère de travail plus fini et mieux entendu.

III. TRAVAIL A L'AIGUILLE.

Un coussin formé de petits morceaux de drap de cinq à six couleurs éclatantes, assemblés en soleil et séparés par un cordonnet en soie wilstonnée, ouvrage de patience qui n'offre aucun intérêt; un *brika*, capuchon en cotonnade commune sur laquelle est appliquée une grossière broderie au passé en soie floche de couleurs variées, et qui sert de coiffures aux femmes arabes; enfin quelques ceintures : voilà les seuls échantillons du travail à l'aiguille des femmes arabes, que nous ayons eus sous les yeux, et nous devons avouer qu'aucun d'eux ne nous a satisfaits.

---

§ 10. BOIS.

M. Pepin, rapporteur.

Mme veuve **CABANILLAS**, fabricant de bois de placage à Alger.

Les échantillons de bois indigène de l'Algérie, provenant de la scierie mécanique de Mme veuve Cabanillas, se composaient de *cyprès*, *olivier*, *myrte*, *cèdre*, *thuya articulé*, *carroubier*, etc. Tous ces bois étaient préparés en lames minces et vernis, disposés à servir au placage des meubles. Les couleurs différentes de ces bois et les veines qui en parcourent l'intérieur font supposer des richesses que l'industrie peut retirer de ces arbres indigènes à l'Algérie. Il en est d'autres encore qui ont un mérite au moins égal, et qui peuvent également être employés à cette industrie : ce sont les *jujubiers*, *faux-ébéniers*, *tamarix*, dont l'aubier est d'une dureté et d'une couleur remarquables.

Le jury, pour reconnaître les services rendus par cet établissement à la province d'Alger, en attendant l'importance que peut prendre cette industrie, décerne à Mme Cabanillas une médaille de bronze.

M. Baptiste **JALABERT**, colon à Alger, rue de Nemours, n° 66.

Le jujubier (*ziziphus sativus*) est un arbre dont l'intérieur des tiges se compose d'un aubier très-dur, lourd, d'une couleur cerise foncé. M. Jalabert a exposé un magnifique échantillon sculpté du bois de cet arbre, représentant deux figures dans une sorte de petite chapelle. M. Jalabert exerce la profession de maçon; il n'a pas prétendu envoyer cette sculp-

Digitized by Google

ture comme objet d'art, mais bien pour faire appprécier les avantages que l'on pourrait tirer d'un arbre qui est très-commun en Algérie, et dont le bois n'est que très-peu connu du commerce.

Le jury, pour récompenser M. Jalabert, de l'essai de l'emploi du bois de jujubier, lui décerne une mention honorable.

ADMINISTRATION DES FORÊTS DE L'ALGÉRIE.

Le gouvernement français ayant désiré que tout ce qui a rapport aux produits agricoles de l'Algérie fût représenté à l'exposition nationale des produits de l'industrie, l'administration des forêts s'empressa d'envoyer une magnifique collection d'échantillons de bois indigènes, au nombre de 50 espèces. On remarquait parmi ces spécimens un grand nombre d'espèces à bois dur et à aubier de diverses couleurs qui peuvent, aussi bien que nos bois exotiques, servir avec avantage dans les arts et particulièrement dans l'ébénisterie. L'introduction d'arbres utiles dans l'Algérie permettra un jour de reconnaître les avantages que l'on peut tirer de cette colonie. C'est dans ce but que, depuis dix-huit ans, l'administration du muséum d'histoire naturelle envois, chaque année, au jardin de naturalisation, des arbres qui s'y multiplient déjà de graines et se répandront bientôt sur une grande échelle. Tels sont les acacias de la Nouvelle-Hollande, dont le bois est dur, noir, ressemblant à l'ébène, les *casuarina* (*filao*), *eucalyptus* qui atteignent 50 mètres de haut, les pins et sapins de l'Himalaya, ainsi que beaucoup d'autres qui feront un jour la richesse de la colonie.

Le jury croit devoir citer de la manière la plus honorable les membres de l'administration des forêts de l'Algérie, pour avoir, par les beaux échantillons qu'ils ont envoyés, concouru à orner l'exposition nationale.

---

§ 11. CORAIL ET CÉRAMIQUE.

M. Ébelmen, rapporteur.

M. LOFFREDO, à Bône et la Calle.

M. Loffredo, armateur à Bône, se livre habituellement à la pêche du corail avec cinq barques montées par 50 corailliers. La saison de la pêche dure six mois, et chaque pêcheur reçoit, en moyenne, 250 fr. Chaque campagne produit environ 600 kilogrammes de corail brut, qui représentent une valeur de 30,000 fr.

La pêche du corail, qui s'exécute avec succès dans les environs de la Calle et de Bône, occupe chaque année 2 à 300 bateaux corailliers, la plupart étrangers, qui paient à l'Etat chacun une redevance annuelle de 800 fr.

Le jury, voulant récompenser le seul représentant d'une industrie qui est d'un produit si avantageux pour l'Etat, décerne à M. Loffredo une médaille de bronze.

M. FABRE, à Bône.

M. Fabre a établi à Bône une fabrique de tuiles, de briques et de chaux, qui paraît avoir de l'importance; car elle occupe plus de 100 ouvriers. Les produits qu'elle fournit sont destinés aux environs de Bône. L'établissement de M. Fabre a rendu un véritable service aux propriétaires et aux

Digitized by Google

constructeurs des environs de Bône, en leur fournissant des matériaux qu'ils étaient obligés d'aller chercher en France et en Italie, à des prix élevés.

Le jury décerne à M. Fabre une médaille de bronze.

MOHAMED-GHEICH, à Bône (Algérie).

Mohamed-Gheich a exposé quelques pièces de poterie arabe constituant la cuisine d'un ménage. Cette poterie est grossièrement façonnée et vernissée. C'est une fabrication primitive bien inférieure à celle des autres pays musulmans et notamment aux poteries du Maroc. Il est à désirer que cette fabrication se développe davantage en Algérie et que les produits puissent lutter contre les produits similaires étrangers qui sont livrés à bas prix, et qui par leur aspect devront séduire davantage les consommateurs.

Le jury accorde à Mohamed-Gheich une citation favorable.

---

§ 12. INSTRUMENTS ARATOIRES.

M. Moll, rapporteur.

SI HADJI-CHALABI, fabricant d'instruments aratoires à Bône.

Il a exposé un araire et une faucille. L'araire est la charrue arabe ordinaire, c'est-à-dire une espèce de binot qui, perfectionné et construit plus solidement, pourrait, comme nos bons binots, rendre de grands services dans certaines circonstances, pour les deuxième et troisième labours, par exemple, ou lorsqu'il faut entamer un sol durci par la sécheresse, mais ne saurait remplacer entièrement la charrue proprement dite, c'est-à-dire l'instrument qui, par une section horizontale et verticale, détache la bande de terre et la retourne sous un angle plus ou moins incliné. L'araire en question, malgré ce qu'il a de défectueux, n'est pas sans intérêt; car, outre qu'il est le seul instrument aratoire employé par les Arabes, il est susceptible, comme on vient de le dire, de recevoir des perfectionnements qui permettraient d'en tirer bon parti en Algérie; enfin, le prix en est des plus minimes: 9 fr. L'exposant, avec trois ouvriers, en fabrique environ 1,500 par an.

Quant à la faucille, elle n'est pas moins défectueuse, et est condamnée à disparaître devant nos faucilles françaises.

Le jury, prenant en considération l'importance de la fabrication de Si Hadji-Chalabi, et dans l'espoir de l'engager à la perfectionner, lui accorde une médaille de bronze.

---

§ 13. PAPETERIE.

M. Firmin Didot, rapporteur.

M. FLÉCHEY.

M. Fléchey, ancien fabricant de papiers, s'est occupé, en Algérie, d'approprier l'aloès, le bananier et la feuille du palmier nain à la fabrication du papier.

Cette plante, qui couvre sur la côte de l'Algérie, environ 5 à 600,000

Digitized by Google

hectares, offre beaucoup plus d'avantages que l'aloès et le bananier, vu l'abondance de la matière. La récolte peut en être faite en toute saison, et à temps perdu, par les femmes et les enfants, ce qui deviendrait une source de bien-être pour le pays.

Les échantillons exposés prouvent que cette matière offre les conditions nécessaires pour fabriquer du papier solide et de bonne qualité.

Le palmier nain peut être employé sec ou vert : dans le premier cas, son déchet est de 50 pour 0/0; dans le second, des 2/3 de son poids. Ce déchet inévitable oblige donc de traiter le palmier sur les lieux mêmes de production, pour éviter des frais de transport qui seraient en pure perte, d'autant qu'il est plus facile de le traiter à l'état vert.

Le palmier nain ramassé en grand et à l'état vert ne peut coûter plus de 2 fr. les 100 kilogrammes.

Son déchet étant des 2/3, il faut donc 300 kilogrammes de palmier vert pour obtenir 100 kilogrammes de pâte à papier, défilée, qui revient à 6 fr. Cette pâte, légèrement blanchie, correspond au chiffon bulle de France (grosse toile grise). Voici les prix comparatifs établis par M. Fléchey, et qui ne s'éloignent pas de la vérité :

PATE DU PALMIER NAIN.		PATE ANALOGUE EN FRANCE.	
Prix de la matière première.	6 fr.	Prix de la matière première, chiffon bulle.	18 fr.
Blanchiment.	5	Déchet, 33 pour 0/0.	6
Trituration.	7	Trituration.	7
	18 fr.		31 fr.

Ce qui laisse une assez grande latitude pour que la pâte, ainsi triturée, offre, en Algérie, un grand avantage pour fabriquer sur les lieux les papiers nécessaires à la colonie. Cette pâte pourrait même être exportée avantageusement pour l'Angleterre, où le prix des pâtes du papier est beaucoup plus élevé qu'en France.

Le jury accorde une mention honorable aux efforts faits par M. Fléchey pour l'application du palmier nain à la fabrication du papier en Algérie.

Digitized by Google

ALGÉRIE.

EXPÉDITION EN KABYLIE (1851).

Afin de présenter à nos lecteurs un aperçu complet des opérations de la campagne entreprise en Kabylie, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les publications officielles du *Moniteur algérien*.

Nous avons annoncé, d'après des renseignements arabes, que M. le général de Saint-Arnaud n'avait eu que deux engagements entre Milah et Djidjelli, où nous le supposions près d'arriver le 14, au soir. — Ce renseignement, fourni par des gens de la ville, espions fort timides, qui n'avaient pas été bien loin chercher les nouvelles, s'est trouvé complétement démenti par l'événement.

Parti de Milah le 9, avec une division forte d'un peu plus de 9,000 hommes (y compris les cavaliers de Bou-Akhas-ben-Achour, et ceux de Bou-Ghrennan et Mohamed-ben-Azzedin), M. le général de Saint-Arnaud, après avoir bivouaqué le 10 sur l'Oued-Endja, atteignit, sans coup férir, le 11, au matin, le Fedj-Béïnen. — Une résistance énergique l'attendait au-delà du ravin profond où coule l'Oued-Ja, qu'il fallut franchir ensuite sous le feu de 5 à 6,000 Kabyles, protégés par des retranchements, en pierres sèches, construits avec beaucoup de soin et d'intelligence.

Malgré ces obstacles, malgré le défilé du gros village de Kasen, opiniâtrément défendu, M. le général de brigade de Luzy, à gauche, avec deux bataillons du 20e de ligne et les tirailleurs indigènes de Constantine; M. le lieutenant-colonel Espinasse du 20e de ligne, au centre, avec le 2e bataillon de chasseurs à pied, un bataillon du 9e de ligne et un du 2e régiment de la légion étrangère; M. le général de brigade Bosquet, à droite, avec un bataillon de zouaves, un du 8e de ligne et le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, étaient maîtres, à neuf heures du matin, des trois cols par où la division devait gagner son bivouac à El-Aroussa.

De nombreux Kabyles étaient couchés sur le champ de bataille, atteints par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, plusieurs par le sabre de la cavalerie qui, à la gauche, ayant réussi à déboucher sur le plateau, presque aussi vite que l'infanterie, avait pu exécuter à propos une charge meurtrière.

Ce brillant succès n'avait point été obtenu sans pertes. — M. le chef de bataillon Valicon du 20e de ligne était atteint d'une blessure mor-

Digitized by Google

telle. — Un sous-lieutenant indigène des tirailleurs, M. Brahim-Mustapha, et 16 hommes de divers corps étaient tués, M. le général Bosquet atteint très-légèrement et sans être hors de combat, heureusement; M. le chef de bataillon Robuste du 8e de ligne, et 7 officiers étaient parmi les blessés, au nombre total de 100 hommes.

Le convoi, retardé dans des sentiers presque inaccessibles, ne fut établi au bivouac qu'à huit heures du soir. Pour protéger la marche, la colonne de droite avait dû garder sa position tout le jour, et l'arrière-garde, aux ordres de M. le lieutenant-colonel Perigot, du 16e léger, avait soutenu un combat très-vif.

Le lendemain 12, la division se reposa dans son camp des fatigues de ce long combat. 4 bataillons sans sacs et la cavalerie furent chargés, sous les ordres de MM. les généraux de Luzy et Bosquet, d'incendier les villages des Béni-Mimoun et des Ouled-Askar. — 3 officiers furent blessés, 3 hommes tués et 31 blessés en luttant avec de nombreux Kabyles accourus à la défense de leurs habitations. — Les pertes de l'ennemi furent partout très-supérieures aux nôtres.

La route parcourue le 13 était excessivement difficile. — Le convoi défilait mulet par mulet dans un sentier bordé de taillis épais, dominé par des positions qu'il fallait occuper et évacuer successivement en marchant. — Les troupes accomplissaient énergiquement et avec succès, quoiqu'en perdant du monde, cette tâche laborieuse. — De vifs engagements avaient lieu en tête, en queue et sur les deux flancs, toujours à notre avantage, lorsqu'un incident malheureux vint inopinément doubler les pertes de la journée.

Deux compagnies de grenadiers du bataillon d'élite fourni par le 10e de ligne, occupaient à leur tour, sur le flanc gauche du convoi, une position très-escarpée. — Accablés par la fatigue, sans expérience, distraits peut-être par le combat engagé à l'arrière-garde et dont ils étaient spectateurs de cette position élevée, les grenadiers se gardaient mal. Cette négligence n'avait point échappé aux Kabyles. Trois ou quatre cents hommes, rampant dans les bois, s'approchent sans bruit, et s'élançant tout à coup, le yatagan à la main, précipitent les deux compagnies du sommet des rochers sur lesquels elles sont postées. — Les cinq officiers présents et 43 hommes sont tués, 60 sous-officiers, caporaux ou soldats sont blessés.

Le bataillon du 9e de ligne, accouru au bruit de ce combat, ne recueille les débris des deux compagnies et ne réoccupe la position qu'au prix de quatre morts et de neuf blessés. — Parmi les morts est M. le capitaine de Lagournerie, officier du plus grand mérite.

La somme des pertes ne fut pas moindre, ce jour-là, que 6 officiers tués, 4 officiers blessés, 60 sous-officiers, caporaux et soldats tués, 124 blessés.

Dans la journée du 14 mai, la division continua de descendre par des sentiers difficiles, vers l'embouchure de l'Oued-el-Kebir, en combattant comme la veille. — Les Kabyles ayant essayé, contre deux compagnies de la légion étrangère, la manœuvre qui leur avait si bien réussi contre

Digitized by Google

les grenadiers du 10e, furent reçus par M. le chef de bataillon Meyer, de manière à n'y plus revenir. — Trois officiers (dont deux de la légion étrangère) furent blessés, trois hommes tués et 44 blessés pendant cette marche.

On était sorti du pays difficile, et l'ennemi n'opposa, le 15 au matin, qu'une fusillade à distance, aux bataillons qui, sous la direction de M. le colonel Marulaz, du 20e de ligne, allèrent, avant de quitter le bivouac, incendier ses plus beaux villages sur les deux rives de l'Oued-el-Kebir.

Le temps était devenu mauvais, la division prit le 16 au matin, sous des torrents de pluie qui ne cessèrent de tomber que le 17, son bivouac près de Djidjelli.

Ces cinq journées, comme on l'a vu, nous avaient coûté 8 officiers et 82 hommes tués. — 23 officiers et 305 hommes blessés. — Toutes ces blessures heureusement ne sont pas graves; 18 officiers et 273 hommes seulement sont hors de combat et ont dû entrer à l'hôpital.

M. le gouverneur-général, par intérim, était arrivé à Djidjelli dès le 14 dans la nuit. Il reconnut la nécessité de laisser deux jours de repos au moins aux troupes fatiguées par le mauvais temps plus encore que par cinq jours de combat incessant; d'après ses instructions, M. le général Saint-Arnaud ne dut s'éloigner de nouveau de Djidjelli que le 19 au matin, pour attaquer la grande tribu des Beni-Amran. — M. le gouverneur continua, le 17 au soir, sa route pour Philippeville; le *Titan* évacuait sur l'hôpital de cette ville 9 officiers et 244 hommes des moins blessés ou malades.

A son retour en rade de Djidjelli, le 22 au matin, après avoir visité en détail Philippeville et Bône, où tout est demeuré parfaitement calme, M. le gouverneur général eut la satisfaction de recevoir du commandant de l'expédition des rapports qui lui annonçaient des résultats plus décisifs et moins chèrement achetés.

Le 19, dans la matinée, après avoir établi son camp à Dar-el-Guidjali, au milieu de la tribu des Beni-Amran, M. le général de Saint-Arnaud est sorti avec 10 bataillons sans sacs, toute sa cavalerie et l'artillerie, pour assaillir les masses de Kabyles qui se montraient sur les hauteurs à une demi-lieue et à gauche de son camp.

Toutes les positions ont été enlevées avec un élan irrésistible et l'ennemi poursuivi pendant plus de deux heures avec de grandes pertes. — La cavalerie tournant sur un terrain avantageux, les Kabyles renversés des hauteurs par l'infanterie, a tué bon nombre de fuyards; plus de 50 villages, entourés de vergers et de jardins, ont été ravagés par nos troupes.

2 hommes morts et 31 blessés, dont 5 seulement d'une manière grave, ont été le prix de ce combat, qui a coûté aux Beni-Amran, Beni-Khretab, Beni-Foughral, principales tribus du cercle de Djidjelli, 120 morts au moins et un très-grand nombre de blessés.

Un succès plus important encore devait récompenser, le lendemain, la bravoure et la persévérance de nos soldats.

Digitized by Google

Les Kabyles couronnaient en face et à 4 kilomètres du camp français, une crête boisée, longue de 2 kilomètres, leur gauche s'appuyait à un ravin excessivement profond et escarpé. — A leur droite, la ligne des crêtes s'abaissait par mamelons étagés jusqu'à un col de facile accès, par lequel la cavalerie pouvait tourner toute la position et arriver par derrière jusqu'au ravin de la gauche.

Ces malheureux, encore peu habitués à nous combattre, ne soupçonnaient pas le danger d'une telle situation devant nos troupes.

Au signal d'un coup de canon, la cavalerie, masquée par un pli de terrain et par les bois, s'élance au galop, sabre tout ce qu'elle rencontre, gagne le col qui vient d'être décrit, et arrive sur le bord du ravin derrière la gauche de l'ennemi, pendant que l'infanterie l'aborde de face avec impétuosité.

Les Kabyles, rejetés de leur droite à leur gauche, tournés par la cavalerie, s'entassent dans le ravin, sur le bord duquel les tirailleurs indigènes, formant l'extrême droite de la ligne française, les ont devancés malgré la difficulté du terrain. — Fusillés à bout portant, poursuivis par nos intrépides fantassins à travers les rochers et les broussailles, trois ou quatre cents Kabyles sont restés sur le terrain, sans autre perte de notre côté que 3 hommes tués et 6 blessés.

Le résultat de ces brillants combats ne s'est point fait attendre. — Dès le lendemain, M. le général de Saint-Arnaud avait reçu la soumission de la grande tribu des Beni-Amran, celle des Beni-Khretab, etc.

Le général doit être aujourd'hui chez les Beni-Foughral, tribu considérable qui garde les passages du Djebel-Babor, entre Djidjelli et Sétif.

Les opérations vont continuer avec un redoublement d'énergie : il est permis, dès à présent, d'en attendre le succès le plus complet.

Aucun événement grave ne s'est passé devant Bougie, depuis le combat du 10 mai. — Nous y avons fait néanmoins une perte regrettable dans la personne du caïd des Mzaïas, Si-Saïd-ou-Azgar, tué le 21, dans une razzia contre un fraction révoltée.

La partie supérieure de la vallée de l'Oued-Sahel, vers Aumale, continue d'être tranquille ; l'agitation suit naturellement le chérif et se concentre en ce moment chez les Beni-Abbess et chez les tribus riveraines de l'Oued-bou-Sellam, où Bou-Baghrla s'est porté depuis quelques jours.

M. le général Camou ne tardera point à aller le poursuivre dans ce nouveau refuge.

M. le général de Ladmirault est depuis quelques jours avec deux bataillons, deux escadrons (1500 hommes), à El-Hammam, chez les Ouled-Naïls, où il fait construire, sans opposition, une maison de commandement pour notre aga. — Sa petite colonne rayonnant dans l'intérieur du pays, y maintient l'ordre et assure la rentrée des impôts.

M. le général de Mac-Mahon a parcouru pacifiquement toute l'étendue de la frontière du Maroc. Sa colonne vient de passer quelques jours à Nemours, avant de regagner Tlemcen.

L'appui moral de cette force a suffi, sans la faire agir, pour assurer

Digitized by Google

l'exécution de divers actes d'autorité dont le détail n'intéresse point assez le public pour trouver place dans cet article.

L'Algérie, dans son ensemble, jouit d'une paix profonde, la campagne qui s'exécute dans un cercle circonscrit autour de Djidjelli, de Collo et de Bougie, aura pour résultat de resserrer notablement l'espace où se meuvent les agitateurs dont la voix se fait encore écouter de populations fanatiques et vient périodiquement, chaque printemps, imprimer une secousse à l'édifice de la domination française en Algérie.

(Supplément du *Moniteur algérien* du 20 mai 1851.)

Des dépêches de M. le général Camou, datées des 24 et 25 mai, à El-Ma-ou-Aklau (à 40 kil. de Sétif sur la route de Bougie), où il attendait l'arrivée de M. le général Bosquet, donnent la nouvelle que le général venait d'avoir avec le prétendu chérif deux engagements avantageux.

Le 23, un rassemblement nombreux s'étant formé devant le camp français et paraissant vouloir prendre l'offensive, le général l'a prévenu.

3 bataillons sans sacs (zouaves, 8e léger, tirailleurs indigènes) et la cavalerie assaillirent de front les hauteurs occupées par les Kabyles, et, sans se laisser arrêter par une fusillade, mal dirigée d'ailleurs, les précipitèrent dans des ravins où les zouaves placés à la droite et sur lesquels le reste de la ligne les avait rabattus, en tuèrent une cinquantaine.

Ce combat ne nous a coûté qu'un blessé. — L'ennemi fut poussé rudement et fort loin; six petits vilages furent incendiés.

Le lendemain matin, une colonne légère ayant été envoyée pour brûler, à environ deux lieues du camp, le village assez important d'*El-Matia*, chez les Ouled-Khalifa, le combat recommença avec les mêmes contingents déjà mis en fuite la veille.

M. le chef de bataillon Duportal du 8e léger, qui dirigeait l'opération, prit une position avantageuse, en attendant le reste de la brigade qui accourait au bruit de l'engagement.

Dès que ce renfort se montra, le commandant, qui avait déjà brûlé le village, s'élança sur les Kabyles dont quelques-uns furent sabrés par les chasseurs du 3e régiment. — Les Kabyles disparurent et les troupes regagnèrent le camp sans coup férir.

Ce deuxième engagement nous a coûté 1 mort et 13 blessés, dont un seul grièvement.

Ces deux petits combats ne sont point de nature à augmenter la confiance des Kabyles dans le chérif, déjà si maltraité le 10 devant Bougie; ils sont pour nos soldats un heureux prélude des opérations plus décisives que M. le général Camou est prêt à entreprendre, après sa jonction, avec M. le général Bosquet.

Cette jonction doit avoir lieu le 28 ou le 29. M. le général Camou en était averti par une lettre du 23, dans laquelle M. le général de Saint-Arnaud l'informait qu'il continuait de recevoir des soumissions nombreuses.

Nous n'aurons de détails qu'après le retour du *Titan*, parti le 26 avec un bataillon du 22e léger qu'il a dû débarquer le 27 à Bougie. Ce bâti-

Digitized by Google

ment rapportera, dans les premiers jours de juin, de Djidjelli et Bougie, des nouvelles qui seront, sans doute, d'un grand intérêt.

(*Moniteur algérien* du 30 mai 1851.)

Le bateau à vapeur *le Titan*, envoyé le 26 mai à la disposition de M. le général de Saint-Arnaud, a été de retour à Alger dans la nuit du 3 au 4 juin. — Ce bâtiment, qui devait, au besoin, ramener à l'hôpital du Dey les blessés et les malades de la colonne expéditionnaire, n'a point eu à remplir cette pénible mission; il est arrivé sans passagers.

Le Titan a apporté des rapports de M. le général de Saint-Arnaud jusqu'au 2 juin.

A cette date, le général venait de rentrer à Djidjelli, après avoir complété la soumission des trois grandes tribus des Beni-Amran, Beni-Foughral, Beni-Ouarzeddin; de seize tribus moins importantes qui habitent à l'ouest de Djidjelli jusqu'à la limite du cercle de Bougie, et agissent sous l'influence de ces tribus principales; huit avaient également fait leur soumission; les huit autres avaient promis de se présenter à Djidjelli.

Ce succès décisif, préparé par les combats meurtriers des 11, 12, 13, 14 et 15 mai, par les déroutes sanglantes infligées le 19 et le 20 aux Beni-Amran, Beni-Foughral et à leurs alliés, n'a coûté à la division que deux engagements presque exempts de pertes pour elle.

Le 25 mai, M. le général de Saint-Arnaud, après avoir reçu, sans nouveau combat depuis le 20 mai, la soumission des Beni-Amran, était arrivée à Tibaïren dans le Ferdjiouah, y prenait un convoi venu de Milah, et dirigeait, le lendemain matin, M. le général Bosquet sur Sétif avec deux bataillons du 8e de ligne et une section d'artillerie de montagne. — Nous savons, par les renseignements arabes de Bougie, que cette petite colonne était à Sétif le 29, et devait rejoindre le 30 M. le général Camou.

En se séparant de M. le général Bosquet, le 26, M. le général de Saint-Arnaud entrait chez les Beni-Foughral.

A midi, la division prenait son bivouac au milieu de leur pays. A deux heures, le général commençait l'attaque des villages et des rassemblements nombreux qui se montraient devant lui. — L'ennemi était poursuivi jusqu'à la nuit et laissait quelques morts dans ses villages incendiés.

Nous n'avions qu'un tué et deux blessés.

Le lendemain 27, les Beni-Foughral et les Beni-Ouarzeddin étaient réunis sur une position séparée du camp français par une rivière. M. le colonel Marulaz, du 20e de ligne, commandant la 2e brigade depuis le départ de M. le général Bosquet, les tourne par la gauche, pendant que la brigade Luzy, se jetant dans le lit de la rivière, les aborde de front et à droite. Les Kabyles essaient de tenir sur la gauche où ils ont ébauché quelques retranchements, mais le 16e léger et le 20e de ligne leur donnent un vigoureux assaut, les carabiniers et grenadiers des deux régi-

Digitized by Google

ment joignent les plus lents à fuir : de nombreux morts restent sur la place.

Ce fut le dernier effort. — La confiance et l'ardeur manquaient chez nos adversaires. Il ne restait plus rien de l'élan et de l'audace des premières journées. — Le 28 et le 29 mai, la division marcha sans combat entre les Beni-Foughral et les Beni-Ouarzeddin, en se rapprochant du Djebel-Babor. Là, les deux tribus firent leur soumission.

Dès lors, toutes celles que la division rencontra sur sa route en se rapprochant de Djidjelli, suivirent leur exemple. Les autres, très-probablement, auront tenu leur promesse de se présenter à Djidjelli.

S'il en était autrement, il n'en coûterait pas, sans doute, beaucoup de temps ni d'efforts à M. le général de Saint-Arnaud pour les contraindre à se prononcer.

L'état sanitaire était excellent dans la division ; il n'est entré à l'hôpital de Djidjelli, le 2 juin, que 18 malades.

Le Titan n'a point encore trouvé à Bougie, le 3 au matin, la colonne de M. le général Camou, et les nouvelles de cette colonne nous manquent depuis le 25 mai.

Elle ne pouvait être loin de Bougie à la date du 3, et les mouvements qu'on apercevait chez les Beni-Mimoun et autres insurgés ne permettaient guère de douter de son approche.

Rien d'important ne s'était passé dans le rayon de 12 à 16 kilomètres autour de la place. Le blocus ne s'en approchait pas davantage, mais nos cavaliers demeurés fidèles n'auraient pu sans danger s'aventurer plus loin.

Le commandant supérieur se tenait prêt à rejoindre au premier signe M. le général Camou avec les deux bataillons du 22e léger et du 8e de ligne.

(*Moniteur algérien* du 5 juin 1851.)

Une dépêche de M. le général Camou, reçue par la voie de terre, annonce qu'après le combat du 1er juin, Bou-Barghla n'a pu s'arrêter dans le Djebel-Guergour ; on le disait rentré chez les Beni-Mellikeuch, en traversant le pays des Beni-Abbès.

Un ancien kalifa d'Abd-el-Kader, toujours prêt à coopérer à toutes les insurrections qui ont troublé notre conquête depuis la chute du sultan, El-Hadj-Mustapha, avait noué des relations avec Bou-Barghla ; accueilli chez les Aïad, au sud de Bordj-bou-Arreridj, il cherchait à entraîner dans le mouvement les tribus voisines.

Nous apprenons, par la dépêche télégraphique ci-après, la fin de cette tentative et les résultats du combat du 1er juin.

« *Au bivouac d'Aïmeur, chez les M'Guerbas,*
« *le 5 juin* 1851, 5 *heures du soir.*

« La déroute du chérif Bou-Barghla a été si complète le 1er juin, que « je ne rencontre plus de résistance. — Les tribus se présentent en « foule.

Digitized by Google

« Des gens des Guifser m'apprennent que les tribus voisines de Bou-
« gie jusqu'à Toudja se sont hâtées de demander l'aman.

« Je sais par Bordj-bou-Arreridj que, de ce côté aussi, la déroute du
« 1er juin a changé les choses de face.

« On annonce que El-Hadj-Mustapha s'est enfui vers le sud avec
« quelques cavaliers.

« Je serai demain à Taourba, au milieu des Reboulas, Beni-Ourtilan
« et Beni-Brahim, qui sont déjà à mon bivouac depuis deux jours.

« J'espère ainsi faire boule de neige complète jusqu'à Bougie. »

M. le général de Ladmirault, après s'être avancé jusqu'à Djelfa avec la plus grande partie de ses troupes, doit être rentré le 8 juin à El-Hammam, où les travaux de la maison de commandement ont été continués pendant cette course par un détachement du 2e bataillon d'Afrique.

Le général n'a qu'à se louer de la conduite des Ouled-Naïls : les émissaires de Bou-Barghla ont été sans crédit dans cette tribu.

Les dernières nouvelles de nos succès dans le cercle de Djidjelli et dans la subdivision de Sétif raffermissent de plus en plus la tranquillité générale.

(*Moniteur Algérien* du 10 juin 1851.)

Le bateau à vapeur *le Titan*, arrivé le 18 au soir à Alger, nous apporte les nouvelles les plus satisfaisantes des colonnes expéditionnaires. Nous nous empressons de publier les détails promis dans notre dernier numéro.

Les opérations se continuent avec activité et sans rencontrer d'obstacles sérieux.

Parti de Djidjelli le 5 juin, M. le général de Saint-Arnaud attaquait le 9 les Beni-Aïssa et brûlait leurs villages. Après un engagement brillant, dans lequel ils ont été vigoureusement poursuivis avec perte de quelques hommes, les Beni-Aïssa ont écrit pour demander l'aman.

Le 10, la colonne était bivouaquée au milieu des Beni-Maad, la plus forte des tribus de l'ouest de Djidjelli. Tous les contingents des Ouled-Nabet, Ouled-Ali, Beni-Marmi étaient réunis sur ce point, couronnaient les crêtes et occupaient les positions les plus difficiles.

On s'est battu continuellement pendant les journées du 10 et du 11, les positions ont été successivement enlevées, les villages pris et brûlés; l'ennemi, poursuivi sur tous les points, a perdu beaucoup de monde et laissé des cadavres entre nos mains.

Toutes les troupes ont rivalisé d'ardeur et mérité les plus grands éloges.

La journée du 10 a été marquée par un épisode brillant : deux compagnies d'élite du 16e léger, en s'aidant de leurs armes et de leurs mains, ont escaladé, sous une grêle de pierres et enlevé une position défendue par les Kabyles et réputée inexpugnable. L'artillerie, en lançant quelques obus avec bonheur, a beaucoup aidé à cette périlleuse ascension qui s'est faite aux applaudissements de toute la colonne.

Digitized by Google

Nous n'avons à regretter que la perte d'un brave officier du 10e de ligne, le sous-lieutenant de voltigeurs Delay, dont la compagnie, qui a soutenu un engagement brillant, a noblement vengé l'échec essuyé par deux compagnies du même régiment dans la journée du 13 mai.

Un voltigeur du 9e de ligne a été blessé, quelques hommes ont reçu des contusions.

Le résultat de ces combats a été la soumission des Beni-Maad et des Beni-Marmi.

Le 12, M. le général de Saint-Arnaud, marchant sur Ziama, a rencontré les contingents des Ouled-Nabet et des Beni-Segoual, disposés à lui disputer le passage du col qui sépare les bassins de l'Oued-Mansouria et de l'Oued-Ziami. Les tirailleurs indigènes ont abordé franchement la position et les Kabyles n'ont pas tenu.

Au soir, les Ouled-Nabet et les Beni-Segoual arrivaient au camp pour faire leur soumission.

Cet exemple était suivi, le lendemain, par le Beni-Bou-Jussef, qui doivent relever de Bougie.

Toutes les tribus de la partie ouest du cercle de Djidjelli, étant ainsi soumises, la place débloquée, le pays ayant reçu son organisation, rien ne retenait plus de ce côté M. le général de Saint-Arnaud.

Le général Camou, retardé par le mauvais temps, ne paraissait pas encore; sa colonne, renforcée des deux bataillons qui l'attendaient à Bougie, ne pouvait avoir besoin du concours de la colonne voisine; il était temps pour celle-ci de se retourner vers l'est. — M. le général de Saint-Arnaud est donc rentré à Djidjelli le 16, et a dû se remettre en campagne, le 18 au matin, contre les Beni-Siar et les Beni-Afer, d'où il appuiera vers le massif de Collo.

Nous n'avons rien à ajouter aux nouvelles déjà connues de M. le général Camou.

Le 18, au moment du passage du *Titan*, le général s'était éloigné de Bougie et devait être de nouveau en opération.

(*Moniteur Algérien* du 20 juin.)

Digitized by Google

ALGÉRIE.

ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Rapport sur les travaux archéologiques du colonel Carbuccia.

M. le ministre de la guerre soumet à l'examen de l'Académie un travail archéologique du colonel Carbuccia, du 2e régiment de la légion étrangère, commandant supérieur de la subdivision de Bathna; ensuite il exprime le désir que l'Académie lui fasse connaitre la part qu'ont prise au travail dont il s'agit, les militaires placés sous les ordres de cet officier supérieur.

La commission des antiquités nationales, déjà saisie d'une partie de l'ouvrage, envoyée au concours de 1851, a été chargée par l'Académie du rapport spécial demandé par M. le ministre : c'est pour remplir cette mission que nous venons rendre compte de l'examen attentif auquel ont donné lieu les importantes recherches et les heureuses découvertes du colonel Carbuccia.

Trois parties principales composent ce travail : la géographie ancienne et comparée, l'archéologie et l'épigraphie. Nous exposerons successsivement les principaux résultats obtenus dans chacune de ces trois branches d'antiquités.

L'itinéraire d'Antonin fait connaître deux voies romaines entre Lambèse et Sitifis, une voie de Lambèse à Cirta et une voie du même point à Théveste. Si on se porte au sud, jusqu'à Fayd, l'ancienne Thabudis, lieu situé sur le méridien de Cirta, le quadrilatère indiqué par ces quatre points correspondra au théâtre des opérations de M. Carbuccia, c'est-à-dire à la subdivision de Bathna. Peu après son arrivée à ce poste, en octobre 1848, il s'est donné la mission d'explorer et de faire explorer en totalité ce vaste espace qui n'a pas moins de 1,200 lieues carrées, exploration qui d'ailleurs était nécessaire sous le point de vue militaire et stratégique. Il avait heureusement sous ses ordres de nombreux et d'excellents auxiliaires; les plus capables et les plus intelligents d'entre eux, officiers, sous-officiers et soldats, ont été chargés de faire partout

Digitized by Google

des relèvements exacts, de les rapporter à mesure, de noter tous les monuments, toutes les pierres sculptées et écrites, toutes les bornes milliaires, tous les vestiges laissés par la domination romaine (et ces vestiges, ces monuments, ces débris sont pour ainsi dire innombrables); on faisait ces travaux dans les instants de loisir ou pendant la marche des colonnes. Chaque jour le chef de ces expéditions voyait arriver des matériaux considérables; il les coordonnait sans retard, et l'on dressait ainsi, par parties, une grande carte, appuyée sur plusieurs points qu'avaient déterminés les ingénieurs du dépôt de la guerre.

Si l'on trouvait une inscription, elle était immédiatement copiée par le dessinateur le plus exercé du détachement : une statue, un morceau d'architecture étaient-ils enfouis, à l'instant des mains robustes et prudentes pratiquaient une fouille : le monument était mis au jour, dessiné ou emporté, et sa position était fixée sur la reconnaissance du terrain. Chaque soldat, transformé pour ainsi dire en antiquaire improvisé, docile à la direction qui lui était imprimée, exécutait avec empressement, même avec joie, les ordres du commandant. Ce n'est pas tout : sur les pas des premiers, de nouveaux explorateurs vérifiaient les mesures, les directions, les distances, et d'autres contrôlaient les copies des inscriptions; plusieurs étaient occupés à évaluer les hauteurs relatives des lieux, et on prenait note de manière à estimer le relief du terrain, à peu près de dix mètres. Enfin, plusieurs plans topographiques étaient levés à la planchette; on a même, sur quelques points, effectué des opérations trigonométriques.

C'est ainsi qu'on est parvenu à rassembler tous les éléments d'une grande carte, à l'échelle du 100,000e, qui a plus de 2 mètres sur 1m 50, à y marquer des courbes approximatives exprimant la forme du terrain dans ce pays montueux et très-accidenté, plusieurs gisements minéraux, les altitudes des lieux, les cours d'eau dans un grand détail, enfin la ligne de partage continue qui sépare les courants versant dans la Méditerranée, de ceux qui s'écoulent vers le Sahara; l'on y a marqué les nombreuses bornes milliaires qui ont été découvertes, la plupart encore en place, enfin toutes les ruines romaines, soit celles qui étaient apparentes, soit celles qui ont été exhumées à l'aide de fouilles. N'oublions pas d'ajouter que le colonel Carbuccia a recueilli et fait écrire soigneusement, en arabe, de la main des indigènes, tous les noms de lieux des ruines, au nombre d'environ 300.

On sera moins surpris que ce grand travail ait été accompli en moins de deux années et demie seulement, et que le colonel Carbuccia ait rencontré dans sa troupe autant d'activité et de bonne volonté pour les recherches d'archéologie et de géographie ancienne, quand on saura qu'il se trouvait dans sa légion plus d'un homme instruit et même lettré, entre autres un ancien élève de notre école polytechnique.

Il a su mettre à profit le zèle et l'instruction de ses compagnons d'armes, et, en flattant leur amour-propre, en leur faisant comprendre quel honneur rejaillirait sur la légion étrangère, il a obtenu d'eux un dévouement et un concours infatigables : bel exemple donné à toutes

Digitized by Google

les troupes qui stationnent en Algérie! En montrant les inscriptions laissées par les soldats de la *tertia legio augusta*, le colonel Carbuccia excitait le zèle des siens, et leur inspirait le désir de laisser à leur tour, à l'exemple des Romains, le souvenir du séjour et des travaux du 2e régiment de la légion étrangère.

Nous venons d'exposer comment l'on avait préparé et dressé la carte générale et topographique de la subdivision de Bathna; avant de passer aux travaux archéologiques proprement dits, il faut dire quelques mots des principales positions anciennes qui ont été déterminées avec certitude par toutes ces opérations. Trois directions de voies antiques, ainsi qu'on l'a dit, partaient de Lambèse : l'une allait au nord-est, à Sitifis; l'autre, au nord, à Cirta; la troisième, à l'est, à Theveste, et continuait jusqu'à Carthage. La première de ces trois grandes lignes avait plusieurs embranchements. Sans entrer dans un trop grand détail, nous dirons que la carte distingue les *voies romaines* dont on a suivi les traces d'une manière continue; les *voies* dont les traces sont interrompues, et les *voies* seulement tracées d'après les anciens itinéraires, entre les lieux où sont les ruines romaines bien reconnaissables. Sans doute plusieurs des positions antiques de la carte étaient déjà connues; mais le travail soumis à l'Académie, outre beaucoup de rectifications, a le mérite d'offrir un ensemble complet, du moins pour ce qui regarde cette partie de l'ancienne Numidie.

Sur la voie de Sitifis, branche du nord, on trouve sur la carte Lamasba, Traduti. *Diana veteranorum* (Zana, Ziana), *Nova petra* (Encedda), Gemellæ (El-Arouck); sur la branche nord-ouest, *Zarai* (Zraia), *Perdicibus* (Ifrain), etc., plus, un commencement de voie se dirigeant à l'ouest et que nous passerons sous silence.

Une très-longue voie se dirigeant au sud-ouest, puis qui revient au sud, passe d'abord par Bathna, puis va aux villes appelées *ad Basilicam Diadumene* (Bear), *Symmachi* (Touta), *ad Duo Flumina* (Kherbetskhon), *Calceus Herculis* (El-Kantara), *Burgum speculatorum* (Mguesba), *Aquæ Herculis* (El-Hammam), *Mesar filia* (El-Outaya), *ad Piscinam* (aujourd'hui Biskra) et un autre lieu *de Gemellas* (El-Haouch) à 201 milles de Lambèse.

La voie sur Cirta nous montre Thamugas (ou Tamugadis) (Timegad) *ad Rotam* (El-Djebena), *ad Lacum regium* et les lieux intermédiaires.

La voie sur Théveste et Carthage, passant aussi par Thamugas, se rend à *Claudi* (Mamra), *Mascula* (Aïn-Khenchela), *ad Cahalis*, *Aquæ Cæsaris* (Okous) et les lieux intermédiaires.

En dehors de ces cinq voies, il existe un grand nombre de ruines; probablement ces lieux étaient en communication entre eux par des routes de second ordre, qui ne sont pas mentionnées dans les anciens itinéraires.

Les recherches de M. Carbuccia et de ses collaborateurs ont procuré la connaissance de plus de quarante villes ou positions romaines, de *castra*, de *castella* ou postes fortifiés; un grand nombre de ces points étaient ignorés; ils font retrouver aujourd'hui tous les lieux des itiné-

Digitized by Google

taires, soit par les distances marquées sur les bornes milliaires, concordant avec le plan du terrain, soit par le nom romain conservé dans le nom actuel. L'on a trouvé jusqu'à quatre-vingts bornes milliaires, la plupart portant le chiffre de la distance à Théveste et Carthage, découverte des plus inattendues et des plus heureuses qu'on ait faites depuis qu'on s'occupe de géographie comparée, et sans exemple dans toute l'étendue de l'empire romain.

Les Romains avaient l'habitude d'occuper et de fortifier tous les points élevés; ce fait, qui a un grand intérêt stratégique actuel, est confirmé par toutes les observations du colonel Carbuccia. Pour ce qui regarde *Lambèse*, dont l'altitude est 1,014 mètres, il est remarquable que la montagne voisine porte le nom de Djebel-Asker (montagne des soldats) comme si l'on avait voulu conserver le souvenir de l'occupation du lieu par une légion romaine[1]. La hauteur est de 2,336 mètres.

A Tubna, on trouve un exemple de ces enceintes fortifiées; celle-ci a 96 mètres sur 74 et est appuyée de huit tours.

La nomenclature de tous les lieux qui renferment les vestiges romains serait ici superflue : bornons-nous à un rapide aperçu. A Lambèses (ou Lambæsis), on a opéré une grande quantité de fouilles, travail de 14,000 journées, effectué gratuitement par les hommes de la légion. C'est là que sont les plus nombreux et les principaux monuments, notamment le temple d'Esculape, d'ordre dorique, avec l'autel et la statue colossale de ce dieu. Les dessins du temple, dont la façade, d'ordre ionique, est bien conservée, et une description circonstanciée, sont donnés par le colonel Carbuccia[2]. Avec la statue d'Esculape, en marbre blanc, sont celles d'Hygie, de Jupiter et de Junon. Les autres monuments sont des portes triomphales, un prétoire, un temple de Minerve, un théâtre, un capitole, un cirque, un aqueduc, un palais, des portes de ville, des thermes, des mosaïques et des sculptures admirablement conservées; on y trouve aussi une voie romaine dallée et entière, une fontaine sculptée, le tombeau de T. Favius Maximus, préfet de la IIIe légion *Augusta*, tombeau que M. Carbuccia a fait reconstruire avec les mêmes pierres[3].

On a trouvé dans l'Aurès une colonne de 4 mètres 10 de rayon.

A Thamugas est un théâtre et un bel arc-de-triomphe : ce lieu était une colonie.

On a fait des fouilles au monument de Madrazen, tombeau des rois de Numidie, fouilles qui ont amené la découverte d'un caveau, et ont permis de faire des dessins complets de ce curieux édifice qui n'a pas moins

[1] Nous remarquerons à cette occasion que la position romaine de l'itinéraire, *ad Basilicam Diadumene*, retrouve son nom encore existant dans une montagne voisine appelée Djebel-Dadamhena. Il y a beaucoup d'autres exemples analogues.

[2] Le temple avait été dessiné par M. de la Marre antérieurement.

[3] Le fait a été consigné sur le monument même par une inscription qui fait en quelque sorte le pendant de l'inscription romaine; il a été l'occasion d'une fête militaire.

Digitized by Google

de 179 mètres de circonférence, 19 mètres 20 centimètres de haut. On a trouvé dans l'intérieur des ossements humains.

A Zana, *Diana veteranorum*, il y a encore deux arcs-de-triomphe, une porte de ville et beaucoup d'antiquités dignes d'attention ; à Tubna, *Tubuna*, ainsi qu'aux environs, beaucoup de ruines, des restes de palais et de citernes, et à El-Kantara, *Calceus Herculis*, encore des ruines intéressantes. A M'Gaous, on a vu des maisons privées, de l'époque romaine, ce qui se rencontre très-rarement. Pour abréger, nous nous bornons à cette énumération succincte ; tous ces monuments, toutes ces ruines ont été dessinés soigneusement ; les dessins, au nombre de près de 400, remplissent un grand atlas de 68 planches qui a été mis sous les yeux de l'Académie. Le texte qui les accompagne a environ 150 pages in-folio.

Le nombre des inscriptions romaines découvertes ou recueillies par le colonel Carbuccia, et ses auxiliaires est considérable ; Lambæsa seul en renferme d'innombrables. On lit ces mots au temple d'Esculape, sur une mosaïque : *Bonus intra, melior exi*. Il y en a aussi une multitude à Thamugas. A Chemora est une inscription chrétienne faisant partie de la mosaïque d'une église du quatrième ou du quinzième siècle ; à *Diana veteranorum*, on a trouvé cinquante inscriptions antiques. Il y en a aussi à *Calceus Herculis*. On a eu le plus grand soin de copier les inscriptions visibles des bornes milliaires. Les inscriptions purement tumulaires (qui d'ailleurs ne sont pas toujours sans importance) ne forment qu'une partie de celles qu'on a rassemblées ; beaucoup présentent un intérêt que l'Académie pourra apprécier par un rapport de notre confrère M. Hase. Il en est une, entre autres, gravée sur un riche tombeau, où on lit : *Antonio Gordiano invicto*, et qui peut faire supposer que c'est la tombe même du second Gordien, tué, comme on sait, en Afrique.

Nous passons à la seconde partie de la lettre de M. le ministre de la guerre. Il désire savoir quelles sont les personnes qui ont concouru au travail du colonel Carbuccia. Avant de désigner ceux qui méritent d'être notés plus particulièrement, nous devons rappeler ici ce que nous a répété plusieurs fois, avec une loyauté, une modestie qui l'honorent, M. le colonel Carbuccia : « Son travail, dit-il, est l'œuvre du 2e régiment tout entier, et c'est à ce corps qu'en revient le mérite. Sans le concours que lui ont apporté ses nombreux auxiliaires, jamais il n'aurait pu achever des travaux aussi variés, aussi considérables : le simple soldat, ajoute-t-il, a coopéré comme les officiers au résultat commun.— En arrivant au bivouac, souvent après des marches forcées, il prenait gaîment la pioche et consacrait aux fouilles le temps du repos. » Obligé de désigner les principaux de ses collaborateurs, le colonel Carbuccia indique les noms suivants :

Après les deux officiers supérieurs, MM. de Caprez, lieutenant-colonel du 2e régiment de la légion étrangère, et Boudrille, chef de bataillon, il cite :

1° M. Collineau, capitaine adjudant-major, celui qui a découvert la

Digitized by Google

porte du mausolée de Madrazen, dit *tombeau du Syphax*, et qui, parvenu au bas d'un escalier intérieur, a couru les plus grands dangers;

2° Le lieutenant Rousseau, qui a dessiné la carte et qui a pris la plus grande part à la découverte des voies romaines;

3° Le sergent-major Tuilliez, qui a recueilli le plus grand nombre d'inscriptions;

4° Le sous-officier Steffen, qui vient d'être nommé sous-lieutenant;

5° Le sergent Trompetter;

6° Et le caporal Greffe.

Quant au lieutenant Vienot, qui aurait tenu dans cette liste une des premières places, il est mort; M. Vienot était un ancien élève de l'école polytechnique.

CONCLUSION.

L'étendue du travail archéologique de M. le colonel Carbuccia et de ses collaborateurs, l'intérêt que présente la carte de la subdivision de Bathna, la découverte de beaux monuments, le soin apporté à l'exécution des dessins de l'atlas, enfin, le mérite du texte qui l'accompagne, nous paraissent mériter qu'on exprime le désir de voir publier d'aussi importants résultats. Cet ouvrage serait une excellente suite à celui de la commission scientifique d'Algérie; une telle publication ferait honneur à l'armée d'Afrique, et, de plus, elle exciterait l'émulation dans les autres parties de l'Algérie, qui sont toutes plus ou moins riches en antiquités romaines.

Signé à la minute.

Raoul-Rochette, Dureau de la Malle, Hase, Guérard, Lenormant, Berger de Xivrey, Vitet, Guizot, de Wailly, Walckenaer et Jomard, *rapporteur*.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie.

Digitized by Google

TURQUIE.

SYSTÈME FINANCIER.

Budget des recettes[1].

Les revenus ordinaires de la Turquie varient depuis quelques années entre 650 et 750 millions de piastres (de 150 à 172 millions de francs). Suivant un travail récent publié par une personne à qui son titre officiel permet de puiser ses indications aux meilleures sources, ils se décomposeraient ainsi en moyenne :

	En piastres.	En francs.
Dîmes.	220,000,000	50,600,000
Impôt foncier. . .	200,000,000	46,000,000
Capitation (*haradj*). .	40,000,000	9,200,000
Douanes.	86,000,000	19,760,000
Impôts indirects. . .	150,000,000	34,500,000
Tribut de l'Egypte. .	30,000,000	6,900,000
— de la Valachie.	2,000,000	460,000
— de la Moldavie.	1,000,000	230,000
— de la Serbie. .	2,000,000	460,000
	731,000,000	168,000,000

Sur ce budget de 168 millions, une portion très-minime (8 millions environ) est fournie par les provinces

[1] Ce chapitre est extrait des *Lettres sur la Turquie*, que vient de publier, à la librairie Guillaumin, M. A. Ubicini, notre collaborateur. Nous avons déjà rendu compte de cet ouvrage en rappelant les éloges qui lui ont été décernés au sein de l'Institut.

Digitized by Google

tributaires. Les 160 millions restants représentent la quotité de l'impôt dans la Turquie proprement dite, c'est-à-dire sur une étendue de territoire qui est plus du double de la superficie de la France.

Cet impôt résulte des cinq sources suivantes, à savoir :

1° *La dîme.* Légalement la dîme n'est pas une contribution; c'est une redevance que prélève l'Etat, comme propriétaire des biens-fonds, sur le tenancier. Cette redevance est de deux natures, selon les deux espèces de produits que crée l'industrie agricole : la dîme sur les divers produits du sol (*uchur*), et la dîme sur les animaux (*beylik*). Elles se prélèvent en nature, la première sur toutes les productions de la terre, fruits ou céréales; la seconde sur les bestiaux, dont l'élève se rattache à l'économie rurale, tels que bêtes à laine, cochons, ruches d'abeilles, etc., les chevaux et les bêtes à cornes exceptés.

2° *Le vergu.* Il répond à l'*income-tax* des Anglais, et consiste en une taxe de 10 à 25 pour 100, suivant les localités, soit, en moyenne, 17 1/2 pour 100, c'est-à-dire environ 1 septième, que l'Etat prélève sur la fortune présumée, immobilière, mobilière ou commerciale, de tous les particuliers. Comme cette fortune peut reposer sur des valeurs déjà soumises à la dîme, telles que les céréales, les olives, les troupeaux, il arrive souvent que le même objet se trouve frappé de deux impôts différents. Par exemple, sur une valeur en céréales de 1,000 piastres, le gouvernement en prélève d'abord 100 à titre de dîme, puis environ 175 à titre de vergu ; tandis que, pour une maison représentant une valeur égale, il ne perçoit que les 175 piastres de vergu. C'est le contraire de ce qui a lieu chez nous, où la propriété bâtie est soumise à un double impôt : l'impôt foncier et l'impôt des portes et fenêtres. De plus, toute maison vacouf est exempte de la contribution comme ayant ou étant supposée avoir une destination religieuse. La répartition

Digitized by Google

du vergu se fait par l'entremise des municipalités qui existent partout en Turquie de temps immémorial. Dans les villages cette répartition se règle d'après le nombre de charrues; dans l'évaluation de la fortune mobilière ou commerciale, c'est la notoriété publique qui sert de base.

3° *La capitation.* La capitation, *haradj* ou *djizïé*, ne s'étend qu'aux raïas, ou sujets non musulmans de l'empire. Tout adulte mâle est soumis au *haradj*, qui a été fixé en 1834, par un décret du sultan Mahmoud, à 15 piastres, 30 piastres et 60 piastres, proportionnellement aux fortunes, équivalant en général à deux, trois et quatre journées de travail. En fixant la valeur moyenne des cotes à 25 piastres et en divisant par ce chiffre les 40 millions de piastres formant le produit annuel du *haradj*, on obtient un total de 1,600,000 cotes, calcul qui ne s'éloigne pas trop de la statistique que j'ai donnée au commencement de cet ouvrage et d'après laquelle le nombre total des raïas en Turquie s'élèverait à environ 9 millions d'individus des deux sexes.

Longtemps le *haradj* fut perçu par des agents spéciaux qui n'épargnaient aux raïas ni les humiliations gratuites ni les exactions. Bien que ces abus eussent disparu à la longue, le gouvernement vient d'arrêter que le mode de perception serait changé, et que désormais les patriarches des diverses communions chrétiennes, ainsi que le *khakam bachi*, ou chef des juifs, seraient, pour la capitation, intermédiaires entre leurs coreligionnaires et le fisc. Ce changement est moins considérable en lui-même qu'en ce qu'il semble faire attendre prochainement une modification dans le caractère même de l'impôt. Le *haradj* n'est déjà plus ce qu'il était à l'origine, où il fut imposé sur les vaincus comme une peine pécuniaire substituée à la captivité, et même à la mort qu'ils avaient encourue aux yeux de l'islamisme, soit en rejetant ses lumières, soit en résistant à ses armes.

Digitized by Google

Ce qu'il avait d'humiliant et d'odieux pour les populations a disparu en grande partie, et on ne le considère plus que comme une compensation de l'impôt du sang qui a pesé jusqu'ici sur les seuls musulmans. Mais aujourd'hui que l'on parle d'appeler les raïas à faire partie du contingent, qu'une ordonnance a même été rendue à ce sujet dans le courant de cette année, et que le gouvernement est occupé à rechercher les moyens d'assurer l'exécution de cette grande et délicate mesure, nul doute que l'on ne doive regarder le *haradj* comme à la veille d'être aboli, ou du moins transformé en une imposition personnelle ordinaire, qui sera supportée par tous les sujets de l'empire indistinctement.

4° *Les douanes.* Le revenu de la douane, *gumruk*, se compose du produit des droits d'importation et d'exportation sur les marchandises. Ce droit est ainsi fixé, d'après le dernier traité de commerce conclu en 1838 entre la France et les autres puissances européennes :

Pour toutes les marchandises, indistinctement, importées en Turquie, 5 pour 100, dont 3 pour 100 pour le droit d'entrée proprement dit, et 2 pour 100 de droit supplémentaire au sortir de la douane, en remplacement des anciens droits de circulation à l'intérieur ;

Pour les marchandises provenant du sol et de l'industrie de la Turquie, 12 pour 100, dont 9 pour 100 à l'arrivée des marchandises à l'échelle où elles doivent être embarquées, et 3 pour 100 lors de l'embarquement.

Les grands bureaux de douanes sont établis à Constantinople, Varna, Salonique, Smyrne, Scala-Nova, Alep, Bagdad, Trébizonde et Erzeroum.

5° *L'impôt indirect*, ou *ihtiçab*, se subdivisant en six branches :

a) Le *droit de patente*, prélevé sur les boutiques et magasins, d'après la valeur des objets qu'ils exposent en vente. Le maximum de cet impôt est de 60 piastres

Digitized by Google

(13 fr. 80 c.), et le minimum de 10 piastres (2 fr. 30 c.) par mois.

b) Le *timbre*, s'appliquant, comme chez nous, à tous les actes en écriture publique, comme contrats, obligations, requêtes, etc.

c) Les *octrois*, ou droits prélevés à l'entrée des villes, sur toutes les denrées destinées à fournir à leur consommation, telles que fruits, légumes, viande de boucherie, volaille, etc. Le produit de cet impôt est versé tout entier dans la caisse de l'Etat.

d) Les *péages* consistent dans certains droits acquittés, soit au passage des ponts construits par l'Etat, soit à l'entrée des villes après la fermeture des portes, soit à certaines barrières fermant les défilés des montagnes.

e) Les *mines*. La Turquie abonde en mines de toute espèce : mines d'argent, de fer, de cuivre, de plomb, d'émeri, etc.; mais c'est à peine si la vingtième partie de celles que l'on découvre chaque jour est livrée à l'exploitation. Quelques rivières dans la Roumélie et la Valachie roulent des sables aurifères d'une assez grande richesse. Les mines les plus considérables parmi celles dont s'est emparée l'industrie se trouvent en Asie-Mineure, dans les eyalets de Trébizonde et d'Erzeroum. Leur produit brut annuel est évalué à 4 millions de francs environ, sur lesquels les cinq huitièmes reviennent au fisc d'après les lois qui régissent la propriété minière en Turquie. D'après ces lois, tous les sujets ottomans, sans distinction de religion ni de race, sont libres d'exploiter des mines; mais ce droit est formellement refusé aux étrangers. Tout individu qui découvre un gîte métallifère et qui veut s'en assurer l'exploitation est tenu d'en demander la concession au gouvernement, qui la lui accorde à un terme dont le minimum est de dix et le maximum de vingt années. Les concessions imposent l'obligation : 1° de payer au gouverne-

Digitized by Google

ment 20 pour 100 des produits de la mine exploitée; 2° de verser entre les mains des autorités instituées à cet effet le montant du minerai obtenu, car la fonte de ce dernier est sévèrement interdite aux particuliers. Le gouvernement seul a le droit de faire les opérations métallurgiques, dont il supporte aussi tous les frais. Après l'élaboration des métaux, le gouvernement prélève d'abord le droit de 20 pour 100, et paie ensuite aux propriétaires du minerai la valeur des produits qui en ont été extraits, d'après un tarif fixé à l'avance.

Toutes les questions relatives à l'exploitation des mines de l'empire ressortissent au conseil des mines, séant à Constantinople, et qui forme comme une dépendance du ministère des finances.

f) Les *postes*. L'organisation régulière du service des postes (*posta*) en Turquie est due au grand vésir actuel Reschid-Pacha. Ce service comprend les postes de terre et les paquebots à vapeur.

Les postes de terre (*qara postalari*) sont desservies par des courriers à cheval, appelés communément tatares. Ces courriers suivent plusieurs lignes qui, partant de Constantinople pour aboutir aux principales extrémités de l'empire, forment divers embranchements à certains points de leur parcours. Des maisons ou relais de poste sont distribués sur chacune de ces lignes, à une distance de six à sept heures en moyenne. Au-delà des bouts de lignes, les lettres et autres objets sont expédiés à leur destination par des tatares particuliers. Les provenances et expéditions des localités intermédiaires qui ne sont pas desservies par la route de poste, sont acheminées par un employé particulier et remises par un *surudji*, ou postillon, à la maison de poste la plus voisine. De plus, tout individu peut, moyennant le prix fixé par le tarif, obtenir dans chaque maison de poste l'expédition d'un ou de plusieurs tatares pour son service particulier.

Digitized by Google

Le services des postes impériales est organisé actuellement de la manière suivante :

Pour la Turquie d'Europe :

Tous les lundis soir, deux tatares sont expédiés de l'hôtel des postes de Constantinople pour la Roumélie. L'un, suivant la ligne de droite, se rend à Andrinople; l'autre, suivant la ligne de gauche, va à Salonique et à Yanina. Tous les deux sont de retour à Constantinople le dimanche suivant. — A l'arrivée du courrier de Constantinople à Andrinople, le mercredi, trois tatares sont expédiés de cette ville : le premier se rend, par la route de droite, à Galatz (Moldavie); le second, par la route du milieu, à Widin; et le troisième, par la route de gauche, à Philippopoli, Qomanova et Monastir. Ces tatares sont de retour de ces divers points à Andrinople le jeudi suivant. De Philippopoli à Belgrade, de Qomanova en Bosnie, et de Monastir à Soutari (d'Europe), il a été établi également une ligne suivie de maisons de postes.

Pour la Turquie d'Asie :

Cinq tatares sont expédiés tous les mercredis soir de Constantinople pour l'Anatolie. Les deux premiers se rendent, par la ligne de droite, à Smyrne et à Alaïé; le troisième et le quatrième, par la ligne du milieu, à Damas et à Césarée (de Cappadoce), et le cinquième, par la ligne de gauche, à Diarbekir. Ces tatares sont de retour à Constantinople le mardi. — De Diarbekir à Bagdad par Mossoul, ainsi que de Trébizonde à Erzeroum, il existe également une ligne de relais de poste. Les destinations pour Erzeroum sont envoyées par bateaux à vapeur jusqu'à Trébizonde.

En résumé, 15 grandes lignes, mesurant un parcours de 2,103 heures, savoir :

Huit en Europe :

Digitized by Google

	Heures de distance.
1. De Constantinople à Salonique et Yanina. .	196
2. — à Andrinople.	44
3. D'Andrinople à Galatz.	130
4. — à Widin.	109
5. — à Monastir.	123
6. De Philippopoli à Belgrade.	102
7. De Qomanova en Bosnie.	101
8. De Monastir à Scutari (d'Europe). . . .	54
	859

Sept en Asie :

1. De Constantinople à Smyrne.	92
2. — à Alaïé.	162
3. — à Damas.	314
4. — à Césarée (de Cappadoce).	183
5. — à Diarbekir.	270
6. De Diarbekir à Bagdad.	169
7. De Trébizonde à Erzeroum.	54
	1,244
	859
	2,103

Le service des paquebots à vapeur (*Osmanlu vapor*) comprend les cinq lignes suivantes :

De Constantinople à Smyrne, tous les mardis. Retour le dimanche.

— à Salonique, les samedis. Retour le samedi également.

— à Nicomédie, tous les mercredis et samedis. Retour les lundis et jeudis.

— à Guemlek, sur la mer de Marmara, le mardi. Retour le jeudi.

— à Trébizonde, de quinze jours en quinze jours, le vendredi. Retour le samedi de la semaine suivante.

Tel est l'ensemble des diverses contributions formant

Digitized by Google

le revenu de la Turquie. Comme la plupart de ces contributions se prélèvent en nature, le gouvernement fut conduit naturellement à recourir au système ruineux du fermage (*iltizam*), au lieu du mode de régie directe primitivement en usage. Au reste, l'*iltizam* subit de nombreuses modifications depuis son introduction sous le règne de Mohammed II jusqu'à notre époque. Les fermes, qui avaient d'abord été annuelles (*moukata*), furent converties en fermes viagères (*malikiané*) par un édit de sultan Moustafa II du 30 janvier 1795, afin d'engager les régisseurs des fermes, par leur intérêt propre, à ménager davantage les ressources des contribuables. Les avantages résultant du système des malikiané, comparé à celui des baux annuels, le firent adopter pour toutes les autres branches des revenus de l'empire indistinctement, *vergu*, capitation, douanes, etc. Chacune de ces branches forma un grand nombre de lots qui furent affermés séparément, et dont les plus considérables ne tardèrent pas à constituer une sorte de monopole au profit des hauts fonctionnaires de l'Etat et des ministres eux-mêmes. Au temps de d'Ohson, vingt-deux sandjaks étaient affermés à vie à des gouverneurs qui les sous-fermaient ou les faisaient régir pour leur compte. Trois eyalets l'étaient de même à des pachas. Dans un temps où le pouvoir des pachas était tout, et où la séparation des autorités financière, administrative et militaire, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'était pas même soupçonnée, on conçoit ce que l'exercice d'un tel monopole dut engendrer de vexations et d'abus, surtout pour les malheureux raïas. Tous les maux de l'ancien régime ne tardèrent pas à reparaître, rendus plus écrasants encore par l'intervention des *sarrafs*, ou banquiers arméniens, dans les adjudications des fermes. L'empire se vit livré à une société d'exploitation entre les hauts fonctionnaires turcs et les sarrafs, et l'impôt tomba sur les populations grevé de

Digitized by Google

toutes les exigences des surenchères, de l'usure et d'une émulation de bénéfices entre les bailleurs de fonds et les commanditaires, tandis que le produit légal n'entrait au *miri* que comme une part de prise dans la vaste spoliation qui acheminait l'Etat vers sa ruine. Sultan Sélim chercha le premier à remédier à ces abus et à augmenter les revenus du trésor en soumettant certains malikianè à un nouveau mode de régie par l'Etat, dont lui-même avait combiné les bases. Après lui, sultan Mahmoud, à qui l'on peut appliquer ce bel éloge que Tacite fait quelque part de Vespasien : *Nil boni intentatum reliquit*, après avoir fait rentrer les timars dans le domaine de l'Etat, rendit une ordonnance par laquelle les pachas devaient administrer à l'avenir leurs pachaliks non plus pour leur compte particulier, mais pour le compte du gouvernement. Cette sage mesure, qui reçut un commencement d'exécution en Arménie et dans quelques autres provinces de l'Asie-Mineure, précéda de quelques années le hatti-chérif de Gul-Hanè, lequel posait résolument la nécessité d'une réforme dans l'assiette et le mode de perception de l'impôt, en flétrissant avec énergie les abus de l'ancien système. « Bien que, depuis peu de temps, les habitants de nos provinces bien gardées, aient été délivrés (grâces en soient rendues à Dieu !) du fléau du monopole qui était regardé autrefois comme une source de revenus annuels, cependant le principe nuisible des *iltizam* est encore aujourd'hui en vigueur, et en aucun temps on n'a vu le fruit de leur utilité, car ce sont des éléments de destruction. En effet, c'est, pour ainsi dire, livrer à l'arbitraire et à la main de la violence et de la brutalité d'un homme les affaires administratives et financières d'une province, etc. » La suite du hatti-chérif portait que le conseil de justice s'assemblerait sans délai, afin de débattre la question d'une nouvelle assiette de l'impôt. Mais, en attendant, le système de l'*iltizam* continua à être ap-

Digitized by Google

pliqué, et l'on vit, comme par le passé, les principaux fonctionnaires du gouvernement se présenter aux enchères et devenir adjudicataires des fermes, soit en leur nom, soit sous celui des sarrafs. Cependant, des mesures provisoires furent prises pour prévenir, autant que possible, le retour des anciens abus. Parmi ces mesures, il convient de signaler :

1° Les restrictions apportées à l'autorité des pachas et gouverneurs des provinces par la séparation des fonctions administratives, financières et militaires, réunies auparavant entre leurs mains ;

2° La création d'agents spéciaux chargés d'opérer les rentrées pour le compte des adjudicataires, et placés sous la surveillance directe de l'administration à qui ils rendent leurs comptes ;

3° L'extension donnée au pouvoir des municipalités, et la création des conseils de province par l'entremise desquels s'opèrent la répartition et le recouvrement de l'impôt. Dans certains cas même, les municipalités servent d'intermédiaires directs entre les contribuables et le fisc.

Enfin, il y a quelques mois, le comité institué pour l'examen des diverses questions relatives aux finances décida en principe qu'aucun agent du gouvernement ne pourrait désormais se présenter aux enchères, et que ceux qui se rendraient adjudicataires sous le nom d'un tiers seraient poursuivis comme concussionnaires. Toutes ces améliorations, si elles n'ont pas influé jusqu'à présent d'une manière notable sur l'accroissement des revenus publics, ont contribué du moins à l'augmentation de la fortune privée, en diminuant de plus de moitié les charges qui pesaient sur les contribuables.

A. Ubicini.

Digitized by Google

CHINE.

FABRICATION DE LA PORCELAINE[1].

Le principal fabricant de porcelaine de Canton, le nommé Com-chong est venu, hier, m'apporter les échantillons des diverses terres ou pierres qui entrent dans la composition de la porcelaine chinoise et qu'il a fait venir pour moi de King-te-tching, ville du Kiang-si, située sur le bord du lac Po-yang, où sont les gisements de terre à porcelaine qu'exploitent, depuis 1,200 ans, les Chinois. Il est facile de reconnaître dans la substance que Com-chong appelle la pierre de Yu-kan-hien de la pegmatite en décomposition, contenant du kaolin mêlé à quelques lamellés de mica vert et traversé par de petites veines de stéatite verte et jaune. La pierre de khy-men n'est autre chose que du pétuntsé, espèce de petro silex compact, jaunâtre, fort dur, renfermant quelques grains de quartz. Ce qu'il me présente sous le nom de tchi-kao est de la chaux sulfatée. Le lang-tchi est, d'après ses explications, de la cendre de fougère; dans le hoa-tchi je reconnais de la stéatite blanche et dans le tchy-hoei de la chaux carbonatée. Enfin, il existe parmi ces échantillons, un pain de pâte de porcelaine, portant la marque du fabricant et dont la composition est, selon Com-chong, de 95 pour 0/0 de kaolin pur, extrait par le lavage de la peg-

[1] Extrait du *Journal d'un voyage en Chine*, par M. Jules Itier. — Paris, chez Dauvin et Fontaine, passage des Panoramas, 35.

Digitized by Google

matite en décomposition, de 3 pour 0/0 de hoa-tchi (stéatite) et 2 pour 0/0 de tchi-hoei (carbonate de chaux). Il m'explique, d'ailleurs, que ces proportions varient selon la qualité de porcelaine qu'on veut obtenir.

Quant à la découverte (yeou-kan), c'est un mélange de la pierre de khy-men (feld-spath compacte) parfaitement pilé, de lang-tchy (cendre de fougère), de tchi-cao (chaux sulfatée) et de tchy-hoei (chaux carbonatée).

Ces divers matériaux entrent aussi dans la composition de nos porcelaines d'Europe, à l'exception toutefois de la stéatite dont l'emploi ne nous est pas connu. Cette substance paraît avoir pour effet, en ajoutant du liant à la pâte, de permettre de donner plus de légèreté au travail et de fabriquer surtout la porcelaine dite *coque d'œuf*, qui a présenté jusqu'ici beaucoup de difficulté à nos ouvriers[1].

[1] La porcelaine est d'invention chinoise. C'est vers le 7e siècle de notre ère qu'on construisit les premiers fours, dans la province de Kiang-si, où la porcelaine est encore fabriquée aujourd'hui avec le plus de perfection. Trois siècles après s'établirent les grands fours de King-te-tchin, situés à l'est du lac Po-yang. La pegmatite, décomposée et transformée en kaolin, y existe en amas et en filons puissants au milieu des roches de diverse nature appartenant à la série des groupes de la formation intermédiaire qui constituent le terrain du bord de ce lac. C'est là que sont les principales carrières de la terre à porcelaine (kaoling). La ville de Nan-tchang-foo, située au sud de ce lac, est le grand marché des produits de la manufacture de King-te-tchin, qu'on y transporte par le lac. Il existe aussi des manufactures de porcelaine à Tchao-king-foo, ville située à l'ouest de Canton; mais ses produits sont en tout inférieurs à ceux de Kiang-si.

Comme article d'exportation, la porcelaine de Chine a perdu beaucoup de l'importance qu'elle eut au moment où les produits de l'extrême Orient commencèrent à nous arriver par le cap de Bonne-Espérance; les taxes prohibitives, d'une part, et le bon marché de nos produits similaires, de l'autre, ont, depuis, considérablement réduit sa vente en Europe. Les frais de transport et surtout la taxe, en élevant sur nos marchés le prix du double au quintuple de la valeur en Chine, en ont fait aujourd'hui un objet de luxe accessible aux riches seulement. L'é-

Digitized by Google

J'ai saisi cette occasion pour rappeler à Com-chong sa promesse de me faire visiter ses ateliers pour la décoration de la porcelaine blanche qu'il fait venir de King-te-tchin et de Tchao-king-foo.

Il est dix heures du matin, nous le suivons, M. Hedde et moi, à l'extrémité du faubourg de l'Ouest, et nous pénétrons avec lui dans un immense magasin où sont accumulés les produits les plus remarquables de la fabrication chinoise : des vases de cinq pieds de hauteur, ornés de riches peintures, des bancs de jardin, des corbeilles, des balustrades couvertes de moulures et mille autres objets. Mais ce ne sont pas là les ateliers de peinture sur porcelaine que je suis venu voir, et j'en fais l'observation à Com-chong qui avait sans doute espéré se dispenser, par cette exhibition, de tenir sa promesse. J'insiste vivement, et, après avoir répondu à toutes ses objections, je l'entraîne vers la rivière, où je compte trouver un bateau de passage pour gagner l'île d'Honan qui renferme ses ateliers.

En approchant de la rive, Com-chong m'a montré de loin sa fabrique; mais je crains qu'en y arrivant avec moi, il ne donne quelque ordre contraire à mes projets. Aussi, ai-je prié mon compagnon de rester avec Com-

tat actuel des fortunes en France permettrait cependant à cet article de prendre place parmi nos consommations habituelles, et nos jardins ne tarderaient pas à s'orner de gracieux vases de fleurs, de bancs, de supports, de jarres, de balustrades, etc.; nos tables, de paniers de fruits et de surtouts aux formes élégantes, si le prix de ces divers objets diminuait, par suite d'une réduction dans la taxe d'entrée.

Aujourd'hui, la porcelaine de Chine est généralement expédiée à Bombay et dans les autres parties de l'Inde anglaise par assortiments consistant en services de tables de 270 pièces, au prix de 100 à 600 fr.; services de déjeuner de 20 pièces au prix de 24 fr.; grands services à thé de 101 pièces, au prix de 80 à 100 fr.; petits services à thé de 46 pièces, au prix de 40 à 50 fr.

On estime qu'il s'exporte annuellement de Chine environ 300,000 kilogrammes de porcelaine, dont la valeur varie entre 2 et 20 fr. le kilogramme.

Digitized by Google

chong et, aussitôt que le bateau touche terre, je cours à la fabrique qu'il m'a désignée. Une douzaine de peintres étaient au travail; je m'approche de l'un d'eux et, lui faisant force tchinn-tchinn, je lui prends tout doucement des mains son pinceau ainsi que la tasse à la décoration de laquelle il travaille; grande est sa stupéfaction; j'y ajoute encore, en lui glissant une piastre dans la main. Cependant l'honnêteté de mon procédé a calmé ses susceptibilités, et il entame une série de remercîments, que je mets à profit pour m'emparer successivement de ce qui constitue son attirail de peinture; ses godets de couleurs, la gélatine qu'il emploie pour les délayer avec de l'eau, le papier à décalquer, les pièces de porcelaine commencées, en un mot, tout ce qui l'entoure devient ma proie. Quand mes actes de spoliation assombrissent son front, une piastre mise dans sa main rend à sa physionomie toute sa sérénité.

J'avais dégarni son établi et m'occupais déjà à plier dans mon mouchoir le produit de ma *razzia*, lorsque Com-chong entra. L'ouvrier lui expliqua ce qui venait de se passer, en montrant avec joie mes quatre piastres qui représentaient bien dix fois la valeur commerciale de ces échantillons. Pour moi, qui, au moyen de mes tasses inachevées, de mes godets et de mon pinceau encore plein de couleur, emportais les procédés de la fabrication chinoise prise sur le fait, je ne crus pas avoir payé trop cher le secret de cette peinture en relief que les Chinois avaient jusqu'ici gardé pour eux[1] et à l'emploi duquel leurs couleurs doivent cette vivacité, cette vigueur qui les distinguent.

[1] J'ai fait hommage à la manufacture royale de Sèvres de tous les objets décrits plus haut, ainsi que de la collection complète des couleurs employées en Chine, dans la décoration de la porcelaine, avec une note des procédés en usage. J'y ai aussi déposé un grand nombre de poteries chinoises qui ont pris place dans le musée céramique de ce magnifique établissement.

Digitized by Google

Les fours pour la cuite des couleurs sont situés à 2 kilomètres des ateliers de peinture; un maître ouvrier désigné par Com-chong nous y accompagna. J'y trouvai en activité un four où l'on traitait de petites tasses à thé de 2 pouces de diamètre; elles étaient empilées fort artistement sur un plateau de tôle qu'un long manche en fer permet de porter au fond du four et d'y faire tourner sur un axe. Construit assez grossièrement avec de l'argile et des briques, le fourneau a 1 mètre 20 cent. de hauteur et se compose d'un moufle cylindrique, de 0,50 de diamètre; il est chauffé extérieurement comme nos fourneaux à coupelle, par la partie supérieure, avec du charbon de bois; on entretient en outre quelques charbons incandescents sur la sole du moufle. Les pièces empilées sur le plateau de tôle passent d'abord quelques minutes dans un four à réverbère dont la chaleur ne dépasse pas 150°, afin que le feu ne les saisisse pas. C'est alors qu'on les introduit dans le moufle, d'où je les vis retirer au bout de 25 minutes, et placer immédiatement sous une grande cloche en métal, afin de les garantir d'un refroidissement trop brusque. J'obtins des ouvriers une de ces petites tasses à thé, avant la cuite des couleurs, et une autre après cette opération, comme échantillons de la fabrication à ses divers degrés.

Pour les grandes pièces, et j'en ai vu là de 3 pieds de haut, il y a des fours d'une autre forme. Ce sont généralement deux cylindres circulaires, concentriques, placés verticalement et dont les parois sont séparées par un espace de 10 cent. destiné au combustible; le cylindre qui remplit l'office de moufle a 1 mètre 30 cent. de hauteur sur 0 mètre 90 cent. de diamètre. On le recouvre d'une calotte de terre cuite, dont la carcasse est en fer et qu'on soulève à volonté, au moyen d'une poulie, pour surveiller la marche de l'opération; le feu occupe, en même temps que les parois, le fond du cy-

Digitized by Google

lindre, où l'on a ménagé un espace de 0 mètre 20 cent. entre les deux cylindres; l'air qui alimente la combustion pénètre dans le fourneau par douze ouvertures pratiquées autour du cylindre extérieur; on chauffe pendant six à douze heures, selon la grandeur des pièces, et le fourneau est ensuite abandonné à lui-même, afin que le refroidissement ait lieu lentement : je dessinai ces fourneaux avec exactitude.

Je remarquai que les Chinois ne font pas de la fixation de l'or sur la porcelaine une opération à part; ils cuisent les couleurs en même temps que la dorure; aussi, cette dernière est-elle fort peu solide, parce que la chaleur qui convient aux couleurs est trop faible pour fixer l'or : ce perfectionnement appartient à la fabrication européenne. Au surplus, l'art de la décoration de la porcelaine est, aujourd'hui, fort arriéré en Chine, où il se ressent de l'infériorité de l'art de la peinture. Mais, je le répète, ce qui frappe d'étonnement, c'est l'exiguité de tous les moyens mis en œuvre par les Chinois, dans ces diverses opérations. Les fourneaux sont assez grossièrement construits en brique et argile par les mêmes ouvriers chargés de la cuite; à peine si le hangar qui les renferme est clos et couvert. Tout le personnel de cet atelier, le plus considérable de Canton, ne va pas au-delà d'une vingtaine d'ouvriers[1].

[1] Dans cette fabrique où les ouvriers sont employés à l'année, les contre-maîtres gagnent 140 piastres (840 fr.) et les simples ouvriers sont payés en raison du degré de leur habileté depuis 60 piastres (360 fr.) jusqu'à 110 piastres (600 fr.); ils sont en outre nourris et la plupart couchent dans les ateliers où ils dressent pour la nuit de mauvais lits qui disparaissent au point du jour.

La journée de travail commence à six heures du matin et se termine à six heures du soir; il est accordé, vers midi, une heure et demie pour le repas et pour fumer.

Dans les autres industries, la journée de travail dure souvent quinze heures et se partage ainsi : de sept heures à midi, de une heure à six heures et de sept heures à minuit. Les premiers ouvriers jouissent de

Digitized by Google

Cette observation s'applique plus ou moins à toutes les industries chinoises, et ce n'est pas là le seul trait de ressemblance qu'elles offrent avec la situation industrielle de l'Europe, il y a une centaine d'années.

Au temps où la science n'avait pas encore prêté à l'industrie le flambeau de ses théories, les fabriques, quel qu'en fût le genre, étaient petites, disséminées sur le territoire; la division du travail ne s'étendait jamais bien loin; les procédés en usage se traînaient dans les voies étroites de la routine; le progrès ne pouvait être que l'œuvre des siècles. Tel est l'aspect général que présente aujourd'hui la fabrication chinoise. L'ouvrier est parvenu au plus haut degré de l'adresse manuelle; mais les outils compliqués, les procédés mécaniques, puissants, la chimie, la physique, l'élément scientifique, en un mot, dont le concours a donné, dans ces derniers temps, un si grand essor à l'industrie européenne, fait totalement défaut aux Chinois : l'industrie chinoise est un être sans tête, sans cerveau.

Accumulés pendant une longue suite de siècles, les faits se pressent en foule dans chacune des branches des connaissances humaines; les uns, recueillis dans les livres, sont passés dans le domaine public; d'autres, et ce sont surtout ceux qui se rattachent à l'art de

la faculté de faire de petites absences pendant ces heures de travail, pour aller fumer quelques pipes d'opium.

En général les salaires varient selon la capacité de l'ouvrier entre 20 et 200 piastres (120 et 1,200 fr.). La moyenne du salaire annuel d'un bon ouvrier est de 100 piastres (600 fr.) plus la nourriture.

On peut calculer sur une interruption de travail de trente jours seulement dans le cours de l'année; car les Chinois n'ont pas de jours de repos correspondant à notre dimanche. Les fêtes sont rares, et la seule qu'ils ne manquent jamais de célébrer par des réjouissances qui excluent tout travail, a lieu au renouvellement de l'année (en février); elle est consacrée aux réunions de famille. Les ouvriers qui, pour la plupart, ont leurs femmes à la campagne vont les visiter à cette époque et jouir pendant quelques jours des douceurs du foyer domestique.

Digitized by Google

guérir et à la chimie, constituent l'héritage transmis par le père à son fils. Ces faits, au sein desquels l'Europe a encore beaucoup à puiser, en ce qui concerne principalement l'agriculture, la médecine, la métallurgie, l'alimentation de l'homme, la préparation des teintures et des couleurs, la fabrication du papier et, enfin, la simplicité d'une foule d'outils, de petits moyens mécaniques fort ingénieux et de procédés d'un usage journalier, ces faits, dis-je, aucun homme ne s'est rencontré en Chine pour les réunir, les coordonner, créer des méthodes d'induction qui les résument et les expliquent; poser, enfin, les bases de ces théories scientifiques qui ouvrent au génie de l'homme les champs de l'avenir.

J. Itier.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

NAPOLÉON BONAPARTE EN ÉGYPTE.

On sait par quelle chance heureuse Napoléon échappa à la flotte anglaise commandée par Nelson. On remarqua l'attention qu'il prêta à tous les détails de la navigation et au mouvement du vaisseau et de la flotte pendant le voyage. Au premier débarquement, l'armée fut déconcertée par l'aspect du pays, des villes, des villages, du peuple et par les masques étranges des femmes. Les soldats et les officiers furent jetés encore dans une plus grande perplexité par l'insuffisance, et le peu de commodité des moyens de transport pour eux-mêmes et pour leurs bagages, dans la marche qu'ils reçurent ordre d'entreprendre immédiatement. Les chevaux étaient petits et en petit nombre, les chameaux pas beaucoup plus nombreux, et même les ânes, que l'on trouvait en grande quantité, n'étaient point d'une belle espèce et formaient une cavalerie aussi faible et chétive qu'ignominieuse. L'indignation contre les savants, qui passaient pour avoir été les promoteurs de l'expédition, fut des plus vives, et on craignit un moment que les conséquences n'en devinssent menaçantes pour leur sûreté. Cependant lorsqu'on ne leur alloua que des ânes pour les transporter, leur piteuse contenance fit d'eux des objets de dérision plutôt que de colère, et, en donnant matière aux plaisanteries des soldats, ils échappèrent à toute attaque sérieuse et à toute insulte. Eux-mêmes et les humbles bêtes qu'ils montaient devinrent bientôt synonymes. « Voilà un savant, » disait un soldat, lorsqu'il voyait un âne, et « voici la bête à âne, » lorsqu'il parlait d'un savant. Caffarelli, le général Jambe-de-Bois, aux soins duquel ils étaient plus spécialement confiés et qui marchait à leur tête, monté également sur un âne, fut parfois salué du même ton : « Le voilà, s'écriait quelque troupier, il s'en moque bien, celui-là; qu'est-ce que cela lui fait? Il a un pied en France. » Le général Bonaparte tolérait, si même il n'encourageait pas, ces plaisanteries, satisfait de prévenir à ce prix des murmures plus sérieux, qu'il savait pouvoir être provoqués par la situation de son armée.

Dans les premières rencontres[1], des détachements de Mameluks chargèrent l'infanterie avec la plus grande assurance. Ils furent extrêmement

[1] Les détails qui suivent sur l'expédition d'Egypte, bien qu'ils ne soient pas très-importants, m'ont été racontés d'une manière si animée et si naturelle par le général Bertrand à son premier retour de Sainte-Hélène, que j'ai pensé qu'ils valaient la peine d'être consignés ici; et comme Napoléon aimait, à toutes les époques de sa vie et surtout pendant son exil, à s'entretenir de ses aventures en Egypte, il est très-probable que les souvenirs du général Bertrand avaient été rafraîchis, à Sainte-Hélène, par des conversations à ce sujet avec l'empereur lui-même.

Digitized by Google

étonnés de se voir repoussés par des masses compactes, composées d'hommes qu'ils méprisaient isolément, tant à cause de la petitesse de leur taille que de l'état misérable de leur accoutrement. Mourad-Bey était convaincu que la lâcheté seule pouvait être la cause de la défaite des premières troupes qu'il avait envoyées contre les envahisseurs. Il faillit étrangler l'officier qui les commandait, pour avoir fui devant de pareils « chiens de chrétiens. Quant à moi, dit-il, je vais passer sur le corps de ces gens-là, et couper leurs têtes comme des melons d'eau. » Il les attaqua à la tête d'une force considérable, mais sans plus de succès. Cela le rendit encore plus stupéfait et plus irrité. Sa rage fut telle qu'on craignit qu'il ne se suicidât. Lorsqu'il apprit plus tard que les commandants français, et notamment le général Bonaparte et le général Desaix, étaient de petits hommes, il s'imagina que les soldats français étaient fixés ensemble dans une machine, et mis en mouvement par quelque invention mécanique, placée au centre de chaque colonne. Il ne pouvait s'expliquer autrement la fixité de chaque phalange et la régularité de ses mouvements. Une entrevue avec le général Kléber le consola un peu, car ce général était un grand et bel homme. Mourad-Bey dit en l'apercevant qu'il était content de voir qu'il y avait au moins quelques *hommes* dans l'armée avec laquelle il avait dû consentir à faire une trève. Mais quelles que fussent ses impressions ou celles des autres Mameluks ou Egyptiens sur l'aspect extérieur des généraux français, ils discernèrent bientôt la supériorité morale et intellectuelle de Napoléon. Quelques-uns se mirent à l'aimer, d'autres à le craindre, tous à le respecter.

Après avoir réprimé les insurrections des cheiks, il en fit exécuter soixante immédiatement, et surprit leurs collègues qui vinrent intercéder en leur faveur le matin du jour suivant par la triste nouvelle qu'ils avaient tous péri dans la nuit. Il raconta, quelques années après, cette histoire à M. Fazakerly et à d'autres à l'île d'Elbe, avec une indifférence et même avec un enjoûment qui paraissaient accuser de l'insensibilité; et quoiqu'il eût ajouté négligemment la remarque qu'il l'avait fait pour montrer que « sa manière de gouverner n'était pas molle, » il omit de raconter les circonstances qui expliquaient et, en quelque sorte, justifiaient la sévérité extraordinaire déployée à l'égard de ce qu'il appelait « les abbés de ce pays-là. » Il ne dit pas non plus de quels actes de clémence et d'encouragement judicieux, prodigués à la même classe, il avait fait suivre ce procédé rigoureux. Les cheiks avaient tramé un massacre des soldats français au Caire. Ils avaient déjà armé et soulevé le peuple pour mettre ce projet à exécution. Les Français étaient exaspérés au plus haut degré. Ils avaient pris soixante cheiks en flagrant délit, et ce n'est qu'avec difficulté qu'on pouvait les retenir de mettre à sac toute la ville, et d'égorger tous ceux des habitants qu'ils croyaient être partisans des cheiks. Cette disposition était tellement générale dans tous les rangs, que les officiers supérieurs, et Kléber à leur tête, firent de vives remontrances à Napoléon sur sa mollesse et insistèrent auprès de lui pour qu'il punît les indigènes et exterminât les cheiks. Le général Klé-

Digitized by Google

ber ayant trouvé le principal cheik, le promoteur secret et le chef de l'insurrection, enfermé quelques jours après dans un cabinet avec le général Bonaparte, on eut peine à le retenir et à l'empêcher de le mettre en pièces avec son sabre; il ne put s'abstenir de l'insulter dans un langage injurieux, rempli de reproches et de menaces. Mais telle ne fut point la politique de Bonaparte. Il dit au contraire, en particulier au vieux conspirateur lui-même, et en public à la corporation des cheiks qui s'était rendue auprès de lui, qu'il connaissait parfaitement leurs machinations, qu'il avait puni ceux qui étaient les plus coupables, et qu'il était décidé à agir avec la même sévérité à l'égard de ceux dont le crime (car c'est ainsi, bien entendu, qu'il le nommait) était le même et prouvé d'une manière également évidente. Mais, ajouta-il, il voulait bien croire qu'ils se repentaient de leurs méfaits et qu'ils étaient avertis des conséquences qu'ils s'attireraient en voulant y revenir; que, sachant maintenant qu'il ne les craignait point, il espérait qu'ils comprendraient l'intérêt réciproque qu'ils avaient à rester amis; qu'il respectait leurs qualités morales et leur religion; que par eux seuls il pouvait apprendre quels étaient les besoins du peuple, et que c'était uniquement par leur intermédiaire qu'il pouvait espérer de rendre justice et de redresser les griefs des habitants. Un langage qui ressemblait si peu à celui que tenaient leurs vrais maîtres, les Mamelucks, ou leurs prétendus souverains, les Turcs, ne manqua pas de produire son effet, surtout lorsqu'il fut suivi de preuves réelles de confiance, et de la participation, dans une certaine mesure, à l'exercice du pouvoir dans les villages et dans les petites villes du pays. Napoléon fit des efforts pour se faire bien venir des cheiks et des Coptes, c'est-à-dire de la masse des habitants, et cela d'après les principes suivants. Les Mamelucks, même en supposant qu'on pût les gagner, ne pouvaient plus être recrutés ni remplacés sous le gouvernement des Français. Quelque utile que leur soumission, ou leur appui eût pu être dans l'origine, ils n'étaient plus en état d'assurer aux Français la possession permanente du pays; et Napoléon vit clairement qu'à la fin force serait aux Français de s'appuyer sur une race ou sur une caste, pour maintenir leur empire en Egypte.

Le gouvernement français et lui-même avaient, sur la foi de leurs agents, conçu l'opinion erronée que la Sublime-Porte saluerait avec joie le jour où l'Egypte serait arrachée des mains des Mamelucks, et qu'elle pourrait être amenée à concéder aux Français, ses anciens alliés, qu'ils fussent chrétiens ou non, toute l'autorité que pouvait leur conférer la sanction de sa souveraineté éloignée et de sa suprématie religieuse. Mais ces espérances illusoires ne tardèrent pas à s'évanouir. La nature invétérée de l'hostilité des Turcs fut bientôt comprise par Bonaparte, et il n'était nullement disposé à déprécier leur courage et leurs ressources. Leur infanterie fut, à la vérité, facilement dispersée, et leur cavalerie était bien moins formidable que celle des Mamelucks; mais Napoléon était trop sagace pour ne pas apercevoir les avantages que donneraient à la Sublime-Porte, dans une lutte prolongée, un empire immense, la souveraineté nominale sur les fidèles, et la libre disposition d'un peuple

Digitized by Google

intrépide, obéissant à ses ordres. Les opinions et l'attachement des indigènes pouvaient seuls former un contre-poids. Celles-là dépendaient principalement des cheiks, celui-ci ne pouvait être inspiré que par de bons traitements et un gouvernement juste. Il chercha donc à améliorer a condition, à ménager les superstitions et à pourvoir aux besoins des Coptes, et il s'appliqua à gagner, à contenter et à instruire les cheiks. Il n'est pas vrai qu'il ait embrassé l'islamisme, mais il acquiesça à beaucoup de cérémonies, de salutations et d'usages, et il maintint toutes les observances que les cheiks exigeaient, tant des Français que des Coptes. La Porte, le visir ou d'autres autorités turques expédièrent plus d'un assassin pour lui donner la mort; mais les cheiks, gagnés par sa politique, le prévinrent toujours à temps du complot, et l'aidèrent quelquefois, secrètement et en silence, mais efficacement, à le déjouer. Dans ses tentatives pour améliorer la condition et perfectionner l'industrie des indigènes, il tira parti de ses savants. Dans sa marche sur le Caire, il avait été préoccupé de leur sécurité; une fois arrivé dans cette ville, il ne fut point inattentif à leurs aises. Pour les dédommager des fatigues et des dangers de la campagne, et pour compenser les railleries auxquelles ils étaient exposés, il flattait leur vanité par quelques compliments à leur courage et à leur savoir, insérés dans les bulletins et dans les dépêches. Il les employa à instruire les indigènes dans les divers arts nécessaires à la vie, et à surveiller l'introduction de différentes inventions et de divers instruments, tels que moulins à vent, brouettes, scies à main, etc., qui avaient été jusqu'alors inconnus en Egypte. On a représenté dans le temps le départ de Napoléon de l'Egypte comme une désertion; mais il est bien connu maintenant qu'il avait reçu de son gouvernement une lettre qui l'autorisait officiellement, et en réalité l'invitait, d'une manière pressante, à revenir en France. Lorsque Kléber lui succéda dans le commandement, les cheiks supposèrent que les mêmes bonnes dispositions à leur égard ne régnaient plus dans le quartier général de l'armée française. Ils cessèrent de veiller avec quelque sollicitude sur la sécurité du commandant en chef. Un émissaire des Turcs franchit la frontière et voyagea, sans être inquiété, à travers les villages égyptiens. Il se mit aux aguets dans les environs du quartier général, et ayant enfin réussi à rencontrer le général isolé de ses troupes, il lui plongea le fer dans le cœur. Les officiers qui étaient le plus à même de former un jugement à ce sujet[1] m'ont assuré qu'il n'existait point de conspiration dans le pays, et ils étaient persuadés que la vigilance des cheiks eût protégé le général Bonaparte contre les tentatives d'un assassin de cette espèce.

LORD HOLLAND.

(*Souvenirs diplomatiques*, traduits par M. H. DE CHONSKI.)

[1] Belliard, Sébastiani, Bertrand.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE.

Constantinople, le 16 mai. — Le nouvel ambassadeur de France, M. de Lavalette, a remis en audience solennelle ses lettres de créance au Sultan, et lui a présenté les personnes attachées à l'ambassade. Il est chargé surtout par la République de revendiquer les droits de la chrétienté catholique sur le Saint-Sépulcre contre la chrétienté grecque, et à cet effet il a remis à Sa Hautesse deux lettres autographes conçues en termes très-énergiques du président et du pape. De son côté, M. de Tirow, ambassadeur du czar, a remis à la Porte-Ottomane un Memorandum qui ressemble assez à une protestation formelle, dans lequel il ajoute les raisons suivantes à celles qui ont déjà été exposées en faveur des droits de la Russie sur le Saint-Sépulcre :

1° Il y a environ cinquante ans, une querelle éclata entre les Grecs et les Arméniens, au sujet du Saint-Sépulcre. Une commission formée de trois ulémas, de deux évêques grecs et de deux évêques arméniens termina la querelle en décidant que le Saint-Sépulcre appartenait aux Grecs. Il y avait alors à Constantinople un ambassadeur de France, des évêques catholiques et un légat du pape; ils n'élevèrent aucune objection.

2° Il y a quelques années, après l'incendie du Temple, les Grecs et la Russie ont fait des collectes destinées à la reconstruction du Temple. Il a été reconstruit. Aucune puissance catholique n'a protesté ou prétendu que les Grecs avaient bâti sur un terrain qui ne leur appartenait pas.

3° La France prétend que le Saint-Sépulcre a été enlevé aux Turcs par les croisés, et incorporé par des traités à la chrétienté catholique; mais le Saint-Sépulcre avait appartenu aux Grecs avant que les musulmans s'en furent emparés.

— M. de Lavalette a une mission difficile à remplir auprès de la Porte-Ottomane au sujet d'Abd-el-Kader. On sait que lorsque Abd-el-Kader s'est rendu, il avait mis pour condition qu'il pourrait retourner dans la Turquie après une captivité d'une année. La France demanda des garanties; mais on ne lui en donna point. Ultérieurement le divan

Digitized by Google

demanda la mise en liberté d'Abd-el-Kader. M. de Lavalette est chargé de terminer cette affaire et de prier le divan d'abandonner cette prétention.

ÉGYPTE.

Alexandrie, 22 mai. — Saïd-Pacha vient de faire forer un puits artésien dans son jardin de Gabari, près d'Alexandrie. On a eu un jet d'eau douce après avoir atteint seulement une profondeur de trente mètres. L'eau s'élève à un mètre et demi au-dessus du sol. On poursuit les sondages. L'ingénieur prétend que c'est à tort que l'on regardait le terrain de l'Egypte comme impropre aux puits artésiens; il attribue l'origine de la nappe d'eau atteinte à une infiltration du Nil qui viendrait de très-haut. C'est un fait d'une grande importance pour l'Egypte, et pour Alexandrie en particulier.

— Le vice-roi a envoyé une commission à Constantinople pour résoudre la question du transimat, et a entrepris un voyage d'inspection pour examiner les travaux de canaux et de digues, et connaître les vœux du peuple en général.

GRÈCE.

Une lettre d'Athènes, du 20 mai, nous apprend qu'à l'arrivée du roi le président de la chambre des députés lui a adressé le discours suivant :

« Sire, le peuple grec éprouve une joie inexprimable du retour heureux de Votre Majesté dans le sein de la patrie, et vous témoigne, par l'organe de ses représentants, les sentiments de son dévouement. La sagesse avec laquelle S. M. la reine a dirigé les affaires de l'Etat pendant votre absence, qui a duré neuf mois, augmente encore la vénération que Votre Majesté inspire au pays. Le peuple grec a pleinement justifié, dans cet état des choses, l'amour de Votre Majesté, et il adresse du fond de son cœur des vœux au ciel pour l'affermissement de votre trône, seule garantie de son bonheur, seul symbole de son unité. »

Le roi a répondu :

« Revenu au milieu de mon peuple chéri, je me réjouis de voir ses représentants réunis autour de moi. Vous, Messieurs les députés et toute la nation que vous représentez, vous avez justifié les espérances que j'avais conçues lorsqu'à mon départ je pris congé des chambres. »

(*Gaz. de Trieste.*)

SÉNÉGAL.

Gorée, 4 avril 1851. — Le *Courrier de la Gironde* publie la correspondance suivante :

« Les bâtiments de guerre de la station, la frégate à vapeur *l'Eldorado*, commandée par M. Charles Penaud, commandant aussi la station; *le Liamone*, vapeur sous les ordres de M. Ropert; le brick *le Pourvoyant*, commandant Jaffrezie, viennent de faire, sous la direction supérieure du commandant Penaud, une belle expédition dans la Cazamance, à quatre-vingts lieues de Gorée, où les naturels avaient commis plusieurs pil-

Digitized by Google

lages. Le commandant Penaud y a mis la plus grande modération : il a fait prévenir les chefs qu'il ne les condamnerait qu'à la restitution et à une légère amende, leur a donné connaissance des forces dont il disposait et de la folie de leur résistance. Les naturels, qui du reste sont très-nombreux et habitent un village magnifique, qu'on assure avoir plus de trois milles de circonférence, ont fait répondre qu'ils étaient des hommes, et qu'ils boiraient dans le crâne des blancs français comme leurs voisins avaient bu dans le crâne des blancs anglais. (Une expédition avait été battue, il y a quelque temps, dans le voisinage.) Et là-dessus ils ont distribué des cordes à leurs femmes pour attacher leurs prisonniers. Il a bien fallu alors en venir au sérieux, et le commandant Penaud a effectué sa descente à terre par une chaleur accablante, avec quatre cent cinquante hommes, matelots de marine, et trois obusiers de campagne.

« Le choc n'a pas duré longtemps. Les naturels, en grand nombre, s'étaient développés pour entourer les troupes françaises et leur couper la retraite ; ils ont été chargés, ont eu une vingtaine d'hommes tués, et ont pris la fuite de tous côtés. Le feu a été mis au village, et ils ont perdu une énorme quantité de bestiaux et de provisions.

« Le lendemain, les chefs sont venus demander la paix, reconnaissant leur sottise et la difficulté de boire dans les crânes français comme dans les crânes anglais. »

AFRIQUE.

Côte de Guinée, Grand-Bassam. — Le fameux roi Peter, que vous connaissez de réputation, s'était imaginé de donner une fête à quelque distance du comptoir français, dans son village, et d'y manger, dans un grand festin, un prisonnier boushman (habitants des bois avec lesquels il est toujours en guerre).

Le commandant apprit cela, et fit enlever le Boushman, qu'on conduisit au poste. Malheureusement, dans la nuit, un caporal noir de la garnison (qui va être envoyé en France pour être jugé), séduit probablement par les présents de ce vieux brigand de Peter, livra le prisonnier confié à sa garde; le pauvre Boushman fut tué, dépecé, dévoré, et le caporal noir en mangea, dit-on, lui-même sa part.

Dès que le commandant du poste, M. Despallières, lieutenant d'infanterie de marine, apprit ces faits, il condamna Peter à une forte amende de poudre d'or et à plusieurs autres réparations. Peter s'y refusa. M. Despallières, officier qu'on dit, au reste, doué de beaucoup d'énergie, vint s'embosser avec toutes les embarcations armées du poste de la factoterie devant le village, où tous les habitants s'étaient mis en défense; mais leur ardeur guerrière n'a pas duré longtemps, et Peter a fini par se soumettre.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

On a reçu des nouvelles jusqu'au 2 mai. La première partie de ces nouvelles est bonne : les désastres dont on avait parlé ne se sont pas confirmées; on avait même obtenu quelques avantages sur l'ennemi;

Digitized by Google

mais, au départ du courrier, on apprenait qu'un chef nommé Kneiy venait de lever l'étendard, et qu'il pouvait conduire six à sept mille hommes au combat. Cependant on comptait venir à bout de ce nouvel ennemi, surtout lorsque les renforts qu'on attendait d'Angleterre seraient arrivés.

CHINE.

D'après les journaux arrivés de Chine par la dernière malle, la colonie anglaise de Hong-Kong se préoccupait vivement de l'issue d'un procès criminel qui venait d'être jugé dans le courant du mois de mars, et qui présentait, en fait comme en droit, des incidents de haute gravité.

Au mois de février 1849, deux officiers anglais, MM. Da Costa et Dwyer, furent assassinés dans un village de l'île. Leurs corps ne furent retrouvés que deux jours après le crime. L'instruction désigna comme principal coupable un Chinois nommé Chuia-po, qui avait pris la fuite avec ses complices. On promit alors une récompense de 500 dollars (environ 5,000 fr.) à ceux qui livreraient le coupable. Mais Chuia-po était parvenu à joindre le fameux chef de pirates, Shap-Gantsai, qui était son parent, et qui lui donna le commandement d'une partie de la flotte de forbans dont l'audace et la résolution défièrent, pendant près de deux ans, toutes les forces navales du Céleste-Empire. On se rappelle que l'intervention anglaise fut nécessaire pour mettre fin aux dévastations des pirates, et pour défendre la côte de Chine et les mandarins contre Shap-Gantsai.

On n'entendait plus parler de Chuia-po, lorsque, vers le mois de février dernier, celui-ci fut arrêté à Canton, livré, en retour de la récompense promise, au commandant d'un bateau à vapeur anglais et amené à Hong-Kong, où il passa en jugement devant la cour d'assises.

L'audition des témoins fit connaître que les deux officiers, assassinés en 1849, avaient jusqu'à un certain point provoqué, sinon excusé le crime, en se permettant des allures un peu trop libres avec une jeune femme parente de Chuia-po. En raison des circonstances atténuantes, le jury écarta le chef d'assassinat qui eût entraîné la peine de mort. Chuia-po fut condamné à la transportation, et ce jugement parut sévère. Un grand nombre d'Anglais, il faut le dire, ont montré, dans cette triste affaire, qu'ils ne conservaient, à l'égard d'un prévenu chinois, aucun préjugé national, et qu'ils blâmaient énergiquement la conduite des officiers, trop cruellement punis de l'atteinte portée aux idées et aux mœurs chinoises.

Ramené dans sa prison, Chuia-po trouva moyen de se procurer une corde, et se pendit.

— Nous avons annoncé dans le temps que Ky-ing, l'ancien commissaire impérial de Canton, avait publié un ouvrage sur le christianisme, et nous avons fait ressortir l'importance, au point de vue des intérêts chrétiens, d'une publication de ce genre, émanant d'un personnage aussi haut placé. Le *China-Mail* publie un nouveau fragment du livre attribué à Ky-ing; nous y remarquons le passage suivant :

Digitized by Google

« L'année dernière, l'empereur me donna l'ordre de régler les affaires relatives aux étrangers; dans ce but, j'étudiai avec beaucoup de soin la religion professée par les hommes de l'Occident, afin de reconnaître sûrement si cette religion est pure ou corrompue, et, après un examen approfondi, je me suis convaincu que dans tout ce que la religion enseigne, il n'y a réellement rien qui ne soit bon. J'ai cru devoir en rendre compte à l'empereur, et le supplier de montrer sa bienveillance envers les hommes des pays lointains, et de ne point interdire ou persécuter leur culte.

« Mon secrétaire particulier, Li, m'a confié que, dans une maladie qu'il eut cet hiver, après avoir invoqué vainement le secours de tous les dieux, de tous les docteurs et de tous les devins, il s'avisa d'essayer les prières qui sont recommandées par les hommes de l'Occident. Il leva donc les yeux au ciel, se prosterna contre terre, et pria, en invoquant les noms de Dieu du ciel et de Jésus. Le lendemain, il fut rétabli... »

Ky-ing, qui a écrit ces lignes, est récemment tombé en disgrâce. Il a perdu toutes ses dignités et son bouton rouge de mandarin de premier ordre. Peut-être la publication de son livre n'est-elle pas étrangère à cette disgrâce. Quoi qu'il en soit, on doit accueillir avec satisfaction les symptômes qui constatent les progès de la foi chrétienne et de notre civilisation dans un pays où, depuis plus de deux siècles, les missionnaires catholiques se sont honorés par de si nobles travaux. Déjà, dans leurs rapports diplomatiques avec les ambassadeurs européens, Ky-ing et les principaux mandarins de sa suite avaient manifesté un vif sentiment de curiosité, presque sympathique, pour les doctrines religieuses si rigoureusement proscrites jusqu'alors par les lois et les préjugés du Céleste-Empire. Si l'on ne peut être encore assuré de la conversion des esprits les plus éminents qui se sont trouvés en communication avec les Européens, du moins est-on en droit de compter sur leur tolérance, et l'œuvre de nos missionnaires rencontrera moins d'entraves.

ALGÉRIE.

Mouvement commercial en Algérie. — Les relevés officiels de la douane constatent la progression croissante des transactions commercerciales de la province d'Alger.

Le mouvement de la navigation de notre colonie présente, sur une entrée de 2,313 navires et de 170,000 tonneaux, pour l'année 1850, 600 navires et 35,000 tonneaux de plus qu'en 1849.

Les principales marchandises dont l'importation s'est accrue pendant la même période sont les graisses, les céréales, les farines, les légumes secs et surtout les huiles de graines dont le chiffre s'est élevé de 215,000 kil. à 436,000.

A l'exportation, les mêmes relevés constatent un accroissement remarquable dans le mouvement des peaux brutes, des os et cornes de bétail, et surtout des laines en masse qui, de 344,000 kil. en 1849 dépassent en 1850 le chiffre de 891,000.

Sous ce dernier rapport surtout, nous devons attendre, par un effet

Digitized by Google

de la nouvelle loi qui régit les relations commerciales de l'Algérie, des progrès plus rapides et plus considérables encore. Il ne faut pas perdre de vue qu'en 1850, notre colonie africaine était soumise au régime exceptionnel et anormal qui lui permettait bien de recevoir nos produits, mais qui, d'un autre côté, assujettissait ses exportations à des entraves douanières de nature à paralyser leur complet développement.

— On lit dans *le Constitutionnel :*

Tandis qu'une guerre juste et utile aux intérêts de la colonisation occupe une partie de nos forces militaires dans les montagnes de Collo, de Djidjelli et de Bougie, il peut être opportun de montrer que le mouvement civilisateur ne se ralentit pas dans l'Afrique française. Des renseignements précis que nous recevons sur l'administration civile de la province d'Alger pendant les premiers mois de 1851, nous permettent d'atteindre ce but en ce qui concerne la plus importante des trois provinces.

L'activité de l'administration a dû tout naturellement se porter sur les moyens d'améliorer les conditions d'existence de nos centres de population et sur la création de nouveaux villages là où leur présence devient nécessaire. Un projet a été présenté pour la constitution définitive du territoire de Rovigo, situé, comme on sait, aux portes d'Alger. On a arrêté la fondation d'un village à l'Oued-el-Halleg. On a étudié l'assiette de ceux qu'on se propose d'établir à l'est de la capitale, les routes et les chemins destinés à les desservir, les éléments qu'on peut employer pour les peupler. Des hameaux vont être créés dans le territoire de Saint-Ferdinand, et, pour parvenir à ce résultat, on a préparé à la culture de riches terrains qu'on a acquis récemment de la succession Malboz. On a aussi le projet d'installer des hameaux sur des terres dont la domanialité a été récemment reconnue dans la plaine de Staouely. Ces hameaux donneront de la vie à cette portion du Sahel algérien qui est appelée à une grande prospérité coloniale, comme l'atteste le succès des colons européens établis aux grands Cheragas. Enfin, on va mettre la hache et la pioche dans les massifs de broussailles qui couvrent les versants du Sahel du côté de la mer. On parviendra ainsi à livrer à la culture les vastes domaines de Baïnen qui s'étendent à l'est de Sidi-Ferruch. Le village de Zeradla sera augmenté par l'adjonction d'une trentaine de familles nouvelles. Des travaux d'allotissement se poursuivent dans les parages de Douera et de Farghen. Il suffit de suivre les différents points que nous signalons, sur la carte, pour voir que la zone des terrains cultivés s'étend peu à peu autour d'Alger, et rayonne dans un périmètre de plus en plus considérable.

Au-delà de la banlieue, un mouvement semblable se produit. Il est question de placer un petit centre de population sur la route de Koléah à Castiglione. La colonisation, un peu languissante aux environs de Koléah, va recevoir une impulsion nouvelle, grâce à la concession des prairies de Farghen et à la distribution, entre un certain nombre de familles, de 550 hectares de terrains domaniaux, divisés en petites concessions de 8 à 10 hectares. On avise aussi aux moyens de rendre à l'activité agricole le magnifique domaine de la Rassauta, que des spécula-

Digitized by Google

tions malheureuses ont frappé d'inertie. On va déférer au vœu des habitants de Bouffarick, qui réclament l'agrandissement de ce centre de population. D'après les études qui ont été faites, on pourra mettre prochainement à la disposition des colons de Bouffarick plus de 1,300 hectares de terres arables. Une opération analogue se fera pour les villages voisins de Blidah, dont on augmentera l'importance par l'adjonction de fermes en plein rapport.

Sur les autres points de la province, la colonisation fait d'incessants progrès. A Cherchell, outre la distribution récente de 125 hectares dans la vallée de l'Oued-Bellah, l'on prépare le projet d'un village qui sera établi au-dessus du Bou-Hamoud, sur les plateaux fertiles qui s'étendent entre la limite du territoire civil et la colonie agricole de Zurich. A Tenez, où il est indispensable d'élargir la circonscription civile, on doit livrer à la culture des domaines qui appartenaient naguère à des communautés religieuses. A Medeah et à Milianah, où les services civils viennent d'être récemment installés, nos colons montrent beaucoup d'énergie et d'activité. Du reste, la situation agricole de la province n'a cessé de s'améliorer, grâce au zèle des cultivateurs européens ou indigènes qui, encouragés par l'administration, commencent à être largement récompensés de leurs efforts et de leur persévérance.

On peut juger d'ailleurs de l'activité agricole par le mouvement des pépinières. La pépinière centrale est devenue insuffisante. Il y a été livré 124,461 arbres et 23,931 végétaux herbacés. A la pépinière de Bouffarick il a été livré 24,679 arbres. En outre, on a expédié, soit aux pépinières de l'Etat, soit aux particuliers, 507,819 jeunes plants d'arbres, dont 375,659 achetés en France et 132,160 provenant des semis de la pépinière d'Alger. Le nombre des plantations qui se multiplient sur tous les points du territoire algérien, a suggéré la pensée heureuse de créer dans tous les centres de population des pépinières locales. Dans ce but, on a exécuté des semis qui permettront de distribuer plus d'un million de jeunes plants en dehors des ressources des pépinières de l'Etat. Les semis de cultures industrielles établies pendant la saison d'automne dans les terrains annexes de la pépinière centrale ont parfaitement réussi. On remarque surtout le succès du lin, de la cameline, du media-sativa et de la moutarde blanche. Parmi les cultures industrielles qui prennent un développement rapide, il faut citer les graines de sésame et d'arachides, le coton, la soie et la cochenille. Pour la soie, l'administration a déjà distribué 250 onces d'œufs de vers à soie : c'est le double de l'an passé. Quant à la cochenille, la taille des nopals a donné plus de 150 mille boutures qu'on vient de distribuer, et un seul producteur a présenté à la vente 50 kilos de cette matière tinctoriale, du prix de 700 fr. Enfin, la culture du thé va commencer sur une échelle assez grande à la Boudjareah, et déjà l'on a pu constater la parfaite réussite des semis de quinquina.

COLONIES ESPAGNOLES.

Soulou. — Les journaux de Madrid sont remplis de détails sur l'expé-

Digitized by Google

dition qui est partie de Manille, conduite par le capitaine-général des îles Philippines, il y a quelques mois, contre le sultan de Soulou. Depuis longtemps les pirates musulmans, qui habitent différentes îles de l'archipel de Soulou, ravagent les côtes des possessions européennes dans ces riches contrées. L'an dernier, les dévastations commises par ces pirates sur les côtes des îles Philippines, et notamment sur celles de Samar et de Leyte, eurent un caractère de gravité abominable; le général Urbistondo promit d'en tirer une vengeance exemplaire, et, au mois de janvier dernier, se plaçant à la tête d'une expédition imposante qui partit de Mindanao, il fondit sur le repaire de pirates qui était dans les environs de Soulou, et, malgré leur résistance, il leur infligea la dure leçon qu'ils méritaient. Plus de 700 maisons furent livrées aux flammes et leurs champs complétement dévastés. De là l'expédition espagnole se rendit à Soulou pour faire des représentations au sultan et pour lui rappeler ses devoirs de soumission envers l'autorité de la reine d'Espagne, en promettant, s'il s'y montrait fidèle, de lui fournir les moyens de fortifier son pouvoir, d'imposer l'obéissance à ses sujets récalcitrants et de faire cesser par là les pirateries qui étaient le fléau de l'archipel. Mais le sultan se crut assez fort pour refuser d'entrer en pourparlers avec les chefs de l'expédition et il les reçut à coups de canon, et força la petite escadre espagnole à lever l'ancre immédiatement et à faire voile pour Zamboanga, après avoir lancé quelques grenades dans la ville. C'est ce petit échec qui a déterminé les Espagnols à diriger, contre le sultan de Soulou, une expédition plus importante, qui, d'après les dernières nouvelles arrivées par Madrid, a été couronnée d'un succès complet.

L'expédition, composée de 48 navires, et commandée par le général Urbistondo, marquis de la Solana, jeta l'ancre le 27 février devant Jolo, la capitale et résidence du sultan de Soulou; le 28, à sept heures du matin, s'opéra le débarquement, et, à onze heures, l'infanterie espagnole donnait l'assaut à la forteresse Dalto-Daniel avec une intrépidité dont les Maures, qui la défendaient avec acharnement, parurent étonnés. Cependant le premier assaut ne réussit pas. Les colonnes d'attaque furent renforcées et donnèrent un second assaut qui emporta tout. Les deux forteresses de Dalto-Daniel tombèrent au pouvoir des Espagnols, qui eurent, dans ce rude combat, 1 officier et 32 soldats tués, et 6 officiers et 88 soldats blessés. L'attaque se prolongea jusqu'à huit heures du soir, et les Maures furent délogés de partout. Malheureusement la colonne qui devait leur couper la retraite n'arriva pas à temps, et le sultan put s'enfuir avec quelques compagnons de sa défaite dans les forêts de l'île, qui, du reste, sont presque inhabitées et où ils ne pourront pas demeurer longtemps.

Le sultan a laissé au pouvoir des vainqueurs 140 pièces de canon du calibre de 18 à 24, que les Espagnols ont emportées après avoir détruit les fortifications et brûlé les maisons.

La perte des vaincus a été considérable. Plus de 800 Maures ont été tués, tant dans les forts pris d'assaut qu'en rase campagne.

Un moine espagnol, le père Pascal Ibanès, monté le premier à l'as-

Digitized by Google

saut du fort Daniel, a été tué au moment où il montrait à ses coreligionnaires le drapeau de Sa Majesté catholique en les exhortant à le suivre. Mortellement blessé, le P. Ibanès a été transporté à bord d'un des navires de l'escadre, où il expira avec le plus grand courage peu d'instants après.

L'escadre a beaucoup contribué à cette victoire par le feu bien nourri qu'elle dirigeait avec justesse et à propos sur les batteries ennemies, qui déjà n'existent plus.

Le 4 mars, des émissaires du sultan se présentèrent au camp des Espagnols pour faire leur soumission à la reine d'Espagne, qu'ils auraient mieux fait de respecter comme la souveraine légitime de ces îles.

Les deux expéditions faites par les Espagnols et commandées par le général Urbistondo, marquis de la Solana, malgré le sang qu'elles ont coûté, sont néanmoins un grand service rendu à l'humanité et au commerce européen dans ces mers de la Chine, car les pirates, dont on a détruit le repaire et les moyens de subsistance, tuaient et brûlaient tout ce qui ne leur était pas utile ou qu'ils ne pouvaient pas emporter.

ILE DE LA RÉUNION.

Un document de la Réunion donne les détails suivants sur le mouvement commercial et maritime de cette importante colonie pendant l'année 1850 :

Il est arrivé à la Réunion 139 navires jaugeant ensemble 37,758 tonneaux. 132 de ces bâtiments étaient français, 7 étrangers. Parmi les premiers : le Havre a fourni pour son contingent 12 navires ; Nantes, 29 ; Bordeaux, 23 ; Marseille, 16 ; Terre-Neuve, 5 ; Buénos-Ayres, Saint-Malo et Boston, 1 chacun. 12 bâtiments français sont venus de Pondichéry, 12 de Calcutta, 8 de Madagascar et Mayotte, 6 de Maurice, 2 de Coringuy, 1 de chacun des points suivants : Mascate, Moulmein, Pemba, Cochin.

Les 7 navires étrangers étaient venus de Buénos-Ayres, Port-Natal, Maurice et Madagascar.

Le commerce d'importation dans la colonie se résume ainsi pour les principales marchandises :

Vins, 24,544 barriques ; — bière, 7,255 paniers ; — eaux-de-vie, 1,175 barils, 2,722 caisses ; — morue, 1,684,248 kilogrammes ; — 9,363 caisses huile ; — 10,858 barils porc salé et 1,345 barils de bœuf ; — 2,219,915 kilogrammes de blé ; — 17,521,280 kilogrammes de riz ; — 6,729 barils de farine ; — 2,477 colis de tissus divers.

Les exportations de la colonie pour la France se résument ainsi :

Sucre, 314,540 balles de sucre (19,768,691 kilogrammes) ; — café et girofle, 113,516 kilogrammes. — Pour l'étranger, 418,891 kilogrammes sucre et 43,004 kilogrammes café et girofle.

Les réexportations ont présenté le mouvement suivant :

Riz, 11,577 balles ; — sel, 621,686 kilogrammes ; — huile d'olive, 692 caisses ; — farine, 569 barils ; vin, 2,359 barriques et 1,079 caisses ; — eau-de-vie, 165 barils et 1,046 caisses ; — numéraire pour l'Inde, 2,325,495 fr.

J. D'ESCHAVANNES.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Souvenirs diplomatiques de lord Holland, publiés par son fils lord Henri Edouard HOLLAND, traduits de l'anglais par M. H. de CHONSKI.

Lord Holland vient de publier à Londres un volume des Souvenirs diplomatiques de son père, dont le nom s'est trouvé mêlé aux principaux événements de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Ce volume a été traduit par un de nos collaborateurs, M. de Chonski. Nous en publions un extrait, qui contient de piquants récits sur l'expédition d'Egypte. Les autres parties du volume présentent un égal intérêt.

On sait que lord Holland a de tout temps professé la plus vive admiration pour Napoléon, et qu'il n'a jamais laissé échapper l'occasion de protester, même à la tribune de la Chambre des lords, de ses sentiments pour le captif de Sainte-Hélène. Aussi la vie et l'histoire de l'empereur tiennent-ils une grande place dans ses *Souvenirs diplomatiques*, où se rencontrent également les descriptions les plus intéressantes des cours de Madrid, de Lisbonne, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, au commencement du dix-neuvième siècle.

J. D'ESCHAVANNES.

LE COMMERCE EN ALGÉRIE

ÉTUDES

SUR LE PEUPLEMENT UTILE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Avec une Carte

Indiquant les lignes de la navigation, à voile et à vapeur, de la colonisation agricole, militaire et commerciale; les entrepôts maritimes Telliens et Sahariens, et les routes suivies par les caravanes depuis les marchés des Oasis de l'Afrique centrale jusqu'à ceux de Tripoli, de Tunis et du Maroc.

PAR THÉO. LAUJOULET, élève de l'École de commerce.

1 volume in-8°. — Prix : 3 fr. 50 c. — Franco, 4 fr. 50 c.

Paris,—Imp. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Grands-Augustins.

Digitized by Google

TABLE ALPHABETIQUE

DES MATIÈRES

ET DES AUTEURS QUI ONT FOURNI DES ARTICLES.

Tome IX. — Premier semestre 1851.

AFRIQUE. — Voyage en Afrique, par *M. Stanislas d'Escayrac*, 300.

— Chronique, 369.

ALGÉRIE. — Revue de l'année 1850. Résumé de tous les faits qui se sont passés dans les provinces de la colonie, 1.

— Régime commercial. Discussion du projet de loi. *M. C. Lavollée*, 7.

— Gouvernement et administration des tribus arabes de l'Algérie. Rapport adressé à M. le président de la République par le ministre de la guerre. *M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely*, 65.

— *Expédition en Kabylie*, en 1851. *M. C. Lavollée*, 129, 329.

— Conquête de la Grande-Kabylie centrale. *M. le général Daumas et le capitaine Fabar*, 249.

— Notice historique sur les Ouled-Ourièch, tribu de la province d'Oran. *M. O. Mac Carthy*, 280.

— Lettres sur les antiquités de la province d'Oran, subdivision de Tlemsên. 4e *lettre. H'adjar-Ouaghef* (Bordj-Roumi). *M. O. Mac Carthy*, 204.

— Archéologie de la province de Constantine. *M. le colonel Carbuccia*, 358.

ALGÉRIE. — La colonisation française. *M. C. Lavollée*, 76.

— Rapport du jury central sur l'exposition des produits algériens :

1er article. Céréales, tabacs, métaux, marbres, 134.

2e — Huiles de l'Algérie, huiles essentielles et eaux aromatiques, matières colorantes, 193.

3e — Tissus divers, cocons et soies grèges, cotons, 264.

4e — Minoteries et couscoussous; industries diverses, 313.

— Tableau des colonies agricoles créées en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 19 septembre 1848, 203.

— Chronique des trois provinces, 61, 119, 190, 240, 304, 371.

— Voyage de M. Berbrugger au sud de l'Algérie et à Tunis, 119.

— Légende arabe (le choléra). *M. O. Mac Carthy*, 126.

ANTILLES — Chronique, 64, 124, 192, 310.

BATAVIA (*Indes néerlandaises*). — Description de la ville. — Excursion à Wettevreden. — Mœurs. *M Jules Itier*, 43.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. — De la naturalisation en France et en Algérie de plusieurs plantes textiles, originaires de la Chine, par M. Jules Itier. *M. C. Lavollée*, 243.

— Lettres sur la Turquie, par M. A. Ubicini. *M. J. d'Eschavannes*, 311.

— Brochures de M. Baillet sur la colonisation de l'Algérie. *M. J. d'Eschavannes*, 312.

— Souvenirs diplomatiques de lord Holland, publiés par son fils. *M. J. d'Eschavannes*, 376.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Ouvrages sur l'Orient, l'Algérie et les colonies publiés pendant l'année 1850, 243.

CALIFORNIE. — Chronique, 125.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. — Chronique, 188, 369.

CAYENNE. — Chronique, 123.

CHINE. — Le catholicisme en Chine. *M. C. Lavollée*, 51.

— Mission catholique. Voyage de Macao au Léao-Tong. *M. A. Combelles*, 166.

— Fabrication de la porcelaine. *M. Jules Itier*, 355.

— Chronique, 61, 118, 189, 370.

CHRONIQUE d'Orient et des colonies. *M. J. d'Eschavannes*. Janvier 1851, 57; — février, 114; — mars, 188; — avril, 237; — mai, 302; — juin, 367.

COLONIES. — Voyez le nom des colonies.

CORRESPONDANCE. — Lettre de M. O. Mac Carthy, 126, 192.

ÉGYPTE. — Chronique, 238, 368.

— Napoléon Bonaparte en Egypte. *Lord Holland*, 363.

EMPIRE OTTOMAN. — Système financier. — Budget des recettes. *M. A. Ubicini*, 344.

— Chronique, 59, 115, 237, 367.

GRÈCE. — Histoire géographique, politique, militaire, religieuse et commerciale de la ville de Corinthe. 8e *article*. *M. J. d'Eschavannes*, 176.

— Chronique, 61, 118, 368.

GUADELOUPE. — 64, 124, 192, 310.

ILE DE LA RÉUNION. — Chronique, 375.

ILE DE ZANZIBAR. — Commerce et usages commerciaux. — Lois et coutumes de douane. *M. Loarer*, 290.

ILES CANARIES. — De l'industrie de la cochenille aux îles Canaries. *M. Berthelot*, 287.

ILES PHILIPPINES. — Chronique. 240.

INDE. — Chronique, 118, 189, 303.

MARTINIQUE. — 64, 124, 192, 310.

MAYOTTE — Sa position. — Composition de sa population. — Résultats de notre occupation. — Sa population actuelle. — De la navigation et du commerce. — Exportation. — Cultures. — Production. — Salubrité, etc., *M. Guillain*, 221.

ORIENT. — Commerce de l'Europe en Orient. *M. Eugène Subtil*, 87.

PERSE. — Chronique, 118, 239, 304.

RUSSIE. — Modification de la législation douanière, 60.

SÉNÉGAL. — Chronique, 368.

SOCIÉTÉ ORIENTALE (la), algérienne et coloniale de France. — Un mot sur son passé et sur son avenir. *M. J. d'Eschavannes*, 108.

SOULOU (Colonies espagnoles). — Chronique, 373.

SYRIE. — La dernière insurrection d'Alep. *M. A. Ubicini*, 92.

— Chronique, 119.

TUNIS. — 2e *partie*. — Corps de métiers. — Courriers. — Portefaix. — Cordonniers. — Barbiers. — Orfèvres. — Armuriers. 1er *article*. *M. Prax*, 153.

— Soie et tissus de soie fabriqués à Tunis. 2e *article*. *M. Prax*, 213.

TURQUIE. — Voyez Empire ottoman.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

des articles publiés pendant le 1er semestre de l'année 1851, tome IX.

Baillet, 312.
Berthelot, 287.

Carbuccia (le colonel), 338.
Combelles (A.), 166.

Daumas, 249.

Escayrac (Stan.), 300.
Eschavannes (d'), 57, 108, 114, 176, 188, 302, 312, 367, 376.

Fabar, 249.

Guillain, 221.

Holland (lord), 363, 376.

Itier (Jules), 43, 243, 355.

Lavollée (C.), 7, 51, 76, 129, 243.
Loarer, 290.

Mac Carthy (O.), 126, 192, 204, 280.

Prax, 153, 213.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, 65.

Subtil (Eug.), 87.

Ubicini (A.), 92, 303, 310, 344.

FIN.

Paris. — Imprimerie de POMMERET et MOREAU, quai des Augustins, 17.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FEB 16 1961

Digitized by Google

Digitized by Google